This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 07136031 1

RECUEIL

DES

INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE

JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

XII *bis*

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES

« ... *Les conclusions du rapport de* M. Armand Baschet *tendant à charger* M. Alfred Morel-Fatio *de la publication des Instructions pour l'Espagne, sont mises aux voix et adoptées... La Commission autorise* M. Morel-Fatio *à s'adjoindre comme collaborateur* M. Henri Léonardon... M. Gabriel Monod *est désigné comme commissaire...* »

(Extrait des procès-verbaux des séances des 15 décembre 1882, 6 février 1889 et 5 novembre 1890.)

Vu par le commissaire délégué,

Paris, le 22 juillet 1894.

SIGNÉ :

G. MONOD.

France. Foreign Rel.

619

RECUEIL
DES
INSTRUCTIONS

DONNÉES

AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE
JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉ
SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

France

XII *bis*

ESPAGNE

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

Alfred MOREL-FATIO ET Henri LÉONARDON

TOME TROISIÈME
(1722-1793)

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1899

C.R.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
124793
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1899. L

XXXIII

M. DE CHAVIGNY

1722

MM. de Maulévrier et de Saint-Simon étaient encore à la cour d'Espagne, lorsque, le 16 février 1722, arriva à Madrid M. de Chavigny. Ce dernier venait en droite ligne de Gênes, d'où il s'était rendu par mer à Alicante, et il n'avait pour le moment qu'une lettre de créance du duc de Parme [1]. Il ne devait recevoir que plus tard les lettres et les instructions de France. En attendant le duc de Saint-Simon avait ordre de rester en Espagne jusqu'à ce que Chavigny fût « assez accrédité pour pouvoir suffire aux démarches indispensables ». Plus tard le duc d'Orléans désignerait un nouvel ambassadeur [2]. On comptait en effet rappeler Maulévrier et l'on ne pouvait savoir encore que, sur le désir formel de Leurs Majestés Catholiques, on serait forcé de le laisser un an de plus à Madrid.

Ce ne fut qu'un mois après l'arrivée de M. de Chavigny, le 16 mars, que lui parvinrent les lettres officielles l'accréditant comme ministre de France en Espagne, en prévision du retour de M. de Maulévrier. Celui-ci n'avait encore reçu aucun avis de son rappel. Saint-Simon mena aussitôt M. de Chavigny chez Grimaldo, puis il fit part au Roi et à la Reine des ordres relatifs au remplacement de M. de Maulévrier. A cette communication Leurs Majestés ne firent aucune réponse [3]. Chavigny leur avait été déjà présenté le 23 février [4] et de cette première audience Philippe V et Élisabeth semblaient n'avoir pas gardé une impression favorable. Déjà Saint-Simon avait signalé

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXIV, fol. 111 (Chavigny à Dubois, Madrid, 16 février 1722); — fol. 145 (Saint-Simon à Dubois, Madrid, 19 février 1722).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXIV, fol. 203 (Dubois à Saint-Simon, 8 mars 1722).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXV, fol. 153 (Saint-Simon à Dubois, Madrid, 16 mars 1722).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXIV, fol. 167 (Chavigny à Dubois, 21 et 23 février 1722).

la prévention et la méfiance qui se manifestaient à l'égard du nouveau ministre [1].

Il est certain que la façon dont M. de Chavigny était venu en Espagne devait, à première vue, inspirer, des soupçons. On le savait un des confidents de Dubois. Or, envoyé comme ministre de France à Gênes au mois de mars 1720 [2], on l'avait vu étendre au delà des limites de l'État où il était accrédité son action diplomatique et se mettre en relations avec le duc de Parme. La question de l'investiture des duchés pour l'infant D. Carlos, celle de la restitution, par le Saint-Siège, à ce même duc de Parme, de Castro et de Ronciglione, étaient alors l'objet de négociations actives. Ç'avait été précisément pour empêcher des démarches imprudentes, pour chercher à la seconde question une solution acceptable, que, d'accord avec le duc, M. de Chavigny avait quitté Gênes, le 20 janvier, pour passer en Espagne [3].

Les instructions que Dubois avait promis de lui faire tenir à Madrid tardèrent à venir. Elles ne lui furent expédiées que le 3 avril, sous forme de dépêches et de mémoires, en date de ce jour et du 31 mars. Une longue note analytique de ces documents, que nous croyons devoir reproduire ci-dessous, indique le sens général de ces instructions, qu'on lira plus loin et qui eussent peut-être gagné à être condensées en un mémoire unique, moins long et surtout moins diffus.

EXPÉDITIONS A M. DE CHAVIGNY (3 avril 1722) [4]

« N° 1. Dépêche à M. de Chavigny du 3 avril 1722 :
« Sur la continuation de M. de Maulevrier.
« Sur le départ de M. Robin.
« Sur M. le chevalier du Bourck et sur l'ordre de (*sic*) l'usage qu'il doit faire des différentes instructions qui lui sont envoyées.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXV, fol. 110 (Saint-Simon à Dubois, Ségovie, 11 mars 1722).

2. *Gazette de France*, du 13 avril 1720. Il fit son entrée publique à Gênes le 13 mars. — Sur la biographie et la carrière diplomatique de M. de Chavigny, voir le *Recueil des Instructions*, *Portugal*, p. 285, n. 2, à l'occasion de son ambassade en Portugal, en 1740. En se rendant à Lisbonne, il passa par Madrid, et, conformément aux ordres reçus, il rédigea un *Mémoire sur la cour d'Espagne*, qui est daté de juillet 1740, et se trouve en double au tome CCCCLIX de la *Correspondance d'Espagne*, fol. 4-15 et fol. 204-216.

3. *Correspondance de Gênes*, t. LXXV, fol. 23 (Chavigny à Dubois, Gênes, 20 janvier 1622).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXVI, fol. 24-26.

« Lettre de M. le cardinal Dubois à M. le marquis de Grimaldo du 3e avril.

« Copie de ladite lettre pour M. de Chavigny.

« Mémoire de M. Schaub qu'il envoye à M. le colonel Stanhope pour travailler de concert avec M. de Chavigny à détourner la cour d'Espagne de penser à faire passer présentement l'Infant D. Carlos en Italie.

« Extrait d'une dépêche à M. de Maulevrier du 12 janvier.

« Une lettre de change.

« Un dessein de l'entrée de l'Infante à Rome.

« Des lettres de M. de La Fare pour M. de Grimaldo et pour M. le duc de Liria[1].

« Un paquet de M. Schaub pour M. le colonel Stanhope.

« N° 2. — Dépêche de M. le cardinal à M. de Chavigny, du 31 mars.

« 1° Motifs pour ne faire aucune démarche ni prendre aucune résolution qui puisse engager une rupture.

« 2° Motifs pour ne point faire passer D. Carlos en Italie avant la fin du Congrès[2], la ratification du traité de paix et la délivrance de l'investiture.

« Mémoire coté B, commençant par ces mots : *S'il ne pouvoit y*

1. D. Jayme Francisco Fitz-James Stuart, né à Saint-Germain-en-Laye, le 28 octobre 1696, fils aîné du maréchal de Berwick, connu d'abord sous le nom de comte de Tynemouth; du vivant même de son père, en octobre 1716, il prit possession des honneurs de la grandesse et porta désormais le titre de duc de Liria, jusqu'en 1734 où il devint, par la mort du maréchal, IIe duc de Berwick et de Jérica; l'année d'avant, du chef de sa femme, Da Catalina Ventura Colon de Porgal, il avait hérité du titre et des biens des ducs de Veragua. Le 22 septembre 1714 Philippe V le créa chevalier de la Toison d'or, brigadier, puis colonel d'un régiment d'infanterie irlandaise en 1718, gentilhomme de la Chambre en 1721; en janvier 1722 il le chargea d'aller à la frontière porter la *joya* à la future princesse des Asturies; en 1724 il le fit maréchal de camp. En 1725 la duchesse d'Orléans l'avait désigné pour la charge de grand maître de la maison de sa fille, la reine veuve de Louis Ier. En 1726 il fut envoyé comme ambassadeur en Russie où il reçut les ordres de Saint-André et de Saint-Alexandre. De là il passa à Vienne, en 1731, comme ministre plénipotentiaire; en 1732 il fut promu au grade de lieutenant général. D. Jayme mourut à Naples le 2 juin 1738. (*Diario del viaje a Moscovia del duque de Liria y Xerica*, Coleccion de documentos inéditos para la Historia de España, t. XCIII, Madrid, 1889. — Duque de Berwick, *Conquista de Nápoles y Sicilia, y relación de Moscovia*, avec une notice sur sa vie et ses écrits par M. A. Paz y Melia, Madrid, 1890, dans la *Coleccion de escritores castellanos*. — *Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 93 ve et 235; t. CCCXL, fol. 85 ve; t. CCCLXVIII, fol. 116 ve; t. CCCLXXVII, fol. 1817. — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 484. — Rivarola y Pinedo, *Monarquia Española, Blason de su nobleza*, parte segunda, 1736, p. 50. — Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 87. — Saint-Simon (édit. de Boislisle), t. V, p. 24; t. IX, p. 176, n. 5; (édit. Chéruel) t. XVIII, p. 238).

2. Le congrès de Cambrai, qui dura de 1721 à 1725 et se termina sans qu'on eût pu faire adopter par les puissances en cause, notamment l'Espagne et l'Empereur, aucune des solutions proposées par la France et l'Angleterre, qui y figuraient comme médiatrices.

avoir... etc., pour prouver plus particulièrement la circonspection avec laquelle la Cour d'Espagne doit se conduire pour ne se pas exposer à la guerre avant qu'elle soit en état de la faire avantageusement.

« N° 3. — Lettre de M. le Cardinal à M. de Chavigny, du 31 mars.

« 1° Sur l'importance de ne rien faire qui éloigne la délivrance de l'investiture.

« 2° Sur le mariage de D. Carlos.

« 3° Sur les moyens de ranimer la confiance du Roi d'Espagne.

« Mémoire coté A, commençant par ces mots : *Entre les différents objets...*, etc., sur tout ce qui peut servir à combattre les idées qui tendroient à précipiter les démarches du Roi d'Espagne.

« Une copie du projet proposé par M. le duc de Parme en 1720, avec les observations sur ce projet, et un extrait de la lettre de son Eminence à M. l'abbé de Mornay, du 26e novembre 1722.

« N° 4. — Dépêche de M. le cardinal à M. de Chavigny, du 3 avril 1722, pour l'instruire des nouveaux motifs qui justifient :

« 1° Qu'il ne faut faire avant la fin du Congrès aucun mouvement qui puisse précipiter la guerre.

« 2° Que les mouvemens des Florentins ne sont pas à craindre.

« 3° Le danger d'établir l'infant D. Carlos à Parme.

« Le mariage de D. Carlos avec une fille de M. le duc d'Orléans. Insinuations à faire sur cela.

« N° 5. — Lettre de M. le Cardinal à M. de Chavigny, du 3 avril 1722.

« Intérêt de la Reine d'être unie avec S. A. R.

« Confesseur de la Reine, propre à lui faire entendre ses intérêts.

« Justification du reproche qu'on nous a fait à Madrid contre la multiplicité des ministres.

« État présent de la cour d'Espagne, donné par M. de La Fare, coté C.

« Copie de la lettre de M. le Cardinal à M. de Maulevrier du 8e décembre 1721, pour savoir le sentiment du Roi d'Espagne sur les titres contestés entre lui et l'Empereur.

« Réponse du Marquis de Grimaldo du 8e janvier sur le même sujet.

« Mémoire coté D.

« Première pensée de M. le Cardinal Dubois sur les titres : coté D.

« Mémoire coté E dans lequel on examine tous les expédiens à proposer au Roi d'Espagne.

« Mémoire coté F contenant toutes les raisons à exposer à l'Empereur.

« N° 6. — Lettre de M. le Cardinal à M. de Chavigny du 3 avril.

« Conduite à tenir touchant la nourrice.

« Idem, touchant le confesseur de la Reine.

« N° 7. — Dépêche de M. le Cardinal à M. de Chavigny, du 3 avril sur l'affaire de Castro et de Ronciglione. Le seul moyen de la terminer par accommodement.

« N° 8. — Dépêche de M. le Cardinal à M. de Chavigny, du 31e mars sur les principales matières qui doivent être traitées dans le Congrès pour plus grande explication du mémoire coté I, qui a pour titre : *Idée de ce qui doit faire la matière du Congrès.* »

De plus M. de Chavigny était chargé de remettre différentes lettres au P. Daubenton, au P. de Laubrussel et au duc de Liria.

Aussitôt qu'il eut pris connaissance des volumineuses instructions que la note précédente nous dispense d'analyser, Chavigny entra en pourparlers avec Grimaldo, et, dès le 28 avril, le secrétaire vint lui rendre réponse. Le Roi d'Espagne se rendait aux raisons du Régent pour différer, jusqu'après le congrès de Cambrai, l'envoi de D. Carlos en Italie ; il consentait à prendre les investitures, au moins pour la Toscane, à condition qu'on les rendît le moins onéreuses et le plus honorables possible. Une fois le congrès clos, Philippe comptait sur la France et l'Angleterre pour aider l'Infant, le cas échéant, à passer en Italie.

Quant à la question de Castro et Ronciglione, ne pouvant espérer une restitution, le Roi Catholique acceptait de figurer comme médiateur entre le Pape et le duc de Parme, dans un traité qui réglerait l'affaire par un équivalent en argent accordé à ce dernier. Il offrait de payer lui-même cette somme au duc, en la prélevant sur le produit de l'indult du dixième sur le clergé des Indes ; il demandait qu'en récompense le Saint-Siège rendît cet indult perpétuel.

Enfin Philippe agréait les ouvertures relatives à la récupération éventuelle, avec l'aide de la France, et dans un avenir indéterminé, de Naples, de la Sicile et de Milan, soit pour lui, soit pour son fils D. Carlos [1].

On voit que M. de Chavigny avait été vite en besogne. Satisfait de ce premier succès, il remit à Grimaldo, au mois de mai, un volumineux mémoire sur les questions qui devaient se traiter à Cambrai. La réponse à ce mémoire lui fut rendue le 24 juin [2].

Sans négliger ces affaires d'importance générale, M. de Chavigny avait trouvé le moyen de faire au P. Daubenton les ouvertures que lui prescrivaient ses instructions, relativement au projet de marier

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXVII, fol. 96 (Chavigny à Dubois, Ciempozuelos, 18 avril et 1er mai 1722).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXVIII, fol. 91 ; — t. CCCXXV, fol. 219.

D. Carlos à Mlle de Beaujolais, cinquième fille du duc d'Orléans [1]. Il eut un moment quelque inquiétude de voir traverser cette négociation par une autre, venant de Parme, et tendant à ménager une alliance entre l'Espagne et le Czar, en faisant épouser à D. Carlos une fille de ce dernier [2]. Ce fut Chavigny qui l'emporta; en effet, le 29 juin, le P. Daubenton s'adressa à Dubois pour demander officieusement la main de Mlle de Beaujolais, « à condition, écrit-il, que Son Altesse Royale s'employera de toutes ses forces à assurer les Estats de Toscane et de Parme à Monseigneur l'infant D. Carlos [3]. »

Mais au moment même où M. de Chavigny obtenait cette déclaration de la cour d'Espagne, Philippe faisait écrire par le P. Daubenton qu'il ne pouvait « s'acomoder de M. de Chavigny [4] ». On lui reprochait d'intriguer, de « finasser » et d'user d'artifice. Bref le Père confesseur, dès le 23 juin, priait Dubois de rappeler Chavigny sous quelque prétexte honorable. Dans la lettre même où il faisait la demande de Mlle de Beaujolais [5], le P. Daubenton, revenant sur la cause qui faisait souhaiter ce rappel, écrivait que LL. MM. CC. avaient été très offensées d'une phrase rapportée à la Reine par son confesseur, le P. Domingo Guerra, auquel Chavigny aurait laissé entendre qu'il ne tiendrait qu'à elle de voir le mariage de sa fille avec Louis XV *consommé*. Une telle parole eût été en effet une sorte de mise en demeure pour Élisabeth Farnèse d'avoir à seconder de toute son influence la politique française, sous peine de voir rompre ce mariage que le jeune âge des époux avait empêché jusqu'alors de célébrer. C'est à cette même cause que Chavigny lui-même, dans un long mémoire sur ses missions diplomatiques [6], attribue sa disgrâce à la cour d'Espagne.

Peut-être y eut-il là-dessous quelle intrigue d'antichambre. Le P. de Laubrussel et Scotti étaient mal avec la nourrice de la Reine, assez influente auprès de sa maîtresse et avec laquelle Chavigny s'était mis en relations. Quoi qu'il en soit, le véritable motif de ce rappel

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXVII, fol. 96 (Chavigny à Dubois, Ciempozuelos, 18 avril et 1er mai 1722).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXVIII, fol. 207 (Chavigny à Dubois, Madrid, 1er juin 1722); — fol. 249 (Dubois à Chavigny, Versailles, 23 juin 1722). — Le Czar auquel il est fait allusion est Pierre le Grand, lequel eut deux filles, Anna, mariée en 1725 à Karl Friedrich de Holstein-Gottorp, morte en 1728, et Elisabeth, née en 1709, mariée secrètement en 1742 à Alexis Grigoriévitch Razoumovski, impératrice de Russie en 1741, morte le 5 janvier 1762.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXV, fol. 254.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXIX, fol. 61 (Daubenton à Dubois, Balsain, 23 juin 1722).

5. Citée ci-dessus.

6. Ce mémoire, qui s'étend de l'année 1712 à 1739, se trouve aux archives des Affaires Étrangères, dans les *Mémoires et Documents*, *France*, t. CCCCXLV. — Cf. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXIX, fol. 85 et 116 (Chavigny à Dubois, du 24 juin au 2 juillet 1722).

reste obscur. En effet, après avoir donné la première explication, rapportée plus haut, le P. Daubenton revenait sur cette affaire dans une lettre au Cardinal Dubois, du 17 août, et lui écrivait à propos de Chavigny : « L'indignation de Leurs Maiestés contre luy estoit si « extrême et si bien fondée que je n'aurois pu sans témérité entre- « prendre de le défendre. En le défendant je me serois perdu et je « ne l'aurois pas sauvé. Je suis persuadé, Monseigneur, que si vous « estiés instruit des raisons fortes et très sures qui ont irrité Leurs « Maiestés vous reconnoîtriés que leur ressentiment est très juste « et qu'elles en ont usé avec beaucoup de modération en vous priant « de le rapeller sous quelque prétexte honorable. V. E. sçait que « les insultes personnelles sont celles qu'on ressent plus vivement « et dont on revient plus dificilement, lors surtout qu'il y a une dis- « tance comme infinie entre celui qui a ofensé et celuy qui est ofensé. « J'ay cru que V. E. ne trouveroit pas mauvais ce détail qui la met « un peu au fait, quoique obscurément. J'avoue à vostre E. que c'est « pour moy une très grande mortification de ne pouvoir m'expli- « quer davantage sans manquer à la fidélité que je dois au Roy. » Le P. Daubenton terminait cette lettre en priant Dubois de lui garder le secret sur cette confidence, pourtant bien voilée [1].

Le ministre du Régent n'avait pas hésité à sacrifier Chavigny ; dès le 27 juillet il promettait au P. Daubenton de le déplacer sans éclat, sans divulguer quoi que ce fût, et il proposait comme ambassadeur le marquis de Fénelon [2]. En même temps, et tout en assurant Chavigny de la continuation de son amitié pour lui, il lui envoyait ses lettres de récréance et lui enjoignait de prendre congé au plus vite, sans chercher à se justifier à la cour d'Espagne et en se laissant conduire dans ses dernières démarches par le confesseur du Roi [3].

Si l'on admet que le propos tenu au P. Domingo Guerra fut la véritable cause de la disgrâce de Chavigny, remarquons que la dépêche-instruction du 31 mars contenait le passage suivant : « Rien n'est « plus important à la Reine Catholique que de voir le mariage de la « jeune Reine sa fille applaudi et *consommé*, et son séjour en France « accompagné de la prospérité de ce Royaume... » Maladroitement présentée par Chavigny, interprétée défavorablement par le P. Domingo

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXX, fol. 157 (Daubenton à Dubois, 17 août 1722).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXIV, fol. 191 (Dubois au P. Daubenton, Versailles, 27 juillet 1722). — Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de Fénelon, né le 25 juillet 1688, mort le 11 octobre 1746. Le marquis de Fénelon fit presque toute sa carrière dans l'armée, mais fut chargé à deux reprises de missions diplomatiques, d'abord comme ambassadeur près les États Généraux en 1724, puis comme ambassadeur extraordinaire au congrès de Soissons en 1737.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXIX, fol. 205 (Dubois à Chavigny, 27 juillet 1722).

Guerra, cette idée n'était pas certes pour plaire à la Reine. Mais ce ne fut pas, vraisemblablement, le seul motif qui rendit la présence de Chavigny impossible à la cour d'Espagne. On ne comprendrait pas sans cela la lettre du P. Daubenton citée ci-dessus, puisque après avoir, le 29 juillet, donné ce prétexte, le confesseur du Roi revient, le 17 août, sur ce même sujet et parle d'une offense sur laquelle il n'ose s'expliquer. Il semblerait que l'on ait eu à reprocher à Chavigny quelque chose de différent, de plus directement insultant pour le couple royal, peut-être quelque parole inconsidérée sur ce qui était, entre Philippe V et sa femme, de la plus stricte intimité. Peut-être aussi y eut-il quelque intrigue de M. de Maulévrier[1], peu satisfait de voir maintenir à ses côtés ce rival, sans titre officiel, et cependant confident des plus secrètes pensées de son gouvernement.

Quoi qu'il en soit M. de Chavigny prit congé ; le 21 août 1722 il était à Bayonne et il dut arriver à Versailles à la fin de ce même mois[2]. Les lettres de récréance de Philippe V, en date du 12 août ne lui avaient reconnu d'autre qualité que celle d'« Envoyé extraordinaire à Gênes[3] ».

DUBOIS A M. DE CHAVIGNY

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 29-33.

N° 1. — Le 3 avril 1722.

Le 19 de mars M. le marquis de Grimaldo a dépêché, Monsieur, par ordre de L. M. C. un exprès qui a porté une lettre pour le duc d'Ossune, ou en son absence pour M. de Laules, par laquelle le Roi et la Reine d'Espagne leur prescrivent de faire savoir en diligence à M. le Régent et à moi, que M. le marquis de Maulevrier leur étant fort agréable, S. A. R. leur fera beaucoup de plaisir de laisser ledit marquis de Maulevrier auprès d'elles en qualité d'ambassadeur pour le présent, *per hora* (sic), avec ordre, d'abord qu'il aura eu la réponse, de

1. Chavigny accuse Maulévrier d'avoir intrigué contre lui. (Lettre au cardinal Dubois, Vittoria, 19 juillet 1722, *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXX, fol. 13.)

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXX, fol. 135.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXV, fol. 322.

faire repartir le courrier en toute diligence. Portez sans perte de temps ma lettre à M. le marquis de Grimaldo, sans paroître savoir ce qu'elle contient. Vous verrez par la copie ci-jointe de cette lettre le parti que S. A. R. croit devoir prendre pour marquer sa déférence à L. M. C. après leur avoir fait connoître les motifs qui l'avoient porté à rappeler M. le marquis de Maulevrier et à vous faire passer en Espagne. Il faut voir quelle impression fera sur l'esprit de L. M. C. cette réponse. Cependant vous n'avez qu'à continuer de faire votre mission. Je ne sais si toutes les cabales dont on parle sont aussi avancées qu'on le prétend. J'ai de la peine à le croire, et parmi les faits que l'on m'a rapportés, il n'y en a qu'un qui m'ait frappé, qui est que le Roi ayant promis à M. le marquis de Grimaldo de terminer les affaires de M. de Sartine, il en a suspendu la décision. Mais sans avoir recours à aucune cabale, je crois que M. de Maulevrier s'est aidé et qu'il a trouvé assez d'accès auprès du Roi et de la Reine pour obtenir qu'ils demandasssent la continuation de son emploi. On m'avoit mandé de Lerma qu'il avoit fait chercher et retenir une maison secrètement. Madame sa femme [1] m'avoit demandé la permission de lui envoyer des domestiques, et je compris par ses discours, et depuis par ceux du chevalier de Langeron [2] son oncle, qu'il avoit envie de rester. J'en sens tous les inconvéniens, soit qu'il restât seul, soit que vous y demeuriez avec lui. Il faut voir, sans faire aucun mouvement, l'effet naturel de ma réponse à M. le marquis de Grimaldo. J'en envoye une copie au Père Daubenton. Je laisse à M. Robin la liberté de revenir pour un temps, comme il l'a demandé. Cet événement vous fera comprendre beaucoup de choses de vos premières audiences, que vous n'aviez pas entendues. Conduisez-vous sagement pour observer plus tran-

1. La femme du marquis de Maulévrier était née Élisabeth Le Camus, fille de Nicolas Le Camus, seigneur de Bligny, premier président de la Cour des Aides de Paris.

2. Jacques-Charles Andrault de Langeron, bailli grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Vaufranche en Berry, abbé de Bellebonne (janvier 1721), lieutenant général des armées du Roi, chef d'escadre des galères; il mourut à Marseille, dont il avait le commandement, le 13 juillet 1729. (*Gazette de France*, 1729, de Paris, le 16 juillet, p. 336.)

quillement l'origine et l'effet de ses menées. Le principal point est, en faisant prudemment tout l'usage que vous pouvez faire des premières instructions que je vous donne, de faire sentir l'utilité de votre séjour et l'inutilité de celui de M. de Maulevrier, à qui vous ne communiquerez point vos dépêches, lui laissant faire ce dont il sera chargé et faisant de votre part ce qui vous est prescrit, lui laissant croire que c'est sur le compte de M. le duc de Parme et des connoissances d'Italie qui vous viennent par les relations que vous y avez établies, sans cesser pourtant de parler à M. le marquis de Grimaldo et au Père Daubenton de la part de S. A. R. et de la mienne dans toutes les insinuations et dans tous les éclaircissemens que vous jugerez à propos d'avoir avec eux.

M. Laules est persuadé que personne ne peut vous mettre mieux au fait et pénétrer plus sûrement les dispositions de la cour où vous êtes que M. le chevalier du Bourck. Il doit lui écrire aujourd'hui pour le prier de vous parler avec ouverture de cœur. Voyez-le après avoir reçu cette dépêche, faites-lui beaucoup d'honnêtetés de ma part et tirez-en toutes les lumières qu'il vous sera possible.

. . . . . .

P.-S. — A chaque point dont il s'agira et sur lequel vous aurez assez d'instruction pour appuyer une vérité, vous pourrez faire un mémoire ostensible, bien clair, tiré des principales raisons répandues dans les diverses Instructions que vous aurez reçues, pour laisser ce mémoire à M. le marquis de Grimaldo, s'il vous paroît que cela lui soit agréable et commode, pour le donner en considération à L. M. C. Mais outre l'attention qu'il faut avoir de ne donner rien par écrit que sur les propositions et les vérités qui ne peuvent pas recevoir de variation, il faut toujours préluder par les assurances que S. A. R. fera finalement tout ce qu'elles désireront, et en joignant les représentations que vous croirez qu'il leur faut faire, il faut user de toute la circonspection et de tout le ménagement que demande la délicatesse de L. M. C. dont vous verrez un exemple dans l'extrait ci-joint de la dépêche de M. de Maulevrier du 12e janvier, et il faut prendre garde que

ces ménagemens et ces protestations ne soient pas exprimés avec trop de tour et d'éloquence, de peur qu'elles ne prennent cette politesse pour détour et finesse, mais vous énoncer avec simplicité et avec un air de bonne foi, de franchise et de zèle pour leurs intérêts.

Comme il vous faudra plusieurs jours, Monsieur, pour faire déchiffrer toutes les dépêches et autres expéditions que je vous envoye, et que si vous attendiez que ce travail fût fait, vous perdriez les premiers momens qui demandent de la diligence, je vais joindre ici un bref état des principales matières qui sont contenues dans ces expéditions, afin que vous puissiez faire déchiffrer en premier lieu celles qui vous paroîtront les plus nécessaires, à quoi je ne joindrai que deux avertissemens : le premier, d'exécuter sans retardement ce qui est enfermé dans le premier paquet et contenu dans la dépêche n° 1. Le second, c'est de ne point déclarer avant que vous ayez lu toutes vos expéditions, que vous avez reçu d'amples instructions, afin qu'on ne vous demande pas des décisions sur les articles qui ne sont pas encore décidés et qui ne peuvent pas encore l'être [1].

. . . . . .

DUBOIS A M. DE CHAVIGNY

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 34-36.

N° 2. — Le 31 mars 1722.

Je ne crois rien de plus essentiel, Monsieur, ni de plus pressé à faire que de vous envoyer les ordres et les notions que vous devez suivre...

. . . . . .

Le premier principe qu'il faut avoir toujours devant les

1. Suit une liste des dépêches et pièces envoyées, analogue à celle qui a été reproduite dans la notice ci-dessus.

yeux est qu'il seroit contre la gloire et contre l'intérêt de L. M. C. de faire aucune démarche, ni prendre aucune résolution qui pût engager présentement une rupture, parce que les moyens de la soutenir seroient difficiles et le succès incertain. Il faut auparavant constater la situation de l'Europe par un traité définitif, qui assurera aux fils d'Espagne le droit aux successions des États de Toscane et de Parme, produire des alliés à S. M. C. et établir les obligations et les devoirs de l'Empereur en Italie, qui, étant bientôt suivis de fréquentes contraventions, qui (*sic*) pourront donner lieu, sans encourir le blâme d'avoir violé la paix, de rompre avec lui quand on voudra, sur son propre fait ; de sorte qu'en éludant ou en relevant ses contraventions, on ne s'engagera dans la guerre que quand on pourra la faire avec un avantage certain. Si le Roi Catholique s'y précipitoit présentement, il ne pourroit être abondamment et fortement secouru ni par l'Angleterre, qui est encore dans quelque désordre pour ses finances, ni par la France, qui ne peut pas avoir autant de moyens présentement pour soutenir une guerre, qu'elle en aura lorsque ses finances seront rétablies.

Attaquer l'Empereur ou lui donner lieu de commencer la guerre dans le temps que ses forces ne sont occupées nulle autre part, ce seroit donner lieu à une guerre générale, qui, quelque effort que l'on fît, seroit très pesante et pourroit être longue, et promettroit de médiocres avantages, même avec de grands efforts ; au lieu qu'on pourroit se flatter d'une guerre courte et d'un succès certain, si l'Empereur étoit embarqué dans quelque autre guerre en Allemagne, en Hongrie ou dans le Nord. Les Turcs peuvent donner lieu à une grande diversion. Les différends de religion peuvent occuper les princes d'Allemagne dans l'Allemagne même. Le Czar peut faire des entreprises en Silésie, en Pologne et dans la Basse Allemagne, qui y retiendroient une partie des troupes impériales. Mais ce qui mérite encore plus d'attention, l'Empereur peut mourir sans enfans mâles et ouvrir la plus belle carrière pour étendre la succession de D. Carlos à presque toute l'Italie et achever de donner la supériorité dans l'Europe au Roi Catho-

lique. Il ne faut pas perdre de vue ces grands objets par précipitation et par impatience. Le Roi Catholique, uni avec d'aussi grandes Puissances que la France et l'Angleterre, et avec leurs alliés, ne doit se mouvoir que pour de grands coups et pour des événemens qui remettent sa famille en possession des Royaumes qu'elle a perdus en Italie. On donnera des soupçons à l'Empereur sans aucun fruit, si on veut faire passer D. Carlos en Italie avant la conclusion de la paix. Il sera plus facile et plus naturel après le congrès de l'y établir. Quand on fera cet établissement et qu'on voudra faire passer des troupes avec lui, il faut être assuré d'une escadre angloise qui rende la Méditerranée libre, ce qu'il seroit impossible au Roi de la Grande Bretagne de ménager si le Czar, comme il est possible, faisoit quelque entreprise contre les États de ce prince dans la Basse Saxe et qu'il fût obligé d'envoyer les plus grandes forces maritimes d'Angleterre dans la mer Baltique contre celles du Czar.

Rien n'est plus important à la Reine Catholique que de voir le mariage de la jeune Reine sa fille applaudi et consommé, et son séjour en France accompagné de la prospérité de ce Royaume ; mais si les effets d'une guerre prématurée et entreprise avant que l'on ait assemblé les fonds nécessaires pour la soutenir, épuisoient le Royaume et y apportoient la misère et la désolation, on ne regarderoit plus ce mariage comme l'époque du bonheur de la France, mais comme la source de ses malheurs. La jeune Reine en seroit moins aimée et cesseroit d'être l'objet de la complaisance de tous les bons François, au lieu que, quand son établissement sera affermi et que l'union des deux couronnes aura procuré l'abondance dans le Royaume, cette princesse et la Reine sa mère seront maîtresses en France de tous les cœurs, et le Roi se trouvera en état de faire pour les avantages des princes ses beaux-frères et de la Reine sa belle-mère tous les mouvemens et toutes les dépenses qui pourront leur être utiles, sans affoiblir son Royaume et sans diminuer le bonheur de ses peuples. Si les entreprises que la cour de France et celle d'Espagne pourront faire n'enlèvent pas tout d'un coup les États qu'elles jugeront

convenable d'attaquer, au lieu de faire du bien à M. le duc de Parme, elles précipiteront sa ruine et la première opération de la part des troupes de l'Empereur sera d'envahir ses États. Il est donc essentiel de ne se point presser de faire des entreprises sans s'y être bien préparé auparavant et avant que les Royaumes de France et d'Espagne soient bien rétablis pour pouvoir fournir sans se ruiner, et même sans s'affoiblir, aux dépenses de la guerre, et pouvoir profiter de la diversion des forces de l'ennemi ; au lieu de s'exposer à manquer de petites entreprises, il n'en faut former que de grandes et combiner si bien toutes choses qu'on puisse être assuré du succès.

Voilà ce qui doit prévaloir dans toutes les insinuations que vous ferez, mais il faut qu'elles soient accompagnées de tant de prudence et de délicatesse, qu'on ne les prenne pas pour des défaites, mais pour des attentions essentielles et nécessaires que l'on croit indispensable d'exposer.

MÉMOIRE B, JOINT A LA DÉPÊCHE N° 2 DE LA LETTRE A M. DE CHAVIGNY DU 31 MARS

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 37-47.

S'il ne pouvoit y avoir d'événement plus satisfaisant pour le Roi et pour le Roi Catholique, et en même temps plus heureux pour leurs Monarchies, que celui des deux mariages qui viennent d'être contractés dans les maisons de France et d'Espagne, il n'y en a point aussi de plus propre à exciter l'attention générale sur ses suites.

Après avoir été projetés et stipulés dans le plus grand secret, ils ont été aussitôt conclus qu'annoncés, et sans qu'aucune des Puissances de l'Europe y ait eu d'autre part que la notification de pure cérémonie qui en a été faite. On ne peut douter qu'en général elles ne soient très portées à soupçonner que les traités qui en cette occasion se sont faits entre le Roi et le Roi

Catholique ne se bornent pas à de simples conventions matrimoniales et qu'ils comprennent les stipulations d'une alliance aussi étroite qu'indissoluble. Il y aura même plusieurs de ces Puissances qui iront jusqu'à croire que cette alliance porte avec elle d'autres projets que celui d'une sûreté réciproque. Cette opinion sera inspirée par l'Empereur dans les cours qui, n'ayant pas les mêmes motifs que lui d'être continuellement inquiètes et jalouses de l'intelligence parfaite et des avantages des deux couronnes, seroient moins promptes à leur imputer des desseins d'agrandissement et contraires à la paix. Les soupçons que Sa Majesté Impériale tâchera de faire naître seront fomentés par quelques princes qui suivront non seulement les mouvemens de la crainte qu'ils croyent devoir toujours avoir de la puissance et du concours de la France et de l'Espagne, mais encore ceux du dépit qui naît naturellement de la perte de l'espérance qu'ils avoient formée de voir quelque princesse de leur sang placée sur l'un des premiers trônes du monde par un mariage, soit avec le Roi, soit avec le prince des Asturies. Des regrets à cet égard ont éclaté dans une cour voisine des États du Roi Catholique, et on y a entendu des personnes, également considérables par leur rang et par la part qu'elles ont aux affaires, témoigner hautement et publiquement la persuasion où elles étoient, ou au moins le désir qu'elles avoient de voir, à l'occasion des mariages nouvellement conclus, renouveler la guerre qui a été terminée par les traités d'Utrecht. Il est superflu d'observer que les Puissances à qui l'Empereur s'efforcera d'inspirer les premières et les plus fortes appréhensions sur les conséquences de la nouvelle union des deux couronnes seront l'Angleterre et la Hollande. On veut croire qu'il lui sera difficile de parvenir à les faire entrer, au moins l'Angleterre, autant qu'il le désireroit, dans ses craintes réelles ou affectées; que le Roi de la Grande-Bretagne, qui, par un effet de la bonne correspondance qui subsiste entre le Roi, le Roi d'Espagne et lui, peut avoir de justes idées de leurs desseins, ne se laissera pas prévenir aisément; enfin que les Hollandois sont revenus de la prévention où ils étoient que jamais la puissance de la maison de Bourbon ne pouvoit être

trop abaissée, et que celle de la maison d'Autriche ne leur donnoit rien à craindre. Mais, quelle que soit la confiance que l'on prenne en ces dispositions des gouvernemens d'Angleterre et de Hollande, il ne faut pas s'y abandonner si absolument qu'elle fasse négliger les moyens propres à rendre inutiles les efforts que l'Empereur mettra en usage pour faire reprendre à ces deux Puissances leur ancienne animosité contre la maison de Bourbon.

Ces moyens ne se réduisent pas au soin d'entretenir la bonne intelligence avec l'Angleterre et la Hollande, et à la vigilance que l'on apportera à éclairer les mouvemens et les démarches des ministres allemands auprès d'elles. Ils consistent principalement dans une conduite qui, sans laisser espérer que l'on puisse jamais attaquer injustement l'une des deux couronnes sans craindre l'autre, montre néanmoins évidemment qu'elles n'ont d'autres vues que de se maintenir dans l'état où elles sont, sans aucun désir d'agrandissement ni aucun dessein de revenir contre les traités qui ont établi la tranquillité générale.

Le congrès de Cambray est la conjoncture où cette conduite doit être observée davantage : elle y sera exposée aux yeux de toute l'Europe. Il n'échappera aux ministres de France et à ceux d'Espagne rien qui ne soit examiné et bien pesé ; leurs démarches, leurs discours, seront l'objet de l'attention universelle, dans le désir où tout le monde sera de pénétrer les projets de leurs maîtres. Peut-être même l'Empereur ne presse-t-il si fort aujourd'hui l'ouverture de ce congrès que dans l'impatience de reconnoître quelle est la force de l'union établie entre les deux couronnes et quelles en sont les vues, la sienne étant de se servir de tout ce qui feroit soupçonner quelques nouveaux desseins de leur part pour animer contre elles le reste de l'Europe. Il ne seroit pas impossible, si on lui fournissoit des sujets de taxer la France de trop grande partialité pour l'Espagne, qu'il ne déclarât qu'il ne sauroit admettre le Roi pour médiateur conjointement avec le Roi d'Angleterre. On laisse à juger quels seroient les inconvéniens qui en résulteroient.

Pour mettre l'Empereur hors d'état d'indisposer les principales Puissances de l'Europe contre la France et l'Espagne, et pour au contraire se les concilier, le Roi d'Espagne, dans les résolutions qu'il prendra sur les prétentions à produire de sa part au Congrès, ne doit pas seulement consulter ses désirs et ses droits, mais encore l'importance de ne laisser échapper aucunes propositions capables de faire supposer en lui la moindre envie de s'écarter de l'observation scrupuleuse de ce à quoi il a consenti. Le Roi, de son côté, doit s'appliquer à faire réussir les prétentions de Sa Majesté Catholique par la prudence et l'habileté de ses plénipotentiaires plutôt que par un concours trop ouvert et trop peu ménagé à tout ce que les plénipotentiaires espagnols proposeront, puisque, quand même il n'y auroit point à craindre de donner de la jalousie aux autres Puissances par une union trop marquée, il ne laisseroit pas d'être nécessaire que les ministres du Roi agissent toujours de manière à ne point courir le risque de n'être plus regardés comme médiateus.

Il y a encore un point qui ne demandera pas moins que tout le ménagement et toute l'adresse dont ils peuvent être capables, c'est de réussir à engager les Anglois à favoriser les prétentions du Roi d'Espagne, sans cependant leur découvrir rien au delà de ce qu'il conviendra et dont ils puissent abuser en le révélant aux Impériaux. Cette réflexion ne peut être censée une digression dans un mémoire qui tend à établir l'importance, pour ne pas dire la nécessité dont il est aujourd'hui de faire en sorte que le congrès se tienne et se termine sans qu'il s'y passe rien qui puisse produire une rupture, ni même en jeter les semences.

Si, pour éviter cette rupture, une conduite telle qu'on la vient d'exposer est nécessaire au congrès, à plus forte raison l'est-elle en Italie, où toutes démarches et tentatives qui supposeroient quelque dessein sur les États que le Roi d'Espagne a consenti de laisser à l'Empereur serviroient à ce prince de prétexte à exciter toute l'Europe à la guerre. Il feroit le même usage de tout ce que les deux couronnes tenteroient pour prendre à l'égard des États destinés aux fils de la Reine Catho-

lique quelques sûretés et quelques avantages prématurés et qui n'auroient pas été stipulés dans les traités. Il seroit même très difficile de prendre des mesures assez justes pour parvenir à l'exécution de ce que l'on auroit projeté, avant que l'Empereur y pût mettre obstacle, et le moindre retardement, lui donnant la connoissance de ces projets, lui donneroit aussi le prétexte et le temps d'envahir ces mêmes États, et qui peut dire quand l'on parviendroit à les retirer de ses mains? Quand même on seroit assez habile et assez heureux pour venir à bout de l'entreprise avant qu'il eût pu l'empêcher, la guerre en sera la suite inévitable.

Les deux couronnes ne sont certainement pas dans une situation qui puisse leur permettre d'en regarder une présente ou une prochaine avec indifférence. Leurs finances demandent encore quelques années de repos et de tranquillité pour être rétablies. Il ne s'est point écoulé assez de temps pour s'assurer que les Puissances qui ont été liguées contre la maison de Bourbon se soient affermies dans des dispositions contraires, et par conséquent on doit craindre qu'une guerre, que dans son commencement on croira n'avoir à soutenir que contre l'Empereur, deviendra générale dès la seconde campagne.

La seule partie de l'Europe où l'on pourroit se flatter de la faire avec quelque avantage seroit en Italie, et cela par l'espérance que les premiers succès deviendroient permanens, parce qu'ils seroient soutenus des dispositions des peuples, mais il faudroit que ces premiers succès fussent certains, et pour les rendre tels, avec quelles forces ne faudroit-il pas y aborder et quelles dépenses ne faudroit-il pas faire, car se seroit s'abuser que de compter sur le secours de la disposition des peuples et de celle des Puissances d'Italie, avant que des opérations entièrement heureuses leur fissent regarder comme une impossibilité le cas de se voir exposés à la vengeance de l'Empereur. Sans cela il faut se résoudre à faire tout par ses seules forces, sans l'aide d'aucune circonstance favorable.

Les autres endroits par lesquels l'on peut attaquer l'Empereur sont les Pays-Bas et l'Allemagne, mais quelle apparence de le faire avec avantage ? L'on n'auroit pas pris une ou deux

places dans ceux-là, que la Hollande et peut-être l'Angleterre (supposé qu'elles ne se fussent pas encore déclarées contre les deux couronnes) les forceroient de suspendre leurs progrès ou se joindroient à l'Empereur. Si l'on attaque ce prince par l'Allemagne, c'est le mettre en état de faire déclarer l'Empire, et, après tout, l'effet des plus grands avantages que l'on auroit dans ces pays-là, dans le cours d'une longue guerre, se réduiroit à demeurer en possession de quelques-unes des places conquises. Est-ce là un objet qui puisse induire le moins du monde à l'entreprise d'une guerre qui, comme on le dit, peut devenir aussi générale que les précédentes?

Il s'ensuit qu'il faudroit renfermer l'espérance du succès et des avantages dans l'Italie, mais on ajoutera à ce que l'on a déjà dit sur l'incertitude de ce succès et de ces avantages, que ce n'est guères le temps propre à les espérer que celui où l'Empereur, nouveau possesseur de la Sicile[1], veille à sa conservation, en la tenant garnie de troupes et pouvue de munitions, et que cette vigilance de sa part s'étend aussi au Royaume de Naples. Il est constant, par tous les avis que l'on a de l'état des forces de ce prince en Italie, que le nombre des rations que l'on distribue aux troupes est de trente-cinq mille. Quelque différence qu'il y ait entre ce nombre de rations et celui des soldats effectifs, il est cependant vrai de dire qu'il ne faudroit pas un médiocre transport de troupes pour avoir dans une entreprise un début assez éclatant pour être secondé des peuples et donner envie à quelques puissances de concourir avec les deux couronnes à la perfection de leurs desseins.

Au reste il n'y a personne qui ne regarde comme un événement certain le retour des États que la couronne d'Espagne avoit en Italie, sous la domination du Roi d'Espagne, mais il n'y a personne aussi qui ne soit persuadé que cette révolution doit être attendue et exécutée dans des temps convenables. Ces temps, par exemple, seront, ou lorsque l'Empereur, croyant sa possession affermie par quelques années et occupé ailleurs, ne donnera pas la même attention à la conservation de ces

1. En vertu du traité de la Quadruple Alliance, signé à Londres le 2 août 1718.

États, ou quand ce prince venant à manquer et les prétendans à sa succession se la disputant, les Royaumes de Naples et de Sicile préféreroient la domination de leur maître légitime à celle d'un souverain nouveau et inconnu, et qui, n'ayant pas les mêmes forces que l'Empereur, les laisseroit continuellement exposés aux entreprises que l'Espagne feroit alors pour les recouvrer.

Enfin le Roi Catholique peut justement désirer de recouvrer ses États d'Italie, il doit même s'en faire un objet constant, mais ce recouvrement doit être l'effet d'une révolution subite et procurée, pour ainsi dire, par l'apparition de forces suffisantes pour conserver et non pas de celles nécessaires pour une guerre de durée. Ces Royaumes, quelque dignes qu'ils soient des désirs d'un grand prince, coûteroient trop cher à l'Espagne s'il falloit qu'elle les conquît pied à pied sur un possesseur aussi en forces que l'Empereur l'est aujourd'hui.

A l'égard des États destinés aux fils de la Reine Catholique, le désir de mettre en œuvre les précautions capables d'assurer de plus en plus l'effet de cette destination, ne doit jamais agir si fortement qu'il fasse fermer les yeux au danger qu'il y auroit, non seulement de les perdre pour toujours, mais de les voir occuper par l'Empereur sur le premier mouvement qui lui donneroit un prétexte de s'écarter de l'observation des traités.

LE CARDINAL DUBOIS A CHAVIGNY

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 48-56. Copie.

Le 31 mars 1722. Envoyé le 3e avril.

Quoique les observations répandues dans les différentes expéditions que je vous envoye aujourd'huy, Monsieur, soient suffisantes pour vous mettre en état de régler votre conduite dans les circonstances présentes, il est des points si importans en eux-mêmes et par les suites qu'ils peuvent avoir, que l'on

ne doit pas craindre de trop répéter, et les résolutions que l'on croit devoir prendre, et les motifs qui en établissent le fondement.

C'est sur ces principes qu'après avoir lu avec soin toutes les lettres que vous m'avez écrites depuis trois mois, et plus particulièrement encore celles du 1er, du 8e et du 13 mars, j'ai cru qu'il étoit nécessaire de déterminer vos idées sur trois points principaux de ce qui est remis à vos soins.

Premièrement sur l'importance extrême dont il est pour le Roi et pour la Reine d'Espagne de ne faire dans les circonstances présentes aucune démarche qui puisse donner lieu à la cour de Vienne de suspendre l'expédition et la délivrance de l'investiture éventuelle qui peut seule assurer solidement les successions de Toscane et de Parme à l'infant D. Carlos.

En second lieu sur la convenance pour le Roi et pour la Reine d'Espagne de suivre la vue que M. le duc de Parme a eue d'assurer le mariage de l'infant D. Carlos avec l'une des princesses filles de S. A. R.

Enfin sur les moyens de ranimer la confiance du Roi d'Espagne par celle que l'on témoignera en lui laissant entrevoir que les ménagemens que l'on garde avec quelques Puissances et les mesures que l'on se propose de prendre auprès de quelques autres, ont principalement pour objet de se mettre plus en état d'agir, lorsqu'il en sera temps, conformément aux intérêts du Roi et du Roi d'Espagne.

Il seroit inutile d'entrer dans un grand détail pour prouver que le Roi et la Reine d'Espagne ont un intérêt capital à subordonner toutes les vues qui ne sont pas absolument nécessaires à leur satisfaction, à celle d'assurer les successions de Toscane et de Parme à l'infant D. Carlos par l'investiture éventuelle que l'Empereur est obligé de lui donner en exécution des traités de Londres. Il suffit pour être persuadé de cette vérité, de considérer de combien de contradictions les droits de la Reine d'Espagne sur ces deux successions étoient susceptibles, et de rappeler le souvenir de l'opposition que la cour de Vienne a apportée jusqu'au dernier moment à promettre d'assurer ces mêmes droits aux princes, fils de la Reine, par une investiture.

Il n'est pas douteux que, comme cette cour a toujours les mêmes intérêts, elle ne soit encore dans les mêmes dispositions, et qu'elle ne vît avec plaisir naître des prétextes de refuser ou de différer au moins de satisfaire à ses engagemens sur un point qui lui est si sensible et dont elle connoît toutes les conséquences pour les temps à venir. Ainsi il est de la prudence du Roi et de la Reine d'Espagne de régler leurs résolutions sur cette matière importante d'une manière qui ne produise pas des effets contraires à leurs intentions et à leurs intérêts, et il faut que dans toutes les occasions que vous en aurez, vous fassiez connoître ces vérités et de quelle conséquence il est qu'elles soient la règle de leurs résolutions dans les circonstances présentes.

Leurs Majestés Catholiques se flatteroient vainement que la présence de l'Infant en Italie, même avec un corps de troupes, donnât aucun poids à ses intérêts. Elle ne serviroit qu'à donner un prétexte de suspendre l'expédition de l'investiture qui doit réunir et constater en sa personne le droit de succéder aux États de Toscane et de Parme, et peut-être même que cette démarche donneroit lieu à des engagemens contraires à ces mêmes droits et à une guerre mal concertée et par conséquent malheureuse.

Enfin le Roi d'Espagne, en remettant le prince son fils entre les mains d'un prince particulier, remettroit pour ainsi dire en son pouvoir le destin de toute sa monarchie, puisque ce prince seroit toujours le maître de le jeter, pour des intérêts particuliers, dans une guerre générale, sans lui laisser le temps, la liberté, ni les moyens de se préparer à la faire avec succès, et il pourroit même arriver que cette guerre s'engageroit sans que ce même prince y donnât lieu.

Vous remarquerez aisément combien une pareille conduite seroit contraire aux règles de la prudence et d'une saine politique, puisque ce seroit de la part du Roi d'Espagne se dépouiller de l'usage de son autorité dans le point le plus important et remettre dans des mains étrangères le pouvoir absolu de forcer ses résolutions et à la puissance dont il doit le plus craindre les desseins le prétexte et l'avantage de choisir

le moment qu'elle croiroit le plus favorable à ses projets pour les exécuter.

Ce point de vue découvre tout d'un coup tous les inconvéniens qu'il y auroit à prendre la résolution de faire passer l'Infant en Italie, soit seul, soit avec des troupes, mais l'on peut voir ces mêmes inconvéniens dans un plus grand jour dans le mémoire coté A[1] qui sera joint à cette expédition, et vous pourrez vous servir utilement des observations qu'il contient sur les dangereuses suites de cette démarche, sur l'impossibilité absolue où l'on se trouveroit ici, dans le moment présent, de soutenir l'engagement qu'elle emporteroit inévitablement, et sur les avantages que la France et l'Espagne peuvent retirer et qu'elles retireront certainement de leur union, si elles concertent le temps et les moyens de suivre leurs véritables intérêts. Je me remets donc à ce qui est contenu dans ce mémoire sur tout ce qui peut servir à combattre les idées qui tendroient à précipiter les démarches du Roi d'Espagne. Mais, de même qu'il est de votre prudence et du service du Roi que vous ne perdiez pas le moment de prévenir les résolutions de Leurs Majestés Catholiques qui pourroient les jeter dans de dangereux engagemens, il est aussi de votre habileté de ne vous exposer pas inutilement à affoiblir la confiance qu'elles paroissent prendre en vous, lorsque vous remarquerez que les idées qu'elles pourroient avoir, différentes de la manière dont on pense ici, n'auroient pas présentement leur effet et que l'on pourroit avoir du temps pour les ramener à leurs véritables intérêts. Et c'est sur quoi l'on ne peut vous donner d'autres règles que celles que votre sagesse et les circonstances vous indiqueront.

Je conçois aisément toute la difficulté dont il est de se bien conduire dans une pareille situation, entre la nécessité absolue de faire les derniers efforts pour suspendre les résolutions du Roi d'Espagne, si les suggestions de M. le duc de Parme soutenues du crédit de la Reine avoient fait prendre à ce prince le parti de faire passer l'Infant en Italie, et les ménagemens

1. Ce mémoire est imprimé à la suite de cette dépêche.

qu'il convient de garder pour se concilier la confiance de Leurs Majestés Catholiques, d'où dépend en effet le succès et le fruit de tout ce que l'on a fait juqu'à présent pour réunir les intérêts de la France et de l'Espagne ; mais il faut tout mettre en usage pour concilier ces deux différens objets et comme il n'est pas douteux que l'un des plus sûrs moyens d'y parvenir, et presque le seul que l'on puisse employer avec succès, est de persuader à la Reine d'Espagne qu'elle trouvera dans ses liaisons avec la France tous les avantages qu'elle peut désirer pour elle et pour les Princes ses enfans aussi bien que pour toute sa maison, c'est sur ces principes qu'il faut agir auprès d'elle en cherchant les moyens de lui faire connoître que le Roi et S. A. R. regardent comme leur affaire propre l'accomplissement de ce qui a été statué en faveur de l'infant D. Carlos, que ce n'est que pour en assurer plus solidement l'exécution qu'on la supplie de contribuer à établir et à suivre la méthode que l'on croit nécessaire pour y parvenir, et qu'il ne sera rien oublié de notre part pour soutenir toutes les vues qui peuvent lui convenir en son particulier, dans le cas où l'ordre de la Providence apporteroit des changemens à son état, et que bientôt elle remarquera par les effets le soin que S. A. R. veut prendre de lier le Roi étroitement avec Leurs Majestés Catholiques, et en particulier avec cette princesse; enfin que comme ces liaisons, pour être solides, doivent être fondées sur la confiance réciproque, l'on verra bientôt des effets de ces dispositions sincères de la part de S. A. R. puisqu'elle se propose de mettre la personne qui remplira l'Ambassade d'Espagne en état de rendre compte à Leurs Majestés Catholiques des mesures qui ont déjà été prises et de celles qui se prendront encore dans les principales cours de l'Europe pour se préparer les moyens d'agir avec succès contre les Puissances qui voudroient former des projets ambitieux et contraires à la sûreté publique; qu'alors Leurs Majestés Catholiques connoîtront clairement combien leur union étroite avec la couronne est conforme à leurs intérêts, et que le temps n'est pas éloigné où elles pourront tirer des avantages solides des condescendances qu'elles auront dans les circonstances présentes ; qu'en même temps

qu'elles laisseront le temps de réparer et d'augmenter les forces de l'un et de l'autre Royaume, elles donneront aussi les moyens d'ajouter aux droits de l'infant D. Carlos sur les successions qui lui sont réservées le dernier caractère de force et de solidité qui pourroit leur manquer.

L'on peut ajouter à ces considérations générales toutes les choses personnelles qui peuvent être agréables à la Reine, parler avec confiance du gage précieux qu'elle a donné à la France, de ses sentimens pour le Roi et pour la couronne, de l'effet sensible que l'assurance du mariage du Roi a produit sur le cœur de tous les François; que le temps est venu où l'on ne distingue plus les maisons de France et d'Espagne, parce que l'on regarde leurs intérêts désormais comme communs entre elles depuis qu'elles sont unies par de nouveaux liens, que S. A. R. en particulier est vivement pénétrée des marques de bonté et d'amitié qu'elle sait que la princesse sa fille reçoit continuellement de la part de la Reine, et qu'elle recherchera toujours avec un extrême empressement toutes les occasions de contribuer à la satisfaction particulière de la Reine et de mériter l'honneur de sa confiance.

Je ne serois pas surpris d'apprendre que vous n'eussiez jusqu'à présent aucune voie dont vous puissiez vous servir avec succès pour faire passer à la Reine les insinuations qu'il seroit bon qu'elle reçut. Comme elles ont pour objet de suspendre l'effet des conseils trop vifs de M. le duc de Parme, le canal de M. Scotty seroit peu sûr, quelque démonstration qu'il fît d'entrer dans ce que vous lui représenteriez, et il est vraisemblable qu'il se serviroit de ce que vous lui confieriez pour traverser vos vues; peut-être même que le Roi et la Reine d'Espagne qui ont témoigné en plusieurs occasions que leur confiance au duc de Parme avoit des bornes assez étroites, ne verroient pas avec plaisir que vous vous fussiez ouvert à un ministre qui n'a plus aucune part à leurs principales résolutions.

La voie de la nourrice de la Reine peut être bonne pour disposer favorablement l'esprit de cette princesse, mais il ne paroît pas que l'on puisse se promettre de grands succès par

ce canal, particulièrement lorsque les raisons de persuasion consistent dans la connoissance de l'état des principales affaires et des plus grands intérêts d'une partie considérable de l'Europe, que l'on ne doit pas confier sans une nécessité absolue à des personnes d'un ordre aussi inférieur. Ainsi il faut que vous regardiez ce que je vous marque sur les moyens de ménager la confiance de la Reine comme de simples avis qui vous indiquent les véritables dispositions de S. A. R. C'est à vous à en faire usage, soit en tout, soit en partie, selon les occasions que vous en trouverez et avec la prudence convenable.

Il n'est pas douteux que M. le duc de Parme n'ait fait rendre compte à la Reine d'Espagne de l'ouverture qu'il vous a faite par rapport à l'assurance du mariage de l'infant D. Carlos avec l'une des princesses filles de S. A. R. et qu'il ne l'ait proposé comme un moyen de l'engager à entrer dans les vues qu'il a toujours conservées, et qui ont pour objet de renouveler la guerre en Italie, et d'y faire entrer la France et l'Espagne. Vous avez vu par ce qui vous a été confié au mois de novembre 1720 que ce projet est une idée de Milord Peterborough, formée dans la vue de se venger du traitement qu'il prétend avoir reçu de l'Empereur pendant la guerre d'Espagne.

Il ne sera peut-être pas inutile de découvrir cette circonstance à Leurs Majestés Catholiques ou de leur en rappeler le souvenir, en leur faisant remarquer combien il seroit dangereux de se livrer à de pareils conseils avant que d'avoir assuré l'état de l'infant D. Carlos, et en faisant toujours connoître que S. A. R. n'oubliera rien pour soutenir les droits à la dignité de ce prince, et soit que l'on vous fasse à cette occasion quelque ouverture sur le mariage dont il est question ou que vous jugiez à propos de parler vous-même de celle que M. le duc de Parme vous en a faite, vous pourriez alors faire remarquer que ce seroit un nouveau lien qui engageroit le Roi et S. A. R. à soutenir en toutes occasions les droits de l'infant D. Carlos ; vous pourriez même, si cette insinuation faisoit impression, laisser entendre que l'on trouveroit aisément les moyens d'assurer encore plus particulièrement ces

secours par le même traité qui assureroit le mariage, sans vous expliquer quant à présent sur la qualité de ces secours ni sur le temps ou sur les circonstances dans lesquelles il convient de les donner.

Il seroit à désirer que, si vous êtes obligés de faire vous-même cette ouverture, elle ne se fît qu'après que vous auriez quelque certitude des dispositions favorables de la Reine d'Espagne, parce qu'elle aura sans doute une part principale aux résolutions qui seront prises à cet égard. A la vérité l'on peut présumer qu'ayant pris des liaisons étroites avec la France par l'assurance du mariage du Roi avec l'Infante Reine, elle sera plus disposée à fortifier ces mêmes liaisons par de nouvelles qu'à en prendre avec la cour de Vienne. Elle n'ignore pas que ces sortes d'alliances avec la maison d'Autriche n'attirent pas de grands égards de sa part, et peut-être même que s'il en étoit question, il s'y trouveroit de grands obstacles aussi longtemps que l'Infant ne seroit point en possession des États qui lui sont réservés, ce qui peut être encore très éloigné. Il faut cependant avoir attention à détourner cette vue. Le duc de Parme en a été touché, et peut-être que l'idée de recueillir un jour une partie des grands États de la maison d'Autriche pourroit avoir fait quelque impression sur l'esprit de la Reine. Si vous remarquiez que cela eût quelque fondement, il y auroit de fortes raisons pour combattre cette idée. Mais, quant à présent, votre application principale doit être, comme vous le proposez vous-même, de faire connoître à la Reine qu'elle trouvera dans son union avec la France tous les avantages et toute la satisfaction qu'elle peut désirer et qu'elle chercheroit vainement ailleurs.

J'ai rempli d'avance une grande partie de ce qui devoit faire la matière du troisième point que je m'étois proposé de traiter dans cette lettre, puisqu'en même temps que je vous ai expliqué les raisons qui devoient engager le Roi d'Espagne à diriger toutes ses vues à l'assurance entière et parfaite des droits du prince son fils sur les successions de Parme et de Toscane, je ne vous ai pas laissé ignorer combien il importe d'ailleurs de ne pas engager présentement la guerre ni combien

l'on peut se promettre d'avantages des bonnes et solides mesures que son S. A. R. continue de prendre au dedans et au dehors du Royaume pour le mettre en état de contribuer à faire respecter la puissance de la France et de l'Espagne, unies comme elles le sont. Voilà tout le système politique que l'on peut présenter en général. Il convient à la situation présente des affaires de l'Europe et aux intérêts des deux Royaumes. L'on peut dire même qu'il leur est incontestablement nécessaire à l'un et à l'autre, et vous pouvez assurer, lorsque vous jugerez à propos de vous expliquer sur ce sujet, que le Roi et la Reine d'Espagne recevront bientôt des marques encore plus particulières de la confiance et de la déférence de S. A. R., puisqu'elle a pris la résolution de leur faire communiquer à l'avenir toutes les démarches qu'elle fera pour le bien de l'une et de l'autre couronne et de les concerter avec Leurs Majestés Catholiques. Je vous honore Monsieur, très parfaitement.

P.-S. — Comme il vous peut être fort utile pour faire voir le danger de l'idée d'une rupture, que vous vous raffraîchissiez la mémoire du projet proposé par M. le duc de Parme et des réflexions que j'envoyai à M. de Mornay en Espagne, je vous envoye la copie du projet sous la cote *G*, et un extrait de ma dépêche à M. de Mornay, du 26 novembre 1720, sous la cote *H*.

MÉMOIRE ENVOYÉ A M. DE CHAVIGNY, LE 31 MARS 1722, AVEC LA LETTRE N° 3 ; COTÉ A.

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 57-67.

Entre les différens objets dont le Roi d'Espagne peut être occupé aujourd'hui, l'on ne peut douter qu'il n'ait en vue d'assurer à l'infant Don Carlos les successions de Toscane et de Parme par tous les moyens qu'on lui fera envisager comme propres à ce dessein.

Ces moyens peuvent être de différentes natures et peuvent produire aussi différens effets.

1° Le Roi d'Espagne a toujours représenté pendant la négociation de Londres et depuis sa conclusion que, pendant que l'on accordoit à l'Empereur des avantages présens et très considérables, on ne lui proposoit que des espérances incertaines et éloignées.

Il n'est pas douteux que ce sentiment ne soit encore dans toute sa force et qu'il n'agisse dans les momens où il sera question de régler à Cambray les assurances qui peuvent être données de l'exécution des conditions éventuelles qui ont rapport aux successions réservées dans le traité de Londres en faveur de l'infant Don Carlos.

Cette disposition fortifiée par les alarmes feintes ou véritables du duc de Parme a sans doute été l'une des raisons qui a fait insister le Roi d'Espagne, lors de la conclusion du traité d'alliance, sur une assurance de la part de la France et de l'Angleterre, non seulement de ne se point opposer à la demande qu'il feroit de mettre des garnisons espagnoles dans les forteresses de la Toscane et du Parmesan, mais encore de favoriser au congrès les instances qui seroient faites de sa part sur ce sujet, aussi bien que sur les modifications de l'article des inféodations, et de garantir tout ce qui seroit statué à Cambray à tous ces différens égards.

Entre les vues que le duc de Parme croit propres à assurer la succession de ses États et de ceux de Toscane au prince, fils de la Reine, l'on sait qu'il insiste sur le passage de ce prince en Italie avec un corps de troupes entretenues sous sa direction.

L'on ne rapportera point ici les raisons contenues dans le mémoire que l'on envoye avec celui-ci et le mémoire intitulé : « Idée de ce qui doit faire la matière du congrès de Cambray », et la lettre de M. le cardinal Dubois du 31° mars 1722 pour additions et application dudit mémoire, qui établit la nécessité de se tenir à ce qui a été statué par les traités de Londres sur tous les points principaux. Il fait connoître bien clairement de quelle importance il est de rejeter toutes les matières et toutes

propositions étrangères à ce qui a fait l'objet de ces traités. Ces raisons sont si fortes et si solidement établies que l'on ne croit pas qu'elles puissent être contestées, et l'on se renfermera dans quelques réflexions sur ce qu'il y auroit à craindre en s'écartant des principes établis par ce mémoire.

L'on ne peut s'empêcher de convenir qu'il seroit à désirer que pendant que l'Empereur se trouve dès à présent paisible possesseur de la Sicile, l'on pût aussi assurer d'une manière aussi solide les avantages réservés aux princes, fils de la Reine d'Espagne, et c'est ce que les médiateurs n'auroient pas manqué de statuer et d'assurer si toutes choses avoient été égales. Mais il est aisé de remarquer que l'on ne pouvoit, sans faire violence aux souverains régnans à Florence et à Parme, revêtir dès à présent et à leur préjudice le prince D. Carlos de leurs États, et que tout ce que l'on pouvoit faire de plus avantageux pour ce prince étoit de lui établir un droit qui pouvoit lui être contesté et de le faire reconnoître par la Puissance dont les desseins paroissoient le plus à craindre.

C'est dans cette vue que l'on a eu recours à l'expédient d'une investiture éventuelle de la part de l'Empereur, et ce n'a été qu'après de longs débats que l'on est parvenu à surmonter les difficultés que ce prince faisoit de l'accorder, et ensuite celles qui naissoient de l'idée que la cour de Vienne avoit eue de faire des places et des pays maritimes de la Toscane un État séparé, mouvant de l'Empire.

Ce qui s'est passé en cette occasion ne laisse aucun doute que l'on ne trouve des obstacles invincibles de la part de l'Empereur à rien changer aux principales dispositions des traités de Londres à cet égard, et il n'est pas douteux que, si on vouloit affoiblir le droit reconnu de la féodalité de la couronne impériale sur les deux États dont il est question, l'Empereur se croiroit autorisé à refuser les investitures éventuelles qui doivent servir de fondement aux droits du prince d'Espagne, en sorte que, pour satisfaire une pure délicatesse, on manqueroit l'occasion de lier les mains de la cour de Vienne, comme l'on a eu intention de le faire, et on lui fourniroit des prétextes de justifier ce qu'elle entreprendroit au préjudice

de la disposition des traités, et l'on sait même qu'instruite du désir que le Roi d'Espagne auroit de changer quelque chose à ce qui a été réglé pour la féodalité des États dont il est question, elle se flatte que ce prince donnera lieu lui-même à rompre le lien qu'elle ne s'est laissé imposer que par la considération de l'avantage qu'elle trouvoit à acquérir la Sicile au prix de la cession de la Sardaigne.

Quand on supposeroit que les offices du Roi et ceux du Roi d'Angleterre seroient aussi vifs que les instances du Roi d'Espagne sur ce point, ce seroit se flatter vainement que de croire qu'ils pussent surmonter la résistance de l'Empereur, qui se flatteroit de trouver dans l'inexécution de ce point de la part des parties qui ont concouru au traité de Londres, des ouvertures pour satisfaire son ambition et pour empêcher qu'un prince d'Espagne formât au centre de l'Italie une puissance et des établissemens qui pourroient, dans de certaines circonstances que le temps peut faire naître, donner des moyens à l'Espagne d'y rétablir sa domination avec plus d'étendue et avec plus d'éclat qu'elle n'y a jamais été établie.

C'est, sans contredit, ce qui doit déterminer le Roi d'Espagne à entrer dans tous les moyens qui peuvent assurer au prince, fils de la Reine, les États qui lui ont été réservés, et comme ils ne le peuvent être plus solidement que par les voies qui ont été statuées par les traités de Londres, l'on croit qu'il seroit très dangereux de donner le moindre prétexte d'en altérer les dispositions à cet égard.

Ces dispositions sont garanties par la France et par l'Angleterre, et l'une et l'autre couronnes sont aussi garantes de la reconnoissance de la féodalité.

Quelque désir que S. A. R. ait véritablement de contribuer à la satisfaction du Roi d'Espagne, elle le serviroit mal si elle séparoit le Roi de ses alliés sur ce point, et, de même que l'on peut se flatter avec fondement que, si l'Empereur refusoit de satisfaire à l'engagement de donner les investitures conformément à ses engagemens, l'Angleterre concourroit de toutes ses forces aux moyens de l'obliger à le faire, l'on ne peut pas douter aussi que, si la France s'unissoit au Roi d'Espagne pour

obtenir de nouveaux avantages contraires à la disposition des traités, ce seroit donner lieu aux Anglois de se réunir à la cour de Vienne, et comme les engagemens se succèdent, il est impossible de prévoir quelles seroient les suites des liaisons qui se formeroient à cette occasion. Il est certain seulement que le moindre effet qu'elles pussent avoir seroit celui d'obliger la France et l'Espagne d'abandonner les prétentions qu'elles auroient formées et de laisser naître la dangereuse opinion que les liaisons de l'une et de l'autre couronne avec l'Angleterre pourroient être ébranlées.

Les mêmes considérations doivent faire examiner avec beaucoup de maturité s'il convient de faire passer dès à présent l'infant D. Carlos en Italie.

La personne d'un prince de son âge ne donneroit aucune force à ses droits, et le Roi d'Espagne ne pourroit confier ce dépôt entre les mains d'aucun prince d'Italie, même en celles du duc de Parme, sans se mettre dans une espèce de dépendance qui ne lui laisseroit presque plus la liberté de délibérer sur le temps et sur la manière de prendre ses résolutions. Elles seroient déterminées et comme forcées par de petites délicatesses ou par de légers intérêts, au lieu que les grands monarques doivent toujours être maîtres de leurs délibérations, et que souvent il leur convient de dissimuler leur ressentiment et d'en suspendre les mouvemens jusqu'à ce qu'ils aient pris au dedans et au dehors toutes les mesures nécessaires pour agir avec plus de succès.

Quand on supposeroit que l'Empereur verroit tranquillement établir l'Infant D. Carlos en Italie, même avant l'ouverture des droits qui lui sont réservés, ce qui n'est pas vraisemblable, et quand l'on pourroit se flatter que ce prince, encore sans États, auroit dans ceux de Parme un corps de six mille hommes, de quelque nation que ce soit, pour la sûreté de sa personne, il seroit aisé de prévoir que ce ne seroit pas une puissance capable de résister aux forces des Impériaux, et que cet armement seroit bientôt le prétexte d'un engagement général, qui se prendroit sans concert avec le Roi d'Espagne, et que ce que l'on avoit regardé comme un moyen d'assurer l'état du prince

d'Espagne, deviendroit le prétexte de la ruine de son établissement.

Il est aisé de remarquer que l'intérêt particulier du duc de Parme et la contrainte où il se trouve, sont les seuls motifs de l'empressement qu'il témoigne pour engager le Roi et la Reine d'Espagne à faire passer l'Infant, leur fils, auprès de lui avec les moyens d'entretenir un corps de troupes près de sa personne, et l'on en demeurera persuadé si l'on considère que le duc de Parme, qui n'est pas avancé en âge, a un frère cadet[1], qu'ils peuvent l'un et l'autre avoir des héritiers, et que, par conséquent, il peut arriver que l'Infant ne recueille pas la succession de Parme, ou qu'en tout cas la présence de ce prince n'est pas nécessaire jusqu'à présent pour s'en assurer.

Il est naturel de conclure de cette observation que ce n'est pas la personne de l'Infant que le duc de Parme désire comme habile à succéder à ses États, mais un gage qui le mette en état de se faire une sorte de considération et un moyen de mettre le Roi d'Espagne dans la nécessité de prendre en tout temps pour lui tous les engagemens qui conviendront à ses intérêts particuliers, et, par une conséquence nécessaire, de ne laisser au Roi d'Espagne aucune liberté sur le choix du temps et des circonstances.

La conséquence naturelle de ce que l'on vient de remarquer est que, quand, par une supposition impossible, il ne se trouveroit aucune opposition à la résolution que le Roi d'Espagne prendroit de faire passer l'Infant à Parme et de lui entretenir un corps de troupes pour sa sûreté, rien ne seroit plus contraire aux intérêts de Sa Majesté Catholique, aux droits réservés à l'Infant et même au repos de l'Italie et à sa sûreté.

La France et l'Espagne, présentement unies, n'ont qu'un même intérêt : elles doivent concourir l'une et l'autre à leur conservation commune et à leurs avantages réciproques, et elles n'ont point d'objet plus pressant que celui de contenir l'Empereur dans de justes bornes. Mais plus ces vérités sont évidentes, plus le Roi et le Roi d'Espagne doivent agir d'un

1. Le prince Antonio, qui en effet ne mourut qu'en 1734.

parfait concert pour préparer les moyens de faire respecter leur puissance. L'objet dont elles doivent être occupées aujourd'hui est de rétablir leurs forces intérieures et de profiter de la confiance que fait renaître l'esprit de paix et d'équité pour engager ou pour retenir dans leur alliance les Puissances sans lesquelles l'Empereur feroit de vains efforts pour étendre sa domination ; d'assurer par tous les moyens qui conviennent à l'état présent des affaires, les successions réservées à l'infant D. Carlos ; de dissiper plutôt que d'augmenter les alarmes que la cour de Vienne a toujours eues de cet établissement, de se servir de la faveur que donnent au Roi et au Roi d'Espagne les liaisons qu'ils ont prises avec l'Angleterre, pour faire exécuter les traités et même pour les faire interpréter aussi favorablement qu'il sera possible dans les points qui restent à expliquer, en telle sorte que la France et l'Espagne conservent leurs avantages et leur dignité, sans précipiter des engagemens que la France ne pourroit soutenir que très faiblement dans les circonstances présentes, qui useroient d'avance des ressources qui deviendront nécessaires dans des circonstances qui ne peuvent être bien éloignées, et dont le Roi d'Espagne pourra avoir besoin.

Il seroit inutile d'entrer dans un grand détail sur l'état présent du Royaume pour prouver avec une entière évidence que rien ne seroit plus dangereux que d'entreprendre présentement une guerre générale : plusieurs des plus riches provinces désolées par les maladies et privées de tout commerce, l'état des finances et celui de la marine sont assez connus. Telle est à la vérité la nature des grandes monarchies qu'elles se relèvent bientôt des plus grandes extrémités, et c'est ce que l'on peut espérer des soins que S. A. R. apporte à régler les affaires principales du Royaume, mais le moindre obstacle ou la moindre interruption dans l'exécution de pareils projets renverseroient toutes les espérances de rétablir l'ordre et rendroient le mal plus grand et plus dangereux, et c'est par cette raison que l'on ose avancer qu'il faut éviter dans ces circonstances tout engagement de guerre et qu'il est de la dernière importance pour les intérêts du Roi d'Espagne qu'il les évite

de son côté jusqu'à ce que les affaires du Royaume rétablies mettent en état de les soutenir de concert avec lui. L'on peut encore ajouter que peu de temps lui fera sentir par les effets la solidité de ce conseil, et il peut tirer de sa part un grand avantage de quelques années de repos pour perfectionner sa marine et pour régler ses finances.

Ce seroit s'abuser que de croire que l'on pût engager une guerre en Italie dans les circonstances présentes sans donner lieu à la renouveler dans toute l'Europe. Elle seroit commune entre la France et l'Espagne, dont les intérêts ne peuvent plus être séparés ; les entreprises qui se feroient sur les États mouvans de la couronne impériale en Italie emporteroient nécessairement la déclaration de l'Empire, qui joindroit quatre-vingt mille hommes entretenus aux forces que l'Empereur a déjà sur pied ; les contributions et les mois romains fourniroient à ce prince les moyens de continuer la guerre, et quand on pourroit compter sur l'impartialité du Roi de Sardaigne[1], la France auroit à défendre ses frontières depuis Basle jusqu'à Dunkerque, et il seroit également dangereux pour elle d'avoir des succès qui pussent alarmer ses autres voisins, ou de souffrir quelque perte qui donneroit à ses ennemis des ouvertures pour porter la guerre dans son intérieur, et, dans cette situation, elle auroit plutôt besoin de secours qu'elle ne seroit en état de porter ses attentions sur ce qui se passeroit en Italie.

Ce tableau naturel et simple prouve invinciblement de quelle importance il est, dans les circonstances présentes, de se renfermer exactement dans les voies de conciliation, de s'appuyer du concours des alliés des deux couronnes pour faire observer les traités et pour les expliquer le plus favorablement qu'il sera possible, et de gagner par ce moyen le temps nécessaire pour rétablir les affaires et les forces de l'un et de l'autre royaume.

L'on doit conclure sur les mêmes principes que rien n'est plus important pour le Roi d'Espagne que de suspendre au moins la résolution de faire passer l'Infant en Italie, soit seul,

1. Victor-Amédée II.

soit avec des troupes. L'on peut dire que ce seroit remettre entre les mains d'un prince particulier le destin de l'une et de l'autre monarchie, puisqu'il dépend absolument du temps et des mesures qu'elles peuvent et qu'elles doivent prendre de concert, pour n'agir que lorsqu'elles seront en force et après s'être assurées de bonnes et de solides alliances, au lieu que le duc de Parme, avec le dépôt qu'il demande, seroit le maître de précipiter cet engagement et de jeter l'une et l'autre couronne dans de très grandes extrémités. Il pourroit même arriver que, quand il apporteroit tous ses soins pour l'éviter, la seule démarche de recevoir l'Infant armé dans ses États produiroit le même inconvénient et auroit les mêmes suites.

LE CARDINAL DUBOIS A CHAVIGNY

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 68-70.

N° 4. — Le 3 avril 1722.

Je ne puis reprendre aujourd'hui, Monsieur, de vos lettres des 7 et 15 décembre, 6 et 13 janvier, 5 et 21 février, 1er, 8, 13, 16 et 23 mars, que ce que je croirai absolument nécessaire pour votre instruction, mes incommodités et les distractions que je ne puis éviter ne me permettant pas de m'étendre autant que je le désirerois.

Il paroît par votre lettre du 15 décembre que le duc de Parme est principalement occupé de ce qui peut assurer les successions de Parme et de Toscane, et qu'il regarde ce point comme capital pour la destinée de l'Italie et pour la sienne en particulier. Il a raison, mais pour ne rien risquer sur un point si essentiel, il doit regarder comme une chose capitale de ne faire aucun mouvement avant la fin du congrès, qui empêche la conclusion d'un traité définitif, dans lequel l'Empereur et l'Empire, contractant avec les grandes Puissances de l'Europe, reconnoissent le droit du fils de la Reine d'Espagne aux suc-

cessions de Parme et de Toscane. Quand ce droit ne sera plus disputé par l'Empereur, quand il ne pourra plus s'élever contre ce droit sans violer un traité solennel et s'attirer les Puissances garantes (*sic*), quand il se sera mis en état que, s'il changeoit lui-même, il ne pourra revenir contre son propre fait, et qu'il seroit arrêté par l'Empire et par les garans, cela formera une situation dans laquelle le Roi d'Espagne, profitant des conjonctures et des occasions favorables à ses intérêts et à ceux de la France, peut espérer de recouvrer quelque jour tous les États que les Rois d'Espagne ont possédés en Italie. Mais si l'on met quelque obstacle à ce point principal, c'est-à-dire à la reconnoissance du droit de l'Infant D. Carlos à la succession de Parme et de Toscane dans le traité définitif de Cambray, le Roi d'Espagne peut faire la guerre, faire beaucoup de dépenses, faire répandre beaucoup de sang, exciter une guerre générale, mais il s'éloigne, autant qu'on le peut prévoir, du but qu'il doit avoir.

Les intentions du prince de Toscane [1] et de l'Électrice sa sœur [2] peuvent être telles que M. le duc de Parme le craint. Il passe mille idées dans la tête des Florentins, et les ministres subalternes de la cour de Vienne peuvent les amuser et les laisser extravaguer, mais toutes ces choses, réelles dans leurs intentions, sont des chimères pour l'effet, et n'auront pas même de réalité dans la tentative ; et soyez assuré qu'à moins que l'Empereur ne rompe de dessein prémédité, il ne s'exposera pas, pour tenter de se saisir de quelque ville de Toscane, à une guerre qu'il a un si grand intérêt d'éviter.

Si le projet de M. le duc de Parme avoit lieu, et que l'infant D. Carlos fut établi à Parme, ce seroit pour lors que les Florentins, piqués de voir que le Roi Catholique ne se confieroit pas à eux et qu'ils seroient traités comme province soupçonnée,

1. Giangastone de'Medici, second fils et héritier de Cosimo III, grand-duc de Toscane, né le 24 mai 1671, grand-duc le 31 octobre 1723, mort le 9 juillet 1737. (Moréri, *Dict. historique*, t. VII, p. 399.)

2. Anna-Maria-Lodovica de'Medici, fille de Cosimo III, sœur de Giangastone, héritier présomptif du grand-duché de Toscane, née le 11 août 1667, mariée le 29 avril 1691 à Johann-Wilhelm, Électeur Comte Palatin du Rhin, morte le 18 février 1743. (Moréri, *Dict. historique*, t. VII, p. 399.)

pourroient faire quelque extravagance. Je ne crois pas que l'Empereur eût de la facilité à y entrer, mais s'il en avoit envie, ce ne seroit ni un enfant, ni 6 000 hommes qui l'en empêcheroient, et s'il pouvoit être déterminé à faire une rupture considérable, il en pourroit faire qui mettroit le Roi d'Espagne dans sa dépendance plus que la perte de plusieurs batailles, qui seroit de se saisir de la personne du jeune prince.

Le mariage de la 5e fille de S. A. R. avec l'infant D. Carlos est un objet très convenable, tant pour achever de fortifier l'union des deux couronnes que pour assurer la succession en Italie et être sûr d'y avoir tous les secours dont le prince qui règnera en Toscane et à Parme peut avoir besoin. La jeune princesse est charmante pour l'esprit et pour la figure. C'est un ouvrage digne des bons serviteurs du Roi d'Espagne. Je voudrois que la pensée en vînt au Révérend Père Daubenton, mais il ne faut rien proposer au Roi d'Espagne qui puisse le contraindre, et être en même temps extrêmement alerte sur tout ce qui pourroit s'insinuer et se négocier sur le même objet en faveur d'une princesse de la cour de Vienne. Je vous honore toujours, Monsieur, très parfaitement.

LE CARDINAL DUBOIS A M. DE CHAVIGNY

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 71-73.

N° 5. — Le 3 avril 1722.

Le véritable intérêt, Monsieur, de la Reine d'Espagne, tant pour ne laisser s'élever aucun danger au mariage de l'Infante, que pour l'établissement, l'affermissement et l'extension des successions destinées à l'infant D. Carlos et pour l'intérêt personnel de la Reine même à tout événement, est d'être unie avec S.A.R., de s'entendre avec elle, et de concerter tout avec elle, de sorte que, si le confesseur de la Reine peut être un canal pour lui inspirer ces sentimens généraux et pour lui

donner les avis particuliers dont elle aura besoin à chaque occasion, rien ne nous est plus capital, et il ne faut rien épargner pour cela, et lorsque l'on aura acquis sa confiance et une grande familiarité avec lui, il faut l'obliger de s'expliquer naturellement sur ce qui peut lui convenir.

Rien n'est si mal fondé que l'opinion qu'on a répandue que par défiance nous avons voulu nous servir de différens ministres, et ceux qui le remarquent en sont eux-mêmes la cause, par l'affectation qu'ils ont eue de paroître être chargés de quelque chose, pour avoir plus de considération et obtenir plus facilement les grâces qu'ils espéroient de la cour de Madrid. Le seul homme qui devoit être chargé de toute notre confiance étoit M. de Mornay, qui en étoit très digne. Ses infirmités et ensuite sa mort nous ayant privé du secours d'un si bon choix, M. le marquis de Maulevrier, resté sur son compte, ne s'est pas trouvé assez de talens pour embrasser l'étendue de cet emploi et a exécuté littéralement et sans aucune élevation les ordres qu'on lui a envoyés. M. le duc de Saint-Simon, qui auroit pu remplir l'intervalle entre la conclusion des mariages et l'envoi d'un ambassadeur ordinaire, a été attaqué de la petite vérole, et ce contretemps l'a rendu non seulement inutile, mais a empêché de confier à d'autres ce dont il étoit chargé, ou qu'on lui auroit confié dans la suite : ce qui a fait le contretemps de la nomination de M. de Bournonville [1], sur lequel il avoit ordre de faire des insinuations au moindre avis qu'il auroit eu qu'il pensoit à se faire nommer pour venir ici.

Je ne doute pas que M. le marquis de La Fare n'ait voulu briller avec les ministres et les courtisans, parce qu'il avoit une espérance. Quoi qu'il en soit, nous avons eu toujours une confiance uniforme en M. le marquis de Grimaldo, et la seule occasion où le Roi peut avoir su quelque chose de notre part par un autre canal que par le sien, est celle de M. de Bournonville, dans laquelle S. A. R. crut qu'il falloit tâcher de faire pressentir par le P. Daubenton le Roi d'Espagne et savoir

1. M. de Bournonville fut nommé par Philippe V ambassadeur en France, mais, sur les instances du Régent, le Roi Catholique annula cette nomination.

s'il auroit pour agréable qu'on lui fît des représentations sur ce choix, avant que de s'exposer à prier M. le marquis de Grimaldo de les lui faire.

M. de La Fare a donné une notion de l'état où il a laissé la cour d'Espagne, que je ne garantis point, mais que je vous envoye dans son naturel, pour en faire votre profit, en attendant qu'au retour de M. le duc de Saint-Simon je vous écrive ce que j'aurai ramassé de plus important de ses lettres et de ses conversations.

J'avois voulu m'instruire des intentions du Roi d'Espagne sur les contestations qu'il y aura au congrès entre l'Empereur et Sa Majesté Catholique sur les titres qu'ils garderont, afin d'avoir le temps de faire faire à S. M. C. les représentations qui pourroient être les plus convenables à son intérêt général, et j'avois écrit à M. le marquis de Maulevrier la lettre ci-jointe du 8 décembre, à laquelle M. le marquis de Grimaldo fit la réponse du 8 janvier dont je vous envoye la copie. Vous verrez par le mémoire coté D les premières pensées qui me sont venues sur cette contestation. Vous trouverez quelques autres réflexions sur cette matière dans le mémoire intitulé : *Idée de ce qui doit faire la matière du Congrès.* J'y joins enfin les deux mémoires cotés E. F., dans l'un desquels j'examine tous les expédiens qu'on peut proposer au Roi d'Espagne, et dans l'autre tous ceux dont on peut se servir auprès de l'Empereur. Vous ferez usage de ce fond pour exposer sous les yeux du Roi d'Espagne et lui faire représenter par M. le marquis de Grimaldo ce que vous jugerez de plus convenable dans chaque temps pour porter S. M. C. à donner à ses plénipotentiaires à Cambray les ordres que la saine politique doit inspirer pour sa gloire et pour les grands intérêts et les grandes vues qu'elle doit avoir et dans lesquelles nous sommes résolus de le servir de toutes nos forces. Je vous prie de croire, etc.

MÉMOIRE SUR L'ÉTAT PRÉSENT DE LA COUR D'ESPAGNE PAR RAPPORT A CELLE DE FRANCE[1]

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 74-84.

Le Roi est dans les meilleures et les plus droites intentions que l'on puisse désirer. Son extrême exactitude et sa méfiance naturelle, qui s'est fort augmentée par toutes les friponneries qu'il a essuyées dans tous les temps, rendent Sa Majesté de difficile accès pour tout homme qui n'a point une réputation reconnue de probité, et qui n'y joint pas même un peu de dévotion, surtout lorsqu'il voit que la cour de France marche par plusieurs différentes voies en même temps.

La Reine, qui est dans le fond dans les mêmes intentions que le Roi, et qui a beaucoup d'esprit, a été si fort cachée au monde par le cardinal Alberony et a si peu de connoissance de la différence des sujets auxquels elle pourroit se fier, qu'elle prend quelquefois avec grande vivacité les premières impressions qu'on lui donne par de simples petits billets, dont elle n'a pas le temps de se faire expliquer le véritable sens, ne quittant jamais le Roi, qui ne trouveroit pas bon si elle avoit le moindre commerce à son insu.

Il n'y a même que deux canaux par lesquels l'on puisse donner à cette princesse ces idées imparfaites. Celui dont on se sert plus ordinairement, et surtout les Italiens, qui ont imaginé les premiers ces petits bulletins, c'est sa nourrice, qui, étant de leur pays, les favorise en général d'une certaine façon, mais qui n'a pas assez d'esprit pour se mêler d'aucune affaire importante, et qui n'a pour but que son petit intérêt, sans être capable de rendre de grands services. M. le duc de Saint-Simon lui a fait parler seulement pour qu'elle entretînt une bonne correspondance entre la Reine et la princesse des Asturies. Elle peut être assez bonne pour cela. Elle a paru s'y

1. Par le marquis de La Fare. — Joint à la dépêche n° 5 à M. de Chavigny, du 3 avril 1722.

livrer de très bonne foi et a été très touchée de la commission que M. le duc de Saint-Simon lui a donnée. Il croit qu'il seroit temps de lui faire faire un présent par M. de Sartine.

L'autre canal, qui sans doute est le meilleur, est le confesseur de la Reine, qui, seul, a le temps de lui expliquer les choses, quand il est nécessaire qu'elle les sache. C'est un Espagnol, frère du chancelier de Milan, qui a été quelque temps à Paris, qui a la réputation d'un fort honnête homme[1]. Il avoit été obsédé par les Italiens, lorsqu'ils avoient envie de lier par des mariages le Roi d'Espagne avec la maison d'Autriche. L'obsession des Italiens n'a pas diminué jusqu'au retour de la cour à Madrid, leur restant encore des idées sur les enfans du second lit du Roi d'Espagne par rapport aux affaires d'Italie et à l'utilité dont leur pourroit être à chacun en particulier une alliance avec la maison d'Autriche. Mais depuis le moment que ledit confesseur a été mis dans la confidence des mariages qui se sont exécutés, il a été très réservé pour les Italiens. Son inclination naturelle le porte à l'union des deux couronnes, mais il ne savoit comment la France pensoit sur lui, personne de ceux qui avoient été chargés des affaires ne lui ayant fait aucune ouverture. Je fus informé à Lerma de la situation de son esprit et de son cœur, et je crus ne pouvoir pas mal faire en l'assurant de la part de S. A. R. de beaucoup d'estime et plusieurs autres complimens, qui ne vouloient pas dire grand'chose et qui lui firent cependant beaucoup de plaisir.

D'abord que M. le duc de Saint-Simon fut relevé de sa petite vérole, j'eus soin de l'instruire de ce que j'avois appris et de ce que j'avois fait. Il a suivi mon exemple avec beaucoup de vivacité, et les mêmes gens qui avoient lié mon entrevue avec le confesseur, l'ont mis à portée de lui parler des véritables intérêts de la Reine d'Espagne. Cette démarche n'a pas été sans effet. Le confesseur s'est porté avec vivacité et a dit à la Reine tout ce dont M. le duc de Saint-Simon l'avoit chargé. La Reine l'en a fait remercier par le même confesseur et lui

1. L'abbé Domingo Guerra, frère de D. Miguel Guerra.

a dit à lui-même une fois, à la chasse, qu'elle lui étoit bien obligée.

Cet abbé n'est pas sans ambition : il voudroit être évêque et rester toujours confesseur, ce qui fait un peu de peine au Roi d'Espagne, à cause de la résidence. Il vient de faire faire son frère conseiller d'État. Il vit très honnêtement avec le Père Daubenton, mais ils n'ont de liaison particulière que quand leur maître l'ordonne.

Le Prince est très aimable de toute façon. Parmi ceux qui ont l'honneur de lui être attachés, il paroît que le comte d'Altamire [1] et le marquis de Los Balbases [2] sont ceux pour lesquels il a le plus de goût. Il a pour précepteur le P. Daubussel (*sic*), jésuite, à présent confesseur de la Princesse. Il a beaucoup de part à sa confiance : il la mérite, non seulement d'un prince aussi jeune, mais seroit digne de remplacer le P. Daubenton, et ne seroit pas moins attaché que lui à tout ce qui pourroit être agréable à la France en général et à S. A. R. en particulier. Il est généralement respecté de toutes les différentes nations qui composent la cour d'Espagne.

La cabale la plus contraire à ce que peut désirer la cour de

1. D. Antonio Osorio y Moscoso, marquis d'Astorga, IXe comte d'Altamira, Grand d'Espagne, né à Valence en 1689. En 1716, il devint gentilhomme de la chambre du prince des Asturies, et son *sumiller de corps* ou grand chambellan lorsque Louis Ier monta sur le trône. En 1724, Louis XV le fit chevalier du Saint-Esprit, mais le comte d'Altamira mourut avant d'avoir été reçu, à la suite d'une amputation, le 3 janvier 1725. Saint-Simon (édit. Chéruel, t. XVIII, p. 87-88) confirme ce que dit cette dépêche de l'empire du comte d'Altamira sur l'esprit faible de Louis Ier. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 61; t. CCCXXXIV, fol. 293; t. CCCXL, fol. 2 et 13; — le P. Gaudeau, *Les Prêcheurs Burlesques*, p. 8-9.)

2. D. Ambrosio Spínola de La Cerda y Colona, Ve marquis de Los Balbáses et de Ponteviron, duc del Sexto, de Benafro et de San Severino, prince de Serravalle, Grand d'Espagne, né le 19 janvier 1696. En 1722, de gentilhomme de la chambre du Roi, il devint gentilhomme de la chambre du prince des Asturies. En 1727, il fut envoyé en ambassade extraordinaire en Portugal pour la négociation du double mariage entre Ferdinand prince des Asturies et l'infante de Portugal, Maria-Barbara, et du prince du Brésil avec l'infante d'Espagne, Maria-Ana-Victoria. Après ces mariages (1729), il fut nommé grand écuyer de la princesse des Asturies et resta auprès d'elle dans cette même charge lorsqu'elle devint reine (1746). En 1750, on lui confia le soin de conduire à la frontière l'infante Maria-Antonia, destinée au duc de Savoie, fils aîné du roi de Sardaigne. D. Ambrosio mourut à la fin de 1757. Il était chevalier de la Toison d'Or du 18 décembre 1737. (Ant. Rodríguez Villa, *Embajada extraordinaria del marqués de Los Balbáses á Portugal en 1727*, Madrid, 1872. — *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIII, fol. 65 v°; — *Mémoires et Documents, Espagne*, t. CCCXLV, fol. 60; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 510; — Saint-Simon (édit. Chéruel), t. XVII, p. 430; t. XVIII, p. 135).

France est en général les Italiens, qui ont un intérêt visible et certain de retarder autant qu'ils pourront la paix entre l'Empereur et l'Espagne, qui seroit apparemment suivie de la restitution réciproque des biens des sujets de l'un et de l'autre parti. Presque tous les Italiens qui sont en Espagne y perdroient beaucoup, jouissant des confiscations infiniment plus considérables que n'est (*sic*) leurs fonds de terre en Italie. Ils joignent à cela l'humeur naturelle de leur pays et ne sont pas fâchés d'avoir plus d'une corde à leur arc, en cas de changement en Italie.

Il y a parmi eux des particuliers qui sont les ennemis déclarés de S. A. R. et d'autres qui entretiennent ici des commerces avec les gens qui me paroissent les plus contraires à tout ce que désire M. le duc d'Orléans, je veux dire M. de Celamare et M. de Popoly. Le prince Pio, le duc de la Mirandol[1], le prince de Santabüono (*sic*), un Génois nommé M. Mary[2], qui est dans le service de mer, sont les principaux acteurs et ceux qu'on ne peut espérer de regagner. Il y a aussi quelques Espagnols qui peuvent se joindre à ces premiers, comme le duc Darcos, le duc de Medinacelly, qui sont beaux-frères du prince Pio et du duc de La Mirandol, ayant épousé tous quatre des sœurs du marquis de Los Balbases[3]. L'on peut

1. Francesco-Maria Pico de La Mirandola, duc de La Mirandola, prince de Concordia et du Saint-Empire Romain, marquis de Castiglione, Grand d'Espagne en 1705. Après avoir joui de ses États héréditaires en Italie de 1641 à 1708, il en fut dépossédé par l'Empereur pour s'être attaché au parti espagnol; Mirandola et Concordia furent vendus en 1710 à Rinaldo d'Este. En dédommagement Philippe V le fit gentilhomme de sa chambre, et, en 1715, grand écuyer de la reine; il lui donna la Toison d'Or le 10 janvier 1724, et en 1738 le prit comme grand maître de sa maison, charge qui lui fut continuée par Ferdinand VI. Le duc de La Mirandole mourut en novembre 1747. (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 493; — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 32 et 126.)

2. D. Estéban Mari Centurione, marquis Mari, d'une famille patricienne de Gênes, chef d'escadre et lieutenant général au service de l'Espagne, promu chevalier de la Toison d'Or le 16 mars 1719, mort en 1749 à Venise où il était ambassadeur extraordinaire depuis plus de sept ans. (*Mémoires et Documents, Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 350 v°; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 489.)

3. Dª Juana Spinola, née en 1683, avait épousé le prince Pio; Dª Maria-Teresia, née le 26 avril 1685, était la femme du duc de La Mirandole et mourut le 15 septembre 1723; Dª Gerónima s'était mariée avec son cousin germain, le Xᵉ duc de Medinaceli; enfin Dª Ana-Maria, née le 2 avril 1690, était devenue la seconde femme du duc d'Arcos. (L'abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 57.)

ajouter hardiment à ce nombre M. de Bournonville, qui ne s'épargnera pas quand il s'agira, ou de contrarier la France, ou, s'il ne peut être lui-même ambassadeur à Rome, tâcher que M. de Celamare y aille, quoique cela ait déjà été fait et défait une fois. Plusieurs prétendent que M. le marquis de Santacrux[1] est aussi des ennemis de la France ; c'est un bruit qui est fort répandu. Je n'ai cependant rien vu qui m'ait paru l'autoriser.

Le Père Daubenton est entièrement attaché à ce pays-ci et je n'apprendrai rien de nouveau sur son compte.

Je crois M. le marquis de Grimaldo dans les mêmes sentimens. Je l'ai seulement vu quelquefois embarrassé à qui s'y fier, voyant (*sic*) gens différens chargés d'affaires qui ne parloient pas tous dans le même esprit, et par la conduite que quelques-uns ont tenue, il a eu lieu de croire que l'on étoit bien aise quelquefois qu'il ne sût les affaires qu'après que le Roi étoit prévenu, comme si l'on avoit eu peur qu'il y eût été contraire s'il en avoit été informé plus tôt. Je crois qu'il seroit à propos de le rassurer sur le passé et en même temps pour l'avenir. C'est sans difficulté le ministre pour qui le Roi d'Espagne a le plus de goût et qui le serve le plus à son gré. Il n'est pas aussi bien qu'il seroit à souhaiter avec le P. Daubenton et est quasi ouvertement brouillé avec le marquis de Castelar, celui des secrétaires d'État qui est certainement le plus capable, ce qui fait un peu d'outrage à M. de Grimaldo, qui

2. D. Alvaro Antonio Bazan Benavides y Velasco, VIIe marquis de Santa Cruz, del Viso et de Bayona, seigneur de Valdepeñas, Grand d'Espagne de première classe. Distingué par Berwick lors de la guerre de la Succession d'Espagne, il s'attacha à la personne de Philippe V, devint grand maître de la maison d'Elisabeth Farnèse, puis de la jeune reine femme de Louis Ier, mais en juin 1724 il donna sa démission de cet emploi pour aller rejoindre les souverains retirés à Saint-Ildefonse et reprit auprès d'Elisabeth son service de grand maître. En 1722 il avait été chargé de conduire à la frontière l'infante Marie-Anne-Victoire destinée à Louis XV et de recevoir la future princesse des Asturies. Le 10 janvier 1724 Philippe lui avait donné le collier de la Toison d'Or et le 20 mai 1725 il fut promu chevalier du Saint-Esprit. Il ne fut « reçu » qu'à la cérémonie faite à Madrid le 22 mars 1736 et mourut à la cour le 24 septembre 1737. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 110; t. CDV, fol. 93 — *Mémoires et Documents, Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 237; — Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 182; — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 497; — *Catalogue des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit*, 1760, p. 361; — Saint-Simon (édit. Chéruel), t. XVIII, p. 73-74.)

craint que si Castelar approchoit davantage du Roi, il ne diminuât fort son autorité.

Ce M. de Castelar seroit bien utile à la France, si on le gagnoit, et je crois que cela n'est pas difficile, même sans fâcher M. de Grimaldo. Je serois en état de fournir des moyens pour cela à l'ambassadeur qui ira en Espagne.

Cet ambassadeur ne peut y aller trop tôt. Il seroit à souhaiter que ce fût un homme de haut rang et de guerre, et je crois qu'il ne faut songer à gens d'Église qu'à moins que l'on ne manque totalement d'autres sujets. Si M. le maréchal de Bervick étoit en état et en disposition d'y aller, ce seroit celui qui, sans difficulté, pourroit être le plus utile au Royaume et à S. A. R.. La façon dont M. le duc de Saint-Simon vient de le raccommoder avec le Roi d'Espagne a paru si sincère de la part de Leurs Majestés, que l'on ne peut pas douter qu'il n'y fût bien reçu, et si le ressouvenir de l'avoir vu dans le ministère passé d'Espagne faisoit d'abord quelque peur au Roi, je suis persuadé qu'au bout de trois mois cette petite méfiance se passeroit, et qu'il se conduiroit dans cette cour avec la fermeté et en même temps la complaisance nécessaire pour le bien des deux couronnes.

Cela pourroit faciliter beaucoup de faire envoyer son fils[1] ambassadeur ici, qui est de tous ceux que l'on peut regarder, comme Espagnol, celui qui certainement y conviendroit le mieux.

Le marquis de Veragüas[2] en seroit aussi très capable, mais il a des prétentions sur la Jamaïque, qui deviendroient très importunes.

Après le duc de Liria, celui qui seroit le plus à désirer est le comte de Saint-Estevan de Gormas. Le seul obstacle qu'il pourroit y apporter, c'est la vieillesse de son père, le marquis de Villiena, duc d'Escalonne, et la juste espérance qu'il a de pouvoir devenir grand maître, après sa mort, de la maison du Roi d'Espagne.

1. Le duc de Liria. Voir ci-dessus, p. 431, n. 1.

2. D. Pedro Nuño Colon de Portugal, après avoir porté, du vivant de son père, le titre de marquis de la Jamaïque, était devenu en 1710 *duc*, et non *marquis*, de Veragua. Voir ci-dessus, p. 158, n. 1.

M. de Sartine a, jusqu'à présent, très bien servi la France et m'a toujours paru se porter à tout ce qui pouvoit être agréable à S. A. R.. Je lui dois la justice de l'avoir vu très inquiet toutes les fois qu'il s'est passé quelque chose qu'il a cru n'être pas absolument du goût de notre cour. Mais à présent qu'il va y avoir en Espagne un ambassadeur de haut rang, je crois que M. de Sartine seroit plus à portée d'y servir utilement la France si l'on pouvoit lui faciliter les moyens d'entrer dans le ministère d'Espagne. Il va épouser une camariste de la Reine, qu'elle aime fort, par le moyen de laquelle il va finir ses affaires d'intérêt, et par là le Roi et la Reine se persuaderont aisément que son intention est de s'attacher toujours à l'Espagne.

Les places qui pourroient lui convenir seroient la finance ou la marine. Je crois qu'il nous seroit plus avantageux que ce fût la marine, qui méritera dans les suites beaucoup d'attention de notre part, d'autant plus qu'elle est à présent occupée par D. André de Petz, qui est ouvertement déclaré contre la France. Cela feroit d'autant plus de bien que cela ôteroit de place ce M. de Petz et laisseroit la finance, qui vaquera bientôt, à M. de Patigno, frère de M. de Castellar, qui, avec raison, prétend au ministère, en étant très capable et quasi le seul qui puisse y entrer, moyennant quoi tout le monde, y trouvant son intérêt, pourroit être content.

Si l'on communiquoit ces seules idées à M. de Sartine, et si on lui offroit de le servir en tout ce que l'on pourroit, il en résulteroit dès à présent un grand bien pour M. de Chavigny, car M. de Sartine, voyant qu'on a des vues certaines sur lui, ne songeroit plus à être employé par la France que dans de certaines occasions, et peut seul rapprocher M. de Chavigny de la confiance de M. Grimaldo, qu'il n'a assurément pas aujourd'hui. Il ne peut l'acquérir que par ce canal, sans lequel sûrement il ne fera rien, ce qui est bien essentiel jusqu'à ce qu'il y ait un ambassadeur tel qu'il est à désirer.

Le chevalier du Bourg est le seul homme en Espagne qui connoisse parfaitement tous les sujets qui composent cette cour. Il peut être jacobite, mais sûrement il s'en faut bien

qu'il soit opposé à l'union. Un ambassadeur, tel qu'il soit, ne pourra se mettre bien au fait du pays sans son secours, et il faudra laisser à sa prudence de s'en servir à propos. En attendant, quelque assurance de protection engageroit encor le chevalier du Bourg à servir avec plus de vivacité et à aider même beaucoup M. de Chavigny.

. . . . . .

MÉMOIRE POUR M. DE CHAVIGNY, COTÉ D[1]

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 85-89.

Par une lettre de M. le marquis de Grimaldo, écrite le 8 janvier à M. le marquis de Maulevrier, le Roi d'Espagne paroît dans la résolution fixe : 1° de ne quitter aucun de ses titres; 2° de ne point souffrir que l'Empereur se fasse nommer Roi Catholique; 3° de conserver la souveraine maîtrise de l'Ordre de la Toison et de ne pas consentir qu'un autre que lui confère cet ordre.

La première de ces prétentions peut être soutenue d'un grand nombre d'exemples passés et présens, puisque dans tous les temps on a vu et l'on voit encore des princes prendre ou conserver les titres de Royaumes ou d'États abandonnés ou prétendus, et le faire avec beaucoup moins de droit que le Roi d'Espagne n'en a sur les pays qu'il cède. Ces exemples sont si fréquens et si connus qu'il seroit superflu de les citer. On voit entre autres (comme Louis XIV le fit observer au Roi son petit-fils, lorsqu'il se plaignit des titres que l'Empereur avoit pris au traité de Rastadt) les Rois d'Angleterre prendre le titre de Roi de France, même en traitant avec ceux-ci.

Ce n'est donc pas à la difficulté du succès de cette prétention que l'on doit s'arrêter, mais il faut considérer ses conséquences. Sa Majesté Catholique en gardant les titres des pays

1. Joint à la dépêche n° 5, du 3 avril 1722.

qu'elle veut bien laisser à l'Empereur, lui fournit un prétexte, qu'il ne désire peut-être que trop, pour continuer de s'attribuer tous ceux des Royaumes d'Espagne et des Indes, et certainement la prétention du Roi d'Espagne diminuera de beaucoup le droit où il est d'obliger ce prince à cesser d'usurper les titres qui appartiennent uniquement à Sa Majesté Catholique.

On doit se souvenir que dans la négociation de Rastadt le maréchal de Villars insista longtemps et fortement pour faire supprimer du préambule du traité et du plein-pouvoir de l'Empereur les titres des différens États soumis à la couronne d'Espagne, mais le prince Eugène répondit toujours que le Roi d'Espagne lui-même prenoit non seulement les titres de plusieurs États laissés à la maison d'Autriche en Italie et en Flandres, mais encore ceux de divers pays situés en Allemagne, et qui avoient toujours appartenu à la branche d'Autriche allemande ; que lorsqu'il s'agiroit de conclure la paix entre le Roi Catholique et l'Empereur, ils pourroient convenir ensemble des titres qu'ils conserveroient, mais que jusque-là l'Empereur ne pouvoit se résoudre de retrancher ceux qu'il s'approprioit des États possédés par le Roi d'Espagne, pendant que Sa Majesté Catholique de son côté continuoit à en prendre qui devoient être réservés à la maison d'Autriche.

Il semble que l'on peut trouver quelques expédiens, surtout dans les actes entre le Roi d'Espagne et l'Empereur, pour éviter que Sa Majesté Catholique ne fît (*sic*) entrer dans l'énumération de ses titres ceux des pays cédés, et Sa Majesté Impériale, dans l'énumération des siens, ceux des Espagnes et des Indes. Le premier pourroit s'intituler uniquement *Roi Catholique*, et S. M. Impériale s'intituler seulement *Empereur Roi de Germanie, de Hongrie, de Bohême*, avec un *etc.*

Il seroit possible aussi que l'un et l'autre ne voulant pas si fort abréger cette énumération, missent des *etc.* dans les endroits où devront être faites les nominations des pays qu'ils ne possèdent pas.

Ce second expédient peut être pratiqué non seulement pour les actes entre les deux princes intéressés, mais encore dans

ceux qu'ils feront avec les Puissances étrangères et en tous autres cas.

On pourroit tenter d'obliger l'Empereur à quitter les titres des Espagnes et des Indes, en lui proposant que le Roi d'Espagne réduiroit les siens à celui-ci : *Rey de España y de todos los otros Reynos, Estados y Señorios anexos a ella*, supposé que Sa Majesté Catholique en fût contente.

A l'égard de la seconde prétention qui consiste à empêcher que l'Empereur prenne le nom de *Roi Catholique*, il n'y en a pas de plus juste ni de mieux fondée. Quand même il prendroit prétexte de conserver les titres d'Espagne de ce que Sa Majesté Catholique conserveroit ceux des pays cédés par elle, il ne peut avoir aucun droit à la qualité de *Roi Catholique*, qui est une désignation et un traitement qui appartiennent uniquement au prince qui porte la couronne d'Espagne. Si l'Empereur entre en contestation sur ce point, on lui objectera ce qui s'est fait aux traités de Rastadt et de Bade, dans lesquels, si le feu Roi Louis XIV a toléré, moyennant l'article de précaution contre les titres qu'il ne pouvoit reconnoître, que Sa Majesté Impériale prît ceux des Royaumes d'Espagne, il n'a point admis la qualité de *Majesté Catholique*, et si les plénipotentiaires impériaux qui étoient à Bade ont rendu à leur maître un fidèle compte de tout ce qui s'y est passé, ce prince peut se souvenir que ses ministres ayant remis à ceux de France un projet du préambule du traité où ils avoient inséré la dénomination de *Majesté Catholique*, il leur fut rendu sur-le-champ et déclaré que, s'ils prétendoient insister sur cette nouveauté, la négociation demeureroit suspendue. Ils répondirent que c'étoit une erreur de copiste.

L'Empereur ne peut point tirer avantage de ce que dans la partie du traité de la Quadruple Alliance qui statue les conditions de cette alliance, on a admis l'épithète de *Catholique*, conjointement avec celle d'*Impériale*, puisque dans le reste de ce même traité qui renferme les conditions de la paix à faire entre le Roi d'Espagne et l'Empereur et entre Sa Majesté Impériale et le Roi de Sardaigne, il est simplement traité de *Majesté Impériale*, ce qui prouve que les médiateurs et l'Empe-

reur lui-même, qui a accepté ces conditions, ont jugé qu'il ne pouvoit prétendre de se qualifier *Roi Catholique* au moment qu'il traiteroit avec le Roi d'Espagne.

Quant à la souveraine maîtrise de la Toison, il seroit bon que le Roi d'Espagne voulût bien faire communiquer à M. le Régent les mémoires qu'il aura fait préparer, pour mettre ses ministres en état de faire voir la justice de sa prétention à cet égard, afin qu'après qu'ils auront été comparés avec ceux qui ont été dressés ici, ensuite des recherches faites par ordre de S. A. R. dans la vue de ne rien oublier de tout ce qui peut être capable de faire valoir les droits de Sa Majesté Catholique, on se serve de concert de ce que les uns et les autres fourniront de plus propre à assurer la satisfaction de Sa Majesté Catholique sur ce point et à détruire les prétentions contraires que l'Empereur pourroit former.

MÉMOIRE POUR M. DE CHAVIGNY, COTÉ E[1]

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 90-97.

(Nous nous bornons à donner ici la cote de ce mémoire. Il est relatif, comme le mémoire D, à la question des titres que prendront l'Empereur et le Roi d'Espagne lors de la rédaction du traité de paix au congrès de Cambrai et aux moyens de concilier les prétentions des deux princes.)

MÉMOIRE POUR M. DE CHAVIGNY, COTÉ F[2]

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 98-107.

Sa Majesté Impériale fait dans la Quadruple Alliance deux renonciations à toutes les prétentions qu'elle pourroit avoir sur ceux des États de la couronne d'Espagne dont elle reconnoît le Roi d'Espagne pour légitime possesseur.

1. Joint à la dépêche du 3 avril 1722.
2. Joint à la lettre du 3 avril 1722.

En premier lieu Sa Majesté Impériale renonce à ses prétentions sur ces États en qualité de successeur du Roi Catholique Charles 2e, en vertu de la cession et transport de la succession de ce prince qui lui furent faits au mois de septembre 1703 par les Empereurs de très glorieuse mémoire Léopold et Joseph, le père et le frère aîné de Sa Majesté régnante. Il est stipulé dans l'article second des conditions de paix à faire entre Sa Majesté Impériale et le Roi Catholique auxquelles l'Empereur a souscrit dans la forme la plus authentique : « Sua Sacra Majestas Cæsarea acceptat et consentit in ea quæ in tractatu Trajectensi super jure et ordine successionis in regnis Franciæ et Hispaniæ acta, sancita et transacta fuerunt, renuntiatque tam pro se, quam pro suis hæredibus, descendentibus et successoribus maribus et fœminis (*sic*) omnibus juribus, omnibusque in universum prætentionibus quibuscumque, nullâ penitus exceptâ, in quæcumque Regna, Ditiones et Provincias Monarchiæ hispanicæ quarum Rex Catholicus per tractatus Trajectenses agnitus fuit legitimus possessor. »

L'article suivant contient les suites nécessaires de cette renonciation, et Sa Majesté Impériale y promet spécialement de donner au Roi Catholique les titres qui lui appartiennent en qualité de souverain des susdits États, sans le troubler jamais dans sa possession et sans former jamais à ce sujet aucune prétention contre lui.

En second lieu Sa Majesté Impériale renonce par la Quadruple Alliance à toutes les prétentions qu'elle pourroit avoir sur les États mentionnés ci-dessus à cause de sa qualité de petit-fils de l'infante Marie-Anne d'Autriche, fille du Roi Catholique Philippe 3e et femme de l'Empereur Ferdinand 3e, son aïeul. Suivant l'ordre naturel de la ligne de succession à la couronne d'Espagne, ou, pour parler avec les jurisconsultes du droit des gens, de la ligne Castillane, s'il arrivoit faute de la descendance du Roi Catholique Philippe 4e, réduite aujourd'hui à la postérité des Rois Très Chrétiens Loüis 14 et Loüis 13, la couronne d'Espagne devroit passer à Sa Majesté Impériale comme héritier de l'infante fille du Roi Catholique Phillippe 3e. Mais Sa Majesté Impériale a renoncé à ce droit par la Qua-

druple Alliance. Il y est dit dans l'article 4e des conditions du traité à faire entre Sa Majesté Impériale et le Roi de Sardaigne, lesquelles Sa Majesté Impériale a acceptées en la meilleure forme qui soit en usage : « Sua Majestas Cæsarea agnoscet jus Regis Siciliæ ejusque domus succedendi immediate in Regnum Hispaniæ et Indiarum in casu quando Rex Philippus quintus ejusque posteri deficient, eo modo ac per renuntiationes Regis Catholici, Ducis Biturigum, Ducis Aurelianensis, et tractatus Trajectenses stabilitum fuit. »

Par cet article la maison de Savoye doit succéder à la couronne d'Espagne à l'exclusion des descendans de la fille de Philippe 3e, bien que cette maison ne soit issue que d'une sœur de Philippe 3e, l'infante Catherine, fille de Philippe 2d et femme de Charles Emanüel, duc de Savoye.

Il y a plus. Cet article 4e exclut pour toujours la descendance de l'infante Marie-Anne, aïeule de l'Empereur régnant, de ses droits à la couronne d'Espagne. Il y est dit que cette exclusion de l'Empereur aura lieu ainsi qu'il est établi par les renonciations du Roi Catholique, du duc de Berry, du duc d'Orléans, par les traités d'Utrecht[1]. Or il est dit dans ces actes : « Que sous quelque prétexte que ce soit la maison d'Autriche n'exercera les prétentions qu'elle pourroit avoir à la monarchie d'Espagne, d'autant qu'en unissant cette monarchie aux Pays et États héréditaires de cette maison, elle seroit formidable, même sans l'union de l'Empereur aux autres Puissances, etc. » C'est la base des traités d'Utrecht et le fondement de la renonciation des princes de France à l'Espagne.

Ainsi Sa Majesté Impériale a renoncé pour lui et les siens dans la Quadruple Alliance à toutes ses prétentions actuelles et à tous les droits qui pourroient lui échoir sur le Royaume d'Espagne et sur les Indes. Une suite naturelle de sa renonciation, c'est qu'elle quitte le titre et les armes des États auxquels elle a renoncé. Elle ne sauroit les conserver sans enfreindre le traité de la Quadruple Alliance. On ne porte le titre et les armes d'un État que lorsqu'on a quelque prétention sur cet

1. *En marge :* Voyez la renonciation du duc de Berry.

État. C'est une maxime reçue sans contradiction dans la société des Nations. Or suivant le traité de la Quadruple Alliance, l'Empereur ne doit conserver aucune prétention sur les États du Roi d'Espagne. Par conséquent Sa Majesté Impériale s'est suffisamment obligée à quitter le titre et les armes desdits États par le traité de la Quadruple Alliance[1].

. . . . . .

LE CARDINAL DUBOIS A CHAVIGNY

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 108-112.

N° 8. — Le 31 mars 1722. — Envoyée le 3 avril.

Je vous envoye, Monsieur, pour votre direction générale une idée des matières qui doivent être traitées dans le congrès.

C'est une espèce de table des principaux points qui seront à discuter.

Vous y verrez ce qu'on peut prévoir des intentions et des désirs des princes intéressés sur ces mêmes points. Vous jugerez que le principal intérêt du Roi d'Espagne consiste dans la solidité, l'authenticité et la prompte conclusion du traité, plutôt que dans son extension.

Cette idée générale pourra vous servir à prévenir la cour où vous êtes sur les différentes idées qu'elle peut se former et que M. le duc de Parme peut lui avoir inspirées.

Quoiqu'il soit nécessaire de combattre celles qui pourroient embarrasser ou rompre la négociation, vous devez vous conduire avec beaucoup de ménagement pour ne pas perdre la confiance de L. M. C., et lorsque vous remarquerez que leurs préventions seront plus fortes que vos représentations, il faut

1. Nous ne publions que cette première partie de ce mémoire, qui roule, comme les mémoires précédents D et E, sur la question des titres prétendus par l'Empereur et par Philippe V. La suite de l'argumentation s'appuie sur des considérations qui ne nous ont pas paru d'un intérêt assez général pour être reproduites ici.

gagner du temps en vous chargeant d'en écrire pour recevoir de nouvelles instructions, qui tendront toutes à autoriser vos démarches nouvelles et votre résistance.

Il arrivera infailliblement, lorsque l'assemblée sera formée, que dans le cours de la négociation les ministres d'Espagne, témoins du concours et des offices de ceux de France, aussi bien que de l'opposition invincible de la cour de Vienne, autoriseront, par le compte qu'ils en rendront, les représentations que vous aurez déjà faites et que vous aurez ordre de renouveler encore.

Je vais ajouter quelques réflexions sur les principaux articles de l'état des matières à traiter dans le congrès, qui seront marquées par des lettres majuscules.

A[1]. — Quoique ce traité entre l'Empereur et le Roi d'Espagne doive être le plus exact et le plus solennel qu'il sera possible, et qu'il doive servir à terminer à jamais le plus grand différend qui puisse s'élever entre les deux plus puissantes maisons de l'Europe et pour l'objet le plus considérable, et qu'enfin on doive regarder ce traité comme le sceau de ce qui s'est fait pour régler l'ordre de succession aux plus grands États du monde dans ces deux maisons, cependant on doit éviter avec soin d'étendre cette matière, qui donneroit lieu à de grandes contestations et qui se trouve comprise et renfermée dans les intérêts présens des parties contractantes, qui sont réglés par le traité, l'ordre de succession en étant une suite nécessaire en ce qui est relatif à ce qui a été réglé dans les traités et à ce qui en doit être la suite.

B. — L'amnistie peut regarder les Espagnols qui ont suivi l'Empereur et les Flamans et Italiens qui ont suivi le Roi d'Espagne. Il est vraisemblable que ce point souffrira beaucoup de difficulté de la part de S. M. C., les Italiens ayant de grands établissemens en Espagne et beaucoup de crédit dans le gouvernement. Mais, quelque succès qu'ait cette question au

1. Il est nécessaire pour l'intelligence de cette partie de la dépêche de se reporter aux articles marqués des lettres correspondantes dans le mémoire intitulé : *Idée de ce qui doit faire la matière du congrès de Cambray*, que nous publions immédiatement après cette pièce.

congrès, et quand elle resteroit indécise, il n'en peut pas arriver un grand mal.

Les Impériaux pourroient former la prétention de faire rendre aux Catalans leurs privilèges, mais ils ne peuvent la soutenir. Ce sont des peuples soulevés et non conquis, qui ont persisté dans leur rébellion et que le Roi d'Espagne a reconquis. Ainsi personne n'est en droit de former cette demande.

La restitution des duchés de Mantoüe et de la Mirandole, et de la principauté de Castiglione, n'entre point dans la matière de l'amnistie. L'Empereur aura de puissans argumens à opposer à cette demande. Les traités de Londres confirment celui de Bade, et ce traité oblige en général l'Empereur à rendre justice sur ces différens points. Il prétendra que c'est à lui à la faire et qu'aucune Puissance n'est en droit d'entrer dans une question qui est entre le chef et des feudataires de l'Empire. Enfin il pourra ajouter que si quelque chose avait pu manquer à son autorité à cet égard, le traité de Bade l'auroit ajouté, puisqu'il remet la satisfaction des princes intéressés à sa justice.

Il ne convient pas cependant que l'on refuse au Roi Catholique le concours de la France, si cette question est proposée. La demande est juste en soi. On s'est toujours expliqué de manière à faire connoître que l'on ne s'étoit contenté des expressions générales du traité de Bade à cet égard, que parce que l'on avoit fait espérer une prompte justice de la part de l'Empereur. D'ailleurs, l'intérêt général des couronnes de France et d'Espagne seroit en effet d'obtenir ces restitutions, d'où l'on peut dire que dépend en quelque sorte la liberté de l'Italie. Et quand on seroit déterminé à abandonner cette prétention en la laissant encore indécise, il faudroit toujours qu'il restât, même dans le traité, des vestiges de la demande que l'on en aura faite et de l'obligation que l'Empereur a contractée à Bade de rendre justice aux parties intéressées.

Quoique l'Empereur se soit emparé des États de Mantoüe, de la Mirandole et de Castiglione en haine du parti que les souverains de ces trois États avoient pris, l'on peut dire que

l'affaire de Mantoüe n'est pas absolument dans le cas des deux autres, puisque le duc de Guastalle [1] suivoit le parti de l'Empereur lors de la mort du feu duc de Mantoüe sans enfans, et que, par conséquent, l'obligation des couronnes envers le duc de Guastalle n'est pas la même qu'à l'égard du duc de la Mirandole [2] et du prince de Castiglione [3]. Mais l'intérêt général couvre cette considération et demande que l'on n'établisse point cette différence dans les démarches que l'on pourra faire.

C. — Cette observation prouve combien il importe d'agir avec beaucoup de mesure dans l'affaire des titres et découvre un abîme de difficultés.

L'on remarquera seulement que les renonciations comprises dans le traité d'Utrecht et confirmées encore en conséquence de ceux de Londres, suffisent à l'Europe pour sa sûreté et qu'il est inutile de traiter présentement la question de la succession des États de la maison d'Autriche, si il est possible de l'éviter. Cette succession n'est pas vacante, et si quelque prince peut y avoir des droits, en n'en parlant pas dans les traités à faire, ces droits demeureront dans leur entier.

Il est bon d'observer encore, que de quitter des titres d'États qu'on ne possède pas, n'est point renoncer au droit que l'on peut avoir d'y succéder, et nous ne voyons pas d'exemple que l'héritier, même présomptif et nécessaire d'un État souverain, prenne les titres de cet État avant l'ouverture de la succession en sa faveur.

D. — Il est vraisemblable que le Roi d'Espagne ne consentira pas à cette proposition. Cette demande de l'Empereur pourroit au plus être tolérable pour les Grandesses qu'il a conférées dans le temps où il étoit maître d'une partie de l'Espagne, en les établissant sur des terres situées dans cette même partie. Encore le Roi d'Espagne pourroit-il lui demander que de son côté il confirmât toutes les dignités et les titres d'honneur qu'il a conférés dans les États d'Italie lorsqu'il les possédoit. Mais

1. Antonio-Ferdinando Gonzaga, duc de Guastalla depuis 1714, mort en 1729.

2. Voir ci-dessus, p. 44, n. 1.

3. Ferdinando III Gonzaga, de la branche des ducs de Castiglione-Solferino, IIe prince de Castiglione depuis 1680, mort en 1723.

pour les Grandesses conférées à Vienne, cela n'est pas à demander. Comment S. M. I. recevroit-elle la proposition de confirmer quelques dignités conférées par le Roi d'Espagne dans le royaume de Naples, depuis qu'elle le possède? Comme la réciprocité doit être entière, ce sera un moyen de conciliation. Il naîtra, même sur ce point, des répugnances et de l'opposition réciproquement.

E. — Il doit suffire à la Reine d'Espagne de n'être point exclue de la tutelle, mais il ne lui convient pas qu'il paroisse une stipulation sur ce point, ni qu'elle ait prévu la possibilité de la mort du Roi son mari, du duc de Parme son beau-père, du prince son oncle et du prince de Toscane, dans le petit nombre d'années qu'il y a jusqu'à la majorité de son fils.

F. — Voyez le mémoire coté I.

MÉMOIRE POUR M. DE CHAVIGNY, COTÉ I[1]

IDÉE DE CE QUI DOIT FAIRE LA MATIÈRE DU CONGRÈS DE CAMBRAY

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 113-121.

La France et la Grande-Bretagne sont, par le traité de la Quadruple Alliance, constituées médiateurs pour le congrès à tenir.

Il ne s'agit point d'ajouter à ce traité aucune clause ni aucune solennité essentielle pour le rendre authentique et obligatoire. Il a été signé et ratifié, et il est parfait pour tout ce qui regarde la paix entre les parties contractantes et les engagemens qu'elles ont pris réciproquement par les stipulations qu'il contient.

La matière du congrès est restreinte, par le traité même, à régler les détails de la paix entre l'Empereur et le Roi d'Espagne et de celle entre l'Empereur et le Roi de Sardaigne.

Ceux de la première demanderont assez de travail pour ne point s'empresser à rechercher d'autres matières à discuter, et

1. Joint à la lettre n° 8 du 31 mars 1722.

l'on n'aura rien à regretter si l'on fait un ouvrage parfait à cet égard.

Il importe donc de s'appliquer à pénétrer si le Roi d'Espagne ne se propose point de faire agiter dans le congrès quelques matières qui n'auroient pas un rapport direct à sa paix avec l'Empereur ; et en cas qu'on le reconnût, il faut tâcher, avec tout le ménagement, toute la prudence et toute la douceur possibles, de faire abandonner de pareilles vues.

Il ne sera donc question dans le congrès que : 1° d'exécuter les articles du traité qui ne l'ont pas encore été par l'un ou l'autre de ces princes ;

2° (A[1]). — De régler entre eux les contestations que le traité n'a point décidées ;

3° D'expliquer les décisions du traité qui peuvent en avoir besoin.

L'investiture éventuelle promise aux fils d'Espagne n'a point jusqu'à présent été demandée de leur part. Quand la réquisition en sera faite, elle doit leur être délivrée selon la teneur du traité et la forme usitée dans l'Empire.

Il n'est que trop vraisemblable que le délai apporté à la demande de cette investiture est l'effet du désir que le Roi d'Espagne auroit que ses fils succédassent aux États de Toscane et de Parme sans être vassaux de l'Empire. Les médiateurs ne lui ont pas même jusqu'à présent ôté l'espérance qu'ils employeroient leurs offices pour sa satisfaction sur ce point et ils ne refuseront point aussi de les faire agir, si ce prince le demande absolument. Mais on est si certain que ce seroit inutilement, qu'il faut se faire un objet principal de faire sentir au Roi Catholique l'impossibilité d'obtenir cette exemption de vassalité, la féodalité à l'égard de l'Empereur et de l'Empire établie sur les États en question étant un des points capitaux de l'accommodement entre l'Empereur et le Roi Catholique, et l'on ne seroit pas plus fondé à demander que les fils d'Espagne fussent exempts de cette féodalité, que l'Empereur le seroit à

1. Cette lettre et les suivantes indiquent les passages sur lesquels la dépêche qui précède renferme des indications particulières.

proposer que l'établissement de la succession de ces princes aux États de Parme et de Toscane n'eût point lieu.

Quoique ce que l'on vient de dire fournisse des raisons fortes et capables de porter le Roi Catholique à régler ses désirs sur la possibilité et sur le droit, elles doivent néanmoins être employées avec la même circonspection et le même ménagement dont on se servira pour découvrir ses sentimens et pour combattre avec adresse les idées qu'il auroit sur des points qu'il seroit impossible et peut-être même préjudiciable de soutenir au congrès. Cette réflexion doit porter sur tous les différens points traités dans la suite de ce mémoire.

(B). — L'article de l'amnistie, auquel on n'a point encore mis la main, demandera bien du temps, et l'on ne sauroit trop s'étudier à s'instruire de tout ce que le Roi Catholique prétendra en vertu de cette amnistie. Il est possible qu'il s'attende que le duché de Mantoüe, celui de la Mirandole et la principauté de Castiglione, perdus par les maisons qui les possédoient pour avoir suivi le parti de S. M. C., seront restitués. Mais c'est une idée, s'il ne l'a pas, qu'il ne faut pas lui faire naître, puisque, si les médiateurs entrevoient la possibilité d'obtenir cette restitution, ils sauront bien la procurer sans que le Roi d'Espagne la demande; et si, au contraire, il devenoit impossible de l'obtenir de l'Empereur, la prétention que S. M. C. en formeroit, apporteroit de grandes difficultés à la conclusion du traité. Au reste si ce prince paroissoit vouloir sur cette amnistie des choses impraticables, il ne seroit peut-être pas hors de propos de lui insinuer que l'Empereur opposera à ses prétentions celle du rétablissement entier des privilèges des Catalans.

L'accession du Roi de Portugal est une des choses que le traité exprime et ne peut servir d'exemple ni de prétexte à d'autres princes qui ne sont pas expressément appelés.

L'Empereur et le Roi d'Espagne ont renoncé aux pays sans renoncer aux titres. S. M. C. déclare qu'elle n'en veut quitter aucun, et en même temps qu'elle ne consentira point que l'Empereur conserve la dénomination de Roi Catholique[1]. Cependant

1. *En marge* : « Voyez le mémoire de M. le marquis de Grimaldo du 8 de jan-

il n'est pas permis de croire que l'on puisse la faire quitter par l'Empereur, à moins que le Roi Catholique de son côté ne quitte deux sortes de titres que l'Empereur lui dispute.

Les premiers sont ceux des États auxquels il a renoncé. A cet égard il y a une réciprocité. Ils pourroient convenir, ou de renoncer tous deux aux titres des pays renoncés, ou de les garder tous deux à perpétuité, ou de les garder pendant leur vie, sans que leurs successeurs puissent continuer à les prendre.

Les seconds sont ceux des archiducs d'Autriche, sur lesquels l'Empereur croit qu'il ne peut y avoir de contestation, le Roi d'Espagne n'étant pas de la maison d'Autriche, et l'Empereur pouvant prétendre que, comme les renonciations contenues dans les traités d'Utrecht ont établi la séparation des pays héréditaires d'Autriche d'avec l'Espagne, le Roi Catholique ne peut prétendre de conserver aucune marque de droit présent ou à venir sur ces États. Ce ne seroit pas une raison à alléguer de la part du Roi Catholique que les renonciations contenues dans le traité d'Utrecht n'établissent expressément la séparation des pays héréditaires d'Autriche d'avec l'Espagne que contre la maison d'Austriche (*sic*), parce que l'Empereur diroit en ce cas que le motif de cette séparation, qui est d'éviter l'union d'un trop grand nombre d'États, et en même temps la justice, demandent que l'établissement de cette séparation ait aussi lieu contre la maison d'Espagne. Et la discussion de cette matière (C) occasionneroit peut-être une demande formelle de l'Empereur d'une renonciation expresse et perpétuelle de toute la maison d'Espagne aux États d'Autriche.

Afin donc que les médiateurs aient en main quelques moyens pour gagner sur l'Empereur qu'il quitte la dénomination de Roi Catholique, il faut tâcher : 1° de persuader au Roi Catholique de n'être point si ferme dans la résolution de garder les titres d'Autriche ; 2° de ne se pas faire un point si capital de conserver ceux des pays renoncés ; 3° de ne point regarder sa dignité ni ses droits blessés par la conservation de la dénomination de Roi Catholique de la part de l'Empereur. Au

vier 1722. » — Il a été déjà fait allusion à cette pièce dans les mémoires précédents, relatifs à cette question des titres.

moyen des deux premiers points, les médiateurs auroient des armes pour combattre la prétention qu'auroit l'Empereur de conserver tous les titres qu'il a pris jusqu'à présent, et ces armes seroient peut-être assez fortes pour le contraindre ; et au moyen du troisième, on pourroit peut-être éviter, quoique difficilement, que l'affaire des titres ne fût discutée dans le congrès. Au reste on verra dans d'autres mémoires quelques expédiens que l'on a imaginés pour le cas où ces deux princes ne voudront abandonner ni l'un ni l'autre aucun des titres, et qui pourroient les mettre au moins d'accord sur la manière de s'intituler dans les traités qu'ils feront ensemble.

Pour finir cette matière, on dira en un mot qu'il importe d'inspirer au Roi d'Espagne plus de disposition qu'il n'en a à se relâcher sur la conservation absolue de tous ses titres, et moins d'horreur pour celle de Roi Catholique par l'Empereur : premièrement, parce qu'il n'y a que ce relâchement de sa part qui puisse procurer un désistement de l'Empereur ; deuxièmement, parce que l'on n'est pas même assuré que, quand on auroit du Roi Catholique toutes les facilités désirables, l'Empereur voulût se désister. Et il est très possible que ce prince déclare que le Roi d'Espagne peut conserver tous les titres qu'il voudra, mais que, pour lui, il n'en veut quitter aucun.

Le Roi d'Espagne a témoigné jusqu'à présent une résolution déterminée de ne point céder la souveraine maîtrise de la Toison [1]. Il la prétend comme successeur des derniers chefs de cet ordre, suivant la disposition de l'instituteur, et comme plus proche descendant des ducs de Bourgogne. L'Empereur la prétend aussi comme successeur de Charles 2d, et plus particulièrement comme possesseur des Pays-Bas. C'est, ou la disposition expresse, ou l'intention vérifiée du fondateur, qui doit en décider, si la chose ne peut être autrement ajustée, soit que ces deux princes continuassent à conférer la Toison, soit que l'un la cédât pour y substituer un nouvel ordre.

Lorsque l'on en viendra à une décision touchant la Toison, celles qui sont actuellement données devroient être ratifiées par

1. Renvoi comme ci-dessus à la lettre de Grimaldo du 8 janvier 1722.

celui qui la conservera, ce qui se pourra, puisque le nombre des chevaliers de cet ordre a depuis longtems cessé d'être fixe. C'est une insinuation qu'il faut chercher habilement à placer, en parlant de cette matière en Espagne.

(D). — Un autre point qui demande encore plus d'habileté, et dans lequel il faut éviter l'écueil d'effaroucher le Roi Catholique, est la nécessité de pressentir de quelle manière ce prince entendra la proposition qui vraisemblablement sera faite par l'Empereur de la confirmation par S. M. C. des Grandesses qu'il a conférées pendant la guerre.

L'article des États de Toscane et de Parme est celui qui fournira le plus de discussion. Outre ce que l'on a dit ci-dessus de l'idée de l'exemption de vassalité pour les fils d'Espagne, l'Empereur s'opposera à l'explication que demanderont le Grand-Duc de Toscane et le Duc de Parme, que du moins leurs États ne soient censés fiefs de l'Empire que quand leurs successions seront respectivement ouvertes par l'extinction de leur lignée masculine. Il prétendra que ces féodalités ont commencé dès la signature du traité, et se fondera en ce que 1° le traité énonce que « futuris in perpetuum retro temporibus agnoscantur et habeantur pro indubitatis Sacri Romani Imperii feudis masculinis » ; 2° les investitures doivent être dès à présent expédiées, ce qui suppose nécessairement un droit présent de les conférer. Le Grand-Duc et le Duc de Parme allégueront au contraire pour eux le but et les motifs, et la lettre même de cette disposition : 1° qu'on n'a eu intention que de prévenir les contestations qui pouvoient naître au cas qu'ils vinssent à manquer de successeurs mâles; 2° qu'on parle de leurs États « modo possessi » et de la féodalité « futuris temporibus »; et qu'on n'auroit pas omis de joindre le présent au futur, si ç'avoit été le sens des contractans ; 3° que « futuris retro temporibus » peut seulement signifier que dans le cas où leurs successions deviendront vacantes, leurs États seront réputés fiefs masculins de l'Empire, comme si ils l'avoient été de tout temps ; 4° qu'il y a une réserve expresse : que cette disposition ne doit point tirer à conséquence par rapport aux présens possesseurs, et que leur possession doit demeurer

absolument intacte, et qu'une partie de leur possession est de ne point dépendre de l'Empire; 5° que l'investiture ne doit être qu'éventuelle et cela pour l'Empereur et l'Empire aussi bien que pour les fils d'Espagne; 6° que le cas des fils d'Espagne n'a rien de commun avec eux; que comme on donne à ceux-ci des successions qui ne leur venoient pas de droit, on les chargeoit en échange d'une féodalité qui n'appartenoit point à l'Empire.

Pour que cette charge ne devienne pas trop incommode aux fils d'Espagne, l'on voudra déterminer sur quel pied devront être ces nouveaux fiefs. L'Empereur prétendra qu'ils soient sur le même pied que les autres États d'Italie qui sont fiefs indubitables de l'Empire, et tous ces feudataires prétendront que l'Empereur s'arroge beaucoup plus de pouvoir et d'autorité que le droit ne lui donne, et qu'il seroit nécessaire d'établir là-dessus quelque règle certaine, afin que le seigneur et les vassaux sussent réciproquement à quoi s'en tenir pour l'onéreux et pour l'utile.

Ce qu'il y a à faire en Espagne sur tous ces points est d'observer si l'on y pense, de tâcher de pénétrer si les princes intéressés ont communiqué à la cour de Madrid leurs désirs et leurs vues, et en ce cas quel est le parti que cette cour prend sur chacun de ces points; n'y pas faire naître l'idée d'aucun, si elle ne l'a pas; l'engager, si elle en parle, à communiquer ce qu'elle pense et ce qu'elle projette. Enfin, dans tous les cas, ce qu'il y a de plus important est de la disposer à soumettre la conduite de ses plénipotentiaires sur ces mêmes points à la direction des médiateurs.

(E.) — On a fait espérer à la Reine d'Espagne la tutelle de son fils, en cas qu'il parvînt à la possession de quelqu'un des États qui lui sont destinés, en minorité, et qu'elle, étant veuve, voulût se transporter sur les lieux. On s'employera autant qu'elle le voudra à remplir cette espérance, mais c'est à elle à considérer si une stipulation expresse sur cet article est convenable et décente, puisque cette stipulation ne peut se faire sans qu'il paroisse que l'on prévoit la possibilité de la mort du Roi son mari et de celle de plusieurs princes qui lui sont très proches

et d'un âge peu avancé, dans le peu d'années qui ont à s'écouler jusqu'à la majorité du prince son fils.

(F.) — D'autres mémoires traiteront de la conduite à tenir pour faire prendre un parti convenable à la cour d'Espagne sur le projet d'envoyer l'infant D. Carlos en Italie.

On a cru que les garnisons suisses, auxquelles on eut tant de peine à faire consentir l'Empereur, seroient d'une sûreté égale aux princes possesseurs contre toute avanie, et aux fils d'Espagne pour la succession; mais c'est un avantage auquel ils peuvent renoncer.

Cependant comme l'on ne peut guère s'attendre que l'Empereur veuille admettre des garnisons espagnoles, quelques instances qu'on lui en fasse, les princes intéressés devroient bien considérer si il sera mieux pour eux qu'il n'y ait point de garnison du tout dans les États de Parme et de Toscane, ou qu'il y ait une garnison suisse, qui ne leur seroit ni suspecte, ni à charge.

LE CARDINAL DUBOIS A CHAVIGNY

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 122-123.

N° 6. — Le 3 avril 1722.

On nous dit, Monsieur, que le seul moyen de faire passer à la Reine ce qu'on veut qu'elle sache, est le canal de sa nourrice. M. Scotti s'en servit lui-même pour faire savoir à la Reine les faits qui la déterminèrent contre le cardinal Alberoni. Elle est incapable de rendre compte d'une affaire et de la suivre, mais on peut s'en servir pour donner à la Reine quelque avis décisif. On dit que le duc de Popoli est auteur de l'expédient que l'on a trouvé de mettre entre les mains de la nourrice un bulletin qu'elle donne à la Reine lorsqu'elle est à sa chaise, et qu'elle a le loisir de lire dans le peu de temps qu'elle y reste. M. le duc de Saint-Simon lui fit faire des honnêtetés auxquelles elle répondit avec grand

empressement, et elle s'engagea de prendre tous les soins qui pourroient être utiles à Madame la princesse des Asturies. Je ne sais si l'intervention de son gendre peut suppléer le peu de lumières qu'elle a, soit en l'instruisant plus à loisir, soit en parlant lui-même. Quoi qu'il en soit les avances que vous leur avez faites ne peuvent être que très utiles. Promettez lui la protection de S.A.R. auprès de M. le duc de Parme. Vous pouvez en écrire à M. le comte de Rocca[1] et je lui en écrirai moi-même s'il le faut, et pour faire quelque chose qu'elle regarde comme effectif et qui la touche par tous les sens, nous lui ferons le présent que vous jugerez à propos, mais je ne crois pas qu'il faille lui donner aucun bijou, parce que, quelque précaution que l'on prît, cela viendroit à la connoissance du Roi et de la Reine d'Espagne, et quand cela paroîtroit leur plaire, certainement cela leur donneroit du soupçon. Il vaudra donc mieux lui donner en secret une somme. Marquez-moi jusqu'où il conviendroit de la porter.

Il y a longtemps que l'on a remarqué que parmi le peu de personnes qui peuvent entretenir la Reine, son confesseur est celui dont on peut faire le plus d'usage. Il a de l'esprit et il n'a pas encore pris de parti. Il est disposé à s'intéresser pour l'union des deux couronnes. Comme il seroit capital de lui faire comprendre, comme il est vrai, que dores en avant le principal intérêt de la Reine sera en France, tant pour elle-même à tout événement, que pour le prince D. Carlos son fils, et qu'avec ce principe et une intimité grande entre elle et S.A.R., elle peut concerter tout ce qu'elle peut souhaiter pour sa satisfaction, très sûrement et très facilement, ce confesseur seroit très propre à lui faire entendre son intérêt dans ce point capital dans toute son étendue. Il ne s'agit plus que de trouver le moyen de le gagner à toute épreuve. Il a de l'ambition, mais il ne peut avoir un évêché et conserver sa place. Pensez à tout ce qu'on pourroit faire pour l'attacher,

1. Le comte Ignazio Rocca était d'origine génoise ; pendant cinquante ans, il fut au service de François II, duc de Parme et de Plaisance, comme commissaire général des eaux, questeur et trésorier des Revenus Ducaux, jouant en réalité le rôle de premier ministre. Il mourut en mars 1742. — Cf. E. Bourgeois, *Lettres intimes de J. M. Alberoni au comte I. Rocca.*

et je compareroi les moyens que vous me proposerez avec ceux que je pourrai imaginer. Je vous honore, Monsieur, très parfaitement.

LE CARDINAL DUBOIS A M. DE CHAVIGNY

Correspondance d'Espagne, t. CCCXVI, fol. 124-126.

N° 7. — Le 31 mars 1722, envoyée le 3 avril.

Rien n'est plus pressé et plus convenable, Monsieur, que de terminer l'affaire de Castro et Ronciglione. Le projet de M. le duc de Parme peut concilier tout. Ces deux États sont absolument nécessaires au Saint-Siège pour couvrir Rome et n'exposer pas la résidence du chef de l'Église aux insultes du premier venu. Pour en dépouiller le Pape il faudroit lui faire des violences auxquelles je ne puis pas croire que L. M. C. se résolvent jamais. Mais quand les sentimens de religion ne les toucheroient pas autant qu'ils le font, on a beau se tourmenter, on se jettera dans bien des inconvéniens, mais on ne séparera jamais ces deux États du Saint-Siège. Dans cette situation, que peut-on faire de plus sage que de suivre le projet de M. le duc de Parme ? Le roi d'Espagne, bien loin de dépouiller le Saint-Siège, lui assurera par cet accommodement la propriété et la possession incommutable de ces duchés. Ce que le Roi d'Espagne sacrifiera pour dédommager M. le duc de Parme, émanera d'une libéralité du Saint-Siège lui-même. M. le duc de Parme, au lieu d'une protection qui ne peut jamais avoir effet, aura de quoi faire des acquisitions à sa bienséance pour arrondir et fortifier ses États. S'il en coûte quelque chose au Roi d'Espagne, ce n'est pas des fonds ordinaires de ses revenus, et lorsque S. M. C. aura fourni à M. le duc de Parme le dédommagement dont ils seront convenus, Sa Majesté augmentera ses revenus par la jouissance qui lui restera de l'indult. Tout ce qui sera pris sur l'Espagne sera employé à augmenter les États de l'infant D. Carlos, et

tournera au profit, par conséquent, de la famille du Roi et de la Reine d'Espagne. Cette idée est complète, et il ne reste plus qu'à la perfectionner et à l'exécuter. Je suis surpris que le Père Daubenton et M. le marquis de Grimaldo ne vous aient pas fait confidence que le Roi Catholique a écrit au cardinal Aquaviva [1] pour lui ordonner de solliciter l'indult. Mais M. le duc de Parme n'a pas fait encore usage de cette lettre du Roi Catholique et ne l'a pas rendue au cardinal Aquaviva, parce qu'il veut tâcher auparavant d'obtenir du Pape quelques convenances pour ses États et les faire entrer dans le prix du dédommagement. Je crois qu'il sera bientôt informé de ce qu'il peut espérer du Pape sur les différens articles qu'il souhaiteroit. Ainsi je ne doute pas que M. le duc de Parme ne presse incessamment M. le cardinal Aquaviva d'agir auprès du Pape, et si notre ministre peut lui être de quelque usage dans cette occasion, il pourra s'en servir librement. Si le Pape accorde cette grâce, il s'agit de modérer à une somme raisonnable les prétentions de M. le duc de Parme, qui sont excessives, parce qu'il voudroit non seulement la valeur ordinaire des domaines, des fiefs et des titres de ces deux États, mais même le remboursement des jouissances des revenus depuis le traité de Pise [2], et d'obtenir de S. M. C. qu'elle consente que cette levée lui soit assignée jusqu'au parfait payement de la somme entière, ou, ce qui se pratique ordinairement et qui peut devenir nécessaire dans cette occasion, qu'une compagnie de négocians avance cette somme à M. le duc de Parme, moyennant la cession qui leur sera faite de la levée de l'indult pendant un nombre d'années fixé. Voilà le point qui doit vous occuper à Madrid et qu'il faut tâcher d'obtenir du Roi Catholique par les bons offices du Révérend Père Daubenton et par le ministère de M. le marquis de Grimaldo. Après quoi on pensera à la forme que l'on doit donner à cet

1. Francesco Acquaviva, originaire du royaume de Naples, cardinal de la promotion du 17 mai 1706, chargé des affaires d'Espagne à Rome. Ce fut lui qui, en 1714, fit la demande officielle de la main d'Elisabeth Farnèse pour Philippe V. Mort en 1725. (E. Bourgeois, *Lettres intimes de J. M. Alberoni*, p. XXXIV. — Voir aussi Saint-Simon, édit. Chéruel, t. X, XIII-XV et XIX.)

2. De 1664. Il y a déjà été fait allusion ci-dessus.

accommodement, pour la délicatesse et la bienséance de la part du Pape, pour la sûreté de M. le duc de Parme et pour celle de l'infant D. Carlos. Quand on aura obtenu l'indult du Pape, quand la somme pour le dédommagement sera convenue, quand le Roi Catholique aura permis qu'on l'avance sur des assignations sur l'indult, le reste sera facile, ou du moins ne peut faire aucune difficulté qui ne puisse être levée. On verra ce qu'il faudra qui soit fait de la part du Pape ; peut-être faudra-t-il faire un traité entre le Roi d'Espagne et M. le duc de Parme, dans lequel il sera fait mention de l'emploi de la somme au profit de l'infant D. Carlos et de ses héritiers et successeurs. Il faut travailler aux points principaux qui doivent servir de base à tout le reste. Ce qu'il y a de certain, je le répète encore, c'est qu'on ne trouvera jamais un si bon moyen de terminer cette affaire religieusement, solidement, totalement, et à l'avantage de toutes les parties. Soyez persuadé, Monsieur, que je vous honore très parfaitement.

XXXIV

LE MARÉCHAL DE TESSÉ

1724-1725

L'ABBÉ DE LIVRY

1725

Quelques mois après le retour de M. de Maulévrier en France, le duc d'Orléans avait soumis directement à Philippe V une liste de six personnages, parmi lesquels il priait le roi d'Espagne de choisir l'ambassadeur destiné à être envoyé près de lui. Ceux qu'il proposait étaient : le marquis de Sassenage [1], le marquis de Coigny [2], le bailli de Langeron [3], le marquis de Pezé [4], le marquis de Fénelon [5] et le comte d'Aubigné [6]. Ce fut Coigny que désigna Philippe, mais le mar-

1. Charles-François, marquis de Sassenage, second baron du Dauphiné, à cette époque mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie à son nom, menin du Dauphin en 1745, chevalier d'honneur de la Dauphine en 1749, chevalier du Saint-Esprit le 25 mai 1749, mort le 2 juin 1762, à soixante-huit ans. — Pour plus de détails Cf. La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. XVIII, col. 295.

2. François de Franquetot, marquis, puis en 1747 duc de Coigny, né le 16 mars 1670. Il mourut le 18 décembre 1759, maréchal de France depuis 1734, chevalier du Saint-Esprit depuis 1724 et de la Toison d'Or depuis 1734. — Cf. Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VI, p. 429, n. 1.

3. C'est le personnage dont il a été question ci-dessus sous le nom de *chevalier* de Langeron.

4. Hubert de Courtarvel, dit le marquis de Pezé, du vivant même de son frère aîné, colonel du régiment du Roi, puis lieutenant général. Il mourut le 23 décembre 1734 des suites de blessures reçues à la bataille de Guastalla. Il avait cinquante-deux ans. Peu de temps avant, le 27 octobre, le Roi avait manifesté l'intention de le comprendre dans la première promotion de chevaliers du Saint-Esprit. (*Gazette de France*, 1734, de Fontainebleau, le 4 novembre, p. 592 ; de Paris, le 11 décembre, p. 652.)

5. Il a été déjà question de ce personnage, p. 435, n. 2.

6. Louis-François d'Aubigné, seigneur de La Touche, dit le comte d'Aubigné. Il était alors maréchal de camp. Il fit toute sa carrière dans l'armée et mourut lieutenant général, le 26 septembre 1745, âgé de soixante ans. — Cf. La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. I, col. 951.

quis alléguant sa mauvaise santé, hésita, puis déclina cet honneur [1].

Sur ces entrefaites, le 2 décembre, le duc d'Orléans tombait frappé d'apoplexie. Au mois d'août précédent le cardinal Dubois était mort. Le duc de Bourbon devint premier ministre et la politique prit aussitôt une orientation nouvelle. Au lieu de nommer à Madrid, à défaut du marquis de Coigny, le marquis de Pezé, qui eût été agréé, le nouveau gouvernement proposa le maréchal de Tessé [2].

Ce choix ne pouvait qu'être agréable à Philippe V. Le maréchal de Tessé avait servi en Espagne de 1704 à 1706, et quoique le succès ne l'eût pas favorisé devant Gibraltar et devant Barcelone, il avait plu au roi par cette amabilité, cette vivacité enjouée et cette finesse de courtisan adroit que l'on retrouve jusque dans ses dépêches diplomatiques, écrites avec entrain, d'un style à la fois familier et expressif [3].

Le maréchal de Tessé n'avait accepté d'aller en Espagne que pour un an, à cause de son grand âge. Il était né en effet en 1648. Sans jamais renoncer à la carrière des armes, il avait rempli diverses missions diplomatiques, en 1693 auprès du duc de Savoie avec lequel il négocia le mariage de la duchesse de Bourgogne, en 1697 auprès du même duc, en 1708 auprès des Princes d'Italie. Très en faveur à la cour de Louis XIV, grâce surtout à la duchesse de Bourgogne, il était resté à l'écart sous la Régence. Le duc de Bourbon, en arrivant aux affaires, le fit sortir de sa retraite en lui confiant ces fonctions de ministre de France en Espagne. Comme il ne devait pas rester longtemps à Madrid, on jugea inutile de lui donner le titre d'ambassadeur [4].

Après une sorte d'historique des relations diplomatiques entre les deux cours depuis la réconciliation de 1720, les Instructions données au maréchal de Tessé lui exposent ce que l'on savait alors en France de la cour d'Espagne à ce moment. C'est assez peu de chose, MM. de Maulévrier et de Coulange n'ayant guère eu affaire qu'au seul Grimaldo, qui tenait le rôle de premier ministre, surtout lorsque LL. MM. CC. étaient hors de Madrid.

La Reine exerce toujours un grand empire sur l'esprit de Philippe;

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXI, fol. 15 (le duc d'Orléans à Philippe V, 11 octobre 1723); — fol. 78 (Philippe V au duc d'Orléans, Saint-Ildefonse, 26 octobre 1723); — fol. 87 (Morville à Grimaldo, 8 novembre 1723); — fol. 221 (Morville à de Coulange, 27 novembre 1723).

2. Il a paru dans la *Revue des Questions Historiques* (t. LX, 1er octobre 1896, p. 485) une longue et intéressante étude de M. Alfred Baudrillart, intitulée : *L'influence française en Espagne au temps de Louis Ier. Mission du Maréchal du Tessé*. Nous y renvoyons pour plus de détails.

3. M. le comte de Rambuteau a publié des *Lettres du maréchal de Tessé* (Paris, 1888), choisies dans sa correspondance de 1701 à 1714 et précédées d'une notice détaillée sur la vie du maréchal.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXI, fol. 234 (Morville à Grimaldo, 5 décembre 1723).

pour réussir auprès d'elle le moyen le plus sûr est de promettre de la part de Louis XV et de ses ministres une constante attention aux intérêts de l'infant D. Carlos et du duc de Parme. Du prince des Asturies, appelé parfois au conseil, on ignore presque tout ; c'est un caractère à étudier. Grimaldo et le P. Bermudez[1], le nouveau confesseur du Roi, ont chacun leur influence. Le premier n'a qu'un talent ordinaire, mais il faut se l'attacher, au besoin par les mêmes moyens que les Anglais, c'est-à-dire par l'argent. Quant au jésuite, il n'a jusqu'ici témoigné que le désir de voir les deux gouvernements en bonne intelligence. Le président de Castille, D. Luis de Miraval, est à ménager, à cause de l'accès que sa charge lui donne auprès du souverain ; il passe pour mal disposé envers les étrangers en général et les Français en particulier ; on le soupçonne de s'être laissé gagner par les Anglais.

La première question dont le maréchal aura à traiter en Espagne sera celle de l'investiture éventuelle de la Toscane, de Parme et de Plaisance. Peut-être d'ailleurs l'investiture sera-t-elle accordée à Cambrai avant même que Tessé n'arrive à Madrid. Mais il importe de faire renoncer Philippe à l'idée d'envoyer D. Carlos en Italie et de mettre des garnisons espagnoles dans les duchés.

Pour ce qui regarde les intérêts du duc de Parme, le Roi fera à Cambrai en sa faveur tout ce qui lui sera possible. Il ne faut pourtant pas songer à obtenir du Pape la restitution de Castro et Ronciglione, et, pour tâcher d'en finir avec cette interminable question, on tentera la proposition d'un dédommagement.

L'attention du maréchal se portera aussi sur les privilèges, chaque jour méconnus, des consuls et des commerçants français en Espagne. Pour cette affaire, qui exige une compétence particulière, M. de Tessé est autorisé à s'adjoindre un agent spécial[2].

Vis-à-vis du ministre d'Angleterre en Espagne, le colonel Stanhope, il manifestera la plus entière confiance sur certaines questions, notamment sur ce qui se traite à Cambrai ; sur d'autres, il pourra se tenir sur la réserve, en évitant d'éveiller des soupçons. Enfin, s'il devient nécessaire de faire à la cour d'Espagne, à propos du Congrès,

1. Le P. Bermudez, jésuite espagnol de la province de Tolède, traducteur des sermons de Bourdaloue, remplaça, en août 1723, comme confesseur du Roi, le P. Daubenton qui venait de mourir. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXX, fol. 192.) Peu sympathique à la Reine, en butte aux attaques de Tessé, et sans doute suspect au Roi par sa conduite équivoque à la mort de Louis Ier, au moment où Philippe V hésitait à reprendre la couronne, le P. Bermudez ne garda pas longtemps le confessionnal et fut disgracié en 1726.

2. Ce fut Robin, l'agent qui avait déjà secondé M. de Maulévrier, qui vint en 1724 s'occuper de ces affaires commerciales, sous la direction officielle du Maréchal de Tessé. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXII, fol. 290, Coulange à Morville, Madrid, 13 mars 1724 ; — fol. 479.)

certaines observations que l'on prévoit devoir lui être peu agréables, le maréchal, pour ne rien perdre des bonnes grâces de Leurs Majestés Catholiques, tâchera d'amener habilement le ministre britannique à se charger de cette ingrate mission.

Une instruction secrète donne à M. de Tessé quelques indications sur les pensées intimes de son gouvernement. Le nouveau ministre, le duc de Bourbon, ne s'y montre pas fort enthousiaste du mariage de Louis XV et de l'Infante. Sans vouloir répudier absolument la politique de Dubois et du Régent, il recommande de ne pas la défendre, d'en tirer seulement le meilleur parti possible. Il se demande aussi quel est actuellement l'état de santé de Philippe V, si son esprit troublé a repris son équilibre. Quant aux deux conseillers du Roi, Grimaldo et le P. Bermudez, l'instruction secrète informe Tessé des présents considérables faits au premier. Pour le second, s'il se montre hostile à la France, on insistera auprès de Philippe pour obtenir son éloignement. Enfin, entre autres points de moindre importance, M. le Duc en signale tout particulièrement un : il faut absolument faire mettre un frein aux abus que le commerce anglais se permet aux Indes, et voir s'il n'y aurait pas lieu, à cet effet, de soutenir Joseph Patiño, qui vient justement de signaler ces abus dans un mémoire et qui paraît un personnage de grandes capacités.

Les lettres de créance de M. de Tessé, furent signées le 15 janvier 1724, et le maréchal se mit en route le 26[1]. Il partait sous les plus heureux auspices. Nul autre n'aurait pu espérer trouver à la cour de Madrid les mêmes agréments personnels, ni mieux réussir à disposer le souverain à l'union avec la France[2].

Cependant un événement inattendu allait, en Espagne, changer la face des choses. Le 14 janvier 1724, Philippe V, tourmenté depuis longtemps déjà du désir de consacrer uniquement au salut de son âme le reste de sa vie, abdiquait et mettait sa couronne sur la tête de son fils aîné, Louis Ier. Aussitôt le fait connu, on envoya de Versailles, le 31 janvier, de nouvelles lettres de créance au maréchal pour l'accréditer auprès du jeune souverain[3]. Elles le rejoignirent en chemin.

M. de Tessé ne se rendit pas directement auprès du roi Louis. A travers la neige, il arriva, le 12 février, au château de Saint-Ildefonse, où Philippe V et sa femme avaient fixé leur retraite. Le Roi le fit aussitôt venir et pendant les quatre jours qu'il passa auprès

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIII, fol. 63; — t. CCCXXXVIII, fol. 57.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIII, fol. 90 (Coulange à Morville, Saint-Ildefonse, 10 janvier 1724).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIII, fol. 169.

d'eux l'envoyé de Louis XV eut avec les souverains volontairement descendus du trône une suite de longs entretiens, confiants et familiers. Le 25 au soir il partit, et le 28 il entrait à Madrid[1].

Là, il trouva tout le désarroi d'un gouvernement en formation. Pour commencer, on partagea la direction des Affaires Étrangères entre les six ministres appelés à composer le cabinet du Roi Louis. Le soin de traiter avec Tessé échut au président de Castille, D. Luis de Miraval[2]. Comme celui-ci était opposé à Orendáin[3] et à Grimaldo, jaloux eux-mêmes l'un de l'autre, on pense quelle unité aurait eue la politique extérieure si ce système eût été maintenu. Heureusement il dura peu.

Dans cette confusion, il était difficile de mener à bien une affaire. Tessé réussit à empêcher D. Carlos de prendre prématurément le titre de Grand Prince de Toscane[4], mais les questions de Castro et de Ronciglione, de l'ouverture générale du commerce, de l'accession du Portugal à la Quadruple Alliance[5] restaient en suspens. Le ministre de France, lassé, demandait déjà son rappel, dès la fin d'avril[6]. On ne le lui accorda pas.

Philippe et Élisabeth n'avaient pas encore perdu toute influence

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIII, fol. 280-290 (Tessé à Louis XV, Saint-Ildefonse, 23 février, et Madrid, 28 février 1724).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIV, fol. 20 (Morville à Tessé, 21 mars 1724).

3. D. Juan Bautista de Orendáin, issu d'une famille originaire du Guipuzcoa et de la Basse Navarre, avait débuté comme page, puis comme secrétaire de Grimaldo. Intelligent et distingué de sa personne (*Mémoires du marquis de Saint-Philippe*, t. IV), il se fit remarquer dans les emplois subalternes qui lui furent d'abord confiés, si bien que, le 2 novembre 1724, Louis Ier le nomma secrétaire d'État des finances à la place de Campoflorido. Lorsque Philippe V eut repris la couronne il conserva Orendáin comme secrétaire d'État des finances, chargé de remplacer Grimaldo pour les affaires générales, en cas d'empêchement de celui-ci. En fait Orendáin supplanta en partie Grimaldo auprès de Leurs Majestés Catholiques, grâce surtout à l'appui de la Reine. Il eut seul connaissance des négociations de Ripperdá à Vienne et à l'occasion du traité qui en résulta, il reçut de Philippe V, en 1725, le titre de marquis de La Paz. Nommé conseiller d'État le 17 décembre 1727, il se maintint encore quelques années au pouvoir. Le 2 mars 1733, le sentiment de sa disgrâce imminente lui fit une telle impression qu'il fut frappé d'hémiplégie du côté gauche. Il mourut à Madrid, le 21 octobre de l'année suivante. Il était commandeur de l'Ordre de Saint-Jacques. (Garma, *Theatro Universal de España*, t. IV, p. 135; — Rivarola y Pinedo, *Monarquia española*, *Blason de su Nobleza*, parte 2a, 1736, p. 277; — Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 88, 119, 151; — *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXVI, fol. 288; t. CCCLIV, fol. 49 v°; t. CDIV, fol. 11 et 15.)

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIV, fol. 31 (Grimaldo à Tessé, 12 mars 1724); — fol. 43 (Tessé à Louis XV, Madrid, 14 mars 1724).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIV, fol. 222 v° (Morville à Tessé, Versailles, 25 avril 1724).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIV, fol. 273 (Tessé à Morville, Aranjuez, 30 avril 1724).

sur le roi Louis. Par eux et d'accord avec eux, de concert avec le jeune monarque, Tessé essaya de faire prévaloir un mode de gouvernement régulier. Notre ministre était en correspondance particulière, très intime et familière, avec Élisabeth. Le projet élaboré par lui, agréé par Leurs Majestés, finit cependant par être repoussé par Louis Ier, à l'instigation d'Orendáin [1]. Celui-ci gagnait en influence. Sous son inspiration sans doute, le conseil de Louis Ier avait décidé de poser directement à Rome la question de la restitution de Castro et de Ronciglione ou d'un dédommagement en faveur du duc de Parme [2].

Sur les affaires en discussion à Cambrai, le gouvernement espagnol fut cependant bien forcé de marcher d'accord avec la France, d'autant plus qu'une complication se présentait. L'Angleterre et la Hollande, jalouses de la Compagnie d'Ostende, créée et soutenue par l'Empereur [3], voulaient sa suppression; mais pour agir efficacement elles recherchaient l'appui de la France et de l'Espagne. Cette dernière puissance se serait volontiers engagée, mais le cabinet de Versailles lui fit remarquer qu'il serait prudent de réserver cette question, qui pouvait fournir un moyen d'action énergique sur l'Empereur, au moment où il s'agirait d'obtenir son adhésion définitive aux conditions du traité négocié à Cambrai. Le gouvernement du roi Louis consentit donc à concerter ses démarches avec les nôtres [4]. En conséquence, on demanda à l'Espagne d'indiquer les dernières limites de ses concessions sur les points secondaires encore en discussion à Cambrai. Il ne restait plus à régler que des questions de détail, telles que la nationalité des garnisons qui seraient mises en Toscane, et l'abandon réciproque, par l'Empereur et le Roi Catholique, des titres des États qu'ils ne possédaient plus [5].

Au moment où ces affaires allaient se régler, un événement grave survint à Madrid. Le 22 août le roi Louis Ier fut atteint de la petite

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIV, fol. 267 et 308 (Tessé à Morville, Aranjuez, 17 avril et 7 mai 1724); — fol. 387 (Tessé à Morville, 28 mai 1724).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 81 (Ordre de Louis Ier au cardinal Acquaviva, transmis par Orendáin, Madrid, 17 juin 1724).

3. Charles VI avait accordé à un Français de Saint-Malo, le capitaine Mervielle, le 19 décembre 1722, le droit d'établir à Ostende une Compagnie des Indes Orientales, et il avait tout fait pour le succès de cette entreprise, destinée dans sa pensée à rivaliser avec les compagnies de commerce anglaises et hollandaises. (Cf. Emile Bourgeois, *Manuel historique de politique étrangère*, t. I, p. 301-302.)

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 29 vo (Tessé à Morville, Aranjuez, 8 juin 1724); — fol. 94 (Morville à Tessé, Chantilly, 3 juillet 1724); — fol. 154 (Tessé à Morville, Madrid, 6 juillet 1724); — fol. 276 (Orendáin à Tessé, Buen Retiro, 28 juillet 1724); — fol. 283 (Morville à Tessé, 8 août 1724).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 159 (Louis XV à Tessé, Chantilly, 16 juillet 1724); — fol. 303 (Tessé à Morville, 3 août 1724).

vérole[1]. La maladie fit de rapides progrès, et le 30 le jeune souverain était à l'agonie. Dans la confusion qui régnait à la cour, Tessé n'avait pas perdu la tête et manœuvrait délibérément parmi les cabales et les rivalités d'intérêts. Louis Ier n'avait pas d'enfant; il ne laissait pas de testament, mais seulement un pouvoir de tester à sa place, dressé en faveur de son père[2]. Tessé n'avait pas le temps de demander des ordres à Versailles. Il décida immédiatement qu'il fallait que Philippe V remontât sur le trône, ou, tout au moins, se chargeât de la régence, si l'infant Ferdinand était déclaré roi. Il prit ses mesures en conséquence avant même la mort de Louis Ier, et, dès le 29, il fit poster un relai à mi-chemin entre Madrid et Saint-Ildefonse[3].

Louis expira le 31, de très bonne heure. Aussitôt Tessé partit; le soir même il était à Saint-Ildefonse. Avec l'autorité que lui donnaient son crédit auprès de Leurs Majestés Catholiques et aussi son âge, il pénétra auprès de Philippe et d'Élisabeth avant que « le petit marquis de Grimaldo » le sût arrivé. A l'instant il ouvrit l'attaque contre la conscience du Roi, dont il fallait vaincre les scrupules. Le maréchal lui montra que la mort de Louis était un signe que Dieu n'acceptait pas son abdication. Le roi mort, celle-ci ne devenait-elle point caduque? L'infant D. Fernand ne se trouvait pas en effet dans les mêmes conditions que son frère. Il était bien jeune encore, il n'était pas marié. Quant aux dispositions testamentaires faisant corps avec l'acte d'abdication, elles n'étaient, par essence, valables qu'à la mort de Philippe. Enfin Tessé avait eu la précaution de voir le Nonce quelques heures avant de quitter Madrid, et il put dire au souverain hésitant que le représentant du Saint-Siège approuvait absolument ses idées.

Sans rien décider Philippe partit pour Madrid. Il y arriva le 1er septembre, à 10 heures du soir, précédé par Tessé. Celui-ci, dès le lendemain, obtint une nouvelle entrevue. Philippe se déclara prêt à reprendre le gouvernement du Royaume à condition que sa conscience fût dégagée par un vœu du Conseil de Castille. Ce n'était pas sans doute la solution qu'avait désirée le président de Castille qui, sous un prince mineur, aurait pu prétendre au premier rôle, tandis que, le Roi revenant sur son abdication, il allait se trouver rejeté au second plan. Mais puisque le maréchal avait pris les devants, D. Luis de Miraval crut prudent, pour ne pas se compro-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 370 (Tessé à Morville, Madrid, 22 août 1724, minuit).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 462 (Tessé à Morville, Madrid, 30 août 1724).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 460 (Tessé à Morville, Madrid, 30 août 1724).

mettre et ménager l'avenir, de changer de politique, et le 2, à minuit, le Conseil émit à l'unanimité une requête, par laquelle il priait Philippe de reprendre la direction des affaires[1].

Cependant, deux jours plus tard, on n'avait pas encore, soi-disant, trouvé le temps de copier et de publier la supplique du Conseil de Castille. Évidemment ceux qui auraient préféré, pour leurs ambitions, la création d'un Conseil de régence, cherchaient des lenteurs qui furent en effet mises à profit. Peut-être gagné par ce parti, le P. Bermudez, confesseur de Philippe, tint une conduite étrange : il commença par déclarer au Roi qu'il pouvait en conscience reprendre sa couronne, mais qu'il valait mieux, pour plus de sûreté, consulter quelques théologiens, lesquels, sans aucun doute, seraient de son avis. Or, dans cette junte, composée uniquement d'Espagnols, ce fut l'opinion contraire qui prévalut, et les docteurs déclarèrent que Philippe pouvait seulement se décerner la régence au nom de son second fils. Le P. Bermudez affecta de ne pouvoir que s'incliner devant une si haute autorité, et comme on proposa d'en référer au Pape par l'entremise du Nonce, le confesseur fit habilement remarquer que soumettre cette question au Saint-Siège serait lui reconnaître en matière temporelle un pouvoir excessif, dangereux peut-être pour l'avenir. Philippe, ressaisi par ses scrupules religieux, repoussant les supplications de la Reine et de Tessé, ne parlait plus que d'abandonner tout, sa couronne et ses enfants, pour retourner dans sa retraite de Saint-Ildefonse. Telle était la situation le 5 septembre à minuit.

Le lendemain, la Reine avait déjà obtenu de son mari qu'il ne partît pas le jour même. Elle lui avait fait remarquer que les avis des théologiens n'avaient pas été unanimes. Philippe était ébranlé. Le nonce Aldobrandini acheva son œuvre. Philippe, à la fin de la journée, déclara qu'il se sentait obligé en conscience de remonter sur le trône, et le soir même du 6 septembre il signait l'acte officiel par lequel il proclamait sa résolution[2]. Le jour suivant il en fit part à son neveu Louis XV par une lettre autographe, très noble. « C'est à « la sainte volonté de Dieu, » écrivit-il, « que je me sacrifie en remon- « tant sur le throsne que j'avois quitté pour le mieux servir et que « je ne reprends que parce que mes sujets m'y ont obligé et que je « ne dois servir Dieu, comme tout le reste des hommes, que de la « manière qu'il le veut et non selon mon goust et comme je le vou- « drois... » Et comme on lui avait fait part des inquiétudes que don-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXVI, fol. 2 (Tessé à Morville, Madrid, du 3 au 5 septembre 1724).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXVI, fol. 35 (Tessé à Morville, 6 septembre 1724) ; — fol. 41 (Déclaration de Philippe V).

nait Louis XV à son entourage par sa passion excessive pour les fatigants plaisirs de la chasse, il le priait affectueusement de songer à sa santé[1].

Tessé pouvait justement s'attribuer une grande part dans ce dénouement heureux. Le premier il avait dit à Philippe qu'il lui fallait reprendre sa couronne, et cet avis, émanant de lui, venant avant tous les autres, pesa d'un grand poids sur la détermination finale du souverain.

Ce qui contrista M. de Tessé, ce fut de n'avoir pu écarter du gouvernement le marquis de Grimaldo, « ce petit vilain, » comme il l'appelle, que son maître s'obstina à garder, bien qu'il sût, de l'aveu même du ministre, qu'il avait reçu de l'argent anglais. Cependant l'autorité du marquis fut diminuée, et Orendáin, le secrétaire d'État le plus écouté de Louis Ier, resta en fonctions, travaillant directement avec le Roi et ayant dans ses attributions une partie des Affaires Étrangères[2].

Le temps pendant lequel Tessé devait rester en Espagne tirait à sa fin. Les négociations languissaient au congrès de Cambrai. Le maréchal n'eut guère plus à s'occuper que de questions d'intérêt secondaire. Du vivant même de son mari, la jeune Reine, femme de Louis Ier, avait scandalisé ses beaux-parents par une liberté d'allures extrêmement choquante. Maintenant qu'elle était veuve, que son père le duc d'Orléans n'était plus, Philippe et Élisabeth voulaient, sans tarder, la renvoyer en France[3]. Ils allaient bientôt en trouver l'occasion, après le départ du maréchal.

M. de Tessé avait enfin obtenu son rappel, en février 1725[4]. Philippe V, qui lui avait déjà donné la Grandesse lors de ses campagnes en Espagne, le créa chevalier de la Toison d'Or, le 16 février[5]. A son audience de congé, le 28 du même mois, la Reine lui fit présent des insignes de l'Ordre en brillants et le Roi joignit à ce cadeau une épée à poignée enrichie de diamants. M. de Tessé avait présenté, en même

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXVI, fol. 45.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXVI, fol. 50, 68 et 219 (Tessé à Morville, Madrid, 7 et 11 septembre, 16 octobre 1724).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXVI, fol. 2 (Tessé à Morville, Madrid, 3 et 5 septembre 1724); — fol. 58 et 179 (Morville à Tessé, Fontainebleau, 18 septembre et 24 octobre 1724). — Cette question fit l'objet de négociations particulières entre LL. MM. CC. et la duchesse d'Orléans, représentée par le chevalier de Conflans.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXL, fol. 79 (Louis XV à Tessé, 12 février 1725).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXL, fol. 132 (Tessé à Louis XV, 16 février 1725); — *La Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 503, donne la date du 20 février. Remarquons que l'auteur de cet ouvrage a l'air de croire que Tessé fut fait Grand d'Espagne à la même époque, ce qui est inexact. Saint-Simon donne comme date de la création de sa Grandesse l'année 1704.

temps qu'il remettait ses lettres de rappel, le ministre qui devait être chargé de l'intérim, l'abbé de Livry[1].

Intérim de l'abbé de Livry. — L'abbé de Livry était arrivé à Madrid le 11 février, venant de Lisbonne, où il était ambassadeur depuis l'année précédente[2]. Il était présenté depuis quelques jours à peine, lorsque, le 8 mars 1725, il reçut de Louis XV l'ordre inattendu d'annoncer à LL. MM. CC. la rupture de son mariage projeté avec l'Infante leur fille. Le maréchal de Tessé s'était croisé à 20 lieues de Madrid avec le courrier porteur de cette dépêche[3]. Soit qu'il eût profité de la liberté que lui laissait le Roi de poursuivre son chemin ou de revenir sur ses pas[4], ne pouvant se résoudre à porter lui-même à des princes qu'il aimait une si pénible nouvelle, soit qu'il eût fait transmettre à son remplaçant, sans l'ouvrir, le paquet officiel[5], M. de Tessé avait passé outre.

L'ingrate mission échut donc à l'abbé de Livry. Le 9 il demanda une audience à Philippe V, qui revenait de Saint-Ildefonse. Il fut reçu à 7 heures du soir. Le Roi ne témoigna pas, à cette grave communication, autant de surprise que M. de Livry l'avait pensé, mais ensuite, deux heures durant, notre ministre s'efforça vainement de plaider auprès des souverains espagnols la cause de son maître et de faire admettre les raisons qui l'avaient comme contraint à prendre cette détermination. La Reine empêcha même le Roi d'accepter la lettre de Louis XV que lui présentait M. de Livry; tous deux déclarèrent que si l'on renvoyait l'Infante en Espagne, ils renverraient de leur côté la jeune Reine veuve et Mlle de Beaujolais, destinée à D. Carlos. Au point de vue politique c'était, lui dirent-ils, « une rupture entière entre les deux nations[6] ».

En effet, le 19 mars, l'abbé et l'agent commercial, M. Robin, recevaient l'ordre de quitter la cour dans les vingt-quatre heures et le royaume dans les quinze jours. A une vingtaine de lieues de Madrid,

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXL, fol. 148 (Tessé à Morville, 5 mars 1725); — t. CCCXLIII, fol. 72. (L'abbé de Livry à Louis XV, Madrid, 5 mars 1725.)

2. Sur l'abbé de Livry, voir le *Recueil des Instructions, Portugal*, p. 267 et suiv.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 81. (L'abbé de Livry au duc de Bourbon, Madrid, 9 mars 1725.)

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 64. (Le duc de Bourbon à Tessé, 1er mars 1725.)

5. C'est ce que fait présumer sa lettre du 20 mars, où il dit n'avoir appris qu'à Bayonne, par des bruits vagues, la décision de son gouvernement. (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCXL, fol. 216.) — Il mourut peu après son retour à Paris, le 30 mai de cette même année 1725.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 81. (L'abbé de Livry au duc de Bourbon, Madrid, 9 mars 1725, 11 heures du soir.)

M de Livry reçut une nouvelle lettre de Louis XV à Philippe V[1], par laquelle le Roi suppliait son oncle de lire sa première lettre. Transmise à Grimaldo, cette lettre fut retournée comme la précédente, avec refus d'en prendre connaissance[2], et l'abbé de Livry continua son chemin vers la France.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARÉCHAL DE TESSÉ, ETC.

Correspondance d'Espagne, t. CCCXXXIII, fol. 6-48, minute ; — t. CCCXXXVIII, fol. 2-33, original ; — *Supplément*, t. XII, pièce 39, copie.

15 janvier 1724.

Le Roi regarde l'emploi de son ministre auprès du Roi d'Espagne comme le plus important de tous ceux qu'il ait à donner au dehors de son Royaume et Sa Majesté considère comme la chose la plus essentielle à son service de tenir toujours dans la plus grande activité et dans la plus étroite intimité la correspondance, l'union et la confiance entre elle et ce prince. Aussitôt que l'on en put espérer le rétablissement, au moyen de l'accession du Roi Catholique à la Quadruple Alliance, Sa Majesté pensa à faire passer et résider à Madrid un ministre qui joignît à toutes les qualités nécessaires pour bien remplir ce poste, celles convenables au goût du Roi Catholique. Avant que de fixer son choix, elle fit partir au milieu de l'année 1720 le marquis de Maulevrier, lieutenant général de ses armées, en qualité de son envoyé extraordinaire à la cour d'Espagne, mais dont la commission, ainsi qu'il l'avoit demandé lui-même au Roi, ne devoit être que passagère. Il arriva à Madrid en même temps que l'abbé de Mornay s'y trouva, au retour de son ambassade de Portugal, avec ordre d'y séjourner. Sa Ma-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 105.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 112 (l'abbé de Livry à Louis XV, Madrid, 19 mars 1725) ; — fol. 118 (Grimaldo à l'abbé de Livry, 28 mars 1725) ; — fol. 121 (l'abbé de Livry au duc de Bourbon, Lerma, 28 mars 1725).

jesté reconnoissant, par le compte que ce dernier lui rendoit, toute l'étendue de sa capacité et qu'en très peu de temps il avoit fait autant de progrès dans la confiance du Roi et de la Reine Catholiques que dans l'estime générale de la nation espagnole, elle le destina pour être son ambassadeur en Espagne après que le marquis de Maulevrier en seroit revenu. Mais la mort de l'abbé de Mornay rendit cette destination sans effet. Les négociations pour le rétablissement et l'affermissement de l'union des deux couronnes, entamées par le marquis de Maulevrier, devinrent si vives qu'il ne put être question de changer le ministre qui avoit commencé de les conduire, et encore moins après que le Roi Catholique se fût servi de lui pour faire parvenir au Roi la proposition imprévue d'assurer dès lors le mariage de Sa Majesté avec l'Infante et ensuite la demande de Mademoiselle de Montpensier pour la marier avec le prince des Asturies ; et même les circonstances des cérémonies de ces deux mariages demandèrent que le marquis de Maulevrier eût le caractère d'ambassadeur conjointement avec le duc de Saint-Simon, mais uniquement pour la demande à faire de l'Infante et pour la signature du contrat de mariage.

Pendant qu'ils remplissoient l'un et l'autre ces fonctions, le marquis de Maulevrier supplia très instamment le Roi de lui accorder son congé aussitôt après qu'elles seroient terminées, et le duc de Saint-Simon continua à demander à Sa Majesté, ainsi qu'il l'avoit fait avant que de partir, de ne le pas tenir éloigné de sa personne au delà du temps que comportoit l'objet de son ambassade extraordinaire. Le Roi voulant bien avoir égard à leurs prières, mais n'étant point encore déterminé sur le choix d'un ambassadeur ordinaire, il ordonna au sieur de Chavigny, son envoyé à Gênes, de passer en droiture en Espagne pour lui rendre compte de ce qui y auroit rapport au bien de son service, et lorsqu'il y arriva, le duc de Saint-Simon, qui y étoit encore, et le marquis de Maulevrier furent chargés de le produire à la cour d'Espagne comme un homme qui avoit l'entière confiance de celui des ministres du Roi chargé du département des Affaires Étrangères Cependant la personne du sieur de Chavigny ne fut point agréable au Roi d'Espagne;

au contraire le marquis de Maulevrier le lui étoit extrêmement aussi bien qu'à la Reine. Ce marquis ayant demandé ses audiences de congé, suivant la permission et l'ordre qu'il en avoit, Leurs Majestés Catholiques lui dirent de différer cette démarche, se firent fort de faire approuver ce délai par le Roi, et demandèrent très instamment à Sa Majesté de le laisser en Espagne. Le Roi y consentit, autant par un effet du désir qu'il a de les satisfaire en toutes choses, que par un retour des égards que le Roi Catholique avoit eus pour Sa Majesté, lorsque, quelque temps auparavant, ce prince, pour lui plaire, avoit rétracté la nomination qu'il avoit faite du duc de Bournonville pour son ambassadeur en France. Le sieur de Chavigny fut rappelé et le marquis de Maulevrier demeura en Espagne. Mais au mois d'avril dernier, comme l'on croyoit voir approcher l'ouverture des conférences de Cambray et que tout ce qui y sera traité demande de l'être auparavant entre la cour d'Espagne et le ministre du Roi, le marquis de Maulevrier représenta, comme il avoit souvent fait, que, malgré son zèle pour le service du Roi et pour les avantages du Roi Catholique, il n'osoit se fier assez au peu de connoissance qu'il avoit des grandes affaires dont il devoit être question pour pouvoir se promettre de les manier avec tout le succès désirable. Il eut donc ordre de prendre, et il prit en effet, son audience de congé, à la fin du mois d'avril dernier. Presque dans le même temps le Roi, pour ne pas laisser vacante l'ambassade d'Espagne, se proposa un choix sur lequel il fit pressentir le Roi Catholique, mais qui ne fut pas entièrement du goût de ce prince, quoique ce choix fût tel qu'il marquoit, ainsi que le confirme celui que Sa Majesté fait aujourd'hui, qu'elle juge ne devoir confier l'emploi de son ministre en Espagne qu'aux personnes les plus recommandables et les plus distinguées à tous égards. Et c'est en effet ce dont Sa Majesté ne peut donner une preuve plus convaincante qu'en envoyant auprès du Roi d'Espagne le sieur maréchal de Tessé, qui, avec le mérite et la considération que donnent le rang, les dignités, les services, les talens et la capacité, a encore la certitude d'être agréable au Roi Catholique.

Sa Majesté croit superflu de lui recommander de ne point perdre de temps à se rendre en Espagne, son zèle et la connoissance qu'il a de l'utilité dont sa présence peut y être, étant pour Sa Majesté des garanties de l'empressement et de la diligence qu'il apportera pour y arriver au plus tôt. Comme il n'a point le caractère d'ambassadeur, elle n'a nulle instruction à lui faire sur ce qui regarde le cérémonial. Sa Majesté lui fait seulement remettre des lettres de créance écrites de sa main au Roi, à la Reine d'Espagne, au Prince et à la Princesse des Asturies, qu'il leur présentera dans les premières audiences qu'il aura d'eux. Elle lui fait communiquer le contenu de ces lettres, qui lui servira de règle pour ce qu'il aura à dire en ces premières occasions.

Le Roi ne peut douter que si le Roi d'Espagne est encore, lorsque le maréchal de Tessé arrivera, au château de Saint-Ildephonse, ce prince ne lui ait fait marquer un logement aux environs et que la même chose ne se pratique quand le Roi Catholique ira à quelques autres de ses maisons de campagne. Mais si, contre toute vraisemblance, cela n'étoit pas, il faut que le maréchal de Tessé ait soin, en quelque lieu qu'aille ce prince, de se loger à portée de le voir tous les jours. Sa Majesté estime aussi qu'il doit, lorsqu'il sera entré en Espagne, s'informer si le Roi Catholique est encore à Saint-Ildephonse, et, en ce cas, il s'y rendra directement, sans passer à Madrid, puisqu'il est certain que cette marque d'empressement de se trouver le plus tôt qu'il lui sera possible à la cour du Roi et de la Reine d'Espagne, ne peut que leur plaire beaucoup.

Quand il en sera à une certaine distance, il fera avertir le sieur de Coulange, contrôleur général de la maison du Roi, et, depuis le retour du marquis de Maulevrier en France, chargé des affaires de Sa Majesté, de venir à sa rencontre. Il se fera rendre compte par lui de tout ce qui pourroit être survenu à la cour d'Espagne depuis la date du présent mémoire. Il ne faut pas que le maréchal de Tessé ignore que le sieur de Coulange est entièrement digne de sa confiance et qu'il a marqué être capable de toute l'exactitude, l'attention et la vivacité désirables dans l'exécution de ce qui a été commis à ses soins,

et s'il est arrivé en quelques occasions que l'on se doit adressé directement au marquis Grimaldo pour des choses importantes, ce n'est pas que le dit sieur de Coulange ne pût en être chargé, mais on a cru que, comme il étoit question d'avoir des décisions promptes, on se les procureroit plus tôt au moyen de lettres écrites par ordre du Roi au ministre du Roi Catholique, qu'en faisant exposer les matières par une personne qui, quoique honorée des bontés du Roi Catholique, n'avoit pas une représentation suffisante pour donner tout le poids et toute la force nécessaires à ses représentations et à ses instances.

Il ne sera pas aisé de donner dans ce mémoire une idée parfaite de l'état présent de la cour d'Epagne, du caractère et des dispositions de ceux qui y font quelque figure et des personnes qui ont part aux affaires du gouvernement. Le marquis de Maulevrier, dans tout le cours de son ministère, et le sieur de Coulange, depuis qu'il rend compte de ce qui intéresse le service du Roi, n'ont pour ainsi dire connu et parlé qu'au seul marquis de Grimaldo, et, soit qu'étant à la suite du Roi Catholique, qui a presque toujours résidé à la campagne, n'ayant que ce seul ministre avec lui et un très petit nombre de courtisans et de domestiques, ils n'aient pu approfondir tout ce qu'il auroit été important de savoir par rapport aux autres personnes de quelque considération, soit qu'ils aient renfermé les effets de leur zèle à l'exécution des ordres qui leur étoient donnés journellement, leurs relations laissent une très grande obscurité sur ce dont il vient d'être parlé.

Sa Majesté a lieu de croire que les dispositions du Roi d'Espagne à l'égard de la France sont les mêmes que le maréchal de Tessé a reconnues dans le temps qu'il commandoit en Espagne les armées du Roi et de ce prince, et elle présume que son amitié et même sa tendresse pour Sa Majesté, son désir de l'union parfaite et très intime avec elle, et enfin son amour pour les François et pour le pays où il a pris la naissance ne laissent rien à désirer. C'est même ce dont on a vu des effets dans les choses que ce prince a fait dépendre uniquement de ses décisions personnelles et toutes les fois qu'il a

pris ses résolutions sans consulter les Juntes ou les Conseils. Il est vrai que lorsqu'il a pris leurs avis ou qu'il leur a renvoyé les affaires, on a éprouvé tout le contraire ; mais Sa Majesté en conclut seulement que les intentions des Espagnols en général à l'égard de la France ne sont pas conformes à celles du Roi leur maître, sur qui il ne s'agiroit que de gagner qu'il veuille, en ce qui intéresse les sujets du Roi, suivre ses lumières et son inclination plutôt que celles de ses ministres et de ses officiers. Sa Majesté espère beaucoup de l'application qu'elle recommande au maréchal de Tessé d'apporter à inspirer cette maxime au roi d'Espagne, sans néanmoins que, dans les insinuations qu'il employera à cet effet, ce prince puisse soupçonner qu'elles tendent à lui faire changer la forme du gouvernement de son État.

Pour revenir à ce qui regarde le Roi Catholique personnellement, non seulement il donne connoissance de toutes choses à la Reine, mais même l'avis de cette princesse influe beaucoup sur toutes ses résolutions. Il ne travaille avec aucun de ses ministres et ne donne point d'audience qu'elle ne soit présente.

La personne à qui ce prince accorde le second rang dans sa confiance est son confesseur [1], et, après la Reine et ce religieux, on ne connoît que le marquis de Grimaldo et le président de Castille [2] qui y aient quelque part.

Si le Roi d'Espagne la donne sans réserve à la Reine, et s'il suit si volontiers ses inspirations, il faut dire aussi que cette princesse ne parle jamais d'affaires à qui que ce soit, Espagnol ou étranger, qu'en présence du Roi son époux, qui ne le trouveroit pas bon. Il ne seroit pas sûr d'entreprendre de lui faire parvenir des insinuations indirectes. Outre la difficulté qu'il y auroit à trouver des canaux propres à cet effet, on peut compter que le premier usage qu'elle feroit de ce qui lui seroit parvenu de cette manière, seroit de le révéler au Roi son époux, et une seule tentative de cette nature est capable de faire naître dans

1. Le P. Bermudez.
2. D. Luis de Miraval.

l'esprit du Roi Catholique (qui est très susceptible) une méfiance dont il ne reviendroit jamais. D'ailleurs cette sorte de conduite est entièrement opposée à l'esprit du Roi et à celui du prince à qui Sa Majesté confie l'administration de ses affaires. Elle ne peut même jamais être nécessaire au succès des ordres que Sa Majesté confie au maréchal de Tessé, puisque, n'ayant pour but que le bien des deux monarchies, et le maréchal de Tessé ne pouvant avoir rien à proposer au Roi et à la Reine d'Espagne, où ils n'aient lieu de reconnoître leur véritable intérêt comme celui du Roi, il n'aura pas besoin de recourir à des voies secrètes et indirectes pour le leur faire parvenir. Ainsi il ne sera point fait dans ce mémoire d'énumération ni de définition des personnes qui ont quelque accès auprès de la Reine d'Espagne, parce que non seulement il seroit, d'après ce qui vient d'être dit, inutile et dangereux de s'en servir pour des insinuations à faire à cette princesse, mais encore le Roi ne croit pas trop présumer des talens et de la prudence du maréchal de Tessé, aussi bien que de l'exposition qu'il doit faire des intentions de Sa Majesté, en s'assurant qu'il ne se passera pas beaucoup de temps sans que cette princesse ait en lui autant de confiance qu'en qui que ce soit.

Rien en effet ne sauroit contribuer davantage à rendre la mission du maréchal de Tessé satisfaisante pour la Reine d'Espagne, que l'ordre formel qu'il reçoit du Roi de promettre, de la part de Sa Majesté, la plus constante attention aux avantages de l'infant Don Carlos et aux intérêts du duc de Parme. Ce sont des propos qu'il ne sera pas même nécessaire d'adresser particulièrement à la Reine pour qu'ils produisent leur effet sur son esprit. Il suffira que le maréchal de Tessé les fasse entrer dans l'explication générale qu'il fera à Leurs Majestés Catholiques des vues et des desseins du Roi. Comme c'est une matière qui les affecte beaucoup, elles sauront bien remarquer et sentir tout ce que le maréchal de Tessé leur en dira, sans qu'il appuye plus sur ce point que sur les autres. En un mot le maréchal de Tessé fera en sorte que le Roi et la Reine d'Espagne s'aperçoivent que le Roi met au nombre des objets qu'il affectionne le plus l'établissement de l'Infant en Italie et la

tranquillité du duc de Parme, mais sans affectation et sans que cela puisse être regardé comme un moyen dont on se sert pour se concilier leur confiance.

S'il est permis de compter que l'exposition vraie des intentions du Roi à ces deux égards sera sensible à la Reine d'Espagne, combien doit-on croire que le lui sera tout ce que Sa Majesté permet au maréchal de Tessé, et même lui prescrit, de dire à cette princesse et au Roi son époux des dispositions de Sa Majesté pour l'Infante Reine? Elle renferme l'instruction qu'elle pourroit lui donner pour les discours à tenir sur ce sujet, à lui déclarer que tout ce qu'il peut avancer de plus flatteur pour le Roi et la Reine d'Espagne et de plus conforme à leurs désirs, n'exprimera jamais qu'imparfaitement les sentimens de Sa Majesté.

Le Roi regarde la Reine d'Espagne comme une princesse qui a beaucoup plus d'esprit que de connoissance des affaires et de discernement dans le choix des sujets à qui il conviendroit de se fier. Si le Roi fait observer ici au maréchal de Tessé qu'il y a auprès de cette princesse deux personnes qu'elle écoute plus volontiers que d'autres, et qui sont sa nourrice et son confesseur [1], ce n'est pas qu'il les lui indique pour en faire usage, puisque Sa Majesté lui a recommandé au contraire de ne point recourir à ces voies souterraines et indirectes, mais seulement pour qu'il s'attache à reconnoître, autant qu'il lui sera possible, les dispositions de ces deux personnes et quelle sorte d'impression elles sont capables d'inspirer à leur maîtresse. La nourrice n'a pu que se louer des manières qu'ont eues pour elle les ministres du Roi en Espagne, surtout ceux qui s'y sont trouvés dans le temps du mariage du prince des Asturies. Quant au confesseur, il n'est rien revenu au Roi sur son sujet d'assez suivi ni d'assez positif pour que l'on en puisse donner aucune définition dans ce mémoire, et c'est du maréchal de Tessé que Sa Majesté attend d'être informée parfaitement de son caractère, du degré de crédit où il est auprès de la Reine et de l'usage qu'il en fait.

1. C'était toujours l'abbé Domingo Guerra.

Sa Majesté ne pouvant aussi donner au maréchal de Tessé une instruction sûre touchant le prince des Asturies, un de ses premiers soins doit être de faire parvenir à Sa Majesté des relations très exactes concernant ce prince, afin qu'elle ne soit pas plus longtemps dans l'incertitude sur ce que l'on peut s'en promettre à toute sorte d'égards. Il ne négligera point aussi de mettre avec le temps sous les yeux de Sa Majesté l'idée qu'il se formera de l'infant Don Ferdinand, après qu'il aura tâché de reconnoître si ce prince, par lui-même, malgré son âge peu avancé, ou par les suggestions de ceux qui sont chargés de son éducation ne marque point de sensibilité aux préférences d'attention qui sont vraisemblablement données à l'infant Don Carlos, son cadet.

Mais les soins que le Roi prescrit au maréchal de Tessé à cet égard ne sont pas, quoique importans, les premiers qu'il ait à prendre. Le plus pressant de tous est celui qu'il apportera à inspirer au marquis de Grimaldo toute la confiance qu'il doit avoir en lui. Ce ministre est non seulement chargé de tout ce qui a rapport aux Affaires Étrangères, mais encore il faut que toutes les autres passent par ses mains lorsqu'elles ont besoin de la décision du Roi Catholique, auprès de qui il demeure seul tout le temps que ce prince est hors de Madrid. Il y a dix-sept ans qu'il est secrétaire d'État. Son crédit a varié quelquefois, mais, suivant les apparences, il est aujourd'hui plus grand que jamais. Cependant le marquis de Grimaldo ne sauroit être regardé comme un homme d'une capacité très étendue, ni qui ait tiré d'une aussi longue pratique du ministère toutes les lumières qu'elle auroit pu donner à un autre. Il ne décide point par lui-même et on ne croit pas même que dans les occasions où, par rapport à des affaires importantes, il penseroit différemment du Roi et de la Reine d'Espagne et où il seroit persuadé et convaincu que son avis est le meilleur, il eût assez de force pour entreprendre de les faire revenir de leur opinion, ni assez d'adresse et d'habileté pour y réussir s'il le tentoit. La confiance de Sa Majesté Catholique pour lui est fondée sur les preuves qu'elle a vues de son zèle, de sa fidélité et de sa soumission dans l'exécution de ses ordres, beaucoup plus que

sur aucun secours qu'elle ait tiré de ses lumières et de sa capacité. Il passe généralement pour avoir de la probité. Il n'est encore rien revenu au Roi d'assez marqué ni d'assez prouvé pour que Sa Majesté le puisse soupçonner de n'être pas aussi zélé pour l'union entre les deux cours qu'il affecte de le témoigner. Cependant quelques avis le taxent de partialité pour l'Angleterre et disent même que les effets de cette partialité lui attirent ceux de la reconnoissance des Anglois. Si néanmoins il étoit occupé de l'objet d'augmenter sa fortune pécuniaire, qui n'est pas grande, il semble qu'il ne devroit pas ignorer que le Roi est disposé et sait récompenser en grand prince ceux qui le méritent, et que, pour se faire auprès de Sa Majesté ce mérite, un ministre du Roi d'Espagne n'a qu'à s'employer à ce qui n'est pas moins du service de son maître que de celui du Roi, c'est-à-dire à l'union et à l'intelligence entre Leurs Majestés, au lieu que les Anglois ne peuvent guère exiger que des choses contraires aux avantages du Roi Catholique et de la nation espagnole, puisqu'il ne sauroit s'agir que de favoriser leur commerce et leur établissement aux Indes. Au reste le marquis de Grimaldo laisse prendre beaucoup d'empire sur lui à sa femme qui est très intéressée. L'un et l'autre ont pour ami particulier un François, nommé Sartines, qui est depuis plusieurs années en Espagne où il a fait quelque figure, qui a beaucoup de connoissance des affaires de ce Royaume, et une très particulière de l'intérieur de la cour.

Après le marquis de Grimaldo, la personne de la cour qui mérite le plus d'attention est le confesseur du Roi Catholique. Il n'y a pas assez longtemps que le Père Bermudez occupe ce poste pour qu'on le puisse connoître parfaitement. Il a paru, lorsque le Roi Catholique l'a choisi, beaucoup de joie et de satisfaction de la part de ceux d'entre les Espagnols qui souhaitent le plus de voir revivre les anciens usages du gouvernement et qui désireroient que le Roi leur maître se conformât en tout à ce qui se pratiquoit du temps de Charles II. On auroit lieu de croire qu'ils ne seroient pas entièrement trompés dans les espérances qu'ils ont formées sur ce religieux pour le succès de leurs désirs, s'il est vrai, comme il y a beaucoup d'appa-

rence, que ce soit lui qui a déterminé le Roi Catholique à rendre la pragmatique nouvellement publiée en Espagne, sous prétexte d'arrêter les effets du luxe, et qui, si elle subsiste, portera un très grand préjudice au commerce de France en Espagne. Au surplus l'idée que le Roi se forme du Père Bermudez est qu'il saura acquérir et conserver dans le même degré que le feu Père Daubenton la confiance du Roi Catholique, et cela par l'austérité de ses mœurs et par une humilité et une simplicité apparente à tous égards et peut-être réelle en quelques-uns, mais qu'il sera ferme à suivre les projets qu'il inspirera au Roi son maître. Ce religieux, sous prétexte de donner une marque d'amitié au Frère compagnon du feu Père Daubenton, revenu depuis peu en France, lui a écrit en dernier lieu une lettre dans laquelle il s'applique vivement à détruire les soupçons que l'on pourroit avoir sur ses intentions, et où il s'étend en de très fortes protestations de son désir de l'union entre les deux couronnes, de son attention à la maintenir, et qu'il la regarde comme la chose du monde la plus importante au bien de la religion.

Un autre personnage considérable en Espagne est le président du Conseil de Castille, nommé Don Luis de Miraval. Il paroît que le Roi Catholique l'estime. Il le consulte sur toute sorte de matières, soit politiques, soit ecclésiastiques ou militaires. Cependant ce président passe pour homme de peu d'esprit, fort amateur des anciennes coutumes d'Espagne, en général ennemi des étrangers, et en particulier ayant des sentimens peu favorables à la nation françoise. Dans le dessein que l'on a prétendu que les Espagnols avoient de déterminer leur maître à faire un premier ministre, on leur a attribué de vouloir aussi procurer ce poste à Don Luis de Miraval, apparemment parce que les Grands désespéroient de voir tomber le choix du Roi Catholique sur l'un d'eux. On n'est pas sans soupçon que le président de Castille ne favorise, aussi bien que le marquis de Grimaldo, les Anglois, et qu'il n'ait aussi quelque part à la distribution des sommes qu'ils répandent en Espagne pour le succès de leurs vues.

Le maréchal de Tessé aura trop peu d'occasions de traiter

avec les autres ministres d'Espagne pour que le Roi s'arrête beaucoup à l'instruire du jugement qu'il en porte. Il ne paroît pas que le Roi Catholique ait encore fixé son choix pour remplir le poste de secrétaire d'État de la marine, qu'il donnera vraisemblablement à celui à qu'il confiera la présidence du Conseil des Indes, ainsi qu'il avoit revêtu de ces deux charges Don Andrez de Pez, mort depuis quelque temps.

Si, sans s'écarter de la maxime que le Roi impose principalement au maréchal de Tessé, et qui consiste à éviter de faire soupçonner au Roi Catholique que Sa Majesté veuille s'entremettre dans ce qui est du gouvernement intérieur de son Royaume, il devenoit possible que le maréchal de Tessé contribuât, ou à faire remplir les postes en question par un sujet qui eût des intentions favorables à la nation françoise et à son commerce, ou du moins à empêcher qu'ils ne le fussent par un homme dans des dispositions contraires, il rendroit en cela un service aussi agréable à Sa Majesté qu'utile à la France.

Le marquis de Castellar, ministre de la guerre, passe pour être très propre à ce dont il est chargé, mais il n'a point du tout la confiance de son maître, ce qui doit surprendre, la manière dont il parle étant très conforme au caractère du Roi d'Espagne, qui aime sur toutes choses la vérité, et ce ministre lui rapportant toujours sans aucun déguisement tout ce qu'il croit être de ses intérêts et lui parlant avec franchise sur la nécessité de ne pas négliger l'entretien de ses troupes. Cependant le Roi Catholique évite autant qu'il peut de travailler avec lui. Cela provient peut-être de l'opposition de sentimens qui est entre le marquis de Castellar et le président de Castille. Celui-ci, qui est écouté volontiers du Roi Catholique, ne lui propose jamais que des réformes, sous prétexte de la pauvreté où est réduite l'Espagne, pendant que l'autre ne cesse de presser ce prince de maintenir ses troupes en bon état et de ne les laisser manquer de rien.

Le maréchal de Tessé trouvera en Espagne deux factions : l'une des Italiens, et l'autre des Espagnols; et il est vraisemblable qu'il fera l'objet unique de l'attention de toutes deux dans les premiers temps de son séjour en Espagne. Mais

comme, supposé que le Roi jugeât à propos que son ministre favorisât l'une au préjudice de l'autre, ce ne pourroit être qu'après que ses relations l'auront mis en état de juger laquelle il convient le plus d'appuyer, la sagesse, la prudence et l'habileté du maréchal de Tessé répondent entièrement à Sa Majesté qu'il se conduira de manière que le prince et les sujets reconnoissent en lui un ministre uniquement chargé et occupé de fortifier et d'assurer pour toujours l'union et la tendre amitié entre le Roi et le Roi Catholique, de traiter avec ce prince des moyens d'en recueillir les fruits, enfin d'être le canal de la correspondance si nécessaire entre les deux cours et non pas un homme qui vienne en Espagne pour prendre part à des intrigues de la cour, pour entreprendre de réformer le gouvernement et de s'y ingérer en aucune sorte de façon. Il n'y a que le cas où il verroit dans ce gouvernement, sur lequel il revient des avis qui n'en font pas juger favorablement, des désordres qui demanderoient un très prompt remède, où il profitera de la liberté que lui donnera la confiance du Roi d'Espagne pour les lui faire remarquer. Mais ce sera toujours en choisissant les instans propres à de pareilles insinuations et ne les risquant qu'avec toute la délicatesse et toute la dextérité qui pourront faire regarder ces avis comme provenant uniquement du zèle et de l'attachement qu'il a pour le prince.

Ce seroit donner trop d'étendue à ce mémoire que d'entreprendre d'y faire une peinture de l'état où le Roi a lieu de juger que se trouve l'Espagne. Cela devient même inutile à l'égard d'un ministre aussi habile et aussi clairvoyant que le maréchal de Tessé, à qui il ne faudra pas beaucoup de temps pour reconnoître par lui-même s'il y a du fondement à ce qui se dit du mauvais état des troupes, de celui de la marine, du mauvais emploi des finances, de la misère des peuples et du changement des cœurs des Castillans à l'égard de leur Roi, du zèle et de l'amour desquels le maréchal de Tessé a été autrefois le témoin. Ainsi le Roi lui laisse à examiner ce qu'il y a de vrai ou de supposé à tous ces égards, et regardera les relations qu'il lui en fera comme entièrement sûres.

Après ces instructions ayant généralement rapport à tout le

temps que le maréchal de Tessé exercera le ministère que le Roi lui confie aujourd'hui, il faut que Sa Majesté lui explique ce qui doit être l'objet de ses premiers soins et de ses premières négociations.

On attend à tout moment l'acte d'investiture éventuelle que l'Empereur donne à l'infant Don Carlos des États de Toscane, Parme et Plaisance. Il y a même tout sujet de croire que cet acte sera arrivé et aura été délivré aux plénipotentiaires d'Espagne à Cambray, avant que le maréchal de Tessé soit en Espagne. Ainsi les conférences vont commencer à Cambray et le ministre du Roi aura chaque jour à traiter avec le Roi d'Espagne les matières qui doivent être agitées à ces conférences. Sa Majesté ne peut lui donner d'instructions plus parfaites là-dessus qu'en lui faisant remettre : premièrement un mémoire qui fut délivré au mois de mai 1722 au marquis de Grimaldo, pour être communiqué au Roi d'Espagne, après avoir été en partie concerté avec le Roi d'Angleterre, et qui est une exposition de tout ce qui se doit traiter à Cambray; en second lieu, la réponse que, quelque temps après, le Roi Catholique fit donner par son ministre sur ce mémoire, laquelle explique les intentions ou du moins les désirs de Sa Majesté Catholique sur tous les points qui sont à discuter; enfin la copie de l'instruction que le Roi vient de donner à ses plénipotentiaires. Ces trois pièces sont plus que suffisantes pour donner au maréchal de Tessé une entière connoissance de tout ce que le Roi croit possible de faire dans le congrès pour les intérêts et la satisfaction du Roi Catholique. La dernière surtout lui indiquera quels sont les points sur lesquels il peut assurer le Roi Catholique, sinon du succès, au moins de la constance et de la fermeté des médiateurs à soutenir ses prétentions, et ceux sur lesquels il faut qu'il s'applique à rendre ce prince facile, en lui faisant sentir l'impossibilité d'y obtenir une satisfaction aussi pleine qu'il la désire et que le Roi souhaiteroit de lui procurer.

Entre ces points de diverse nature, il y en a un sur lequel le Roi juge à propos de s'expliquer ici encore plus particulièrement que Sa Majesté ne l'a fait dans l'instruction à ses plénipotentiaires. C'est celui des garnisons à mettre dans les places

principales des États destinés à l'infant Don Carlos. Le Roi et le Roi d'Angleterre sont engagés à faire en sorte qu'il n'y en soit point mis de troupes étrangères, nonobstant la stipulation de la Quadruple Alliance à cet égard, mais le Roi Catholique a toujours souhaité et souhaite encore très fortement que ces garnisons soient composées de troupes espagnoles, et peut-être, dans le désir extrême que l'on a de sa satisfaction et dans la considération de la plus grande sûreté qu'il y auroit pour l'Infant, si ces garnisons étoient en effet espagnoles, a-t-on été trop facile et trop prompt à en laisser concevoir et affermir l'espérance à la cour de Madrid. Le Roi veut bien, à la vérité, que ses plénipotentiaires, ainsi que le maréchal de Tessé le verra dans leur instruction, mettent l'affaire sur le tapis, mais Sa Majesté ne lui cachera point que c'est sans aucun espoir de succès. Il faut donc que ce ministre se fasse une étude d'amener le Roi et la Reine d'Espagne au désistement de cette prétention.

Il n'est pas moins important de leur faire abandonner aussi le dessein de faire passer en Italie l'infant D. Carlos avant l'ouverture de l'une ou l'autre des successions auxquelles il est appelé. Le maréchal de Tessé, connoissant mieux que personne les obstacles qui s'opposent à l'exécution de ce dessein et les inconvéniens dont elle pourroit être suivie, quand même elle auroit lieu, saura mieux que qui que ce soit exposer dans tout leur jour et dans toute leur force les uns et les autres à Leurs Majestés Catholiques.

Le Roi voulant au surplus que le maréchal de Tessé traite avec elles les autres matières du congrès de Cambray dans le même esprit qu'elles sont discutées dans l'instruction aux plénipotentiaires, il n'y a plus qu'à lui marquer que Sa Majesté croit qu'il rendroit un service essentiel au Roi d'Espagne et qu'il feroit une chose très capable d'avancer la conclusion des affaires à Cambray, s'il pouvoit porter ce prince à mettre entre ses deux plénipotentiaires la différence qui en doit être faite, c'est-à-dire à regarder la sagesse et la prudence du comte de San Istevan comme beaucoup plus propres à le bien servir que ne le sont la vivacité et les saillies du zèle, souvent mal réglé, du marquis Beretti Landi.

Il n'est guère possible que, dès les premiers entretiens que le Roi et la Reine d'Espagne accorderont au maréchal de Tessé, et qui, vraisemblablement, rouleront sur les matières du congrès, il ne soit obligé de passer des assurances générales des bonnes dispositions du Roi pour le duc de Parme, à la discussion des inquiétudes que ce prince éprouve aujourd'hui de la part des Impériaux en quelques portions de son territoire et à celle de Castro et Ronciglione. Il faut que le maréchal de Tessé réponde d'abord à tout ce qui lui sera dit sur le premier point de manière à convaincre absolument le Roi et la Reine d'Espagne d'une résolution du Roi ferme et déterminée à ne pas laisser finir le congrès de Cambray sans assurer l'État du duc de Parme et sans lui procurer une tranquillité permanente. Le maréchal de Tessé pourra dans la suite essayer de diminuer les objets que l'on fait au Roi Catholique des vexations réelles ou prétendues souffertes par le duc de Parme, non que Sa Majesté n'ait véritablement dessein de faire statuer qu'il possédera sans aucun trouble ses États tels qu'ils étoient au moment de la signature du traité de Londres, mais elle a lieu de croire que dans les relations envoyées à Madrid, on amplifie beaucoup les petites atteintes portées de temps en temps à cette possession et il est bon d'en détruire les idées trop fortes que Leurs Majestés Catholiques s'en forment, parce que de là naît la pensée que le Roi n'employe pas en faveur du duc de Parme tous les offices que l'on croit que Sa Majesté doit comme garante du traité de la Quadruple Alliance.

Quant à Castro et Ronciglione, il faut que le maréchal de Tessé sache que dans le temps que l'on croyoit ne pouvoir trop faire pour la satisfaction du Roi et de la Reine d'Espagne, dans la vue de resserrer de plus en plus l'union entre les deux couronnes, on n'hésita pas à leur promettre que le Roi employeroit les offices les plus forts et les plus suivis pour procurer au duché de Parme la réunion de ces deux petits États, ou du moins un équivalent au duc. Il eût même été difficile de ne pas se prêter entièrement là-dessus au désir de la cour de Madrid sans courir le risque de laisser regarder par elle le Roi d'Angleterre comme plus ardent et plus effectif que le Roi pour

la satisfaction du Roi et de la Reine d'Espagne et pour les intérêts du duc de Parme, puisque ce prince, à la première ouverture qui lui fut faite, en même temps qu'à Sa Majesté, pour la restitution de Castro et de Ronciglione, n'offrit pas moins que de faire passer dans la Méditerranée une escadre pour contraindre la puissance qui les retient à les rendre au duc de Parme. Mais comme le Roi a pour cette même puissance autant d'égards que le Roi d'Angleterre en a peu, on promit au nom de Sa Majesté ce qu'elle pouvoit mettre en usage, c'est-à-dire les offices dont il vient d'être parlé. Il ne se passe guère de mois depuis deux ou trois ans, que cette affaire ne soit mise sur le tapis à Rome, entre le Pape et le ministre du Roi. On a connu qu'il seroit impossible de réduire le Saint-Siège à la restitution réelle. Ainsi il a fallu recourir à la voie de l'équivalent. Il y en a eu plusieurs de proposés à la cour de Rome, consistant en certaines concessions à faire par cette cour au duc de Parme. Celui dont il est question aujourd'hui est la concession au Roi d'Espagne d'un indult à perpétuité pour lever sur le clergé des Indes de certaines sommes, au moyen de quoi Sa Majesté Catholique en donneroit au duc de Parme de suffisantes pour le dédommager de Castro et Ronciglione, dont ce dernier feroit au Saint-Siège une cession irrévocable. Il paroît depuis quelque temps de la part du Pape plus de disposition qu'il n'y en avoit encore eu à cet accommodement. Cependant il s'en faut beaucoup qu'on ne (*sic*) puisse s'assurer du succès, qui est au contraire d'autant plus incertain que Sa Sainteté est persuadée que, quand même elle refuseroit toute composition, la religion et la piété du Roi d'Espagne l'empêcheront d'employer jamais les voies de fait contre le Saint-Siège. Il y a même lieu de croire qu'il lui a été donné à cet égard plus que des espérances, et sa Sainteté prétend qu'on l'a flattée de la même retenue de la part du Roi, dans le temps que l'on paraissoit la presser le plus vivement de satisfaire, en quelque façon que ce fût, le duc de Parme. Quoi qu'il en soit, le Roi, depuis quelques mois, a toujours fait remontrer au Pape avec force, qu'étant partie intéressée et garante du traité de Pise, et ne pouvant se dispenser, dans l'union qui subsiste entre Sa Majesté et le Roi

d'Espagne, de procurer la restitution ou le dédommagement de Castro et Ronciglione, qui est devenu une chose très intéressante pour la cour d'Espagne, depuis que l'infant Don Carlos est assuré de succéder à la maison de Farnèse, Sa Majesté ne cessera point de solliciter l'une ou l'autre, représentant en même temps à Sa Sainteté qu'elle ne doit pas se compter si absolument à l'abri des voies de fait, en cas qu'elle refuse l'accommodement, que le Saint-Siège ne les puisse éprouver aussitôt après que l'Espagne n'aura plus rien à démêler avec l'Empereur.

Le maréchal de Tessé assurera le Roi et la Reine Catholiques de la continuation des offices et des efforts du Roi pour faire terminer l'affaire en question à leur contentement. Il sera bon même qu'il entre, soit avec eux, soit avec le marquis de Grimaldo, en discussion des démarches que le Roi Catholique fera faire désormais en son nom à Rome, afin que le ministre du Roi et celui d'Espagne en cette cour-là puissent à l'avenir agir et parler de concert. Mais tout cela n'est que pour le cas où le Roi Catholique redoubleroit de vivacité dans ses instances pour engager le Roi à procurer la conclusion de cette affaire, car, s'il n'en est parlé au maréchal de Tessé qu'en termes généraux, il se renfermera de son côté à donner des assurances générales que le Roi ne la perd point de vue et la fait continuellement suivre à Rome, Sa Majesté n'étant point intéressée à avoir plus d'ardeur que le Roi Catholique sur ce sujet, et elle croit beaucoup faire que de mesurer ses offices au plus ou moins d'empressement de ce prince.

Voilà en quoi consistent toutes les connoissances que le Roi a jugé nécessaire de donner au maréchal de Tessé sur les choses qui n'ont de rapport à son service qu'autant qu'elles intéressent le Roi d'Espagne, la Reine et leur famille. Sa Majesté a présentement à le charger de donner ses soins et son attention à une chose de la plus grande importance pour la France : c'est à l'état où se trouvent les consuls et ceux de ses sujets qui résident en Espagne en qualité de commerçans ou de négocians, ou pour mieux dire à celui du commerce en général de la nation françoise. Le nombre de griefs qui, depuis quelques

années, ont (*sic*) été mis sous les yeux du Roi à cet égard, est si prodigieux qu'il ne seroit pas possible d'en former un état exact. Cependant il sera remis d'ailleurs au maréchal de Tessé des mémoires qui lui fourniront là-dessus tous les éclaircissemens qu'il est praticable de lui donner. Le Roi a, outre cela, approuvé la vue qu'a eue le maréchal de Tessé, de mener avec lui, ou du moins de se faire joindre incessamment par une personne qui soit entièrement au fait de pareilles matières et capable de débrouiller et d'éplucher tous les détails dont elles sont susceptibles, afin qu'elle lui fournisse sur chaque point, sur chaque fait et sur chaque circonstance des expositions si claires et si peu sujettes à contestation, que, les mettant sous les yeux du Roi Catholique, ce prince puisse donner sur-le-champ une décision par lui-même, sans en renvoyer la discussion aux Conseils ni aux Juntes. Cette personne, dont le Roi a laissé le choix au maréchal de Tessé, pour mieux marquer que sa volonté est que ceux qui la servent en de tels emplois, dépendent absolument des ministres supérieurs, lui sera entièrement subordonnée. Elle n'agira en quoi que ce soit que sous les ordres du maréchal de Tessé. Quels que soient les services qu'elle puisse rendre, Sa Majesté lui en réserve les récompenses lorsqu'elle sera revenue en France et lui défend, et recommande au maréchal de Tessé de lui défendre en son nom, de chercher cette récompense dans la satisfaction qu'elle pourroit trouver à traiter par elle-même avec les ministres d'Espagne et à s'acquérir en ce pays-là de la considération. Si le maréchal de Tessé juge qu'il convient que le Roi lui donne, ou quelque titre, ou quelque commission, le Roi l'en honorera volontiers, mais jusque-là elle doit se tenir pour chargée simplement d'exécuter les ordres du ministre du Roi, et en un mot ce seront les bons témoignages qu'il rendra d'elle et non pas les services qu'elle pourroit alléguer, qui lui procureront les grâces de Sa Majesté[1].

Elle n'exige pas du maréchal de Tessé de travailler dès les premiers jours de son séjour en Espagne au rétablissement du commerce des François à tous égards; elle lui laisse au con-

1. L'agent choisi fut Robin, qui avait déjà accompagné M. de Maulévrier en Espagne.

124793

traire la liberté de prendre tout le temps nécessaire pour bien examiner et reconnoître quelles sont les demandes que l'on peut faire au Roi Catholique à titre de droit et de justice, et quelles sont aussi celles que l'on pourroit tenter sur le fondement de la préférence et de la prédilection que (si ses sentimens à l'égard du Roi répondent à ceux de Sa Majesté pour lui) il ne peut refuser à la nation françoise.

Mais un article que le maréchal de Tessé ne doit pas différer de traiter dès qu'il sera à la cour d'Espagne, est celui de la cessation des précautions établies à l'occasion du mal contagieux qui a affligé quelques provinces de France[1], supposé que cela ne soit pas terminé lorsqu'il arrivera. Si les préventions, ou, pour parler plus juste, les mauvaises intentions de la Junte de Santé n'avoient pas prévalu sur les bonnes dispositions du Roi Catholique, sur l'évidence, la justice, la raison, l'exemple des autres États de l'Europe, enfin sur les promesses faites formellement au Roi, le commerce seroit ouvert en Espagne, il y a six mois, de la même manière qu'il l'étoit avant la contagion. Mais lorsque l'on s'attendoit si justement à ce rétablissement, il y a eu des ordres tout contraires, donnés sur des consultes de la Junte de Santé, et ces consultes [sont] fondées sur de prétendus avis de vaisseaux infectés, admis témérairement dans les ports de Toulon et de Marseille, comme aussi d'inattention dans cette dernière ville à ce qui a rapport à la santé. Il a été adressé au marquis de Grimaldo (et le maréchal de Tessé en trouvera des copies entre les mains du sieur de Coulange) des preuves aussi multipliées qu'authentiques de la fausseté de ces avis, mais on n'est point encore instruit de l'effet qu'elles ont produit à la cour d'Espagne. Cependant, le marquis de Grimaldo a écrit, par ordre du Roi Catholique, que ce prince, par un effet de son amour pour la nation françoise, cesseroit d'écouter les représentations de la Junte de Santé et ordonneroit le rétablissement absolu du commerce des François en Espagne, moyennant que le Roi lui donnât une sûreté que ce qui peut se trouver encore dans Marseille de marchandises,

1. Allusion à l'épidémie qui éclata en Provence en 1720 et qui est généralement connue sous le nom de peste de Marseille.

qui y étoient durant la contagion, ne seroit point transporté en Espagne. Sa Majesté ne désirant rien plus que de parvenir tout à la fois à ce rétablissement du commerce de ses sujets et à faire cesser les inquiétudes et les alarmes des Espagnols, a ordonné aux commissaires du bureau du commerce de délibérer sur les moyens qui y sont propres. Ils ont donné un mémoire dont Sa Majesté fait joindre une copie à celui-ci, et le maréchal de Tessé proposera les expédiens qui y sont énoncés, comme ce que le Roi offre pour donner au Roi d'Espagne la sûreté qu'il demande.

Sa Majesté a réservé pour la fin de ce mémoire un point qui, quoique il ne semble pas avoir un rapport direct à ceux qui ont été traités ci-dessus, concernant, ou les intérêts du Roi, ou ceux du Roi Catholique, ne laisse pas, dans les circonstances présentes, d'être une partie très essentielle des instructions à donner à un ministre du Roi allant en Espagne. Et c'est sa conduite avec le sieur Stanhope, ambassadeur du Roi d'Angleterre. Le Roi veut entretenir l'intelligence si intime qui est depuis plusieurs années entre lui et le Roi de la Grande-Bretagne, et Sa Majesté juge qu'il convient que cette intelligence soit sensible et marquée dans toute l'Europe. C'est sur ces principes que le maréchal de Tessé réglera sa manière d'agir avec le sieur Stanhope. C'est ce qui lui sera d'autant moins difficile qu'il n'aura que quelques mois de l'année à séjourner dans le même lieu que cet ambassadeur, qui n'est point à la suite de la cour d'Espagne tant qu'elle séjourne hors de Madrid. Il faut que pendant ce peu de temps que le sieur Stanhope se trouvera en même lieu que le maréchal de Tessé, ce dernier n'épargne ni prévenances, ni caresses, ni apparences de confiance. Il ne sauroit surtout trop multiplier ces dernières en ce qui ne tirera point trop à conséquence, afin qu'elles puissent suffire à remplir les conversations et qu'elles ne laissent point lieu aux questions que le sieur Stanhope pourroit faire sur des choses qu'il ne conviendroit pas de lui révéler. Le maréchal de Tessé a un moyen de satisfaire le sieur Stanhope dans sa curiosité et sur la confiance que celui-ci peut prétendre de lui, en lui disant que ce qui fait l'objet de sa mission en Espagne

est le congrès de Cambray, et comme tout ce qui y a rapport doit naturellement être commun entre la France et l'Angleterre, ces matières fourniront suffisamment aux entretiens et aux confidences. Il importe même, en effet, qu'il y ait un concert parfait sur ces mêmes matières entre les deux ministres, d'autant plus que, des divers points qui seront traités à Cambray, il y en aura beaucoup plus qui ne se concluront pas au gré du Roi Catholique que de ceux sur lesquels il aura une entière satisfaction. Ainsi il peut arriver souvent que le maréchal de Tessé ait besoin que le sieur Stanhope unisse ses représentations aux siennes, dans les cas où il s'agira de rendre le Roi Catholique plus facile et dans ceux où il sera question de lui annoncer la nécessité de céder. C'est au maréchal de Tessé à mettre alors en œuvre son habileté pour faire en sorte que le gré du Roi Catholique, pour ce qui réussira selon ses désirs, soit entier pour le Roi, et qu'au contraire le chagrin et les reproches intérieurs de ce qui ne sera pas satisfaisant tombent uniquement sur le Roi d'Angleterre. Le maréchal de Tessé ne fera rien en cela que les Anglois n'aient tenté et où ils n'aient peut-être réussi depuis plusieurs années, car le Roi ne peut presque pas douter qu'en tout ce qui s'est passé depuis qu'il a commencé d'être question du traité de la Quadruple Alliance, l'Angleterre n'ait pris soin de rejeter sur la France tous les faits et toutes les circonstances dont le Roi d'Espagne a cru avoir lieu de se plaindre, et, depuis l'accession de ce prince, il n'y a eu sorte d'empressemens ni d'offres qu'ils n'aient mis en œuvre pour se le concilier, quoique certainement avec un désir de procurer ses avantages beaucoup moindre que celui que le Roi en a. Il est temps que Sa Majesté, sans altérer en rien son union avec le Roi d'Angleterre, s'applique à faire tourner l'affection du Roi d'Espagne vers la France, surtout après avoir fait si pleinement et si constamment pour le premier de ces princes tout ce que l'on peut attendre de l'allié le plus fidèle et le plus intimement uni, et ayant peut-être même été au delà, particulièrement en Espagne, puisqu'à peine eut-elle conclu avec le Roi Catholique un traité d'alliance, signé le 27 mars 1721, qu'elle n'eut plus d'autre objet que de rendre cette alliance

commune au Roi d'Angleterre. Ses offices et ses efforts à cette fin furent si effectifs que, le 13 juin de la même année, ce traité entre la France et l'Espagne fut converti en un traité entre les trois couronnes, outre lequel, par un pur effet des offices du Roi, il y en eut un particulier à l'Espagne et à l'Angleterre, mais que le ministre du Roi signa[1], où le Roi de la Grande-Bretagne eut l'avantage, non seulement de faire confirmer tout ce qui avoit été autrefois accordé par le Roi d'Espagne au commerce des Anglois dans les traités d'Utrecht, dans ceux conclus à Madrid en 1715 et en 1716[2], mais encore de procurer à ses sujets la restitution de tout ce qui avoit été confisqué sur eux en Espagne après le combat naval qui fut donné au mois d'août 1718 dans les mers de Sicile[3], pendant que le Roi se contenta de stipuler pour lui la seule assurance de l'union et de l'amitié entre Sa Majesté et les deux Rois contractans, et que le Roi Catholique ne stipula aussi pour lui que cette même union, la restitution de quelques-uns des vaisseaux qui lui avoient été pris dans ledit combat et la sûreté des offices du Roi et du Roi d'Angleterre dans le traité de Cambray. Sa Majesté, pour ne rien épargner de ce qui peut servir à mieux informer le maréchal de Tessé fait joindre ici les copies de ces traités, l'avertissant que les Anglois n'ont jamais eu connoissance de celui qui avoit été fait en premier lieu entre elle et le Roi d'Espagne. Au reste, toutes les réflexions qu'elle vient de lui communiquer, n'altèrent en rien l'ordre qu'elle lui a auparavant donné de vivre dans la plus parfaite intelligence et la plus étroite confiance avec le sieur Stanhope. Bien entendu que, s'il le juge à propos, il ne laissera point ignorer au Roi d'Espagne que cette conduite n'a d'autre motif que d'avoir jusqu'à la fin le concours de l'Angleterre à l'établissement solide de la paix et à celui de l'infant Don Carlos en Italie.

Enfin si le Roi a jugé à propos de donner dans ce mémoire

1. Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, 2e partie, p. 33 et 34.

2. Traité du 14 décembre 1715 et du 26 mai 1716 (Martens 1re édit., supplém. I, p. 111 et 131).

3. Le 11 août 1718, victoire de l'amiral anglais Byng sur la flotte espagnole, dans les eaux de Syracuse.

des règles à la conduite du maréchal de Tessé à l'égard de l'ambassadeur d'Angleterre, elle est trop convaincue de sa prudence pour ne pas le laisser le maître de celle qu'il tiendra avec toute autre personne, de quelque rang, de quelque état et de quelque nation que ce soit. Ainsi elle ne lui parle ni des autres ministres étrangers, ni des Grands d'Espagne, ni des François qui sont, ou attachés à la personne du Roi Catholique, ou dans ses troupes, ou enfin de ceux qui, réfugiés en Espagne, doivent toujours être regardés comme criminels, tant qu'ils n'ont pas obtenu leur grâce de Sa Majesté.

Fait à Versailles, le 15 janvier 1724.

MÉMOIRE SECRET POUR SERVIR A L'INSTRUCTION DU SIEUR MARÉCHAL DE TESSÉ, ETC.

Correspondance d'Espagne, t. CCCXXXVII, fol. 49-60, minute ; — t. CCCXXXVIII, fol. 34-42, original ; — *Supplément*, t. XII, pièce 39, *in fine*, copie.

15 janvier 1724.

Le Roi, ne voulant épargner rien de ce qui peut mettre le sieur maréchal de Tessé en état de le servir avec succès, juge à propos de lui donner, par ce second mémoire, des éclaircissemens et des connoissances sur beaucoup de choses particulières et secrètes, et ces éclaircissemens seront exposés ici par rapport aux matières et aux personnes en suivant article par article le contenu au premier mémoire.

Les négociations du marquis de Maulevrier pour le rétablissement de l'union, dont il y est fait mention, n'ont produit que le traité d'alliance fait entre le Roi et le Roi d'Espagne au mois de mars 1721 et celui entre le Roi, le Roi d'Espagne et le Roi d'Angleterre, du mois de juin de la même année, et ce sont les Anglois qui en ont recueilli tout le fruit, car l'effet des offices employés au nom du Roi ne se réduisit pas à engager le Roi d'Espagne à rendre à cette nation tous les avantages

qu'elles avoit jamais obtenus de lui pour son commerce, avantages très préjudiciables aux autres États de l'Europe, et particulièrement à la France, mais cet effet fut tel que le Roi Catholique se contenta par rapport à Gibraltar d'une simple lettre du Roi d'Angleterre, marquant que ce dernier profiteroit de la première occasion favorable pour porter son Parlement à s'accommoder sur l'affaire de Gibraltar.

Non seulement la proposition que le Roi d'Espagne fit, après ces traités, d'assurer dès lors le mariage du Roi avec l'Infante, fut absolument imprévue, mais même elle vint dans un temps où le Roi Catholique semblait occupé à rechercher pour les princes ses enfans des alliances dans la maison d'Autriche, et lorsqu'il paroissoit très mécontent de ce qu'après les deux traités signés, on apportoit du retardement à lui rendre les places prises sur lui par les armes du Roi en 1718. Il arriva presque dans une même journée que ce prince témoigna avec vivacité son chagrin sur ce sujet au marquis de Maulevrier, que celui-ci, en exécution des ordres qu'il en avoit, lui représenta, tant directement que par le canal du feu Père Daubenton, les inconvéniens qui naîtroient des mariages des princes d'Espagne avec les princesses autrichiennes; enfin que le Roi Catholique prit la résolution de n'y plus penser et en même temps celle de demander la princesse de Montpensier pour le prince des Asturies et de proposer l'Infante pour la marier avec le Roi. Cette demande et cette proposition furent reçues du Prince Régent et du ministre qui avoit sa principale confiance avec des transports de joie d'autant plus grands qu'ils s'y attendoient moins. Le Roi d'Espagne, de son côté, prit si fort à cœur la réussite de ces deux mariages qu'il souscrivit aveuglément à tout ce que le Régent et le ministre lui suggérèrent sur le chemin à suivre pour en rendre le dessein public en France. Ce fut de concert avec eux qu'il écrivit au Roi, au Régent et au maréchal de Villeroy les lettres portant la proposition du mariage de Sa Majesté avec l'Infante et qu'il différa de rendre publique la demande de Mademoiselle de Montpensier jusqu'au retour du courrier qui porta en Espagne l'avis du consentement du

Roi et du Conseil de Régence au mariage de Sa Majesté. Il ne faut pas que le sieur maréchal de Tessé ignore que le cardinal Dubois, depuis ce temps jusques à mort, n'a point cessé de travailler à faire croire au Roi et à la Reine d'Espagne que le mariage du Roi ne trouvoit de désapprobation et de contradiction en France que de la part de ceux qui avoient eu quelque considération sous le règne de Louis XIV. Et dans les motifs qu'il donnoit en écrivant en Espagne des disgrâces et des exils qui survenoient, il n'y en avoit point d'autre que de n'avoir pas parlé avec approbation de ce mariage et avec éloge de la personne de l'Infante.

Ce cardinal s'étoit beaucoup promis du séjour du sieur de Chavigny en Espagne, mais celui-ci ne trouva pas la cour de Madrid prévenue pour lui, et il y fut bientôt regardé comme un homme qui cherchoit le succès de sa mission par la voie de l'intrigue plutôt que par celle de la vérité et de la franchise. Il avança l'effet des préventions du Roi et de la Reine d'Espagne contre lui par un propos qu'il tint au confesseur de cette princesse, à qui il fut rapporté, et qui étoit *qu'il falloit que la cour d'Espagne eût une entière confiance à la France; que cela convenoit à la Reine pour soutenir ses intérêts et ceux de ses enfans*; *qu'il n'y avoit que la France qui pût le faire; que le duc d'Orléans avoit donné des marques de son zèle pour les intérêts de la Reine en faisant le mariage de l'Infante sa fille, et qu'il ne tiendroit qu'à elle de le voir consommé.* Ces derniers mots surtout, qui tendoient à jeter une incertitude sur la consommation du mariage de l'Infante, portèrent à l'extrême l'irritation du Roi et de la Reine d'Espagne. Ils demandèrent le rappel du sieur de Chavigny et crurent beaucoup faire de ne pas prétendre que ce fût avec éclat [1]. Au reste il n'étoit encore que sur la frontière pour rentrer en France, lorsque le Roi et la Reine d'Espagne firent la demande de la princesse de Beaujolois pour l'Infant Don Carlos [2], mariage sur lequel le

1. Ce passage est rédigé en conformité des lettres du P. Daubenton des 23 et 29 juin 1722, mais on a vu, dans la *Notice* consacrée à M. de Chavigny, qu'une lettre du même Père, portant la date postérieure du 17 août, pouvait laisser supposer quelque autre cause à cette disgrâce.

2. Il s'agit sans doute de la demande officielle, car la demande officieuse fut faite

sieur de Chavigny avoit fait quelques insinuations au Père Daubenton.

Il n'est pas étonnant que le sieur de Chavigny ayant été si désagréable au Roi et à la Reine d'Espagne, parce qu'ils voyoient en lui l'esprit de manège et d'intrigue, le marquis de Maulevrier ait su leur plaire si fort, puisqu'il a pris une route toute contraire. Mais en la suivant il a donné dans un excès de franchise qui a de grands inconvéniens, car on ne peut presque douter qu'il a cru, dans tout le cours de son ministère, n'avoir rien de plus convenable à faire que d'aller porter, ou au marquis de Grimaldo, ou au Roi Catholique, toutes les lettres qui lui étoient écrites pour le service du Roi ; et si l'on s'en rapporte à un grand nombre d'avis venus d'Espagne, il s'étoit fait une étude et une habitude de décrier la conduite du duc d'Orléans et du cardinal Dubois. Quoi qu'il en soit, on n'a guère vu d'exemple d'un goût pareil à celui que Leurs Majestés Catholiques ont eu pour lui, et il fallut, lorsque le Roi le rappela, lui donner un ordre absolu de prendre ses audiences de congé sans aucune remise, pour éviter de les voir demander encore une fois qu'il restât auprès d'elles. On a su même que, lorsqu'elles lui donnèrent ses audiences, elles répandirent des larmes. Il y a lieu d'espérer que, s'il n'est pas possible qu'elles portent plus loin à l'égard du sieur maréchal de Tessé les marques de leur estime, de leur affection et de leur confiance, elles reconnoîtront au moins que c'est sur de bien plus justes fondemens qu'elles l'en honoreront et qu'elles verront avec plaisir que le Roi lui ait donné la charge de premier écuyer de la Reine, quoique elles l'eussent demandé autrefois pour le marquis de Maulevrier.

Il y a des avis qui feroient craindre que le sieur maréchal de Tessé ne trouve pas le Roi d'Espagne dans une santé parfaite, et qui feroient aussi appréhender qu'il ne reconnoisse de l'altération à la force de l'esprit de ce prince. Mais le Roi suspend son jugement là-dessus, jusqu'à ce que le sieur maréchal de Tessé lui ait mandé de ce qu'il y a de vrai. Cependant, quoique

par le P. Daubenton le 29 juin 1722, et la première lettre demandant le rappel de Chavigny est du 23 de ce même mois. Chavigny n'était donc pas encore parti.

il ne pût être que très douloureux pour Sa Majesté d'apprendre que ces mêmes avis ne sont pas absolument mal fondés, il ne faut pas que le sieur maréchal de Tessé omette dans ses relations aucunes circonstances, quelques tristes qu'elles pussent être.

Il n'apportera point aussi de ménagement dans le compte qu'il pourroit avoir à rendre au Roi du peu d'affection que beaucoup de gens supposent que la Reine a pour la nation françoise. Enfin il ne cachera rien à Sa Majesté du mécontentement que cette princesse et le Roi son époux pourront lui laisser voir de tout ce qui a été fait ayant quelque rapport à l'Espagne, tant que le feu duc d'Orléans a eu l'entière autorité dans l'administration des affaires du Roi, soit comme Régent, soit comme président à tous les Conseils de Sa Majesté, soit comme principal ministre. Le sieur maréchal de Tessé ne s'appliquera point à justifier ce que le Roi et la Reine Catholique pourroient reprocher à la mémoire de ce prince et au feu cardinal Dubois, observant néanmoins de les faire convenir que l'état présent de l'Europe en général, et celui de la France et de l'Espagne en particulier ne comportent point que l'on pense à revenir absolument contre ce qui a été fait, mais qu'il faut seulement, en partant du point où l'on se trouve, que les deux couronnes s'appliquent à en tirer le meilleur parti qu'il est possible et n'aient plus d'autre objet que leurs avantages réciproques.

Le Roi, en donnant dans le premier mémoire ses instructions au sieur maréchal de Tessé sur le marquis Grimaldo, lui a marqué que ce ministre ne devoit pas ignorer que Sa Majesté étoit disposée à le bien récompenser lorsqu'il employeroit son ministère à ce qui convient également aux intérêts du Roi son maître et à ceux du Roi. Il est nécessaire que le sieur maréchal de Tessé sache qu'après la conclusion des deux traités d'alliance entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, il fut donné de la part du Roi au marquis de Grimaldo un portrait de Sa Majesté enrichi de diamans, et à son épouse des joyaux convenables à une personne de son sexe, le tout de la valeur de quatre mille pistoles d'Espagne; qu'il fut proposé à cette

dame que le Roi donneroit tous les ans une pension de dix mille écus à son mari; qu'à la vérité cela n'a point eu de suite, quoique elle eût fait entendre que dans cette offre rien ne lui faisoit peine que les termes ou d'argent ou de pension, et que le bienfait seroit volontiers reçu en bijoux. De plus le marquis de Grimaldo ayant témoigné le plus grand désir d'être honoré du collier des Ordres du Roi, on lui en a donné l'espérance et même la promesse, surtout lorsque la princesse de Beaujolois arriva à Madrid. Il n'y auroit que le cas où ce ministre marqueroit des intentions et tiendroit une conduite dont Sa Majesté seroit mécontente, qui pût le frustrer de l'effet de cette promesse, surtout Sa Majesté étant dans le dessein, lorsqu'elle fera une promotion de chevaliers du Saint-Esprit, de remettre au Roi Catholique la disposition d'un certain nombre de colliers, entre lesquels sera celui destiné au marquis de Grimaldo, que le sieur maréchal de Tessé confirmera, lorsqu'il le jugera à propos, dans l'attente où il est à cet égard, mais après s'être assuré que le Roi Catholique agrée cette destination et que ce prince n'envisage aucune sorte d'inconvénient à l'exécution.

Le Roi n'a rien à ajouter à ce qui a été dit, dans le premier mémoire, concernant le caractère du confesseur du Roi Catholique. Sa Majesté fera seulement observer au sieur maréchal de Tessé que, s'il arrivoit que ce religieux se servît de la confiance de son maître pour l'engager à prendre des partis contraires à l'union des deux monarchies et à l'intelligence des deux cours, Sa Majesté pourroit bien prendre le parti de lui ordonner de faire au Roi d'Espagne des représentations sur l'importance de faire un autre choix, ce qui ne devroit pas paroître extraordinaire à ce prince puisqu'il a fait connoître que, toute délicate que soit cette matière, il ne la regarde pas comme n'étant point susceptible d'insinuations, d'exhortations et même d'instances de Sa Majesté à lui, puisqu'il employa, il y a environ deux ans, tout ce que l'on vient de dire pour engager le Roi à se choisir un confesseur dans la Compagnie de Jésus; et quoique Sa Majesté fût déjà résolue à faire un pareil choix et qu'elle ne puisse que se louer extrêmement de l'avoir fait, il reste néanmoins pour constant qu'il a paru être

l'effet principalement des désirs et des instances du Roi d'Espagne, car Sa Majesté ne peut pas s'imaginer que ce ne soit ce prince qui a dicté tout ce qui se trouve de pressant dans les lettres écrites sur ce sujet par le feu Père Daubenton au feu cardinal Dubois.

Celui-ci, dans les derniers temps de son ministère, avoit reçu plusieurs avis sur la nécessité de prévenir les inconvéniens de l'abus que les Anglois font de la facilité qu'ils ont de s'introduire aux Indes, et il est à présumer que, malgré le système qu'il s'étoit fait de favoriser en tout cette nation, il n'attendoit pour travailler à y apporter du remède que le temps où il y auroit à Madrid un ministre capable de faire sur ce sujet au Roi d'Espagne des représentations effectives. Le sieur maréchal de Tessé s'attachera à prendre à cet égard toutes les connoissances qui pourront le mettre en état de donner du poids à des représentations de cette nature et des conseils au Roi d'Espagne, si ce prince veut bien les recevoir, sur les mesures à prendre pour pouvoir, sans risquer la bonne intelligence qui subsiste entre les deux couronnes et l'Angleterre, contenir cette puissance, par rapport au commerce et à l'entrée dans les Indes, dans les bornes que lui prescrivent les traités, qui ne lui sont déjà que trop avantageux. Sa Majesté fait remettre au sieur maréchal de Tessé la copie d'un mémoire en forme de représentations au Roi Catholique sur la matière en question. On n'est pas assuré qu'il ait véritablement été mis entre les mains de ce prince, mais on est au moins certain qu'il a été dressé par une personne très habile et très intelligente dans toutes les affaires d'Espagne, et l'on croit que c'est Don Joseph Patiño, frère du marquis de Castellar, lequel a une si grande réputation de capacité, d'expérience et de vivacité dans l'exécution des choses les plus importantes et les plus difficiles, que le Roi ne peut s'empêcher de recommander au maréchal de Tessé d'approfondir si cette réputation est bien fondée, et, en ce cas, de reconnoître s'il y auroit lieu d'espérer que le Roi d'Espagne se déterminât à se servir d'un homme aussi propre aux plus grands emplois.

Sa Majesté ne donne au sieur maréchal de Tessé aucun ordre

par rapport au marquis Scotti, ministre du duc de Parme, parce qu'elle ignore totalement en quel degré d'estime et de confiance il se trouve aujourd'hui à la cour d'Espagne. C'est ce que le sieur maréchal de Tessé examinera, et, cependant, on ne sauroit faillir en marquant beaucoup d'égards et d'attention pour le ministre de Parme. Au reste le sieur maréchal de Tessé n'ignore pas que c'est le marquis Scotti dont l'on s'est servi pour accélérer la disgrâce et l'expulsion du cardinal Alberoni. Il fut, dans le temps, payé de ses soins par un présent assez considérable. Cependant il témoigna dans la suite qu'il auroit espéré quelque chose de plus.

Le cardinal Alberoni venant d'obtenir son absolution à Rome, le Roi a ordonné à son ministre en cette cour-là et aux cardinaux attachés à Sa Majesté, de régler leur conduite à son égard en toutes choses sur celle du cardinal ministre du Roi Catholique[1].

Il reste enfin à Sa Majesté à marquer au sieur maréchal de Tessé qu'il ne sauroit rien faire qui lui soit plus agréable ni qu'elle tienne plus essentiel au bien de son service que de s'observer dans ses discours et dans ses démarches, soit sur le chevalier de Saint-George, soit à l'égard de ses partisans qui se trouvent en Espagne, de manière que l'ambassadeur d'Angleterre et les Anglois les plus outrés dans leur acharnement contre le parti jacobite n'y puissent trouver le moindre prétexte ni de plaintes, ni de soupçons.

Fait à Versailles, le 15 janvier 1724.

1. Le cardinal Acquaviva.

XXXV

LE COMTE DE ROTTEMBOURG

1727-1728

Le renvoi en Espagne de l'Infante destinée à devenir la femme de Louis XV fut le signal d'une rupture complète entre LL. MM. CC. et la France. Le chargé d'affaires, l'abbé de Livry, les consuls mêmes reçurent de Philippe V l'ordre de quitter la péninsule dans les quinze jours. Ce ne fut plus que par l'intermédiaire d'agents secrets, tels que M. de Marcillac, que l'on fut informé de ce qui se passait à la cour de Madrid ; le colonel Stanhope ministre d'Angleterre, van der Meer, ministre des Provinces-Unies, le nonce Aldobrandini prêtèrent leurs bons offices et se chargèrent tour à tour de diverses communications officieuses. C'est ainsi qu'au mois de mai 1725 le nonce fut prié de remettre à LL. MM. CC. les lettres de Louis XV leur annonçant son prochain mariage avec Marie Leszczynska[1].

Une évolution complète dans la politique de l'Espagne fut la conséquence de cette rupture. Les plénipotentiaires du Roi Catholique quittèrent Cambrai, et les circonstances précipitant l'œuvre de réconciliation, que les diplomates poursuivaient en vain depuis des années et que des intrigues secrètes préparaient déjà dès le mois de janvier, trois traités de paix, de commerce et d'alliance défensive furent signés à Vienne, le 30 avril et le 1er mai 1725, entre l'Empereur et Philippe V. Après une lutte de vingt-cinq ans, les deux souverains se trouvaient unis, l'un par le désir de défendre contre la Hollande et l'Angleterre l'existence de la Compagnie d'Ostende, l'autre par son ressentiment contre le duc de Bourbon, tous deux peut-être par l'envie d'échapper à l'arbitrage impérieux que prétendaient leur imposer les puissances de la Triple Alliance. Du même coup ils réglaient entre eux la question, depuis si longtemps en suspens, de la succession de Parme et de Toscane. Le négociateur de ces

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLI, fol. 86-88 ; — fol. 201 (Morville à Grimaldo, mai 1725).

traités au nom du Roi Catholique, le Hollandais Ripperda[1], n'avait d'abord obtenu de Charles VI que la promesse vague de donner à D. Carlos la main d'une des archiduchesses ses filles. Il parachevait son œuvre le 5 novembre 1725 en concluant un traité secret, rendant plus étroite encore l'alliance des deux princes, promettant à l'un l'assistance pécuniaire de l'Espagne, à l'autre l'aide de l'Empereur pour reprendre Port-Mahon et Gibraltar, stipulant enfin que deux des trois archiduchesses seraient données en mariage aux infants D. Carlos et D. Felipe, et qu'au cas où l'Empereur viendrait à mourir avant que l'aînée, Marie-Thérèse, fût nubile, ce serait elle, nommément, qui serait donnée à D. Carlos. C'était le 22 novembre 1724, quatre mois avant qu'il fût question du renvoi de l'Infante, qu'avaient été signées les instructions relatives à cette négociation, entamée évidemment sur l'initiative de la Reine et destinée à assurer conformément à ses ambitieux désirs l'avenir de ses fils. De retour à Madrid, Ripperda triomphant devenait d'emblée premier ministre.

En réponse aux traités de Vienne, la France, l'Angleterre et la

1. Jean-Guillaume, baron de Ripperda, né en Hollande, dans la province de Groningue, se prétendait issu d'une ancienne famille espagnole. Député de la province de Groningue aux États Généraux, envoyé en 1715 comme ambassadeur des Provinces-Unies à Madrid, il se lia intimement en Espagne avec Alberoni et s'attacha si exclusivement aux intérêts du Roi Catholique que son gouvernement crut devoir le rappeler, quelque temps avant la disgrâce du cardinal. Il ne retourna en Hollande que pour rendre compte de son ambassade et revint se fixer à Madrid où il se convertit au catholicisme. Le renvoi d'Alberoni le priva de son principal soutien à la cour, et il ne fut plus guère question de lui jusqu'au moment où Philippe et Élisabeth le chargèrent d'une mission secrète en Autriche pour y négocier avec l'Empereur un traité de paix et un projet de double mariage entre les infants, D. Carlos et D. Felipe, et les deux aînées des Archiduchesses (instructions du 22 novembre 1724). Il arriva à Vienne en janvier 1725. Ses négociations ont été exposées en détail dans trois articles de M. G. Syveton, publiés dans la *Revue d'histoire diplomatique* (t. VIII, 1895), et les traités signés par lui à Vienne en 1725 ont été publiés avec un commentaire par le même auteur dans la *Revue historique* (t. LIV, 1894). Ripperda fut alors créé duc et Grand d'Espagne de troisième classe et nommé officiellement ambassadeur d'Espagne près l'Empereur. Le 8 novembre 1725 il quitta Vienne et arriva le 11 décembre à Madrid. Il se faisait aussitôt nommer secrétaire d'État et prenait le rôle d'un premier ministre. Son passage au pouvoir fut court. Embrouillé dans ses propres intrigues, il fut congédié le 14 mars 1726, et, perdant la tête, se réfugia à l'ambassade anglaise. Il en fut enlevé de force et on l'enferma au château de Ségovie. Il s'en évada en octobre 1728, retourna en Hollande, et vint finir ses jours au Maroc, à Tétuan, où il mourut à la fin de 1737. — Pour plus de détails, voir les articles de M. Syveton indiqués plus haut, publiés dans la *Revue d'histoire diplomatique* sous le titre : *Une cour et un aventurier au XVIIIe siècle, le baron de Ripperda*, et réunis depuis en volume (Paris, Leroux, 1896). Voy. sur cet ouvrage la *Revue critique* du 10 août 1896 et l'article intitulé *La embajada del barón de Ripperda en Viena*, ainsi que les documents publiés par M. Rodríguez Villa, dans le *Boletín de la R. Academia de la Historia* de janvier et de juillet 1897. — Cf. aussi Coxe, *L'Espagne sous les Rois de la Maison de Bourbon*, t. III, ch. XXXVI. — La nouvelle des premiers traités de Vienne arriva à Aranjuez le 18 mai 1725 (Stalpaert à Morville, Madrid, 18 mai 1725, *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLI, fol. 138).

Prusse s'unissaient à Hanovre, le 3 septembre 1725, contre l'Empereur et l'Espagne [1].

Il semblait qu'une guerre nouvelle allait éclater entre les puissances européennes. Elles paraissaient cependant ne devoir s'y engager qu'à contre-cœur. En France, l'influence grandissante du précepteur de Louis XV, l'évêque de Fréjus, Fleury, se manifestait dans un sens pacifique. La rupture avec l'Espagne était à peine consommée que le cabinet de Versailles cherchait les moyens d'agir auprès de Philippe V et d'Élisabeth pour leur adoucir l'amertume de l'insulte, leur faire comprendre les motifs d'intérêt dynastique qui avaient fait désirer pour Louis XV un mariage immédiat. Stanhope, les nonces à Paris et à Madrid [2] s'entremirent. M. de Marcillac sollicita les bons offices du P. Bermudez et celui-ci reçut ordre du Général de la Compagnie de Jésus d'user de son influence sur Philippe V pour le détourner de déclarer la guerre [3]. Volontairement ou non, le Père confesseur se montra donc disposé à favoriser une réconciliation [4].

Dès la fin de 1725 un émissaire secret, qui s'était offert lui-même [5], l'abbé de Montgon [6] était parti pour aller reconnaître le terrain en Espagne. Arrivé le 24 novembre à Madrid, il avait vu LL. MM. CC. et commencé à négocier avec le P. Bermudez, qu'il avait trouvé de bonne volonté, se rendant aux raisons qui avaient déterminé le mariage du Roi [7].

Par son attitude la France allait encore mieux témoigner son désir d'éviter la guerre, lorsque Fleury fut devenu premier ministre, le 11 juin 1726. Le 1er septembre de cette année, l'évêque de Fréjus fit un premier pas vers l'Espagne. Il écrivit au P. Bermudez, pour lui faire au nom de Louis XV les propositions suivantes : 1° le Roi écri-

1. Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, IIe partie, p. 127.

2. Le nonce à Paris était Mgr Bartolomeo Massei, qui y resta en cette qualité jusqu'en 1730. Le 2 octobre de cette année il fut promu cardinal et mourut en 1745. — Nous avons déjà dit que le nonce à Madrid était Mgr Aldobrandini.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLI, fol. 182 (Le P. Bermudez au Général de la Compagnie de Jésus, 26 mai 1725).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 193, 299, etc. (Lettres du P. Bermudez, 6 et 27 juillet 1725, etc. 1725 et 1726).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLII, fol. 144 (Morville à l'abbé de Montgon, 23 septembre 1725). Voir aussi, t. CCCXLI, fol. 16, 138, 147.

6. L'abbé Charles-Alexandre de Montgon, né à Versailles le 24 septembre 1690. Il passa en Espagne en 1725, se mêla de négocier entre la cour d'Espagne d'une part, le duc de Bourbon et Fleury de l'autre, et semble s'être perdu dans ses intrigues. L'évêque de Fréjus se servit de lui, puis, pour se débarrasser de ce personnage suspect, il le relégua à Douai en 1732 et fit saisir ses papiers. L'abbé de Montgon se réfugia en Hollande et mourut en exil, en 1780. Il fit imprimer ses *Mémoires*, après la mort du cardinal de Fleury. Il en a paru plusieurs éditions de de 1745 à 1756, à la Haye, à Genève et à Lausanne.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLII, fol. 344 (L'abbé de Montgon à Morville, Madrid, 3 décembre 1725).

rait à Philippe V pour lui redemander son amitié; 2° un ambassadeur serait envoyé pour témoigner à LL. MM. CC. tout le déplaisir de son maître sur les causes qui avaient amené le refroidissement entre les deux cours; 3° on renouerait les relations d'étroite intimité comme par le passé[1].

Quinze jours après Fleury écrivait une seconde fois au P. Bermudez, le chargeant de remettre à Philippe V, sous le sceau du secret de la confession, une lettre où il dénonçait au Roi Catholique l'absurdité d'un prétendu complot de la France et de l'Angleterre ayant soi-disant pour but de faire enfermer Philippe et sa femme dans un couvent et de faire couronner le prince des Asturies. M. de Fréjus affirmait enfin, en ayant la preuve en mains, qu'en dépit des articles secrets du traité de Vienne et des projets de mariages convenus entre les infants d'Espagne et les filles de l'Empereur, celui-ci avait donné, par écrit, à l'Électeur de Bavière[2] l'assurance « que jamais ces mariages ne se feraient », et qu'il avait promis au duc de Lorraine[3] ses deux filles aînées pour ses deux fils[4].

Le P. Bermudez, en communiquant cette lettre au Roi, eut la maladresse de lui demander que la Reine n'eût point part à ce secret, et cette malencontreuse idée le fit mettre en disgrâce[5]. Cependant la missive confidentielle de Fleury ne resta pas sans effet. L'ardent désir d'une solution pacifique, qui avait dicté cette démarche à Fleury, devait se manifester encore, deux mois plus tard, par une autre lettre à Philippe V où l'évêque de Fréjus, faisant une dernière tentative pour éviter la guerre, après les premiers démêlés entre l'Espagne et l'Angleterre, affirmait au Roi, sous serment, que le traité de Hanovre était purement défensif[6]. Mais avant même que cette seconde lettre fût parvenue à Madrid, l'abbé de Montgon, resté à la cour, avait su dissiper la mauvaise impression causée, à la remise de la première, par la fausse manœuvre du P. Bermudez; il avait réussi à faire comprendre qu'en demandant le secret absolu, le ministre n'avait pas entendu en exclure la Reine, et, lorsqu'il revint en France, au mois de janvier 1727, il fut chargé de présenter au cardinal de

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 426-435 (Fleury au P. Bermudez, 1er septembre 1726).

2. Maximilien II Emmanuel, mort le 26 février 1726.

3. Léopold, mort en 1729.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 442 (Fleury à Philippe V, Fontainebleau, 16 septembre 1726). — Les deux fils de Léopold étaient François, qui épousa en effet Marie-Thérèse d'Autriche, et Charles-Alexandre, qui épousa la sœur de celle-ci, Marie-Anne.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLV, fol. 433 (Montgon à Morville, Madrid, 8 décembre 1726).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol, 503 (Fleury à Philippe V, Versailles, 24 décembre 1726).

Fleury la copie d'un mémoire de la Reine, écrit par elle, de l'aveu même du Roi. Au dire du P. Guerra, le confesseur d'Élisabeth, LL. MM. CC. avaient reçu un *certain avis* qui les avait déterminées à charger l'abbé de ce mémoire, en vue d'une réconciliation[1]. Ce *certain avis* ne serait-il pas celui que Fleury lui-même leur avait donné sur les intentions intimes de l'Empereur relativement au mariage des archiduchesses, confirmé peut-être par d'autres preuves ?

Ripperda n'était plus là, dès longtemps, pour exciter par ses rodomontades les goûts belliqueux du Roi. Le 14 mai 1726, sa chute pitoyable avait laissé la place à des ministres plus sensés[2], et, parce qu'ils voyaient de plus près l'état de l'Espagne, plus pacifiques. Il n'en fallait pas plus pour que la Reine, déçue ou du moins inquiète dans ses espérances matrimoniales pour ses fils, songeât à se rapprocher de la France.

Le 1er février, l'abbé de Montgon vit, à Versailles, M. de Morville[3] et le cardinal de Fleury et, de prime abord, il leur parla du mémoire d'Élisabeth. Le cardinal manifesta aussitôt l'intention de se mettre directement en rapport avec la Reine. En attendant il se prêta à une négociation secrète dont était chargé l'abbé auprès du duc de Bourbon, en vue, si Louis XV venait à mourir, d'assurer l'avènement de Philippe V au trône de France, en dépit des renonciations d'Utrecht et des droits acquis de ce chef à la branche d'Orléans. Fleury fit plus, et dans le désir sans doute de mieux préparer la réconciliation, il se montra disposé à adopter les prétentions du Roi Catholique[4].

Cependant Élisabeth trouvait que les circonstances pressaient. Avant même que l'abbé de Montgon fût arrivé à Versailles, elle écrivit au cardinal de Fleury, le 25 janvier 1727. C'était elle, cette fois, qui réclamait de lui le secret de la confession. Cette lettre confidentielle de la Reine, écrite de sa main, approuvée par quelques lignes du Roi lui-même, quoique sans sa signature, exposait au cardinal que Philippe et elle s'étaient engagés vis-à-vis de l'Empereur à ne pas se

1. *Mémoires de M. l'abbé de Montgon*, Lausanne, 1752-53, t. III, p. 79-83.

2. Le cabinet, à la chute de Ripperda, se trouva ainsi composé : secrétaire d'État, le marquis de Grimaldi ; ministre de la guerre, le marquis de Castelar ; ministre des finances, D. Francisco de Arriaza ; ministre de la marine et des Indes, D. José Patiño. Peu après, le marquis de la Paz y prit la place du marquis de Grimaldi et les finances, enlevées à Arriaza, furent confiées à Patiño (Ant. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 61-62).

3. Le comte de Morville, ambassadeur en Hollande en janvier 1718, secrétaire d'État de la marine le 9 avril 1722, avait remplacé le cardinal Dubois comme secrétaire d'État des Affaires Étrangères le 10 août 1723. Le 19 août 1727, il dut donner sa démission et son département passa à Chauvelin. Il mourut le 13 février 1732.

4. *Mémoires de M. l'abbé de Montgon*, t. III, p. 99 et suiv. ; — Baudrillart, *Les prétentions de Philippe V à la couronne de France* (Séances et comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques, nouv. sér., t. XXVII, p. 723 et 851, 1887).

réconcilier avec Louis XV sans son aveu ; mais à l'heure actuelle, l'Empereur même les invitait à cette réconciliation, et tous deux priaient Fleury, « au nom de Dieu, de ne pas laisser perdre cette occasion ». Le cardinal répondit directement à la Reine le 11 février : la réconciliation était virtuellement accomplie[1].

Depuis les traités de 1725, l'Empereur avait toujours, pour sa part, répugné à déclarer la guerre, et il venait d'en donner la preuve en renonçant, pour sept ans, le 31 mai 1727, à maintenir la Compagnie d'Ostende et en acceptant un congrès[2]. Ce fut donc à Vienne, entre le duc de Richelieu[3], ambassadeur de France, et le duc de Bournonville, ambassadeur de Sa Majesté Catholique, que fut signé, le 13 juin 1727, l'acte d'accession de l'Espagne aux préliminaires qui devaient mettre fin au désaccord entre Louis XV et Philippe V[4]. Celui-ci, avant même d'avoir reçu la nouvelle certaine de leur signature, manifestait, dès le 19, au secrétaire d'État Orendáin, devenu marquis de la Paz[5], sa ferme intention de ratifier ce qu'auraient arrêté les plénipotentiaires. L'Espagne faisait en même temps sa paix avec l'Angleterre, et, dès le 20 juin, ordre était envoyé de part et d'autre de suspendre les hostilités devant Gibraltar[6]. C'était par l'intermédiaire des nonces à Paris et à Madrid qu'avaient été discutés les préliminaires, leur exécution et le renvoi à un congrès des questions non résolues[7].

Les rapports allaient donc se renouer. Louis XV écrivit le premier à Philippe V et celui-ci, dans la réponse où il se félicitait de leur réconciliation, ajouta en post-scriptum : « Je serai ravi de recevoir un « ambassadeur de vostre part[8]. » Ce fut M. de Rottembourg, qui, sans titre déterminé, fut désigné pour aller représenter le Roi à Madrid.

Conrad-Alexandre, comte de Rottembourg, seigneur de Moisse-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCL, fol. 28 (Élisabeth Farnèse au cardinal de Fleury, 25 janvier 1727) ; — fol. 6 (Le cardinal de Fleury à Elisabeth Farnèse, Marly, 11 février 1727).

2. Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, IIe partie, p. 146.

3. Voir le *Recueil des instructions*, *Autriche*, p. 199-235.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLVI, fol. 195-207. — Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 241.

5. Depuis 1725.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLVI, fol. 213-216, et fol. 221. — Après sa rupture avec l'Angleterre, Philippe V avait fait mettre le siège devant Gibraltar, en février 1727.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLVI, *in fine*. — Ce congrès, ouvert à Soissons le 14 juin 1728, finit par se dissoudre, après de longues et vagues négociations, sans avoir rien résolu. Le voyant impuissant à trouver aux questions en litige une solution quelconque, la France et l'Angleterre ne tardèrent pas à nouer avec l'Espagne les négociations qui aboutirent au traité de Séville.

8. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLVI, fol. 328 (Philippe V à Louis XV, 27 août 1727).

vaux, Rougemont, Keivenheim, Steintein et Oberbruck était né le 24 février 1684 de Nicolas-Frédéric, comte de Rottembourg, gentilhomme originaire du Brandebourg, mais devenu maréchal de camp au service de la France. Entré dans l'armée, Conrad devenait mestre de camp le 22 mars 1709 et brigadier le 20 octobre 1716. Le 25 février 1721 il fut fait chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. Deux ans après il entrait dans la carrière diplomatique en qualité d'envoyé extraordinaire en Prusse. Revenu pour remplir les fonctions de second ambassadeur et plénipotentiaire au congrès de Cambrai, il retourna près de Frédéric-Guillaume en juillet 1725 et ne fut rappelé qu'en 1727. Cette même année il était envoyé à Madrid.

D'après ses instructions officielles, le comte de Rottembourg est chargé de porter le cordon du Saint-Esprit à l'infant nouveau-né, D. Luis[1]. Il devra se congratuler avec LL. MM. du retour de la bonne intelligence entre les deux branches de la maison de Bourbon, et, pour être agréable à la Reine, demander à traiter avec elle, de préférence à qui que ce soit de leurs ministres, les questions d'importance. Ce qui presse pour le moment, c'est d'obtenir de l'Espagne l'exécution de divers articles des préliminaires, notamment la restitution aux Anglais du vaisseau de permission, *le Prince-Frederick*, capturé par les Espagnols au début des hostilités avec la Grande-Bretagne, et, en second lieu, la délivrance aux négociants français de ce qui a été apporté pour eux par la flottille dernièrement arrivée d'Amérique.

Les Anglais attachaient une grande importance à la restitution du *Prince-Frederick*, et M. de Rottembourg devait insister sur ce sujet en montrant que, si la Grande-Bretagne était amenée à reprendre les armes, la France, bien à contre-cœur, se verrait obligée, de par ses engagements, d'entrer en lice à ses côtés.

L'envoyé est enfin mis en garde contre la politique inspirée à la Reine par le marquis de la Paz et l'ambassadeur impérial Kœnigsegg[2]

1. D. Louis-Antonio-Jayme, né le 25 juillet 1727, plus tard cardinal et archevêque de Tolède et de Séville.

2. Lothar-Joseph-Dominik, comte de Königsegg et de Rothenfels, né le 17 mai 1673, mort à Vienne le 8 décembre 1751. Il servit avec distinction dans les troupes impériales en Italie, pendant la guerre de la succession d'Espagne ; en 1714 il assista le prince Eugène dans les négociations de Rastatt. Chargé en 1715 d'une mission en Hollande pour y conclure le traité de la Barrière, il fut en 1717 nommé ambassadeur à Paris, puis peu après à Varsovie. Rappelé pour diriger les opérations militaires contre les Turcs en Transsylvanie et Valachie, promu feld-maréchal en 1722, il retourna en Hollande, puis, en 1725, fut envoyé en Espagne comme ambassadeur. Désigné en janvier 1728 pour la vice-présidence du Conseil de guerre, il continua sa carrière militaire sans être appelé désormais à de nouvelles missions diplomatiques. — Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XVI, p. 523-525. Cette notice le donne comme ayant été chevalier de la Toison d'Or, mais il ne figure pas dans l'ouvrage de Pinedo y Salazar et l'on peut supposer, ou qu'il a été confondu avec son père Léopold-Ignatius-Wilhelm, ou qu'il fut créé chevalier à l'époque où

ans le but de mettre la désunion entre les alliés de Hanovre. Il évitera aussi tout ce qui aurait l'air d'une critique contre l'alliance hispano-autrichienne.

Une instruction secrète dévoile à M. de Rottembourg les pensées plus intimes de son gouvernement. C'est par fidélité à sa parole, plutôt que par prédilection, que Louis XV appuie les revendications anglaises relatives au *Prince-Frederick*. S'il désire l'entière exécution des préliminaires, c'est afin d'être libre de se rapprocher plus étroitement de l'Espagne et de mieux servir ses intérêts au futur congrès. Au fond, on désire voir les Anglais ramenés au respect des stipulations commerciales antérieures, dans lesquelles, trop souvent, ils ont su trouver prétexte à de scandaleux abus. Aussi, à la dernière extrémité, et faute d'obtenir la restitution du *Prince-Frederick*, l'envoyé pourra-t-il suggérer l'idée de remettre en sequestre aux Hollandais le vaisseau de permission. Quant au retour de Gibraltar à l'Espagne, si on lui en parle, il évitera de répondre, en alléguant que c'est affaire au congrès d'examiner cette question.

Vis-à-vis du ministre de Hollande, van der Meer, et du nonce Aldobrandini, qui ont prêté leurs bons offices à la réconciliation, l'attitude de notre envoyé sera confiante, mais sans aller jusqu'à l'entier abandon et en réservant les affaires de première importance. Enfin, le secrétaire d'État, Patiño, semble bien disposé à l'égard de la France et il pourra être politique de lui faire quelques avances.

Ces deux instructions étaient déjà dressées lorsque parvint la nouvelle qu'une flotte anglaise venait de mettre à la voile pour aller resserrer le blocus de Puerto-Bello [1]. C'était un événement qui, inévitablement, devait être assez mal interprété en Espagne. Un supplément d'instruction secrète indique à M. de Rottembourg qu'il faut s'en faire un argument pour obtenir la restitution du *Prince-Frederick*, en montrant combien il est nécessaire, par l'exécution des préliminaires, de délier les mains à la France vis-à-vis de la Grande-Bretagne et de lui donner ainsi le droit d'intervenir énergiquement auprès des ministres anglais.

Arrivé à Saint-Ildefonse le 12 octobre (1727), M. de Rottembourg eut sa première audience le 13. Il y eut d'abord un peu de froideur de la part de LL. MM. CC., mais elle ne tarda pas à se dissiper et à la fin l'envoyé de Louis XV remit le cordon bleu à l'Infant [2]. Du premier coup

l'Empereur, de par ses prétentions à la couronne d'Espagne, s'arrogea la grande maîtrise de cet Ordre.

1. Puerto ou Porto Bello, sur la côte nord de l'isthme de Panama, un peu au-dessus de Colon, était un port excellent, où aboutissait la route pavée construite par les Espagnols pour relier Panama, sur le Pacifique, à la mer des Antilles.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLVII, fol. 184 (Rottembourg à Chauvelin, le 13 octobre 1727).

d'œil Rottembourg constata l'influence prépondérante de la Reine. Il déclare Elisabeth « capable d'empoisonner les discours les plus « simples et d'y donner auprès du Roi tel sens qu'elle voudra. Per- « sonne qui ait du crédit, à qui l'on puisse se fier ». Quant aux ministres, ils sont « réduits au point de ne pouvoir songer qu'à leur « conservation. Tous les Espagnols sont écartés. Le Roi et la Reine « ne sont environnés que d'Italiens et d'Irlandois ». Enfin, l'ambassadeur de l'Empereur, Kœnigsegg, exerçait encore à la cour une action considérable [1].

Au premier abord, M. de Rottembourg se heurta à une force d'inertie invincible et il devina même que sa négociation était traversée par des intrigues qu'il soupçonna être d'origine française, inspirées peut-être par l'abbé de Montgon [2]. Il lui fallut laisser entendre clairement que le refus de rendre le *Prince-Frederick* entraînerait une guerre, pour arracher au cabinet de Madrid une promesse de restitution, et encore avec certaines restrictions sur les conditions dans lesquelles s'effectuerait cette restitution. En présence de ce mauvais vouloir du ministère espagnol, on fut sur le point de rappeler M. de Rottembourg [3]. Péniblement, au mois de décembre, il obtint quelques concessions, mais en promettant lui-même des concessions réciproques de la part de l'Angleterre, et sur ce point son gouvernement le désavoua [4]. Enfin, moitié en menaçant de rompre, moitié en insistant avec force, grâce à l'attitude énergique de l'Angleterre et aux craintes de l'Empereur qui conseilla de céder, grâce aussi à l'inquiétude causée à la Reine par un grave accès de mélancolie du Roi, on finit par tomber d'accord, purement et simplement sur les bases des préliminaires de Vienne. Le 6 mars 1728 on les confirma par une convention signée au Pardo par les ministres de France, d'Angleterre et de Hollande d'une part, et par ceux d'Espagne et de l'Empereur de l'autre, et Chauvelin [5] put

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLVII, fol. 312 (Rottembourg à Chauvelin, l'Escurial, 25 octobre 1727); — t. CCCXLVII et CCCXLVIII, passim.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLVIII, fol. 22 et 34 v°.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLVIII, fol. 397 (Rottembourg à Chauvelin, l'Escurial, 23 novembre 1727).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIX, passim.

5. Germain-Louis Chauvelin, seigneur marquis de Grosbois-en-Brie, était entré dans le ministère formé par le cardinal de Fleury comme Garde des sceaux, le 17 août 1727, et comme secrétaire d'État des Affaires Étrangères le 19 août de la même année. S'inspirant de principes politiques différents de ceux du cardinal, il entama avec nos agents diplomatiques une correspondance secrète destinée à faire prévaloir ses vues. Cette façon de procéder peu loyale, quelle qu'ait été la valeur, d'ailleurs discutée, des idées de Chauvelin, lui valut sa disgrâce. Le 20 février 1737 il dut remettre sa démission. Sur la politique de Chauvelin, cf. E. Bourgeois, *Manuel d'histoire diplomatique*, t. I, p. 479 et suiv. et un article de M. E. Driault, *Chauvelin, 1733-1737; son rôle dans l'histoire de la réunion de la Lorraine à la*

féliciter M. de Rottembourg d'avoir consommé son ouvrage « d'une façon qui devait contenter également toutes les parties intéressées[1] ». Il avait réussi, en même temps qu'il négociait cette convention, à faire remettre aux négociants français tout l'argent de la flottille des Indes, qui, de droit, leur revenait et sur lequel le gouvernement espagnol avait mis l'embargo[2].

A peine la convention signée, M. de Rottembourg fut rappelé, comme il l'avait souhaité. Il fut convenu qu'il laisserait M. Jannel[3] à Madrid, pour gérer l'ambassade en attendant l'arrivée de son successeur, M. de Brancas[4]. Le 27 mars il annonça son prochain départ à Philippe V, alors convalescent. La Reine lui fit remettre le portrait du Roi enrichi de diamants, et les lettres de récréance de LL. MM. CC. furent des plus élogieuses à son égard[5].

Le 3 avril 1728, le comte de Rottembourg prit son audience de congé, et le 7 du même mois[6] il quittait Madrid. Il devait revenir en Espagne comme ambassadeur à la fin de 1730.

France, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1893, p. 31. Il est douteux que Chauvelin ait été aussi favorablement écouté de la cour de Madrid que l'avance M. Driault, surtout à l'époque où il se place et qu'en Espagne on eût désiré le voir remplacer Fleury. Voici en effet ce qu'écrivait Keene, ambassadeur d'Angleterre en Espagne, à la date du 11 mars 1737 : « Mr. Chauvelin's disgrace seems to be looked upon here with a good deal of indifference, and all that I know the Queen has spoke of it, is, that it was now too late, but that if such an alteration had happened before the peace, and the Cardinal had been included in it, it might have been of service to Spain. I do not doubt however but that M. Chauvelin has been making his court here in a private manner... » (*Record Office* de Londres. — Nous devons communication de cette dépêche assez significative à l'obligeance de M. G. Monod, que nous remercions ici.) Nous croyons devoir rappeler que peu de temps avant la disgrâce de Chauvelin, une cassette où M. de Vaulgrenant gardait soi-disant ses diamants lui avait été enlevée à Madrid.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLII, fol. 121 (Texte de la convention du 6 mars 1728); — t. CCCLI, fol. 301 (Chauvelin à Rottembourg, 23 mars 1728). — Cf. Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, ch. XXXIX.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLIV, fol. 167 (Rottembourg à Chauvelin, Madrid 29 mars 1728).

3. M. Jannel, envoyé à Madrid en janvier 1728, y fit fonctions de chargé d'affaires jusqu'à la fin du mois de mai de la même année. Il fut rappelé pour accompagner au congrès de Soissons, comme secrétaire, les plénipotentiaires français. Dans l'hiver de 1735, muni des pleins pouvoirs du Roi il alla à la Haye, où il négocia avec l'ambassadeur d'Angleterre et le Grand Pensionnaire de Hollande les bases du traité qui fut ensuite définitivement arrêté et signé à Vienne. M. Jannel devint par la suite contrôleur général des postes et relais de France.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLIV, fol. 57 (Louis XV à Philippe V, Versailles, 16 mars 1728); — fol. 55 v° (Chauvelin à Rottembourg, 16 mars 1728).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLIV, fol. 167 (Rottembourg à Chauvelin, Madrid, 29 mars 1728); — fol. 205 (du même au même, Madrid, 5 avril 1721); — fol. 197 et 199 (Lettres de recréance du roi et de la reine d'Espagne, 1er avril 1728).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLIV, fol. 252.

INSTRUCTION POUR M. LE COMTE DE ROTTEMBOURG ALLANT EN ESPAGNE DE LA PART DE SA MAJESTÉ

Correspondance d'Espagne, t. CCCLI, fol. 3-22, original ; — t. CCCXLVII, fol. 16-48, projet ; — t. CCCL, fol. 192-212, copie.

18 septembre 1727.

Les vœux de Sa Majesté pour le raffermissement de la tranquillité générale auroient été entièrement satisfaits, s'il ne s'étoit point élevé de la part de l'Espagne des difficultés imprévues sur l'exécution de quelques-uns des principaux articles des préliminaires qui ont été signés avec l'Empereur et le Roi d'Espagne, comme sur le retardement de la restitution des effets de la flottille et sur l'explication de quelques autres passages des mêmes préliminaires, ainsi qu'il sera expliqué ci-après. Ces difficultés suspendent l'échange des ratifications de Sa Majesté et de celles de ses alliés avec l'Espagne, et diffèrent par conséquent l'ouverture du congrès qui avoit été indiqué pour donner la dernière main à la paix de l'Europe et prévenir tout ce qui pourroit dans la suite y donner atteinte.

Lorsqu'en conséquence du 5e article des préliminaires, le sieur Vandermer, ambassadeur de Hollande en Espagne, présenta les ordres du Roi de la Grande Bretagne adressés à Mylord Portmore[1], commandant à Gibraltar, et aux amiraux Wager[2] et Hozier[3], pour en obtenir de conformes du Roi d'Espagne à

1. Sir David Colyear, Ier comte de Portmore, mort le 2 janvier 1730. Cet officier avait servi dans la guerre de la succession d'Espagne sous les ordres du duc d'Ormonde. Il fut nommé gouverneur de Gibraltar en août 1713. Il n'était pas à Gibraltar lorsque les Espagnols mirent le siège devant cette place et n'y arriva qu'avec la flotte de l'amiral Wager. — Pour plus de détails, cf. *Dictionary of National Biography*, t. XI, p. 424, s. v. Colyear.

2. L'amiral Wager, avec ses onze vaisseaux, avait fait lever le blocus de Gibraltar.

3. Francis Hosier né à Deptford en 1673, entra dans la marine anglaise vers 1685. Dans les guerres contre l'Espagne, il prit une part distinguée à la bataille livrée aux galions le 27 juillet 1711, au large de Carthagène des Indes. Vice-amiral en 1723, il fut, en mars 1726, nommé commandant de la flotte destinée à empêcher les Espagnols d'amener leur convoi annuel des Indes Occidentales. C'est alors qu'il mit le blocus devant Puerto Bello. L'année d'après il conduisit la même opération devant Vera-Cruz. Il mourut le 25 août 1727 d'une épidémie qui s'était déclarée devant Puerto-Bello, port très insalubre, et qui avait décimé ses équipages. — Cf. *Dictionary of National Biography*, t. XXVII, p. 394.

ses généraux, la cour de Madrid se plaignit de ce qu'ils étoient limités à la condition que le Roi d'Espagne feroit lever entièrement le siège de Gibraltar et restitueroit toutes les prises faites par les Espagnols, nommément celle du vaisseau de permission *le Prince-Frederick*.

L'Angleterre n'a pas pas insisté pour faire admettre ses ordres conditionnels, mais en même temps qu'elle a consenti à avoir égard à cette délicatesse du Roi d'Espagne, les ministres de ce prince se sont expliqués sur ce que le Roi leur maître n'étoit obligé qu'à faire cesser les hostilités devant Gibraltar et non à en lever le siège, et sur ce que l'on n'étoit en droit d'exiger de lui que la restitution des prises faites depuis la signature des préliminaires et non de celles faites auparavant et en particulier de celle du vaisseau *le Prince-Frederick*. L'on eut connoissance de ces deux difficultés par la communication d'une lettre du marquis de la Paix[1] au nonce Aldobrandini et l'on vit qu'en même temps que le Roi d'Espagne vouloit bien remettre le premier point à la décision de Sa Majesté, ce prince déclaroit qu'il ne pouvoit céder sur le second, qu'il croyoit n'être point compris dans les préliminaires et qu'il estimoit être contraire à sa dignité et à ses intérêts.

Cette résistance, suggérée sans doute au Roi d'Espagne, parut être un si grand obstacle au maintien de la paix que l'on ne perdit point de temps à prendre des mesures pour la faire cesser, et comme il n'y avoit point encore d'autre canal que celui des Nonces par lequel on pût passer, M. le cardinal de Fleuri écrivit par ordre de Sa Majesté une longue lettre au nonce du Pape auprès d'elle pour être envoyée en Espagne.

M. le comte de Rottembourg verra par la copie que Sa Majesté en fait joindre ici les fortes raisons dont on s'est servi pour combattre les deux difficultés formées à l'exécution des préliminaires.

Pendant ce temps-là Sa Majesté, sur l'invitation indirecte qui lui en avoit été faite, a écrit au Roi et à la Reine d'Espagne les lettres de réconciliation qui ont été admises, et ce n'a été

1. Orendain, marquis de La Paz.

qu'en recevant les réponses à ces lettres qu'on a reçu une longue lettre du marquis de la Paix au nonce Aldobrandini, contenant les raisons qui empêchoient le Roi d'Espagne de céder sur l'article de la restitution du vaisseau *le Prince-Frederick.*

Cette réponse, dont on joint ici une traduction, pour l'instruction de M. le comte de Rottembourg, combinée avec plusieurs autres faits particuliers, donne lieu à quelques réflexions qui pourront influer sur sa conduite.

L'on a plusieurs raisons de croire que si le Roi d'Espagne s'étoit déterminé par lui-même sur cette matière, il auroit consenti à la restitution du vaisseau, mais la Reine d'Espagne, et plus encore le marquis de la Paix, auront suggéré à ce prince le dessein de ne rien décider à cet égard sans avoir consulté la cour de Vienne, l'un et l'autre par des motifs différens.

L'on a remarqué en toutes occasions que la Reine d'Espagne, séduite par des espérances qu'on ne connoît point et qui lui ont été présentées par la cour de Vienne, a cherché à disjoindre les puissances liées par le traité de Hannover et dont l'union lui paroît contraire au succès des vues d'ambition dont elle est vraisemblablement occupée pour les princes ses enfans. Après avoir fait plusieurs fois des efforts inutiles pour y parvenir, il peut être qu'elle ait regardé comme un moment favorable pour réussir celui de la réconciliation admise, dans la supposition que, lorsque Sa Majesté auroit à opter entre le parti de soutenir les prétentions de l'Angleterre, au risque de voir inutiles les marques de la réconciliation, ou d'abandonner les Anglois, si leurs intérêts faisoient un obstacle au retour entier de la bonne intelligence avec l'Espagne, elle ne balanceroit pas à prendre ce dernier parti.

Le marquis de la Paix de son côté, lié intimement avec le comte de Konigseck, a pu désirer d'entretenir des obstacles, ou à l'arrivée d'un ambassadeur de Sa Majesté en Espagne, ou à la confiance qu'il pourroit y acquérir, en mettant le Roi dans la nécessité de le charger d'affaires de discussions, sur lesquelles il auroit le temps de prévenir le Roi son maître et de l'affermir dans la résolution de ne point céder. Cependant l'on n'est point assez parfaitement instruit des ressorts principaux qui

agissent en Espagne pour porter un jugement fixe à cet égard.

Les avis sur la grande difficulté ont été partagés. Le comte de Konigseck et le marquis de la Paix ont dit qu'ils avoient conseillé la restitution du vaisseau *le Prince-Frederick*. Le sieur Patiño, ministre de la finance et de la marine, a prétendu au contraire que c'étoit lui qui avoit opiné favorablement.

L'on ne peut pas douter que la cour de Vienne ne soit celle qui a empêché le Roi d'Espagne de faire justice. Ainsi il n'est pas vraisemblable que le comte de Konigseck ait pu agir contre ses ordres.

Le sieur Patiño s'est montré dans les derniers temps si opposé aux vues de l'ambassadeur de l'Empereur que l'on peut croire qu'il aura donné un avis contraire au sien, et il semble que c'est sur cette supposition que l'on peut agir aujourd'hui, sans cependant rien faire ni dire qui puisse nuire, si les lumières que l'on pourra acquérir donnoient des notions différentes.

Sans examiner les motifs qui peuvent avoir porté la cour de Vienne à rendre celle de Madrid difficile sur la restitution du vaisseau *le Prince-Frederick*, l'on peut penser encore que le comte de Konigseck aura profité pour faire prévaloir ses conseils de l'aigreur extrême que le Roi d'Espagne a témoignée dans les derniers temps contre le gouvernement d'Angleterre ; que même, voyant ce prince dans le dessein de se rendre difficile sur le commerce des Anglois, il lui aura fait envisager la détention du vaisseau *le Prince-Frederick* comme un moyen de les rendre plus faciles, soit sur cela, soit sur l'article de Gibraltar, et l'on croit que c'est relativement à cette idée que M. le comte de Rottembourg doit diriger ses premières démarches.

En même temps qu'il est chargé de négocier sur ce principe près le Roi d'Espagne, Sa Majesté lui remet le soin de porter le cordon du Saint-Esprit pour l'Infant nouvellement né, de savoir quand Sa Majesté Catholique souhaite que l'on envoie le collier des Ordres du Roi au prince des Asturies, et de donner au Roi et à la Reine d'Espagne, en attendant l'arrivée de l'am-

bassadeur nommé, les premières assurances de toute la tendresse de Sa Majesté pour l'un et pour l'autre.

C'est dans cet esprit que Sa Majesté s'explique dans les lettres de créance pour le Roi et la Reine d'Espagne qu'il leur remettra.

M. le comte de Rottembourg, en arrivant au lieu où sera le Roi d'Espagne, se rendra d'abord chez le marquis de la Paix, à qui il remettra les copies des deux lettres de créance de Sa Majesté. Il lui demandera d'en rendre compte au Roi et à la Reine d'Espagne et de lui procurer une audience particulière.

Il se contentera dans cette première audience de présenter les deux lettres de créance, et il les accompagnera des assurances les plus fortes de la tendresse de Sa Majesté pour Leurs Majestés Catholiques. Il leur fera connoître toute la joie que le Roi a eue du retour de la bonne intelligence et le désir que Sa Majesté a de leur donner en toutes occasions des marques réelles et effectives de sa tendre amitié, et de l'intérêt qu'elle prend à leur gloire et à leur bonheur. Il finira par les assurer que le Roi souhaite vivement que tout concoure à rendre solide et durable une réconciliation après laquelle on a si longtemps soupiré et dont on peut se promettre les plus heureux effets, si Leurs Majestés Catholiques veulent bien répondre à toute la confiance que Sa Majesté a résolu de leur témoigner.

M. le comte de Rottembourg n'entrera de lui-même en cette première audience en aucun détail d'affaires, et il pourra se contenter de demander au Roi et à la Reine d'Espagne quand il pourra les entretenir sur quelques points, qui sont relatifs aux intérêts des deux monarchies, leur faisant connoître que, quelque désir qu'il eût de traiter directement avec un prince et une princesse aussi éclairés, et qui ont autant d'amitié pour le Roi leur neveu, cependant il sera prêt à s'ouvrir à tel ministre que Leurs Majestés jugeroient à propos de lui indiquer. Il sera cependant nécessaire que, sans témoigner de défiance d'aucun des ministres du Roi d'Espagne, il fasse remarquer qu'il y a des choses qu'on ne peut confier qu'à lui et à un autre lui-même; que pour celles-là Sa Majesté auroit très agréable que ce prince n'eût point d'autre ministre que la Reine son épouse.

Cette manière de flatter cette princesse est d'autant plus

importante qu'elle n'a pas ignoré qu'on estimoit ses intentions fort suspectes, et elle a même souvent depuis affecté de bien traiter ceux qui, par leur naissance ou par leurs liaisons, pouvoient être censés affectionnés à la France. Il faut même remarquer que, quoique la Reine d'Espagne ait un grand crédit sur le Roi son mari, cependant elle s'est vue quelquefois obligée de céder sur les choses qui blessoient les sentimens de ce prince pour la nation françoise, en sorte que l'on ne peut être trop attentif à ne pas laisser penser à cette princesse que l'on songe à diminuer son influence dans les affaires ou à altérer la confiance du Roi d'Espagne pour elle.

Le comte de Rottembourg fera aussi attention que le marquis de la Paix fait, dans sa réponse, une distinction des prises faites par les armateurs d'avec les prises faites par les escadres.

Cette distinction n'est point dans les termes des articles préliminaires où il est porté que toutes les prises doivent être restituées de bonne foi.

La réciprocité ne se pourroit pas même trouver si cette distinction subsistoit, d'autant que l'Angleterre n'a point eu d'armateurs en mer, que les prises qu'elle a pu faire n'ont été faites que par les vaisseaux de l'escadre, au lieu que la plus grande partie des prises faites par les Espagnols l'ont été par leurs armateurs. La lésion que souffriroit sur cela l'Angleterre seroit trop grande et trop contraire à ce qui a été réglé par les articles préliminaires.

Lorsque M. le comte de Rottembourg commencera à entrer en matière avec le Roi et la Reine d'Espagne sur l'affaire principale, c'est-à-dire sur la restitution du vaisseau *le Prince-Frederick*, il ne devra se jeter dans les détails des raisons qu'il trouvera déduites dans les pièces dont on a parlé précédemment et dans le mémoire particulier que l'on joint à cette instruction, qu'autant qu'il sera nécessaire pour que le Roi d'Espagne ne reste pas dans l'opinion qu'on lui demande une chose injuste. Mais il fondera ses principales représentations sur les suites que cette résistance de la part de l'Espagne emporteroit nécessairement. Il établira comme un principe

certain et dont le Roi ne peut point s'écarter, que Sa Majesté ne peut pas se séparer de ses alliés, qu'elle veut leur rester fidèle; que tant que les préliminaires restent sans effet, elle ne peut point s'opposer à ce que les Anglois fortifient les mesures qu'ils avoient prises, dans la crainte d'une guerre prochaine; que les inconvéniens en pourroient être très grands; que Sa Majesté se trouveroit nécessairement entraînée dans une guerre qu'elle avoit fait les plus grands efforts pour éviter; que dès lors la réconciliation deviendroit inutile et infructueuse; que Sa Majesté seroit obligée de sacrifier ses désirs les plus chers à la foi de ses engagemens, qui subsistent dans toute leur étendue aussi longtemps que la paix de l'Europe n'est point raffermie par le traité définitif qui seroit une suite nécessaire et prochaine des préliminaires exécutés fidèlement et de bonne foi; que le Roi d'Espagne a pu s'apercevoir par le silence que l'on a gardé avec lui sur la restitution des effets de la flotille, jusqu'où l'on portoit la confiance dans les bonnes intentions de ce prince sur les choses qui intéressent personnellement les sujets du Roi; que Sa Majesté n'est aussi pressante qu'elle l'est sur ce qui regarde ses alliés, que parce qu'elle prévoit toutes les suites de la situation présente, sur laquelle il ne pourroit y avoir de remède; que la justice ou la complaisance que le Roi attend de l'amitié du Roi d'Espagne, ne peut point donner atteinte aux engagemens du traité de Vienne; que l'on ne demandera jamais rien à ce prince qui puisse le mettre dans la nécessité de manquer à ses alliés; qu'il est indifférent à la cour de Vienne que le vaisseau *le Prince-Frederick* soit rendu, ou non, aux Anglois; que si cette cour est vraiment attachée à la gloire et au bonheur du Roi d'Espagne, elle ne peut pas lui conseiller de persister dans un refus qui peut réveiller un feu mal éteint; que l'on peut dire avec vérité que, dans le temps que les alliés de Sa Majesté étoient dans la plus grande vivacité, elle a épuisé toutes sortes de moyens pour gagner du temps, même au risque de leur inspirer des défiances; que ses efforts dans la même vue ne pourroient plus aujourd'hui avoir le même succès; qu'après avoir tant fait pour le bien de la paix, les alliés de Sa Majesté

exigeroient d'elle de concourir avec eux en vertu des engagemens qui subsistent; qu'il ne faut pas que le Roi d'Espagne regarde l'affaire dont il s'agit comme personnelle au ministère d'Angleterre; qu'elle influe sur toute la nation angloise, qui certainement se porteroit aux plus grandes extrémités; que Sa Majesté conjure le Roi d'Espagne de ne la pas mettre dans la nécessité de participer à des résolutions qu'elle voudroit éluder au prix de tout, hors au prix de sa fidélité, dont elle ne peut s'écarter, pour quelque considération que ce puisse être.

M. le comte de Rottembourg, en faisant usage de ces réflexions et de celles qu'il croira encore y devoir joindre, a principalement un écueil à éviter ; c'est de ne point affecter de vouloir rendre la cour de Vienne trop suspecte à Leurs Majestés Catholiques. Au contraire M. le comte de Rottembourg doit affecter de croire que l'on ne craint point l'union entre les cours de Madrid et de Vienne, par elle-même, mais seulement par ses effets, s'ils étoient portés trop loin; que le seul moyen de faire naître des engagemens qui ont partagé l'Europe quelque chose qui puisse être convenable aux intérêts de chacun, en calmant les alarmes de toutes les parts, est de lever les obstacles qui suspendroient nécessairement, et l'échange des ratifications, et par conséquent l'ouverture du congrès. Enfin, que l'on croit devoir dire en toute confiance au Roi d'Espagne que tout ce qui s'écarteroit de ce plan-là s'écarteroit de ses intérêts et des désirs de Sa Majesté.

M. le comte de Rottembourg employera donc tous les moyens de persuasion pour émouvoir et toucher le Roi d'Espagne par les considérations du bien public, par celles de son amitié et de sa tendresse pour le Roi son neveu, mais sans employer des menaces qui ne feroient qu'aigrir et ne persuaderoient point, et sans qu'on puisse le soupçonner de vouloir mettre le Roi d'Espagne en défiance contre des alliés que la Reine son épouse a jusqu'à présent paru chérir.

En effet M. le comte de Rottembourg doit voir le comte de Konigseck, observer de ne lui point inspirer de défiance par ses discours, affecter de croire que ce sont des envieux de la gloire et de la dignité de l'Empereur qui ont pu supposer que

ce prince excitoit par ses ministres le Roi d'Espagne à refuser justice sur l'exécution des préliminaires ; enfin paroître désirer que la vérité se découvre quelque jour et qu'on trouve fausses les opinions dont à cet égard toute l'Europe est imbue.

Il peut même dire au comte de Konigseck qu'il n'est point venu à Madrid pour travailler à dissoudre ni à altérer l'union qui subsiste entre l'Empereur et le Roi d'Espagne, mais uniquement pour conjurer Sa Majesté Catholique de ne pas insister sur une détention que l'on croit contraire à la lettre et à l'esprit des préliminaires, mais qui, effectivement, pourroit renouveler un feu que l'Empereur n'a pas moins d'intérêt que les autres puissances à voir s'éteindre entièrement.

M. le comte de Rottembourg aura soin de mesurer dans le même esprit ses discours au marquis de la Paix, qui est, comme on l'a dit, infiniment lié avec le comte de Konigseck, et qui certainement lui fera le sacrifice de tout ce qui lui sera dit.

Il observera de se concerter avec le sieur Vandermer, ambassadeur des États Généraux près le Roi d'Espagne, et de lui faire part du succès de ses démarches, et lorsqu'il sera en état de juger en général quel pourra être le succès de sa mission et de suggérer les moyens qui pourroient achever de déterminer le Roi d'Espagne une fois ébranlé, il envoyera le courrier qui le suivra en Espagne pour en instruire Sa Majesté et recevoir ses derniers ordres.

Fait à Fontainebleau, le 18 septembre 1727.

CHAUVELIN.

INSTRUCTION SECRÈTE POUR M. LE COMTE DE ROTTEMBOURG

En même temps que Sa Majesté instruit M. le comte de Rottembourg sur les principaux points de sa conduite dans la commission importante qu'elle lui confie, elle a réservé pour ce mémoire séparé quelques réflexions particulières dont il

pourra faire usage dans le séjour qu'il fera près le Roi d'Espagne.

Plus ce prince a paru animé et aigri contre les Anglois, plus il est nécessaire de chercher les moyens propres à lui persuader que ce n'est pas encore le moment de suivre les premiers mouvemens de sa vivacité et à lui faire sentir que ce n'est pas par une prédilection déterminée, mais par un principe de fidélité que Sa Majesté appuye leurs prétentions par rapport au vaisseau *le Prince-Frederick*. Ainsi, après que M. le comte de Rottembourg aura exposé les raisons qui lui ont été suggérées dans la première instruction, il sera nécessaire qu'il fasse connoître à Leurs Majestés Catholiques que le Roi désire sincèrement de rétablir avec elles une union et une intelligence parfaites, et que même Sa Majesté sera bien aise de leur donner des marques essentielles de son amitié. Que c'est uniquement pour se mettre en état de pouvoir le faire par la suite qu'elle fait aujourd'hui les plus vives instances sur l'exécution entière des préliminaires. Que si le Roi d'Espagne insistoit pour ne point rendre le vaisseau *le Prince-Frederick*, il ne feroit que fortifier et resserrer nécessairement les engagemens qui lient actuellement Sa Majesté. Que, de même qu'elle est résolue d'y rester fidèle, elle souhaite avec passion que de ce moment-ci le Roi d'Espagne se rende si facile sur ce qui peut être relatif à ces mêmes engagemens, que les effets n'en puissent être ni préjudiciables, ni désagréables à Leurs Majestés Catholiques. Que lorsqu'on voudroit remettre au congrès l'affaire dont il s'agit, Sa Majesté seroit obligée d'y paroître comme défenseur de l'Angleterre. Qu'alors Sa Majesté devient inutile au Roi d'Espagne dans une assemblée où elle se flattoit de n'avoir à travailler qu'à sa satisfaction et à celle de sa famille. Que tant que ce prince laisse aux Anglois un prétexte d'avoir des escadres en Amérique et même de les augmenter, il leur met nécessairement entre les mains tout le commerce du nouveau monde. Que quelque préjudice que les sujets du Roi puissent en souffrir, Sa Majesté n'est pas en état de s'y opposer formellement. Qu'il faut même que, par ménagement pour le Roi d'Espagne, elle ferme les yeux sur cela,

pour ne se pas voir demander d'entrer elle-même dans des mesures directes contre ce prince, qu'elle veut éviter autant qu'elle le pourra sans manquer à l'exécution de ses engagemens. Que Sa Majesté n'ignore pas que les Anglois ont pu abuser des grâces que le Roi d'Espagne leur a accordées dans leur commerce. Que même il concourroit volontiers, pendant la tenue du congrès, à la réformation des abus qui se seroient introduits au préjudice des stipulations publiques. Mais qu'encore une fois, ce ne peut être qu'autant que les alliés du Roi ne seroient plus en droit de requérir son concours pour l'exécution d'articles qui seroient dans l'étendue des engagemens de Sa Majesté.

Enfin, en même temps que M. de Rottembourg peindra toujours Sa Majesté fidèle dans ses alliances, il faut qu'il fasse sentir qu'il ne dépend que du Roi d'Espagne de faire en sorte que ces mêmes alliances ne soient point un obstacle à ce que Sa Majesté voudroit faire dans l'occasion pour les intérêts essentiels et les plus chers de Leurs Majestés Catholiques, en sorte cependant que les confidences qu'il fera dans cet esprit ne puissent pas conduire à croire que Sa Majesté pût abandonner ses alliés.

Il sera aisé à M. le comte de Rottembourg de juger qu'il ne peut porter aussi loin ces réflexions qu'avec le Roi et la Reine d'Espagne seuls, sans exception, et même qu'il ne le doit qu'autant qu'il pourra croire qu'elles feroient effet et disposeroient favorablement Leurs Majestés Catholiques, leur faisant sentir que des marques aussi essentielles de la confiance de Sa Majesté ne peuvent être tenues trop secrètes; qu'elles ne peuvent provenir que du désir que le Roi a de voir écarter tous les obstacles au rétablissement d'une étroite union et d'une parfaite harmonie; enfin que c'est un dernier effort de Sa Majesté pour convaincre Leurs Majestés Catholiques que tout peut se concilier et que ce que l'on demande ou de leur justice, ou de leur générosité, ne peut avoir que des suites avantageuses pour les deux monarchies.

Quoique M. le comte de Rottembourg doive demander la restitution du vaisseau *le Prince-Frederick* et qu'il doive y

insister, même comme sur une chose qui influe nécessairement sur le maintien de la paix, Sa Majesté veut bien lui confier qu'il pourroit y avoir des tempéramens à prendre, tels, par exemple, que le vaisseau *le Prince-Frederick*, sortant des mains des Espagnols, fût remis en dépôt à quelque puissance neutre comme la république de Hollande, pour n'être les fonds distribués qu'après que l'on seroit convenu, par exemple, sur les représailles, sur les indemnités et sur l'article de la contrebande, et que la question sur les causes de la détention du vaisseau auroit été examinée ; auquel cas une condition essentielle, et qui en seroit une suite nécessaire, seroit la délivrance actuelle des effets de la flottille, sans payer un indult plus fort que de coutume, Sa Majesté y ayant pour ses sujets beaucoup plus d'intérêt que tous les autres princes, particulièrement le Roi d'Angleterre dont les sujets ont très peu de part au commerce par Cadix; que la nation françoise mérite à cet égard considération de la part de Leurs Majestés Catholiques et encore plus, s'il est possible, depuis la joie qu'elle a témoignée sur la réconciliation, et qu'elle ne pourra cependant point croire solide tant qu'elle ne se verra pas traiter favorablement sur un point aussi important. Sa Majesté est même persuadée qu'elle pourroit, s'il le falloit, dans une extrémité, y faire consentir les Anglois, parce qu'ils craignent principalement que, par les suggestions de l'Empereur, ce vaisseau et son chargement ne soient confisqués sans retour, ce qui ne seroit plus à craindre lorsqu'une fois le dépôt en mains tierces, autres que celles de l'Empereur, auroit été établi. Mais il seroit extrêmement dangereux de laisser soupçonner d'abord que l'on pût admettre aucun tempérament à cet égard. Le moyen même d'en faire agréer quelqu'un est d'insister avec fermeté sur la restitution absolue, et en effet, M. le comte de Rottembourg doit agir sur ce principe, jusqu'à ce que, sur le compte qu'il rendra à Sa Majesté de ses démarches et de ses instances, il reçoive ordre de s'ouvrir sur quelque expédient. Et jusque-là, il aura une extrême attention à ne se point laisser entamer sur cette dernière ressource.

Il peut être que, lorsque le comte de Rottembourg insistera

sur la restitution du vaisseau *le Prince-Frederick* et qu'il employera les considérations que l'on vient de suggérer dans cette instruction secrète, Leurs Majestés Catholiques, par compensation de leur condescendance, demandent ce que Sa Majesté se proposeroit de faire au congrès pour leur satisfaction par rapport à l'affaire de Gibraltar. Ce seroit un grand mal que les choses en fussent réduites à cette alternative, mais dans ce cas, M. le comte de Rottembourg, qui est instruit de ce qui s'est passé sur cette affaire depuis quelques années, pourroit simplement faire connoître que cette question étant réservée pour le congrès, elle seroit prématurée à traiter aujourd'hui ; que même il ne seroit pas possible de dire d'avance de quels moyens on pourroit se servir, parce que souvent les affaires particulières dépendent du tour que prennent les affaires générales ou des points que l'on peut mettre en avant pour contre-balancer de certaines condescendances, mais que jamais Sa Majesté ne pourra être en état de contribuer à la satisfaction du Roi d'Espagne sur quoi que ce soit qu'autant qu'elle ne sera pas obligée de plaider la cause de ses alliés sur des points relatifs à ses engagemens.

Quoique M. le comte de Rottembourg doive donner à M. Vandermeer toutes les marques apparentes de confiance, cependant il doit pour le fond y mettre des bornes, parce que c'est un homme léger et parleur trop inconsidéré, en sorte qu'il ne puisse avoir aucune connoissance des moyens particuliers qui seront employés pour toucher le Roi d'Espagne.

Il doit aussi, si le nonce Aldobrandini est à la cour, le voir et lui parler avec les démonstrations de confiance suffisantes seulement pour ne lui pas être suspect. Ce nonce est extrêmement lié avec le comte de Konigseck et le marquis de la Paix. Comme il est fort sensible à la louange, M. le comte de Rottembourg pourra le flatter sur la part qu'il a eue à l'ouvrage de la réconciliation, et il faut que ces éloges tiennent lieu de toute autre confidence.

Un des principaux points de l'attention de M. le comte de Rottembourg, dans le peu de séjour qu'il fera à la cour d'Espagne, doit être d'en étudier la situation autant qu'il le pourra.

On lui a expliqué les liaisons du marquis de la Paz avec le comte de Konigseck. On lui a marqué que M. Patiño et le marquis de Castellar, son frère, ministre de la guerre, étoient opposés aux vues des Allemands. Ce sont des circonstances qu'il pourra vérifier. Le marquis de la Paz ne prendra aucune confiance dans la personne de M. le comte de Rottembourg. Il n'ignore pas qu'on le connoît et sa conservation dans le ministère dépend uniquement du maintien du crédit du comte de Konigseck.

Les frères Patiño [1], si l'on en croit les avis les plus particuliers, sont ennemis du comte de Konigseck, qui a même fait, mais inutilement, les plus grands efforts auprès de la Reine d'Espagne pour les disgracier. Cette situation pourroit donner lieu à M. le comte de Rottembourg d'en tirer parti, en faisant sentir aux frères Patiño qu'ils sont estimés ici et qu'ils auront des amis quand ils le voudront.

Celui des deux frères qui a le gouvernement de la marine et de la finance [2], est estimé très capable d'affaires, inaccessible à la corruption, et qu'on ne peut persuader que par la considération du véritable intérêt de sa patrie ; mais en même temps on le regarde comme un homme faux, menteur et sans foi. Ainsi on doit flatter son ambition, lui faire envisager le bien de sa patrie dans ce qu'on demande, mais ne lui point faire de confidence dont il puisse abuser.

Son frère, le ministre de la guerre, est constamment un homme plus droit, bien intentionné, peu actif dans son travail. Il a toujours été affectionné à la France et persuadé que l'Espagne ne devoit jamais s'en séparer. Il est fort uni avec son frère, et peut-être que par faiblesse il feroit usage de ce qu'on lui auroit confié.

L'archevêque d'Amida, confesseur de la Reine d'Espagne [3], a assez de crédit, mais il est intimement lié avec le Nonce et l'on ne croit pas que M. le comte de Rottembourg doive passer avec lui les bornes de la confiance ordinaire.

1. Joseph Patiño et le comte de Castelar.
2. C'était Joseph Patiño.
3. Domingo Guerra, déjà cité.

Le confesseur du Roi d'Espagne a été placé de la main du comte de Konigseck et il le servira de toute préférence. Il est jacobiste déclaré et ceux qui sont attachés au chevalier de Saint-Georges témoignèrent une joie particulière du choix que l'on fit de lui pour le substituer au Père Bermudez [1].

Le sieur Higgins, premier médecin du Roi d'Espagne, est dans les mêmes sentimens. Il n'a point de crédit pour les affaires, mais, comme il est assez aimé de Sa Majesté Catholique, M. le comte de Rottembourg doit le traiter avec toute sorte d'honnêtetés.

La duchesse de Saint-Pierre [2] paroît depuis quelque temps avoir une part principale à la confiance de la Reine d'Espagne. L'on ne peut pas douter qu'elle ne désire l'union intime entre le Roi et le Roi d'Espagne. Ainsi M. le comte de Rottembourg doit lui marquer que l'on n'ignore pas ses sentimens, mais il doit particulièrement lui témoigner toute l'amitié de M. le cardinal de Fleury pour elle.

De plusieurs François qui sont autour du Roi d'Espagne il n'y en a guères qui méritent quelque considération. Le marquis de La Roche est estimable par sa vertu et son désintéressement. Il n'a ni ne cherche à avoir de crédit. Enfin M. le comte de Rottembourg ne doit témoigner d'intimité avec personne, et il faut même qu'il sache s'en faire un mérite auprès du Roi d'Espagne. Le marquis de Valouze, premier écuyer de ce prince, est un très honnête homme, mais qui n'a aucun crédit. M. le comte de Rottembourg le préviendra de beaucoup d'honnêtetés, aussi bien que le sieur de Valois, valet de chambre du Roi d'Espagne, qui doit être regardé comme un très honnête homme, qui est traité avec bonté par Sa Majesté Catholique, à qui il est extrêmement attaché.

1. Ce nouveau confesseur, qui avait succédé au P. Bermudez en octobre 1726, était un jésuite irlandais, le P. Clark.

2. Thérèse Colbert, fille de Charles Colbert, marquis de Croissy, ministre et secrétaire d'État, sœur de Torcy, secrétaire d'État des Affaires Étrangères. Veuve de Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Resnel, elle épousa en secondes noces, en 1704, D. Francisco-Maria Spinola, duc de Saint-Pierre, veuf de sa première femme Dª Isabela Spinola-Colonna. La duchesse de Saint-Pierre était dame du palais de la Reine d'Espagne. Son mari mourut le 15 mai 1727, mais elle ne retourna en France que quelques années après. (Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 38-39; — *Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 298.)

Le portrait que l'on vient de faire des principaux ministres de la cour d'Espagne, ne doit servir qu'à diriger ses recherches et non pas à fixer ses jugemens, avant que de connoître la vérité par lui-même, dans un pays où l'intrigue est plus grande que jamais.

Fait à Fontainebleau, le 18 septembre 1727.

CHAUVELIN.

SUPPLÉMENT

A L'INSTRUCTION SECRÈTE POUR M. LE COMTE DE ROTTEMBOURG

Depuis que Sa Majesté a fait dresser les deux instructions précédentes, elle a été informée que le Roi de la Grande-Bretagne a fait partir un renfort considérable pour le blocus de Portobello, et cette dernière circonstance est une raison pour que M. le comte de Rottembourg se rende sans aucun retardement près du Roi et de la Reine d'Espagne.

Si, à son arrivée, Leurs Majestés Catholiques sont instruites de cette résolution du Roi d'Angleterre, il est vraisemblable qu'il les trouvera encore plus aigries qu'auparavant et dans la persuasion que c'est une hostilité et une contravention aux préliminaires.

M. le comte de Rottembourg dans ce cas ne doit point combattre de front cette opinion. Il peut seulement leur faire connoître que le Roi n'y a point eu de part et que même Sa Majesté se disposoit à engager, s'il étoit possible, le Roi de la Grande-Bretagne à ne point envoyer d'autres vaisseaux dans les mers d'Amérique. Mais il doit tirer de cette circonstance, si elle est connue, la preuve des réflexions qui lui ont été suggérées dans les deux autres instructions, faisant sentir que, tant que les Anglois ont un prétexte de regarder les préliminaires sans exécution et comme non-avenus, Sa Majesté se trouve malgré elle les mains liées, et que, par conséquent, elle reste hors d'état de pouvoir travailler utilement aux choses qui pourroient

être agréables à Leurs Majestés Catholiques. Enfin, plus les résolutions prises par l'Angleterre peuvent porter le caractère de hauteur et de menaces, plus M. le comte de Rottembourg doit observer de demander la restitution du vaisseau *le Prince-Frederick* et la délivrance des effets de la flottille, à titre d'amitié pour Sa Majesté, et par la considération des inconvénients inévitables qui résulteroient du refus, sans cependant exclure totalement le fond des raisons qui se trouvent déduites dans les pièces jointes à l'instruction de Sa Majesté.

Elle se promet de l'habileté de M. le comte de Rottembourg qu'il saura montrer de la fermeté sans menace, adoucir l'aigreur de Leurs Majestés Catholiques par la considération de ce que la nécessité des conjonctures a obligé de faire, les flatter d'une prédilection particulière pour leurs intérêts à venir, sans laisser espérer de disjonction d'avec les alliés du Roi, et les dégoûter de leur abandon total aux inspirations de la cour de Vienne par l'exposition de tous les avantages qu'elles peuvent se promettre du rétablissement d'une union et d'une confiance parfaites.

Fait à Fontainebleau, le 18 septembre 1727.

CHAUVELIN.

XXXVI

LE MARQUIS DE BRANCAS

1728-1730

Le marquis de Brancas avait été déjà envoyé en Espagne en 1713. Désigné dès le 2 novembre 1727 pour remplacer auprès de LL. MM. CC. le comte de Rottembourg [1], il reçut le titre d'ambassadeur extraordinaire par lettres de créance en date du 5 avril 1728 [2] et ses instructions sont du 26 du même mois.

Ce mémoire, sans s'attacher à une question spéciale et de première importance, contient un grand nombre de recommandations destinées à guider la conduite générale de l'ambassadeur. On peut considérer comme parachevée la réconciliation entre les deux cours et l'alliance autrichienne est impopulaire en Espagne; cependant, auprès du gouvernement le crédit de l'ambassadeur impérial, Königsegg, est encore considérable : il faut néanmoins se garder de le battre en brèche, même par des insinuations détournées. Pour ruiner l'influence de l'Autriche, on compte sur le temps qui montrera combien cette alliance est onéreuse et combien peu l'Empereur est décidé à remplir ses engagements relatifs au mariage des infants avec les deux archiduchesses.

Quant à Philippe V, il relève de maladie; son esprit est encore, et pourra rester longtemps profondément troublé. C'est donc la Reine qui, plus que jamais, dirige les affaires politiques et c'est elle qu'il s'agit de gagner peu à peu par de délicates et flatteuses approbations. Le prince des Asturies, appelé quelquefois au conseil, n'a guère d'autorité ni d'indépendance. Cependant, à tout hasard, on lui fera parvenir l'assurance des sentiments affectueux de Louis XV à son égard.

Sur le point du congrès qui va se tenir à Soissons, on ne saurait

1. *Gazette de France*, 1727, p. 540, de Paris, le 8 novembre.
2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLIV, fol. 156.

encore rien préciser au marquis de Brancas. On ignore quelles prétentions l'Espagne y apportera. Ce sera à lui de s'en informer, et, à l'occasion, il déclarera la France prête à les soutenir en tant qu'elles seront compatibles avec ses propres engagements vis-à-vis de la Grande-Bretagne. En même temps il tâchera d'amener le cabinet de Madrid à se montrer plus conciliant à l'égard de cette puissance, mais, bien entendu, sans chercher à lui faire concéder à nouveau les privilèges commerciaux dont elle a joui en Espagne pendant ces dernières années et que l'on avait toujours vus en France d'un œil jaloux. Les intérêts de notre commerce sont très expressément recommandés à notre ambassadeur, et, pour ses débuts, il s'efforcera d'obtenir que l'on fixe à un taux raisonnable l'*indult*, le tant pour cent, que le Roi Catholique s'attribue sur les marchandises et les métaux précieux apportés par les galions des Indes occidentales pour le compte des négociants français.

Des indications toutes particulières sont données au marquis sur la conduite à tenir vis-à-vis des ambassadeurs et des principaux ministres espagnols : avec le ministre anglais Keene [1], une confiance loyale, mais sans une intimité qui puisse nous faire croire inféodés à la Grande-Bretagne ; avec Königsegg, une extrême circonspection ; avec l'ambassadeur de Hollande, les égards dus à un allié, mais avec beaucoup de mesure ; avec le nonce, toutes les attentions que mérite son crédit assez sérieux, mais sans aller jusqu'aux confidences. Quant à l'ambassadeur de Portugal, il ne peut être question de le visiter après les difficultés d'étiquette qui ont motivé le rappel de l'abbé de Livry, notre ambassadeur à Lisbonne. Cependant, à cause du double mariage arrêté entre les maisons d'Espagne et de Portu-

1. Sir Benjamin Keene (1697-1757), né à King's Lynn (Norfolk), gradué de Cambridge en 1718. Nommé par Sir Robert Walpole représentant de la *South Sea Company* à Madrid, il devint, en juillet 1724, consul d'Angleterre en cette ville, et en septembre 1727 ministre plénipotentiaire. Ce fut lui qui, sous la direction de William Stanhope (Lord Harrington) négocia pour l'Angleterre le traité de Séville (1729).

En Angleterre sa double qualité d'agent de la Compagnie de la mer du Sud et de ministre britannique fut vivement critiquée. En janvier 1739, la convention qu'il signa avec le gouvernement espagnol n'empêcha pas la guerre d'éclater entre l'Angleterre et l'Espagne, le 19 octobre de la même année. Rappelé, il siégea au Parlement et occupa divers postes dans la haute administration.

En 1746 il fut dépêché à Lisbonne comme envoyé extraordinaire et plénipotentiaire en Portugal, avec mission de négocier la paix avec l'Espagne et en octobre 1748 il passa à Madrid à cet effet. Le 5 octobre 1750 il conclut un traité de commerce avec l'Espagne. Quatre ans, plus tard il fut fait chevalier du Bain et ce fut le Roi Catholique lui-même qui lui donna l'investiture. Il était malade et voulait se retirer lorsque, dans l'été de 1757, Pitt le chargea de proposer à l'Espagne la restitution de Gibraltar et l'évacuation des établissements anglais fondés dans le golfe du Mexique en 1748, si l'Espagne voulait se joindre à la Grande-Bretagne contre la France. Il mourut peu après, à Madrid, le 15 décembre 1757 (*National Biography*, s. v. Keene).

gal [1], les instructions insinuent qu'il serait désirable de voir les rapports se détendre entre le Roi Jean V et la France [2].

Des deux ministres espagnols les plus influents, l'un le marquis de la Paz [3], est attaché à la politique autrichienne, l'autre Patiño, se montre bien disposé pour nous, mais est suspect de fausseté. Il importe cependant de ne rien laisser soupçonner de ces opinions et de les ménager l'un et l'autre.

Un mémoire sur le cérémonial était joint à ces instructions politiques.

Le marquis de Brancas arriva le 2 juin 1728 à Madrid. Il eut sa première audience dès le lendemain et fut dispensé de tout cérémonial, en sa qualité d'ambassadeur de famille [4]. On avait eu à Versailles quelques inquiétudes sur ce point et l'on s'était demandé si la réconciliation serait assez complète pour que notre représentant fut reçu comme par le passé, sur le pied de la familiarité. On le désirait d'autant plus que l'engouement momentané de la Reine pour l'alliance autrichienne avait fait donner à Königsegg une situation prépondérante à la cour, où il était traité comme précédemment l'avaient été les ambassadeurs de Louis XV.

Les circonstances ne faisaient pas prévoir une solution rapide des questions politiques en suspens, bien que le congrès de Soissons vînt de s'ouvrir [5]. Le marquis de la Paz, au mois de septembre, refusa d'accepter autrement que comme un commencement de négociation l'idée générale d'un traité de paix, remise à Bournonville par le cardinal de Fleury, sous le nom de traité suspensif [6].

Les sollicitations de notre ambassadeur en faveur du commerce français, pour obtenir la délivrance des effets des galions, étaient à peine écoutées. Enfin, malgré les charges considérables qu'imposaient à l'Espagne les exigences pécuniaires de l'Empereur, l'espoir de voir se réaliser le projet de mariage de D. Carlos avec une des archiduchesses empêchait Élisabeth Farnèse de rompre ses liens avec l'Autriche.

Or c'était la Reine qui dirigeait les affaires. Philippe, quoique toujours capable de soutenir avec lucidité une conversation politique avec notre ambassadeur, avait l'esprit trop malade pour s'occuper

1. Voir ci-dessous.

2. Voir *Recueil des Instructions*, *Portugal*, p. 268-269 et 283.

3. D. Juan-Bautista Orendáin.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLV, fol. 8 (Brancas à Chauvelin, Madrid, 7 juin 1728).

5. Le 10 juin 1728 (Chauvelin à Brancas, Compiègne, 10 juin 1728, *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLV, fol. 5).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLVI, fol. 11 (La Paz à Brancas, 6 septembre 1728).

effectivement du gouvernement. Sous l'influence des idées noires qui l'absorbaient, il vivait de la plus étrange façon. Dans cette absence momentanée de la raison, une seule pensée paraissait subsister, celle de l'abdication. M. de Brancas venait d'arriver, lorsque, au mois de juin, le Roi fit passer secrètement au président de Castille [1] un billet lui déclarant sa volonté de descendre du trône. La Reine s'en aperçut à temps et se fit rendre le billet [2]. Cependant, lorsque à la fin d'octobre on apprit que Louis XV avait la petite vérole, bien qu'à ce moment le Roi Catholique vécût presque uniquement au lit, en proie à ses mélancoliques humeurs, le désir secret qu'il avait longtemps conservé de monter un jour sur le trône de son aïeul se réveilla et sembla l'arracher un instant de sa torpeur. On prépara tout pour un voyage éventuel en France, avec l'idée de faire proclamer Philippe régent par le parlement de Toulouse [3]. La convalescence de Louis XV mit fin à ces folles chimères.

On arriva de la sorte, sans rien traiter à fond des affaires générales, au commencement de 1729 [4]. Il allait être encore plus difficile, pendant quelque temps, de discuter quoi que ce fût. La cour allait en effet quitter Madrid pour se rendre à la frontière de Portugal où devait avoir lieu l'échange de l'Infante d'Espagne [5], destinée au Prince du Brésil [6], contre l'Infante de Portugal [7], promise au Prince des Asturies [8].

Le 7 janvier (1729) fut la date fixée pour le départ. Notre ambassadeur accompagna LL. MM. CC. dans ce voyage. Il assista, le 19 janvier, à Badajoz, à la cérémonie de la remise réciproque des deux princesses [9]. Le 1er février il arriva à Séville, précédant le Roi de trois jours. Mais la cour ne se fixa pas encore. Il fallut la suivre à Cadiz, où elle assista à l'entrée au port des galions d'Amérique, puis à l'île de Leon. Là on eut plus de loisirs pour les affaires et

1. D. Andrés del Orbe y Larreategui, évêque de Barcelone, puis archevêque de Valence. Il prit possession de la charge de *gouverneur* du Conseil de Castille le 25 janvier 1727; il devint Inquisiteur général en 1733 (Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 269).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLV, fol. 22 (Brancas à Chauvelin, Madrid, 14 juin 1728) ; — fol. 101 (du même au même, Madrid, 5 juillet 1728).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLIX, fol. 173 (Brancas au cardinal de Fleury, Madrid, 30 nov. 1728).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXII, fol. 22 (Brancas à Chauvelin, 4 janv. 1729).

5. Da Maria-Ana-Victoria, destinée d'abord à Louis XV.

6. Le prince du Brésil était D. Joseph, qui fut roi de Portugal de 1750 à 1777.

7. Da Maria-Barbara de Portugal.

8. D. Fernando, plus tard roi d'Espagne sous le nom de Ferdinand VI.

9. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXII, fol. 54 (Brancas à Chauvelin, Badajoz, 22 janv. 1729).

Brancas observa que le Roi et la Reine commençaient à s'apercevoir que l'Empereur évitait d'exécuter sa promesse relative au mariage de l'archiduchesse aînée avec D. Carlos [1]. Au même moment, le marquis de la Paz s'adressait directement au cardinal de Fleury pour reprendre les négociations en vue d'une paix définitive, mais en y mettant, comme condition *sine quâ non*, l'introduction en Toscane et à Parme de garnisons espagnoles et non pas neutres [2].

Fleury, n'osant s'engager, répondit évasivement, mais d'eux-mêmes les plénipotentiaires anglais en France [3] lui firent une proposition qui rendait la solution aisée. Si LL. MM. CC. consentaient à signer tel quel le « traité suspensif » de l'année précédente, ils promettaient leurs bons offices pour assurer la succession de Toscane et de Parme à D. Carlos et au besoin Sa Majesté Britannique contraindrait l'Empereur à laisser introduire dans les duchés des garnisons suisses ou espagnoles [4]. En conséquence, le 9 mai, des ordres communs pour traiter sur ces bases furent envoyés à Keene, le ministre anglais à Madrid, et à notre ambassadeur [5]. Sur ces assurances données à l'Espagne, les négociations s'entamèrent, assez activement conduites surtout, du côté espagnol, par Patiño dont la faveur grandissait chaque jour, aux dépens de celle du marquis de la Paz. Dès le commencement d'août un projet de traité fut rédigé.

L'affaire parut en si bon chemin que LL. MM. CC. promirent dès lors de laisser délivrer aux négociants français l'argent des galions. Il y avait des mois que Brancas insistait à cet effet. Enfin à la mi-août l'autorisation de payer fut donnée, mais l'indult, qui devait être, soi-disant, très raisonnable, fut en réalité très lourd à notre commerce [6].

Au mois de septembre les pourparlers étaient assez avancés pour

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXII, fol. 216 (Brancas à Chauvelin, Ile de Leon, 24 mars 1729).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXII, fol. 233 (La Paz au cardinal de Fleury, Ile de Leon, 29 mars 1729).

3. L'ambassadeur d'Angleterre en France était alors Sir Horace Walpole, nommé en mai 1724, et qui resta en fonctions jusqu'en septembre 1730. Mais deux plénipotentiaires spéciaux, que Walpole présenta au Roi le 18 mai 1728, avaient été envoyés par Sa Majesté Britannique ; c'étaient William Stanhope et Stephen Poyntz.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXII, fol. 285 (le cardinal de Fleury au marquis de la Paz, 14 avril 1729) ; — fol. 316 (Mémoire des Anglois sur la réponse à faire aux Espagnols).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXII, fol. 364-368. — Une sorte d'instruction, particulière et secrète, fut jointe pour M. de Brancas au mémoire destiné à Keene et à lui (t. CCCLXIII, fol. 94-103).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXII, fol. 216 (Brancas à Chauevlin, Ile de Leon, 24 mars 1729) ; — t. CCCLXIV, fol. 98 (Du même au même, Puerto-Santa-Maria, 18 août 1729).

que l'on expédiât à M. de Brancas ses pouvoirs spéciaux de plénipotentiaire. L'envoi de William Stanhope [1], qui vint, comme représentant de l'Angleterre, mettre la dernière main à la négociation commencée par Keene, retarda la conclusion définitive du traité. Il fut enfin signé à Séville, le 9 novembre 1729, par le marquis de Brancas, le marquis de la Paz, W. Stanhope, D. Joseph Patiño et B. Keene. Philippe renonçait à Gibraltar, consentait à la restitution réciproque des prises avec la Grande-Bretagne, rendait aux commerces anglais et français leurs privilèges d'autrefois. En revanche la succession de Parme et de Toscane était garantie à D. Carlos et des garnisons devaient être transportées dans ces États par une flotte anglo-française [2].

La Hollande, invitée à accéder à ce traité, y consentit aussitôt [3], et la Quadruple alliance se trouva ainsi reconstituée contre l'Empereur.

La difficulté était de faire accepter, ou plus exactement d'imposer ce traité à Charles VI. Celui-ci avait immédiatement rappelé d'Espagne son ambassadeur Königsegg [4] et ne se montrait pas disposé à céder. Aussi, le 8 mars 1730, les représentants des puissances alliées, réunis à Paris, décidèrent-ils de se préparer à la guerre si, dans le délai de deux mois, l'Empereur ne consentait pas à l'introduction en Toscane et dans le duché de Parme des garnisons stipulées par l'acte de Séville [5]. C'était ce que désirait Philippe V. Seule l'idée de faire la guerre réussissait à le tirer de la torpeur maladive dans laquelle il s'absorbait en ce moment et c'était en effet le commencement des hostilités qui, en 1733, devait le rappeler à lui [6]. En attendant ce n'était pas le désir des alliés d'en venir immédiatement aux mesures extrêmes, quel que fût le mécontentement manifesté par la cour d'Espagne [7]. A ce moment du reste, au mois de juillet 1730, Philippe, négligeant les soins de la simple propreté, dormant une partie du jour et se promenant la nuit, était plus hanté que jamais de ses noires humeurs et de ses folles appréhensions [8].

1. William Stanhope, premier comte de Harrington, mort en 1756.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXIV, fol. 297 (Pleins pouvoirs pour M. de Brancas, 11 sept. 1729); — t. CCCLXV, fol. 158 (Traité de Séville, 9 nov. 1729). — Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, IIe partie, p. 158.

3. Le 21 novembre 1729. — Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 254.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLVIII, fol. 133 (Brancas à Chauvelin, 15 févr. 1730).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXVIII, fol. 180.

6. Voir A. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, Madrid, 1882, p. 94.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXVIII et CCCLXIX, *passim*.

8. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXX, fol. 346 (Brancas à Chauvelin, Cazalla, 28 juillet 1730).

L'ambassade de M. de Brancas tirait à sa fin. En juillet, il était tombé malade à Cazalla. Sa santé, fort ébranlée, s'accommodait mal de la vie errante que la cour menait en Andalousie, en dépit des chaleurs de l'été. Un de ses parents, M. de Céreste, intervint de lui-même à Versailles pour faire accorder son congé au marquis et finit par l'obtenir. Le 29 août 1730, on envoya à M. de Brancas ses lettres de recréance, en le laissant libre de les remettre immédiatement ou plus tard. Déjà on lui avait dépêché pour le seconder, ou le suppléer s'il partait, un secrétaire, homme de confiance, M. Hulin, qui le rejoignit à Séville le 1er septembre et qu'il présenta aussitôt à LL. MM. CC. Le départ annoncé du Roi pour Puerto-Santa Maria décida le marquis à prendre son audience de congé, afin de s'éviter un surcroît de fatigue. Il fut reçu par Philippe et Élisabeth le 10 septembre. Il avait eu auparavant la satisfaction de faire accepter au Roi Catholique une lettre de la jeune reine douairière d'Espagne, veuve de Louis Ier, renvoyée en France lors de la rupture de 1725. C'était le signe d'une réconciliation qui mettait fin, officiellement au moins, à une longue brouille entre Leurs Majestés Catholiques et cette princesse, inconséquente et légère, dont la conduite avait si vivement choqué les sentiments pieux et honnêtes de Philippe[1].

Le marquis de Brancas quitta Séville le 23 septembre 1730. Il s'arrêta du 9 au 15 octobre à Madrid, pour régler quelques menues affaires, et il était à Paris dès le 25 janvier 1731[2].

A l'occasion de la signature du traité de Séville, Philippe V avait annoncé à notre ambassadeur son intention de lui conférer la Grandesse et Louis XV permit à celui-ci d'accepter cette haute distinction[3]. M. de Brancas était déjà chevalier de la Toison d'or, et Louis XV lui avait donné l'ordre du Saint-Esprit entre ses deux ambassades, en 1724. Il fut nommé, en 1738, « gouverneur de la ville et du château de Nantes, et pour commander en Bretagne » Promu maréchal de France le 11 février 1741, il mourut en 1750[4].

---

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXI, fol. 20 (Brancas à Chauvelin, à la Campanilla, près Cazala, 11 août 1730); — fol. 82 (Chauvelin à Brancas, 29 août 1730); — fol. 83-84. (Lettres de recréance, 29 août 1730); — fol. 276 (Brancas à Chauvelin, Séville, 4 sept. 1730); — fol. 289 (Hubin à Chauvelin, Séville, 8 sep. 1730); — fol. 317 (Brancas à Chauvelin, Séville, 11 sept. 1730).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXI, fol. 352 (Brancas à Chauvelin, Séville, 23 sept. 1730); — t. CCCLXXII, fol. 59 (Du même au même, Madrid, 15 oct. 1730); — t. CCCLXXVII, fol. 32.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXVIII, fol. 137 (Brancas à Chauvelin, 15 fév. 1730); — fol. 286 (Brancas au Roi, Antequera, 16 mars 1730).

4. *Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 270; — *Gazette de France*, 1738, p. 170, de Versailles, le 3 avril; 1741, p. 84, de Versailles, le 16 février.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE BRANCAS, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI ET DE L'ORDRE DE LA TOISON D'OR, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DE SA MAJESTÉ, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE PROVENCE ET CONSEILLER D'ÉTAT D'ÉPÉE, ALLANT EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR DU ROI AUPRÈS DU ROI D'ESPAGNE.

Correspondance d'Espagne, t. CCCLIV, fol. 277-298, minute.

Versailles, 26 avril 1728.

Aussitôt après la réconciliation du Roi et de la Reine d'Espagne avec le Roi, Sa Majesté a pensé à nommer un ambassadeur pour la cour de Madrid et elle a destiné à ce poste important le sieur marquis de Brancas. Elle a vu avec satisfaction que ce choix étoit approuvé par Leurs Majestés Catholiques.

Le Roi n'auroit pas différé à faire partir le sieur marquis de Brancas, si l'union et la confiance entre les deux cours avoient été rétablies en même temps que la correspondance, mais les difficultés survenues de la part du Roi d'Espagne à l'exécution et à l'interprétation des préliminaires signés à Paris le 31 mai [1] et à Vienne le 13 juin [2] de l'année dernière, empêchoient que la bonne intelligence ne fût dans un degré qui pût assurer au sieur marquis de Brancas tout le succès que le Roi désire qu'il ait dans l'exercice du ministère que Sa Majesté lui confie, et dont l'objet est de cultiver et de fortifier l'amitié et l'intimité entre le Roi et le Roi Catholique. Il falloit donc que cette amitié et cette intimité subsistassent avant que l'ambassadeur parût à Madrid, ou qu'au moins il ne restât plus de difficultés qui pussent mettre obstacles aux démarches de pure confiance. M. de Rotthembourg a donc été chargé de discuter et de terminer, comme il a fait, les différends dans lesquels la France a été obligée de prendre part, comme alliée d'Angleterre et partie principale, dans les préliminaires dont on con-

1. Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, IIe partie, p. 146.
2. Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 241.

testoit le vrai sens. Mais aujourd'hui il ne reste plus de sujet de discussion qui puisse empêcher la réunion totale et absolue entre les deux branches de la maison de Bourbon.

Dans cette heureuse conjoncture le Roi prescrit au sieur marquis de Brancas de se rendre sans perte de temps auprès du Roi Catholique. Sa Majesté lui donne le titre d'ambassadeur extraordinaire, ainsi qu'il est porté dans les lettres de créance qu'elle lui fait remettre. Il y en a de deux sortes, les unes de la main du Roi, qu'il présentera au Roi d'Espagne et à la Reine et au prince des Asturies, dans les audiences particulières qu'il aura immédiatement après son arrivée, et les autres en style et en forme de secrétairerie d'État, pour le jour de ses audiences publiques. Celles de cette dernière sorte ne sont que pour le Roi et la Reine.

Sa Majesté ne peut douter qu'avec ce caractère et avec la considération que procureront au sieur marquis de Brancas la confiance qu'elle a en lui, sa naissance, ses dignités, les services qu'il a rendus aux deux couronnes, ses talens et sa capacité, il ne s'acquière bientôt, non seulement la bienveillance de Leurs Majestés Catholiques, prévenues déjà très favorablement pour lui, mais encore l'affection des Espagnols.

On peut même croire qu'il gagnera la confiance des Espagnols sans beaucoup de peine. Il n'y a pas lieu de douter que, par ce qui s'est passé depuis les traités de Vienne, cette nation n'ait reconnu combien l'alliance avec l'Empereur lui étoit onéreuse ; elle n'ignore pas les subsides très considérables qu'elle lui coûte, sans aucune apparence d'avantages pour la monarchie d'Espagne; elle a été persuadée au contraire par l'ascendant du comte Konigsegg sur la Reine d'Espagne qu'il s'agissoit de quelques vues particulières en faveur de cette princesse ou de ses enfans ; cette nation n'a pas caché son mécontentement et sa peine. L'on peut donc croire que l'arrivée du sieur marquis de Brancas sera agréable à la nation, surtout lorsque l'on pourra penser qu'il est uniquement chargé et occupé de rendre les liaisons de la France et de l'Espagne indissolubles, et comme il aura sans doute une grande attention à ne donner aucun soupçon qu'il veuille

entrer dans l'administration des affaires, il y a tout à espérer qu'il trouvera dans les Grands autant d'amis que la jalousie avoit fait naître d'ennemis, dans le temps où les Grands étoient persuadés qu'on vouloit les exclure de toutes les parties du ministère d'Espagne.

Ce ne seroit pas assez que le sieur marquis de Brancas se ménageât de la supériorité sur le comte de Konigsegg dans l'esprit et dans le cœur de la nation. Il faut qu'il tâche d'en avoir aussi dans la confiance de Leurs Majestés Catholiques. Le Roi ne compte pas que ce soit un ouvrage facile ni qui puisse se perfectionner en peu de temps. Tant que l'illusion des espérances données par la cour de Vienne subsistera, il faut compter que l'ambassadeur de l'Empereur aura un crédit supérieur auprès de la Reine d'Espagne. Cette princesse ne se porteroit à changer de maxime que dans l'un des deux cas, ou lorsqu'elle reconnoîtroit peu de bonne foi dans la cour de Vienne, ou lorsqu'elle auroit lieu de croire que les garanties de la France et de ses alliés seroient plus solides pour ses avantages que les simples promesses de la cour de Vienne. Le temps seul peut faire naître l'une de ces deux ouvertures. Rien ne seroit plus dangereux que de s'attacher, dans les premiers temps surtout, à vouloir, par des insinuations dont on s'apercevroit, rendre la cour de Vienne suspecte, car alors les choses pourroient venir à un point que l'on demanderoit au sieur marquis de Brancas d'expliquer plus clairement ce que Sa Majesté voudroit faire de l'abandon qu'elle feroit de ses liaisons avec l'Empereur, ce qui seroit un inconvénient d'autant plus grand qu'il y auroit impossibilité de rien promettre de considérable. Tout cela ne serviroit donc qu'à donner à la Reine d'Espagne un nouveau titre pour rester unie avec la cour de Vienne et ne feroit que resserrer les nœuds qui les lient.

La conduite du sieur ambassadeur est infiniment délicate, et sa circonspection doit être extrême, afin de ne point mettre d'obstacles, par trop de précipitation, à ce qui doit et ne peut venir naturellement que de soi-même.

Le sieur marquis de Brancas trouvera le Roi d'Espagne

dans un état qui l'oblige à laisser à la Reine l'exercice entier de l'autorité royale. Il est vrai que cette princesse fait appeler assez souvent le prince des Asturies lorsqu'elle travaille avec les secrétaires et particulièrement lorsqu'il s'agit des affaires étrangères.

Quelque raison qu'il y ait d'être en défiance contre les intentions de la Reine, il ne faut pas cependant en témoigner aucune. Elle seroit dangereuse dans presque tous les cas.

Soit que le Roi revienne assez en santé pour se livrer davantage aux affaires, soit que sa santé le laisse dans une totale inaction, la Reine exercera toute l'autorité. Ni l'âge, ni la politique et la prudence que les personnes les plus attachées au prince des Asturies lui pourront inspirer, ne lui doivent permettre de contredire la Reine, lorsqu'il est appelé au conseil des secrétaires d'État. Et si cela arrivoit dans quelques occasions, cela n'empêcheroit pas que dans toutes les autres l'avis de la Reine ne prévalût et ne fût la conduite du gouvernement.

Si le Roi d'Espagne venoit à mourir, les choses devroient tourner autrement, si le prince des Asturies vivoit. Mais ce dernier cas n'est que trop douteux par sa mauvaise santé, et si ses jours n'étoient pas aussi longs qu'il est à désirer, la Reine, selon toutes les apparences, redeviendroit sous le règne de Don Carlos plus puissante que jamais. Elle exerceroit alors toute son autorité et sa vengeance. Ainsi le sieur marquis de Brancas ne peut avoir trop d'attention à ne point paroître chercher d'autre voie pour traiter les affaires que celle de la Reine. Il doit même, en arrivant et dans les suites, s'en expliquer de cette manière. Il peut même, par des propos très généraux, avoir plus d'une occasion de flatter la Reine et les vues qu'elle peut avoir, ce qui sera d'autant plus aisé qu'elle n'a, du moins pas jusqu'à présent, trop osé les développer, en paroissant ne songer qu'à la propre gloire et au propre intérêt de Sa Majesté Catholique, et si maintenant la Reine jugeoit à propos de s'en expliquer plus clairement, ce seroit le cas où, en répondant toujours d'une manière flatteuse pour elle, le sieur marquis de Brancas, à qui en effet on ne

peut sur cela donner aucune instruction particulière, ne pourroit qu'écouter et déclarer qu'il rendra compte à la cour de tout ce qui lui seroit expliqué.

Toutes ces circonstances demanderont que l'ambassadeur du Roi partage son attention entre la Reine et le Prince, et il faut qu'il sache les ménager également. Il y rencontreroit beaucoup de difficulté s'il falloit continuellement et ouvertement faire sa cour au prince des Asturies comme à la Reine. Mais il y a un moyen de paroître rendre à cette princesse tout ce qui lui est dû comme Reine et comme maîtresse du gouvernement, et en même temps de ne pas déplaire au Prince. La liaison la plus naturelle à former pour cela paroît devoir être avec le sieur Salazar, son gouverneur, par qui le sieur marquis de Brancas pourroit faire passer secrètement tout ce qu'il aura à faire dire et entendre au Prince, à qui ce procédé pourroit plaire et convenir assez pour qu'il ne fût pas jaloux des ménagemens que l'ambassadeur du Roi auroit à l'extérieur à l'égard de la Reine. Ce qui paroîtroit nécessaire de faire parvenir au prince des Asturies doit moins rouler sur aucun détail des affaires que sur l'assurance générale que Sa Majesté connoît la droiture de ses sentimens, qu'elle lui en sait un gré particulier et qu'elle a pour lui une affection tendre et sincère. Ce n'est pas que, s'il se trouvoit quelque occasion où il s'agît d'une détermination importante, sur laquelle on pût savoir que la Reine d'Espagne dût le consulter ou le prévenir, le sieur marquis de Brancas ne dût ménager et se réserver les voies de faire passer à ce prince les connoissances qui pourroient l'empêcher d'être séduit ou entraîné par des conseils qui nous seroient peut-être désavantageux.

Ces occasions seront rares et il faut bien de la sagesse et de la prudence pour ne se pas commettre avec une princesse qui peut longtemps conserver l'autorité et que des événemens malheureux peuvent rendre, pendant toute sa vie ou une grande partie, maîtresse absolue de l'Espagne.

Cette matière demanderoit beaucoup plus d'étendue, aussi bien que la connoissance à donner au sieur marquis de Brancas de ce que le Roi pense des différentes personnes qui com-

posent le ministère et la cour de Madrid, mais le Roi lui fait donner verbalement plusieurs éclaircissemens. Il en recevra beaucoup de très sûrs et très fidèles du comte de Rottembourg qu'il rencontrera dans sa route. Le séjour qu'il a fait dans cette cour, les personnes avec qui il se trouvera en ancienne liaison, pourront aussi lui procurer plus de facilité qu'à un autre pour pénétrer plus avant et mieux observer tout ce qui se peut passer dans un ministère sujet à tant d'incertitudes. Enfin Sa Majesté remet à lui donner des instructions plus étendues dans les dépêches particulières qu'elle lui écrira, à mesure que la situation des affaires le demandera.

Il y en a même qui, quoiqu'elles doivent être dans la suite les objets des soins et des négociations du sieur marquis de Brancas, ne peuvent être discutées aujourd'hui.

Par exemple Sa Majesté ne sauroit lui donner d'ordres par rapport au congrès qui va se former à Soissons, mais elle lui fera communiquer dans le temps les instructions de ses plénipotentiaires. La seule chose qu'elle lui recommande pour les premiers temps de son séjour à Madrid, est de s'appliquer à découvrir sur quoi roulent les propositions, les demandes et les prétentions qui paroîtront à ce congrès au nom du Roi d'Espagne. Si la Reine ou les ministres s'en ouvroient à lui, et si on l'obligeoit à parler sur le plus ou le moins d'appui que ces mêmes prétentions trouveront de la part du Roi, il observera, jusqu'à ce qu'il soit plus instruit, de répondre le plus généralement qu'il pourra, et conformement à ce que le comte de Rottembourg a signé. Cependant, pour donner au sieur marquis de Brancas une idée de la conduite que tiendront les plénipotentiaires du Roi, Sa Majesté veut qu'il sache qu'elle se propose en toutes les affaires qui intéresseront le Roi d'Espagne et le Roi d'Angleterre, de marquer au premier l'affection et la tendresse d'un neveu et au second la fidélité d'un allié, ce qui explique assez les intentions et les dispositions de Sa Majesté pour faire comprendre au sieur marquis de Brancas que, dans ces réponses générales qu'elle lui ordonne de faire aux propos qui tendroient à pénétrer à quel point les plénipotentiaires d'Espagne seront secondés par ceux du Roi, il peut faire

entendre que Sa Majesté, ne désirant rien plus particulièrement que de voir rendre une justice exacte dans le cours du congrès, elle sera bien aise toutes les fois que cette même justice tournera à l'avantage de l'Espagne ; qu'ainsi elle ne souhaite rien tant que de voir les ministres de cette couronne apporter leur soin pour ne rien produire qui ne soit assez prouvé et assez bien circonstancié pour que les bonnes intentions de Sa Majesté pour l'Espagne ne soient point infructueuses.

Le sieur marquis de Brancas jugera de là qu'en même temps que le Roi veut marquer au Roi Catholique la sincérité de son amitié, Sa Majesté veut aussi entretenir l'union et l'intelligence si parfaite qui est depuis plusieurs années entre elle et le Roi de la Grande-Bretagne. C'est sur ce fondement qu'il doit régler sa conduite avec le ministre d'Angleterre. Il doit se renfermer avec lui dans les assurances que le Roi sera un allié fidèle, mais il observera en même temps d'éviter tout ce qui pourroit le faire regarder comme entièrement livré aux vues de l'Angleterre. Il ne doit pas inspirer de défiance ni de jalousie au sieur Keene, ni à tout autre ministre d'Angleterre qui pourroit être à Madrid.

Il seroit à souhaiter que l'Espagne pût perdre les sentimens d'une trop grande défiance et même d'aversion qu'elle témoigne contre les Anglois et qu'elle voulût, en se détachant de la Cour de Vienne, entrer avec les alliés d'Hannover dans des vues de conciliation. Cette vue, quelque désirable qu'elle fût, ne doit point engager le sieur marquis de Brancas à faire au ministre d'Angleterre des confidences qui lui ouvrent pour le présent les chemins pour le rétablissement d'une intimité si grande entre l'Angleterre et l'Espagne, que l'Angleterre augmente ou fortifie les avantages et la supériorité qu'elle a su se procurer dans le commerce. Sa Majesté veut que le sieur ambassadeur s'emploie efficacement à adoucir l'aigreur contre les Anglois, pour qu'il ne naisse du moins point de rupture éclatante, mais quelle que pût être la conciliation que le Roi procureroit entre l'Espagne et l'Angleterre, il ne voudroit pas qu'elle pût contribuer à ce que les Anglois continuent à être

traités avec les mêmes prédilections qu'auparavant. Sa Majesté, qui doit ses premiers soins au bonheur et aux avantages de ses sujets, veut travailler principalement à ce que l'égalité soit telle entre toutes les nations que ses peuples puissent jouir effectivement du bénéfice de leur industrie. C'est ce qu'elle tâchera de pouvoir ménager, mais sans jamais manquer à ses engagemens. Il faut sans cesse tendre à cet objet sans s'en expliquer et il n'est pas même temps de s'ouvrir sur rien de tout cela avec les ministres espagnols. Ils sont, ou trop peu stables, ou trop peu sûrs pour hasarder aucune confidence.

Il faut cependant que le sieur ambassadeur se conduise avec attention avec le ministre d'Angleterre. Il sera même de l'habileté et de la prudence du sieur marquis de Brancas de lui faire trouver bon d'éviter ce qui porteroit l'extérieur d'une trop grande intimité, en lui faisant sentir qu'elle pourroit devenir dans de certains cas un obstacle au succès des bons offices qu'il voudroit lui rendre pour les intérêts du Roi son maître auprès d'un ministère qui est dans les plus fâcheuses préventions contre tout ce qui a rapport à l'Angleterre.

Sa conduite avec l'ambassadeur de l'Empereur, par les maximes contraires, ne demande pas moins de circonspection. Rien n'empêche qu'il ne le regarde comme le ministre d'un prince avec lequel le Roi est en bonne intelligence. Les derniers procédés du comte de Konigsegg, soit sincères, soit affectés, ont été tels que l'on ne peut s'empêcher d'en avoir de bons avec lui ; mais il ne doit pas non plus lui accorder une entière confiance, moins encore à l'extérieur paroître dans une trop grande intimité avec lui : dès lors il se rendroit suspect aux ministres d'Angleterre et de Hollande, qui n'auront que trop de disposition à prendre ombrage des démarches qui pourront être faites. Rien ne seroit plus contraire aux principes que Sa Majesté veut suivre, qui ne sont autres que d'observer une telle neutralité entre toutes les différentes puissances, qu'aucune n'ait sujet de défiance contre elle et qu'elle ne se donne pas l'exclusion d'être choisie et recherchée comme conciliateur.

Il y a eu dans les derniers temps des distinctions particu-

lières accordées aux ambassadeurs de France. Il est à présumer que quoique peut-être, de droit absolu, le sieur marquis de Brancas ne les pût pas exiger, elles lui seront conservées. Un changement à cet égard ne pourroit faire qu'un mauvais effet aux yeux du public. Mais si le Roi Catholique, en les lui accordant, ne veut pas priver l'ambassadeur de l'Empereur de celles qu'il a eues jusqu'à présent sur les autres ministres étrangers, il n'entreprendra pas de contraindre Sa Majesté Catholique en ce point, et pourvu qu'il jouisse de tout ce qui lui est dû, il ne se mettra point en peine des égards que l'on aura pour le comte de Konigsegg. Par exemple, lorsqu'on lui aura donné dans les maisons de campagne le logement des ambassadeurs de France, il ne doit pas s'opposer à ce que l'on en donne un à l'ambassadeur de l'Empereur. Il pourroit seulement, dans le cas où il en viendroit un nouveau, insinuer au Roi et à la Reine d'Espagne que ce seroit une occasion propre à faire cesser pour le ministre de l'Empereur ces prérogatives, dont le Roi ne peut pas savoir autant de gré au Roi Catholique, quand ce prince les accorde à plusieurs, que lorsqu'il les réserve à l'ambassadeur de Sa Majesté uniquement.

Celui que les États Généraux des Provinces-Unies ont aujourd'hui à Madrid [1], n'est point agréable au Roi et à la Reine d'Espagne, ni au ministère. Le sieur marquis de Brancas se bornera à garder pour lui les mesures qui conviennent envers le ministre d'une puissance alliée de Sa Majesté, et évitera de paroître trop uni avec lui. Si cet ambassadeur, par une suite de l'intelligence qu'il y a eue jusqu'à présent entre les alliés d'Hannover, lui communiquoit les démarches et les représentations qu'il se proposeroit de faire sur le peu de sujets de contestation qu'il y a entre l'Espagne et la république de Hollande, il tâchera de lui inspirer de la modération dans toutes celles qui auroient rapport à des affaires qui seront vraisemblablement de nature que, dans la suite, Sa Majesté pourroit être obligée d'y prendre part. Elle est d'ailleurs bien éloignée de désirer qu'il naisse de l'aigreur

1. Van der Meer.

entre l'Espagne et la Hollande, puisque, tant que ces deux puissances ne seront pas divisées, ce sera un lien propre à contenir l'Angleterre, qui difficilement se porteroit à des partis extrêmes contre l'Espagne, lorsqu'elle ne se croiroit pas entièrement sûre d'être suivie de la Hollande, que nous ne saurions d'ailleurs nous trop ménager, par l'importance dont nous sera sa bonne intelligence avec nous.

Entre les autres ministres étrangers, il y a ceux du Pape, du Roi de Portugal et de la république de Gennes.

Le premier[1] mérite des égards et des attentions de la part de l'ambassadeur du Roi. Il peut même arriver des cas où son secours ne seroit pas inutile. Il n'est pas sans crédit auprès de la Reine d'Espagne. Il y a même des occasions où la dévotion et la délicatesse de conscience du Roi Catholique le rendent très disposé à se conformer aux sentimens et aux conseils d'un ministre du Pape. Quoique ce soit sans beaucoup de fondement que ce nonce et ceux qui résident auprès du Roi et de l'Empereur croyent avoir infiniment contribué à la pacification de l'Europe, il est néanmoins vrai que M. Aldobrandini, aussi bien que les deux autres, a montré des intentions dont on doit lui savoir gré. Il a déjà reçu plusieurs fois des assurances de la satisfaction du Roi et de l'estime que Sa Majesté a pour lui. Le sieur marquis de Brancas lui en donnera de nouvelles et ne lui laissera pas ignorer que le ministre de Sa Majesté à Rome reçoit très fréquemment des ordres et des instructions pour avancer la promotion des nonces au cardinalat. Au reste le sieur marquis de Brancas doit regarder celui-là comme un homme qui veut constamment plaire à la cour où il réside et qui, de toute préférence, servira la cour de Vienne. Ainsi il seroit très dangereux de lui faire aucune confidence dont il pût abuser.

A l'égard de l'ambassadeur de Portugal[2], Sa Majesté ne peut

1. Mgr Alessandro Aldobrandini.

2. L'ambassadeur de Portugal en Espagne était alors D. Rodrigo Annes de Sá Menezes e Almeida, VIIe comte de Penaguião, IIIe marquis de Fontes et Ier marquis d'Abrántes, gentilhomme de la chambre de Jean V, et précédemment ambassadeur extraordinaire à Rome. Envoyé à Madrid pour la conclusion du double mariage entre les maisons d'Espagne et de Portugal auquel il est fait allusion plus loin, il

pas permettre au sieur marquis de Brancas de le visiter. Ce qui s'est passé à Lisbonne à l'égard de l'abbé de Livry a fait trop d'éclat dans le monde pour que Sa Majesté puisse permettre à son ambassadeur autre chose que de se conduire très honnêtement avec celui de Portugal dans tous les endroits où ils pourront se rencontrer ensemble. Sa Majesté ne pourroit pas prescrire une autre conduite sans compromettre sa dignité.

La circonstance des mariages nouvellement conclus entre l'Espagne et le Portugal demande pourtant que le marquis de Brancas observe plus de ménagemens, et il sera de la bienséance qu'il expose à Leurs Majestés Catholiques toute la peine qu'il a d'être obligé d'observer tant de rigueur avec un ministre qui est devenu en Espagne un ministre de famille. Le sieur marquis de Brancas pourroit même à cet égard s'expliquer et demander que Leurs Majestés Catholiques puissent sentir d'elles-mêmes, sans qu'il paroisse que le Roi ait fait faire sur cela des avances, qu'il y auroit de la convenance que, par leurs bons offices, la cour de Portugal pût faire les choses qui pourroient être nécessaires pour le rétablissement d'une correspondance entre la France et le Portugal.

Pour ce qui est de l'envoyé de Gennes, c'est un homme rempli de très bonnes intentions et dont le comte de Rottembourg a rendu des témoignages très favorables.

Le sieur marquis de Brancas, ayant déjà été ambassadeur du Roi en Espagne, n'ignore pas le cérémonial à observer avec les ministres étrangers et avec la cour de Madrid. Mais pour rendre ses connoissances encore plus sûres, Sa Majesté fait joindre à cette instruction un mémoire, suivant lequel il pourra régler ses démarches, soit qu'il soit obligé de faire une entrée, soit qu'il en soit dispensé, et que, sans cette cérémonie, il puisse obtenir de jouir des mêmes prérogatives que s'il avoit fait une entrée publique, comme il est arrivé en plusieurs occasions pour des ministres de France.

reçut à cette occasion, en 1728, le collier de la Toison d'Or. Né en 1676, il mourut à Abrántes le 30 avril 1733 (A. C. de Sousa, *Memorias historicas e genealogicas dos Grandes de Portugal*, 2e édit., Lisbonne, 1755, p. 51. — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 505).

Sa Majesté seroit bien aise que le Roi d'Espagne se déterminât bientôt à nommer un ambassadeur en France, mais elle ne veut, ni le trop presser là-dessus, ni le contraindre sur le choix. Tous les sujets ne seroient certainement pas également agréables à Sa Majesté. Ainsi elle recommande au sieur marquis de Brancas d'être attentif et de l'informer de ce qu'il observera des dispositions du Roi et de la Reine d'Espagne par rapport, soit au temps de la nomination, soit au choix. Il rendra compte aussi à Sa Majesté des avances qui pourroient lui être faites de la part des personnes qui aspireroient à cet emploi. Sa Majesté ne pourroit recevoir sans peine un ambassadeur qui ne seroit pas à tous égards d'une aussi grande considération que le ministre que ce prince auroit auprès de l'Empereur. Il seroit à souhaiter pour le bien des affaires de l'Europe en général et de celles du Roi Catholique en particulier, que l'ambassadeur qui sera choisi pour la France, fût assez autorisé et accrédité par sa capacité et la confiance que Leurs Majestés Catholiques auroient en lui, pour être en état de déterminer quelquefois par ses avis et ses conseils les plénipotentiaires espagnols au congrès de Soissons, dans les choses qui ne seront pas absolument assez essentielles pour exiger de nouvelles instructions émanées du Roi Catholique même. C'est pourtant sur quoi il faut parler avec circonspection, pour ne point donner lieu de supposer que l'on se proposeroit ici de conduire l'ambassadeur d'Espagne selon les vues de la France, indépendamment des ordres de sa cour.

Il n'est pas possible de marquer précisément dans ce mémoire sur quels points le sieur marquis de Brancas aura à traiter en arrivant à Madrid. Il en sera instruit plus particulièrement dans la conférence qu'il aura sur sa route avec le comte de Rottembourg, qui l'informera du dernier état où il aura laissé les choses en partant, non qu'il y ait beaucoup de matières de négociations entamées, car il n'a été occupé, pour ainsi dire, que de terminer les difficultés qui suspendoient l'ouverture du congrès. S'il a fait quelque chose de plus, ce sont des représentations, des remontrances sur l'indult excessif que l'on a exigé sur les effets de la flottille, et des instances contre la résolution

que l'on pourroit prendre en Espagne d'imposer sur le chargement des galions un indult trop fort. Il est important que le sieur marquis de Brancas se fasse instruire par le comte de Rottembourg sur cet article et, en quelque état que soit cette affaire, qu'il la suive avec toute l'attention et l'activité qu'elle mérite.

Les représentations que le sieur comte de Rottembourg avoit faites à l'occasion des effets de la flottille, ont fait donner une espèce d'assurance que les effets des galions ne seroient chargés que de l'indult ordinaire de 5 p. 100 ; mais des avis particuliers donnent lieu d'appréhender que l'on ne remette les effets des galions qu'en monnoie de neuf réaux et demi, ce qui feroit, comme du temps du cardinal Alberoni, une perte de 30 p. 100. C'est sur quoi le sieur marquis de Brancas ne sauroit s'expliquer trop promptement et trop clairement. Il pourroit même, selon les circonstances, aller jusqu'à faire sentir que, lorsque l'on traiteroit les sujets de Sa Majesté avec tant de cruauté, et l'on peut dire d'infidélité, il ne lui seroit pas possible de seconder au congrès les intérêts de l'Espagne comme ceux d'une puissance amie.

Il aura dans le cours de son ministère beaucoup d'autres affaires à traiter qui intéresseront le commerce de France. L'état de ce commerce et la situation des consuls et de ceux des sujets du Roi qui résident en Espagne en qualité de négocians, donneront lieu à d'amples instructions et mémoires, qui, dans le temps, seront envoyés au sieur marquis de Brancas, et le Roi envoye à Madrid une personne qui, entièrement subordonnée au sieur marquis de Brancas, pourra lui être de quelque secours par rapport aux détails de marine et de commerce. Il sera bon cependant que de son côté il s'applique à prendre dans le pays des connoissances qui le mettent en état de suggérer au Roi les demandes que l'on pourroit faire au Roi Catholique pour l'avantage de la nation françoise. Ce que le sieur marquis de Brancas fournira là-dessus, joint à ce que l'on rassemble ici, donnera moyen de former des projets et des ordres, dont l'exécution commise ensuite au sieur marquis de Brancas ou aux plénipotentiaires du Roi à Soissons, si l'on juge nécessaire de

porter cette discussion au congrès, procurera peut-être des conventions plus avantageuses et plus stables.

Le Roi, après avoir jugé à propos de donner dans ce mémoire ou de faire donner verbalement des règles à la conduite du sieur marquis de Brancas à l'égard de quelques-unes des personnes avec qui il aura à communiquer, le laisse maître de celle qu'il tiendra avec toutes autres, de quelque rang, de quelque état et de quelque nation que ce soit. Ainsi Sa Majesté ne lui fait aucune mention de ceux des ministres étrangers qui ne sont pas nommés dans ce mémoire, ni des Grands d'Espagne, ni des François qui sont ou attachés à la personne du Roi Catholique, ou dans ses troupes, ni de ceux qui, réfugiés en Espagne, doivent toujours être regardés comme criminels tant qu'ils n'ont pas obtenu leur grâce de Sa Majesté. Elle lui fait seulement observer qu'autant qu'il (*sic*) doit être empressé à procurer les choses de justice aux François qui ne seront ni officiers, ni domestiques du Roi Catholique, autant il doit s'abstenir d'appuyer ceux qui, sans la permission expresse de Sa Majesté, demanderoient des grâces à ce prince. Elle veut qu'au contraire il empêche, s'il lui est possible, qu'ils ne soient écoutés, parce que, s'il arrive qu'il y ait encore quelque François qui reçoive des bienfaits du Roi d'Espagne, ce ne doit plus être qu'après, ou que le Roi lui-même l'aura demandé à Sa Majesté Catholique, ou que ce prince aura prié, et très instamment, Sa Majesté de le permettre.

Il est naturel et vraisemblable que l'on destine le marquis de la Paix pour traiter avec le sieur ambassadeur.

Il connoît déjà sans doute le marquis de la Paix. Il a paru, dans tout le cours de la négociation, livré aux volontés du comte de Konigseck, et l'on n'a pas dû regarder comme trop sincères les efforts qu'il a faits dans les derniers temps pour inspirer des préjugés favorables pour lui. On ne peut presque douter que ses vues pour les affaires générales n'aient été subordonnées à ses propres intérêts, et s'il agit, comme on peut le croire, dans l'idée d'unir la France dans une même alliance avec l'Empereur et son maître, ce n'est que dans l'espérance de concilier tous les suffrages en sa faveur et de

n'avoir plus d'ennemis à combattre auprès de Leurs Majestés Catholiques.

Il n'en est pas moins convenable cependant, dans les circonstances présentes, de paroître donner une entière croyance à ses protestations. Il est à croire que l'attachement du marquis de la Paix pour la cour de Vienne durera tant que le comte de Konigseck sera puissant à Madrid. Au moment que cette influence cessera ou diminuera, le marquis de la Paix cherchera ou se ménagera quelque autre appui. Il a déjà fait ses preuves sur cet article.

Il hait souverainement le sieur Patiño et le marquis de Castellar. Celui-ci est connu depuis longtemps par le sieur ambassadeur. Il a conservé assez de réputation de droiture. Il seroit de lui-même assez bien intentionné pour la France, mais il est faible et la confiance qu'il a au sieur Patiño son frère, le fera toujours tourner du côté où le sieur Patiño jugera à propos de le conduire.

Le sieur Patiño est homme d'esprit et peut-être le plus capable d'affaires ; mais on a eu encore depuis toute cette dernière négociation des preuves de son caractère faux. Il affecte plus d'inclination pour la nation françoise. C'est lui néanmoins qui a déterminé la Reine à faire ce qui a été fait au sujet de l'indult excessif et de tout ce que nous essuyons à Cadix pour la sortie des piastres. Il est cependant à ménager. Il paroît tout puissant auprès de la Reine. Il faut le regarder comme un de ces hommes qui pourroient faire le bien, mais qui ont une plus grande facilité à faire le mal.

Le confesseur de la Reine d'Espagne est assez connu. C'est un homme incapable d'affaires, et, au milieu de toutes les intrigues, incapable d'en mener aucune. Il est ambitieux et a en vue les honneurs les plus éclatans. On ne peut presque s'en servir que comme d'un organe pour faire passer de certains discours. Il y a lieu de le regarder comme livré au marquis de la Paix et, dans ce moment-ci, à l'Empereur.

Tout ce que l'on peut dire de plus au sieur de Brancas est qu'il trouvera la cour de Madrid plus pleine de cabales et d'intrigues qu'elle ne l'a jamais été. Il s'appliquera à les connoître

par des canaux non suspects, sans qu'il puisse être soupçonné d'y entrer. Il seroit dangereux aussi de se livrer ou de se confier à quelqu'un de ceux qui se mêlent de ces intrigues. Dès ce moment il deviendroit inutile au service du Roi. Sa Majesté et sa couronne ne peuvent être bien servies qu'autant que son ambassadeur, en n'adoptant aucune faction, saura se ménager la confiance de tous les partis. Tout ce qui dans sa conduite l'éloigneroit de cette maxime, le perdroit et seroit contraire au bien du service de Sa Majesté, dont la satisfaction dépendra uniquement de l'observation de tout ce qu'elle prescrit.

Il reste à Sa Majesté de lui marquer qu'il est très essentiel qu'il s'observe dans ses discours et dans ses démarches par rapport au chevalier de Saint-Georges et à ses partisans qui se trouvent en Espagne, de manière que le ministre d'Angleterre et les Anglois les plus outrés contre le parti jacobite n'y puissent trouver le moindre prétexte de plainte ni de soupçon. Cela ne doit pas l'empêcher d'être très attentif à s'instruire de la vérité des différens projets que l'on a attribués à l'Espagne en faveur du chevalier de Saint-Georges. Ils ont fait trop de bruit pour ne pas mériter une attention d'autant plus grande que l'on pourroit être plus en état de pouvoir contenir les Anglois, en cas que ce prétexte pour entrer en vivacité de leur part se trouvât sans fondement.

Les deux articles généraux portant l'ordre de donner au retour une relation et de remettre les papiers, etc. [1].

SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE BRANCAS ALLANT A MADRID EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DU ROI.

Sa Majesté ayant jugé à propos de remédier aux abus qui ont subsisté jusqu'à présent par rapport aux papiers originaux

1. Cette note a été placée à la suite de la minute pour faire mettre sur l'original de l'instruction les clauses de style sur les sujets indiqués. Du reste celle qui est

qui restent aux personnes qui ont été employées pour son service dans les pays étrangers et qui, par la suite des temps, deviennent publics, elle a pris la résolution d'ordonner que tous les ministres, de quelque rang qu'ils soient, qui reviendront des lieux où ils auront été employés, remettent en original les instructions, les chiffres, les papiers de correspondance entre les ministres de Sa Majesté dans les différentes cours étrangères, le tout avec un inventaire exact, sur la vérification duquel il sera donné une décharge.

Sa Majesté a voulu que le sieur marquis de Brancas fût instruit avant son départ pour Madrid de ses intentions à cet égard, auxquelles elle compte qu'il se conformera exactement lorsqu'il reviendra du lieu où il va se rendre pour le service du Roi.

Fait à Versailles, le 26e avril 1728.

CÉRÉMONIAL POUR L'AMBASSADE DE FRANCE EN ESPAGNE [1]

Correspondance d'Espagne, t. CCCLIV, fol. 267-276 minute.

Les ambassadeurs traversent incognito les provinces de la monarchie d'Espagne pour se rendre à Madrid et ils se contentent, dans les lieux de leur passage, des civilités purement volontaires et indépendantes du cérémonial.

Ils entrent de même à Madrid sans cérémonie et ils envoyent donner part de leur arrivée au ministre conseiller d'État chargé du département des Affaires Étrangères.

Ce ministre envoye, après cette notification, faire un compliment à l'ambassadeur nouvellement arrivé, et l'ambassadeur doit ensuite aller le visiter, lui remettre copie de sa

relative à la remise des papiers suit la minute et nous estimons à propos de la reproduire.

1. Ce mémoire accompagnait l'instruction donnée au marquis de Brancas, le 26 avril 1728. Il fut également remis au comte de Rottembourg lorsqu'il retourna en Espagne en 1730, avec son nom substitué à celui du marquis (*Correspondance d'Espagne*, t. CCCLII, fol. 411).

lettre de créance et l'informer en général du sujet de sa mission.

Le conseiller d'État, après en avoir rendu compte au Roi d'Espagne, restitue la visite à l'ambassadeur et lui dit si sa lettre de créance a été admise. Il l'informe en même temps des intentions de Sa Majesté Catholique par rapport à la première audience particulière, et l'ambassadeur se concerte ensuite avec le conducteur des ambassadeurs sur ce qui peut concerner cette fonction.

Les traitemens sont réciproques entre l'ambassadeur et le conseiller d'État. Ils se donnent l'un à l'autre la droite dans leur maison, et cette première visite doit se faire sans cortège, parce que le caractère de l'ambassadeur n'est pas encore reconnu.

L'ambassadeur n'est point obligé de voir d'autres conseillers d'État. Les honnêtetés qu'il en reçoit et qu'il leur rend, sont purement volontaires, mais il doit toujours observer avec eux l'égalité réciproque dans les traitemens.

Il en est de même des Grands d'Espagne, et, quoique la réciprocité soit établie pour les honneurs que les ambassadeurs et eux se font mutuellement, les civilités qu'ils se font de part et d'autres ne sont point d'obligation.

L'ambassadeur envoie des gentilshommes donner avis de son arrivée aux autres ambassadeurs qui se trouvent à Madrid, et ces ministres, après lui avoir rendu le compliment et lui avoir fait demander l'heure de sa commodité, le visitent sans cortège, suivant l'usage établi dans toutes les cours de l'Europe, que le dernier venu soit visité le premier par ceux qui sont arrivés avant lui.

Les nonces du Pape sont compris dans cette règle, qui est générale pour tous les ministres du premier ordre.

La notification de l'arrivée doit de même être faite aux envoyés et aux autres ministres étrangers, mais l'ambassadeur n'envoye que des écuyers chez ces ministres du second ordre pour leur porter ce compliment.

L'ambassadeur rend toutes ces visites sans cortège. Il observe l'égalité des traitemens avec les nonces et ambassadeurs du

premier ordre, et il prend chez lui la main sur les ministres du second ordre, leur donnant cependant le fauteuil.

Les ambassadeurs sont admis à l'audience particulière du Roi, de la Reine et du prince des Asturies avant leur audience publique. Ils y sont conduits par le conducteur des ambassadeurs et accompagnés dans les appartemens par un majordome.

Le Roi d'Espagne est debout et dit à l'ambassadeur de se couvrir avant que d'entendre son compliment, et la Reine d'Espagne en use de même.

L'ambassadeur présente en ces occasions les lettres de la main du Roi dont il est chargé.

Lorsque les carrosses et les livrées de l'ambassadeur sont en état de paroître, le Roi d'Espagne lui désigne un jour pour son audience publique. Il y va en cavalcade depuis sa maison jusqu'au palais, étant conduit par le majordome qui est de semaine ou par le maître d'hôtel du Roi Catholique, et cette cavalcade est proprement l'entrée publique de l'ambassadeur. Ce majordome est accompagné du conducteur des ambassadeurs et de plusieurs autres gentilshommes ou officiers de la maison du Roi Catholique, et il présente à l'ambassadeur, pour cette cérémonie, des chevaux et un carrosse du Roi d'Espagne. Mais le carrosse ne sert que de parade en allant, et la marche se fait à cheval.

L'ambassadeur trouve à la porte du palais les gardes sous les armes, tous les officiers étant à leur tête, l'épée à la main.

Il met pied à terre au bas de l'escalier et il monte au milieu des compagnies des gardes du corps, qui sont en haie avec leurs hallebardes et leurs officiers à la tête.

L'ambassadeur trouve le Roi sous un dais, environné de Grands d'Espagne. Ce prince se lève et se découvre lorsqu'il voit l'ambassadeur. Il remet ensuite son chapeau et lui dit de se couvrir ; après quoi l'ambassadeur lui fait son compliment et lui rend sa lettre de créance expédiée dans la secrétairerie d'État.

Il est ensuite conduit à l'audience de la Reine, qui le reçoit de même, et puis à celle du prince des Asturies.

L'ambassadeur retourne chez lui dans le carrosse du Roi d'Espagne, accompagné comme il l'a été en allant à l'audience.

Il doit, après ses audiences publiques, faire avec cortège une visite au ministre qui a le département des Affaires Étrangères, et ce ministre lui rend de même cette visite en cérémonie.

Les nonces, les ambassadeurs et les envoyés ou autres ministres du second ordre, qui se trouvent à Madrid avec caractère public, visitent de même en cérémonie l'ambassadeur qui a été conduit à l'audience publique du Roi d'Espagne, et il restitue au nonce et aux ambassadeurs cette visite avec ses carrosses et cortège, se contentant d'un seul carrosse pour rendre cette civilité aux envoyés et autres ministres du second ordre.

L'ambassadeur ne voit point le président de Castille, s'il prétend conserver la main chez lui sur les ambassadeurs. Il ne doit de visite, ni à ce président, ni à l'inquisiteur général. Ils sont l'un et l'autre dans la classe des conseillers d'État et les honnêtetés que les ambassadeurs et eux veulent bien se faire sont indépendantes du cérémonial, quoique la réciprocité des traitemens doive toujours y être observée.

L'on suit à l'égard des cardinaux le cérémonial romain et les ambassadeurs se contentent de la main gauche chez les cardinaux.

L'ambassadeur du Roi ne doit céder la main chez lui à aucun des sujets de Sa Majesté.

En lieu tiers il ne doit céder la préséance qu'au nonce et à l'ambassadeur de l'Empereur, et il doit la maintenir sur les ambassadeurs de toutes les autres couronnes.

Il est de même en possession de la prendre sur les Grands d'Espagne. Dans les chapelles que le Roi Catholique tient, le banc des ambassadeurs est à la droite de ce prince et celui des Grands est à la gauche, les uns et les autres sans carreaux.

Au sortir de la chapelle ils accompagnent le Roi Catholique pour aller à son appartement, et il dit aux ambassadeurs de se couvrir avant que de le dire aux Grands.

L'ambassadeur de Sa Majesté a, en qualité d'ambassadeur d'un prince de la même maison que le Roi d'Espagne, des distinctions et des prérogatives de domesticité qui lui sont propres et qui ne doivent pas être communiquées à aucun autre ministre, sans exception du nonce. Telles sont l'entrée dans l'appartement du Roi de même que les majordomes, le droit d'un appartement dans les maisons de plaisance de Sa Majesté Catholique, et les autres privances qui peuvent le plus marquer l'union entre les deux branches d'une même maison, ainsi que les Rois d'Espagne de la maison d'Autriche en usoient à l'égard des ambassadeurs de l'Empereur.

Le Roi a renoncé aux franchises dont les ambassadeurs jouissoient autrefois à Madrid [1], et à l'immunité de quartier dont ils étoient également en possession. Lorsque les ministres de la justice sont obligés de passer devant la maison d'un ambassadeur pour l'exercice de leurs fonctions, ils lui font seulement une honnêteté [2], afin qu'il puisse donner ses ordres pour contenir ses domestiques et empêcher les désordres qui pourroient arriver sans cette précaution.

Le cérémonial des audiences et des visites de congé est le même que celui des premières audiences et visites publiques, et l'ambassadeur, après avoir déposé son caractère, traverse incognito les provinces d'Espagne pour retourner en son pays.

Quoique ce mémoire semble supposer la nécessité d'une entrée, il faut observer que c'est presque un usage établi que les ambassadeurs de France en Espagne et d'Espagne en France n'en font plus. M. le duc de Saint-Simon et M. le duc d'Ossone en firent une à la vérité, l'un à Madrid et l'autre à Paris, mais l'objet de leurs ambassades rendoit cette cérémonie

1. Il s'agit de franchises de droits d'octroi.

2. Ce passage s'explique par ce fait que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les ambassadeurs étrangers à Madrid avaient joui de l'*inmunidad del barrio*, ou immunité de quartier. En conséquence de ce privilège, dans un certain rayon autour du palais de chaque ambassade, les officiers de justice ne pouvaient passer les baguettes hautes, ni procéder à aucun acte, arrestation ou autre, sans la permission de l'ambassadeur. Une simple démarche de courtoisie avait remplacé la demande d'autorisation autrefois nécessaire (Cf. Villars, *Mémoires de la cour d'Espagne*, édit. Morel-Fatio, Paris, 1893, p. 140).

indispensable. M. le duc de Saint-Aignan et le prince de Chelamar n'en ont point fait. Néanmoins le premier fut mis en possession et a joui à Madrid de toutes les prérogatives dont jouissent les ministres qui sont ce que l'on appelle en public, par exemple de l'assistance aux chapelles et du droit d'envoyer un cortège aux entrées des autres ambassadeurs. En effet, au mois de février 1716, il envoya un carrosse et quatre gentilshommes à cheval à l'entrée de l'ambassadeur du Roi de Sicile, aujourd'hui Roi de Sardaigne.

En même temps que le Roi juge nécessaire que M. le marquis de Brancas jouisse, sans exception, des prérogatives que peut avoir l'ambassadeur de l'Empereur, Sa Majesté souhaite que le Roi d'Espagne veuille bien l'en mettre en possession de la même manière qu'y fut mis le duc de Saint-Aignan, et, s'il y trouvoit des difficultés, il doit, pour parvenir à les vaincre, assurer le Roi Catholique que Sa Majesté de son côté exemptera les ambassadeurs de ce prince de faire des entrées à Paris. Il pourroit encore proposer un expédient qui seroit de prendre une espèce d'audience publique dans le temps que le Roi d'Espagne seroit à la campagne, qui éviteroit une entrée, et dans laquelle, néanmoins, il remettroit les lettres de secrétairerie d'État. Cela ne seroit pas absolument sans exemple. Le comte de Marsin, en 1702, et après sept ou huit mois de résidence auprès du Roi d'Espagne, eut son audience publique sur le vaisseau dans lequel le Roi d'Espagne passoit de Barcelonne à Naples. En un mot M. le marquis de Brancas tâchera d'obtenir toutes les prérogatives des ambassadeurs en public, sans faire d'entrée, et a pour cela l'assurance du réciproque à donner; mais si, contre toute apparence, le Roi Catholique n'y veut pas consentir, il faudra en ce cas qu'il en fasse une, conformément à ce qui a été expliqué.

XXXVII

LE COMTE DE ROTTEMBOURG

1730-1734

Il y avait deux ans et demi que M. de Rottembourg était revenu d'Espagne, lorsqu'il fut désigné pour aller y remplacer M. de Brancas, cette fois avec le titre d'ambassadeur extraordinaire et de plénipotentiaire. Ses lettres de créance et les divers mémoires qui lui furent remis avant son départ, portent la date du mois de novembre 1730 [1].

On jugea sans doute M. de Rottembourg suffisamment au courant des affaires pour ne pas lui donner, par écrit au moins, d'instructions détaillées. On les lui résuma en quelques « points » et dans la liste des papiers qu'il emporta, on ne trouve mention que de ces « points généraux » et nulle trace d'instructions politiques développées.

En revanche, on lui remit une « Instruction sur le commerce maritime, la navigation et les privilèges des François en Espagne », un « Mémoire sur l'exemption de la visite des bâtiments françois en Espagne », un « Mémoire sur la juridiction des consuls de la nation françoise en Espagne [2] », enfin la copie de divers mémoires échangés avec les plénipotentiaires espagnols ou autres pièces importantes. Une instruction sur le cérémonial, déjà donnée à Brancas, était jointe à ce volumineux dossier [3].

Un coup d'œil sur les « Points généraux d'instruction » montre que les affaires commerciales prenaient aux yeux de notre gouvernement une importance considérable. Quant aux affaires politiques, une seule primait toutes les autres. L'Espagne avait hâte de voir

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXII, fol. 119 (Lettres de créance de M. de Rottembourg, Versailles, 12 novembre 1730).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXII, fol. 78-86 ; — fol. 87-90 ; — fol. 91-94.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLII, fol. 411. — Cette instruction est imprimée ci-dessus, p. 164-169.

exécuter par les armes les promesses du traité de Séville, tandis que la France, jusqu'ici peu désireuse de la guerre, prenait prétexte du manque d'empressement de la Hollande et de l'Angleterre, pour temporiser elle aussi.

Le comte de Rottembourg se rendit en Espagne par la voie de Catalogne. Le 11 décembre 1730 il passait à Barcelone, et, le 13 janvier 1731, il rejoignait la cour à Séville [1]. Leurs Majestés Catholiques étaient impatientes de le voir arriver. Le lendemain, 14 janvier, il montra la copie de ses lettres de créance au marquis de la Paz. Une heure après il eut audience de Philippe et de la Reine.

Au moment même où M. de Rottembourg venait de quitter Versailles, les circonstances politiques avaient paru s'aggraver. Le ministère français soupçonnait les Anglais de négocier secrètement avec l'Empereur et de retenir les Hollandais [2]. Il fallait brusquer les choses. Aussi, dès cette première entrevue, M. de Rottembourg se prononça-t-il nettement : la France était décidée à accepter toutes les conséquences du traité de Séville, prête, s'il était nécessaire, à une guerre immédiate. Fort bien accueilli, surtout après une semblable déclaration, le comte fut aussitôt traité en ambassadeur de famille ; la Reine lui dit qu'il était « de la maison » et l'invita à pénétrer jusqu'aux appartements royaux par les dégagements, sans passer par les antichambres [3].

Il semblait que l'entente intime allait se faire comme d'elle-même. Le 29 janvier, le cabinet de Versailles envoyait à notre ambassadeur un projet de convention plus étroite entre la France et l'Espagne [4]. C'était la crainte d'un rapprochement possible entre l'Espagne et l'Empereur qui lui inspirait cette démarche, et cette crainte, on ne tarda pas à le voir, n'était pas sans fondement. Le duc Antoine Farnèse venait de mourir [5]. Pour obtenir de Charles VI l'exécution des promesses relatives à Don Carlos, c'est-à-dire sa mise en possession du duché de Parme et l'introduction en Toscane de 6 000 Espagnols, subitement Philippe et Élisabeth se livrèrent aux Anglais et à l'Empereur, allant même jusqu'à garantir en secret la Pragmatique qui devait assurer la succession d'Autriche à l'archiduchesse Marie-Thérèse [6].

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXIII, fol. 43 ; — t. CCCLXXVII, fol. 120 (Hulin à Chauvelin, Séville, 18 janvier 1731).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXIII, fol. 76 (Chauvelin à Hulin ou Rottembourg, 30 décembre 1730).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXVII, fol. 122 (Rottembourg à Chauvelin, Séville, 19 janvier 1731).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXVII, fol. 107.

5. Le 10 janvier 1731.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXXV, fol. 318 et 404.

La France assista, sans en marquer de ressentiment, à ce revirement inopiné. Sans risquer un éclat inutile, sans descendre non plus à de plates avances au Roi Catholique, elle attendit tranquillement de l'Espagne un retour de confiance, quand lui serait venue quelque nouvelle désillusion de l'alliance autrichienne. Aussi lorsque à la fin de 1731 D. Carlos passa par la Provence pour se rendre en Italie, le chevalier d'Orléans, Grand Prieur de Malte et Grand d'Espagne, fut-il dépêché sur son passage pour le complimenter[1].

Cette attitude mélangée d'indifférence et de courtoisie réussit au cabinet de Versailles. Dès les premiers mois de 1732, une fois D. Carlos en Italie, l'Espagne sentit moins la nécessité de ménager la Grande-Bretagne, et comme l'Empereur ne semblait pas se décider à donner à D. Carlos la main d'une archiduchesse, elle parut vouloir se rapprocher de la France[2]. Le gouvernement de Louis XV restait encore sur la réserve. On savait que les Espagnols n'avaient pas cessé de négocier avec l'Empereur, à Vienne, par l'intermédiaire du duc de Liria, à Séville, par l'entremise du banquier Bolza[3].

Cependant, au mois d'août (1732), Rottembourg fit quelques avances assez habiles pour amener LL. MM. CC. à reconnaître la nécessité de se lier plus intimement avec la France. Les projets d'un traité public et d'un traité secret lui furent aussitôt envoyés et on les communiqua à Paris à l'ambassadeur espagnol, Castelar[4].

C'était surtout avec Patiño que le comte de Rottembourg avait commencé cette négociation. Le crédit du marquis de la Paz diminuait en effet chaque jour. Mais le Roi, toujours bizarre, quoique gardant son bon sens politique, après être resté deux mois sans parler, reprit un instant ses habitudes normales. Patiño, que Philippe V n'aimait pas alors, se trouva subitement mis à l'écart pour quelque temps[5]. Il fut même malade, en janvier 1733, mais il put reprendre

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXXV, fol. 122 et 425.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXCII, passim.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXCIII, fol. 31 (Rottembourg à Chauvelin, Séville, 9 mai 1732). — Ce fut avec ce banquier, Jean-Baptiste Bolza, conseiller aulique d'Auguste III, roi de Pologne et duc de Saxe, que l'ambassadeur espagnol comte de Fuenclara négocia à Vienne le mariage de D. Carlos, roi des Deux-Siciles, avec la fille du roi de Pologne, Marie-Amélie (1737-1738). Créé comte en récompense de ses services en cette occasion, Bolza fut désigné, à la fin de 1738, pour aller à Madrid comme chargé d'affaires d'Auguste III. Il y séjourna peu de temps, y étant arrivé en avril 1739 et ayant été rappelé au mois d'août de la même année. (*Correspondance d'Espagne*, t. CDXLIX, fol. 262 v° et 263 ; t. CDLIV, fol. 20 ; — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 313 et 321 ; t. CCCXXXIX, fol. 5 v° ; — D. Manuel Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, Madrid, 1892, t. I, p. 164 et suiv.)

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXCIV, fol. 173 (Rottembourg à Chauvelin, Séville, 8 août 1732) ; — fol. 267 et suiv. (Projets de traités).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXCVI, fol. 135 (Rottembourg à Chauvelin,

la direction des affaires, Philippe étant retombé dans ses sombres humeurs et dans son mutisme. Aussi la négociation du traité prit-elle bonne tournure, assez pour inquiéter les Anglais, qui demandèrent à Séville communication du projet, et auxquels on répondit en le niant [1].

Sur ces entrefaites, le roi de Pologne Auguste II mourut, le 1er février 1733. Louis XV fit une déclaration retentissante en faveur de la candidature de Stanislas Leszczynski son beau-père, et la France se trouva engagée dans une guerre contre l'Empereur, qui, de concert avec la Russie, favorisait les prétentions d'Auguste III, Électeur de Saxe.

L'Espagne ne pouvait rien souhaiter de plus favorable à ses secrets désirs de conquête en Italie. Dès qu'il fut question de guerre, Philippe sortit, comme par enchantement, de sa mélancolie [2]. Le 16 mai, il quittait Séville, fort gai, pour se rapprocher de Madrid, et le 12 juin il arrivait à Aranjuez [3].

Pendant ce temps les rapports se tendaient entre l'Espagne et l'Angleterre, au fur et à mesure que s'accentuait l'évolution de la première de ces puissances vers la France. Le 31 mai Philippe écrivit lui-même à Louis XV pour l'assurer de la prompte conclusion d'un traité entre eux deux [4]. Le 10 août notre gouvernement agréait le projet tel qu'il était rédigé à cette date, et le traité était signé à l'Escurial le 7 novembre 1733, en même temps qu'un article séparé et secret [5]. Aussitôt l'Espagne nous payait, en vertu du traité, 217 000 piastres, de 4 livres chaque, et elle formait une armée de 16 000 fantassins, 4 000 chevaux et 10 escadrons de dragons, avec l'artillerie correspondante [6].

De son côté la France, après s'être assuré la neutralité des puissances maritimes, avait conclu avec le Roi de Sardaigne le traité de

Séville, 15 novembre 1732) ; — fol. 410, v° (Du même au même, Séville, 23 décembre 1732) ; — fol. 436 (Du même au même, Séville, 30 décembre 1732).

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDIII, fol. 338 (Rottembourg à Chauvelin, Séville, 13 février 1733).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDIV, fol. 133 (Rottembourg à Chauvelin, Séville, 5 avril 1733).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDIV, fol. 382 (Rottembourg à Chauvelin, Séville, 19 mai 1733) ; — t. CDV, fol. 89 (Du même au même, Aranjuez, 14 juin 1733).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDV, fol. 133 (Réponse de Louis XV à Philippe V, 30 juin 1733).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDVI, fol. 104 (Rottembourg à Chauvelin, Balsain, 23 août 1733) ; — t. CDVIII, fol. 40 et 47 (Traité de l'Escurial et article séparé, 7 novembre 1733). — Schœll, *Histoire abrégée des traités de paix*, t. II, p. 241.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CDVIII, fol. 87 (Rottembourg à Chauvelin, l'Escurial, 10 novembre 1733). — Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 94.

Turin du 26 septembre 1733 [1], mais lorsqu'il s'agit d'y faire accéder l'Espagne, celle-ci souleva à ce sujet d'infinies difficultés, notamment à propos de Mantoue, dont elle voulait réserver la possession à D. Carlos, et son adhésion à cet acte ne devait pas être obtenue par M. de Rottembourg.

Notre ambassadeur demandait avec instance son rappel. Depuis le mois de mai 1733 il était très souffrant de la goutte et de la pierre. Les déplacements incessants de la cour, à Aranjuez, à Saint-Ildefonse, à l'Escurial, lui rendaient encore plus pénibles les devoirs de sa charge [2]. De plus tous ces voyages lui causaient des dépenses excessives (150 000 livres par an) et, malgré les gratifications, il avait dû vendre une partie de ses biens. On lui envoya M. Du Theil pour l'assister, le suppléer au besoin, et à cet effet on remit à celui-ci des lettres de créance [3].

M. Du Theil arriva à Madrid le 20 novembre 1733 et il fut présenté à Patiño le 23, à l'Escurial [4]. De ce moment il seconda l'ambassadeur, se faisant auprès de lui l'interprète des pensées intimes du garde des sceaux, Chauvelin, avec lequel il était en correspondance particulière [5].

Du reste, ni le comte de Rottembourg, ni M. Du Theil ne devaient séjourner longtemps encore à la cour d'Espagne. Les derniers mois de l'ambassade de M. de Rottembourg furent consacrés à des négociations relatives aux opérations militaires, au payement des subsides promis à la France, à l'accession, toujours remise à plus tard, au traité franco-sarde.

Au commencement de 1734, une tentative des Anglo-Hollandais pour interposer leurs bons offices entre les belligérants exigea un échange de vues entre les cabinets de Versailles et de Madrid. Le cardinal de Fleury fut d'avis de ne pas rejeter brutalement la proposition des puissances maritimes ; en répondant de façon à ne pas les décourager, on les maintiendrait encore dans la neutralité pendant la campagne de cette année. Cette manière de voir, exposée à Patiño par M. de Rottembourg, fut agréée [6].

1. *Traités publics de la royale maison de Savoie*, t. II, p. 446 et 456.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDV, fol. 2 (Rottembourg à Chauvelin, Bailen, 1er juin 1733) ; — t. CDII, fol. 154 (Du même au même, Balsain, 29 juillet 1733) ; — t. CDVI, fol. 5 (Le secrétaire Du Vernay à Chauvelin, Saint-Ildefonse, 2 août 1733) ; — t. CDVIII, fol. 128 (Du même au même, l'Escurial, 23 novembre 1733).

3. Datées du 31 octobre 1733 (*Correspondance d'Espagne*, t. CDII, fol. 161). — On a déjà donné ci-dessus, t. II, p. 280, n. 1, une note biographique sur M. Du Theil.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDII, fol. 178, 176.

5. Voir notamment à ce sujet le tome CDXXIII de la *Correspondance d'Espagne*.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXIV (Chauvelin à Rottembourg, Marly, 2 mars 1734) ; — t. CDXV (Rottembourg à Chauvelin, Madrid, 17 mars 1734).

Sur ces entrefaites notre ambassadeur avait enfin obtenu la permission de rentrer en France. Du Theil et lui prirent successivement congé en avril 1734 [1], et M. de Rottembourg partit d'Aranjuez pour s'acheminer vers la frontière le premier mai.

Notre ambassadeur était de retour à Paris le 23 mai. Pendant qu'il était en Espagne, il avait été fait chevalier des Ordres du Roi, le 1er janvier 1731, et un courrier spécial lui avait été envoyé pour lui en porter la nouvelle [2]. Le 20 février 1734, trois mois avant de quitter l'Espagne, il fut promu maréchal de camp, et, cette même année, Louis XV lui donna le gouvernement du Quesnoi. Il mourut l'année suivante à Paris, le 4 avril 1735, âgé de cinquante et un ans [3].

M. de la Baune. — Lorsqu'on avait accordé son rappel à M. de Rottembourg, M. de la Baune [4] avait été envoyé en Espagne, avec le titre de ministre plénipotentiaire, pour gérer l'ambassade après le départ du comte, jusqu'à la venue de M. de Vaulgrenant, dont il devait annoncer la nomination. Arrivé le 16 avril 1734 à Madrid, M. de la Baune fut présenté le 19 à LL. MM. CC. et il fut désormais reçu par elles sur le même pied que l'ambassadeur, c'est-à-dire sans aucun cérémonial [5].

Au moment où M. de Rottembourg se disposait à partir, on avait cru savoir en France que l'Espagne était en pourparlers secrets avec l'Empereur par l'intermédiaire de l'Angleterre. Ce bruit vague avait inquiété le ministère français et il avait chargé son ambassadeur de remontrer à Madrid quelle faute ce serait pour l'Espagne de se prêter à une semblable négociation. Le but secret de l'Empereur, s'il écoutait les propositions du ministre espagnol, n'était-il pas sans doute d'isoler la France, d'en venir ainsi plus aisément à bout ? Et la France vaincue, l'Espagne pouvait-elle croire qu'à elle seule elle en imposerait assez à Charles VI pour lui faire exécuter ses promesses [6] ?

Mis au courant de cette affaire, M. de la Baune crut pouvoir affir-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXIII, fol. 130 (Lettre de Philippe V en récréance de M. Du Theil, Buen Retiro, 17 avril 1734) ; — t. CDXV, fol. 368 (Lettre de Philippe V en récréance du comte de Rottembourg, Aranjuez, 30 avril 1734).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXV, fol. 158.

3. Moréri, *Dictionnaire historique*, s. v. Rottembourg.

4. M. de la Baune avait été mêlé aux récentes négociations avec l'Empereur. Cf. *Recueil des Instructions, Autriche*, p. 243.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXV, fol. 312 et 323 ; — fol. 430. (De la Baune à Chauvelin, Aranjuez, 10 mai 1734).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXIV, fol. 399 (Chauvelin à Rottembourg, 17 mars 1734).

mer au mois de juin que la prétendue négociation entre l'Espagne et l'Empereur n'existait pas [1]. La suite des événements prouvera que le cardinal de Fleury n'accorda que peu de créance à cette opinion de notre ministre intérimaire.

Une autre affaire se présenta à M. de la Baune. Il s'agissait de la réconciliation de la France et du Portugal, très désirée par la princesse des Asturies, fille, comme on sait, du roi de Portugal. Déjà entamée durant l'ambassade de M. de Rottembourg, cette négociation ne devait aboutir qu'en 1737 [2].

M. de la Baune avait été rejoint en Espagne par un envoyé spécial, M. Masson de Plissay, chargé de régler de concert avec lui quelques affaires commerciales et consulaires, et même, s'il y avait moyen, de négocier un traité de commerce. Cette dernière proposition fut froidement reçue par Patiño et on dut y renoncer pour le moment [3].

L'arrivée de M. de Vaulgrenant mit fin à l'intérim de M. de la Baune. Masson de Plissay et lui quittèrent Balsain le 30 septembre 1734 pour rentrer en France [4].

POINTS GÉNÉRAUX D'INSTRUCTION REMIS A M. DE ROTTEMBOURG LE 12e NOVEMBRE 1730, A VERSAILLES

Correspondance d'Espagne, t. CCCLXXII, fol. 120. Minute.

Les effets de la flottille.

La partie du commerce en général.

Sonder les vues de Patiño pour donner de justes limites au commerce de cette nation, surtout par rapport aux Anglois.

Révocation ou non-observation de cette pragmatique qui nous est si nuisible pour le débit de nos factures où il entre or ou argent. En parler en forme de conversation et comme de lui-même.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXVI, fol. 34 (De la Baune à Chauvelin, 10 juin 1734).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXXV, fol. 314 (Rottembourg à Chauvelin, Séville. 10 décembre 1731); — t. CCCXCI, fol. 98 v° et 150 (Du même au même, Séville, 13 et 18 janvier 1732); — t. CDXVI, fol. 32 v° (De la Baune à Chauvelin, Balsain, 10 juin 1734). — Cf. *Recueil des Instructions, Portugal*, p. 283.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXV, fol. 86, 193, 209-219, 237, 274 à 300, 321 ; t. CDXVII, passim.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXVII, fol. 366.

Défense de toutes marchandises, et principalement toiles d'Allemagne.

Grande attention à la santé du Roi d'Espagne.

Se ménager des accès et des amis pour le nouveau gouvernement, si le cas arrivoit.

Soutenir Patiño et être son ami, sans une intimité extérieure qui [le] rende suspect à ceux qui ne sont pas ses amis.

Travailler à inspirer des sentimens favorables au successeur du Père De Laubrusselles [1].

Inspection exacte sur les œuvres de M. D'Aubenton [2].

Persister dans tous nos principes sur les affaires générales.

Approfondir l'affaire de Riperda.

Ménager la princesse des Asturies en tâchant de gagner la confiance de l'envoyé de Portugal [3] ou de son confesseur [4] ; mettre même en avant la réconciliation avec le Portugal.

S'attirer l'amitié des Espagnols, en particulier des moines, en allant aux dévotions et aux églises, ou par des aumônes.

1. Le P. Clark.

2. Consul de France à Séville.

3. Le marquis Cabral de Belmonte.

4. Philippe V fit venir de France un jésuite, le P. Lefèvre, pour être précepteur des Infants et Infantes. Le P. Lefèvre, qui fut plus tard confesseur de Philippe V et d'une partie de la famille royale, fut aussi, mais nous ignorons à partir de quelle date, confesseur du prince et de la princesse des Asturies, et il garda le confessionnal lorsque Ferdinand VI et sa femme furent montés sur le trône. Il fut disgracié en 1747, par l'influence de Carvajal (*Mémoires et documents*, *Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 44 v°, 45, 52, 67 v°).

XXXVIII

LE COMTE DE VAULGRENANT

1734-1738

Lorsque la nomination du comte de Vaulgrenant à l'ambassade d'Espagne avait été annoncée au marquis de Rottembourg, celui-ci avait écrit à Chauvelin : « Si quelqu'un peut se flatter de réussir en « Espagne, ce sera sans doute M. de Vaugrenant (*sic*). Je le con- « nois fort depuis longtemps. Il a tout le flegme nécessaire pour « traiter des affaires, outre la douceur, la modestie et le recueille- « ment qui plaît tant à cette nation [1]. »

François-Marie de Villers-la-Faye, baron de Vaulgrenant, appelé comte de Vaulgrenant, était né le 2 avril 1699. Il était entré au service dès 1712, et en 1730 il était déjà colonel d'infanterie. Avant d'être désigné pour aller en Espagne, il avait été envoyé comme ambassadeur auprès du Roi de Sardaigne, en 1731 [2]. Ses lettres de créance en date du 9 août 1734 lui donnent la qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près S. M. C. [3]. Quant à des Instructions, s'il lui en fut donné par écrit, du moins ne figurent-elles pas dans les papiers relatifs à son ambassade et nous n'en avons pas trouvé trace [4].

Les circonstances étaient du reste sensiblement les mêmes qu'à la fin de l'ambassade de M. de Rottembourg. Nos succès et ceux de nos alliés s'étaient seulement affirmés avec plus d'éclat. Depuis que la

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXV, fol. 352 (Rottembourg à Chauvelin, Madrid, 30 avril 1734).

2. La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, s. v. Villers-la-Faye.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXIII, fol. 362.

4. Le mémoire de Tercier sur l'ambassade du comte de Vaulgrenant (*Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXVII) ne contient aucune allusion à une instruction, tandis que le mémoire de ce même Tercier relatif à l'ambassade de M. de La Marck (*Mém. et Doc., Espagne*, t. CCCXXXVIII) renferme une analyse détaillée de l'instruction remise à cet ambassadeur. On peut en conclure sans invraisemblance qu'effectivement on ne rédigea pas d'instructions pour M. de Vaulgrenant.

guerre avait été déclarée à l'Empereur en octobre 1733, les Espagnols concentrés en Toscane sous les ordres du comte de Montemar [1], étaient descendus vers le sud et avaient rapidement conquis le Royaume de Naples dont l'infant D. Carlos avait été proclamé Roi. L'année 1734 avait vu l'armée de Montemar occuper la Sicile. Pendant ce temps les troupes franco-sardes remportaient de nombreux avantages en Lombardie, tandis que Berwick et d'Asfeld [2] enlevaient Philipsbourg et conquéraient la Lorraine.

Ce fut dans ces heureuses conjonctures que M. de Vaulgrenant arriva à Madrid, le 18 septembre 1734. Il se rendit le vendredi 24, à Balsain, se présenta chez Patiño le lendemain 25, et fut reçu le même jour par LL. MM. CC. [3]. On lui accorda aussitôt les entrées privilégiées d'un ambassadeur de famille. Cependant, au premier abord, il crut remarquer que le Roi et la Reine, et Patiño lui-même, gardaient à son égard une certaine réserve et l'observaient avec attention. Il n'en fut pas fort surpris Il savait qu'il avait été « annoncé sur le pied d'un homme défiant, soupçonneux et accou- « tumé à traiter avec hauteur et sans ménagement les ministres » à qui il avait affaire. Le ministre espagnol fut le premier à se défaire

1. D. José Carrillo de Albornoz, Esquivel y Guzman, troisième comte de Montemar, né à Séville le 19 octobre 1671. Le comte de Montemar fut un des meilleurs généraux espagnols du XVIIIe siècle, Inspecteur et directeur général de la cavalerie, capitaine général, il dirigea en 1732 l'heureuse expédition d'Oran et fut promu, le 18 août de la même année, chevalier de la Toison d'Or. En 1733-34, il commanda l'armée qui conquit Naples et la Sicile ; victorieux à Bitonto, il fut créé sur le champ de bataille même duc de Bitonto par l'infant D. Carlos, roi des Deux-Siciles, et il reçut en même temps le gouvernement perpétuel de Castelnovo. En novembre 1734, Philippe V ajouta à ses honneurs la Grandesse de première classe attachée au titre de *duc* de Montemar qu'il lui conféra. L'année suivante, il conduisit la campagne de Toscane. Après la mort de Patiño (3 novembre 1736), il remplaça ce ministre comme secrétaire d'État de la Guerre. Au commencement d'octobre 1741, on lui donna le commandement du régiment des Gardes espagnols en lui retirant le ministère de la guerre, qui passa à Campillo. En 1742, le duc de Montemar commanda l'infructueuse campagne des Espagnols en Italie. Disgracié alors, il ne lui fut plus permis de revenir à la cour qu'après la mort de Campillo. Montemar était gentilhomme de la Chambre du Roi, et, en même temps que chevalier de la Toison d'Or, commandeur de Moratalla, dans l'Ordre de Saint-Jacques et chevalier de l'Ordre de Saint-Janvier. Il mourut à Madrid le 26 juin 1747. (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 505 ; — Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 337, 370, 450-454 ; — Ant. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 91, 95, 96, 138. — *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXVII, fol. 143, 156 v° ; — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 29 v°, 251 v°, 275 v° ; — Cf. Fermin Arana de Varflora, *Hijos de Sevilla*, Séville, 1791, in-4°.)

2. Claude-François Bidal, chevalier d'Asfeld, né le 2 juillet 1667, mort maréchal de France, le 7 mars 1743. Il servit dans les armées d'Espagne en 1703 et 1713 et fut en récompense de ses services créé marquis et chevalier de la Toison d'Or par Philippe V, le 24 août 1715.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXII, fol. 246-247 ; — fol. 252 (Vaulgrenant à Chauvelin, Balsain, 29 septembre 1734).

de cette prévention et, grâce à lui, Leurs Majestés ne tardèrent pas à revenir sur cette opinion préconçue [1].

Malgré les succès qui accompagnaient les armes de la France et de l'Espagne en Italie, M. de Vaulgrenant, pendant les premiers mois de son ambassade, eut fort à faire au sujet des opérations militaires ; ce n'étaient que difficultés relatives au chiffre des contingents et à la conduite supérieure des opérations de la guerre. Nous ne nous arrêterons pas à ces questions secondaires. Aussi bien des sujets plus importants pour le maintien de l'accord entre les deux puissances alliées s'imposaient à l'attention de notre ambassadeur. Dès son arrivée à la cour, il n'avait pas été sans s'étonner des relations fréquentes entre Patiño et le ministre anglais Keene et le soupçon lui vint tout naturellement de quelques pourparlers entre l'Espagne et la Grande-Bretagne. Les négations du secrétaire d'État espagnol, d'une véracité dès longtemps suspecte, n'étaient pas pour l'en dissuader : ce qui parut plus significatif encore, c'est que désormais, chaque fois qu'il reçut Keene, Patiño s'empressa de prévenir les interrogations de notre ministre en lui donnant pour chacune de ces entrevues des motifs forts plausibles, trop plausibles même pour ne pas paraître un peu arrangés aux yeux de notre représentant [2]. A Versailles d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, on ne regardait pas comme invraisemblable l'existence d'une négociation secrète entre LL. MM. CC. et l'Empereur, par l'intermédiaire des Anglais, et l'on jugeait le gouvernement espagnol très capable, s'il y trouvait de sérieux avantages, de nous abandonner et de faire sa paix séparément avec l'Autriche [3]. On pensait qu'Élisabeth ne désespérait pas encore d'obtenir pour D. Carlos la seconde fille de l'Empereur [4], et l'on jugea prudent de ne pas se poser en adversaires décidés de ce mariage : il ne fallait pas, s'il arrivait à se conclure, se trouver forcé de le considérer comme un cas de rupture entre les deux puissances. Par ordre en réalité, mais parlant comme de lui-même, Vaulgrenant alla jusqu'à dire à Patiño que l'idée de ce mariage ne serait pas pour fâcher la France, à moins qu'on ne prît, pour le négocier, des procédés blessants à son égard. Patiño, bien entendu, se récria et déclara que l'on ne pensait plus à cette affaire depuis plusieurs

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXVII, fol. 340 (Vaulgrenant à Chauvelin, Balsain, 29 septembre 1734) ; — t. CDXVIII, fol. 52 (Vaulgrenant à Chauvelin, Balsain, 10 octobre 1734).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXVIII, fol. 175 (Vaulgrenant à Chauvelin, l'Escurial, 11 novembre 1734) ; — fol. 287 et 299 (Du même au même, l'Escurial, 8 décembre 1734).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXVIII, fol. 185 (Chauvelin à Vaulgrenant, 22 novembre 1734) ; — fol. 239 (Du même au même, 7 décembre 1734).

4. Marie-Anne d'Autriche. Elle épousa Charles-Alexandre de Lorraine.

années [1]. Notons en passant que Chauvelin, que l'on semble avoir accusé non sans raison d'avoir eu sa diplomatie secrète en dehors du cardinal de Fleury, premier ministre, avait donné à Vaulgrenant, en décembre 1734, des indications toutes particulières au sujet de D. Carlos. Il disait à notre ambassadeur de pousser habilement, sans en avoir l'air, « le double mariage de M. le Dauphin avec l'In- « fante et de D. Carlos avec Madame [2] ». Et il terminait en le priant « de ne lui parler de ceci que dans des lettres à lui personnellement adressées [3] ».

L'Angleterre et la Hollande n'avaient pas renoncé à leur projet de médiation. En 1735, elles proposèrent un plan d'accommodement entre la France et l'Espagne d'une part, et l'Empereur de l'autre, en commençant par un armistice général. Le cabinet espagnol repoussa bien loin ce projet, mais Fleury conseilla de ne pas le rejeter sèchement. A son avis, il ne fallait pas que la réponse décourageât absolument les puissances médiatrices et les engageât à se joindre à l'Empereur, pour imposer alors par la force ce que l'on refuserait d'examiner de bonne volonté. Au fond le cardinal désirait la paix, craignant une brusque défection de l'Espagne, et d'un autre côté il n'osait pas trop laisser voir son désir, de peur de provoquer justement cette défection, étant donnés les sentiments très belliqueux encore de Leurs Majestés Catholiques [4]. Aussi tout en reconnaissant qu'on ne pouvait accepter le plan de traité des puissances maritimes, Vaulgrenant déclara à Patiño que la plus grande confiance entre les deux gouvernements lui semblait nécessaire et qu'il serait bon que la France sût à quoi s'en tenir sur les conditions auxquelles son alliée, le cas échéant, consentirait à traiter avec l'Empire.

A cette ouverture le ministre espagnol sembla se départir de sa réserve. Il avoua que personnellement il aurait aimé faire la paix. Les frais de la guerre lui suscitaient en effet des difficultés financières sous le poids desquelles il se sentait succomber. Il eût volontiers agréé d'abord une suspension d'armes équitable, puis, comme conditions définitives, la cession à D. Carlos des royaumes de Naples et de Sicile, plus la Toscane ; l'Empereur aurait le Mantoüan, le Parmesan, le Plaisantin, et, du Milanais, ce qu'on ne donnerait

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXIV, fol. 179 (Chauvelin à Vaulgrenant, 4 mars 1735) ; — fol. 280 (Vaulgrenant à Chauvelin, Madrid, 21 mars 1735).

2. Fille aînée de Louis XV.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXIII, fol. 216 (Chauvelin à Vaulgrenant, 24 décembre 1734).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXIV, fol. 258 (Vaulgrenant à Chauvelin, Madrid, 16 mars 1735) ; — fol. 275 (Chauvelin à Vaulgrenant, 29 mars 1735).

pas au Roi de Sardaigne. Il ne s'expliqua pas sur les compensations qu'on pourrait offrir à Stanislas [1].

Que ce fût ou non la sincère pensée de Patiño, le Roi et la Reine paraissaient en des dispositions toutes contraires et ils ne tinrent aucun compte des désirs manifestes de la France d'en venir à une solution pacifique.

Aussi, lorsque le cardinal de Fleury eut négocié secrètement par de la Baune les préliminaires de Vienne du 3 octobre 1735 [2], et lorsque M. de Vaulgrenant reçut ordre d'en donner avis à la cour d'Espagne, on ne fut pas sans appréhender au premier instant une rupture éclatante [3]. L'Espagne ne se trouvait pourtant pas mal partagée d'après ce traité provisoire, puisque l'on reconnaissait à D. Carlos la propriété du royaume des Deux-Siciles et des ports de Toscane.

La réponse officieuse à l'avis des préliminaires, rendue le 10 novembre par Patiño, fut plus modérée qu'on n'avait osé l'espérer, mais M. de Vaulgrenant se trouva étrangement gêné dans ses rapports avec LL. LM. CC. qui lui témoignèrent une froideur assez marquée. Il obtint cependant l'assurance qu'on accepterait les lettres officielles de Louis XV, annonçant l'événement. Il les remit donc le 13 décembre, et on lui promit d'y répondre. C'était un grand point d'acquis [4].

Effectivement, Philippe V et Élisabeth répondirent par deux lettres, datées du Pardo le 7 janvier 1736 [5]. Très digne, la lettre de Philippe à Louis XV laissait deviner son étonnement et percer le blâme, sans cependant appuyer. Elle donnait à entendre, comme l'exprima plus nettement Patiño, que le Roi accepterait le fait accompli, à condition d'obtenir des sûretés pour l'Infant, Roi des Deux-Siciles [6]. Le cardinal de Fleury, satisfait de la tournure que prenaient les choses, s'empressa de s'employer à Vienne et il obtint de l'Empereur

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXIV, fol. 325 (Chauvelin à Vaulgrenant, 12 avril 1735); — t. CDXXV, fol. 44 (Vaulgrenant à Chauvelin, Aranjuez, 16 avril 1735).

2. Du Mont, *Corps diplom.*, supplément, t. II, deuxième partie, p. 546.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXVII, fol. 192 (Vaulgrenant à Chauvelin, l'Escurial, 10 novembre 1735, 1 heure du matin). — Pour la suite de l'ambassade de M. de Vaulgrenant, et en dehors des références à la *Correspondance*, nous renvoyons au tome CCCXXXVIII des *Mémoires et documents*, *Espagne*, qui consiste en un volumineux mémoire du commis Tercier, rédigé vers 1761, et contenant presque *in extenso* tous les éléments de cette correspondance.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXVII, fol. 201 (Vaulgrenant à Chauvelin, l'Escurial, 15 novembre 1735); — fol. 242 (Du même au même, l'Escurial, 23 novembre 1735); — fol. 320 (Du même au même, Madrid, 13 décembre 1735).

5. Les originaux autographes de ces lettres se trouvent au tome CDXXXI, fol. 167 et 169 de la *Correspondance d'Espagne*.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXXII, fol. 21 (Vaulgrenant à Chauvelin, Madrid, 7 janvier 1736).

une déclaration, d'après laquelle il regardait la paix comme faite avec l'Espagne sur la base des préliminaires du 3 octobre, en comprenant nommément le Roi des Deux-Siciles dans cette déclaration. La France s'était portée garante d'obtenir de l'Espagne une contre-déclaration dans le même sens, qui fut faite, il est vrai, mais d'assez mauvaise grâce [1].

Nos négociations continuaient à Vienne, où Fleury avait envoyé Du Theil. Le 11 avril 1736 cet agent signa un acte [2], pour l'exécution des préliminaires. Il fallut encore arracher de l'Espagne son approbation [3]. L'année entière s'écoula en pourparlers pointilleux entre la France et le cabinet de Madrid, entre ce dernier et l'Empereur, avant d'arriver à une conclusion définitive. Patiño mourut, le 3 novembre (1736), sans avoir vu se réaliser cette paix laborieuse. M. de La Quadra [4] lui succéda comme secrétaire d'État des Affaires Étrangères [5], et, moins capable, moins solide au ministère, montra moins d'initiative et de décision que son prédécesseur. Cependant, le 5 janvier 1737, le comte de Montemar pour l'Espagne et M. de Khevenhüller [6] pour l'Empereur échangèrent en Italie les actes de cession du royaume des Deux-Siciles à D. Carlos, d'une part, des duchés de Parme et de Toscane à l'Empereur, pour être remis au duc de Lorraine, de l'autre [7].

Presque à ce moment, le 20 février 1737, le cardinal de Fleury enlevait à Chauvelin les sceaux et le ministère des Affaires Étrangères,

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXXII, fol. 139 (Chauvelin à Vaulgrenant, 8 février 1736) ; — fol. 240 (Vaulgrenant à Chauvelin, Madrid, 19 février 1736).

2. Du Mont, *Corps diplom.*, supplément, t. II, deuxième partie, p. 549.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXXIII, fol. 305 (Vaulgrenant à Chauvelin, Aranjuez, 30 avril 1736).

4. D. Sebastian de La Quadra, après avoir succédé à Patiño aux Affaires Étrangères, devint conseiller du Conseil d'État le 6 juillet 1738 et premier secrétaire d'État et du *Despacho universal*, exerçant en fait les fonctions de premier ministre. Il signa comme plénipotentiaire de S. M. C. la convention du Pardo, du 14 janvier 1739, avec l'Angleterre, et devint au mois d'avril de cette même année marquis de Villarias. Relégué par la suite au second plan, il se vit enlever en octobre 1747 ses deux dernières charges, de secrétaire de la Reine et de secrétaire de Grâce et de Justice (Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 136 ; — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 359 v° ; — t. CCCXXXIX, fol. 106 ; t. CCCXLIII, fol. 164 ; — *Correspondance d'Espagne*, t. CDLVII, fol. 305).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXXVI, fol. 271 (Vaulgrenant à Chauvelin, l'Escurial, 6 novembre 1736).

6. Ludwig Andreas Khevenhüller, comte de Aichelberg, né le 20 novembre 1683, mort le 26 janvier 1774. Entré tout jeune dans l'armée, il fut un des plus remarquables généraux autrichiens du XVIIIe siècle, prit une part des plus actives à toutes les guerres, depuis celle de la succession d'Espagne, et commanda en chef l'armée autrichienne dans les décisives campagnes d'Allemagne de 1742-1743. — Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XV, p. 706-708.

7. Accession de l'Espagne aux préliminaires de Vienne du 3 octobre 1735, le 21 novembre 1736. — *Traités publics de la royale maison de Savoie*, t. II, p. 487.

et confiait ce dernier à Amelot [1]. Ce changement ne devait donner que plus de netteté à la politique de Fleury, parfois contrariée par les vues personnelles et secrètes de Chauvelin. On continua donc à négocier à Vienne, pour la conclusion du traité définitif [2]. L'Espagne auquel il avait été offert d'y figurer comme partie principale, préféra n'y intervenir que plus tard, par une simple adhésion [3] qui ne fut donnée qu'un an après le départ de M. de Vaulgrenant, au commencement de 1739 [4]. Il avait fallu plus de deux ans de pourparlers et de correspondance avec les cours de Vienne et de Madrid pour voir la fin de cette négociation.

Diverses affaires d'importance secondaire avaient, à plusieurs reprises, compliqué la tâche de M. de Vaulgrenant. Au moment de son départ en 1734, son prédécesseur, M. de Rottembourg, avait cru pouvoir considérer comme virtuellement acquise l'accession de l'Espagne au traité franco-sarde du 26 septembre 1733 [5]. C'était une illusion. Au mois de juin 1735, M. de Vaulgrenant pensa à son tour être sur le point d'obtenir le consentement vainement sollicité depuis deux ans [6], et le projet d'accession fut même rédigé [7]. Un mois plus tard, à la suite du refus du roi de Sardaigne d'entrer sur le territoire de Venise pour les opérations de la guerre d'Italie, on était plus éloigné que jamais de la solution qui fut indéfiniment différée [8].

Au commencement de cette même année 1735, un incident diplomatique faillit devenir la cause, ou, si l'on veut, le prétexte d'une guerre entre l'Espagne et le Portugal. Les gens du marquis Cabral de Belmonte, ambassadeur de Sa Majesté Très Fidèle à Madrid, avaient soustrait à la justice un homme qu'elle poursuivait. L'inviolabilité de l'ambassade ne fut pas respectée [9]. Il s'ensuivit des réclamations fort vives, peu écoutées, suivies de représailles envers

1. Jean-Jacques Amelot, seigneur de Chaillou, né le 30 avril 1689, conseiller d'État, membre de l'Académie Française, intendant des finances, nommé secrétaire d'État des Affaires Étrangères le 20 février 1737 ; il donna sa démission le 26 avril 1744 et mourut le 7 mai 1749.

2. Signé le 18 novembre 1738. — Wenck, *Codex juris gentium*, t. I, p. 88.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXLI, fol. 178 (Amelot à Vaulgrenant, 8 mai 1737) ; — t. CDXLII, fol. 342 (Vaulgrenant à Amelot, Aranjuez, 13 juin 1737).

4. Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 303.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXV, fol. 383.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXV, fol. 315 (Vaulgrenant à Chauvelin, Aranjuez, 19 juin 1735).

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXV, fol. 261.

8. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXVI, fol. 110 (Vaulgrenant à Chauvelin, Balsain, 18 juillet 1735).

9. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 95.

le ministre d'Espagne à Lisbonne [1]. La France ne désirait pas voir surgir des difficultés nouvelles à la paix. Elle interposa aussitôt sa médiation; l'Angleterre et la Hollande offrirent de joindre leurs bons offices aux siens. Ils furent agréés [2]. Mais les parties intéressées mirent à leur réconciliation si peu de bon vouloir qu'un an plus tard on en était encore à discuter les termes d'un arrangement. Des actes d'hostilité avaient même eu lieu et les Espagnols avaient occupé la colonie du Sacramento [3]. Ce ne fut qu'en 1737 que les puissances médiatrices réussirent à mettre un terme à cette querelle. Le 15 mars elles obtinrent de l'Espagne et du Portugal la signature d'un arrangement, en vertu duquel le bon accord se trouva rétabli et des ambassadeurs furent nommés pour renouer entre les deux cours les relations interrompues [4].

Pendant son séjour à Madrid M. de Vaulgrenant fut chargé d'une mission de cérémonie auprès de la cour d'Espagne. L'infant D. Felipe était arrivé en âge de recevoir les insignes de l'Ordre du Saint-Esprit. Au mois de juin 1735 une instruction spéciale pour lui remettre le collier au nom et à la place du Roi de France fut adressée à notre ambassadeur [5]. Une solennité semblable n'était pas aussi dénuée de signification qu'il pourrait paraître au premier abord. Elle rappelait cette communauté d'origine des deux maisons souveraines qui devait devenir plus tard la base du Pacte de famille. Soucieux de resserrer ces liens le cardinal de Fleury, pendant les derniers mois de l'ambassade de M. de Vaulgrenant, fit les premières ouvertures à Leurs Majestés Catholiques pour marier le Dauphin à l'Infante Marie-Thérèse [6]. Il envoya à Philippe V un dessin de la main du jeune prince son neveu [7] et le Roi d'Espagne s'empressa d'agréer les propositions du ministre en le remerciant de ce cadeau d'un caractère si intime et d'une apparence si naïvement familiale [8]. Ainsi accueillie, la négo-

1. Cf. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXIV et CDXXV, passim.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXVI, fol. 11 (Vaulgrenant à Chauvelin, Balsain, 4 juillet 1735).

3. Cf. Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, ch. XLI.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXXVI, fol. 558. — Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 289.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXXI, fol. 66. — La cérémonie de la réception de l'infant D. Felipe eut lieu à Madrid, le 22 mars 1736. Le marquis de Santa-Cruz fut reçu en même temps (Catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, 1760, p. 361).

6. Dª Maria-Teresa-Antonia-Rafaela, née à Madrid le 11 juin 1726, morte à Versailles le 22 juillet 1746.

7. Le dauphin Louis avait à ce moment huit ans. Il était né le 4 septembre 1729.

8. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 238-240 (Le cardinal de Fleury à Philippe V, 19 octobre 1737); — *Correspondance d'Espagne*, t. CDXLIII, fol. 131 (Philippe V au cardinal de Fleury, 6 novembre 1737).

ciation se poursuivit facilement, mais l'on tomba d'accord de ne déclarer l'union projetée que lorsque les futurs époux seraient assez avancés en âge pour sa réalisation. En même temps, sur le désir de Leurs Majestés Catholiques, il fut convenu que Madame, fille de Louis XV [1], serait donnée comme femme à l'Infant D. Felipe, dès qu'elle aurait atteint ses douze ans révolus [2].

Au mois de mars 1738, M. de Vaulgrenant avait été rappelé. Le 9 avril, il prit congé du Roi et de la Reine. Dans cette dernière audience furent échangées des assurances d'amitié et d'union ; la nécessité d'une parfaite intelligence entre les deux cours fut reconnue de part et d'autre. Porteur de ces bonnes paroles, gratifié d'un portrait de Philippe V entouré de diamants d'une valeur de 40 000 francs, notre ambassadeur quitta Madrid vers le 25 avril [3].

Avant son départ il avait accrédité, pour la durée de l'intérim, en attendant l'arrivée du comte de La Marck, M. Champeaux [4], chargé du soin de nos affaires commerciales. Ce choix ne fut pas agréable à LL. MM. CC. et M. Champeaux, compromis par une démarche maladroite auprès du prince des Asturies [5], fut remplacé par M. Des Varennes [6] et retourna en France au commencement de septembre [7].

1. Louise-Elisabeth de France, née à Versailles le 14 août 1727, morte à Versailles le 6 décembre 1759.

2. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 294-296 (septembre 1738). — Le mariage du Dauphin fut célébré par procuration à Madrid le 18 décembre 1744, et à Versailles le 25 février 1745. Auparavant Madame avait été mariée à l'infant D. Felipe par procuration le 26 août 1739, et en personne le 25 octobre, à Alcalà.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXLVII, fol. 288 (Vaulgrenant à Amelot, Madrid, 14 avril 1738) ; — fol. 314 (Du même au même, Madrid, 21 avril 1738).

4. Claude Champeaux, né à Versailles le 9 octobre 1729. Il eut sa retraite comme commis aux Affaires Étrangères en 1770, après vingt ans de service. Peut-être est-ce lui qui est désigné dans la *Gazette de France* (1750, p. 45, de Genève, le 6 janvier) comme résident de France en Suisse venant de prendre congé du gouvernement (le 29 décembre 1749) pour aller ministre de France auprès du cercle de Basse-Saxe, et en 1756 (p. 329, de Hambourg, 26 juin) comme envoyé en Basse-Allemagne.

5. Voir plus loin l'instruction au comte de La Marck.

6. M. Des Varennes avait été consul de France à Alicante. On l'avait fait venir à Madrid pour y prendre soin des affaires relatives au commerce et à la marine et les mêmes fonctions lui furent confiées pendant l'ambassade de La Marck. Il fut encore chargé de l'intérim en décembre 1740, entre les ambassades de La Marck et de l'évêque de Rennes, et il resta quelque temps sous les ordres de ce dernier, toujours pour les affaires de commerce. Des « noirceurs et des perfidies indignes » firent autoriser l'évêque à le congédier. On lui pardonna parce qu'il avait des intelligences au palais par son beau-frère Arnaud, un des trois valets de chambre favoris de Philippe V, mais ses procédés finirent par nécessiter son éloignement. Peut-être est-ce lui que nous retrouvons consul de France à Cadiz en 1753, 1755, 1756 et 1757 (*Correspondance d'Espagne*, t. CDLIX, fol. 383 ; t. CDLXII, fol. 350 et 374 ; t. DXIV, fol. 323 ; t. DXVII, fol. 4 et 5 ; t. DXX, passim ; t. DXXI, fol. 161 ; — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 107 v°).

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXLVII, fol. 220 (Vaulgrenant à Amelot, Madrid,

Deux mois après M. de La Marck arrivait à Madrid et entrait en fonctions.

Dans le court intervalle de temps entre le départ de M. de Vaulgrenant et l'arrivée de son successeur, des événements d'une certaine gravité s'étaient produits. Aux Indes occidentales, où les Anglais avaient fait de tout temps une contrebande active, les Espagnols leur avaient saisi des navires. L'ambassadeur britannique à Madrid, Keene, fit des représentations sur ces procédés et et les relations se tendirent entre les deux puissances [1].

31 mars 1738) ; — fol. 265 (Du même au même, Madrid, 7 avril 1738) ; — t. CDXLIX, fol. 96 (Des Varennes à Amelot, Ségovie, 8 septembre 1738). — M. Des Varennes avait rejoint la cour le 3 septembre. Les papiers lui furent remis dès le lendemain par M. Champeaux qui partit le 8.

1. *Mémoires et documents*, t. CCCXXXVIII, notamment p. 275 et suiv.

XXXIX

LE COMTE DE LA MARCK

1738-1741

Le successeur désigné de M. de Vaulgrenant avait été d'abord le marquis Monti[1]. Celui-ci hésita à accepter, puis mourut. Le cardinal de Fleury songea alors à l'archevêque d'Embrun[2], mais ce prélat était tout dévoué au chevalier de Saint-Georges, qui sollicitait pour lui à Rome le chapeau de cardinal : on renonça à ce choix et ce fut enfin le comte de La Marck qui reçut ordre de se rendre auprès de Philippe V, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire[3].

Louis-Pierre-Engilbert de La Marck, comte de Schleiden, baron de Lunain et de Seraing, comte du Saint-Empire, etc., dit le comte de La Marck, était né en 1674. Il quitta les ordres pour entrer dans l'armée. Maréchal de camp le 20 mars 1709[4], il fut nommé le 8 mars 1718 lieutenant général[5]. Il était alors ministre de France en Suède, où il résida de 1717 à 1719[6]. Sa première mission diplomatique avait été auprès de l'Électeur de Bavière en 1711-1712[7]. Il fut compris dans la promotion de chevaliers du Saint-Esprit du 3 juin 1724[8]. Le 20 mai 1737 le Roi lui donna le gouvernement de Landrecies[9], qu'il

1. Voir sur ce personnage le *Recueil des Instructions*, *Pologne*, t. II, p. 1-2.

2. Pierre Guérin de Tencin, né le 22 août 1680, mort le 2 mars 1758. Il était archevêque d'Embrun depuis 1724, après avoir été chargé d'affaires de France à Rome. Il fut promu cardinal sur la présentation du prétendant d'Angleterre, Jacques III, le 23 février 1739, et devint en 1740 archevêque de Lyon.

3. *Mémoires et documents*, *Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 273.

4. *Gazette de France*, 1709, p. 135-136, de Versailles, le 29 mars.

5. *Gazette de France*, 1718, p. 190, de Paris, le 12 mars.

6. Cf. *Recueil des Instructions*, *Suède*, p. 277 et suiv.

7. Cf. *Recueil des Instructions*, *Bavière*, p. 133 et suiv.

8. *Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1735, p. 279.

9. *Gazette de France*, 1737, p. 251, de Versailles, le 23 mai.

échangea plus tard contre celui, plus considérable, de Cambrai et du Cambrésis. Ce fut dans les premiers jours d'avril 1738 que M. de La Marck fut officiellement désigné pour remplir à Madrid le poste que laissait vacant le rappel de M. de Vaulgrenant[1].

Les instructions données au comte de La Marck, en date du 14 septembre 1738, constatent avant tout l'influence prépondérante de la Reine dans la politique de l'Espagne. Presque uniquement préoccupée du désir d'agrandir les domaines du Roi des Deux-Siciles et de trouver en Italie des établissements princiers pour ses deux autres enfants, cette princesse domine entièrement le Roi et c'est d'elle que tout dépend. Elle semble malheureusement dans des dispositions peu favorables à la France. Le premier soin de notre ambassadeur sera de combattre par tous les moyens ses préventions contre nous. Il évitera toutes les allusions au passé, toutes les discussions sur les événements antérieurs susceptibles de causer de l'aigreur, même lorsqu'il lui serait aisé de justifier la conduite de son gouvernement. Il s'abstiendra de mettre sur le tapis l'irritante question des allodiaux de Parme et de Toscane, réclamés par Élisabeth au profit de Don Carlos, revendiqués de son côté par l'Empereur ; plus tard seulement, on verra s'il n'y aurait pas lieu de proposer une transaction sur ce sujet. Mais avant tout la France veut le maintien de la paix en Italie, et elle n'entend pas y laisser libre carrière aux ambitieuses prétentions d'Élisabeth Farnèse, au risque d'y rallumer la guerre. Tenu vis-à-vis de l'Empereur par sa promesse de garantie, Louis XV ne saurait, sans manquer à sa parole, assister Philippe V dans une entreprise sur les duchés. De plus, notre ambassadeur attirera l'attention de Leurs Majestés Catholiques sur l'incertitude où l'on est de la conduite qu'adopterait l'Angleterre dans une pareille éventualité.

Entre cette dernière puissance et l'Espagne, une rupture semble imminente et Philippe a déjà requis les secours du Roi son neveu. Celui-ci est tout disposé à les lui accorder, mais il entend ne le faire qu'en échange d'un traité de commerce favorable aux intérêts de ses sujets. A ses yeux le principal avantage d'une guerre heureuse, aussi bien pour les Espagnols que pour les Français, devra être d'enlever aux Anglais leurs privilèges actuels aux Indes occidentales.

Dans le même esprit de ménagement à l'égard de la cour de Madrid, les instructions recommandent au comte de La Marck d'évi-

1. *Gazette de France*, 1738, p. 170, de Versailles, le 3 avril. — Pour la biographie de M. de La Marck, voir La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. XIII, col. 102, s. v. Marck, et Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VII, p. 93, n. 5, et p. 96, n. 2.

ter jusqu'à nouvel ordre de parler de l'accession de l'Espagne au traité de paix définitif entre l'Empereur et la France, dont on prévoit la conclusion prochaine. Le ministère espagnol fait sur ce projet de telles réserves qu'il y a lieu de surseoir à cette négociation.

Diverses recommandations sur la conduite à tenir vis-à-vis des Souverains Catholiques, du prince des Asturies et de leur entourage forment le complément aux indications de politique générale données à notre ambassadeur. Dans un court mémoire particulier on lui raconte la démarche imprudente qui a motivé le rappel du chargé d'affaires, M. Champeaux. Enfin on le met au courant du projet de mariage, adopté en principe, mais non déclaré, entre le Dauphin et l'infante Marie-Thérèse, et entre l'infant D. Felipe et Madame, fille de Louis XV.

A ces instructions étaient jointes diverses pièces, rédigées par les soins du comte de Maurepas, ministre de la marine : 1° un mémoire « touchant le commerce maritime, la navigation, les privilèges « des François en Espagne, et les différentes affaires qui y sont indé- « cises [1] » ; 2° un « mémoire au sujet de l'indult que l'on exige en « Espagne sur les flottes et les galions venant d'Amérique [2] » ; 3° un « mémoire sur la jurisdiction des consuls de la nation françoise en « Espagne [3] » ; 4° un « mémoire concernant la juridiction du juge « conservateur de la nation françoise en Espagne [4] ». M. de La Marck emporta probablement aussi une « Idée de la cour d'Espagne en 1738 », qu'il est vraisemblable d'attribuer au comte de Vaulgrenant [5].

Conformément aux ordres du Roi, le comte de La Marck remit au ministre des Affaires Étrangères, à son retour, une relation des négociations qu'il avait suivies à Madrid au cours de son ambassade. Nous publions cette relation à la suite de ses instructions : aussi ne ferons-nous qu'indiquer très brièvement ici, en suppléant aux dates omises par M. de La Marck dans son mémoire, les principales affaires dont il eut à s'occuper [6].

Le comte de La Marck arriva à Madrid le samedi soir, 31 octobre 1738. La cour était à l'Escurial ; il s'y rendit le 2 novembre, et ce jour-là se présenta chez le ministre des Affaires Étrangères, La Quadra. Le lendemain il fut reçu par Philippe V et la Reine, avec

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXLVI, fol. 56-66, original.
2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXLVI, fol. 67-71.
3. *Ibid.*, fol. 72-77.
4. *Ibid.*, fol. 78-88.
5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXXI, fol. 452-472.
6. Un exposé très détaillé de ces affaires, rédigé par Tercier d'après la correspondance diplomatique, se trouve dans le tome CCCXXXVIII, fol. 307 et suiv., et dans le tome CCCXXXIX des *Mémoires et documents, Espagne*.

beaucoup de cordialité[1]. Son premier souci fut de reconquérir un privilège des ambassadeurs de famille que M. de Vaulgrenant avait laissé tomber en désuétude : celui de voir Leurs Majestés Catholiques en particulier sans avoir à demander d'audience dans les formes[2].

Très peu de temps après sa première audience, M. de la Marck eut avec Leurs Majestés Catholiques un entretien où furent agitées trois des principales questions sur lesquelles portaient ses instructions : le projet de double mariage, l'alliance défensive désirée par l'Espagne et le traité de commerce dont la France faisait la condition préalable de cette alliance[3]. Sur les deux derniers points, de longues négociations allaient s'ensuivre. Sur le premier il fut plus aisé de satisfaire en partie l'impatience des souverains espagnols. Au mois de janvier 1739 l'ambassadeur de Philippe V à Paris fut autorisé à demander solennellement la main de Madame pour l'infant D. Felipe[4]. La princesse partit le 31 août de Versailles[5], escortée jusqu'à la frontière par le duc de Tallard[6]. Le 25 octobre elle arriva à Alcalá et le mariage fut célébré le jour même[7].

Une affaire plus délicate avait occupé les premiers mois de cette année 1739. Le 18 novembre précédent la France et l'Autriche avaient signé à Vienne le traité de paix définitif, à la conclusion duquel faisaient allusion les instructions de M. de La Marck. Il ne lui fut point aisé d'obtenir l'adhésion de l'Espagne à ce traité. Il eut à vaincre la répugnance visible du cabinet de Madrid; de peur de paraître garantir, si indirectement que ce fût, la Pragmatique Sanction de

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXLIX, fol. 244 (La Marck à Amelot, l'Escurial, 3 novembre 1738).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXLIX, fol. 272 (La Marck à Amelot, l'Escurial, 17 novembre 1738).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXLIX, fol. 283 (La Marck à Amelot, l'Escurial, 19 novembre 1738).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLII, fol. 58 (Amelot à La Marck, 31 janvier 1739).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLIV, fol. 76 (Amelot à La Marck, 31 août 1739).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLI, fol. 98-101. (Mémoire pour servir d'instruction au sieur duc de Tallard, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, brigadier de ses armées, gouverneur de Franche-Comté, allant de la part de Sa Majesté conduire à la frontière d'Espagne Madame Louise-Élisabeth de France, mariée à l'infant d'Espagne, Don Philippe. — Versailles, 27 août 1739.) — Nous ne reproduisons pas cette instruction, qui n'a d'intérêt qu'au point de vue du cérémonial à observer pendant le voyage de Madame et pour sa remise, à la frontière, à l'envoyé espagnol. Le duc de Tallard dont il s'agit est Marie-Joseph, deuxième duc d'Hostun et de Tallard, mort en septembre 1755, dans sa soixante-douzième année.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLV, fol. 77 (La Marck à Amelot, Alcalá. 26 octobre 1739).

l'Empereur, Philippe V exigea qu'elle ne figurât pas dans l'instrument et l'on dût accepter cette condition. Moyennant quoi, le 21 avril 1739, les ministres d'Espagne et des Deux-Siciles signèrent à Versailles l'acte d'accession au traité de Vienne [1], et l'échange des ratifications s'effectua le 28 juin suivant [2].

L'élaboration du projet de traité de commerce entre la France et l'Espagne avait été plus lente encore. Entamée à Madrid par La Marck, continuée à Paris par l'ambassadeur La Mina [3], renvoyée à La Marck [4], traînée en longueur par La Quadra, devenu marquis de Villarias, contrariée par la présentation de contre-projets [5], cette négociation ne commença à prendre tournure qu'au début de l'année 1740. En février la rédaction des articles se trouva assez avancée pour que l'on jugeât le moment venu de passer à la discussion du traité d'alliance, de façon à ce que ces deux actes fussent en état d'être signés simultanément. On touchait au but lorsqu'au mois d'octobre (1740) l'ordre arriva de Versailles à M. de La Marck de surseoir à cette affaire. Le secret en avait été pénétré et les Hollandais se montraient très émus des prétendus avantages que la convention projetée devait assurer au commerce français. Or il importait de les ménager si l'on ne voulait les voir prendre parti pour l'Angleterre. Cette puissance elle-même, depuis longtemps en difficultés avec l'Espagne, avait fini par lui déclarer officiellement la guerre à la fin de 1739; non moins que les Provinces-Unies, elle s'inquiétait de la négociation en cours : sa conclusion n'eût pas manqué de rendre, plus tard, la paix encore plus malaisée et c'est ce que le ministère français voulut éviter [6].

Presque en même temps se produisaient des événements qui intéressaient au plus haut point les souverains espagnols. La mort de la Duchesse Dorothée, femme de l'Électeur Palatin et sœur du feu Grand Duc de Toscane rouvrait la question des allodiaux, déjà réclamés par Élisabeth. Les biens-fonds, meubles, bijoux de cette succession étaient estimés à treize millions de piastres au moins. La Reine prétendait que cet héritage devait lui revenir, à elle et ses enfants;

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLII, fol. 278 (Amelot à La Marck, Versailles, 21 avril 1739).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLVI, fol. 292 (Amelot à La Marck, 29 juin 1739).

3. Sur ce personnage voir les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLIII, fol. 172 (Amelot à La Marck, Compiègne, 6 juillet 1739).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLV, fol. 24 (La Marck à Amelot, l'Escurial, 12 octobre 1739).

6. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 160 v° (Amelot à La Marck, 3 octobre 1740).

elle refusait de reconnaître à l'Empereur le droit de faire valoir à l'égard de ces biens, constituant d'après elle une fortune privée, ses privilèges de suzerain de la Toscane et elle allait jusqu'à contester la validité d'un testament fait par l'Électrice en faveur du Grand Duc alors régnant, François de Lorraine.

Sur ces entrefaites, l'empereur Charles VI mourut, le 20 octobre 1740, à une heure après minuit. Ce n'était plus le moment de disputer au Grand Duc François quelques millions de piastres. La Pragmatique Sanction qui appelait sa femme au trône d'Autriche n'avait pas été universellement reconnue. Pour Marie-Thérèse de graves embarras étaient faciles à prévoir. N'en fallait-il pas profiter pour enlever aux Habsbourg un morceau de leurs domaines italiens et y tailler une principauté pour l'infant D. Felipe ? Ce fut la première pensée d'Élisabeth Farnèse lorsque lui parvint la nouvelle de la mort de l'Empereur. Elle s'en ouvrit aussitôt à La Marck[1]. En même temps Philippe V et elle se hâtaient d'en écrire au cardinal de Fleury, sollicitant avec chaleur l'assistance du Roi, et, pour opérer plus efficacement sur l'esprit de Louis XV, Leurs Majestés Catholiques dictèrent une démarche analogue auprès de son ministre, non seulement à l'infant D. Felipe, mais à sa femme, Louise-Élisabeth de France[2]. Le Cardinal n'était point homme à s'engager aussi vite, avant d'avoir vu venir les événements. Il répondit aux souverains espagnols par une lettre et un mémoire très prudents : il avait reconnu la Pragmatique ; puis la France, de son propre mouvement, venait, cette année même, d'envoyer une escadre en Amérique, pour y protéger contre les Anglais les colonies espagnoles[3], et cette expédition avait coûté fort cher ; enfin la misère et la disette étaient grandes en France. Toutes ces considérations paralysaient l'action du gouvernement français, tout rempli cependant de bonnes dispositions à l'égard de Leurs Majestés Catholiques[4].

Force fut donc à Philippe V et à Élisabeth d'attendre que Fleury crût pouvoir prendre une décision. Cette négociation ne devait pas être terminée par M. de La Marck. Malade au mois de mars 1740, obligé de se faire suppléer un moment par son secrétaire, le cheva-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXII, fol. 248 (La Marck à Amelot, l'Escurial, 5 novembre 1740).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXII, fol. 242 (Philippe V et Élisabeth au cardinal de Fleury, l'Escurial, 5 nov. 1740) ; fol. 258 (D. Felipe et Louise-Élisabeth au cardinal de Fleury, l'Escurial, 7 nov. 1740).

3. La décision de Louis XV à ce sujet fut communiquée à Philippe V par une lettre de Fleury, en date du 15 août 1740. (*Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 150, v°).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXII, fol. 272 (Le cardinal de Fleury à Philippe V et Elisabeth, Issy, 24 nov. 1740) ; fol. 268 (Mémoire joint à cette lettre, même date).

lier Lagau [1], fort gêné aussi par des dettes considérables, il avait demandé son rappel en septembre 1740 et on le lui avait accordé sans difficultés [2]. Le 8 février 1741, il prit du Roi et de la Reine son audience officielle de congé. Il les revit encore le 10 et le 12 [3], et le 15 il partit pour rentrer en France [4], laissant le soin des affaires à M. Des Varennes qui avait déjà rempli ces mêmes fonctions en 1738 [5].

De son ambassade le comte de La Marck rapportait le collier de la Toison d'Or, qui lui fut donné le 24 mars 1739 [6] et la Grandesse de première classe que Philippe V lui conféra au mois d'octobre de cette même année [7], à l'occasion de la célébration du mariage de l'infant D. Felipe avec Madame de France.

M. de La Marck mourut à Aix-la-Chapelle, le 7 novembre 1750.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE DE LA MARCK, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, CHEVALIER DE SES ORDRES, GOUVERNEUR POUR SA MAJESTÉ DE LA VILLE DE LANDRECY, ALLANT EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI AUPRÈS DU ROI CATHOLIQUE.

Correspondance d'Espagne, t. CDXLIX, fol. 30-68. Minute.

14 septembre 1738, à Versailles.

L'emploi pour lequel le Roi choisit aujourd'hui le sieur comte de La Marck est le plus considérable et le plus important qu'il

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLX, fol. 313 (Lagau à Amelot, Madrid, 14 mars 1740).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXII, fol. 101 (La Marck à Amelot, Balsain, 27 sept. 1740); — t. CDLXIV, fol. 164 (Amelot à La Marck, Fontainebleau, 17 oct. 1740).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXV, fol. 168 (La Marck à Amelot, Madrid, 13 février 1741).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXV, fol. 175 (Des Varennes à Amelot, Madrid, 20 février 1741).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLIX, fol. 383; — t. CDLXIV, fol. 164 v° (Amelot à La Marck, Fontainebleau, 17 oct. 1740 : désignation de Des Varennes pour l'intérim).

6. Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 517.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLV, fol. 77 (La Marck à Amelot, Alcalà, 26 oct. 1739). — *Gazette de France*, 1739, p. 559, de Madrid, le 27 octobre.

pût confier à aucun de ses sujets. Sa Majesté s'y est déterminée par la connoissance qu'elle a de son zèle pour son service, de ses talens et de son expérience, et elle a eu la satisfaction d'apprendre que son choix avoit été également agréable à Leurs Majestés Catholiques et à toute la nation espagnole.

Malgré des préventions aussi favorables, le sieur comte de La Marck ne doit pas s'attendre à trouver tous les chemins aplanis, non que le Roi Catholique ne conserve pour Sa Majesté et pour la France, sa patrie, le plus tendre attachement, mais ses sentimens sont beaucoup moins efficaces que ceux de la Reine son épouse, qui ne sont pas à beaucoup près conformes à ceux de ce prince.

Le sieur comte de La Marck en est parfaitement instruit, aussi bien que de l'inutilité, des dangers même qu'il y auroit à tenter plutôt de profiter des dispositions du Roi que d'en inspirer à la Reine de plus favorables à la France que celles où elle a été de tout temps.

Il seroit également difficile, et de lui faire perdre l'empire qu'elle a sur l'esprit du Roi son époux, et de la distraire de l'objet, ou d'agrandir le Roi des Deux-Siciles, l'aîné de ses fils [1], ou de procurer des établissemens aux deux autres [2].

Il résulte de là que l'ambassadeur du Roi doit considérer la Reine Catholique comme celle de qui dépendra absolument et uniquement le succès de toutes les affaires qu'il aura à traiter et que ne pouvant pas présenter à cette princesse des projets et des propositions qui la flattent dans ses vues pour l'agrandissement présent des princes ses enfans, il faut qu'il sache au moins affoiblir la prévention où elle est que la France est opposée à ces mêmes vues.

Le sieur comte de La Marck est au fait de tout ce qui s'est passé depuis vingt ans. Il est capable de plus de mettre sous les yeux de la Reine d'Espagne ces divers événemens politiques dans leur vrai jour.

Il lui seroit particulièrement très aisé de la convaincre qu'elle n'a pas à se plaindre du Roi par rapport à aucune des circons-

1. D. Carlos.
2. D. Felipe et D. Luis.

tances de la dernière guerre, ni par rapport, soit à la façon et au temps de la conclusion des préliminaires entre le Roi et l'Empereur, soit aux conditions qu'ils portoient, si cette princesse étoit capable de se prêter à quelque discussion amiable sur ce qui s'est passé depuis le jour que les deux cours se déterminèrent à la guerre contre l'Empereur, jusqu'à celui où le Roi et l'Empereur sont convenus du projet d'un traité définitif. Dans tout cet espace de temps il ne se trouve guère d'incidens qui ne soient aussi propres à justifier la conduite de la France qu'à jeter le blâme sur celle de l'Espagne. Telle est, par exemple, la façon de traiter de la dernière dans la conclusion du traité de novembre 1733 [1]. Tels sont aussi les effets de son antipathie pour le Roi de Sardaigne [2], l'emploi des forces espagnoles à des opérations résolues précipitamment à Madrid, sans aucune participation des alliés, ses tentatives de négociations secrètes à Vienne, sans que dans ses propositions il fût fait la moindre mention des intérêts du Roi.

Mais comme la discussion de tous ces points ne pourroit causer que de l'aigreur, le sieur comte de La Marck doit plutôt éviter de les traiter et on peut présumer que la Reine d'Espagne se rend assez de justice pour ne pas chercher à rappeler ces matières. Il y a cependant un article qui fait continuellement le sujet des plaintes de la cour de Madrid, quoique il soit peut-être le plus facile à justifier : c'est à l'occasion de ce qui se passa au mois de mai de l'année dernière, dans une conférence tenue à Vienne entre les ministres de l'Empereur, le comte de Fuenclara [3] et le ministre de Sa

1. Il est fait sans doute allusion ici au traité de San Lorenzo ou de l'Escurial, entre la France et l'Espagne, du 7 novembre 1731, et non 1733. — Del Cantillo, *Tratados de paz*, p. 277.

2. Accession indéfiniment retardée de l'Espagne au traité franco-sarde du 26 septembre 1733.

3. D. Pedro Cebrián y Augustin, comte de Fuenclara (écrit quelquefois Fonclara), baron de Lucena, etc., né à Lucena (province de Sarragosse), le 30 avril 1687. Le 20 septembre 1716, il épousa Dª Maria Teresa Patiño et devint ainsi le gendre du marquis de Castelar et le neveu de D. Joseph Patiño. Ambassadeur à Venise, il fut, en 1736, désigné pour passer avec le même titre auprès de l'Empereur. Ce fut lui qui, à Vienne et à Dresde, négocia le mariage de D. Carlos avec la princesse Marie-Amélie de Saxe. En 1739, il accompagna la reine jusqu'à Naples, comme ambassadeur extraordinaire, en exerçant en même temps les fonctions de grand maître de sa maison. En 1740, il revint en Espagne en qualité de grand

Majesté[1]. Cette conférence avoit été souhaitée et requise pendant plusieurs semaines par les Impériaux. Le ministre du Roi avoit fait tout son possible pour l'éluder; il avoit même remontré plusieurs fois à ceux de l'Empereur, tant en général qu'en particulier, qu'elle seroit plus dangereuse qu'utile, en ce que le compte de ce qui s'y passeroit, rendu à Madrid par un homme du caractère du comte de Fuenclara, indisposeroit les cœurs et les esprits à l'égard de la cour de France et que, dès lors, elle seroit hors d'état d'employer avec fruit les représentations et les offices amiables pour amener celle d'Espagne à une convention raisonnable sur le fait des allodiaux des duchés de Toscane et de Parme et sur celui de l'artillerie des villes de Parme et de Plaisance. La conférence ayant eu lieu malgré les efforts du ministre du Roi pour l'empêcher, et tout ce qui fut dit entre les Impériaux et l'ambassadeur d'Espagne ne faisant envisager aux premiers qu'une impossibilité de convenir à l'amiable des points dont il s'agissoit, ils requirent le ministre du Roi de faire connoître le sentiment de Sa Majesté sur ces points, et l'esprit dans lequel il leur avoit parlé toutes les fois qu'il en avoit été question entre eux et lui. Il ne put alors ne pas déclarer que ce sentiment du Roi avoit toujours été que les allodiaux des pays et l'artillerie des places que se cédoient d'aussi grands princes que le sont l'Empereur, le Roi Catholique et le Roi des Deux-Siciles, suivoient le sort de ces pays et de ces places. Les exclamations du comte de Fuenclara sur cette déclaration furent extrêmes, et le ministre du Roi reconnoissant aisément que dans le sens qu'il la prenoit ou affectoit de la prendre, il ne manqueroit pas de mander à sa cour que la cour de France décidoit en faveur de celle de Vienne les points des allodiaux et

maître et grand écuyer de l'infant D. Felipe; il devint ensuite vice-roi de Navarre et président du tribunal de México et de Guadalajara. Il mourut à Madrid le 6 août 1752. Il était chevalier de l'Ordre de Saint-Janvier, commandeur de l'Ordre d'Alcántara, chevalier de la Toison d'Or, et Philippe V l'avait fait Grand de première classe. (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 513; — *Correspondance d'Espagne*, t. CDXVIII, fol. 36 v°, 172; — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 82 v°, 99 v°, 189 v°, 340.)

1. Il y eut à cette époque et simultanément plusieurs agents français à Vienne : MM. J.-B. de la Baune, de l'Estang et du Theil. C'est sans doute du premier qu'il s'agit ici. — Cf. *Recueil des instructions, Autriche*, p. 243.

de l'artillerie, qui avoient été remis à une négociation amiable; il renouvela à la fin de son discours l'espèce de protestation qu'il avoit faite au commencement, en interpelant l'ambassadeur de considérer et de se souvenir dans la suite que ce qu'il déclaroit n'étoit qu'une exposition de la façon de penser du Roi et rien moins qu'une décision, jugement ou seulement arbitrage en des choses qui intéressoient le Roi d'Espagne son oncle. Comme l'on parla aussi dans la même conférence de quelques parties des munitions et provisions de guerre et de bouche prises sur les Espagnols à Bologne par les Impériaux, un jour ou deux après la déclaration des préliminaires en Italie, le ministre du Roi dit sur ce point que le sentiment de Sa Majesté étoit que les Espagnols étoient en droit de les répéter. Du reste il ne se mêla aucunement dans tout ce que les Impériaux et le ministre espagnol dirent pour soutenir réciproquement leur cause ou prétention, et il eut tout le loisir de remarquer que les plus fortes raisons que le comte de Fuenclara employa pour appuyer la sienne, étoient que le Roi des Deux-Siciles ne recevoit rien par la paix, puisque les Royaumes de Naples et de Siciles (*sic*) étoient en son pouvoir avant la conclusion ; que c'étoit lui qui donnoit tout à cette paix, en cédant les duchés de Toscane et de Parme; que, par conséquent, il étoit le maître de les céder tels qu'il vouloit; que lui contester la conservation des allodiaux de Parme étoit lui disputer qu'il eût jamais été souverain de ce duché, et que ceux de Toscane lui appartenoient incontestablement par le traité de famille conclu à Florence en 1731 [1]. Il est cependant à remarquer que ce traité n'attribue ces allodiaux à Don Carlos qu'en le supposant devenu grand-duc de Toscane. On joindra ici une copie de cette convention pour mettre le sieur comte de La Marck entièrement au fait de cette affaire.

Quoi qu'il en soit, et quelque relation que le comte de Fuenclara ait faite à sa cour de cette conférence, la Reine d'Espagne en fait un très grand grief à la France. Elle lui reproche qu'au lieu de faire cause commune avec l'Espagne

1. Traité du 25 juillet 1731, entre l'Espagne et la maison de Médicis. (Du Mont, *Corps diplom.*, supplément II, IIe partie, p. 311.)

contre l'Empereur, elle l'a fait avec ce prince contre l'Espagne.

Le Roi voudroit n'avoir pas lieu de présumer que ce n'est pas tant l'importance ou valeur de ces allodiaux et artillerie que le regret de perdre un prétexte de tenir l'Europe dans un état d'indécision, et peut-être d'exciter des mouvemens en Italie, qui anime de plus en plus l'indisposition de la Reine d'Espagne contre la France, à qui elle voit désirer la fin de ce reste de différends entre la cour de Vienne et celle de Madrid.

Il importe que le sieur comte de La Marck soit instruit que le Roi ne peut jamais favoriser les prétentions de la famille royale d'Espagne sur ces allodiaux, au moins sur ceux qui sont dans l'intérieur des deux duchés. Sa Majesté, pleinement convaincue que le Roi des Deux-Siciles n'y a pas de droit, a pris le parti de garantir la possession des uns à l'Empereur et celle des autres au grand-duc de Toscane. C'est un fait qu'il convient de tenir très secret, mais qu'il ne faut pas que l'ambassadeur du Roi ignore, afin qu'il se puisse toujours tenir en garde contre le moindre signe d'approbation que l'on chercheroit à tirer de lui, à des ouvertures ou propositions de tempéramens ou partage sur ces allodiaux intérieurs.

On n'est pas absolument sans moyens de terminer cette affaire, pourvu que la cour d'Espagne veuille enfin mettre la dernière main à la pacification et à la conciliation. Le Roi se croit certain que l'Empereur et le Grand-Duc [1] consentiroient à ce que le Roi des Deux-Siciles acquît et conservât ce qu'il y a de biens allodiaux de la maison de Médicis dans le Royaume de Naples, qui forment un objet assez considérable ; mais ce seroit à condition de tout finir et de terminer toute sorte de prétentions et de débats entre la cour de Vienne d'une part et celles de Madrid et de Naples de l'autre. L'Empereur croit en même temps qu'il seroit mieux que l'ouverture qui en seroit faite au Roi d'Espagne, ne fût pas sur le pied d'une offre venant de lui, ni même d'une proposition formelle faite par la cour de France, mais comme une idée qu'elle communique à celle de Madrid et qui, si elle n'y étoit pas rejetée, seroit ensuite communiquée

1. François de Lorraine, Grand Duc de Toscane depuis 1737.

à Vienne. Il importeroit peu de quelle façon la chose seroit mise sur le tapis à Madrid, pourvu que la Reine d'Espagne ne prît point cette ouverture pour un point accordé, continuant de prétendre le reste.

Soit que l'on vienne à faire usage de ce tempérament, soit que les cours de Vienne et de Madrid demeurent dans la situation où elles sont à l'égard l'une de l'autre, le sieur comte de La Marck, toujours occupé de l'objet principal que le Roi donne à son ministère et qui est de ramener le cour d'Espagne à l'union et l'intelligence avec celle de France, se souviendra aussi toujours que ce ne sauroit être au prix d'aucun consentement du Roi à des atteintes que la Reine d'Espagne voudroit porter à l'état présent de l'Italie. Aussi longtemps que l'Empereur ne contreviendra point aux traités, Sa Majesté se croira obligée de ne point consentir, et bien moins de concourir, à ce que l'on l'attaque, ou le Grand-Duc, dans leurs possessions actuelles d'Italie. Elle s'en répute garante en vertu des dernières conventions, comme elle l'est et le sera de la possession de Naples et de Sicile pour le prince qui en a été établi et reconnu Roi.

Peut-être les inquiétudes que cette princesse cause à l'Europe par la disposition qu'elle donne lieu de supposer en elle à se servir du prétexte de l'indécision du point des allodiaux pour porter la guerre en Italie, vont-elles cesser par la rupture qui semble prête à éclater entre l'Espagne et l'Angleterre.

Cette circonstance est principalement ce qui fait désirer au Roi que le sieur comte de La Marck se rende avec la plus grande diligence à la cour d'Espagne. Sa Majesté Catholique a requis formellement les secours et l'alliance de la France. Le Roi a oublié dans cette occasion tous les sujets de plaintes qu'il pouvoit avoir contre l'Espagne. Son affection pour le Roi son oncle l'a emporté par-dessus toutes les autres considérations. Sa Majesté n'a point hésité à déclarer à l'Espagne qu'elle prendra sa défense, si elle est attaquée dans ses droits et possessions. Elle a seulement demandé qu'avant de conclure le traité, Sa Majesté Catholique voulût bien expliquer ses vues et de quelle nature étoient les secours qu'elle désiroit de la France.

Sa Majesté a ajouté qu'elle espéroit que dans cette occasion le Roi son oncle voudroit bien stipuler des avantages de commerce réciproques, qui fussent à perpétuité le lien des deux nations. C'est à ce point qu'en est actuellement la négociation. On n'a pu encore recevoir la réponse d'Espagne, et Sa Majesté fera remettre un mémoire sur le tout au sieur comte de La Marck, dans lequel elle expliquera ses intentions et dont il ne fera cependant usage que lorsqu'il recevra les ordres de Sa Majesté.

L'avantage le plus réel et le plus convenable que les deux couronnes puissent avoir en vue dans une guerre heureuse contre les Anglois, seroit de leur faire perdre la plus grande partie des privilèges qu'ils ont dans le commerce des Indes et de l'Espagne, et surtout les facilités qu'ils trouvent à en faire un illicite dans ces mêmes Indes. Il se pourroit faire que la cour d'Espagne se proposât la conquête de Gibraltar ou de l'île de Minorque, soit pour la réunir à l'Espagne, soit pour la joindre aux Deux-Siciles. Ce projet mérite beaucoup de réflexions et Sa Majesté ne peut donner aucune instruction à cet égard au sieur comte de La Marck qu'après qu'elle aura été informée des mesures que l'Espagne compte de prendre pour l'effectuer. Il y a d'ailleurs bien des considérations à faire sur les suites d'une pareille entreprise, qui pourroit donner de l'inquiétude à l'Europe et d'une guerre particulière faire une guerre générale.

Au cas que les affaires avec l'Angleterre puissent se concilier, il est très possible que la Reine d'Espagne reprenne les idées qu'elle n'a jamais perdues, d'exciter de nouveaux troubles en Italie. Il est vrai que les apparences d'un premier succès sont pour elle et qu'elle ne pourroit jamais choisir un temps où l'Empereur y fût moins en forces; mais alors l'Espagne pourroit-elle s'assurer qu'il fût libre à la France de demeurer neutre ? Leurs Majestés Catholiques doivent penser dans quel embarras elles jetteroient Sa Majesté, qui se verroit également pressée par son affection pour le Roi son oncle et par l'engagement formel d'une garantie contraire. Et c'est ce que le sieur comte de La Marck doit faire sentir avec le ménagement convenable, s'il voyoit de pareils projets prêts à se for-

mer. D'ailleurs il est aisé d'imaginer que l'Empereur, attaqué par cet endroit sensible, auroit bientôt fait sa paix avec les Turcs ; il porteroit toutes ses forces en Italie où il auroit plus de facilité que l'Espagne de les entretenir. Quelle dépense pour Sa Majesté Catholique, dès que cette guerre traîneroit en longueur ! Et qui sait même les suites qu'elle pourroit avoir, si ses armes n'étoient pas heureuses ? Que seroit-ce, si, dans le temps qu'elle s'y trouveroit occupée, les Anglois venoient à lui faire la même querelle qu'ils lui font aujourd'hui ou à se déclarer en faveur de l'Empereur ? Il est bien permis de penser que la Grande-Bretagne, par la considération de son commerce, se portera difficilement à rompre avec l'Espagne, quand elle n'aura pas d'autre guerre sur les bras ; mais qui peut répondre du parti que prendroit la nation angloise, si Sa Majesté Catholique étoit occupée contre l'Empereur ? Le Roi présume trop de la sagesse des conseils de Sa Majesté Catholique pour croire qu'elle veuille passer par-dessus toutes ces considérations et tenter une entreprise capable d'épuiser inutilement ses finances et d'un succès aussi incertain.

Le sieur comte de La Marck sait qu'il y aura toujours à Madrid une personne de la part du Roi, commise à la connoissance et à la discussion des affaires journalières de commerce et de marine, intéressantes pour les sujets du Roi. Elle est entièrement subordonnée à l'ambassadeur de Sa Majesté et ne doit faire aucune sorte de démarches auprès des ministres, des conseils ou des juntes, qu'elle n'ait eu son aveu. Elle est plutôt pour dresser les mémoires qui sont à présenter et les donner à l'ambassadeur, pour qu'il les remette au ministère du Roi d'Espagne, que pour les présenter elle-même.

Sa Majesté a peu de choses à dire au sieur comte de La Marck touchant sa conduite à l'égard de toutes sortes de personnes. Il n'ignore pas qu'il n'y a point de cour où la prudence dans les démarches de tous les momens soit plus nécessaire à un ambassadeur qu'à la cour de Madrid. Il aura surtout besoin de toute sa sagesse pour diriger sa conduite à l'égard du prince des Asturies et des personnes qui lui sont attachées, de manière qu'elle ne donne ni inquiétude à la Reine sa belle-

mère, ni lieu à ce prince de penser que le Roi manque pour lui d'amitié et d'attention.

Le prince des Asturies et Sa Majesté ne sont pas la seule portion de la cour de Madrid envers qui le sieur comte de La Marck aura besoin d'une conduite étudiée. Il s'y trouve d'autres ordres de personnes qui forment des partis différens. Il y a celui de ce que l'on appelle les « favoris » et celui des « Espagnols naturels ». Ces derniers qui sont la plupart des anciens Grands d'Espagne, n'ayant aucune part aux affaires, aux bienfaits, à la confiance ni à l'affection de la Reine, attendent avec impatience un changement d'esprit et de personnes dans le gouvernement. L'ambassadeur du Roi ne doit ni se livrer à eux, ni les négliger entièrement. Ils méritent par leur naissance et par le fond d'honneur qui règne en eux, que la cour de France ne paroisse pas les mépriser ou les oublier totalement.

Quant aux favoris qui n'influent cependant sur les partis que le Roi et la Reine prennent dans les affaires politiques que par les propos qu'ils s'appliquent à tenir conformes à la façon momentanée de penser de la Reine d'Espagne, le sieur comte de La Marck aura grande attention à les ménager, mais ne leur accordera aucune confiance.

Il seroit superflu de le prévenir qu'un ambassadeur du Roi à la cour de Madrid n'a point à craindre de commettre son caractère en s'imposant trop de devoirs à l'égard des princes et princesses de la famille Royale.

Le sieur ambassadeur du Roi court risque d'avoir à traiter une matière peu gracieuse, mais qui ne demanderoit, si elle avoit lieu, aucun art ni aucun ménagement.

Il y a sujet de craindre que la cour de Naples ne porte quelque atteinte à la préséance que le Roi est résolu, à quelque prix que ce soit, de conserver à ses ambassadeurs sur ceux d'Espagne. Cette cour a déjà fait éviter au comte de Fuenclara[1] de la céder au marquis de Puyzieulx en un bal de cérémonie, faisant placer l'Espagnol sur un tabouret comme les

1. Cf. *Recueil des Instructions, Naples et Parme*, p. 53.

principaux officiers du Roi et de la Reine des Deux-Siciles, à titre de mayordome mayor ou grand maître par intérim de la maison de cette princesse, pendant que le marquis de Puyzieulx étoit à sa place naturelle, sur une forme, avec plusieurs grands seigneurs de la cour. Il n'y a rien, rigoureusement parlant, à dire sur ce fait. Le Roi Catholique est le maître de tolérer que le comte de Fuenclara préfère les marques d'officier de la Reine sa belle-fille à celles de son ambassadeur auprès du Roi son fils. Mais ce même fait fut précédé de propos artificieux, qui persuadèrent au marquis de Puyzieulx que le comte de Fuenclara assisteroit à ce bal en sa qualité d'ambassadeur d'Espagne. Cela fait soupçonner que l'on médite à Naples quelque occasion de surprendre l'ambassadeur du Roi et de lui faire perdre sa préséance. Il est trop apparent qu'il ne s'exécute et même ne se projette rien à la cour de Naples sans l'inspiration ou l'approbation de celle de Madrid, pour que Sa Majesté n'estime pas à propos d'avertir son ambassadeur partant pour cette dernière, que, si cela arrivoit, elle ne laisseroit pas un moment un ambassadeur auprès du Roi des Deux-Siciles. Cela paroît au Roi d'autant plus digne de son attention que l'on a affecté dans les maisons des ambassadeurs de Madrid et de Naples à Venise de donner l'aventure du bal pour une occasion où le comte de Fuenclara auroit eu la préséance sur le marquis de Puyzieulx. Le sieur comte de La Marck observera que Sa Majesté ne le charge point de chercher à mettre cette matière en discussion, mais que, comme il est très possible que, sans la toucher expressément, il naisse quelque occasion dans ses entretiens, soit avec Sa Majesté Catholique, soit avec ses ministres, de parler de l'attention que les Rois doivent à la conservation de l'honneur de leur couronne, Sa Majesté a jugé qu'il étoit bon qu'il eût connoissance, et de ce qui se passe, et de ses intentions, afin qu'il puisse en une pareille occasion jeter quelques propos qui, quoique généraux et ne pouvant être réputés applicables à aucun fait ni à aucune cour en particulier, fassent sentir la grandeur de l'engagement où on se mettroit en blessant le Roi dans sa dignité.

Il est à regretter que le sieur de Champeaux ne se trouve

juntes, auxquels ressortissent des affaires où les sujets du Roi sont intéressés, mais la forme de l'administration de l'Espagne ne constitue pas ces secrétaires d'État ou les chefs de ces conseils et juntes dans un état de représentation et de crédit qu'il doive engager un ambassadeur à s'adresser à eux. D'ailleurs ils ne sont à la cour que dans le peu de temps qu'elle passe chaque année à Madrid. Ainsi on trouveroit de grandes difficultés à suivre les affaires que l'on auroit entamées par leur canal directement. Il est plus naturel et plus sûr à un ambassadeur de n'en connoître et de n'en employer d'autres que celui du ministre chargé des Affaires Étrangères. C'est à lui à renvoyer aux départemens à qui il convient les choses dans lesquelles le Roi son maître veut que d'autres de ses ministres ou conseils soient consultés ou agissent, et à en fournir ensuite les réponses ou expéditions à l'ambassadeur.

Ce mémoire ne fait pas mention d'une affaire qui seroit cependant d'une extrême importance, si l'on pouvoit espérer de l'amener au point qu'il conviendroit : c'est l'accession du Roi d'Espagne au projet de traité général et définitif de paix, formé entre le Roi et l'Empereur. Mais le Roi juge que ce seroit vainement qu'il chargeroit le sieur comte de La Marck de reprendre cette matière avec la cour de Madrid. Le Roi d'Espagne paroît déterminé à n'offrir pour lui et pour le Roi des Deux-Siciles qu'une accession qui tombe uniquement sur les parties du traité qui les concernent, qui porte les expressions de la plus excessive précaution, pour que l'on ne puisse jamais supposer que ces princes prennent la moindre part à ce qui intéresse soit le Roi, soit le Roi de Sardaigne. Ainsi le sieur comte de La Marck n'a point à parler sur ce sujet, jusqu'à ce que le Roi lui en envoye l'ordre.

Les dernières dépêches du sieur de Puyzieulx ont appris que, par le règlement qui a été fait en dernier lieu par rapport à l'ordre de Saint-Janvier, que le Roi des Deux-Siciles vient de créer [1], cet ordre doit être porté sur l'habit et celui du

1. L'ordre de Saint-Janvier fut créé par D. Carlos, roi des Deux-Siciles, le 6 juillet 1738, à l'occasion de son mariage avec la princesse Amélie de Saxe.

Saint-Esprit dessous par ceux qui seront décorés de l'un et de l'autre. Il n'y a pas d'apparence que Sa Majesté Catholique veuille donner dans ses États la préférence à cet ordre sur celui du Saint-Esprit, à qui elle est due de toute manière, soit pour l'ancienneté, soit pour la dignité de la couronne, soit parce que c'est l'ordre de sa maison. Il n'y a actuellement en Espagne que l'infant D. Philipes et le comte de San Ystevan qui soient revêtus de ces deux ordres. Le comte de La Marck observera en arrivant de quelle manière ils les portent et en rendra compte au Roi[1].

Les ministres de Sa Majesté dans les pays étrangers avec qui il paroît utile qu'il soit en commerce de lettres régulières, sont principalement ceux qu'elle tient dans le continent d'Italie, en Portugal, en Hollande et en Angleterre. Sa Majesté le laisse maître d'étendre cette correspondance à ceux qu'elle a en Allemagne et dans le nord. Elle ordonne que l'on lui remette les chiffres communs de cette correspondance en même temps que ceux nécessaires pour le compte qu'il aura à rendre toutes les semaines à Sa Majesté. Il n'y a point de pays où l'usage, et un usage très étudié, en soit plus nécessaire qu'en Espagne, le sieur comte de La Marck devant se tenir assuré qu'il n'enverra point de paquets et n'en recevra point par l'ordinaire, qui ne soient ouverts. On ajoutera aux précautions qu'il prendra contre cet inconvénient, celle de lui faire parvenir de temps en temps de nouveaux chiffres.

Comme avec les lettres de créance pour le Roi, la Reine et le prince d'Espagne que le Roi donne ordinairement à ses ambassadeurs allant en Espagne, il leur en faisoit remettre une d'amitié pour la Reine douairière de Charles second, qu'ils lui présentoient en passant à Bayonne, Sa Majesté n'interrompt point cet effet de son attention pour cette princesse, quoiqu'il paroisse possible qu'elle soit partie de cette ville-là lorsque le sieur comte de la Marck y passera. Mais Sa Majesté considère

1. M. de La Marck, au cours de son ambassade, s'occupa de cette question et, après quelques pourparlers, il fut convenu, en 1739, qu'il n'y aurait pas incompatibilité entre les deux Ordres, et que la préférence appartiendrait à l'Ordre du Saint-Esprit (*Mémoires et documents*, *Espagne*, t. CCCXXXIX, première partie).

que son séjour, qu'elle va établir en Espagne, pourra être assez à portée de la cour du Roi Catholique pour que son ambassadeur ait les occasions de la voir. C'est même ce qui pourra devenir nécessaire dans la suite pour l'exciter à pourvoir au payement des dettes immenses qu'elle laisse à Bayonne, capables de causer un très grand dérangement dans le commerce de cette ville où elle n'a jamais éprouvé qu'un respect et un empressement à la servir infinis de la part de tous les citoyens.

L'intention de Sa Majesté est que tous ses ambassadeurs et ministres au dehors lui rapportent au retour de leurs emplois une relation exacte de tout ce qui se sera passé de plus important dans les négociations qu'ils auront conduites, de l'état des cours et des pays où ils auront servi, des cérémonies qui s'y observent, soit dans les entrées, soit dans les audiences, ou dans toutes autres rencontres, du génie et des inclinations des princes et de leurs ministres, et enfin de tout ce qui peut donner une connoissance particulière des lieux où ils auront été employés et des personnes avec lesquelles ils auront négocié. Ainsi le sieur comte de La Marck aura soin de préparer un mémoire de cette sorte, en forme de relation de l'emploi que Sa Majesté lui confie, pour le remettre à son retour entre les mains de Sa Majesté.

Sa Majesté ayant jugé à propos de remédier aux abus qui ont subsisté jusqu'à présent par rapport aux papiers originaux, qui restent aux personnes qui ont été employées pour son service dans les pays étrangers, et qui par la suite des temps deviennent publics, elle a pris la résolution d'ordonner que tous les ministres, de quelque rang qu'ils soient, qui reviendront des lieux où ils auront été employés, remettent en général les instructions, les chiffres, les papiers de correspondance entre les ministres de Sa Majesté dans les différentes cours étrangères, le tout avec un inventaire exact, sur la vérification duquel il sera donné une décharge.

Sa Majesté a voulu que le sieur comte de La Marck fût instruit avant son départ pour Madrid de ses intentions à cet égard, auxquelles elle compte qu'il se conformera exacte-

ment lorsqu'il reviendra du lieu où il va se rendre pour le service du Roi[1].

Fait à [Versailles, le 14 septembre 1738].

INSTRUCTION PARTICULIÈRE POUR LE SIEUR COMTE DE LA MARCK, ETC.

14 septembre 1738.

Les ménagemens que le sieur comte de La Marck doit garder dans sa conduite avec le prince des Asturies, deviennent encore plus nécessaires depuis l'événement qui a produit le rappel subit du sieur de Champeaux, qui avoit été chargé des affaires du Roi à la cour de Madrid.

Le sieur comte de La Marck est instruit que, le sieur de Champeaux ayant reçu par la poste un libelle séditieux, rempli des traits les plus noirs contre le Roi d'Espagne et principalement contre la Reine son épouse, et adressé au prince des Asturies, pour l'exciter à s'emparer de la couronne, ledit sieur de Champeaux eut l'imprudence de le remettre à M. d'Arrizaga pour le faire passer au prince des Asturies, qui crut n'avoir de meilleur parti à prendre que de le porter au Roi son père. L'action du sieur de Champeaux a été regardée par Leurs Majestés Catholiques comme extrêmement criminelle. Le marquis de La Mina[2] a eu ordre de demander sur le champ son rappel, et Sa Majesté n'a pas cru devoir hésiter à l'accorder.

Il n'y a aucune apparence que le sieur de Champeaux ait eu d'autre motif que de marquer son respect au prince des Asturies et de le mettre en état de prendre au plus tôt les mesures qu'il jugeroit convenables sur un libelle de cette nature. Cependant il n'est pas à propos que l'ambassadeur du

1. Le comte de La Marck reçut, avec ses instructions, un projet de traité de commerce entre la France et l'Espagne, et des observations sur ce projet. Ces deux pièces figurent aux fol. 70 et 75 du t. CDXLIX de la *Correspondance d'Espagne*.

2. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

Roi cherche à justifier, ou même à excuser une pareille imprudence. Il vaut mieux laisser tomber la chose dans le silence. Si cependant la cour d'Espagne la met sur le tapis, il pourra dire que le sieur de Champeaux en a rendu compte d'une façon si tranquille et si peu déguisée, que, quelque grande que soit sa faute, il ne paroît pas qu'on puisse le soupçonner d'avoir eu aucune mauvaise intention.

Quoique cette affaire doive être regardée comme assoupie, le sieur comte de La Marck examinera avec soin quelle impression elle aura pu produire sur l'esprit de Leurs Majestés Catholiques. Il y a une circonstance importante qui n'a pu encore être vérifiée. La date de la première lettre du sieur de Champeaux et celle de la dépêche du marquis de La Quadra à l'ambassadeur d'Espagne donnent lieu de croire que le prince des Asturies aura gardé quelques jours l'écrit en question, avant que de le remettre au Roi son père, et le marquis de La Mina a tenu quelques propos qui feroient imaginer qu'il a eu ce soupçon, mais peut-être que, si cette pensée lui était venue, il n'en aura pas fait part à sa cour. Comme le sieur comte de La Marck pourra voir le sieur de Champeaux en passant à Bayonne, il apprendra de lui les notions qu'il peut avoir à cet égard.

Le Roi recommande au sieur comte de La Marck de faire en sorte que l'on remarque en lui une attention particulière pour l'Infante aînée[1]. Sa Majesté ne lui prescrit rien davantage pour le présent. Elle souhaite seulement que Leurs Majestés Catholiques, la nation espagnole et la jeune princesse elle-même s'entretiennent dans l'espérance de son mariage avec M. le Dauphin. Il n'est pas nécessaire de porter aujourd'hui les choses plus loin. Mais il est nécessaire que le sieur comte de La Marck soit en même temps informé des autres vues de l'Espagne, et sur lesquelles les empressemens de cette couronne ont été si vifs qu'on ne pourroit différer aujourd'hui d'y répondre sans courir risque de désobliger Leurs Majestés Catholiques.

1. Dª Maria-Teresa, infante *aînée* depuis le mariage de sa sœur Doña Maria-Ana-Victoria avec le prince du Brésil (1729).

Le Roi veut bien confier au sieur comte de La Marck que l'année dernière, pendant le voyage de Fontainebleau, l'ambassadeur d'Espagne proposa d'arrêter le double mariage de M. le Dauphin avec l'Infante et de l'Infant D. Philippes (*sic*) avec Madame l'aînée. Sa Majesté ne crut pas devoir prendre de pareils engagemens aussi prématurés, surtout après ce qui s'étoit passé à l'égard de la première Infante. L'Espagne a été blessée de ce refus. Sa Majesté Catholique a soupçonné qu'il y avoit d'autres raisons qui détournoient la France de cette double alliance et que, vraisemblablement, l'infant D. Philippes n'avoit pas paru un parti sortable pour Madame fille aînée du Roi. Il est vrai que Sa Majesté n'avoit encore pris alors aucune résolution à cet égard, et c'est pour cette raison que Son Éminence ne donna aucune réponse positive. Mais le marquis de La Mina ayant en dernier lieu renouvelé ses instances, et le Roi ayant considéré que l'âge de Madame, qui est entrée dans sa douzième année, permettoit de prendre des arrangemens pour son établissement, Sa Majesté s'est déterminée à écouter favorablement les propositions qui avoient été faites l'année dernière par l'Espagne. Le marquis de La Mina attend la réponse d'un courrier qu'il a expédié de Marly le 2 septembre, avec la dépêche dont copie est ci-jointe, telle qu'elle a été fournie par le marquis de La Mina[1]. Sa Majesté a vu et approuvé tout ce qui y est contenu et qui servira de règle au sieur comte de La Marck pour la façon de se conduire dans cette affaire. Il sera informé, avant que d'arriver à Madrid, de la réponse qui aura été faite par Sa Majesté Catholique.

---

1. Cette copie se trouve dans le même volume, t. CDXLIX de la *Correspondance d'Espagne*, fol. 69. Il y est dit que dans six mois on fera la demande de la main de Madame et le contrat de mariage; que Madame partira de Versailles pour l'Espagne quelque temps avant qu'elle ait douze ans accomplis; que l'on enverra son portrait en Espagne; que le mariage du Dauphin avec l'infante Marie-Thérèse est convenu en principe, mais que, vu leur âge peu avancé, on fera le contrat plus tard; enfin que toute ceci restera secret jusqu'au départ de France de Madame.

EXPOSÉ ABRÉGÉ DE CE QUI S'EST FAIT ET NÉGOCIÉ DEPUIS LE PREMIER NOVEMBRE 1738, QUE JE SUIS ARRIVÉ EN ESPAGNE, PAR OÙ L'ON CONNOÎTRA L'ÉTAT OÙ ÉTOIENT LES AFFAIRES ENTRE LA FRANCE ET LA COUR DE MADRID LE 15e FÉVRIER 1741, QUE J'EN SUIS PARTI POUR REVENIR EN FRANCE.

Correspondance d'Espagne, t. CDLIX, fol. 339-355.

ARTICLE PREMIER

Par le premier et principal point des instructions que j'avois reçues en partant pour l'Espagne, il m'étoit enjoint de travailler à ramener l'esprit de Leurs Majestés Catholiques, et surtout de la Reine, qui étoit fort éloigné, depuis le traité conclu à Vienne entre Sa Majesté et feu l'Empereur. Ce premier point devoit servir de base et de fondement pour la réussite de tout ce qu'il y auroit à traiter dans la suite avec l'Espagne. Aussi est-ce dans cette vue que, la Reine d'Espagne, dans les premières conversations, ayant voulu parler des sujets de plainte qu'ils croyoient avoir, depuis la mort du feu Roi, contre la France, je lui fis connoître que ce qui s'étoit passé au temps de M. le Régent ne devoit point être attribué, ni au Roi, qui étoit encore enfant, ni à la nation, qui ne l'avoit jamais approuvé, ni encore moins à Son Éminence, qui n'étoit point alors dans le ministère, mais uniquement aux mesures prématurées et mêmes fausses de ce prince pour se frayer un chemin à la couronne en cas qu'il arrivât malheur au Roi. Que quant à feu M. le Duc, il n'avoit été entraîné que par l'envie extrême de voir incessamment au Roi une postérité, qui le mît à l'abri, en cas d'accident de Sa Majesté, de ne pas tomber sous la puissance de la maison d'Orléans, et qu'en cette occasion j'avois été témoin moi-même que Son Éminence n'y avoit jamais voulu prêter son consentement dans une assemblée qui s'étoit tenue pour cet effet chez feu M. le Duc. Enfin que dans ce qui s'étoit passé au dernier traité de Vienne, il pourroit y avoir bien des choses à répliquer de la part de la France;

mais qu'il me paroissoit que dans l'idée où on étoit d'une union sincère et utile pour l'avantage des deux Royaumes et la gloire de la maison de Bourbon, il étoit convenable de part et d'autre d'oublier le passé et dater seulement de ce jour.

LL. MM. CC. en convinrent, et depuis ce temps-là il n a jamais été question d'aucun reproche ou pareille plainte. Quant à moi, ne perdant jamais de vue cet important point de l'union des deux Rois, je n'ai jamais cessé d'y apporter toute l'attention qui a dépendu de moi jusqu'à mon départ, quoiqu'il y ait eu de temps en temps des momens où l'esprit de la Reine paroissoit disposé à s'écarter de la véritable voie. Mais j'ai eu la consolation d'entendre de la bouche de LL. MM. CC., depuis la mort de l'Empereur, qu'elles se conduiroient en cette occasion par les sages et prudens conseils de Son Éminence, sur l'amitié et sur les bonnes dispositions de qui elles comptoient présentement. Il est vrai que la Reine est quelquefois si vive que l'on est obligé d'être bien sur ses gardes, et surtout d'avoir un peu de flegme et de patience pour la maintenir dans les mêmes sentimens.

Voilà où on étoit sur ce chapitre au temps de mon départ d'Espagne, il y a près de deux mois, et j'espère qu'il n'y aura rien de changé depuis. Mais il est d'une nécessité indispensable de ne pas les laisser, s'il se peut, un instant sans un ministre principal qui ait accès près de LL. MM. CC., sans quoi on courroit risque de les voir bientôt changer les dispositions où ils étoient et suivre les sentimens de ceux qui voient avec peine l'union s'établir entre la France et l'Espagne.

Article II

Le second point de mes instructions qui, après celui marqué ci-dessus, paroissoit un des principaux motifs de ma mission, comme étant le fruit le plus utile et le plus essentiel que la France pût tirer de l'union avec l'Espagne, ce second point, dis-je, consistoit à régler un traité de commerce entre les deux couronnes. On n'avoit pu jusqu'à présent y parvenir, et tout le commerce de France en Espagne ne se faisoit qu'en

vertu de la clause générale portée par le traité des Pyrénées et renouvelée depuis, à savoir que la nation françoise jouiroit dans le commerce des mêmes avantages que la nation la plus favorisée, en sorte qu'on étoit, de la part de la France, en droit d'exiger les mêmes avantages que l'Espagne avoit accordés de temps en temps, par plusieurs traités, soit à l'Angleterre, soit à la Hollande ; mais, dans l'exécution, ce droit souffroit tant d'exceptions et de contradictions de la part de l'Espagne, qu'il s'en ensuivoit une infinité de disputes et de contestations qui se terminoient ordinairement au préjudice des négocians françois et du commerce de France. C'est ce qui faisoit souhaiter fortement en France de pouvoir prévenir toutes ces continuelles difficultés par un traité formel, afin de n'être plus obligé de s'en tenir à la simple participation des traités faits par l'Espagne avec l'Angleterre ou avec la Hollande. En conséquence de quoi il fut dressé à Versailles un projet de ce traité, qui fut remis à M. de La Mina, et dont on joignit une copie à mes instructions. On y joignit encore le projet d'un traité d'alliance demandé par l'Espagne, et dont M. de La Mina remit le projet à M. Amelot. Il sera parlé dans l'article suivant de ce traité, et nous ne parlerons ici que de celui de commerce.

Je mis cette affaire sur le tapis peu après mon arrivée, mais j'y trouvai des oppositions sans nombre, non pas par un refus positif, ils ne le pouvoient pas, puisque leur ambassadeur en étoit convenu à Paris, mais par la raison que, lorsque l'Espagne par la suite viendroit à terminer les différends avec l'Angleterre, on seroit obligé d'accorder à cette couronne, et conséquemment à la Hollande, les mêmes avantages que leur inclination les portoit à accorder à la France. Que, par ces motifs, il leur paroissoit plus convenable de commencer par régler le traité d'alliance, qui ne demandoit pas tant de discussion, et de remettre le traité de commerce, qui en demandoit beaucoup plus et d'une longue durée, à régler jusqu'après la fin de la guerre, qu'on étoit déjà pour lors sur le point d'avoir avec l'Angleterre. Que cette guerre se terminant heureusement, comme il y avoit lieu de l'espérer, l'Espagne seroit en état, non seulement d'accorder à la France des préférences et des

avantages particuliers, mais même de diminuer ceux que les Anglois avoient, en différentes conjonctures, arrachés de l'Espagne. Que si au contraire il arrivoit par malheur, et contre toute apparence, que cette guerre se tournât mal, on seroit néanmoins toujours en état d'accorder à la France les mêmes avantages qu'on seroit obligé d'accorder à l'Angleterre. Ce raisonnement me fut fait plusieurs fois et tourné de toute façon. On y employa même indirectement des personnes qui avoient quelque accès près de moi; mais il me parut toujours également captieux, et me souvenant de ce qui est arrivé au temps de M. de Rottembourg au traité de l'Escurial[1], dans lequel il étoit formellement stipulé qu'on procéderoit incessamment à un traité de commerce, ce qui n'avoit jamais eu d'effet, je continuai d'insister qu'on commençât dès lors à travailler au traité de commerce, lequel, suivant leur propre aveu, devoit être d'une discussion infiniment plus longue que le traité d'alliance; il seroit assez temps, quand on seroit prêt d'être d'accord sur le premier, de travailler au second, afin qu'ils pussent être signés le même jour, ainsi qu'on en étoit convenu à Paris.

J'insistois là-dessus d'autant plus hardiment qu'ayant remarqué combien ils désiroient la conclusion du traité d'alliance et voyant la répugnance qu'ils avoient pour le traité de commerce, il paroissoit que le plus sûr moyen pour les y amener étoit de faire dépendre la conclusion du traité d'alliance de celle du traité de commerce. Aussi voyant qu'ils ne pouvoient me faire changer de sentiment, ils n'eurent plus d'autre ressource que de me dire qu'on alloit travailler à l'examen du projet qui avoit été remis à M. de La Mina, sans doute afin d'allonger, par ce moyen, la négociation, dans l'espérance que, pendant cet intervalle, cet ambassadeur, qui se faisoit fort du crédit qu'il prétendoit avoir en France, pourroit faire déterminer Sa Majesté à se prêter à ce qu'ils désiroient. Ce prétendu examen dura plusieurs mois, pendant lesquels je les pressois continuellement de donner leur contre-projet, en leur représentant combien il leur étoit important de terminer au plus tôt

1. Du 7 novembre 1731, déjà cité ci-dessus.

cette affaire, afin d'être en état de travailler au traité d'alliance qui devenoit de jour en jour plus nécessaire à l'Espagne. Je me vis même obligé d'en parler plusieurs fois à LL. MM. CC. et de leur faire connoître les conséquences préjudiciables pour eux qui naîtroient de tous ces délais. En sorte qu'elles se déterminèrent enfin à ordonner qu'on travaillât sérieusement à un contre-projet, lequel M. de Villarias[1] me dit au bout de quelque temps avoir fini, et m'ajouta même qu'il avoit envoyé là-dessus d'amples instructions à M. de La Mina. On sait les difficultés et les chicanes continuelles qu'il apporta dans cette négociation. J'en éprouvai de mon côté encore de plus grandes. M. de Villarias, à chaque article que je lui proposois, me disoit n'avoir aucune connoissance de ces sortes d'affaires. Il les renvoyoit à examiner par des juntes et des tribunaux, qui, par des raisons expliquées dans mes dépêches, étoient portés à éloigner plutôt qu'à faciliter l'union entre la France et l'Espagne, et, en conséquence, donnoient toujours des avis contraires à ce que je proposois de la part du Roi. Ces avis revenant à LL. MM. CC. par M. de Villarias, cela formoit continuellement des retardemens et des obstacles, qui demandoient, pour être levés, une grande patience, beaucoup de temps, différentes tournures à donner à ces propositions, pour les rendre satisfactoires de part et d'autre, et enfin surtout la liberté que LL. MM. CC. me donnoient de leur parler, ce qui retenoit un peu ceux qui ne cherchoient qu'à brouiller les affaires. Enfin, après des détours et des longueurs infinies, on convint de tous les articles du traité de commerce, à l'exception d'un seul, concernant l'introduction des denrées de nos colonies en Espagne. Cette affaire étoit en cet état et on n'attendoit, pour signer ce traité, que de savoir si la France se désisteroit de cet article des colonies, ou si l'on continueroit à chercher là-dessus quelque expédient satisfactoire pour les deux couronnes, à l'exemple de ce qui avoit été pratiqué pour les autres articles, l'affaire, dis-je, étoit en cet état, lorsque, par des raisons supérieures, il me fut ordonné de

1. La Quadra, marquis de Villarias. Voir plus haut, p. 184, la note consacrée à ce ministre.

faire connoître à LL. MM. CC. qu'il convenoit de suspendre, pour quelque temps, la signature de ce traité de commerce. Après un moment de surprise qu'elles ne purent cacher, qui vraisemblablement provenoit de la crainte que la France ne cherchât peu à peu à éviter de prendre aucun engagement avec eux, elles se remirent, pendant que je leur représentois les raisons qu'on m'avoit mandées, qui avoient déterminé Sa Majesté à penser là-dessus de cette façon, par rapport à la situation où étoient les affaires générales. En sorte que, d'un air qui paraissoit plus tranquille que je crois qu'il n'étoit en effet, il me fut répondu qu'on étoit le maître en France de laisser ou de continuer cette affaire, et qu'ils étoient toujours prêts à la reprendre toutes fois que Sa Majesté le jugeroit à propos. Effectivement il n'en a plus été parlé depuis ce jour-là, de part ni d'autre, et cela demeurera en cet état jusqu'à ce que Sa Majesté trouve convenable de la terminer.

Article III

Il a été fait mention, dans l'article précédent, d'un traité d'alliance dont l'Espagne avoit requis la France et dont M. de La Mina avoit remis un projet à M. Amelot, duquel on joignit une copie à mes instructions. Il avoit été convenu à Paris, entre M. Amelot et M. de La Mina, que ce traité ne devoit être signé qu'en même temps que celui de commerce le seroit. Néanmoins on a vu ci-dessus les efforts qu'on avoit faits en Espagne et le temps qu'ils avoient employé inutilement à tâcher d'obtenir qu'on voulût conclure avant tout le traité d'alliance, et qu'on remît à régler celui de commerce jusqu'après la fin de la guerre qu'on prévoyoit qui pourroit naître entre l'Espagne et l'Angleterre. On a vu encore ci-dessus que M. de Villarias, voyant que je continuois mes instances les plus vives pour qu'on s'en tînt à ce dont on étoit convenu à Paris, avoit enfin pris la résolution de dresser un contre-projet et d'envoyer en même temps des instructions à M. de La Mina, sur le fait du traité de commerce, lequel on continua à traiter entre M. de Villarias et moi; mais ce que l'on doit ajouter ici, c'est que,

dans le temps qu'il ne restoit plus que quatre articles à régler sur le traité de commerce, il me fut dit par M. de Villarias, qu'en conséquence de ce qu'on étoit convenu que les deux traités devoient être signés le même jour, il étoit temps de commencer à travailler pour avancer le traité d'alliance autant que l'étoit celui de commerce. Comme j'avois prévu qu'on ne seroit pas longtemps sans me faire cette réquisition, j'avois eu l'honneur d'en écrire, pour recevoir les ordres du Roi, en cas qu'il en fût question, et il me fut prescrit de consentir à entrer en matière sur ce chapitre, mais de ne pas presser cette négociation jusqu'à ce qu'on me donnât d'autres ordres, ce que j'exécutai ponctuellement : car, lorsque j'eus reçu le contre-projet de la France, accompagné d'observations sur le projet d'alliance donné par M. de La Mina, j'eus occasion d'allonger insensiblement cette négociation, de façon néanmoins qu'ils ne pussent soupçonner qu'on agissoit là-dessus froidement de la part de la France. Au bout de quelque temps on dressa en Espagne des répliques au contre-projet et aux observations de la France. Dans lesdites répliques on approchoit à la vérité plus près que ci-devant du contre-projet de la France ; mais comme il se trouva qu'il y avoit encore quelque chose de plus à désirer, je reçus des remarques faites en France sur ces répliques de M. de Villarias, avec lequel je travaillai en conséquence jusqu'à ce qu'il me remît enfin deux projets, l'un pour consentir, ainsi que je l'ai marqué ci-dessus, à tous les points du traité de commerce, excepté un seul, concernant l'introduction en Espagne des denrées de nos colonies, et l'autre pour consentir pareillement à ce qu'on avoit proposé de la part de la France pour le traité d'alliance, à l'exception aussi d'un seul article concernant l'adjonction du Roi de Naples à l'alliance de la France et de l'Espagne, pour agir conjointement dans la guerre contre l'Angleterre. Cette exception étoit fondée sur ce qu'il leur paroissoit trop dangereux pour le Roi de Naples de se déclarer partie en cette guerre, puisqu'il se trouveroit, du côté de terre, exposé aux forces de l'Empereur, qui vivoit alors, s'il s'unissoit avec l'Angleterre, et, du côté de la mer, en péril d'être attaqué par les Anglois.

Il n'y avoit plus que cet article à discuter lorsque, dans la même lettre qui m'ordonnoit de faire connoître à Leurs Majestés Catholiques, ainsi qu'il est marqué dans l'article précédent, les raisons qui déterminoient le Roi à suspendre pour un temps la signature du traité de commerce, la même chose me fut prescrite à l'égard du traité d'alliance, et la même réponse me fut donnée par Leurs Majestés Catholiques, en sorte que l'affaire en est restée là depuis ce temps. Il est vrai que, depuis la mort de l'Empereur, la Reine en me parlant des grands projets que cet événement lui faisoit former, dit que présentement Carlin (c'est ainsi qu'elle appelle le Roi de Naples) devoit entrer en danse dans cette conjoncture.

Article IV

Il étoit marqué dans mes instructions de tâcher de porter le Roi d'Espagne à accéder au traité de paix conclu à Vienne entre Sa Majesté et feu l'Empereur, comme une chose convenable pour ne rien laisser en arrière et consolider la paix de l'Europe ; mais il étoit en même temps marqué dans les susdites instructions de différer à parler de cette affaire jusqu'à ce que j'en reçusse l'ordre. Cet ordre étant venu, je représentai à Leurs Majestés Catholiques et à M. de Villarias les raisons qui pouvoient faire connoître la nécessité de cette accession. J'y trouvai beaucoup d'opposition, tant dans l'esprit de Leurs Majestés Catholiques que dans celui du ministre. Ils prétendoient qu'on ne pouvoit avec justice leur rien demander de plus que leur accession aux préliminaires, telle qu'il l'avoit donnée ; qu'ils ne pouvoient l'étendre à des articles dont il n'avoit pas été question dans les susdits préliminaires, puisque leur intention n'avoit jamais été, et n'étoit pas encore, de renouveler par là, ni confirmer les engagemens pris antérieurement avec la cour de Vienne, lesquels, depuis la déclaration du marquis de Castelar [1], ils regardoient comme nuls ; mais en

1. Déclaration du 28 janvier 1731, faite par le marquis de Castelar, alors ambassadeur à Paris, pour protester contre l'inexécution du traité de Séville, au sujet de l'établissement de D. Carlos dans les duchés de Parme et Toscane (Du Mont, *Corps diplom.*, Supplément II, IIe partie, p. 287).

particulier et surtout ils ne vouloient pas entendre parler d'aucune garantie de leur part pour la Pragmatique Sanction, ajoutant même que peut-être pourroit-il survenir telle circonstance, que la France elle-même ne seroit pas fâchée du refus que l'Espagne faisoit d'accéder à cette garantie ; qu'au surplus peu leur importoit d'être dans une situation plus fixe et plus décidée avec la cour de Vienne que celle où ils se trouvent actuellement, et que la garantie de la France pour les articles contenus dans les préliminaires leur suffisoit pour la sûreté du Roi de Naples. Nous eûmes plusieurs conversations sur ce chapitre, au bout desquelles je proposai, ainsi qu'il m'avoit été ordonné, qu'il ne fût pas mention dans le corps de l'acte d'accession de la Pragmatique Sanction, mais qu'elle fût simplement transcrite à la fin de l'acte et au-dessous des signatures, comme chose séparée et indépendante de l'acte d'accession. Cet expédient ne fut pas goûté, et ils trouvoient également préjudiciable qu'un acte qu'ils vouloient absolument ignorer et ne pas reconnoître, fût joint à celui par lequel ils accédoient au traité de Vienne. N'y ayant point été possible de les faire sortir de ce système, Son Éminence, se servant de la déférence que toutes les Puissances de l'Europe ont en sa modération et justice, trouva moyen de porter la cour de Vienne à se contenter de l'accession de l'Espagne en la forme que l'offroit Sa Majesté Catholique, et dans laquelle il ne fût fait aucune mention de la Pragmatique Sanction[1]. Par ce moyen se consomma le grand ouvrage de la paix conclue à Vienne. On a reconnu depuis la mort de l'Empereur, par les droits que le Roi d'Espagne réclame sur la succession de la maison d'Autriche, quelle étoit la cause secrète du refus si constant qu'il avoit fait d'accéder à la garantie de la Pragmatique Sanction.

Article V

Enfin il y avoit un article dans mes instructions concernant les allodiaux de Toscane et de Parme, que la Reine d'Espagne

1. L'acte d'accession de l'Espagne au traité de Vienne fut signé le 21 avril 1739 (Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 803).

prétendoit avec toute l'ardeur possible. Mais comme il m'étoit enjoint, par ces mêmes instructions, de ne faire aucune mention de cette affaire jusqu'à nouvel ordre, je fis semblant de ne pas comprendre quelques insinuations qu'on me fit, tendantes à entrer en matière là-dessus, et j'évitai par ce moyen d'en parler ni qu'on m'en parlât jusqu'à ce que l'ordre me vint de mettre cette affaire sur le tapis. C'est ce que fis avec toutes les précautions possibles, pour ne pas effaroucher Leurs Majestés Catholiques et surtout la Reine, qui prit feu vivement au premier mot que j'en lâchai. Je ne laissai pas de lui répondre avec toute la modération convenable, mais en appuyant ma réponse sur les plus fortes et les plus solides raisons, pour leur faire sentir que, dans la conjoncture où on se trouvoit dans le moment que je leur parlois, il étoit absolument nécessaire pour le bien des affaires et pour leurs propres intérêts de ne pas cabrer l'Empereur, qui vivoit alors, de peur de l'engager à prendre ses arrangemens avec d'autres puissances qui pourroient lui faire espérer et même le mettre en état, non seulement de se procurer sur l'article des allodiaux la satisfaction qu'on lui avoit refusée de la part de la France et de l'Espagne, mais même de recouvrer peut-être les Royaumes de Naples et de Sicile. Je fis connoître ensuite qu'on ne savoit plus, en France, comment différer plus longtemps à rendre une réponse catégorique à l'Empereur, qui, ayant donné quantité de mémoires qu'on lui avoit successivement demandés sur cette affaire, avoit fait enfin déclarer par le prince de Lichtenstein [1], son ambassadeur en France, qu'il n'avoit plus rien à produire de nouveau et qu'il demandoit avec les plus vives instances que Son Éminence, qui avoit été choisie de part et d'autre pour arbitre, prononçât sur les pièces produites jusqu'alors des deux côtés. Et comme je sentis bien que la garantie secrète, donnée par la France, et que j'avois laissé ignorer à Madrid jusqu'à ce qu'on jugeât à pro-

1. Le prince Joseph Wenzel Laurenz Liechtenstein, duc de Troppau et de Jägerndorf, né à Prague le 9 août 1696, mort à Vienne, le 10 février 1772. Il suivit la carrière des armes, mais après avoir rempli une mission diplomatique en Prusse en 1735, il fut accrédité comme ambassadeur de l'Empereur en France et y résida de 1737 à 1740. — Cf. *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XVIII, p. 623-625.

pos de la faire connoître, pourroit causer de l'embarras, pour le prévenir j'employai toutes les raisons que je pus imaginer pour les persuader que les vues et projets qu'on avoit actuellement étant infiniment plus importans que ces allodiaux, il ne paroissoit pas qu'on dût en embarrasser l'exécution et le succès par se mettre en risque évident d'exciter une guerre générale, que pourroient produire les engagemens que l'Empereur rebuté prendroit avec d'autres Puissances, déjà jalouses et allarmées sur l'union de la maison de Bourbon ; et j'accompagnai, dans les différentes conversations que j'eus sur ce chapitre, ces raisons de tout ce que je crus pouvoir faire quelque impression sur l'esprit de Leurs Majestés Catholiques. Je reconnus, à l'occasion de ces allodiaux plus que jamais, la vérité de ce que j'avois marqué dans plusieurs de mes dépêches, savoir que la Reine seroit moins sensible aux avantages les plus considérables du Royaume d'Espagne qu'à quelque établissement pour ses enfans, et qu'à moins qu'on ne trouve des expédiens pour lui en procurer quelqu'un, je doute qu'on puisse compter sur un concours bien réel de l'Espagne pour les vues qu'on pourroit avoir, soit pour l'honneur et la grandeur de la maison de Bourbon, soit pour l'avantage des deux Royaumes. Pour preuve de ce que j'avance, je dirai que la Reine, se voyant pressée par mes représentations, me dit fort vivement que cette affaire ne regardoit ni le Roi, ni le royaume d'Espagne ; que c'étoit son patrimoine particulier dont elle-même ne pouvoit, quand elle le voudroit, disposer librement, à cause des pactes et substitutions qu'il y avoit dans sa famille ; que c'étoient ses enfans qui en étoient véritablement propriétaires, en sorte que ce ne seroit qu'avec le consentement du Roi de Naples et du Cardinal Infant[1], qu'elle comptoit faire passer cela sur la tête de l'infant D. Philippe et des enfans qu'il auroit, pour leur former une subsistance,

1. D. Luis-Antonio-Jayme, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, né le 25 juillet 1727, cardinal le 19 novembre 1735, archevêque de Tolède le 13 février 1736, et de Séville le 7 janvier 1742. Le 18 décembre 1754, il renonça à l'état ecclésiastique et se maria avec Dª Maria-Teresa, fille d'un capitaine d'infanterie, D. José Ignacio de Villabriga y Drummond, à laquelle on donna le titre de comtesse de Chinchon. Il mourut en 1785, laissant un fils et deux filles.

cedit infant n'ayant aucun fonds en Espagne, mais simplement du viager, et qu'elle croyoit que, depuis le mariage, il étoit de l'honneur de la France de ne pas laisser ce prince dans cette situation. Je répondis n'avoir aucune connoissance des pactes et substitutions dont elle me parloit, mais le surplus des raisons qu'elle avoit alléguées ne demeura pas sans réplique de ma part. Et dans le temps que cette affaire se disputoit pour et contre, je reçus une lettre de son Éminence pour le Roi d'Espagne, dans laquelle ce prince me dit qu'il étoit question, entre autres choses, des allodiaux, et, sans doute pour gagner du temps dans une affaire qui ne leur étoit pas agréable, Leurs Majestés Catholiques me dirent qu'elles répondroient directement à M. le Cardinal et enverroient des ordres et des instructions au prince de Campo Florido[1], leur ambassadeur, pour tâcher de convenir en France sur cette affaire. Et depuis ce temps-là j'ignore ce qui a été fait ou conclu à Versailles sur cela, outre que la mort imprévue de l'Empereur peut avoir suspendu l'attention qu'on prêtoit à cette affaire et avoir, depuis ce temps-là, changé de part et d'autre les premières idées qu'on avoit sur cela.

Après avoir rapporté ci-dessus, aussi brièvement qu'il a été possible, ce qui pendant mon séjour en Espagne avoit été dit et fait sur les points contenus dans les instructions qu'on m'avoit données en partant, il paroît à propos de parler des principales affaires qui sont survenues pendant ce temps-là et qui ne pouvoient être comprises dans mes instructions.

Comme les Anglois conservoient, lors de mon arrivée en Espagne, ainsi qu'ils font encore à présent, un grand crédit dans les différens ministres (*sic*) et tribunaux d'Espagne, et surtout le sieur Keen, qui étoit alors leur ministre à Madrid, il étoit à craindre qu'à l'occasion des brouilleries qui avoient commencé de naître par rapport à l'inexécution, de la part de l'Espagne, des articles de la convention passée au Pardo[2],

1. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs et ministres d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

2. Le 4 mars 1728 (Du Mont, *Corps diplom.*, t. VIII, IIe partie, p. 150).

et surtout par rapport à la liberté de la navigation aux Indes, que l'Angleterre vouloit absolument maintenir sur le pied où elle est, il étoit à craindre, dis-je, qu'il ne se fît quelque accommodement particulier, dans lequel il seroit accordé à l'Angleterre des avantages qui, par contre-coup, fussent préjudiciables au commerce de France, et capables en même temps d'augmenter la puissance des Anglois, surtout par mer et dans le commerce. Il paroissoit convenable de prévenir ces inconvéniens, autant qu'il seroit possible imperceptiblement et sans se commettre. D'ailleurs voyant par les dépêches qu'on me faisoit l'honneur de m'écrire, que Sa Majesté ne désapprouvoit pas la fermeté avec laquelle le Roi d'Espagne, soutenant l'honneur de sa couronne, avoit déclaré ne vouloir exécuter les clauses de la convention passée avec le sieur Keen, que préalablement l'amiral Hadock[1], qui, après avoir fait voile pour retourner en Angleterre, avoit reçu contre-ordre de revenir dans la Méditerranée, ne fût retourné véritablement en Angleterre, non seulement je ne combattis point cette résolution, mais je fis même quelques insinuations, qui déterminèrent S. M. C. à soutenir ce qu'elle avoit avancé. Cette première démarche produisit de grands mécontentemens et murmures en Angleterre. Toutes les nouvelles qu'on en recevoit annonçoient une guerre ouverte, et même prochaine. M. Keen, avant son départ de Madrid, m'en parloit sur ce ton, et le Roi d'Espagne en étoit si persuadé qu'il lui prit envie d'ordonner à ses armateurs de commencer les hostilités; mais lui ayant représenté combien il lui étoit essentiel de ne pas paroître agresseur, supposé qu'il y eût guerre, il se contint et promit d'attendre que les Anglois commençassent, ce qu'il exécuta. Mais les Anglois ayant arrêté quelques bâtimens espagnols, S. M. C., après avoir consulté la France, en usa de même à l'égard de ceux de l'Angleterre. Sa Majesté Britannique ayant, quelque

1. Nicholas Haddock (1686-1746). En mai 1738, étant contre-amiral, il fut nommé commandant en chef dans la Méditerranée et bloqua les côtes d'Espagne. En 1741, l'amiral espagnol Navarro réussit à lui échapper pour mener un convoi de troupes de Barcelone en Italie et sa jonction avec l'escadre française le sauva d'une attaque de Haddock qui s'était mis à sa poursuite. Pour plus de détails, voir *Dictionary of National Biography*, t. XXIII, p. 426-427.

temps après, accordé à ses sujets des lettres de mer et de représailles, elle fut imitée par le Roi d'Espagne qui, de son côté, en accorda de pareilles à ses sujets, mais toujours du su et du consentement de la France. Dans cette situation on craignoit infiniment pour le retour des assogues[1] qu'on savoit être partis pour revenir en Espagne, et qu'on appréhendoit de voir tomber entre les mains des Anglois, qui épioient le temps et la route du retour de cette flotte, laquelle néanmoins évita ces dangers et arriva heureusement au port de Saint-Ander (*Santander*). Cela dura en cet état jusqu'à ce que les Anglois, ayant publié une déclaration formelle de guerre contre l'Espagne, cette cour, encore du su de la France, en fit de même de son côté, S. M. C. observant toujours ce qu'elle m'avoit ci-devant promis, de ne jamais paroître l'agresseur. Ensuite de quoi je représentai la nécessité qu'il y avoit de mettre au plus tôt les côtes du continent de l'Espagne à l'abri de toute insulte, et de ne pas perdre de temps à armer et à équiper leur flotte. Le Roi d'Espagne, en conformité, donna ses ordres sur l'un et sur l'autre articles, et ses armateurs, qui étoient la plupart Biscayens, continuèrent leurs courses, prirent plusieurs bâtimens anglois, et arrêtèrent même sous différens prétextes, quelques bâtimens françois. Les Anglois, irrités et fatigués de cette espèce de guerre qui ne décidoit [rien] et ruinoit leur commerce, prirent la résolution de mettre en mer le plus grand et le plus considérable armement de mer dont on ait vu d'exemple depuis la flotte de Philippe second. Ces forces étoient destinées contre l'Amérique espagnole. Sur quoi le Roi d'Espagne fit sortir, sous les ordres du marquis de Torres, une escadre de douze vaisseaux, qu'il tenoit au Ferol, et qui arrivèrent heureusement en Amérique. Mais comme cela ne suffisoit pas pour garantir les Indes espagnoles contre le prodigieux armement des Anglois, qui menaçoient de tout envahir, ainsi que le portoit la déclaration que Cathcart[2], leur comman-

1. Correctement *azogues*. L'*azogue* est le mercure et par extension on donna ce nom aux vaisseaux qui transportaient aux Indes occidentales le mercure nécessaire au traitement par le procédé d'amalgamation des métaux précieux et en rapportaient l'or et l'argent en lingots.

2. Charles Cathcart, VIIIe baron Cathcart, nommé en 1740 commandant en chef

dant général avoit publiée, la France, tout à coup, et sans qu'on en eût aucun soupçon, mit subitement en mer deux escadres pour aller aux Indes espagnoles. Je n'oubliai point de faire sentir le mérite de cette démarche et l'avantage infini qui en revenoit à l'Espagne. Il ne me fut pas difficile de le persuader, car, non seulement LL. MM. CC. et le ministre, mais même la cour et la ville témoignèrent une joie parfaite en apprenant cette nouvelle, qui les tiroit d'une extrême inquiétude, qu'ils avoient eu beau vouloir cacher. Cela acheva de déconcerter les vastes projets des Anglois, au point que les frais et les dépenses incroyables qu'ils ont faites pour ce prodigieux armement se sont jusqu'à présent tournées à pure perte pour eux, et la France publia en même temps un manifeste pour justifier l'envoi de ses escadres, et pour prouver que cela ne devoit point être regardé comme une déclaration de guerre de sa part, ainsi qu'effectivement ce n'en étoit pas une. Les grandes et terribles tempêtes qu'on a essuyées dans ces mers ont retardé toutes les opérations; mais tous les dommages, à l'exception de la mortalité des hommes, étant à peu près rétablis, on est aujourd'hui dans l'attente de savoir ce qui se passera de ces côtés-là.

La seconde affaire survenue depuis mon arrivée en Espagne, consistoit en ce que le Roi de Portugal[1], ayant proposé en France de convenir d'un traité d'amitié entre les deux Cours, il en fut dressé à Versailles un projet, dans lequel il y avoit un article qui portoit qu'il seroit fait un traité de commerce entre la France et le Portugal, pour la conclusion duquel il avoit été stipulé le terme de deux ans. J'en reçus une copie pour la communiquer, sous le plus grand secret, au Roi d'Espagne, qui me parut très sensible à cette marque de confiance de Sa Majesté, et qui me dit qu'à l'égard du traité de commerce avec le Portugal, il verroit toujours avec la plus grande satisfaction tous les avantages que Sa Majesté pourroit se procurer et à son Royaume; mais qu'à l'égard du traité

de toutes les forces anglaises en Amérique, mort le 20 décembre de cette même année.

1. Jean V, roi de Portugal de 1706 à 1750.

d'amitié, il en examineroit les différentes clauses, sur lesquelles il me rendroit ensuite réponse. Ce froid ne me surprit pas, connoissant l'aversion naturelle des Espagnols contre les Portugais, et la Reine m'ayant ci-devant, dans des jours d'épanchement de cœur, confié que, de toutes les puissances de l'Europe, elle avoit personnellement de la répugnance pour deux, qui étoient l'Empereur et le Portugal, le premier pour en avoir été trompé, et l'autre pour le mauvais traitement qu'y recevoit la princesse du Brésil, sa fille[1]. Je fis valoir l'attention qu'on avoit eue en France de modérer, dans le projet de traité d'amitié, les articles qui pourroient intéresser l'Espagne, et je sollicitai vivement la réponse de Sa Majesté Catholique, qui me fut donnée enfin, accompagnée de quelques changemens qu'ils souhaitoient être faits à quelques articles du projet, dont je tâchai de leur faire voir le peu d'importance. On fit pendant un temps plusieurs difficultés d'entrer dans les raisons que j'alléguois là-dessus; mais enfin ils se rendirent et consentirent que ces articles fussent couchés comme la France le souhaitoit, en sorte qu'ils me dirent que, moyennant cela, rien ne s'opposoit plus à ce que l'on procédât en France à la conclusion d'un traité d'amitié et de commerce avec le Portugal; mais comme je reçus ordre de proposer aussi un traité de neutralité entre l'Espagne et le Portugal, pour lequel cette dernière couronne demandoit six articles sur lesquels l'Espagne témoignoit une grande répugnance, j'employai tous mes soins pour lever cette répugnance, présumant que Sa Majesté Portugaise pourroit être difficilement amenée à un traité de neutralité avec l'Espagne et de commerce avec la France, à moins qu'on ne la satisfît sur lesdits six articles qu'elle demandoit. Je représentai donc à LL. MM. CC. qu'à la veille d'une guerre, qui pouvoit facilement devenir générale, il étoit d'une conséquence infinie pour le succès de cette guerre, de tirer le Portugal des anciennes liaisons qu'il avoit avec l'Angleterre, laquelle, sans cela, trouveroit un avantage considérable dans la liberté qu'elle auroit de tenir une flotte

1. L'infante Doña Maria-Ana-Victoria.

dans les ports de Portugal, puisque, moyennant cela, l'Espagne seroit obligée, pour la sûreté de son continent, de tenir un nombre considérable de vaisseaux de guerre dans les ports et de troupes sur ses côtes, et par conséquent de diminuer les efforts qu'on doit employer aux Indes, dont la conservation est bien plus importante à l'Espagne que ce que le Portugal demande. Je fis connoître aussi que, si on rebutoit le Portugal, il pouvoit faciliter extrêmement les entreprises qu'on savoit que les Anglois méditoient du côté de Buenos-Aires. Je représentai encore que, si la neutralité du Portugal étoit une fois déclarée, cela déconcerteroit fort les Anglois, qui verroient par là une branche considérable de leur commerce attaquée, et feroit aussi en même temps une grande impression sur les Hollandois, en sorte que cela pourroit servir à les déterminer plus facilement à prendre le parti d'une neutralité pareille. Enfin je me servis de la maxime générale, qu'à la veille d'entrer dans une grande guerre, il convenoit de diminuer le plus qu'on pouvoit le nombre de ses ennemis, lesquels, pris chacun en particulier, n'étoient pas capables de nous nuire, mais jetoient dans de furieux embarras lorsqu'ils étoient réunis, ce que je disois par rapport au mépris que LL. MM. CC. m'avoient ci-devant marqué des forces du Portugal. Il parut que toutes ces raisons avoient fait quelque impression, puisqu'on consentit en Espagne à quelques-uns des six articles demandés par le Portugal, et on envoya des instructions et des pleins pouvoirs au prince de Campo Florido pour achever de régler à Paris avec D. Louis d'Acuña, ambassadeur de Portugal[1], et, par les bons offices de la France, les articles qui restoient encore à régler, et qui n'étoient pas les plus importans. Mais lorsqu'on voulut à Paris mettre l'affaire en train, D. Louis dit qu'il ne pouvoit y travailler sans avoir de nouveaux ordres et de nouvelles instructions de sa cour, où il envoya un courrier pour cet effet. La maladie du cardinal de Motta[2], ministre de Sa Majesté Portugaise, servit de prétexte à garder longtemps ce courrier, qui arriva enfin chargé d'instructions pour négo-

1. Sur D. Luis da Cunha, voir le *Recueil des Instructions, Portugal*, passim.
2. Cf. *Recueil des Instructions, Portugal*, p. 295-296.

cier, non seulement sur le reste des six articles, dont il avoit été question jusqu'alors, mais même sur dix-huit nouvelles demandes faites par le Portugal. On m'en marqua en Espagne une grande surprise, mais comme je n'avois reçu aucun ordre ni instructions sur ces nouvelles demandes, tout ce que je pus dire étoit qu'on m'avoit fait l'honneur de me mander de la cour que lesdites demandes étoient peu importantes et incapables, non seulement de rompre, mais même de retarder longtemps la conclusion de cette affaire, dont la négociation fut suivie en France entre M. Amelot et M. le prince de Campo Florido, sans que j'en aie entendu parler depuis jusqu'à mon départ de Madrid[1].

La troisième affaire survenue pendant mon séjour en Espagne regardoit les Hollandois et les démarches qu'il y avoit à faire de la part de l'Espagne pour les déterminer à embrasser le parti de la neutralité. Cela étoit fondé sur les mêmes motifs que celle de Portugal, à savoir de diminuer le nombre des ennemis et de priver les Anglois des secours et avantages qu'ils tireroient en engageant la République de Hollande à faire cause commune avec eux. Je reçus ordre d'en parler à LL. MM. CC., ce que j'exécutai, aussi bien qu'à M. de Villarias. Ils convinrent en général qu'il seroit bon que la Hollande ne se joignît pas avec l'Angleterre, mais ils ne parurent pas persuadés qu'il fût d'une nécessité absolue de se donner bien des mouvemens à cet égard, d'autant plus qu'ils comptoient que les Hollandois se trouvoient trop bien de l'interruption du commerce avec l'Angleterre pour vouloir perdre cet avantage en se déclarant en faveur de cette couronne, qui d'ailleurs, depuis un certain nombre d'années, prenoit le dessus dans le commerce, ce qui alloit à la diminution de celui des Hollandois. De plus que cette République avoit intérieurement des affaires chez soi, qui la rendoient plus retenue à se mêler d'affaires

1. C'est vers le milieu de 1740, au moment où l'Espagne se décidait à accepter les termes du traité de neutralité du Portugal, que la négociation se trouva entravée par des difficultés nouvelles. (*Correspondance d'Espagne*, t. CDLXI, fol. 237, Amelot à La Marck, Compiègne, 25 juillet 1740 ; fol. 264 v°, La Marck à Amelot, Balsain, même date.) — Cette affaire traîna en longueur sans arriver à une solution. Cf. *Recueil des Instructions, Portugal*, p. 285 et suiv.

extérieures[1]. D'ailleurs que la Hollande étoit encore chargée d'une bonne partie des grosses dettes qu'elle avoit contractées dans la guerre de 1701, et enfin que, pourvu que la France et l'Espagne fussent bien unies, elles pouvoient en tout cas se passer de la Hollande.

Je combattis toutes ces raisons en détail, et enfin je représentai fortement qu'outre le nombre de vaisseaux et de troupes que cette République étoit en état de joindre avec celles d'Angleterre, il étoit bon de faire attention que, si la Hollande venoit à se déclarer, il étoit fort à craindre que cet exemple ne fût suivi par d'autres puissances, et même par le Portugal, si on n'étoit pas encore convenu avec cette couronne. Après quelques conversations, ils en tombèrent d'accord ; mais il s'agissoit de savoir les démarches à faire sur cela de la part de l'Espagne. Il y avoit deux choses sur lesquelles il paroissoit nécessaire de satisfaire la Hollande. La première, et qui formoit déjà depuis un temps assez considérable des sujets de plainte très vifs de la part de la République, consistoit dans la restitution qu'elle demandoit d'un nombre de vaisseaux marchands qu'elle prétendoit lui avoir été saisis injustement par les garde-côtes espagnols. Après quantité de représentations que je fis sur l'aigreur et la mauvaise volonté que faisoit naître dans l'esprit des principaux membres de la République, la plupart intéressés dans les chargemens de ces vaisseaux, le refus si constant que l'on faisoit de leur rendre justice en Espagne, on y prit enfin la résolution de leur restituer l'équivalent de quelques-uns de ces vaisseaux, et de promettre qu'on alloit examiner de nouveau les pièces des procès concernant les autres bâtimens pris et saisis. Cela commença à diminuer un peu les murmures en Hollande, quoiqu'il en subsistât encore une partie ; mais le principal article qu'il y avoit à régler, étoit de voir de quelle manière on pourroit parvenir à calmer les

1. Allusion aux luttes entre le parti républicain aristocratique, soutenant le pensionnaire Van der Heim (1737-1746) et le parti orangiste, qui cherchait à donner le pouvoir à Guillaume-Charles-Henri, héritier de la maison d'Orange, Stathouder de Groningue et de Gueldre, et mari de la princesse Anne d'Angleterre. En 1747, lorsque les armées françaises pénétrèrent en Hollande, un mouvement populaire fit donner à ce prince le stathoudérat général héréditaire.

inquiétudes de la République sur l'intention où étoit l'Espagne de réduire et diminuer aux Anglois la liberté de la navigation aux Indes, les Hollandois appréhendant que cela ne retombât dans la suite contre eux-mêmes, puisqu'ils se trouvoient à cet égard dans le même cas. Je représentai à différentes reprises la nécessité qu'il y avoit de rassurer sur ce chapitre les craintes de la République, dont une partie conservoit encore les anciennes liaisons avec l'Angleterre, et l'autre étoit vivement sollicitée par M. Trevor, ministre de cette couronne à La Haye, qui ne cessoit de vouloir leur persuader le préjudice irréparable que recevroit par la suite le commerce de la Hollande, si elle ne se joignoit à l'Angleterre pour arrêter les vues et les projets de la maison de Bourbon. LL. MM. CC. et leur ministre, sentant bien que les vrais républicains, qui s'opposoient qu'on prît parti en cette guerre, pourroient être entraînés malgré eux par le plus grand nombre, qui pensoient différemment, ne savoient cependant comment y porter remède, me répétant sans cesse qu'ils ne pouvoient rien accorder pour les Hollandois sur le chapitre de la libre navigation aux Indes, qu'ils ne fussent obligés dans la suite d'accorder aux Anglois les mêmes avantages, lorsqu'on viendroit à faire la paix avec eux, en sorte qu'on retomberoit alors dans le même cas que l'on veut éviter par la guerre, et qui est si préjudiciable, non seulement au commerce de l'Espagne, mais aussi à celui de la France. Enfin, après avoir agité cette matière plusieurs fois, il fut convenu que S. M. C. s'en rapporteroit à la France et suivroit les conseils du Roi sur ce qu'il y avoit à faire là-dessus. J'eus l'honneur d'en rendre compte sur ce pied, et dans la réponse que je reçus, étoit joint le modèle d'une déclaration que le marquis de Saint-Gil[1], ambassadeur d'Espagne à La Haye, devoit faire

1. D. Joachin-Antonio de Bazan y Melo, marquis de San Gil ou de Saint-Gilles. Il était ambassadeur d'Espagne près les États Généraux des Provinces-Unies depuis 1734. Il fut rappelé en 1746 par Philippe V, qui lui destinait la place de gouverneur du conseil de Castille, mais lorsqu'il arriva en Espagne, Ferdinand VI, qui venait de monter sur le trône, le nomma seulement gouverneur du conseil des finances, charge dont il prit possession le 2 septembre 1746. Le marquis de Saint-Gilles était aussi conseiller au conseil des Indes. (*Correspondance d'Espagne*, t. CDXVIII, fol. 211; — *Mémoires et documents*, *Espagne*, t. CCCXLII, fol. 250 et t. CCCXLV, fol. 310; — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 473.)

au nom du Roi son maître, qui se conforma au conseil du Roi. La déclaration fut faite en conséquence et conforme à celle qui lui étoit indiquée par la France. Il est vrai qu'elle servit d'un puissant motif aux vrais républicains pour prendre courage et appuyer leur sentiment ; mais le parti contraire se trouvant le plus nombreux, il fut résolu à La Haye qu'on demanderoit à l'Espagne des explications plus nettes et plus détaillées que celles dont on se servoit dans la déclaration qu'avoit donnée le marquis de Saint-Gil. On en dressa une délibération qui fut envoyée en Espagne. S. M. C. persista dans la résolution de laisser la conduite de cette affaire entre les mains de Son Éminence, qui, par ses lumières naturelles et par le crédit qu'elle conservoit en Hollande, étoit plus propre que personne à trouver les expédiens qui pussent empêcher l'effet des intrigues des Anglois, sans hasarder les intérêts de l'Espagne, ni ceux de la France, qui s'y trouvoient indirectement impliqués. Depuis ce temps-là les négociations se menant à ce sujet par M. le marquis de Fénelon, ambassadeur de France à La Haye, je n'en puis marquer ici le détail, d'autant plus que, dans le temps que cela se traitoit encore, et après que la signature des traités de commerce et d'alliance fut ainsi, et par les raisons marquées ci-devant, suspendue pour le temps présent, enfin lorsqu'à tout moment on attendoit en Espagne la nouvelle de la signature de leur traité de neutralité avec le Portugal, puisque les nouvelles demandes de cette couronne avoient paru en France peu importantes ; dans le temps, dis-je, que les affaires étoient dans cette situation, on apprit tout d'un coup la mort imprévue de l'Empereur. Toutes les négociations qu'on avoit suivies jusqu'alors demeurèrent en l'état où elles étoient, et on ne fut uniquement occupé que de la nouvelle face que cet incident alloit vraisemblablement faire prendre aux affaires de l'Europe.

Dès que je fus informé, par le Roi d'Espagne lui-même, de cette importante nouvelle, je crus devoir me mettre en état de savoir au plus tôt ce que LL. MM. CC. pensoient sur ce chapitre, afin de pouvoir en rendre compte à la cour. J'eus pour cet effet, pendant les trois premiers jours, quelques

conversations particulières avec le Roi et la Reine d'Espagne, dans lesquelles je vis toute la joie que leur donnoit un événement qu'ils regardoient comme l'occasion la plus favorable qu'ils pussent souhaiter pour parvenir au succès de leurs anciennes vues en Italie. Je trouvai même que la Reine se laissoit aller à beaucoup de projets vagues, dont le but et les moyens étoient peu digérés, et que le Roi d'Espagne, sortant de son sang-froid ordinaire, parloit fort vivement de la nécessité de profiter au plus vite de cette conjoncture pour entrer brusquement en Italie, avant que la cour de Vienne eût le temps d'y envoyer des troupes et de prendre aucun arrangement pour mettre obstacle à l'exécution de leurs desseins. Comme je n'étois point informé des intentions du Roi sur ce chapitre, je crus devoir me restreindre à modérer cette excessive ardeur, et à ramener LL. MM. CC. à se confier pour le temps et les moyens aux conseils de la France, les faisant souvenir qu'ils m'avoient dit eux-mêmes qu'ils se croyoient assurés des bonnes dispositions de Son Éminence à leur égard, et qu'ainsi il paroissoit que le plus sûr parti pour eux étoit d'attendre les arrangemens que prendroit M. le Cardinal, pour parvenir au but qu'on désiroit, soit par la voie de la négociation, soit, si celle-là manquoit, par la voie d'une guerre vive.

La Reine m'ayant demandé pour qui la France s'intéressoit le plus dans la prochaine élection d'un Empereur, je lui répondis que je n'étois, ni ne pouvois être instruit là-dessus; que tout ce que je pouvois leur dire, c'est qu'il me souvenoit que, du temps du feu Roi, on étoit résolu en France que, le cas arrivant, on donneroit la préférence à la maison de Bavière au-dessus des autres Électeurs[1], et que je ne savois si on pensoit différemment depuis. La Reine reprit que, quoique son fils eût épousé une princesse de Saxe[2], elle concourroit en faveur de la maison de Bavière, en tout ce que la France jugeroit à propos. « Oui vraiment, » reprit vivement le Roi, « car si notre

1. Ce fut en effet l'Électeur de Bavière, Charles-Albert, que la France réussit à faire monter sur le trône impérial en 1742.

2. D. Carlos, roi des Deux-Siciles, avait épousé en 1738 Marie-Amélie, fille d'Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe.

« fils a épousé une princesse de Saxe, l'Électeur de Bavière est « d'un autre côté le plus proche parent que nous ayons après « la maison de France[1]. »

Ensuite de quoi, jugeant l'union du Roi de Sardaigne utile, quelque vue que pût avoir Sa Majesté, je les fis souvenir encore de ce que je leur avois déjà ci-devant représenté plusieurs fois, à l'occasion des différends qu'ils avoient avec les Anglois, à savoir la nécessité, en cas que l'Empereur se mêlât de cette affaire, de s'ouvrir un passage en Italie, en engageant le Roi de Sardaigne dans nos intérêts, et que cette nécessité devenoit encore plus absolue, dans la conjoncture présente, qu'elle n'étoit ci-devant.

Enfin, au bout de quelques conversations, LL. MM. CC. et le ministre tombèrent d'accord des trois articles, savoir : l'un, d'attendre ce que la France jugeroit convenable de faire, et l'autre de consentir à tout ce qui seroit nécessaire pour gagner le Roi de Sardaigne, ajoutant même qu'il étoit à propos de lui faire un si bon parti qu'on ne pût pas le faire changer en lui offrant de l'autre côté des avantages plus considérables ; et enfin qu'à l'égard de l'élection d'un Empereur, ils se conformeroient à ce que la France jugeroit à propos.

Je rendis compte de ces différentes conversations dans un assez grand détail, sur lesquelles je ne reçus d'autre ordre que celui de faire connoître que la France se chargeoit d'agir dans le Nord et dans l'Allemagne, mais que c'étoit à LL. MM. CC. à se charger du soin de gagner le Roi de Sardaigne ; que les

1. Cette parenté était beaucoup moins étroite que ne le prétendait Philippe V, et c'est à peine si l'on peut donner ce nom aux liens qui rattachaient par alliance le père de Charles-Albert de Bavière et non Charles-Albert lui-même à la maison d'Espagne. On en jugera par le tableau généalogique suivant :

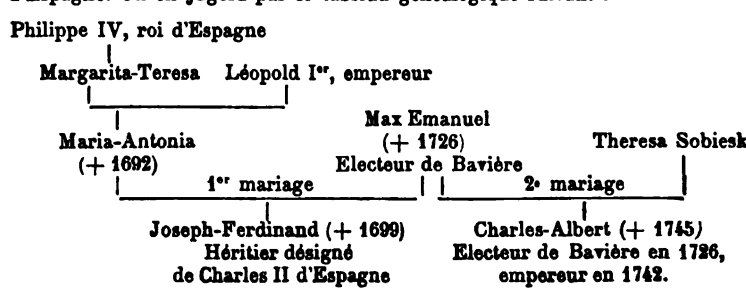

propositions devoient en être faites par l'Espagne, pour conclure ensemble un traité, et que la France seroit garante des choses dont on conviendroit dans ce traité. LL. MM. CC. me répondirent qu'il y avoit peu lieu d'espérer que le Roi de Sardaigne voulût écouter leurs propositions, si ce prince n'étoit assuré du concours de la France et qu'elle entreroit dans ce traité. Cependant, après quelques représentations, on y consentit, à condition néanmoins que M. de Seneterre[1], ambassadeur de France à Turin, y concourroit sous main par ses offices, et, pour plus grand secret, ils se servirent du canal du prince de Masseran[2], qui étoit allé porter les présens à la Reine de Naples, et on le chargea de passer, en revenant, par Turin, qui est sa patrie, et de faire secrètement les ouvertures et les premières propositions. Je ne sais où l'on en est là-dessus depuis mon départ d'Espagne.

Ce fut environ dans ce temps-là que, la vivacité de la Reine la rendant impatiente d'exécuter les desseins qu'elle avoit peine de voir différer, [elle] demanda en France le libre passage pour un corps de troupe qu'elle vouloit envoyer en Italie. Mais j'eus ordre de lui faire connoître que cette démarche de la France (*sic*) seroit prématurée et plus nuisible que profitable pour le but qu'on se propose, puisque ce seroit annoncer à toute l'Europe des desseins qu'il est essentiel de ne faire paroître que lorsque la France aura pris tous ses arrangemens. J'ajoutai les mauvaises suites que cela auroit, puisque ce n'étoit pas assez de traverser la France pour arriver aux Alpes; il s'agissoit encore de traverser les États du Roi de Sardaigne, ce qu'on ne pourroit pas faire sans que l'Espagne fût d'accord avec ce

1. Jean-Charles de Saint-Nectaire ou de Senneterre, marquis de Brinon-sur-Sandres et de Pisani, etc., lieutenant général en octobre 1735 et nommé cette même année ambassadeur à Turin. Il mourut chevalier des Ordres et maréchal de France, le 23 février 1771. (Cf. La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. XVIII, fol. 130, s. v. Saint-Nectaire.)

2. D. Victorio-Amadeo Ferrero de Fiesco, marquis de Crèvecœur, prince de Maserano, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, du 7 avril 1709, créé Grand d'Espagne en 1712, gentilhomme de la Chambre et capitaine général. Il avait été également chargé en 1739 d'aller à Saint-Jean-Pied-de-Port présenter à Madame les présents de LL. MM. CC. (*Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 168 v°, 203, etc. — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 467 ; — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 56.)

prince ; que si on entreprenoit de le forcer, ou par crainte, ou par voie de fait, à livrer passage, on ne pouvoit douter qu'outré du peu de ménagement qu'on auroit eu pour lui, et dans la crainte de se voir encore exposé à pis, il ne cherchât avec empressement à s'accommoder avec les ennemis de la France et de l'Espagne, ce qui ôteroit à LL. MM. CC. toute communication avec la France et l'Espagne, et même toute espérance de retraite, en cas de quelque malheur, le chemin de mer étant fermé par les escadres que les Anglois tiennent dans la Méditerranée et celles qu'ils peuvent y envoyer, lorsqu'ils le trouveront nécessaire. LL. MM. CC. parurent touchées de ces raisons, puisqu'elles dirent qu'elles attendroient qu'elles fussent préalablement d'accord avec le Roi de Sardaigne.

Tel étoit l'état des principales affaires qui se sont traitées en Espagne pendant le séjour que j'y ai fait, jusqu'au 15 de février de 1741, que j'en suis parti, par où l'on verra en raccourci la suite des affaires qui m'étoient prescrites par mes instructions, celle des affaires survenues depuis, et enfin le commencement de celles depuis la mort de l'Empereur Charles VI, jusqu'au dit jour, 15e de février 1741, me rapportant pour le détail de chacune de ces affaires aux dépêches que j'ai écrites pendant ces temps, où elles sont déduites plus au long.

XL

L'ÉVÊQUE DE RENNES

1741-1749

LE MARÉCHAL DE NOAILLES

MISSION

MARS-JUIN 1746

Pendant les derniers mois de son séjour à Madrid, le comte de La Marck avait été chargé de pressentir la cour d'Espagne sur l'envoi d'un ecclésiastique pour le remplacer auprès de Leurs Majestés Catholiques. Cette ouverture ayant été accueillie favorablement, l'évêque de Rennes fut nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près Philippe V.

Louis-Guy Guérapin de Vauréal était né vers 1690. Entré dans les ordres, il avait eu en 1718 la charge de maître de l'oratoire du Roi[1]. Le 24 août 1732 il avait été promu au siège épiscopal de Rennes. Mais il semble avoir été de ces prélats de cour qui ne résidaient guère en leur diocèse; ce fut sans doute son assiduité à Versailles, où le retenaient ses fonctions de maître de la chapelle-musique du Roi, qui attira sur lui l'attention de Fleury et le fit choisir pour aller en Espagne.

Les lettres de créance de l'évêque de Rennes sont datées de Versailles, 8 mars 1741[2]. Il reçut des instructions politiques que nous n'avons pas réussi à retrouver[3]. Dans les mémoires rédigés par Ter-

1. *Journal* de Dangeau, t. XVII, p. 377.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLIX, fol. 368 (copie).

3. Elles ne se trouvent pas en effet dans les tomes CDLXV à CDLXVII de la *Correspondance d'Espagne*, relatifs à l'année 1741, ni dans d'autres tomes de cette *Correspondance* où elles auraient pu avoir été classées par erreur. Le tome CDLXVIII forme un supplément à l'année 1741, mais seulement pour les mois d'avril à décembre et ne renferme pas ces instructions qui auraient dû y figurer avec les diverses pièces rendues, selon la règle, par l'ambassadeur à son retour. Il faut

cier[1], embrassant les relations entre la France et l'Espagne de 1730 à 1757, il est dit que le rédacteur des instructions données à M. de Rennes s'était contenté de retracer dans leurs grandes lignes, d'après la correspondance, les négociations principales suivies par M. le comte de La Marck, surtout pendant les derniers mois de son ambassade, de sorte que Tercier, contrairement à ses habitudes, a cru pouvoir se dispenser de donner le résumé de ce document. « Une seule chose, ajoute-t-il, paroît mériter qu'on en fasse men- « tion : c'est l'ordre donné à cet ambassadeur de bien examiner si « l'Espagne étoit en état de soutenir une longue guerre, afin que, « sur ses relations, le conseil du Roi pût prendre une détermina- « tion[2]. »

D'après ces indications, il est permis de supposer que la *Relation* du comte de La Marck, publiée ci-dessus, fit le fond des instructions dressées pour l'évêque de Rennes ou même y fut jointe comme pièce principale. En même temps on remit à l'ambassadeur un « Mémoire du Roi pour servir d'instruction... sur les matières « qui intéressent le commerce maritime, la navigation et les privi- « lèges dont ses sujets doivent jouir en Espagne », en date du 17 mars 1741[3].

L'évêque de Rennes quitta Versailles le 11 avril 1741[4]. Il fit route par Barcelone et arriva le 20 mai à Madrid. Le lundi 22 il se rendit à Aranjuez. Philippe venait d'avoir quelques accès de fièvre

dire au surplus que cette règle est loin d'avoir été toujours observée. Enfin une pièce des *Mémoires et documents, Espagne*, t. CLXXXI, fol. 100, qui porte le titre de *Mémoire pour servir d'instruction à M. l'évêque de Rennes*, est datée du 6 août 1747 et n'a aucun rapport avec les négociations en cours. Il n'y est question que de la conduite des opérations militaires des armées française et espagnole en Italie.

1. J.-P. Tercier, né le 10 octobre 1704, à Fribourg en Suisse, avait accompagné M. de Monti en Pologne en 1729. Il était ensuite entré dans les bureaux politiques des Affaires Étrangères, et, après avoir été secrétaire au congrès d'Aix-la-Chapelle, il devint premier commis. Louis XV lui donna le titre de censeur royal et l'employa à la direction de sa diplomatie secrète. Tercier entra à l'Académie des Inscriptions en juillet 1763. Il mourut le 21 janvier 1767. (Baschet, *Histoire du dépôt des Archives des Affaires Étrangères*, p. 274-292.) — Les mémoires auquel il est fait allusion suivent de très près la correspondance diplomatique dont ils ne sont qu'un résumé.

2. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 215.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLIX, fol. 375-383, original. — Nous n'avons pas cru devoir reproduire ce mémoire : il traite uniquement, et à un point de vue très spécial, de questions commerciales dont l'ambassadeur laissait même souvent le soin à un agent particulier, ayant la pratique de ces sortes d'affaires. Pendant les premiers temps de l'ambassade de l'évêque de Rennes, ce fut M. Des Varennes qui exerça ces fonctions auprès de lui.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXV, fol. 281 v° (Amelot à Des Varennes, Versailles, 18 avril 1741).

et ne put le recevoir que le 24. Le Roi était au lit et la Reine assise à son chevet[1].

Dès le début de son séjour à la cour, M. de Rennes se trouva admis à des conversations politiques très confidentielles avec Philippe V et Elisabeth[2]. L'évêque avait senti que le crédit de Villarias diminuait. Il voyait croître en même temps celui de D. José del Campillo[3] et pour l'attacher d'avance à la France il le favorisait auprès du Roi Catholique par des insinuations adroites. L'événement devait justifier cette conduite; en effet, en octobre 1741, au ministère des finances qu'il avait déjà, Campillo allait joindre les départements de la guerre, de la marine et des Indes[4]. En attendant, cette façon d'agir avait valu à notre ambassadeur la bienveillance de la Reine, en flattant ses préférences pour Campillo.

Tout l'effort des Souverains Catholiques tendait en ce moment à procurer à l'infant D. Felipe une principauté indépendante en Italie. A cet effet et pour augmenter les embarras de Marie-Thérèse, ils avaient conclu avec l'Électeur de Bavière, candidat à l'Empire, soutenu par la France, un traité d'alliance lui garantissant un secours de 800.000 livres (28 mai 1741)[5] et peu après, dans le même dessein, ils signèrent avec l'Électeur de Saxe, Roi de Pologne un traité analogue (20 septembre 1741)[6]. En même temps ils négociaient auprès du Roi de Sardaigne. Cette diplomatie s'accordait avec celle de la France, mais cette entente fut de courte durée. Fleury voulait bien agir en Allemagne par ses intrigues et ses subsides; il avait bien été forcé d'y entamer les hostilités, mais il ne désirait pas les

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXVI, fol. 55 (L'évêque de Rennes à Amelot, Madrid, 21 mai 1741); — fol. 70 (Du même au même, Aranjuez, 26 mai 1741).

2. En 1764, Tercier a réuni dans une suite de mémoires, et en les résumant à peine, toutes les pièces de la correspondance entre l'évêque de Rennes et le ministère français. Ces mémoires sont classés dans les *Mémoires et documents*, *Espagne*, aux tomes CCCXXXIX à CCCXLIV.

3. D. José del Campillo avait été intendant général de l'armée du duc de Montemar en Italie (1733-1734). En 1737, il avait été nommé à l'intendance et gouvernement de Saragosse. Au commencement de 1741 (février-mars) il devint secrétaire d'État des finances et gouverneur du Conseil des finances; dans les premiers jours d'octobre de cette même année, Philippe V lui confia de plus la direction des secrétaireries de la guerre, de la marine et des Indes, et le 13 de ce mois l'appela pour travailler désormais avec lui. Comme lieutenant de l'infant Philippe, il dirigeait l'amirauté. Il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie le 11 avril 1743. Il était commandeur dans l'ordre de Saint-Jacques. (Ant. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, Madrid, 1882, petit in-8°; — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 472; — *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXV, fol. 356 v°; — *Mémoires et Documents*, *Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 194 v°.)

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXVII, fol. 143 (L'évêque de Rennes à Amelot, St-Ildefonse, 6 oct. 1741); — fol. 156 v° (Du même au même, St-Ildefonse, 14 oct. 1741).

5. Del Cantillo, *Tratados de paz*, p. 346.

6. *Op. cit.*, p. 359.

étendre à l'Italie. Ses lenteurs excitaient l'impatience de Philippe et d'Élisabeth et lorsqu'ils connurent les prétentions du Roi de Sardaigne, qui exigeait pour prix de son concours le Milanais tout entier, ils ne songèrent plus qu'à en venir aux armes pour occuper Parme, Plaisance, Crémone et Mantoue dont ils entendaient faire l'apanage de l'Infant. Le Roi donna ordre d'embarquer des troupes pour l'Italie et la France dut lui accorder passage pour sa cavalerie jusqu'à Antibes, où des vaisseaux devaient la prendre [1].

Le 24 janvier 1742 l'Électeur de Bavière, Charles-Albert fut élu Empereur. C'était un succès. Il fut payé d'une défection qui précéda de quelques mois celle du Roi de Prusse : le 1er février le Roi de Sardaigne signait avec l'Autriche une convention dirigée contre les Espagnols [2] et il attaqua le duc de Modène, leur allié. Leurs Majestés Catholiques auraient désiré qu'on agît aussitôt avec vigueur contre Charles-Emmanuel. Fleury au contraire persévérait à vouloir le regagner par l'intérêt. Philippe et Élisabeth, tour à tour espérants et déçus, passaient des expressions de la confiance aux récriminations les plus vives. Enfin après bien des délais l'infant D. Felipe, qui était en Provence, pénétra avec ses troupes en Savoie, mais pour en ressortir presque aussitôt. Il avait cédé devant l'ennemi sans en être sérieusement pressé et la mollesse de sa conduite lui valut des lettres indignées du Roi et de la Reine [3]. Il se décida à un plus vigoureux effort, occupa Chambéry et Montmélian [4], réunit les États de Savoie dans la première de ces villes et leur fit prêter serment à Philippe V, le 25 février 1743 [5].

Un mois avant, le 29 janvier, le cardinal de Fleury expirait. Peu après, le 11 avril, mourait le plus influent des ministres espagnols, Campillo, et il était remplacé par D. Cénon de Somodevilla, marquis de La Ensenada [6], qui fut chargé des quatre secrétaireries des

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXX, fol. 113 v° (L'évêque de Rennes à Amelot, Madrid, 12 février 1742).

2. *Traités publics de la royale maison de Savoie*, t. III, p. 1.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXII, fol. 210 et 211 (Philippe V et Élisabeth à D. Felipe, St-Ildefonse, 23 oct. 1742).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXV, fol. 17 v° et 33 (L'évêque de Rennes à Amelot, Madrid, 8 et 14 janvier 1743).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXIII, fol. 441 (Relation de la cérémonie de la prestation de serment, par l'évêque de Grenoble).

6. D. Cénon de Somodevilla y Bengoecha, né à Alesanco (province de Logroño), le 2 juin 1702, mort à Medina del Campo le 3 décembre 1781. Philippe V le créa marquis de La Ensenada en 1736, à la demande de Charles III, alors roi des Deux-Siciles. Il débuta dans l'administration sous Patiño et Campillo ; après l'expédition d'Oran il fut, en septembre 1732, nommé « commissaire ordonnateur de la marine », servit en Sicile (1733) et en Italie (1734-1737). Rappelé à Madrid, D. Cénon devint en 1737 intendant de la marine ; en novembre 1741, on le désigna pour accompagner l'infant Philippe dans sa campagne d'Italie comme son secrétaire d'État de

finances, de la guerre, de la marine et des Indes. Villarias, avec le titre de ministre d'État, conserva la direction des Affaires Étrangères.

Malgré la mort de Fleury, l'Espagne commença par trouver en France la même résistance à une rupture définitive avec le Roi de Sardaigne. Après avoir été le collaborateur du cardinal, Amelot, qui resta encore quinze mois au ministère, continuait à s'inspirer de ses principes, et nos revers en Allemagne ne lui faisaient point désirer de nous susciter un nouvel adversaire. Il s'efforça donc pendant les premiers mois de 1743 de négocier avec Charles-Emmanuel dont le concours paraissait indispensable au succès de la guerre d'Italie. En même temps il chargeait l'évêque de Rennes de dissiper les répugnances de la cour d'Espagne à traiter avec ce prince. Notre ambassadeur venait d'emporter le consentement des souverains espagnols, un projet de convention avait été rédigé en France et l'on n'attendait plus que la signature du Roi de Sardaigne, lorsqu'on apprit que, se donnant à ceux dont les offres lui semblaient les plus sûres, il venait de conclure avec Marie-Thérèse et l'Angleterre l'alliance défensive de Worms (13 septembre 1743)[1].

C'en était trop. Amelot dut se résigner à rompre avec ce prince versatile. Pour nous lier plus étroitement avec l'Espagne, il reprit le projet de traité que le comte de La Marck avait été à la veille de faire accepter en 1740. En quelques conférences il tomba d'accord avec le prince de Campoflorido, ambassadeur d'Espagne[2] ; le 25 octobre 1743 il signait avec lui le traité de Fontainebleau[3], auquel fut ajouté, le 21 novembre, lors de l'échange des ratifications, un article explanatoire, demandé par l'Espagne. Pour preuve de sa confiance en Leurs Majestés Catholiques, le cabinet de Louis XV avait renoncé à ce que, plus sagement inspiré, il avait exigé en 1740, c'est-à-dire la conclusion préalable d'un traité de commerce.

Cette alliance était à peine conclue que nous mécontentions

la guerre, et intendant général de l'armée et de la marine. En 1743, Philippe V le fit revenir pour prendre possession des secrétaireries d'État des finances, de la guerre, de la marine et des Indes, vacantes par la mort de Campillo. Il reçut le 12 octobre 1745 le titre de conseiller d'État et le 12 avril 1752 le collier de la Toison d'or. Sous Ferdinand VI, le crédit de Carvajal nuisit à son influence et lorsque, après Carvajal, Wall parvint aux Affaires Étrangères, celui-ci réussit à faire disgracier et même arrêter Ensenada (20 juillet 1754). D. Cénon fut exilé de la cour. En 1760, Charles III le laissa revenir à Madrid, mais en avril 1766, après l'émeute de Madrid, il le relégua à Medina del Campo. — Pour plus de détails on lira le très consciencieux travail de D. Ant. Rodriguez Villa : *Don Cénon de Somodevilla, marqués de La Ensenada*, Madrid, 1878, in-8°.

1. *Traités publics de la royale maison de Savoie*, t. III, p. 7.

2. Voir sur ce personnage les *Notices sur les Ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

3. Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 367.

l'Espagne en nous abstenant de prendre une part active dans le combat que sa flotte livra à l'escadre anglaise au large de Toulon, le 22 février 1744, et dans lequel notre amiral, M. de Court[1], manœuvra d'une façon qui parut ambiguë. Pour dissiper cette impression fâcheuse il fallut la déclaration de guerre officielle de la France au Roi d'Angleterre, en tant qu'Électeur de Hanovre (15 mars), et à la Reine de Hongrie (26 avril), le départ de Louis XV pour l'armée de Flandre (3 mai), enfin l'annonce qu'un ambassadeur spécial allait se rendre incessamment à Madrid et y ferait la demande publique de la main de l'infante Marie-Thérèse pour le Dauphin.

C'était le maréchal de Richelieu qui avait été désigné, dans les premiers mois de 1744, pour remplir cette mission d'apparat, mais en octobre Louis XV écrivit à Philippe V que les services du maréchal lui étaient indispensables à l'armée[2]. En conséquence l'évêque de Rennes reçut pour la circonstance le titre d'ambassadeur extraordinaire qui avait été réservé au duc de Richelieu et on lui envoya de Versailles, le 25 novembre, des instructions spéciales pour cette démarche solennelle[3]. Le 1er décembre eut lieu la signature des articles du contrat. L'évêque, logé pendant trois jours à la maison du Roi, fut conduit au palais pour la cérémonie, mené par un majordome dans un carrosse à quatre chevaux. Le 20, la Dauphine partit pour la France. Le duc de Lauraguais, la duchesse de Brancas, Des Granges, lieutenant général des armées du Roi et maître de cérémonies, M. de Verneuil, introducteur des ambassadeurs, l'attendaient à la frontière. Le 23 février 1745 la jeune princesse arriva à Versailles où le mariage fût célébré.

Le mémoire dressé pour l'évêque de Rennes à cette occasion avait été un des premiers signés par le marquis d'Argenson comme ministre des Affaires Étrangères. Amelot avait donné sa démission le 27 avril 1744. Du Theil avait rempli quelque temps ses fonctions par intérim, jusqu'à ce que, le 18 novembre, Louis XV se décidât à nommer d'Argenson.

L'entente n'était pas parfaite entre l'Espagne et la France, surtout au point de vue de la direction des opérations militaires contre le Roi de Sardaigne. Il en résulta de la part de la Reine des scènes fort vives avec notre ambassadeur. Il y eut dissentiment aussi au

1. Claude-Elysée de La Bruyère de Court, chef d'escadre le 5 août 1715, lieutenant général des armées navales le 27 mars 1728. Il devint en février 1750 vice-amiral et mourut à Paris, le 19 août 1752, dans sa 88e année, grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis et maître d'hôtel du duc d'Orléans (*Gazette de France*, 1715, p. 396, de Paris, le 17 août; — 1728, p. 167, de Versailles, le 1er avril; — 1750, de Paris, le 14 février; — 1752, de Paris, le 26 août).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXX, fol. 44 (Louis XV à Philippe V, Strasbourg, 8 octobre 1744).

3. Elles sont publiées ci-dessous.

sujet du traité que les ministres de Philippe V voulaient faire avec la république de Gênes, par l'intermédiaire de l'abbé Grimaldi[1]. La République en promettant son assistance y mettait comme condition que l'on s'engageât à aller assiéger Tortone et Alexandrie. La France se montrait peu empressée à s'assurer le concours des Génois. Pour complaire à l'Espagne elle céda : au commencement de février 1745 l'évêque de Rennes fut autorisé à traiter à Madrid avec l'abbé Grimaldi sur les mêmes bases que notre alliée, mais on exigea et l'on obtint, non sans peine, du Roi et de la Reine un billet déclarant formellement que Louis XV n'était nullement engagé à assurer à l'Infant ces deux places de Tortone et d'Alexandrie, au sujet desquelles il n'avait été rien stipulé par le traité de Fontainebleau[2]. Cette négociation, à laquelle se joignit le Roi des Deux-Siciles, aboutit à un traité signé à Aranjuez le 1er mai 1745 entre Leurs Majestés Très Chrétienne, Catholique et Napolitaine, et la République de Gênes[3].

Dans les derniers mois de cette année les Espagnols réussissaient à occuper les États de Parme et de Plaisance. Aussitôt et conformément à ce qui avait été convenu à Fontainebleau, Philippe V fit un acte de don et de cession des duchés en faveur de la Reine sa femme, et après elle à l'infant D. Felipe[4]. Peu après celui-ci entrait à Milan.

Pendant ce temps l'Électeur de Bavière, l'Empereur Charles VII, était mort, le 20 janvier 1745, et le 13 septembre, le mari de Marie-Thérèse, François de Lorraine parvenait, à se faire décerner la couronne impériale. La Bavière et la Prusse se réconciliaient avec l'Autriche; la France commençait à souhaiter la paix et le laissa entendre à l'Espagne. Ces insinuations soulevèrent de vives récriminations de la part des Souverains Catholiques. D'Argenson ne s'en émut point. Il faisait peu de cas de l'alliance espagnole, et avait des idées toutes spéciales sur les destinées de l'Italie. Dès le mois d'octobre il entra en pourparlers avec Charles-Emmanuel, dans le but de le détacher de l'alliance autrichienne par la promesse du Milanais. En conséquence il rédigea pour l'évêque de Rennes une instruction, que l'on trouvera plus loin et qu'il lui adressa le 16 janvier 1746. Il lui explique sans ambages qu'il est impossible de songer

1. Le texte projeté de ce traité se trouve au tome CDLXXXIII, fol. 275, de la *Correspondance d'Espagne*. — L'abbé Grimaldi passa par la suite au service de l'Espagne et fut ambassadeur en France. Voir les *Notices* à la fin de ce volume.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXXIII, fol. 275 (L'évêque de Rennes à d'Argenson, Madrid, 3 février 1745).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXXV, fol. 43 ; — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLI, fol. 146 à 157 (Traité et articles secrets). —Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 373.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXXVI, fol. 410 (L'évêque de Rennes à d'Argenson, 25 septembre 1745).

à exécuter tel qu'il est le traité de Fontainebleau ; y prétendre est vouloir prolonger indéfiniment la lutte. La France a fait assez de sacrifices ; son commerce est ruiné, ses armées affaiblies, tandis que la défection du Roi de Prusse rend disponible une partie des forces de Marie-Thérèse. Il faut céder. Le Roi de Sardaigne a prêté l'oreille à nos ouvertures et l'on a conclu avec lui, sans prévenir l'Espagne, parce qu'il fallait agir vite et en secret. Un établissement différent de celui prévu par le traité de Fontainebleau, mais presque équivalent, est assuré à l'Infant. Quelque répugnance qu'on puisse avoir à accorder à Charles-Emmanuel certains avantages territoriaux, il faut en passer par là et préférer le certain à ce qui, sans cela, devient plus que douteux. Enfin cette combinaison assure un projet formé par le ministre : les Rois de France, d'Espagne, des Deux-Siciles, de Sardaigne et l'Infant, formeront une ligue où seront englobées toutes les puissances italiennes : c'est l'humiliation inévitable de l'Autriche, l'expulsion définitive des Allemands d'Italie.

D'Argenson croyait si bien l'affaire conclue avec Charles-Emmanuel qu'en envoyant ces instructions à l'évêque de Rennes il lui donna ordre d'informer les souverains espagnols de ce qui venait d'être ainsi arrêté sans leur participation, de les inviter à y adhérer dans les quarante-huit heures, et de les menacer, en cas de refus, de rappeler d'Italie les troupes françaises.

Cette communication brutale causa chez la Reine un véritable sentiment de stupeur et Philippe V lui-même s'en montra très vivement offensé[1]. Le plus grave fut que d'Argenson avait agi avec une inexcusable précipitation : le traité définitif avec le Roi de Sardaigne n'était pas encore signé. Au mois de mars (1746) Charles-Emmanuel ouvrit la campagne en enlevant Asti ; le sort des armes tourna contre nous. Au moment où notre ambassadeur, à force de diplomatie, commençait à calmer le ressentiment de Leurs Majestés Catholiques et sentait qu'elles étaient sur le point de céder et d'adhérer à cette convention qu'on avait si légèrement prétendu leur imposer avant qu'elle ne fût formellement conclue, le Roi de Sardaigne vit que la balance penchait du côté de l'Autriche et rompit brusquement avec d'Argenson.

Le maréchal duc de Noailles allait justement partir pour l'Espagne, avec la mission d'obtenir cette accession au traité que Philippe avait d'abord refusée avec éclat. Le voyage du maréchal, sur ce point au moins, devenait sans objet, d'abord parce que l'évêque de Rennes avait déjà à peu près décidé les souverains espagnols à donner leur consentement, ensuite et surtout parce que ce traité se trouvait dès

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXXVIII, fol. 131 (L'évêque de Rennes à d'Argenson, Madrid, 27 janvier 1746).

ce moment inexistant. Néanmoins on ne renonça pas à faire partir M. de Noailles. Celui-ci tenait à ne pas laisser échapper l'occasion de jouer un personnage important; en donnant à entendre qu'il fallait un homme tel que lui pour conjurer les conséquences de la faute commise par d'Argenson, il en accusait la gravité; enfin il devait y trouver prétexte à une de ces négociations secrètes, assez misérables, qui convenaient à sa situation de confident du Roi et amusaient Louis XV par l'idée de jouer au plus fin avec son ministre.

Il fut donc allégué que l'ambassade du maréchal était annoncée, qu'elle répondrait à celle du duc de Huescar[1] en France, et qu'au surplus elle avait encore son utilité. On se contenta de modifier ses instructions.

Dans un mémoire en date du 30 mars 1746, d'Argenson lui rappelle brièvement ce qu'a été la négociation avec le Roi de Sardaigne, ses motifs et son but; c'est par son refus de souscrire immédiatement au traité que le Roi d'Espagne a laissé le temps de se produire aux événements malheureux qui ont amené le changement de front de Charles-Emmanuel. Mais ce n'est plus du passé qu'il s'agit et ce que M. de Noailles doit se proposer, c'est de prendre avec Philippe V et Élisabeth les mesures propres à réparer nos communs échecs. Au surplus il s'en réfère à un mémoire rédigé par le maréchal et que nous reproduisons à la suite de ses instructions officielles, parce qu'il les dépasse peut-être en importance.

Dans cette pièce, annotée et contresignée par d'Argenson, le maréchal précise pour lui-même les divers objets de sa mission. En premier lieu il expose les arguments qu'il se promet de faire valoir pour justifier la conduite de son gouvernement dans la négociation de Turin. Ce qu'il se propose ensuite, c'est à la fois de régler avec les souverains espagnols les opérations militaires, et de s'entendre avec eux sur les conditions qu'ils mettraient, le cas échéant, à la conclusion de la paix, en posant en principe qu'il ne peut plus être question de maintenir dans leur intégrité les clauses du traité de Fontainebleau.

Muni de lettres de créance et de pleins pouvoirs en date du 30 mars[2], M. de Noailles partit le 1er avril et le 23 arriva à Madrid. On lui avait laissé le choix entre le titre de ministre plénipotentiaire et celui d'ambassadeur extraordinaire. Ce fut ce dernier qu'il prit. Le Roi était à Aranjuez. Le maréchal s'y rendit aussitôt[3] et fut bien accueilli, sans doute parce qu'il était déjà connu de Leurs Majestés

1. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXXVIII, fol. 441 et 443.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXXIX, fol. 147 (Le duc de Noailles à Louis XV, Aranjuez, 30 avril 1746).

Catholiques et aussi grâce aux efforts conciliants de l'évêque de Rennes.

Le séjour du duc de Noailles en Espagne fut bref. Ses lettres de recréance sont datées du 30 mai. Le 8 juin il quitta Aranjuez pour se rendre à Madrid et de là en France, visitant sur son chemin l'Escurial et Saint-Ildefonse[1]. De son voyage, son fils et secrétaire, le comte de Noailles[2], rapportait la Toison d'Or.

Quant aux résultats politiques de sa mission, le maréchal les a exposés dans un volumineux mémoire[3]. Ils peuvent se résumer brièvement. Sans parler de ce qui avait été convenu pour la suite des opérations militaires et des nécessités de mettre l'accord entre les généraux des deux nations, qu'il nous suffise de dire que la mauvaise impression causée par la négociation de Turin était ou du moins paraissait effacée. Enfin Noailles avait obtenu que Philippe V renonçât, pour l'avenir, au duché de Milan, que lui promettait le traité de Fontainebleau, et au Mantouan, au sujet duquel nous n'avions pas pris d'engagements. Des compensations vagues, qu'on laissait à préciser, étaient le prix donné de ce désistement.

Tel était du moins le rapport officiel du maréchal. L'évêque de Rennes qui n'avait pas vu sa mission sans jalousie, qui s'était effacé devant lui, qui lui avait cédé ses audiences journalières du Roi et de la Reine, et n'en avait été payé que par ses dédains, jugea sévèrement sa conduite : il l'accusa d'avoir fait concevoir en secret à Elisabeth des espérances exagérées en faveur de l'Infant, avec l'idée d'obtenir l'aveu du Roi à ce sujet, par-dessus la tête de d'Argenson. Enfin, en exposant au ministre des Affaires Étrangères sa façon de penser, l'évêque le prévenait que Noailles ne se proposait rien moins que de le renverser. L'événement prouva, peu après, que M. de Rennes avait vu juste. Ce fut le résultat de la partie secrète de la négociation[4].

Un mois après le départ de Noailles, le 9 juillet 1746, à une heure trois quarts après midi, Philippe V mourut subitement. Auprès du

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXC, fol. 56 (L'évêque de Rennes à d'Argenson, Aranjuez, 8 juin 1746).

2. Philippe de Noailles, second fils du maréchal, né le 7 décembre 1715, guillotiné le 27 juin 1794. Il est plus connu sous le nom de maréchal de Mouchy qu'il prit plus tard.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXC, fol. 14 à 45.

4. Sur la mission du duc de Noailles, en plus des tomes CDLXXXVIII à CDXC de la *Correspondance d'Espagne*, et du tome CCCXLII des *Mémoires et documents, Espagne*, on consultera : les *Mémoires du duc de Noailles* (collection Petitot, t. LXXIII, p. 413 et suiv.) ; Camille Rousset, *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. II, p. 196-216 et p. 243-276 ; *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson*, t. IV, p. 60-67 et p. 122-134 ; *Mémoires du duc de Luynes*, t. VII, p. 339.

nouveau Roi Ferdinand VI, Élisabeth ne pouvait prétendre conserver l'influence politique qu'elle avait exercée jusqu'alors. D'abord il était fils de Marie-Louise de Savoie; puis, avec son caractère timide et doux, ses instincts de justice, mais aussi ses scrupules excessifs et son ignorance des affaires, il était d'ores et déjà soumis aux volontés de sa femme, Maria-Barbara, infante de Portugal.

Ferdinand VI conserva d'abord au ministère Villarias et Ensenada, et vis-à-vis de notre ambassadeur il se montra disposé à maintenir les principes d'union avec la France qu'avait toujours proclamés son père[1]. Il s'en fallut cependant que le ministre de Louis XV eût désormais auprès des Souverains Catholiques le même accès que du vivant de Philippe. Puis une première affaire indisposa le Roi contre nous. Le 22 juillet 1746 la Dauphine, l'infante Marie-Thérèse mourait. Ferdinand VI offrit aussitôt pour le Dauphin la main de sa sœur Maria-Antonia[2], et il fut très attristé du refus de Louis XV, appuyé sur le vain prétexte que les mœurs françaises répugnaient au mariage avec une belle-sœur[3].

Ceci n'était qu'un incident sans portée, mais pour l'avenir il eût fallu adopter, vis-à-vis de l'Espagne, une autre politique que celle qu'avait inaugurée d'Argenson. En dépit des avertissements de l'évêque qui insistait pour qu'on fît montre à l'égard du cabinet de Madrid de plus de confiance, notre ministre des Affaires Étrangères persévérait dans ses secrètes négociations avec le Roi de Sardaigne, mystère inutile et facilement pénétré, qui attirait à l'ambassadeur les justes récriminations de Leurs Majestés Catholiques. C'était une imprudence que d'agir ainsi. Ferdinand, sans doute, était très attaché à la France, mais plus faible que son père, il subissait plus encore l'influence de sa femme. Comme celle-ci était Portugaise, on devait craindre qu'elle ne cherchât à faire prévaloir en Espagne comme ils prévalaient dans son pays d'origine, des principes politiques tout en faveur de l'Angleterre. On en eut une preuve dans l'arrivée au pouvoir, au mois de décembre 1746, de Carvajal[4], Portugais de naissance, et peu suspect de complaisance envers la France.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXC, fol. 166 (L'évêque de Rennes à d'Argenson, Madrid, 11 juillet 1746).

2. Da Maria-Antonia-Fernanda, née à Séville le 17 novembre 1729. Elle épousa en 1750 Victor-Amédée, duc de Savoie, fils et héritier présomptif du roi de Sardaigne. Morte en 1785.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXC, fol. 226 (D'Argenson à l'évêque de Rennes, Versailles, 22 juillet 1746) ; — fol. 295 (L'évêque de Rennes à Louis XV, Madrid, 1er août 1746).

4. D. José Carvajal y Lancaster. Il débuta comme auditeur à la chancellerie royale de Valladolid d'où il passa au conseil et à la chambre des Indes. Il accompagna le comte del Montijo à Francfort, comme second ambassadeur, lors de l'élection de l'empereur Charles VII. En 1742 il remplaça le comte del Montijo, président du

Les fautes de d'Argenson donnèrent beau jeu à ses adversaires[1] : le 12 janvier 1747 son portefeuille lui fut retiré et on le confia à notre plénipotentiaire au congrès de Bréda, M. de Puyzieulx[2]. Celui-ci s'empressa de proclamer la nécessité d'une parfaite entente avec l'Espagne, et certes il devait être plus facile, puisque l'on désirait la paix, de s'entendre sur ses conditions avec Ferdinand VI qu'avec Philippe V. Le nouveau Roi ne devait pas se montrer un allié aussi exigeant que son père et Élisabeth pour l'établissement de l'infant Philippe en Italie. Cependant les efforts qui furent faits en 1747 pour traiter avec l'Impératrice et l'Angleterre furent singulièrement incohérents. Ce fut d'abord l'Espagne qui proposa la médiation du Portugal. La France accepta. Mais bientôt la conduite de Carvajal dans cette affaire nous inspira des soupçons ; puis les conditions secrètement offertes par l'Impératrice au cabinet de Madrid seul furent telles que Ferdinand VI ne put se défendre de les communiquer confidentiellement à Louis XV, en protestant qu'il ne se séparerait jamais de lui pour traiter[3].

Cependant entre les deux cours l'entente était loin d'être parfaite. L'Espagne avait pris ombrage d'une ébauche de négociation entamée en Saxe par le maréchal de Richelieu et le comte de Brühl[4] et qui pourtant ne fut suivie que mollement. Les conférences de Bréda, qui ne devaient pas aboutir, avaient d'autant plus accentué cer-

Conseil des Indes, avec le titre de gouverneur. Il devint peu après président de la Junte du commerce et de la monnaie et en 1746 arriva à jouer le rôle de premier ministre, bien qu'Ensenada eût gardé la direction de la plupart des départements qui lui avaient été confiés auparavant. Carvajal avait les Affaires Étrangères dans ses attributions. D'une santé débile, il mourut le 8 avril 1754. Il était conseiller au Conseil d'État, gentilhomme de la Chambre, chevalier de la Toison d'or (1750) et directeur de l'Académie espagnole (1751). (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 528 ; — Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 139 et 358.)

1. Voir le Mémoire adressé à Louis XV par le duc de Noailles, en date du 15 décembre 1746, dans la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée par C. Rousset, au tome II, notamment pages 258 et suiv.

2. Cette orthographe est celle de sa signature. — Louis-Philogène Brulart, marquis de Sillery et de Puyzieulx, né le 12 mai 1702, nommé secrétaire d'État des Affaires Étrangères le 12 janvier 1747, se démit de cette charge le 11 septembre 1751, ne gardant plus que l'entrée au Conseil, comme ministre d'État, et il abandonna ces dernières fonctions le 20 juin 1756, pour raison de santé. Il mourut le 8 décembre 1770. (Pour plus de détails, cf. La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. IX, col. 367, s. v. Brulart.)

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXCIV, fol. 166 (Ferdinand VI à Louis XV, Aranjuez, 3 mai 1747). — Cette communication fut tenue très secrète et l'on n'en fit même pas part à l'évêque de Rennes.

4. Comte Heinrich von Brühl, né le 13 août 1700, mort le 28 octobre 1763. Il était depuis 1746 premier ministre du roi de Pologne, électeur de Saxe, Auguste III. — On trouvera sur ce personnage une notice détaillée dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, t. III, p. 411-417.

taines divergences que le plénipotentiaire de Ferdinand VI, Macanaz[1], s'y montra fort inconsidéré, à tel point qu'on dut le remplacer par Masones de Lima[2].

Sans les victoires de Maurice de Saxe, les efforts des diplomates seraient sans doute restés longtemps infructueux. Mais la campagne de 1747 inspira aux vainqueurs et vaincus un désir impérieux de la paix. En octobre il fut convenu qu'un congrès se réunirait à Aix-la-Chapelle.

Les instructions données à notre plénipotentiaire, M. de Saint-Séverin[3], faisaient assez bon marché des prétentions de notre allié. On lui recommandait avant tout de s'entendre avec le plénipotentiaire anglais, le comte de Sandwich[4]. Quant à l'Espagne il se contenterait d'obtenir que l'Angleterre reconnût son droit d'interdire aux étrangers la navigation et le commerce aux Indes. Pour l'*Asiento* et le vaisseau de permission, on en reviendrait au *statu quo ante bellum*. Il paraissait difficile de forcer les Anglais à restituer la Caroline. Enfin on demanderait pour l'infant Philippe d'abord la Toscane, à défaut la Savoie et le comté de Nice, mais on se réduirait ensuite aux duchés de Parme et de Plaisance.

Après avoir négocié sur ces bases, Saint-Séverin signa le 30 avril 1748 les préliminaires d'Aix-la-Chapelle, avec le comte de Sandwich et le plénipotentiaire hollandais, Wassenaer[5]. L'Infant obtenait Parme, Plaisance et Guastalla. La France reconnaissait la validité des prétentions de l'Angleterre, qui réclamait à l'Espagne l'exercice, pendant quatre ans, des droits de l'asiento et du vaisseau de permission, à titre de dédommagement pour les années de non-jouissance de ces droits pendant la dernière guerre.

1. D. Rafael-Melchor Macanaz, juge dans un tribunal inférieur en Aragon, était devenu fiscal au Conseil de Castille sous Philippe V. En 1714, l'Inquisition le fit exiler à la suite de la publication d'un mémoire contre le droit d'asile des églises, les immunités civiles du clergé et le pouvoir du tribunal de la nonciature, paru le 10 décembre 1713. Il se réfugia en France, fut gracié par Ferdinand VI et envoyé aux conférences de Bréda. Il avait alors quatre-vingts ans. Ses inconséquences le firent rappeler et même, à son retour en Espagne, il fut arrêté à Vittoria et mis au secret à Pampelune. (*Mémoires et documents*, *Espagne*, t. CCCXLII, *passim;* t. CCCXLIII, fol. 3 v°, 24 v°, 72 ; t. CCCXLIV, fol. 17 v° ; — De Courcy, *L'Espagne après la paix d'Utrecht*, p. 177 et 397 ; — Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. II, p. 200, 201, 206, 207.)

2. Voir sur ce personnage les *Notices sur les Ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

3. Voir sur ce personnage le *Recueil des Instructions*, *Pologne*, t. II, p. 35, et *Suède*, p. 337, et La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, t. XVIII, col. 156.

4. John Montagu, IVe comte de Sandwich (1718-1792), envoyé comme plénipotentiaire aux conférences de Bréda (nov. 1746), puis à celles d'Aix-la-Chapelle. Il remplit plus tard de hautes charges en Angleterre. (Cf. *Dictionary of National Biography*, t. XXXVIII, p. 254, s. v. Montagu.)

5. De Clercq, *Recueil des traités de la France*, t. I, p. 59.

Ces conventions avaient été conclues sans l'aveu formel du ministère espagnol. Mais on savait que depuis longtemps celui-ci négociait séparément avec l'Angleterre, que Wall[1] était autorisé à arrêter les termes d'un arrangement particulier, et on n'avait fait que le prévenir. Dans toute cette affaire le manque de confiance et d'accord entre les deux cours avait été complet.

Ferdinand VI fut très froissé que les préliminaires eussent été signés à son insu. Il s'adressa directement à Louis XV pour le prier de faire réformer les articles de l'*asiento* et du vaisseau de permission. Il insista encore sur ce point, lorsqu'il donna son accession aux préliminaires[2]. Ce fut en vain. Le traité définitif, signé le 18 octobre 1748, entre la France, l'Angleterre et la Hollande[3], maintint les premières conditions. Les autres puissances non contractantes devaient procéder par accession. Le marquis de Sotomayor[4] donna celle de l'Espagne le 20 octobre, mais en échangeant les ratifications au mois de novembre, il protesta des droits incontestables du Roi son maître à la Grande Maîtrise de la Toison d'Or, que lui disputait la cour de Vienne. A Madrid, le premier moment d'humeur passé, Carvajal ne se montra pas mal satisfait du traité et il reprit même vis-à-vis de notre ambassadeur un ton plus cordial[5].

La mission de l'évêque de Rennes touchait à sa fin. Au mois de novembre 1748, Puyzieulx lui envoya ses lettres de recréance. Comme son successeur, M. de Vaulgrenant ne pouvait se rendre immédiatement en Espagne. M. Partyet, ancien consul de France à Cadix et à Séville fut désigné pour faire l'intérim[6]. Cependant sous divers prétextes l'évêque prolongea son séjour à Madrid et le ministre dut le presser de revenir, en le prévenant que ses appointements cessaient de lui être dus à partir du 1er février 1749[7]. Au mois de

1. Richard Wall, Irlandais, né en France. Au commencement du XVIIIe siècle il passa au service de l'Espagne dans l'armée, et sous Ferdinand VI parvint au grade de lieutenant général. En mai 1747 il fut nommé chargé d'affaires à Gênes et en août envoyé en mission spéciale à Londres. En mai 1754, à la mort de Carvajal, il fut rappelé pour le remplacer comme ministre d'État, et en juin 1757 il succéda à Eslava comme ministre de la guerre. En 1763 il quitta les affaires et mourut retiré aux environs de Grenade, le 26 décembre 1777, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXCVIII, fol. 198 (Ferdinand V à Louis XV. Aranjuez, 19 mai 1748) ; — fol. 264 (Du même au même, Aranjuez, 8 juin 1748).

3. De Clercq, *Recueil des traités de la France*, t. I, p. 65.

4. D. Jaime Masones de Lima. Voir les *Notices sur les ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. D, fol. 87 (L'évêque de Rennes à Puyzieulx, l'Escurial, 28 octobre 1748).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. D, fol. 158 (Puyzieulx à l'évêque de Rennes, Versailles, 26 nov. 1748).

7. *Correspondance d'Espagne*, t. DII, fol. 197 (Puyzieulx à l'évêque de Rennes, Versailles, 25 mars 1749).

mars notre ambassadeur se décida à faire ses préparatifs de retour. Il se rendit à Saint-Ildefonse pour y présenter ses lettres de rappel à la reine douairière, Élisabeth [1]. Enfin le 13 avril il eut de Ferdinand VI et de la Reine son audience de congé. Le lendemain Sa Majesté lui envoya son portrait avec une garniture de diamants de 30.000 livres.

Au préalable il avait présenté Partyet à Carvajal et à Ensenada. Le 16 avril il partit. A Bayonne il se croisa, sans se faire visite, avec l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Huescar, qui revenait. Le 15 mai il arriva à Versailles et vint saluer le Roi [2]. En 1745 Philippe V l'avait proposé pour le chapeau de cardinal et n'ayant pas réussi à le lui faire obtenir, l'avait fait Grand d'Espagne, au mois de juin [3]. Soit pour des motifs politiques, soit par parcimonie, M. de Rennes quitta la cour de Madrid sans avoir pris possession de la Grandesse, ni retiré sa patente [4].

L'évêque de Rennes fut élu membre de l'Académie française au mois de septembre 1750. En janvier 1753, le Roi peu satisfait de la façon dont il avait présidé les États de Bretagne, l'exila dans son diocèse. Sa disgrâce fut courte. En septembre 1754, il fut désigné pour présider de nouveau les États, et au mois de décembre il reparut à Versailles [5]. Il présida encore plusieurs fois ces mêmes États, se démit de son évêché en 1758, et mourut à Nevers le 17 juin 1760, âgé de soixante-dix ans, titulaire de plusieurs abbayes [6].

---

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DII, fol. 187 (L'évêque de Rennes à Puyzieulx, Madrid, 19 mars 1749).

2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. IX, p. 413.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXXV, fol. 349 (L'évêque de Rennes à d'Argenson, Aranjuez, 23 juin 1745).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DII, fol. 281 (Partyet à Puyzieulx, 28 avril 1749). — Les frais de la cérémonie et les droits montaient à 16.500 livres, au dire de Partyet. Celui-ci ne croit pas que ce soit par économie que l'évêque ait évité de prendre possession de la Grandesse. Mais il ne faut pas oublier que les dépenses d'une ambassade étaient fort lourdes, et peut-être M. de Rennes ne fût-il pas, par raison majeure ou par tempérament, très large de ses deniers. Tercier raconte en effet (*Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLIV, fol. 285 v°, note) qu'à son retour il eut une assez « vilaine affaire » avec ses gens qui lui réclamèrent de l'argent pour leurs courses entre Madrid et Paris, l'accusant de ne pas leur avoir payé intégralement les sommes que le Roi lui allouait pour ce service.

5. *Mémoires du duc de Luynes*, t. XII, p. 317 ; t. XIII, p. 357 et 404.

6. *Gazette de France*, 1760, p. 311, de Paris, le 28 juin.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR ÉVÊQUE DE RENNES, ACTUELLEMENT AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI AUPRÈS DU ROI CATHOLIQUE, CHOISI ET NOMMÉ PAR SA MAJESTÉ POUR, EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE (A CET EFFET) FAIRE LA DEMANDE, SIGNER LES ARTICLES ET LE CONTRAT DE MARIAGE DE L'INFANTE D'ESPAGNE MARIE-THÉRÈSE-ANTOINETTE-RAPHAEL AVEC MONSIEUR LE DAUPHIN.

Correspondance d'Espagne, t. CDLXXXII, fol. 260-265. Minute.

A Versailles, le 25 novembre 1744.

Le sieur évêque de Rennes, instruit depuis longtemps de sa destination aux fonctions du mariage de l'Infante d'Espagne avec Monsieur le Dauphin, ne peut avoir manqué à se préparer pour les remplir avec toute la dignité et l'éclat requis pour la satisfaction tant du Roi que de la cour d'Espagne. Il suffit donc que Sa Majesté lui fasse remettre les actes nécessaires dans chacune des dites fonctions et lui explique ensuite son sentiment sur la façon et le temps de faire usage de chacun. Ces actes consistent en :

Des lettres de créance du Roi au Roi et à la Reine d'Espagne dans la forme la plus authentique.

Des pouvoirs du Roi, de la Reine et de Monsieur le Dauphin au sieur évêque de Rennes pour conclure et signer les articles de mariage.

Des procurations du Roi et de Monsieur le Dauphin au prince des Asturies pour épouser.

Le sieur évêque de Rennes a déjà eu connoissance du temps auquel le Roi désire de voir arriver auprès de lui Madame la future Dauphine. Il a paru même par quelques-unes de ses relations que les jours des cérémonies étoient comme concertés entre Leurs Majestés Catholiques et lui. Quoi qu'il en soit, aussitôt qu'il aura reçu cette instruction, il s'appliquera à les fixer.

Sa Majesté ne voit que trop qu'il n'y a rien de statué en

Espagne sur les diverses circonstances du cérémonial, de l'entrée et de l'audience publiques de son ambassadeur en cette occasion. Il ne sauroit même être question d'entrer désormais en examen du plus ou moins de prétentions que le sieur évêque de Rennes formera, ni de celles qu'il soutiendroit ou abandonneroit. Ce ne seroit point une ressource certaine que la production à la cour de Madrid de ce qui fut observé et pratiqué dans l'ambassade du duc de Saint-Simon. Non seulement on ne s'attacha point alors de part ni d'autre aux formalités et aux règles étroites, mais encore Sa Majesté juge qu'on ne peut trop éviter de rappeler la mémoire de ce qui fit l'objet de cette ambassade.

Sa Majesté prescrit donc au sieur évêque de Rennes de s'adresser directement au Roi et à la Reine Catholiques et de leur dire qu'elle s'en remet absolument à eux pour régler depuis la plus jusqu'à la moins importante circonstance des honneurs qui seront faits à l'ambassadeur du Roi leur neveu, faisant la demande de l'Infante d'Espagne pour le Dauphin de France, et signant les articles et le contrat de mariage; que la seule chose que Sa Majesté exige d'eux est de régler le tout eux-mêmes et non par leurs ministres.

Le sieur évêque de Rennes consultera les désirs du Roi et de la Reine d'Espagne sur le parti de donner ou de ne pas donner avis aux ministres étrangers du caractère d'ambassadeur extraordinaire que le Roi lui donne spécialement pour les fonctions dont il s'agit. Sa Majesté observe cependant qu'en donnant cet avis cela le jetteroit, et ces mêmes ministres étrangers, dans de grands embarras de cérémonial, puisque les visites respectives ne devroient être faites que dans les règles les plus scrupuleuses de ce même cérémonial. Il semble même que tout cela ne devroit avoir lieu qu'avec ceux de ces ministres qui seroient ce que l'on appelle en public, comme est un ambassadeur qui a fait son entrée.

Il est hors de doute qu'il doit communiquer les lettres de créance au ministre d'État et que les visites entre lui et ce ministre doivent avoir lieu encore plus formellement qu'elles ne l'ont eu au temps de son arrivée en Espagne.

A moins qu'en Espagne l'usage ne fût absolument contraire, la communication au ministre des lettres de créance doit être faites par copies, et le sieur évêque de Rennes réservera les originaux pour être présentés dans son audience publique du Roi et de la Reine d'Espagne.

Quant aux doutes que le sieur évêque de Rennes s'est formé sur la marche de son entrée, sur la manière dont il sera conduit à l'audience et sur son logement, le Roi ne lui en donne d'autre solution que l'ordre de se conformer à ce que le Roi et la Reine Catholiques décideront. L'inutilité et même les inconvéniens qu'il y auroit à se fonder sur ce qui a été fait par rapport au duc de Saint-Simon, lui ont été démontrés ci-dessus, et l'exemple de ce qui a été pratiqué ici à l'égard du marquis de La Mina[1] pourroit être cité vainement, puisque l'on seroit fondé à dire au sieur évêque de Rennes que les usages sont divers dans les différentes cours.

Le Roi décide que le sieur évêque de Rennes ira à l'audience des princes et princesses, mais la question par qui il y sera conduit sera décidée par le Roi Catholique. Il ne doit pas manquer de mettre son bonnet carré, de même que les ambassadeurs mettent leur chapeau, en haranguant le Roi d'Espagne.

Quoiqu'il soit dit qu'il prendra audience de tous les princes et princesses, il paroît néanmoins qu'il ne peut en prendre une particulière de l'infante Marie-Thérèse, puisque ce seroit en quelque façon aller lui demander à elle-même si elle se donne en mariage. D'ailleurs cette audience aura été suppléée par le compliment que le sieur évêque lui adressera personnellement après avoir reçu la réponse de la Reine, à qui il faudra laisser la liberté de demander, si elle le veut, le consentement de l'Infante.

Le sieur évêque de Rennes a eu raison de ne se point former de difficultés sur la teneur des articles et du contrat de mariage, puisqu'il y a déjà longtemps que le Roi étoit résolu à consentir à ce qu'ils fussent les mêmes qui ont été faits pour le mariage de la princesse du Brésil[2]. Bien entendu qu'il n'y

1. Voir les *Notices sur les ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

2. L'infante Maria-Ana-Victoria.

aura dans les articles et le contrat du mariage de Monsieur le Dauphin rien de relatif à ceux du prince de Brésil. La moindre idée de comparaison du Dauphin de France avec l'héritier présomptif de la couronne de Portugal déplairoit extrêmement à Sa Majesté.

Les articles de mariage se dressent, se forment et se signent précisément comme un traité, avec l'alternative des signatures, un exemplaire françois où l'évêque de Rennes signera le premier, et un exemplaire espagnol où les commissaires du Roi d'Espagne signeront les premiers.

On vient de dire les commissaires du Roi d'Espagne, parce qu'il faut que le sieur évêque de Rennes fasse sentir au Roi et à la Reine d'Espagne que le marquis de Villarias ne suffit pas, seul, à la dignité de cette fonction et qu'il convient au contraire qu'il y ait deux autres commissaires qui le précèdent. Le président ou gouverneur du Conseil de Castille et un Grand d'Espagne, avec le secrétaire d'État, ne formeront une commission que proportionnée à la dignité et à l'importance de la chose.

A la signature du contrat la famille royale d'Espagne représente une partie qui signe sur la première et la même colonne. L'ambassadeur du Roi représente l'autre et signera sur la seconde colonne, vis-à-vis la signature de la dernière personne de la famille royale. Il signera simplement : « L'Evesque de Rennes », le Roi ne lui donnant point d'autre dénomination dans ses pouvoirs.

Il se gardera bien de supplier (comme il en avoit quelque dessein) l'infante Marie-Thérèse d'honorer de sa présence les fêtes qu'il donnera, surtout si ces fêtes se font après la demande, car, dès l'instant que cette princesse aura été accordée, elle devient pour tout sujet du Roi aussi respectable pour le moins que les têtes couronnées.

Le sieur évêque de Rennes donnera une attention particulière à la place qui lui sera marquée au moment de la célébration des épousailles. Il est à souhaiter qu'il ne s'y trouve point de ce que l'on appelle en Espagne « ambassadeurs de chapelle », parce que, quoique il n'y en ait point qui pût disputer la préséance au sieur évêque de Rennes, la cérémonie devant

se faire vraisemblablement par le nonce, le sieur évêque de Rennes ne seroit pas placé d'une façon assez distinguée s'il se trouvoit quelque ambassadeur sur une même ligne que lui.

Le sentiment du Roi est que le traitement de Dauphine ne commence que dans le moment qui suivra la cérémonie des épousailles. Cela est plus dans la règle exacte et il est encore à considérer que, s'il commençoit auparavant et que quelque défaut imprévu d'arrangement allongeât l'espace du temps jusqu'aux épousailles, l'ambassadeur du Roi, qui sera dans la nécessité d'être fréquemment à la cour dans cet intervalle, seroit obligé de donner la préférence à tous égards à ses devoirs à rendre à la princesse ayant la dénomination et le traitement de Dauphine, sur ceux qu'il rendroit au prince et à la princesse des Asturies.

Enfin le Roi estime que le sieur évêque de Rennes n'a pas lieu de présumer que de la part, soit de Leurs Majestés Catholiques, soit de l'infante Marie-Thérèse, on s'attende à faire passer et, encore moins, demeurer en France aucune personne espagnole de l'un ni de l'autre sexe. Si néanmoins il venoit à reconnoître ou seulement à soupçonner qu'il y eût quelque idée ou quelque espérance en faveur de qui que ce soit, il s'appliquera à la faire perdre.

PROJET D'INSTRUCTION POUR ÊTRE ENVOYÉ EN ESPAGNE A M. L'ÉVÊQUE DE RENNES, AMBASSADEUR DU ROI[1]

Correspondance d'Espagne, t. CDLXXXVIII, fol. 77-86.

Versailles, le 16 janvier 1746.

C'est certainement à son grand regret que le Roi trouve aujourd'hui toute impossibilité à l'entière exécution du traité

1. En marge : « Avec la dépêche du 16 janvier 1746, à l'ambassadeur de France, évêque de Rennes, Vauréal. » — Ce *projet* fut effectivement envoyé. L'évêque de Rennes en accuse réception dans sa dépêche à M. d'Argenson, de Madrid, 27 janvier 1746, à minuit (*Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXXVIII, fol. 134).

de Fontainebleau. Toutes les Puissances qui en ont quelque connoissance, soit celles avec lesquelles la France est en guerre, soit celles qui sont restées neutres, s'accordent à penser qu'il faut renoncer à voir jamais de fin à la guerre présente et s'attendre à augmenter le nombre des ennemis de la France, si ces deux couronnes persistent dans le projet de former un établissement aussi considérable à l'infant Don Philippe que celui qu'on s'étoit proposé par ledit traité. L'idée seule de cet établissement réveille les anciennes craintes de la monarchie universelle. On est persuadé que si le traité de Fontainebleau avoit son exécution, toute l'Italie seroit bientôt forcée à subir le joug de la maison de Bourbon, et que cette première conquête seroit un pas décisif qui conduiroit le reste de l'Europe à une servitude inévitable. Il est donc hors de doute que toutes les Puissances s'opposeroient de concert à ce qu'on donnât à une quatrième branche de la maison de Bourbon un État qui rendît cette branche assez puissante pour qu'en se joignant à celles de France, d'Espagne et des Deux-Siciles, tous ces princes, ligués et unis de cœurs et d'intérêts, pussent devenir dans le cours d'une seule guerre seuls souverains en Italie. Depuis Rome et la république de Venise jusqu'à Pétersbourg et en Angleterre, on pense uniformément à ce sujet. La situation de la France, qui commence à être fatiguée d'une guerre extrêmement dispendieuse, qui dure depuis cinq ans, et plusieurs autres circonstances ne permettent plus au Roi de prendre sur lui l'exécution d'engagemens aussi étendus et d'un succès aussi douteux que ceux que le dessein de maintenir le traité de Fontainebleau occasionneroit infailliblement.

Leurs Majestés Catholiques n'ignorent point combien le Roi a sacrifié d'hommes et d'argent au désir de leur procurer une satisfaction juste et raisonnable sur les prétentions qu'elles ont formées, après la mort de Charles VI, sur la succession de ce prince. La France est d'autant moins en état de continuer à faire les mêmes efforts, que son commerce vient d'essuyer de très grands désastres. Ce fut principalement par complaisance pour Leurs Majestés Catholiques qu'elle se détermina, il y a près de deux ans, à déclarer brusquement la guerre aux

Anglois, sans se donner le temps de prendre les précautions que demandoit le bien du commerce. Il est notoire que pour pousser avec plus de vigueur la guerre de terre, et dans la vue d'obliger les ennemis des deux couronnes à ce qu'on fît un établissement à l'Infant, on a négligé de porter assez d'attention sur le commerce et sur les colonies. Il est arrivé que, depuis deux ans, les négocians françois se sont vu enlever plus de 200 millions, et que les Anglois se sont rendus maîtres de Louisbourg, qui étoit d'un avantage inestimable pour le Royaume. Et il résulte de là que la plupart des négocians, après tant de pertes, ne sont plus en état ni en volonté de continuer leurs opérations, que le commerce tombe, que les manufactures du Royaume cessent de travailler, qu'il entre moins d'argent dans le Royaume, qu'il s'y fait moins de consommation, que les denrées tombent de prix, que tous les ordres de l'État souffrent, et que les revenus du Roi et des particuliers diminuent nécessairement beaucoup.

Leurs Majestés Catholiques sont pareillement informées des intrigues et des efforts que l'Angleterre a employés pour engager la cour de Vienne à s'accommoder avec le Roi de Prusse. Il est public que les Anglois et les Hollandois ont menacé la Reine de Hongrie de ne lui donner à l'avenir aucun secours ni subside, si elle s'obstinoit à refuser d'accéder au traité que le Roi d'Angleterre avoit conclu dès le 26 août dernier avec le Roi de Prusse. La cour de Vienne a à la fin cédé aux instances des Anglois et des Hollandois. L'Espagne ne peut pas douter que la cour de Vienne ne soit en état actuellement d'envoyer de grandes forces en Italie. On sait qu'il y en a déjà beaucoup en marche pour s'y rendre. On voit aussi que dans le cas où de grandes forces autrichiennes se trouveroient réunies à celles du Roi de Sardaigne, il seroit non seulement impossible d'exécuter le traité de Fontainebleau, mais aussi qu'il seroit très incertain si on pourroit procurer aucun établissement à l'Infant. Ces réflexions paroîtront de la dernière évidence si l'on fait attention aux deux cas qui se présenteroient, si les deux couronnes continuoient d'être en guerre avec la cour de Turin : ou l'on se proposeroit de continuer à s'empa-

rer des États du Roi de Sardaigne, pour assurer les derrières des armées françoises et espagnoles, où l'Infant prendroit le parti de continuer la conquête du Milanèz, pendant la campagne prochaine, et de laisser derrière lui la ville de Turin et les autres places appartenantes au Roi de Sardaigne, dont il ne s'est pas encore rendu maître. Dans ces deux cas, combien de troupes l'Infant sera-t-il obligé de laisser en garnison dans les places dont il s'est emparé, pour conserver la communication avec la France et l'Espagne? Comment, affaibli de toutes ces garnisons, l'Infant pourra-t-il conserver une armée assez considérable pour faire des conquêtes en présence des troupes combinées du Roi de Sardaigne et de la Reine d'Hongrie?

L'impossibilité sera d'autant plus à craindre que les armées françoises et espagnoles diminuent considérablement pendant le cours de chaque campagne; qu'il commence à être très difficile à la France et à l'Espagne de recruter leurs troupes et de les tenir toujours assez complètes pour continuer la guerre avec succès, et enfin que la France, obligée d'avoir de très grandes forces en Alsace, sur la Mozelle et en Flandres, ne sera plus en état de faire les mêmes efforts du côté de l'Italie.

D'ailleurs, si la guerre continue, il arrivera vraisemblablement que la désertion et les maladies ruineront les troupes de l'Infant, et qu'en conséquence ses ennemis auront la supériorité sur lui. Si, dans ces circonstances, il reçoit malheureusement un échec considérable, il aura bien de la peine à se maintenir en Italie, ou, s'il est forcé d'en sortir, comment pourra-t-il exécuter sa retraite, suivi d'une armée victorieuse, et n'ayant d'autre route à prendre que celle de la rivière de Gennes?

Toutes ces réflexions solides, de sagesse et de prévoyance, ont déterminé le Roi à préférer pour l'Infant un établissement présent et certain à des espérances éloignées et incertaines. Si la cour d'Espagne veut bien y faire attention, elle conviendra que non seulement la France n'est point actuellement en état de multiplier ses engagemens et de les rendre plus onéreux, en augmentant le nombre de ses ennemis, mais même qu'il lui est absolument impossible de soutenir les dépenses qu'elle a faites depuis quelques années.

Dans cette position des choses, le Roi a cru devoir diminuer le nombre des ennemis des deux couronnes, comme la Reine de Hongrie a diminué le nombre des siens, et profiter des dispositions et des offres du Roi de Sardaigne pour une réconciliation prompte et sincère. Mais pour suivre cette vue sur des principes utiles à l'Espagne, le Roi s'est rapproché le plus qu'il a été possible des conditions du traité projeté en 1743 et qui avoit été agréable à Leurs Majestés Catholiques. C'est donc ce traité que Sa Majesté a pris pour base de la négociation qu'elle vient de conclure avec la cour de Turin. Le Roi a trouvé absolument indispensable de terminer brusquement cette affaire, de peur que, pendant le temps qu'on la tiendroit indécise pour en informer la cour d'Espagne, il ne survînt quelque événement qui changeroit les dispositions favorables du Roi de Sardaigne.

Le traité que le Roi vient de signer ne donne pas absolument à l'Infant les mêmes États qui lui étoient destinés par celui de 1743, mais ceux qu'on lui assure aujourd'hui ont à peu près la même étendue et le même revenu.

Les limites en sont si marquées qu'elles ne laisseront jamais lieu à des contestations avec aucun voisin. Les États du Roi de Sardaigne seront séparés de ceux de l'Infant par la Scrivia, par le Pô et par l'Adda.

Il a donc paru au Roi qu'il étoit plus convenable de procurer dès à présent à l'Infant un État assuré, que de faire dépendre sa situation des événemens incertains de la guerre, et il y a lieu de croire que si le Roi n'avoit pas profité du moment favorable pour s'accorder avec le Roi de Sardaigne, on n'eût pu y parvenir dans la suite.

Mais la négociation que le Roi vient de conclure avec le Roi de Sardaigne, a encore un autre avantage très considérable pour l'Infant et pour le Roi de Naples.

Une des clauses de cette négociation est que le Roi proposera à Sa Majesté Catholique de former une ligue générale à laquelle tous les princes d'Italie seront invités à prendre part, pour ne laisser à la cour de Vienne ni au Grand Duc aucun État en Italie, pour chasser irrévocablement de cette partie de l'Europe tous les Allemands, pour empêcher les armées alle-

mandes de pouvoir jamais, sous aucun prétexte, y pénétrer, et pour abolir, au moins par le fait, toute l'autorité et toute la juridiction que les Empereurs d'Allemagne ont prétendu précédemment avoir droit d'exercer en Italie.

Si ce projet s'exécute, la situation du Roi de Naples et celle de l'infant Don Philippe seront à l'abri de toute révolution et de tout danger. Non seulement ces princes et leurs États seront absolument indépendants de l'Empire et de l'Empereur, mais ils n'en auront jamais rien à craindre. Il sera très glorieux à Leurs Majestés Très Chrétienne et Catholique d'avoir brisé les chaînes de l'Italie et de l'avoir affranchie du joug germanique. C'est un coup mortel que Leurs Majestés porteront aux successeurs de la maison d'Autriche. Par là, elles renfermeront l'État de cette puissance dans des bornes étroites qu'elle ne pourra plus franchir; elles se vengeront de l'inflexibilité de la Reine d'Hongrie, en enlevant à cette princesse une partie de ses possessions. Enfin elles puniront l'Empire qui, au mépris des représentations et de l'intérêt de la maison de Bourbon, s'est obstiné à mettre la couronne impériale sur la tête du Grand Duc. L'élection du Grand Duc sera beaucoup plus connue par ce qu'elle aura causé la perte de l'Italie à la Reine d'Hongrie et à l'Allemagne, que par aucune autre circonstance, époque, ni fait illustre ou signalé.

Enfin les vues du Roi tendent à affoiblir beaucoup la cour de Vienne, à assurer l'État du Roi de Naples et celui de l'Infant, à faire en Italie une révolution qui l'affranchisse du joug d'Allemagne, et à donner à ce pays-là une nouvelle forme. Ce sera une époque célèbre dans l'histoire et il en résultera une gloire pour Leurs Majestés Très Chrétienne et Catholique, qui, ajoutée à celle qu'elles ont déjà acquise, rendra leur règne infiniment mémorable dans toute la postérité. Il est hors de doute que tous ces avantages sont si importans qu'ils peuvent et doivent entrer en compensation des États plus étendus que le traité de Fontainebleau faisoit espérer à l'Infant.

Il est vrai que ce projet a l'inconvénient de procurer de grands États à un prince contre lequel la France et l'Espagne ont eu lieu d'être fort piquées, il y a deux ans, mais on ne

s'arrête point à cette considération. La colère et le dépit sont des passions de particuliers. Les grands princes sont supérieurs à ces foiblesses et ils les sacrifient aux grands intérêts d'État. S'il étoit possible de procurer à l'Infant un plus grand ou même un égal établissement en suivant les justes sujets de ressentimens que la cour de Turin a donnés, l'année 1743, à la maison de Bourbon, peut-être seroit-il convenable à la France et à l'Espagne de faire sentir au Roi de Sardaigne qu'on ne leur manque point impunément, mais il est démontré qu'il étoit très incertain qu'on pût rien exécuter en Italie de favorable à l'Infant, si on ne mettoit le Roi de Sardaigne dans les intérêts des deux couronnes, et il a été absolument impossible de le faire entrer dans les intérêts des deux couronnes qu'en lui procurant un agrandissement considérable.

On pourra peut-être objecter qu'on pouvoit faire la paix avec le Roi de Sardaigne sans lui donner cet accroissement de puissance; qu'il falloit l'obliger à prendre le parti de la neutralité, et que, dans ce cas, la France et l'Espagne eussent pu continuer la guerre contre la cour de Vienne.

A quoi l'on répond : 1° que jamais le Roi de Sardaigne n'auroit consenti à prendre des engagemens à la faveur desquels l'Infant auroit pu faire de grandes conquêtes;

2° Quand le Roi de Sardaigne auroit été dans cette disposition, auroit-on pu se fier à lui? Ne doit-on pas regarder comme certain qu'il auroit croisé secrètement les projets des deux couronnes et qu'il n'auroit pas mis moins d'obstacles à l'exécution de leurs vues, que si l'on avoit continué à être en guerre ouverte avec lui? Ainsi une paix sur ce plan n'auroit été d'aucune utilité.

On objectera peut-être encore que, par l'arrangement proposé, les États que les Infans possèdent en Italie ne se réuniront jamais entre eux, ni avec le Royaume d'Espagne, et que cette séparation peut être regardée comme un inconvénient par la cour de Madrid, mais cette considération est aisée à réfuter.

1° Les États respectifs devant demeurer séparés l'un de l'autre et de l'Espagne, il n'arrivera rien de plus fâcheux à l'Espagne que ce qui lui arriveroit, à supposer l'exécution du traité de Fontainebleau.

2° Il est au moins douteux si les États que l'Espagne a quelquefois possédés hors sa péninsule en Europe, ont augmenté ou affoibli sa puissance.

3° Il n'auroit pas été possible de faire prendre aux princes italiens des engagemens pour chasser les Allemands d'Italie et pour ôter la Toscanne au Grand Duc, si on n'eût pas contracté pour la France et pour l'Espagne des engagemens assortis à l'intérêt et aux désirs de ces princes. Il est si glorieux et si utile d'affranchir l'Italie du joug sous lequel ils la tenoient depuis si longtemps asservie, et cette entreprise est si utile au Roi de Naples et à l'Infant, qu'on n'a pas cru devoir renoncer à ces avantages pour ménager à l'Espagne le droit de pouvoir posséder dans la suite les États dont il s'agit.

4° Ne vaut-il pas mieux à tous égards pour les princes qui posséderont la couronne de France et d'Espagne, d'avoir deux princes cadets de leurs maisons qui posséderont des couronnes d'un ordre inférieur, que de jamais consentir à ces réunions ? Et n'est-ce point une perspective assez flatteuse pour la Reine d'Espagne que plusieurs couronnes possédées à perpétuité par ses descendans ?

Fait à Versailles, le 16 janvier 1746.

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARÉCHAL DUC DE NOAILLES, PAIR DE FRANCE, MINISTRE D'ÉTAT, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI ET DE LA TOISON D'OR, CAPITAINE DE LA PREMIÈRE COMPAGNIE DES GARDES DU CORPS DE SA MAJESTÉ, GRAND D'ESPAGNE, ETC., ALLANT A MADRID EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI AUPRÈS DE SA MAJESTÉ CATHOLIQUE.

Correspondance d'Espagne, t. CDLXXXVIII, fol. 450-453. Minute.

Versailles, 30 mars 1746.

Le sieur maréchal de Noailles est déjà informé de tout ce qui s'est passé relativement à la négociation qui a été suivie

par ordre du Roi depuis le mois d'octobre dernier avec la cour de Turin. Mais pour lui donner à cet égard des connoissances encore plus détaillées, Sa Majesté lui fera remettre, avec cette instruction, des copies des principales pièces qui concernent cette négociation.

Le maréchal de Noailles a une part trop distinguée à la confiance du Roi pour ignorer quelles ont été les intentions de Sa Majesté lorsqu'elle s'est déterminée à se concerter avec le Roi de Sardaigne pour moyenner un accommodement amiable entre l'Espagne et ce prince. Il s'agissoit de chasser entièrement d'Italie la domination allemande, de procurer au Roi de Sardaigne une augmentation de puissance, d'assurer l'établissement du Roi des Deux-Siciles, d'en former un convenable et solide pour l'infant D. Philippe, de maintenir le duc de Modène et la République de Gênes dans la possession tranquille de leurs États, et de leur faire retirer quelque avantage de leur fidélité à l'alliance qu'ils ont contractée avec le Roi et avec Sa Majesté Catholique; enfin de rétablir la paix en Italie sur des fondemens justes et durables.

Le Roi de Sardaigne avoit paru se prêter de bonne foi à un projet si conforme à ses intérêts particuliers et aux principes d'une politique sage et éclairée, et il est moralement certain que tout auroit été consommé depuis plus de deux mois sur cette importante négociation, si l'Espagne avoit voulu déférer aux conseils de raison, de justice et d'amitié que le Roi lui a donnés; mais, malheureusement, toutes les démarches que Sa Majesté a faites dans cette vue ont été infructueuses. La cour de Madrid, non contente de refuser son accession aux arrangemens que le Roi avoit cru devoir prendre, a affecté de rendre ce refus public et éclatant. Elle a embarrassé la négociation et a donné le temps au Roi de Sardaigne de concerter avec les Autrichiens l'opération militaire dont la prise d'Asti, la levée du blocus d'Alexandrie, la retraite de l'armée françoise dans l'État de Gênes, et l'abandon que les Espagnols ont fait de tout le pays qui est à la gauche du Pô, ont été les suites également rapides et funestes.

La cour de Turin, enflée de ses succès, n'a plus cherché

qu'un prétexte pour rompre toute négociation avec le Roi, et elle a trouvé ce prétexte dans le défaut d'adhésion de la part de l'Espagne aux arrangemens convenus entre Sa Majesté et le Roi de Sardaigne. On devoit d'autant moins s'attendre à ce nouveau trait de perfidie qu'il est absolument contradictoire aux assurances positives que ce prince venoit de renouveler dans une lettre qu'il avoit écrite de sa propre main à Sa Majesté, le 8 de ce mois, après l'événement d'Asti.

Dans ces circonstances fatales, il s'agit beaucoup moins de réfléchir sur le passé que de prendre de justes mesures pour l'avenir, et c'est afin de régler confidemment avec LL. MM. CC. les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour rétablir en Italie l'honneur et la prospérité des armes des deux couronnes, que le Roi fait passer à Madrid le maréchal de Noailles, en qualité de son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Sa Majesté ne pouvoit fixer son choix sur un ministre qui réunisse dans un degré plus éminent, non seulement les titres et les dignités les plus propres à lui attirer la considération et la confiance de LL. MM. CC., mais encore les talens, les connoissances et les services, tant militaires que politiques, qui peuvent le plus sûrement contribuer au succès de la commission importante et délicate dont Sa Majesté charge le maréchal de Noailles.

Il est plus en état que personne de faire sentir que les revers que nous venons d'éprouver et ceux qui nous menacent, doivent être principalement attribués à la mauvaise position que l'armée espagnole s'étoit obstinée à prendre en Lombardie, malgré les fortes représentations et les raisons solides que le maréchal de Noailles avoit lui-même rédigées dans un écrit rempli de lumière et d'instructions, qui fut envoyé à Madrid dès le mois de novembre dernier. Mais, sans entrer à cet égard dans des discussions et des reproches qui ne feroient qu'aigrir le mal, sans y apporter remède, il est question aujourd'hui de partir du point où l'on se trouve.

Les différens objets qui doivent faire la matière des négociations du maréchal de Noailles sont rassemblés avec habileté et précision dans un mémoire qu'il a dressé lui-

même [1], et qui contient seize articles, auxquels on a joint les réponses que le Roi a jugé à propos de faire aux questions du maréchal de Noailles.

Ainsi on n'entrera point ici dans un détail inutile, qui ne seroit que la répétition de ce qui a déjà été traité dans ce mémoire. On se bornera seulement à observer que le point essentiel doit être d'engager l'Espagne à proportionner ses desseins et ses entreprises aux conjonctures critiques du moment présent, et à adopter enfin un système de politique différent de celui qui n'a été fondé jusqu'ici que sur les principes mal digérés d'une ambition démesurée et d'une présomption invincible.

Le plan qu'on formera, soit pour la continuation de la guerre, soit pour le rétablissement de la paix, doit donc se renfermer dans les bornes de l'équité et de la modération, et se combiner avec les circonstances actuelles. Il ne faut pas s'attendre que les opérations militaires dont on pourra convenir, soient susceptibles d'exécution, tandis que les Espagnols qui sont en Italie se conduiront avec aussi peu de concert et d'intelligence qu'ils le font depuis quelque temps avec les troupes du Roi. Ils portent à un excès intolérable leur injuste animosité. Ils ne respectent même pas les bienséances les plus communes; ils emploient contre les François les qualifications les plus odieuses et des termes qui devroient être inconnus entre des nations policées et surtout entre les sujets de deux Rois unis par les liens les plus étroits du sang, de l'alliance et de l'amitié.

Ces préventions et cette mauvaise volonté des Espagnols sont d'autant moins fondées que, dans tout ce qui s'est passé par rapport à la négociation avec la cour de Turin, le Roi n'a eu principalement en vue que les intérêts réels de LL. MM. CC. et des infans D. Carlos et D. Philippe.

Il est donc absolument nécessaire que le Roi d'Espagne donne sans délai à tous les généraux et officiers de ses troupes les ordres les plus précis de répondre par une réciprocité entière à la confiance et au zèle qu'ils ont toujours éprouvé de

1. Voir ci-après.

la part des troupes du Roi. On ne sauroit que mal augurer de nos affaires en Italie, tandis que l'esprit de discorde régnera entre les deux nations, et, dans ce cas-là, il ne seroit ni juste, ni prudent, de sacrifier en pure perte l'armée de Sa Majesté.

Les intentions du Roi sont pures et sincères. Aucun motif d'ambition ou d'intérêt personnel ne le fait agir. C'est ce que le maréchal de Noailles ne manquera pas de faire valoir avec tout le zèle dont il a constamment donné les plus grandes preuves pour le service de Sa Majesté.

Fait à Versailles, le 30 de mars 1746.

MÉMOIRE DU MARÉCHAL DE NOAILLES POUR DEMANDER LES ORDRES DU ROI SUR LA COMMISSION DONT S. M. L'A CHARGÉ AUPRÈS DU ROI D'ESPAGNE.

Correspondance d'Espagne, t. CDLXXXVIII, fol. 423-430.

27 mars 1746.

Le premier objet du Roi, en m'envoyant en Espagne, étoit de tâcher de déterminer Sa Majesté Catholique d'accéder au traité de Turin.

Mais les nouvelles reçues de M. de Champeaux[1], le 27 du présent mois de mars, changent absolument la situation des affaires. Il n'est plus question de ce traité, mais uniquement de justifier les démarches que Sa Majesté avoit cru devoir faire pour l'intérêt commun des deux couronnes.

On ne répétera point ici toutes les raisons qu'on peut alléguer, et qui se trouvent dans les dépêches de M. de Rennes. On y ajoutera ce que l'on croira de plus convenable à la circonstance présente. Il suffira d'observer qu'elle doivent rouler principalement sur trois objets :

1. M. de Champeaux fut résident de France à Genève; puis, en 1750, ministre de France près le cercle de Basse-Saxe.

Sur l'importance dont étoit l'alliance avec le Roi de Sardaigne pour faire la guerre en Italie avec solidité et succès.

Sur l'acquiescement de l'Espagne, en 1734, à des conditions à peu près semblables à celles du traité dont il s'agissoit, et sur ses dispositions en différens temps, depuis le commencement de cette guerre, et notamment en 1743, avant le traité de Worms.

Enfin sur la nécessité dont il étoit de lier le Roi de Sardaigne et de finir promptement avec lui, sans quoi il étoit à craindre que les délais de la négociation ne la fissent échouer, ainsi qu'on vient d'avoir lieu de s'en convaincre par l'expérience de ce qui est arrivé.

Il paroît que l'on peut aisément convaincre le Roi d'Espagne de la pureté et de la droiture des intentions du Roi, en lui faisant observer que rien aujourd'hui ne suspend la conclusion de la paix, que le seul intérêt de l'Infant, pour lui procurer un établissement en Italie. C'est l'unique objet de la continuation de la guerre.

Il reste à statuer quels seront les points sur lesquels je dois traiter avec la cour d'Espagne dans la conjoncture présente des affaires.

Il subsiste toujours un objet général, qui est d'échauffer et de cimenter l'union entre les deux couronnes.

Outre cet objet général, qui me paroît de tous les temps et de toutes les circonstances, je conçois qu'il reste encore deux articles essentiels, sur lesquels il convient de s'éclaircir avec la cour de Madrid, et de convenir avec elle de principes et de maximes, afin d'agir de concert dans tous les cas qui peuvent se présenter.

De ces deux objets, l'un regarde les moyens de continuer la guerre en Italie, et l'autre les moyens de parvenir à la paix.

Le premier principe sur lequel on ne doit jamais varier, tant pour la guerre d'Italie que pour toute autre guerre, est de s'assurer d'une communication toujours libre avec la France.

Il n'y a qu'un moyen pour y parvenir, lorsque le Roi de Sardaigne est uni à la Reine de Hongrie : c'est de faire la guerre vigoureusement à ce prince, de proche en proche, de

manière à le reculer jusque dans le centre de son pays, en s'emparant des places fortes qui assureroient une communication libre et solide. Elle sera toujours fort incertaine, fort hasardée et très difficile, lorsqu'elle ne sera pas couverte au moins par de bons postes en avant, où l'on puisse tenir des troupes en sûreté, et qui soient tels qu'ils puissent donner le temps de les secourir, en cas qu'ils fussent attaqués. C'est un préalable indispensablement nécessaire, avant que de pousser ses conquêtes jusque dans la Lombardie.

Il s'agira donc de représenter au Roi d'Espagne qu'il sait trop bien la guerre pour n'en pas sentir toute la conséquence.

Il est inutile de rappeler ici que ces principes sont ceux d'après lesquels on a dressé les instructions de M. de Maillebois lorsqu'il a été chargé du commandement des troupes auxiliaires de S. M. en Italie, et que ce sont également ceux d'un mémoire du mois de novembre dernier sur les affaires d'Italie.

On peut même se prévaloir de ces instructions et de ce mémoire pour faire sentir à la cour d'Espagne que la jalousie et les soupçons qu'elle a conçus sur le projet que l'on avoit de diriger d'abord les principales opérations de la guerre contre le Roi de Sardaigne, ont rompu l'unanimité qui devroit toujours régner entre les deux armées, et ont été la source des malheurs qui sont arrivés en dernier lieu et des impressions dont M. le maréchal de Maillebois a pu, à son tour, se laisser prévenir.

1° Il est essentiel de part et d'autre de bannir tout soupçon et toutes fausses impressions, et de se réunir de cœur et d'esprit, sans quoi on ne peut envisager que des malheurs dans la suite de cette guerre. — (*En marge :*) « Bon. »

2° Il faudra ensuite convenir du projet qu'on se proposera d'exécuter pour la campagne prochaine.

On pense qu'à cette occasion il sera convenable de représenter au Roi d'Espagne l'utilité qui résulteroit pour la cause commune, de continuer le commandement de ses armées à M. de Gages[1], dont l'habileté et la réputation ne peuvent produire

1. Jean-Bonaventure-Thiéry du Mont, comte de Gages, né à Mons le 27 décembre 1682. Il entra dans l'armée espagnole en 1703, et prit part, plus tard, aux cam-

que des effets glorieux et avantageux. — (*En marge :*) « Bon. »

3° On doit s'attendre qu'en proposant de diriger ses principales forces contre le Roi de Sardaigne, on pourra faire renaître les soupçons de l'Espagne, que la France ne cherche à pousser ce prince que pour l'obliger à faire une paix particulière, et qu'on persiste toujours dans le dessein de lui accorder un partage.

4° Il est nécessaire qu'on me mette en état de répondre si l'on me demande quelles sont les intentions du Roi à cet égard.

(*En marge de ces deux paragraphes :*) « M. le maréchal assurera LL. MM. CC. que le Roi ne se prêtera à aucune nouvelle proposition particulière du Roi de Sardaigne, et que, si ce prince en faisoit encore, il lui seroit répondu qu'il doit s'adresser directement à la cour d'Espagne. »

5° Enfin l'on me demandera peut-être quels sont les secours que le Roi peut accorder à l'Infant pour soutenir la guerre en Italie. — (*En marge :*) « La disposition actuelle des armées françoises ne permet pas de faire sur cela tout ce que S. M. désireroit. Elle avisera cependant à faire tout ce qui sera possible. »

6° Il faut également que je sois autorisé pour répondre et que l'on me mette en état de faire connoître l'emploi des forces de la France sur ses propres frontières, afin de démontrer qu'il ne lui en reste pas pour en porter ailleurs. — (*En marge :*) « M. le comte d'Argenson [1] satisfera à ce que M. le maréchal demande. »

7° Quels que soient les projets dont on conviendra avec la cour de Madrid, il est un cas que l'on ne doit pas omettre de prévoir. C'est celui où une partie des troupes qui viennent d'Allemagne, se porteroient (*sic*) du côté du royaume de Naples.

pagnes d'Italie et d'Afrique. En 1742, lieutenant général, il fut mis à la tête des troupes d'Italie et en conserva le commandement jusqu'en 1746; il le résigna après ses échecs de Plaisance et du Tidone. En 1749, il fut nommé vice-roi et capitaine général de Navarre, et mourut dans la capitale de cette province le 31 janvier 1753. Il était chevalier de la Toison d'or depuis le 19 juin 1745. (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 520.)

1. Ministre de la guerre, frère du marquis d'Argenson.

Il n'est pas douteux que les troupes napolitaines et même une partie de celles de l'Infant seroient obligées de gagner les frontières de ce royaume pour s'opposer à l'invasion des Autrichiens. Alors il n'en resteroit peut-être point assez en Lombardie pour faire d'aussi grands progrès dans les États du Roi de Sardaigne que la cour d'Espagne pourroit le désirer. Il sera donc à propos qu'elle soit prévenue qu'on pourroit se trouver obligé de se borner à une guerre de campagne offensive, sans s'engager dans des entreprises fixes, telles que le siège d'une place, dont l'événement pourroit être douteux et dont le mauvais succès exposeroit aux plus grands inconvéniens. — (*En marge :*) « Bon. »

8° Par rapport à l'objet de la paix, il est certainement bien important de sonder les sentimens de l'Espagne et de pénétrer ses desseins. — (*En marge :*) « On ne sauroit y apporter trop d'attention. »

9° Si elle n'a point quelque négociation particulière, soit avec la cour de Vienne, ou avec celle de Londres, et ce que je dois faire, si je découvrois qu'il y eût en effet quelque négociation entamée avec la Reine de Hongrie ; si je dois m'y opposer, y concourir ou proposer que le traité soit commun avec la France. — (*En marge :*) « Si LL. MM. CC. traitoient secrètement avec les cours de Vienne et de Londres, il ne faudroit s'opposer à ces négociations particulières que dans le cas où elles auroient un objet contraire aux intérêts de la France. »

10° On doit examiner de quel œil l'Espagne regarde l'envoi et le séjour de M. de Wassenaer en France, et me prescrire ce que je dois répondre aux demandes que l'on pourroit me faire sur les propositions dont il est chargé et sur les intelligences secrètes que le Roi a pu et peut entretenir pour parvenir à la paix. — (*En marge :*) « Comme M. le maréchal est parfaitement au fait de cette négociation, on ne peut mieux faire que de s'en remettre à sa prudence. »

11° Il paroît essentiel de pressentir l'Espagne sur quel partage elle insisteroit en Italie, dans la supposition où le Roi de Sardaigne seroit exclu de tout avantage nouveau, et quelles conditions elle consentiroit d'accorder aux Anglois pour leur

commerce et leur navigation, si l'on faisoit au Roi des ouvertures pour une pacification générale. Il faut également me prescrire quelles seroient les intentions du Roi à cet égard.

(*En marge :*) « M. le maréchal tâchera d'inspirer à l'Espagne les principes de la plus grande modération sur l'établissement de l'Infant, afin d'en combiner l'exécution avec les obstacles qui s'y opposent et qu'il s'agit de vaincre.

« Quant aux privilèges et arrangemens à accorder au commerce des Puissances maritimes, il est essentiel de pénétrer quelles sont à cet égard les intentions de la cour de Madrid. »

12° Je pense qu'il seroit de mauvaise foi de flatter l'Espagne sur la possibilité de remplir le traité de 1743, et qu'il suffira de se borner à assurer LL. MM. CC. que le Roi n'est point dans l'intention de faire la paix, que l'on ne fasse un partage à l'Infant. Il paroît au surplus qu'on doit représenter qu'un traité de conquête doit être envisagé plutôt comme un projet que comme une convention définitive, puisque l'exécution dépend toujours des circonstances et des événemens. — (*En marge :*) « Bon. »

13° J'en prendrai occasion pour représenter au Roi d'Espagne qu'il est de la prudence de ne pas se commettre mal à propos ; que si les affaires se soutiennent, la paix ne pourra se faire que l'Infant n'ait un partage plus ou moins considérable, le Roi étant porté à sacrifier ses propres intérêts pour obtenir les avantages les plus considérables qu'on pourra lui procurer. Mais je répéterai encore que, pour y parvenir, il ne faut pas donner au hasard ce que l'on peut obtenir par une bonne conduite. — (*En marge :*) « Bon. »

14° Si l'Espagne faisoit quelque proposition qui tendît à envahir la Toscane, c'est encore un point sur lequel il est nécessaire que je sache les intentions du Roi. — (*En marge :*) « Le Roi ne se prêteroit point à ce projet. »

15° Je finirai ce mémoire en demandant quel est le langage que S. M. désire que je tienne sur les affaires du Prétendant. — (*En marge :*) « Le Roi continuera de secourir, autant qu'il sera possible, la maison de Stuard, et on ne statuera rien sur les droits et les intérêts de cette maison, sinon à la paix générale. »

16° On ne parle point ici de la nécessité de faire la paix. Je tâcherai d'en faire sentir toutes les raisons avec le plus de force qu'il me sera possible.

Signé : Le maréchal de Noailles.

(*En marge de ce dernier paragraphe :*) « M. le Maréchal connoît mieux que personne combien les nations françoise et espagnole, et l'Europe entière, ont besoin de la paix. Ainsi il ne sauroit exhorter avec trop de zèle LL. MM. CC. à concourir aux vues du Roi pour le prompt rétablissement du repos public.

Fait à Versailles, le 30 de mars 1746.

Signé : « D'Argenson. »

XLI

LE COMTE DE VAULGRENANT

1749-1752

Une première fois ambassadeur en Espagne en 1734, ministre plénipotentiaire près la cour de Dresde en 1745, le comte de Vaulgrenant fut désigné à la fin de 1748 pour retourner ambassadeur extraordinaire auprès du Roi Catholique. Les instructions qui lui furent données sont en date du 11 avril 1749.

M. de Vaulgrenant étant au courant des affaires, il n'y avait pas lieu de lui faire l'exposé de la situation politique. Le mémoire se borne donc à lui indiquer la conduite à tenir à différents égards. La situation de l'ambassadeur de France à Madrid n'a plus le caractère d'intimité qu'elle avait du vivant de Philippe V. Cependant il doit chercher à se concilier la bienveillance de Leurs Majestés Catholiques, en se gardant toutefois de s'attirer la jalousie de leurs ministres. Ces derniers, Carvajal et le marquis de la Ensenada ne paraissent pas de très sûrs amis de la France. Ensenada cependant semble mieux mériter notre confiance. Le duc de Huescar, très intrigant, de tendances anti-françaises, est à surveiller, de même que le prince de Masseran et le comte de Bene. Vis-à-vis de quelques personnages, influents dans les divers conseils, on pourra essayer la voie des présents. Le musicien Farinelli[1] jouit d'un tel crédit auprès de la Reine et du Roi, que notre ambassadeur est autorisé à lui offrir, s'il y voit jour et avec toutes les précautions d'usage, une forte pension.

1. Carlo Broschi, appelé *il Farinelli*, né à Andria le 24 janvier 1702. Ce fameux soprano apprit la musique de Niccolò Porpora qui l'avait emmené à Rome en 1722. Il visita diverses villes d'Italie, passa à Vienne et en Angleterre. En 1737 il fut appelé à la cour de Ferdinand VI et il jouit auprès du roi et de la reine d'une extraordinaire faveur. En 1760, à l'arrivée en Espagne de Charles III, il se retira en Italie, près de Bologne, où il mourut le 16 septembre 1782. Ferdinand VI lui avait conféré l'habit de l'Ordre de Calatrava en 1750. (*Vita del cavaliere Don Carlo Broschi scritta da Giovenale Sacchi*, Vinegia, 1784, in-4°.)

Les directions politiques données à M. de Vaulgrenant peuvent se résumer ainsi : 1° entretenir et, s'il est possible, resserrer les liens qui unissent les deux couronnes ; 2° pénétrer les idées de l'Espagne au sujet des affaires générales de l'Europe, eu égard surtout à la mésintelligence qui menace d'éclater entre l'Impératrice et le Roi de Prusse ; 3° se rendre compte du degré d'intérêt, assez faible semble-t-il, que portent Leurs Majestés Catholiques aux Infants établis à Naples et à Parme, et tâcher de pénétrer auquel des fils de D. Carlos on entendrait faire passer la couronne des Deux-Siciles, au cas où ce prince serait appelé à succéder à Ferdinand VI ; 4° surveiller les agissements auprès de la cour de Madrid des ministres d'Angleterre de Turin, de Vienne et de Portugal ; 5° exciter le ministère espagnol à rétablir la marine ; 6° défendre les intérêts du commerce français dans la péninsule.

Accessoirement on recommande à l'ambassadeur d'appuyer discrètement le ministre de Saxe dans ses réclamations des subsides dus par l'Espagne à son maître. Enfin au cas où la reine Maria-Barbara viendrait à mourir, il s'efforcerait de faire tomber sur une de Mesdames de France[1] le choix de Ferdinand VI.

Le 14 avril M. de Vaulgrenant prit congé de Louis XV à Versailles[2]. Il arriva à Madrid le 22 mai. Le surlendemain il se transporta à Aranjuez où était la cour, rendit visite à Carvajal et eut audience des souverains, dont l'accueil fut pour lui personnellement flatteur[3].

Le rôle que joua M. de Vaulgrenant à Madrid fut des plus effacés. Vers la fin de 1749, Ensenada lui-même, sans doute pour ne pas se compromettre, affecta vis-à-vis de lui une grande froideur. Pendant ce temps croissait le crédit du ministre anglais. Appuyé de l'influence de l'ambassadeur de Portugal, le vicomte de Pontelima[4], Keene n'avait pas manqué de s'acquérir, peut-être à prix d'or, le bon vouloir du musicien Farinelli. Profitant des tendances britanniques de Carvajal, il négocia avec lui un traité par lequel l'Espagne se libérait, au prix de cent mille livres sterling payées à la Compagnie de Sud, de l'obligation de lui accorder pendant quatre ans, conformément aux stipulations d'Aix-la-Chapelle, la jouissance des droits de l'*Asiento* et du vaisseau de permission. En retour elle con-

1. Les filles non mariées de Louis XV étaient Mmes Henriette, Adélaïde, Sophie et Louise ; la plus âgée était dans sa vingt-deuxième et la plus jeune dans sa douzième année.

2. *Mémoires du duc de Luynes*, t. IX, p. 385.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DII, fol. 341 et 344 (Vaulgrenant à Puyzieulx, Madrid, 24, et Aranjuez, 26 mai 1749).

4. Il fut rappelé en novembre 1752 et son successeur, Lobo, s'empressa de prévenir sa cour, par un mémoire, que depuis deux ans le vicomte de Pontelima avait reçu de Keene des sommes considérables (*Mémoires et documents*, *Espagne*, t. CCCXLV, fol. 192 et 208).

cédait à l'Angleterre des avantages commerciaux et des licences qui devaient singulièrement favoriser la contrebande aux colonies.

Par l'entremise de ces mêmes ambassadeurs d'Angleterre et de Portugal, un traité fut conclu entre l'Espagne et les cours de Turin et de Vienne. Non contentes de s'y garantir entre elles leurs possessions italiennes, les puissances contractantes étendaient cette garantie au duché de Savoie et au comté de Nice, ce qui était directement contraire à nos intérêts.

Le premier de ces actes, signé à Madrid le 5 octobre 1750 [1], était public à Londres avant que notre ambassadeur en connût la conclusion, et ce ne fut qu'entre le 16 et le 20 novembre que Carvajal daigna lui en parler pour la première fois [2]. Le cabinet de Versailles avait précisément une tendance à se montrer plus confiant, au moment où au contraire le mystère devenait la règle des ministres espagnols : le traité avec l'Empereur et le Roi de Sardaigne, en date du 14 juin 1752 [3] à Aranjuez, non seulement fut négocié sans qu'on en eût fait part à M. de Vaulgrenant [4], mais même à l'insu du Roi des Deux-Siciles, que l'on avait cependant la volonté d'y faire accéder.

Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, l'ambassade de M. de Vaulgrenant, présente peu d'intérêt. En France M. de Puyzieulx avait quitté le portefeuille des Affaires Étrangères, le 8 septembre 1751. M. de Saint-Contest [5] lui succéda et dès le commencement de 1752 annonça à Vaulgrenant son rappel et la nomination à sa place du duc de Duras. Le 10 octobre 1752 notre ambassadeur eut son audience de congé [6]. Il laissa à Madrid l'abbé Frischman, chargé de gérer les affaires [7], avec l'aide de Partyet, auquel demeurait confié le soin des affaires commerciales.

---

1. Del Cantillo, *Tratados de paz*, p. 409.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DVII, fol. 159 (Vaulgrenant à Puyzieulx, Madrid, 20 novembre 1750).

3. Del Cantillo, *Tratados de paz*, p. 412.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DIX, fol. 377 (Vaulgrenant à Saint-Contest, Madrid, 26 juin 1752).

5. François-Dominique Barberie, marquis de Saint-Contest, né le 26 janvier 1701, ambassadeur en Hollande en 1749, nommé ministre des Affaires Étrangères le 11 septembre 1751, mort le 24 juillet 1754.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DIX, fol. 248 (Frischman à Saint-Contest, Madrid, 16 octobre 1752). — Pour les relations entre la France et l'Espagne pendant l'ambassade de Vaulgrenant, on trouvera un résumé des pièces de la *Correspondance* dans les tomes CCCXLIV, fol. 288 et suiv., et CCCXLV des *Mémoires et documents, Espagne*.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. DVIII, fol. 201 (Lettres de créance de Saint-Contest pour Carvajal en faveur de l'abbé Frischman, 15 août 1752).

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR COMTE DE VAULGRENANT, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, ALLANT EN ESPAGNE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DU ROI CATHOLIQUE.

Correspondance d'Espagne, t. DII, fol. 214-231, minuté; — fol. 232-253, original.

Versailles, 11 avril 1749.

Le Roi, en choisissant de nouveau le comte de Vaulgrenant pour son ambassadeur en Espagne, lui donne une preuve sensible de la satisfaction que Sa Majesté a eue des services qu'il lui a rendus autrefois à Madrid et de la persuasion où elle est qu'il est plus en état que personne de remplir avec succès le ministère important qu'elle lui confie. Les différentes négociations dans lesquelles il a déjà été employé, ont ajouté à ses talens naturels et à ses connoissances acquises le mérite de l'expérience, surtout relativement à la cour d'Espagne où il s'est acquis une estime et une considération personnelle qui ne pourront que contribuer beaucoup au succès de sa mission. Il a même l'avantage flatteur d'avoir été désigné par les ministres de Sa Majesté Catholique comme étant particulièrement agréable à ce grand prince. Toutes ces raisons ont déterminé la préférence que le Roi donne en cette occasion au comte de Vaulgrenant et Sa Majesté ne doute point qu'il ne continue de répondre parfaitement avec son application et son zèle ordinaire aux intentions de Sa Majesté et à la confiance dont elle l'honore.

On n'entrera point ici dans le détail de tout ce qui s'est passé en Espagne par rapport à cette couronne depuis que le comte de Vaulgrenant a quitté Madrid. Tous les papiers qui concernent cette matière lui ont été communiqués et il y aura puisé les informations dont il pourroit avoir besoin sur les objets, tant militaires que politiques, que le sieur comte de La Marck et le sieur évêque de Rennes ont eu à traiter avec la cour de Madrid pendant qu'ils y ont résidé. Le comte de Vaulgrenant

ayant donc été mis à cet égard au courant des affaires et de la correspondance entre les deux cours, il ne doit plus être question que de partir du point où l'on se trouve actuellement et de fixer en conséquence le plan de conduite que le Roi croit devoir lui prescrire.

Si le soin principal de tout ministre employé dans une cour étrangère doit être de travailler à se rendre agréable au souverain auprès duquel il réside et à ses ministres, c'est surtout en Espagne qu'il faut qu'un ambassadeur du Roi regarde comme le plus essentiel de ses devoirs de se concilier les bontés de Sa Majesté Catholique et l'estime de ceux à qui elle confie l'administration de ses affaires. Le comte de Vaulgrenant a l'honneur d'être connu du Roi et de la Reine d'Espagne et il a déjà éprouvé de leur part, avant leur avènement au trône, les témoignages les plus précieux de leur bienveillance. Il n'aura qu'à cultiver ces dispositions favorables de Leurs Majestés Catholiques, mais de façon cependant à n'inspirer ni jalousie ni défiance à leurs ministres. Il n'est que trop vraisemblable qu'ils chercheroient en ce cas-là à détruire entièrement ou du moins à diminuer le crédit qu'ils croiroient que l'ambassadeur du Roi auroit acquis dans l'esprit et dans le cœur de leurs maîtres. Le comte de Vaulgrenant doit donc être extrêmement circonspect sur un point si délicat et éviter de donner aucun ombrage au ministère espagnol, indépendamment duquel il ne traitera aucune affaire directement avec le Roi d'Espagne, hors dans les cas fort imprévus et très pressans.

Il n'est pas moins nécessaire que l'ambassadeur de Sa Majesté s'applique à gagner la confiance de D. Joseph Carvajal et du marquis de la Enseñada[1] (*sic*) qui ont actuellement la principale direction des affaires en Espagne. Il conviendra de les ménager tous les deux, sans paroître donner à l'un une préférence marquée, qui blesseroit infailliblement l'autre.

Le comte de Vaulgrenant aura vu par les dépêches de l'évêque de Rennes qui lui ont été communiquées, que ce prélat n'a pas toujours été d'accord avec lui-même sur le jugement

1. Nous avons rétabli par la suite la véritable orthographe *Ensenada*.

qu'il a porté en différentes occasions de ces deux ministres. Tantôt il a représenté le marquis de la Ensenada comme l'Espagnol le mieux intentionné pour les intérêts de la couronne du Roi, et D. Carvajal comme un homme rempli de préjugés contre la France et dont il falloit se défier ; tantôt il a dépeint ces deux ministres sur une forme différente des premiers portraits qu'il en avoit tracés, de sorte qu'à ne s'en rapporter qu'aux relations de l'évêque de Rennes, il n'est guères possible d'établir une opinion déterminée sur le caractère, le génie, les lumières, la probité et les affections de D. Carvajal et du marquis de la Ensenada. Si l'on pouvoit ajouter une foi entière à des notions qu'on a eues par d'autres canaux, on devroit croire qu'il seroit beaucoup plus avantageux au service du Roi que le marquis de la Ensenada acquît la supériorité de crédit sur son confrère ; mais c'est au comte de Vaulgrenant à examiner par lui-même ces ministres principaux, à démêler quel est le degré de considération et d'autorité dont ils jouissent, quelles sont leurs liaisons les plus intimes et les personnes ou les motifs qui influent le plus ordinairement sur leurs décisions, enfin quelle est leur façon de penser sur les affaires publiques en général et sur les intérêts particuliers des deux couronnes. Les connoissances qu'il se procurera à cet égard lui seront d'une extrême utilité pour diriger ses discours et sa conduite vis-à-vis de ces deux ministres.

Il ne seroit pas impossible que le duc de Huescar, qui est sur le point de retourner en Espagne, n'y jouât peut-être un jour le premier rôle dans le ministère et l'on a lieu de conjecturer que cette perspective est l'objet favori de son ambition. On ne doute pas même qu'il ne s'unisse d'abord à D. Joseph Carvajal, dans la vue de déplacer le marquis de la Ensenada, afin de n'avoir ensuite que le premier à combattre, de détruire celui-ci à son tour et d'établir son crédit sur la disgrâce de tous les deux. On n'examinera point si les talens du duc de Huescar répondroient à un projet si vaste. Il est certain qu'il ne manque pas d'esprit, mais il paroît avoir encore peu de connoissance des affaires. Il est en même temps haut et souple, entreprenant et timide, dissimulé à l'excès, quoiqu'il se

pique d'être franc et loyal, très propre à découvrir le secret d'autrui, sans laisser pénétrer le sien, avare quelquefois jusqu'à l'indécence, et quelquefois généreux par ostentation, peu scrupuleux sur le choix des moyens qui peuvent faire réussir ses vues, et toujours prêt à nier, s'il le croit utile ou nécessaire, les faits qu'il a avancés le plus authentiquement. Ce composé bizarre ne forme au reste qu'un homme ordinaire, et cependant dangereux. D'ailleurs bien des gens le regardent comme ayant conservé pour la cour de Vienne l'ancien attachement de tous ses ancêtres à la maison d'Autriche. Ce portrait, qu'on juge à peu de chose près assez ressemblant, indique suffisamment la façon dont le comte de Vaulgrenant devra en user avec le duc. Il conviendra qu'il le prévienne de toutes les politesses et de tous les égards dont est susceptible un seigneur si distingué par sa naissance et ses emplois, et qui a eu l'honneur de résider en qualité d'ambassadeur auprès du Roi, mais il ne sera pas moins important que le comte de Vaulgrenant veille avec l'attention la plus suivie sur les démarches du duc de Huescar et qu'il se renferme tellement avec lui dans les bornes de la réserve et de la circonspection que ce duc ne puisse jamais faire un mauvais usage de ce que l'ambassadeur de Sa Majesté lui auroit dit.

La connoissance du caractère et des affections des principaux personnages d'une cour étant extrêmement utile pour diriger les discours et les démarches d'un ministre étranger qui y réside, le comte de Vaulgrenant regardera sans doute comme un devoir essentiel de se procurer à cet égard les lumières les plus sûres. On joint à cette instruction quelques notes sur la cour de Madrid, auxquelles on a ajouté des observations en marge. On n'a garde de les donner pour des notions sur lesquelles on puisse compter. L'expérience n'apprend que trop souvent que la plupart des jugemens qu'on porte, même au milieu des cours, sur les souverains, sur leurs ministres et sur tout ce qui a rapport à leur administration ne sont que des conjectures légèrement hasardées, ou que l'effet des préjugés, des passions ou des liaisons personnelles des particuliers. Ceux mêmes qui, dégagés de tout intérêt et de toute partialité, cherchent en

pareille matière à ne voir que le vrai, s'y trompent assez ordinairement par l'usage constant où l'on est dans les cours d'user de dissimulation et de cacher sous des dehors spécieux les sentimens et les inclinations dont on est affecté. L'ambassadeur du Roi doit par conséquent ne se servir des notions qu'on lui fournit sur un sujet si intéressant que pour se mettre plus à portée d'examiner par lui-même à loisir et de peser au poids de l'équité la plus scrupuleuse les vertus et les vices, le génie et les affections différentes, les talens et le crédit des ministres, des courtisans et de tous ceux qui approchent de plus près Leurs Majestés Catholiques ou à qui elles confient quelque portion de leurs affaires.

Les chefs des corvachueles [1] et des conseils établis à Madrid ayant une grande influence sur certaines branches du gouvernement de la monarchie espagnole, il ne peut être que très utile que le comte de Vaulgrenant ait attention à les cultiver et si, pour les gagner dans des occasions où leur concours seroit nécessaire au succès de ses négociations, il ne falloit qu'employer quelque argent, le Roi l'autoriseroit à faire cette dépense.

Le sieur Farinelli joue, à ce que l'on prétend, un rôle principal à la cour de Madrid, par les bontés singulières dont le Roi et la Reine d'Espagne daignent l'honorer. Ce sera à l'ambassadeur du Roi à vérifier jusqu'où ces bontés s'étendent et en quoi le musicien pourroit devenir utile au service de Sa Majesté. Si son crédit est réellement aussi bien établi qu'on le suppose, il seroit important de s'assurer de son zèle et de ses démarches en faveur de la France, et, en ce cas, le Roi permet au comte de Vaulgrenant d'offrir à Farinelli une pension de dix mille écus, ou même plus considérable s'il le faut ; mais cette offre et toutes autres de même nature ne doivent être faites qu'avec beaucoup de précautions et après que l'ambassadeur de Sa Majesté aura parfaitement reconnu son terrain, rien n'étant plus dangereux que de prendre avec trop de précipitation ou trop peu d'adresse des partis en pareille matière.

1. Les *covachuelas*, bureaux des ministères.

Quoique le prince de Masseran[1] n'ait plus le crédit qu'il avoit autrefois, il ne sera pas inutile de donner ici une idée générale de son caractère. Il a de l'esprit et toute l'intrigue et la souplesse d'un Italien. La femme qu'il a épousée[2] devroit l'avoir attaché à la France, mais c'est peut-être ce qui l'en a le plus éloigné, puisque, par jalousie ou par quelque autre motif, cette dame est devenue un objet d'aversion pour son mari. On assure même qu'il y auroit longtemps qu'il s'en seroit entièrement séparé, si certaines considérations ne l'avoient pas détourné de cette démarche d'éclat. Le prince de Masseran est ordinairement assez bien instruit de ce qui se passe à la Cour et l'on pourroit en tirer des connoissances qui ne seroient pas indifférentes, mais il seroit dangereux de se livrer à lui avec trop d'ouverture et de confiance. On doit être encore plus en garde contre le comte de Bene, son oncle, qui est sur le point de retourner de Dresde à Madrid. Le comte de Vaulgrenant l'a connu en Saxe, mais M. de Bene ne s'étoit peut-être pas alors assez développé pour donner une juste idée de ses sentimens, que de fortes raisons doivent rendre très suspects aux ministres du Roi.

On n'entrera point ici dans un plus grand détail par rapport aux ministres et aux principaux personnages de la cour d'Espagne. Le comte de Vaulgrenant se fera une étude particulière de les bien connoître, et de les juger impartialement et en évitant la prévention personnelle et les rapports infidèles ou passionnés, qui ne sont que trop souvent l'écueil où la capacité et la prudence des ministres, d'ailleurs les plus éclairés et les plus habiles, vont échouer.

Les objets du travail et du zèle de l'ambassadeur du Roi à la

1. D. Felipe-Victorio-Amadeo Ferrero de Fiesco, prince de Maserano, marquis de Crèvecœur, etc., Grand d'Espagne, né à Madrid le 11 octobre 1713. Lieutenant général en 1745, créé chevalier de la Toison d'or le 22 septembre 1752, il devint en 1770 capitaine général et capitaine de la compagnie italienne des gardes du corps, qu'avait aussi commandée son père. Nommé en février 1763 ambassadeur d'Espagne en Angleterre, il resta à Londres jusqu'en 1777. Il mourut à son retour, à Barcelone, le 26 octobre 1777. (Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 530 ; — *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXVIII, fol. 62.)

2. Charlotte-Louise de Rohan, fille de Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Montbazon, prince de Guéméné. Le mariage avait eu lieu le 28 octobre 1737.

cour de Madrid doivent être : 1° d'entretenir la plus parfaite union entre les deux couronnes et de la rendre encore plus intime et plus solide ; 2° de pénétrer quelles sont les véritables intentions de l'Espagne par rapport à la position actuelle des affaires générales de l'Europe ; 3° d'examiner quel est le système de Sa Majesté Catholique et de son ministère sur la succession éventuelle au Royaume des Deux-Siciles et sur l'établissement de l'infant D. Philippe ; 4° de veiller avec la plus grande attention sur les négociations des ministres d'Angleterre, de Turin, de Vienne et de Portugal ; 5° d'exciter la cour de Madrid à rétablir la marine ; 6° de remédier aux abus et aux vexations qu'on a introduits en Espagne au préjudice du commerce des sujets du Roi.

On va parcourir successivement ces six articles, sur lesquels le Roi croit devoir faire connoître ses intentions au comte de Vaulgrenant.

L'union entre les deux couronnes est un des points fondamentaux sur lesquels Sa Majesté a établi la base de son gouvernement politique. Les liens du sang qui attachent si étroitement le Roi au Roi d'Espagne, la tendre amitié de Sa Majesté pour ce Prince, le vif intérêt qu'elle prend à la prospérité des branches de la maison auguste dont elle est le chef, les avantages communs des deux nations, enfin toutes sortes de motifs inspirent au Roi le désir d'entretenir avec le Roi son cousin l'intelligence la plus intime et d'agir constamment avec elle dans un concert invariable de principes, de vues et de mesures. Le Roi est persuadé que Sa Majesté Catholique est animée des mêmes sentimens, et les ministres de ce prince paroissent être de leur côté sincèrement disposés à se conformer à cet égard aux intentions de leur maître. Le comte de Vaulgrenant doit regarder comme la première de ses obligations le soin de cultiver des dispositions si favorables, et il peut, toutes les fois qu'il en trouvera des occasions naturelles, assurer que le Roi sera toujours prêt à s'entendre avec Sa Majesté Catholique sur les mesures à prendre relativement aux affaires générales. La France et l'Espagne sont des puissances trop respectables et d'une influence trop prédominante

en Europe pour pouvoir se dispenser d'entrer tôt ou tard dans les querelles qui troubleront à l'avenir le repos public.

Les intérêts particuliers des deux monarchies, les engagemens qu'elles ont contractées avec d'autres souverains et les garanties dont elles se trouvent chargées envers leurs alliés, seront autant de motifs qui, suivant les circonstances, forceront vraisemblablement les deux couronnes à reprendre les armes. Rien n'est par conséquent plus essentiel pour elles que de prévoir de bonne heure de pareils événemens et de concerter ensemble d'avance, autant qu'il sera possible, des résolutions et des mesures uniformes.

La guerre dont le Nord est actuellement menacé, est, par exemple, un de ces cas qui méritent la prévoyance et les réflexions les plus sérieuses de la part de la France et de l'Espagne. Les préparatifs et les démonstrations militaires qui se font avec tant d'affectation et d'activité dans cette partie de l'Europe, les armées nombreuses qu'on assemble en Finlande, en Norvège, en Bohême et en Moravie, les négociations qui se suivent avec vivacité depuis quelque temps entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Copenhague, la demande que ces trois puissances font à l'Angleterre de vouloir accéder aux engagemens de leur alliance, enfin tout paroît annoncer un projet formé d'attaquer successivement la Suède et le Roi de Prusse, ou peut-être tous les deux à la fois. Le Roi ne néglige aucun des moyens dont il peut faire usage pour prévenir le nouvel incendie prêt à s'allumer, et Sa Majesté espère qu'elle y réussira. Cependant si, malgré ses représentations et ses efforts, les ennemis du repos public attaquoient ses alliés, elle a déjà fait connoître qu'elle ne les abandonneroit pas. On ne doit pas révoquer en doute que la cour de Vienne n'ait en vue de rentrer en possession de la Silésie et qu'elle ne profite de la première circonstance qui paroîtra lui en faciliter la conquête; mais ce duché ayant été garanti au Roi de Prusse par toutes les puissances contractantes du traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre dernier, ce prince réclamera en toute occasion et avec fondement les engagemens qu'elles ont pris à cet égard. Le Roi qui est déterminé à remplir exactement

ce qu'il a promis, voudroit cependant, si le cas de la garantie vient à exister, ne se décider sur les secours à donner à ce prince qu'après les avoir concertés avec les autres cours intéressées.

Sa Majesté Catholique est trop éclairée pour ne pas sentir de quelle importance il est pour la maison de Bourbon de maintenir le Roi de Prusse dans le degré de pouvoir où elle a contribué à le faire parvenir en Allemagne. Un des fruits principaux que les deux couronnes ont retirés de la dernière guerre, est d'avoir établi dans l'Empire une puissance devenue l'ennemie nécessaire de la cour de Vienne, cette rivale également dangereuse et constante de la maison de Bourbon. Il n'est que trop évident que, si le Roi de Prusse succomboit sous les entreprises de cette Cour, elle ne s'occuperoit alors que du projet de recouvrer ce qu'elle a perdu en Italie depuis la paix d'Utrecht. Cette seule considération suffit pour démontrer la nécessité de ne pas abandonner le Roi de Prusse, s'il est attaqué, et c'est sur quoi le comte de Vaulgrenant s'appliquera à sonder les dispositions de la cour de Madrid. Il tâchera du moins de la disposer, en attendant, à faire parler à ses ministres dans les cours étrangères le même langage que ceux du Roi y tiendront et dont les principes sont contenus dans la pièce ci-jointe cotée A.

Les conversations qu'il aura sur cette matière avec les ministres espagnols le mettront aussi à portée de pénétrer leur façon de penser par rapport à l'intérêt que l'Espagne prend réellement aux établissemens du Roi de Naples et de l'infant D. Philippe. Que ces deux princes ne puissent pas se soutenir sans les secours de la France et de l'Espagne, c'est une vérité démontrée. Qu'ils le puissent, même avec ces secours, c'est une question très problématique, surtout si le Roi de Sardaigne n'entre pas dans l'alliance des deux couronnes. Mais, quoi qu'il en soit, il est essentiel que le Roi sache ce que l'Espagne seroit disposée à faire et à entreprendre dans le cas où, soit le Roi des Deux-Siciles, soit l'infant D. Philippe seroient troublés dans la possession des États dont ils jouissent. Le meilleur moyen de préserver ces princes de

certaines catastrophes, seroit d'engager le Roi de Sardaigne à faire avec les deux couronnes un traité de neutralité pour l'Italie, et cela devroit, par bien des raisons, convenir à ce Prince.

On ne peut guères douter que le Roi Catholique n'ait presque une égale indifférence pour tous ses frères et sœurs, sans en excepter le Roi de Naples, pour qui les Espagnols marquent plus d'égards et d'attachement, mais moins par inclination que par des vues d'espérance et de crainte pour l'avenir. Quant à l'infant D. Philippe, la dureté avec laquelle on l'a traité jusqu'à présent, la suppression de la charge de grand amiral dont il étoit revêtu, et l'abandon presque total qu'on paroît vouloir faire de lui, prouvent évidemment que l'Espagne n'a désiré de lui former un établissement que pour se débarrasser de ce Prince, et qu'elle s'occupera désormais fort peu du soin de le soutenir. Le Roi, informé de tous les procédés et du système de l'Espagne par rapport à l'Infant, son gendre, n'a insisté dans les négociations de paix pour lui procurer les duchés dont il est actuellement en possession, que parce que Sa Majesté avoit parfaitement senti que la cour de Madrid vouloit, à quelque prix que ce fût, qu'il ne revînt point en Espagne. Il eût été sans cette considération beaucoup plus décent et plus avantageux de l'y laisser, mais comme il faut partir aujourd'hui du point où l'on se trouve, il n'y aura nul inconvénient et il sera même nécessaire que le comte de Vaulgrenant fasse de temps en temps rouler les conversations avec les ministres espagnols sur le danger et sur l'indécence de l'établissement de l'Infant en Italie sur le pied où il est. Il pourra même leur laisser entendre, mais uniquement comme de lui-même, et par forme de confidence personnelle, qu'il ne conçoit pas comment on n'a pas songé à placer ce Prince dans quelque province des Pays-Bas et en particulier dans le duché de Luxembourg. Il ajoutera que la cour de Vienne ne se seroit peut-être pas refusée à cet arrangement, si on avoit stipulé en même temps la démolition de la place de Luxembourg. L'ambassadeur du Roi aura occasion, en faisant cette insinuation ou en tenant d'autres propos convenables sur le même sujet,

de découvrir quels sont les sentimens intérieurs du ministère de Madrid. Il y a eu un temps où l'Espagne, désespérant d'établir l'Infant, soit en Italie, soit dans le duché de Savoye, auroit accepté pour lui le district le plus borné, et le duc de Huescar en est venu jusqu'à proposer que le Roi Catholique céderoit l'île de Mayorque au prince son frère, si le Roi vouloit lui donner le Roussillon.

Il n'est que trop vraisemblable que l'Espagne ne croira plus devoir prendre un intérêt bien marqué au maintien de l'Infant D. Philippe en Italie. Les principes qui ont prévalu sous le règne de Philippe V ne subsistent plus. Le gouvernement des affaires d'Espagne est aujourd'hui entre les mains des ministres nationaux qui paroissent ne vouloir s'occuper que des avantages directs et immédiats de leur patrie, et qui, par conséquent, seront bien éloignés de penser qu'il faille sacrifier de nouveau le sang et les trésors de la monarchie pour des objets qu'ils regardent comme lui étant absolument étrangers. Le comte de Vaulgrenant examinera si telle est en effet la façon de penser du ministère espagnol, et il tâchera de le faire expliquer sur le parti qu'on prendroit en Espagne, s'il arrivoit dans les affaires générales quelque résolution qui exposât les États des deux Infans en Italie au danger d'être envahis. La cour de Madrid doit bien sentir qu'en pareil cas le Roi ne pourroit que mesurer ses démarches sur celles qu'elle jugeroit à propos de faire elle-même, mais Sa Majesté veut prendre d'avance des connoissances certaines sur les véritables intentions de cette cour et la mettre par là hors d'état de prétendre peut-être dans la suite rejeter sur la France le démérite de l'abandon de ces deux princes et de se justifier de la honte qu'il y auroit à ne pas les soutenir malgré les liens du sang et la foi des traités, après avoir sacrifié tant de millions et des armées entières pour leur établissement. Au reste c'est une matière à traiter à loisir et sans empressement, lorsqu'il s'en présentera des occasions naturelles, mais uniquement avec les ministres espagnols. Il seroit dangereux, ou du moins fort inutile, d'entrer en aucune conversation sur ce sujet avec la Reine douairière d'Espagne. Elle s'est expliquée en dernier lieu avec l'évêque de Rennes de

façon à ne laisser aucun doute sur la protection qu'elle voudroit que le Roi accordât non seulement aux Infans déjà établis, pour les maintenir dans leurs possessions, mais encore à l'infant D. Louis pour lui procurer aussi un établissement.

Cette princesse n'a plus nulle sorte de crédit en Espagne et n'en auroit peut-être pas davantage, quand même le Roi Catholique mourroit sans enfans. Le premier soin de la Reine des Deux-Siciles, placée sur le trône de Castille, seroit vraisemblablement d'éloigner des affaires la Reine sa belle-mère. Cependant l'ambassadeur du Roi aura une grande attention à faire de temps en temps sa cour à la veuve de Philippe V, en se conformant à l'usage qu'il trouvera établi, et il marquera toute sorte de respects et d'égards à cette princesse, mais en observant tous les ménagemens nécessaires pour ne donner aucun sujet d'ombrage et d'inquiétude, soit à Leurs Majestés Catholiques, soit à leurs ministres.

Il y a un autre point d'une extrême importance, sur lequel l'ambassadeur du Roi doit travailler à s'éclaircir, le plus précisément qu'il sera possible, des intentions de la cour de Madrid. Il s'agit de la succession éventuelle au royaume des Deux-Siciles, dans le cas où le Roi D. Carlos seroit appelé par le droit de sa naissance à la couronne d'Espagne. Ce qui a été réglé sur ce sujet, tant dans le traité de paix de Vienne de 1738 que dans celui d'Aix-la-Chapelle de 1748, n'est pas assez formellement exprimé pour n'être pas susceptible de différentes interprétations, et la cour de Madrid ne s'est point expliquée assez clairement, pendant le cours des dernières négociations, pour qu'on puisse former un jugement certain sur le système qu'elle suivroit dans le cas qu'on vient d'indiquer et qu'il est de la prudence de prévoir. Cet article est d'autant plus délicat à traiter qu'on ne sauroit le mettre sur le tapis sans supposer que le Roi Catholique mourra sans laisser de postérité. Ce ne pourra donc être qu'avec le temps et beaucoup de ménagemens que le comte de Vaulgrenant devra tâcher de recueillir des notions à cet égard et de pénétrer si alors les Espagnols favoriseroient le passage de l'infant D. Philippe à Naples, où s'ils préfèreroient que cette couronne fût le partage d'un fils cadet

du Roi D. Carlos. Il est certain qu'il seroit de leur intérêt que ces Royaumes ne fussent point réunis à la monarchie d'Espagne, et même qu'ils n'appartinssent pas à un fils du Roi régnant, n'étant pas douteux qu'une possession ou une dépendance aussi séparée de l'Espagne est une charge pour cette couronne et non un accroissement de puissance. C'est par cette raison que la France devroit peut-être désirer qu'un Roi d'Espagne ne fût point dans le principe de conserver le royaume de Naples, soit pour lui ou pour son fils, parce qu'il auroit toujours besoin du Roi pour s'en assurer la tranquille possession.

La guerre qui vient d'être terminée, ayant occasionné quelques changemens dans les affaires d'Allemagne et d'Italie, et par rapport au commerce des puissances dites maritimes, il est hors de doute que chaque Cour va se former, en conséquence de ces changemens, un système de politique qui y soit relatif, et comme il est quelquefois plus facile de découvrir les vues et les sentimens des Cours par les ministres qu'elles entretiennent dans les pays étrangers que par ceux à qui les souverains confient sous leurs yeux l'administration de leurs intérêts, Sa Majesté ordonne spécialement au comte de Vaulgrenant de veiller sur les démarches et les négociations des ministres étrangers qui résideront à Madrid.

Il connoît déjà par lui-même le sieur Keene, avec lequel il a passé plusieurs années en Espagne. Aussi il seroit superflu de donner ici aucune instruction sur le caractère et les affections de cet Anglois. Il sera convenable, surtout dans les premiers temps d'une réconciliation entre la France et la Grande-Bretagne, que l'ambassadeur du Roi marque dans le particulier plus d'attention à ce ministre qu'à ceux des autres puissances, et il lui fera entendre en toute occasion que le Roi, après avoir procuré la paix à l'Europe, n'a actuellement d'autre objet que de donner à la tranquillité publique toute la solidité et la consistance dont elle est susceptible, et d'empêcher que la guerre ne se rallume ; que pour parvenir à un but si digne de sa modération, Sa Majesté a adopté pour système de conduite d'entretenir avec l'Angleterre la plus parfaite correspondance et de se concerter avec Sa Majesté Britannique non seulement sur tout

ce qui a rapport à leurs intérêts réciproques, mais aussi sur tout ce qui regarde le bien général des nations et sur les événemens importans qui pourroient arriver ; que le Roi est persuadé que la paix ne sera durable qu'autant que les deux Cours qui, par leur puissance, leur considération et leur crédit, sont nécessairement les chefs des alliances qui partagent l'Europe, voudront de bonne foi prévenir efficacement de nouveaux troubles ; enfin que la France et l'Angleterre n'ayant aucune vue d'ambition personnelle pour elles-mêmes, n'ont retiré d'autre avantage de la dernière guerre que l'honneur stérile de s'être épuisées d'hommes et d'argent pour des intérêts étrangers et pour des alliés peut-être peu reconnoissans.

Ces discours généraux, tenus naturellement et sans affectation, ne pourront que produire un bon effet et faciliteront au comte de Vaulgrenant les moyens de faire expliquer le sieur Keene sur les intentions de sa Cour.

Les nouveaux arrangemens à stipuler entre les cours de Madrid et de Londres par rapport à la navigation et au commerce en Amérique, seront l'objet principal des négociations du ministre britannique. Ce commerce consiste dans les privilèges exclusifs de l'assiento des nègres et du vaisseau de permission, qui furent accordés aux Anglois par la paix d'Utrecht et qui, par le traité d'Aix-la-Chapelle, ont été continués en leur faveur pour les quatre années seulement pendant lesquelles ils devoient encore en jouir, lorsque la guerre fut déclarée en 1739 entre les deux nations. Les ministres espagnols ont témoigné jusqu'à présent un grand désir de se dispenser, après ce terme expiré, de contracter les mêmes engagemens, surtout par rapport au vaisseau de permission. Cependant il est fort vraisemblable qu'ils s'y détermineroient volontiers, si l'Angleterre de son côté vouloit se prêter à leur vue favorite, qui seroit de restituer Gibraltar à l'Espagne. On a même prétendu qu'à cette condition Sa Majesté Catholique ne seroit peut-être pas éloignée de céder aux Anglois l'île de Portoricco. Quoi qu'il en soit, le comte de Vaulgrenant ne négligera rien pour être exactement informé de toutes les circonstances qui auront rapport à la mission du sieur Keene. Il est assez indifférent au Roi que l'as-

siento des nègres et le vaisseau de permission soient accordés de nouveau à l'Angleterre. Les sujets de Sa Majesté se sont autrefois fort mal trouvés du premier et ne désirent nullement le second. Mais il seroit fort à souhaiter que l'idée d'échanger Portoricco contre Gibraltar n'eût jamais lieu. Les Anglois ne sont déjà que trop puissans par leurs forces maritimes, et si l'on augmentoit leurs possessions en Amérique, surtout par la cession de Portoricco qui est au voisinage de Saint-Domingue, ils seroient en état de se rendre maîtres du commerce et de la navigation de l'Amérique, et quelque funeste qu'une pareille acquisition fût au commerce des sujets du Roi, elle le seroit encore plus pour celui des Espagnols. On sent parfaitement que l'Espagne ne consultera point le Roi sur les conditions d'un accommodement qu'elle feroit à cet égard avec les Anglois, et qui pourra devenir la matière du travail du sieur Walh à Londres et du sieur Keene à Madrid. Cependant il est important que Sa Majesté soit informée de ce qui se passera sur ce sujet, et son ambassadeur doit s'appliquer à le démêler du mieux qu'il sera possible. D'ailleurs, quoique il ne soit pas admis au secret de cette négociation, il employera toutes les voies indirectes dont il pourra faire usage pour la traverser, s'il la juge contraire au bien du service du Roi, mais il évitera de paroître s'en mêler, à moins qu'il ne reçoive des ordres ultérieurs de Sa Majesté.

Quant au différend qui a occasionné la dernière guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, il ne pourra jamais être terminé que par une phrase, que chacune de ces puissances interprétera dans la suite à son avantage. Les Anglois prétendent avec raison la liberté de la navigation, et les Espagnols sont également fondés à empêcher le commerce illicite dans leurs colonies; mais ces deux nations ont abusé de leurs droits respectifs, la première en portant à un excès scandaleux le commerce de contrebande et la seconde en donnant beaucoup trop d'étendue à la visite que les garde-côtes espagnols s'étoient mis en possession de faire indistinctement de tous les vaisseaux qu'ils rencontroient en pleine mer. Quel que soit le parti mitoyen que les deux Cours se détermineront à prendre pour régler cette

discussion, il y a lieu d'espérer qu'elles n'entreront point dans la suite en rupture l'une avec l'autre aussi légèrement qu'elles l'ont fait sur ce sujet en 1739. Au reste l'ambassadeur du Roi doit se conduire, relativement à cet objet, de façon à ne déplaire ni à la cour de Madrid, ni à celle de Londres. Il n'y aura cependant aucun inconvénient qu'on puisse s'apercevoir en Espagne qu'il entretient une correspondance amiable avec le sieur Keene. Les ministres de Sa Majesté Catholique n'en seront que plus attentifs à ménager la France.

Il y a un article sur lequel l'ambassadeur du Roi et le ministre d'Angleterre auront quelquefois occasion d'agir conjointement, parce qu'il sera question d'un intérêt commun : cet article regarde les indults souvent trop onéreux que l'Espagne exige des marchandises dont le commerce se fait par la voie de Cadix. Il faudra seulement prendre garde qu'en traitant cette matière, le comte de Vaulgrenant ne donne lieu à penser qu'il agit par l'inspiration de l'Angleterre, et il parlera au contraire de manière à persuader qu'il n'est excité que par l'intérêt essentiel et direct des sujets du Roi, qui ne souffrent pas moins que les autres nations de l'excès auquel l'Espagne porte quelquefois l'indult dont il s'agit.

Le Roi de Sardaigne s'est conduit si singulièrement avec le Roi dans le cours de la dernière guerre et des négociations qui l'ont terminée, qu'on ne peut guère prescrire à l'ambassadeur de Sa Majesté la conduite qu'il aura à tenir avec le ministre piémontois. Le comte de Vaulgrenant se décidera à cet égard sur le plus ou moins d'empressement que ce ministre aura pour s'approcher de lui. Le chevalier Osorio, destiné à remplir l'ambassade de Turin à la cour d'Espagne, est homme d'esprit et d'un caractère doux et sociable, mais cependant avantageux. Il passe avec raison pour être fort attaché au système politique de l'Angleterre. Vingt années de résidence à Londres, où il a paru être toujours fort lié avec le ministère britannique, rendent cette opinion assez vraisemblable, et on doit s'attendre à le voir vivre dans une grande intelligence avec le sieur Keene.

Les sentimens de la cour de Madrid pour le Roi de Sardaigne n'ont jamais varié pendant le règne de Philippe V. L'in-

fluence prédominante que la Reine, aujourd'hui douairière, avoit dans le gouvernement de la monarchie espagnole, en dirigeoit tous les projets de négociations et de guerre vers le seul objet de former des établissemens en Italie à tous les princes enfans de cette princesse ; mais sentant parfaitement que ses vues d'ambition ne pouvoient en aucune manière convenir au Roi de Sardaigne, la Reine Élisabeth a toujours regardé ce prince comme l'ennemi naturel et nécessaire de son système, par rapport à l'Italie, et quoique des intérêts particuliers les eussent quelquefois réunis dans des mesures communes, ce motif momentané n'avoit point affoibli le fond de jalousie et d'opposition qui subsistoit toujours entre les deux Cours. Les mêmes raisons d'ombrage et d'inquiétude ne doivent plus avoir lieu, si le Roi Ferdinand VI est aussi indifférent qu'on le suppose pour tout ce qui regarde l'Italie et en particulier l'établissement de l'infant D. Philippe. D'ailleurs il a passé pour constant que le Roi d'Espagne actuellement régnant a toujours eu beaucoup d'amitié pour le Roi de Sardaigne, son oncle, de qui il a reçu des marques particulières d'attention, du vivant même de Philippe V. Cependant la cour de Madrid a paru, dans ces derniers temps, varier dans ses dispositions par rapport à la cour de Turin, qu'elle a successivement recherchée et négligée. Le mariage de l'infante Antoinette, que le Roi de Sardaigne a feint alternativement de désirer et de rejeter, aura peut-être été le motif de cette variation. S'il étoit réellement question de cette alliance et qu'elle vînt à se conclure, l'ambassadeur du Roi ne peut y donner une trop ample approbation. Elle seroit en effet très convenable à tous égards.

Le chevalier Osorio ne pourra guères être chargé à Madrid de négociations qui puissent être de dangereuse conséquence pour les intérêts de la France. Il est même à présumer que si les Rois d'Espagne et de Sardaigne s'unissoient plus étroitement par une nouvelle alliance, l'établissement de l'infant D. Philippe en deviendroit plus tranquille et plus assuré, et il seroit bien difficile que, tôt ou tard, le Roi ne participât à cette union.

On peut conjecturer que la cour de Vienne ne tardera peut-

être pas à envoyer un ministre de sa part à Madrid. L'ambassadeur de Sa Majesté ne pourra trop s'appliquer à demêler ses manœuvres et ses intrigues, sans cependant laisser apercevoir ni jalousie ni soupçon. On a remarqué certains traits de la cour d'Espagne, avant et depuis la signature de la paix, qui sont très propres à faire juger qu'elle ne seroit pas éloignée de reprendre des liaisons avec la cour de Vienne. Si le Roi Catholique avoit des enfans, il ne se trouveroit que trop d'Espagnols qui proposeroient à ce prince de faire de doubles mariages avec les enfans de l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême, par préférence à ceux du Roi, et peut-être même à ceux du Roi des Deux-Siciles. Mais comme ce cas n'existe point, il seroit hors de propos d'entrer ici dans le détail des malheurs qui seroient infailliblement la suite de pareilles alliances. Au reste le comte de Vaulgrenant aura toutes sortes d'attentions pour le ministre de Vienne, le Roi étant réconcilié de bonne foi avec l'Impératrice Reine, et disposé à donner en toute occasion des marques de son amitié à cette princesse tandis qu'elle ne fera rien de son côté qui oblige Sa Majesté à changer de sentimens.

Le vicomte de Ponte Lima, ambassadeur de Portugal à Madrid, passe pour un homme vertueux et qui n'a fait paroître jusqu'à présent que des intentions favorables à l'union entre les couronnes de France et d'Espagne. Le sieur comte de Vaulgrenant l'examinera, afin d'en être encore plus sûrement instruit. D'ailleurs la prérogative distinguée dont le ministre portugais jouit, d'avoir des audiences particulières et fréquentes de la Reine Catholique, le met plus à portée que personne d'être exactement informé de tout ce qui se passe à la cour où il est. Ces raisons doivent engager le comte de Vaulgrenant à ménager avec soin cet ambassadeur et à entretenir avec lui la plus parfaite intelligence.

Quant aux autres ministres étrangers qui résident ou qui résideront à Madrid pendant le cours de la mission du comte de Vaulgrenant, ce sera à lui de se procurer des notions assez exactes de leur caractère et de leurs sentimens, pour se mettre en état de fixer la façon dont il lui conviendra de parler et d'agir avec eux.

Le rétablissement de la marine doit être un objet principal d'attention pour la France et pour l'Espagne. Ces deux couronnes ont appris par l'expérience qu'elles ont faite dans la dernière guerre, de quelle importance il est de ne pas négliger cette partie si essentielle de leurs forces et de remettre à cet égard les choses sur un pied assez respectable pour assurer dans des temps de trouble leur navigation et leurs colonies, et pour en imposer aux puissances qui s'arrogent le titre exclusif de puissances maritimes.

Le Roi a déjà donné ses ordres pour le rétablissement de la marine françoise, et on y travaillera avec ardeur et persévérance. Il paroît que Sa Majesté Catholique est dans les mêmes principes, et le comte de Vaulgrenant ne perdra aucune occasion d'exciter sur cet article si intéressant la vigilance et le zèle des ministres espagnols. Il leur remettra sans cesse devant les yeux de quelle importance il est pour les deux couronnes qu'elles tiennent une uniformité de langage et de conduite, et qu'elles fassent même cause commune dans toutes les occasions où l'une des deux seroit, non seulement attaquée, mais même menacée par l'Angleterre. Rien ne seroit plus dangereux que la moindre négligence ou indifférence à cet égard de la part de l'une ou de l'autre. Leur sûreté réciproque sur un point si capital dépendra uniquement de leur union. Il est à souhaiter que l'Espagne soit pénétrée de cette vérité. C'est ce que le temps seul pourra développer. Ce système d'union ne doit pas les obliger dans des cas de rupture avec l'Angleterre de joindre leurs forces maritimes. Il suffira toujours que ces forces agissent séparément, mais efficacement et de concert. L'expérience n'a que trop prouvé que la réunion des escadres françaises et espagnoles n'a jamais produit que des malheurs, des procès par écrit et de l'aigreur.

L'ambassadeur du Roi a déjà été informé que le sieur Wall, à Londres, a excité les ministres anglois à s'opposer à l'établissement qu'on a supposé que les François vouloient faire dans l'île de Tabago. Ce procédé bizarre et singulier auroit sans doute indisposé le Roi, si les sentimens de Sa Majesté pour le Roi d'Espagne n'étoient pas tels qu'ils sont. Ce prince auroit

pu et dû parler au Roi avec confiance sur cet objet. Il auroit sans doute trouvé dans Sa Majesté plus de complaisance qu'il ne se l'est imaginé. Il n'y aura point d'inconvénient que le sieur comte de Vaulgrenant traite cet article avec le ministère espagnol, et qu'il démêle quel est donc le si grand intérêt qu'a l'Espagne d'empêcher cet établissement, pour s'être servie des moyens qu'elle a employés pour y parvenir, et qui ont été aussi désobligeans pour le Roi que peu convenables à la dignité de Leurs Majestés Catholiques.

On se plaint depuis longtemps des abus qu'on a introduits en Espagne, et des vexations qu'on y exerce quelquefois contre le commerce des sujets du Roi. Ces plaintes n'ont souvent été que trop fondées, mais l'avidité et l'injustice des négocians françois ont, en plusieurs occasions, considérablement altéré la vérité des faits, et ils tâcheront, toujours par les mêmes motifs, de rejeter sur la dureté du gouvernement espagnol les condamnations qu'on prononce quelquefois avec raison contre leurs infractions aux lois du commerce et de la probité. Le comte de Vaulgrenant ne se mêlera des discussions qui s'élèveront sur cette matière, que dans des cas importans et privilégiés, et conformément au mémoire qui lui sera remis sur cette matière par le ministre et le secrétaire d'État au département de la marine. Il se bornera, dans le cours ordinaire, à appuyer de son crédit et de sa protection les démarches du sieur Partiet, qui est spécialement chargé de toutes les affaires de marchands. Et pour donner plus de poids aux représentations de ce consul, il sera nécessaire que l'ambassadeur du Roi lui marque de la considération et de la confiance. L'argent et les présens placés à propos et distribués avec discernement aux personnes subalternes qui se mêlent en Espagne des détails concernant le commerce ont constamment été les moyens les plus efficaces d'aplanir les difficultés qu'on est en possession d'y susciter, sous le plus léger prétexte, aux négocians étrangers. C'est à cet expédient que les Anglois ont toujours eu recours avec succès. Le sieur Partyet aura sans doute ordre du ministre et secrétaire d'État au département de la marine, d'employer le même moyen.

La santé de la Reine d'Espagne a été et est encore fort altérée. Le Roi ne peut que s'intéresser vivement à la conservation de cette princesse, dont Sa Majesté n'a jamais eu qu'à se louer. Mais si malheureusement le Roi d'Espagne devenoit veuf, il est à présumer qu'il se remarieroit, et il reste à savoir dans quelle cour ce prince se choisiroit une épouse. Il seroit à souhaiter à tous égards qu'il donnât la préférence à une de Mesdames, filles du Roi, et cela seroit sans doute si, dans le temps où l'événement qu'on suppose arriveroit, Sa Majesté Catholique n'écoutoit que la voix du sang, de l'amitié et d'une saine politique. Mais il n'est que trop vraisemblable que les ministres de ce prince le décideroient en pareille occasion, et, en ce cas-là, on devroit s'attendre qu'il ne demanderoit point au Roi une des princesses, filles de Sa Majesté. Quoi qu'il en soit, il est essentiel que le comte de Vaulgrenant ne perde jamais de vue un objet si important, mais cependant sans paroître s'en occuper. Il sentira parfaitement de lui-même l'extrême conséquence dont il est, qu'on ne puisse pas pénétrer ou même soupçonner son secret à cet égard. C'est à lui à se ménager avec adresse et de longue main les moyens de faire, lorsqu'il en seroit temps, les insinuations convenables sur ce sujet. L'accès et la confiance qu'il saura se procurer peu à peu auprès du Roi d'Espagne, seront la digue la plus forte et la plus sûre qu'il aura à opposer, dans les circonstances dont il s'agit, à la mauvaise volonté des Espagnols. Le génie et l'inclination autrichienne sont encore si répandus à la cour de Madrid, qu'il est hors de doute que, si alors l'Impératrice Reine avoit une fille en âge d'être mariée, on mettroit tout en usage pour la faire épouser au Roi.

Le comte de Vaulgrenant doit s'attendre que, dès qu'il sera arrivé à sa destination, le comte de Kollovrath, ministre de Saxe, le sollicitera de s'unir à lui pour renouveler les instances qu'il fait, depuis plusieurs années, pour obtenir le payement des subsides que l'Espagne s'engagea, en 1746, à payer à la Saxe, par une convention signée à Paris entre le prince de Campo Florido et le comte de Loos, mais qui n'a jamais été ratifiée. L'ambassadeur du Roi déclarera au comte de Collowrath

qu'il lui est prescrit par les instructions que Sa Majesté lui a fait remettre, de joindre ses bons offices aux sollicitations de ce ministre, relativement à l'objet dont il s'agit. Ce seroit trop se flatter que d'espérer quelque succès des représentations qu'on pourra réitérer sur ce sujet. Il y auroit cependant une espèce de justice à payer au moins une partie de ce qui a été promis, et il y a lieu de croire que la cour de Dresde se contenteroit volontiers de la moitié de ce subside, surtout après tous les refus qu'elle a déjà essuyés. Au reste, quelque désir que le Roi ait d'obliger le Roi de Pologne, Électeur de Saxe, il sera de la prudence et du discernement de l'ambassadeur de Sa Majesté de mesurer son empressement et ses démarches à cet égard sur le plus ou le moins de dispositions favorables qu'il remarquera dans les ministres de Sa Majesté Catholique. Il aura seulement attention à se conduire de manière que le comte de Kollowrath puisse rendre un compte satisfaisant à sa cour du zèle que le comte de Vaulgrenant aura témoigné en cette occasion pour les intérêts de Sa Majesté polonoise.

Le comte de Vaulgrenant trouvera un changement fort considérable dans le traitement qu'on a accordé en Espagne à l'ambassadeur de Sa Majesté depuis l'avènement de Ferdinand VI, et celui qui étoit en usage sous Philippe V. Il aura vu dans les dépêches de l'évêque de Rennes en quoi la différence consiste. Il ne paroît guères possible de rétablir aujourd'hui les choses sur le pied de distinction où elles étoient autrefois, mais du moins il est juste et convenable que l'ambassadeur du Roi en Espagne y ait les mêmes prérogatives dont l'ambassadeur du Roi Catholique jouit à la cour de Sa Majesté. C'est sur quoi le comte de Vaulgrenant s'expliquera, d'amitié et de confiance, avec D. Carvajal et le marquis de la Ensenada, et il leur fera sentir tous les motifs qui doivent engager les deux Cours à marquer une considération particulière et des attentions de préférence à leurs ambassadeurs respectifs.

L'intention du Roi est que ses ambassadeurs aient l'honneur de lui rendre compte directement de leurs négociations et de tout ce qu'ils apprennent, qui peut intéresser le service de Sa Majesté. Ainsi le comte de Vaulgrenant adressera ses dépêches

au Roi, suivant l'usage constamment pratiqué sous le règne de Louis XIV. Elles devront être à cachet volant et renfermées dans un paquet pour le ministre des Affaires Étrangères, à qui l'ambassadeur écrira en même temps tous les détails qui lui paraîtront ne pas mériter l'attention de Sa Majesté. Il se contentera d'expédier chaque mois un exprès à Bayonne, ou deux si les circonstances l'exigent, et cet exprès aura ordre d'y attendre les réponses aux lettres dont il aura été chargé. Les dépêches qui partiront par l'ordinaire ne devront contenir que des choses flatteuses pour Leurs Majestés Catholiques et pour leurs ministres, et les nouvelles courantes, dont la connoissance, en cas d'interception des paquets, ne seroit capable ni d'altérer la bonne intelligence que Sa Majesté a si fort à cœur d'entretenir, ni de rendre la personne de l'ambassadeur désagréable à la cour de Madrid. Il réservera pour les courriers extraordinaires qu'il expédiera, tout ce qu'il aura de secret et d'important à faire savoir au Roi, et il aura attention à y ajouter la précaution du chiffre, conformément à la méthode dont on joint ici une copie. Il aura également soin qu'on ne se serve jamais pour chiffrer les pièces communiquées que des tables destinées à cet usage, et il réservera uniquement pour ses dépêches le chiffre particulier qui lui sera remis à cet effet avec cette instruction. Si le comte de Vaulgrenant juge convenable au service du Roi d'entretenir commerce de lettres avec quelques autres ministres de Sa Majesté dans les cours étrangères, il renfermera sa correspondance dans les bornes de la plus grande circonspection par rapport aux nouvelles et aux réflexions dont il croira devoir leur faire part.

Les instructions et les ordres plus circonstanciés dont il aura besoin dans la suite sur les différens objets de sa mission, lui seront envoyés successivement, suivant que les conjonctures le demanderont.

L'intention du Roi étant que tous ses ambassadeurs ou ministres dans les cours étrangères lui remettent au retour de leur mission une relation détaillée de tout ce qui se sera passé de plus important dans le lieu de leur résidence, soit par rapport aux négociations dont ils auront été chargés, soit sur le

cérémonial, l'état des cours et des pays où ils auront été employés, sur le caractère et les inclinations des princes et de leurs ministres, enfin sur tous les objets qui peuvent intéresser la curiosité de Sa Majesté, le comte de Vaulgrenant préparera d'avance un mémoire qui renferme tous ces détails.

Le Roi veut aussi que ses ambassadeurs et ministres, après qu'ils sont revenus auprès de Sa Majesté, remettent en original les instructions, les chiffres et tous les papiers concernant son service, le tout avec un inventaire, sur la vérification duquel il leur est donné une décharge.

Fait à Versailles, le 11 avril 1749.

LOUIS.

BRULART.

XLII

LE DUC DE DURAS

1752-1755

Le successeur du comte de Vaulgrenant à Madrid fut le duc de Duras, qui reçut le titre d'ambassadeur extraordinaire.

Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras et, par sa mère[1], prince de Bournonville, était né le 19 décembre 1715. Il fit toute sa carrière dans l'armée et son ambassade en Espagne est la seule mission diplomatique dont il ait été jamais chargé. Il avait alors le grade de lieutenant général.

Les instructions qui lui furent remises sont en date du 23 septembre 1752. Leur objet est assez vague. Généralement, il doit se proposer d'agir en tout de façon à maintenir et même fortifier l'union entre les deux cours de France et d'Espagne, mais l'indifférence de Ferdinand VI à l'égard des affaires européennes ne permet pas de supposer qu'il y ait lieu d'entamer avec lui quelque négociation d'importance. L'ambassadeur se contentera de gagner autant que possible la confiance du Roi et de la Reine, de se rendre agréable, en évitant au surplus tout ce qui pourrait donner ombrage aux ministres. Il établira avec ceux-ci, Carvajal et le marquis de la Ensenada, des relations aussi cordiales que possible, et tâchera de s'attacher, au besoin par des présents, les personnes en faveur auprès d'eux. La plus grande déférence, sans affectation, doit être observée à l'égard de la reine douairière, Élisabeth Farnèse. Il faut songer que Ferdinand VI n'a pas d'enfant, et, quoique son frère et héritier présomptif, D. Carlos, ne paraisse pas devoir jamais subir beaucoup l'influence de sa mère, il importe de ménager celle-ci.

La santé de la Reine d'Espagne est assez compromise pour qu'on puisse prendre des mesures en prévision de sa mort. C'est cette question qui visiblement intéresse le plus le cabinet de Versailles.

1. Angélique-Victoire de Bournonville.

Le duc de Duras doit se tenir prêt à cette éventualité : il faut que, le cas échéant, il ait assez d'accès auprès du Roi, assez de relations dans son entourage, pour faire demander par Ferdinand VI la main d'une de Mesdames de France.

Les autres recommandations faites à M. de Duras lui prescrivent de surveiller la politique du cabinet de Madrid, notamment dans ses rapports avec les cours de Vienne, de Turin, et surtout de Londres. Il observera les démarches de leurs ambassadeurs. Enfin il fera son possible pour inspirer au ministère de Ferdinand VI des mesures favorables au rétablissement de la marine espagnole, en vue d'une lutte toujours possible avec l'Angleterre.

A ces instructions, qui ne rappelaient qu'en passant au duc de Duras le soin et la défense des intérêts des marchands français trafiquant en Espagne, était joint un mémoire spécial, plus détaillé, concernant le commerce et la navigation, contresigné par Rouillé[1].

Le duc de Duras arriva à Madrid le 27 novembre 1752. Il se présenta le jour même chez Carvajal et chez le marquis de la Ensenada et eut, le lendemain, audience du Roi et de la Reine[2]. Dès le début il chercha à réparer « par beaucoup de politesse et de représentation » les torts qu'il attribuait à son prédécesseur, auquel il reprochait « l'air froid et sec dont il ne se départoit jamais et la retraite obscure « à laquelle il s'étoit livré ». Le moment pourtant n'était pas venu de reconquérir à Madrid la prépondérance politique. A la vérité, Ensenada fit bon accueil au duc et se répandit en protestations de dévouement à la France. Mais ensuite il le pria de ne point paraître trop fréquemment chez lui, de peur de donner de l'ombrage à Carvajal. Les avances plus ou moins directes que M. de Duras crut lui être faites par le nouvel ambassadeur de Portugal, Lobo[3], par le chanteur Farinelli, par le confesseur, le P. Rávago[4], n'eurent, si elles exis-

1. Mémoire du Roi concernant le commerce et la navigation, pour servir d'instruction au sieur duc de Duras, lieutenant général des armées de Sa Majesté et son ambassadeur extraordinaire auprès du Roi d'Espagne. — Versailles, 18 sept. 1752. (*Correspondance d'Espagne*, t. DX, fol. 165-175, original.) — Rouillé était secrétaire d'État de la marine depuis le 24 avril 1749. Il passa au département des Affaires Étrangères le 28 juillet 1754 et le conserva jusqu'à la mi-juin 1757.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DX, fol. 334 (Duras à Saint-Contest, Madrid, 29 novembre 1752). — En dehors des renvois à la *Correspondance d'Espagne*, nous indiquons comme source principale de ce compte rendu de l'ambassade du duc de Duras les tomes CCCXLV (fol. 194 et suiv.) et CCCXLVI des *Mémoires et Documents*, *Espagne*, où se trouve résumée la correspondance diplomatique du ministre des Affaires Étrangères et de M. de Duras.

3. Lobo devint ambassadeur de Portugal en Espagne dans les derniers mois de 1752 et mourut en fonctions, en décembre de cette même année. (*Mémoires et Documents*, *Espagne*, t. CCCXLV, fol. 204 v° et 208.)

4. Le P. Francisco Rávago, de la Compagnie de Jésus, né à Tresabuela, dans la province de Santander, le 4 octobre 1685. Carvajal le fit venir de Vieille Cas-

tèrent autrement que dans l'esprit de notre représentant, aucune portée.

Deux mois après son arrivée, il fit comme de lui-même, quelques ouvertures à Carvajal sur la nécessité d'un plan d'action commun à la France et à l'Espagne pour lutter contre l'ambition coloniale et commerciale de l'Angleterre[1]. A quelques jours de là, le duc de Huescar fit venir secrètement notre ambassadeur chez lui. Ce grand personnage cherchait alors à s'immiscer dans toutes les intrigues politiques, avec l'arrière-pensée de se hausser un jour au rôle de premier ministre. Il fit au duc de Duras des insinuations dans le sens d'une alliance défensive entre les deux nations, et il lui conseilla, pour poursuivre cette affaire, de s'assurer l'intermédiaire du confesseur[2]. Duras entra en effet en rapports avec celui-ci par l'entremise d'un jésuite, le Père Des Noyers, qu'il avait amené avec lui.

Cette ébauche de négociation se poursuivit mollement et sans se préciser. Bien qu'Ensenada fût, au fond, favorable à l'union avec la France, et se refusât, par toutes sortes de subterfuges, à la mise à exécution du récent traité conclu avec l'Angleterre, il ne se sentait pas assez solide au ministère pour entrer directement en lutte contre son collègue et rival. Or, si Carvajal avait paru d'abord prêter beaucoup d'attention aux ouvertures de M. de Duras, il s'en était tenu là, et, secondé par Farinelli, il avait continué à faire prévaloir auprès de Ferdinand VI une politique propice à l'Angleterre et à l'Autriche.

Un moment l'ambassadeur de Louis XV put espérer un changement en notre faveur. Ce fut à la mort de Carvajal (8 avril 1754[3]). L'Espagne, le Portugal même semblaient manifester quelque lassitude de leur soumission aux inspirations britanniques. Ensenada s'était aussitôt ressaisi de certains départements ministériels, attribués autrefois au ministre qui venait de disparaître. Le duc de Huescar, d'intentions peu arrêtées, semble-t-il, fut chargé de faire l'intérim du ministère des Affaires Étrangères. Mais ce ne fut pas à lui que le roi confia définitivement le portefeuille. Ferdinand VI le donna à Wall, un Irlandais, qui était alors son ambassadeur à

tille en avril 1747 pour être confesseur de Ferdinand VI et de la Reine. On lui retira le confessionnal le 30 septembre 1755, mais il conserva une charge de 12.000 livres qu'il avait dans l'Inquisition. Il mourut le 24 décembre 1763. (D. Enrique de Leguina, *El P. Rávago, confesor de Fernando VI. Estudio biográfico*, Madrid, 1876, in-8°; — *Mémoires et Documents, Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 45; — t. CCCXLVI, fol. 188 et 193).

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DX, fol. 387 (Duras à Saint-Contest, Madrid, 26 déc. 1752).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DX, fol. 404 (Duras à Saint-Contest, Madrid, 27 déc. 1752).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXV, fol. 193 (Duras à Saint-Contest, Madrid, 9 avril 1754).

Londres[1]. Aussitôt revenu à Madrid, le premier soin du nouveau ministre fut de concerter avec le duc de Huescar, Keene et l'ambassadeur d'Autriche[2], la disgrâce d'Ensenada. Celui-ci fut destitué brutalement, arrêté dans la nuit du 20 juillet (1754), et conduit à Grenade, d'où il lui fut interdit de sortir. Le Roi donna le secrétariat de la guerre au comte de Eslava[3], les finances et le commerce au comte de Valparaiso[4], la marine et les Indes à Arriaga. Wall se réserva les Affaires Étrangères.

Pour nos intérêts ce changement dans le cabinet était des plus fâcheux. Wall avait des tendances très nettement anglaises; s'il ne crut pas possible de les faire prévaloir immédiatement au point de détacher complètement Ferdinand de la France, il se proposa du moins de maintenir l'Espagne neutre entre les deux puissances rivales. Avant d'en venir à une rupture ouverte, celles-ci se disputaient à Madrid l'amitié du Souverain Catholique. Louis XV écrivit de sa main à son cousin[5]. Il lui exposa la nécessité de leur étroite union; il lui montra les efforts de l'Angleterre et de l'Autriche pour jeter entre eux deux des germes de désaccord et de soupçons, et il lui envoya, en le pressant de le lire, un mémoire du maréchal de Noailles; les procédés hautains et peu conciliants de la Grande-Bretagne y étaient mis en relief; sa jalousie de la maison de Bourbon, ses ambitions coloniales, ses secrètes tentatives pour les satisfaire y étaient dénoncées[6].

Cette démarche n'obtint pour toute réponse qu'une lettre du Roi Catholique, banale et sans précision[7]. Le prince, plus encore que

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXV, fol. 238 (Duras à Saint-Contest, Aranjuez, 6 mai 1754).

2. Christoph Bartholomäus Anton, comte von Migazzi zu Wall und Sonnenthurm (1714-1803), archevêque *in partibus* de Carthage. Il fut ambassadeur de l'Empereur en Espagne de 1751 à 1756. Ce fut la seule ambassade qu'il remplit. Il devint cardinal en 1761 et fut pendant quarante-six ans archevêque de Vienne (*Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXI, p. 717).

3. D. Sebastian de Eslava était capitaine général. En 1740 il avait, avec succès, défendu Carthagène des Indes contre les Anglais. Quand il fut nommé secrétaire d'Etat de la guerre, il était déjà vieux et il mourut en charge, le 21 juin 1759, âgé de soixante-dix-huit ans (*Mémoires et Documents, Espagne*, t. CCCXLV, fol. 326; — *Correspondance d'Espagne*, t. DXXV, fol. 78).

4. Le comte de Valparaiso était premier écuyer de la Reine. Il resta cinq ans secrétaire d'Etat; au commencement de décembre 1759 on lui enleva son portefeuille et on l'envoya ambassadeur en Pologne (*Mémoires et Documents, Espagne*, t. CCCXLIV, fol. 341; — t. CCCXLV, fol. 326 v°; — *Correspondance d'Espagne*, t. DXXVI, fol. 192).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DXVI, fol. 83 et 84 (Deux lettres de Louis XV à Ferdinand VI, du 27 sept. 1754).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DXVI, fol. 92.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. DXVI, fol. 342 (Ferdinand VI à Louis XV, 27 nov. 1754).

son père de volonté faible et hésitante, était circonvenu par son entourage, et M. de Duras estimait à 200.000 liv. sterling les sommes distribuées par Keene en Espagne, du mois de mai 1753 au mois de janvier 1755[1]. Notre ambassadeur cherchait vainement à combattre une influence qui disposait de moyens semblables et trouvait des voies pour pénétrer jusque dans la plus proche intimité du souverain. Louis XV de nouveau et à plusieurs reprises s'adressa à Ferdinand VI; il le mit au courant de ses différends avec l'Angleterre, lui fit voir les signes avant-coureurs d'une rupture prochaine entre elle et la France. Cette fois Ferdinand lui répondit affectueusement. Malgré Wall et le duc de Huescar, il ordonna d'équiper quelques navires. On pouvait donc espérer son concours. Justement, sur ces entrefaites, on apprit en France, le 16 juillet 1755, que l'amiral Boscawen avait attaqué dans les mers d'Amérique trois de nos vaisseaux et en avait capturé deux, le *Lis* et l'*Alcide*[2]. Aussitôt informé de ce fait, Duras demanda une audience au Roi d'Espagne, lui exposa fortement la situation et fit appel à ses sentiments d'amitié pour le Roi son cousin[3]. Mais des conseillers peu sympathiques à la France avaient agi sur l'esprit de Ferdinand. Au lieu de se déclarer en notre faveur, il se contenta de faire transmettre à Louis XV un mémoire où il exprimait, en termes vagues, un grand désir de voir la paix se maintenir entre la Grande-Bretagne et nous, et où il semblait à la fin proposer sa médiation[4].

Ce procédé parut blessant à la cour de France. Après avoir pris conseil de Rouillé, Duras décida de se retirer et annonça son rappel à Wall. On se hâta de lui envoyer ses lettres de recréance. L'abbé comte de Bernis, ambassadeur de France à Venise, était désigné pour lui succéder, mais en attendant sa venue l'abbé de Frischman était chargé de gérer les affaires[5].

M. de Duras quitta Madrid le 4 octobre 1755[6]. Le seul résultat de

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXVII, fol. 76 (Duras à Rouillé, Madrid, 22 janv. 1755). — Rouillé avait pris le portefeuille des Affaires Étrangères au mois de juillet 1754, à la mort de Saint-Contest.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXVIII, fol. 85 (Rouillé à Duras, Compiègne, 27 juillet 1755). — Ce combat eut lieu le 10 juin. Edward Boscawen (1711-1761), alors vice-amiral, avait été envoyé dans l'Amérique du Nord avec mission spéciale de nous attaquer bien que la guerre ne fût pas déclarée Cf. *Dictionary of National Biography*, t. V, p. 415.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXVIII, fol. 98 (Duras à Rouillé, Madrid, 4 août 1755).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXVIII, fol. 112 (Duras à Rouillé, Madrid, 6 août 1755) ; — fol. 116 (Mémoire de Ferdinand VI à Louis XV).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DXVIII, fol. 121 (Rouillé à Duras, Compiègne, 13 août 1755).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DXVIII, fol. 198 (L'abbé de Frischman à Rouillé, Madrid, 7 oct. 1755). — Le duc de Duras devint par la suite premier gen-

son ambassade avait été d'obtenir de l'Espagne pour l'Infant duc de Parme une pension de 225.000 livres[1].

Pendant l'intérim de l'abbé de Frischman, des événements politiques importants se produisirent. Nous faisons allusion au fameux renversement des alliances en 1756. Tandis que l'Espagne se laissait leurrer par le ministère britannique du chimérique espoir d'échanger Oran contre Gibraltar[2], la France devenait l'alliée de l'Autriche contre l'Angleterre et la Prusse[3]. L'abbé de Bernis, artisan de ce revirement politique, était nommé ambassadeur à Vienne avant d'avoir pris possession de sa charge à Madrid, dont fut pourvu le marquis d'Aubeterre[4]. L'arrivée de celui-ci, en avril 1757, mit fin aux fonctions de l'abbé de Frischman qui rentra peu après en France[5].

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR DUC DE DURAS, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, ALLANT EN ESPAGNE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE DE SA MAJESTÉ AUPRÈS DU ROI CATHOLIQUE.

Correspondance d'Espagne, t. DX, fol. 181-193. Original.

Versailles, le 23 septembre 1752.

Le Roi, bornant le cours de ses conquêtes pour rendre la paix à l'Europe, a donné des preuves d'une générosité rare et qui

tilhomme de la chambre du Roi, pair de France en 1752, chevalier de la Toison d'or le 22 octobre 1771, chevalier du Saint-Esprit et enfin maréchal de France le 24 mars 1775. Il avait été aussi commandant en Bretagne. Il mourut le 6 septembre 1789 (Cf. Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 561).

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXV, fol. 221 (Duras à Saint-Contest, Madrid, 24 avril 1754).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXX, fol. 30 et 45 (L'abbé de Frischman à Rouillé, Madrid, 21 et 25 juillet 1756).

3. Louis XV annonça lui-même à Ferdinand VI la signature des deux traités de Versailles du 1er mai 1756, par une lettre en date du 3 mai (*Correspondance d'Espagne*, t. DXIX, fol. 287).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXX, fol. 87 (Louis XV à Ferdinand VI, Compiègne, 9 août 1756).

5. Il était de retour à Paris au plus tard en juillet, comme en témoigne une lettre de lui adressée à Bernis, en date du 15 de ce mois (*Correspondance d'Espagne*, t. DXXII, fol. 28).

fera dans l'histoire une époque à jamais mémorable. Sa Majesté a, depuis, été constamment occupée des moyens de l'affermir et elle s'est attachée particulièrement à ceux qui étoient le plus selon son cœur. L'établissement d'une union solide et invariable avec Sa Majesté Catholique, le soin de lui faire incessamment renouveler les expressions de ses sentimens, lui ont paru les objets les plus dignes de ses attentions. Persuadée que la bonne intelligence et le parfait concert entre les cours de France et d'Espagne est la plus forte digue que l'on puisse opposer aux entreprises de ses ennemis, elle a suivi l'exemple qu'une maison rivale de sa puissance lui en avoit donné pendant plusieurs siècles et elle s'est servie de ses propres armes pour la contenir dans de justes bornes. C'est pour l'accomplissement de ces vues, si dignes d'un grand Roi, que Sa Majesté a voulu choisir dans sa cour un sujet capable de les concevoir et de les exécuter dans toute leur étendue. Le Roi a jugé à propos de donner la préférence au sieur duc de Duras et de lui confier la fonction honorable de son ambassadeur extraordinaire près de Sa Majesté Catholique, et Sa Majesté a reconnu en lui toutes les qualités nécessaires pour remplir avec distinction cette commission importante. Une vivacité d'esprit tempérée par un jugement exquis lui laisse tous les agrémens du brillant sans le priver des avantages de la solidité. Le sieur duc de Duras connoîtra qu'ayant à traiter avec une nation grave et sérieuse, il faut s'y conformer à l'extérieur, sans adopter néanmoins toutes ses affections. Il conservera le cœur françois, et, toujours conduit par ce zèle dont il a donné tant de preuves à son maître à sa cour et dans ses armées, il saura mettre dans le plus beau jour et rendre dans toute sa force les sentimens du Roi pour le Roi son cousin, et l'affection particulière de Sa Majesté pour toute la maison espagnole. L'application avec laquelle le sieur duc de Duras s'est attaché constamment à s'instruire de tout ce qui pouvoit être relatif à sa destination, le soin qu'il a pris de lire exactement toutes les correspondances avec la cour d'Espagne qui lui ont été communiquées, lui ont procuré les informations dont il pouvoit avoir besoin sur tous les objets, tant militaires que politiques, qui ont été traités à Madrid pen-

dant le cours des trois dernières ambassades. Ainsi il seroit inutile d'entrer ici dans aucun détail des événemens qui ont précédé et suivi la mort du Roi Philippe V. Il ne s'agit donc aujourd'hui que de partir du point où l'on se trouve actuellement et de lui tracer en conséquence le plan de conduite que le Roi croit devoir prescrire à son ambassadeur.

Le traité que le Roi d'Espagne vient de conclure avec les cours de Vienne et de Turin, ne laisse aucun doute sur le système politique que ce prince a adopté. Se voyant jusqu'à présent sans postérité, il paroît n'être occupé que d'assurer la tranquillité de son règne, et il montre d'ailleurs une entière indifférence sur toutes les affaires de l'Europe. Il n'a pas même jugé à propos de porter ses attentions sur un objet qui paroissoit devoir l'intéresser plus particulièrement et il s'est peu embarrassé d'assurer par le traité de Madrid le sort de l'Infant duc de Parme, son frère, qu'il laisse dans la plus grande incertitude. Il ne s'est point attaché à prévenir les divisions qui pourront naître un jour entre ce prince et le Roi de Naples, D. Carlos, et leur laisse le soin de chercher alors entre eux des voies de conciliation. Dans cette position, il est à présumer que l'ambassadeur du Roi ne se trouvera point dans le cas d'entamer avec le ministère de Sa Majesté Catholique aucune négociation importante, mais il doit s'attacher particulièrement à gagner la confiance du Roi d'Espagne et de ses ministres, et comme la Reine a beaucoup d'influence dans le gouvernement, il doit chercher tous les moyens de se la rendre favorable, attendu que, sans cela, il ne pourroit se flatter de réussir dans aucune affaire. Enfin le sieur duc de Duras ne doit s'occuper qu'à se rendre agréable à la cour de Madrid, et Sa Majesté est persuadée qu'il saura, en pays étranger, faire usage pour le bien de son service du talent de plaire qui lui est si naturel et de ce caractère doux et liant qui, dans son pays, lui ont acquis les suffrages de tous ceux avec qui il a vécu. Mais en faisant toutes les démarches convenables pour remplir un objet si intéressant que celui de se concilier le plus haut degré d'estime et de confiance à la cour de Sa Majesté Catholique, l'ambassadeur du Roi doit se conduire de manière à n'inspirer ni jalou-

sie, ni défiance à ses ministres. Ils chercheroient ainsi immanquablement à détruire ou du moins à diminuer le crédit qu'il auroit acquis dans l'esprit et dans le cœur de leurs maîtres. Le sieur duc de Duras doit donc user de la plus grande circonspection sur un point si délicat et éviter de donner le moindre ombrage au ministère espagnol, dont il aura toujours besoin pour traiter avec Sa Majesté Catholique, attendu qu'il n'y auroit que des événemens imprévus et des cas très pressans, qui pourroient le mettre dans l'occasion de traiter directement avec le Roi d'Espagne.

Quoique la Reine douairière d'Espagne, veuve de Philippe V, n'ait aucun crédit dans le moment présent et qu'il n'y ait pas d'apparence qu'elle eût plus d'influence dans le gouvernement, quand même le Roi Catholique viendroit à mourir sans enfans, le sieur duc de Duras aura soin de faire quelquefois sa cour à cette princesse, en se conformant à l'usage qu'il trouvera établi, et il lui marquera toutes sortes d'égards et de respects, mais en observant tous les ménagemens nécessaires pour ne donner aucun sujet d'ombrage ni d'inquiétude, soit à Leurs Majestés Catholiques, soit à leurs ministres.

L'ambassadeur de Sa Majesté règlera toutes ses démarches de manière à gagner la confiance des deux principaux ministres de la cour de Madrid, le marquis de Carvajal et le marquis de la Ensenada, et surtout sans donner à l'un des marques de préférence, qui ne pourroient manquer d'indisposer celui pour lequel il marqueroit moins d'attention. Le sieur duc de Duras s'attachera d'ailleurs à connoître et à gagner tous ceux qui approchent de plus près Leurs Majestés Catholiques, ou qui peuvent avoir quelque influence dans le gouvernement, particulièrement les chefs des bureaux et des conseils, et si, dans le cours de son ambassade, il avoit besoin de leur crédit pour assurer le succès de ses négociations, il pourra se servir des moyens les plus sûrs pour les faire concourir à ses desseins, le Roi l'autorisant même à employer la voie de l'argent et des présens, qui n'a que trop souvent le plus d'empire sur le cœur humain. Cependant il aura soin de donner avis par avance des mesures de cette espèce qu'il se croiroit obligé de prendre,

excepté dans des cas qui ne pourroient souffrir de délai et où il s'agiroit de profiter d'un moment.

Le point le plus essentiel pour un ambassadeur est d'acquérir une parfaite connoissance des personnes avec qui il peut avoir à traiter dans la cour où il réside, de leurs vertus et de leurs vices, de leur génie et de leurs affections, de leurs talens et de leur crédit. On joint ici un mémoire qui contient les portraits de la cour de Madrid, et qui parcourt ces différens objets ; mais on ne donne ces portraits au sieur duc de Duras que pour des conjectures et des notions superficielles. Il ne doit les regarder que comme l'esquisse du tableau au vrai qu'il fera d'après ses propres recherches. Sa Majesté l'attend de son zèle et de sa pénétration, persuadée qu'il saura se garantir des rapports infidèles et de toute partialité.

Cependant l'ambassadeur du Roi regardera comme le point principal de sa mission de rétablir le plus parfait concert entre les couronnes de France et d'Espagne. Il doit particulièrement s'attacher à mériter et à gagner la confiance du Roi d'Espagne. C'est une chose indispensable, tant pour le maintien de l'union si bienséante et si nécessaire entre deux princes étroitement unis par le sang, que par rapport au grand objet que le duc de Duras ne doit jamais perdre de vue. Le Roi forme des vœux très sincères pour la conservation de la Reine d'Espagne actuellement régnante, mais si cette princesse venoit à manquer, il seroit d'une conséquence infinie que le Roi d'Espagne, qui sans doute se remarieroit, donnât la préférence à une des Dames de France. C'est alors que le sieur duc de Duras feroit usage du crédit qu'il auroit acquis sur l'esprit de Sa Majesté Catholique et de la parfaite connoissance qu'il se seroit procurée du caractère de ce prince, pour le déterminer dans le choix conforme aux intentions de Sa Majesté. Cependant, si le Roi d'Espagne avoit le malheur de perdre la Reine son épouse, l'ambassadeur du Roi en rendroit compte aussitôt à Sa Majesté, qui lui enverroit les instructions relatives aux circonstances. Il n'est pas nécessaire de recommander au sieur duc de Duras le plus grand secret sur un point si délicat, et de ne rien faire paroître, ni dans sa conduite, ni dans ses discours, qui puisse laisser entre-

voir ses desseins. Plus ce projet est fondé sur les vues d'une sage politique, plus il rencontreroit d'obstacles et seroit sujet à des interprétations sinistres de la part de nos ennemis, toujours attentifs à semer la mésintelligence entre deux cours dont ils craignent la puissance réunie. Le Roi attend tout dans cette occasion de la discrétion, du zèle et de la pénétration du sieur duc de Duras, et Sa Majesté sait qu'elle ne pouvoit remettre en de meilleures mains la réussite d'un point de négociation aussi intéressant.

L'ambassadeur du Roi apportera tous ses soins pour découvrir la suite des négociations de l'Espagne avec les cours de Vienne et de Turin. Il examinera surtout les manœuvres des Anglois à la cour de Madrid, et il tâchera de s'instruire du degré de faveur où ils peuvent être auprès du ministère espagnol. A en juger par les apparences, il y a lieu de croire qu'ils n'y ont pas fait de grands progrès, malgré la convention du 5 octobre 1750 entre l'Espagne et l'Angleterre [1], par laquelle le traité de l'assiento est annulé, ainsi que le vaisseau de permission, et quoique, dans cette même convention, les deux nations aient fait revivre les anciens traités de 1667 et 1670 [2], et celui d'Utrecht de 1713, il reste néanmoins toujours des difficultés sur la manière d'exécuter le traité de 1670. Il est dit dans ce traité, article 8 : « Que les sujets, habitans, marchands, « navigateurs, etc., de l'une et l'autre nation s'abstiendront « respectivement de tout commerce et navigation dans les « ports et lieux fortifiés et marchands appartenant à l'une ou « l'autre couronne dans les Indes occidentales. » Et article 10 : « Que si les vaisseaux, soit de guerre, soit marchands de l'une « ou l'autre nation sont obligés de relâcher dans les ports res- « pectifs de l'un ou l'autre État, pour éviter la tempête, pour « se dérober à la poursuite des pirates, ou pour raison « d'incommodité, ils y seront reçus amicalement, qu'ils pour- « ront s'y radouber et s'y pourvoir de toutes sortes de muni- « tions et de vivres, de bouche et autres, avec liberté de se

1. Del Cantillo, *Tratados de paz*, p. 409.

2. Du 23 mai 1667 et du 18 juillet 1670 (Du Mont, *Corps diplomatique*, t. VII, 1re partie, p. 27 et 137).

« remettre en mer quand ils le voudront et d'aller où bon leur « semblera. » Les Anglois prétendent qu'ils ont la libre navigation dans la mer, soit qu'ils s'approchent ou non des côtes des colonies espagnoles. Les Espagnols soutiennent au contraire que, le commerce avec leurs colonies étant prohibé aux vaisseaux anglois, ils sont en droit de visiter les vaisseaux anglois lorsqu'ils s'approchent de leurs côtes de l'Amérique. Le sieur duc de Duras jugera aisément que, quelque nouveau traité qui se fasse entre les deux nations angloise et espagnole, on ne pourra jamais y insérer d'autres clauses que celles contenues dans le traité de 1670, et que les clauses de ce traité seront une source de démêlés continuels entre ces nations. Les Anglois ne consentiront jamais à la visite de leurs vaisseaux et voudront s'approcher des côtes espagnoles sous divers prétextes. Les Espagnols, de leur côté, ne se désisteront jamais de la visite des vaisseaux anglois, précaution qu'ils croyent nécessaire et même indispensable pour empêcher le commerce illicite des Anglois dans leurs colonies. On avoit proposé un expédient qui étoit que les Espagnols ne pourroient visiter les vaisseaux anglois qu'à une certaine distance de leurs côtes. Mais on s'est bientôt aperçu que, par là, on ne parviendroit point à terminer les démêlés entre les deux nations et qu'on ne feroit qu'en changer l'objet. Les capitaines des vaisseaux anglois voudroient prouver par des procès-verbaux qu'ils auroient été visités au delà de la distance stipulée, et les Espagnols feroient, de leur côté, dresser des procès-verbaux, par lesquels ils affirmeroient le contraire. On peut donc raisonnablement conjecturer que ce sujet de querelle subsistera toujours entre les deux cours de Madrid et de Londres, tant que les Anglois voudront faire la contrebande dans les colonies espagnoles.

Un autre démêlé encore plus important entre les deux nations, c'est que les Anglois se prétendent en possession d'aller couper du bois de campêche sur la côte de la Nouvelle Espagne. Les Espagnols soutiennent que c'est une usurpation et que rien n'est plus contraire au traité de 1670, par lequel tout commerce respectif entre les colonies espagnoles et

angloises est prohibé. Il y a lieu de croire que les Espagnols ne reconnoîtront jamais cette prétendue possession, qui seroit une porte toujours ouverte pour introduire de la contrebande dans la Nouvelle Espagne. On peut donc conjecturer avec toute sorte de vraisemblance, que ces démêlés interminables pourront toujours servir de prétexte aux Anglois, lorsqu'ils voudront déclarer la guerre à l'Espagne.

Le sieur duc de Duras mettra tout en usage pour pénétrer les négociations entamées par le sieur Keene sur ces différens objets. Dans les conversations qu'il aura avec M. de la Ensenada et M. de Carvajal, il leur fera sentir que l'Espagne ne peut avoir de guerre qu'avec l'Angleterre, et que, le cas arrivant, la cour de France est la seule qui puisse donner des secours efficaces à celle de Madrid; que cette cour doit donc entretenir et cimenter l'union la plus intime avec cette couronne et ne pas fonder des espérances vaines sur des liaisons avec des puissances portées de trop de partialité pour l'Angleterre, et qui, d'ailleurs, n'ont point de forces maritimes.

L'ambassadeur du Roi tâchera d'ailleurs d'engager le ministère espagnol à porter des attentions particulières sur le rétablissement de la marine, et il donnera les assurances les plus positives que le Roi sera toujours prêt à s'entendre avec Sa Majesté Catholique sur les mesures à prendre relativement à cet objet, ainsi que par rapport à toutes les affaires générales de l'Europe, et à agir avec elle dans un concert invariable de principes, de vues et de mesures.

Il exhortera cependant les ministres d'Espagne à remédier aux abus et aux vexations qu'on a introduits dans ce Royaume au préjudice du commerce des sujets de Sa Majesté. Il soutiendra autant qu'il lui sera possible les négocians françois qui réclameront sa protection; mais il observera de ne point favoriser les manœuvres qu'ils pourroient faire pour frauder les droits des douanes de Sa Majesté Catholique, et il ne s'engagera dans aucune démarche à ce sujet sans avoir auparavant constaté les faits énoncés dans les requêtes des négocians françois, qui lui seront adressées, afin que la dignité du Roi ne soit pas compromise par un refus.

(Paragraphe sur les réclamations en faveur du commerce français et sur l'action commune de l'ambassadeur et du consul Partiet, comme dans l'instruction de M. de Vaulgrenant, p. 299.)

Le sieur duc de Duras pourra rendre compte au ministre de la marine des affaires qui concerneront son département. Mais il adressera ces dépêches à cachet volant au ministre chargé du département des Affaires Étrangères, et il y joindra une copie de leur contenu.

L'ambassadeur doit entrer en correspondance avec tous les ministres des puissances étrangères résidant à Madrid, mais en mesurant le degré de confiance qu'il croira devoir leur accorder sur ce qu'il connoîtra de leur façon de penser et de leurs affections. Il veillera sur leurs manœuvres et sur leurs intrigues, et particulièrement sur la suite des négociations de l'ambassadeur de la cour de Vienne, sans néanmoins laisser apercevoir ni jalousie, ni soupçon. En observant pareillement les démarches de l'ambassadeur d'Angleterre, il lui donnera des marques extérieures de confiance et d'attention. Il lui fera entendre que le Roi, après avoir procuré la paix à l'Europe, n'a actuellement d'autre objet que de donner à la tranquillité publique toute la solidité et la consistance dont elle est susceptible et d'empêcher que la guerre ne se rallume. Que, pour parvenir à ce but, Sa Majesté a adopté pour système de conduite, d'entretenir avec l'Angleterre la plus parfaite correspondance et de se concerter avec Sa Majesté Britannique, non seulement sur tout ce qui peut être relatif à leurs intérêts réciproques, mais aussi sur tout ce qui regarde le bien général des nations. Que le Roi est persuadé que la paix ne sera durable qu'autant que les deux cours qui, par leur puissance, leur considération et leur crédit, sont nécessairement les chefs des alliances qui partagent l'Europe, voudront de bonne foi prévenir efficacement de nouveaux troubles. Enfin que la France et l'Angleterre, n'ayant aucune vue d'ambition personnelle pour elles-mêmes, ne pourroient retirer d'autre avantage de la guerre que l'honneur stérile de s'épuiser d'hommes et d'argent pour des intérêts étrangers. Ces discours généraux, capables de flatter la vanité angloise, pour-

roient donner lieu à quelque ouverture de cœur de la part du sieur Keene et faciliter au sieur duc de Duras les moyens de pénétrer les intentions de la cour de Londres.

Le ministre portugais mérite de la part du sieur duc de Duras des attentions particulières. La cour de Lisbonne a depuis quelque temps paru favorable au système d'union entre les couronnes de France et d'Espagne.

(Sur les privilèges du ministre portugais à la cour d'Espagne, et sur l'étude à faire des autres ministres étrangers, comme dans l'instruction de M. de Vaulgrenant, p. 297.)

(Sur le changement de traitement du ministre de France à Madrid, comme dans l'instruction de M. de Vaulgrenant, p. 301.)

L'ambassadeur du Roi ne doit la main et la préséance qu'au Nonce et à l'ambassadeur de l'Empereur, et il ne les donnera à aucun autre ambassadeur. Le Roi veut aussi que ses ambassadeurs ne donnent jamais la main, ni chez eux, ni dans un autre endroit aux envoyés, soit extraordinaires, soit ordinaires, des têtes couronnées, pas même à ceux de l'Empereur, qui ont déjà plusieurs fois voulu faire sur cela quelque tentative, et Sa Majesté déclare en même temps que ses envoyés ne l'exigeront pas non plus des ambassadeurs des têtes couronnées.

(Sur la correspondance et l'envoi des courriers, comme dans l'instruction de M. de Vaulgrenant, p. 301-302.)

Il sera remis au sieur duc de Duras un chiffre intitulé *Réservé* dont il ne se servira que lorsqu'il aura lieu d'être persuadé que le chiffre ordinaire sera intercepté.

Il aura pareillement soin qu'on ne se serve jamais pour chiffrer les pièces communiquées que des tables destinées à cet usage.

Le sieur duc de Duras entretiendra une correspondance suivie avec le sieur marquis d'Ossun[1], ambassadeur du Roi près Sa Majesté Sicilienne, et on lui remet un chiffre particulier à cet effet. Si d'ailleurs il juge convenable au service du

1. Voir plus loin la notice relative au marquis d'Ossun, qui fut ensuite ambassadeur de France en Espagne.

Roi d'entretenir commerce de lettres avec quelques autres ministres de Sa Majesté dans les cours étrangères, il renfermera sa correspondance dans les bornes de la plus grande circonspection...

(Cf. Instr. de M. de Vaulgrenant, p. 302.)

Les instructions et ordres ultérieurs, dont M. le duc de Duras pourroit avoir besoin dans la suite sur les différens objets de sa mission, lui seront envoyés successivement, suivant que les circonstances le demanderont.

Le Roi ayant jugé à propos de supprimer l'usage nouvellement introduit de faire des extraits des dépêches de ses ambassadeurs, et Sa Majesté ayant ordonné que ces dépêches seroient lues en original dans son conseil, le sieur duc de Duras aura soin de tenir la main à ce qu'elles soient écrites en gros caractères lisibles et conformes au modèle ci-joint.

(Mêmes recommandations que dans l'instruction de M. de Vaulgrenant, p. 302-303, pour la rédaction d'une relation et la remise des papiers de l'ambassade.)

Fait à Versailles, le 23 septembre 1752.

LOUIS.

De Barberie.

XLIII

LE MARQUIS D'AUBETERRE

1757-1760

Avant d'être envoyé ambassadeur en Espagne, le marquis d'Esparbès d'Aubeterre avait déjà rempli à Vienne les fonctions de ministre plénipotentiaire[1]. Ses instructions rédigées au commencement de 1757, sans doute vers la fin de février ou les premiers jours de mars[2], le mettent au courant des relations présentes de l'Espagne tant avec la France qu'avec l'Angleterre. A Madrid le principe directeur est de maintenir la neutralité du Roi Catholique entre les deux puissances ennemies. C'est la Reine qui est l'inspiratrice de cette politique d'abstention, et contre son influence il est inutile de prétendre lutter. D'ailleurs il nous a été impossible de nous concilier, même à prix d'or, le bon vouloir de Farinelli, le favori du couple royal, et l'acquérir ne nous eût sans doute servi de rien : on le sait en effet dévoué à l'Autriche; la Reine même a toujours paru favorablement disposée à l'égard de la cour de Vienne, et cependant celle-ci, qui, entre autres choses, sollicite des subsides de l'Espagne, n'en peut rien obtenir.

Au sujet de la guerre entre la France et l'Angleterre, et du refus de Ferdinand de prêter assistance à son cousin, M. d'Aubeterre évitera des récriminations qui seraient absolument vaines. Il montrera cependant combien l'union entre les deux branches aînées de la maison de Bourbon leur est indispensable à chacune, si elles veulent continuer à occuper en Europe le rang qu'elles y ont tenu

1. Cf. *Recueil des Instructions, Autriche*, p. 329-336. — Joseph-Henri d'Esparbès de Lussan-Bouchard, vicomte, puis marquis d'Aubeterre, était né le 24 janvier 1714. Il était maréchal de camp du 1er janvier 1748. Peu avant son départ pour l'Espagne, le 2 février 1757, il fut promu chevalier du Saint-Esprit (*Catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1760, p. 417).

2. La date précise nous manque aussi bien que le texte même de l'instruction dont nous n'avons trouvé qu'une analyse, d'ailleurs très étendue.

jusqu'alors et éviter de se laisser successivement humilier et ruiner par la Grande-Bretagne.

Notre ambassadeur tâchera de pénétrer les sentiments de Ferdinand VI pour les Infants ses frères, établis à Naples et à Parme, de savoir ce qu'il ferait pour leur défense, si leur situation était menacée. Au surplus le traité de Versailles du 1er mai 1756[1] est déjà pour eux une précieuse garantie. On lui prescrit de vivre en relations intimes avec l'ambassadeur impérial, de surveiller les menées de Keene et du ministre de Sardaigne, enfin de ne pas perdre de vue les intérêts du commerce français. Il donnera discrètement son concours à un Portugais, le bailli de Souza, qui s'est chargé d'une mission secrète dont le but est d'inspirer à la Reine Catholique des dispositions plus favorables à la France.

Retardé dans son voyage par les neiges qui obstruaient la route, M. d'Aubeterre ne parvint à Madrid que le 14 avril 1757. Le lendemain il se rendit chez le ministre des Affaires Étrangères, Wall, et eut ensuite audience de Leurs Majestés[2].

Notre ambassadeur n'eut pas de peine à constater que le gouvernement espagnol se renfermait obstinément dans sa neutralité. Il s'abstint donc de lui faire aucune avance, et, en attendant une occasion, il se lia secrètement avec Valparaiso ; c'était après Farinelli et une camériste portugaise, le personnage le plus influent auprès de la Reine[3].

Cependant l'insolence des Anglais allait jusqu'à enlever des vaisseaux français dans les ports espagnols. Aubeterre se plaignit : Wall parut s'émouvoir de ces insultes à la neutralité de son pays et fit des représentations auxquelles le cabinet britannique resta insensible. Cette attitude indisposa le ministre de Ferdinand VI ; il n'osa cependant aborder la question de front, en montrant à son souverain le bien-fondé de nos réclamations et en lui conseillant une intervention énergique auprès du cabinet de Saint-James. Il craignait de déplaire à la Reine, trop intéressée pour son propre compte à la prospérité du trésor royal pour ne pas vouloir la paix à toute force. Il prit donc un biais. Sur son avis, transmis par Aubeterre, Bernis[4] parla à l'ambassadeur d'Espagne à Paris,

1. Wenck, *Codex juris gentium*, t. III, p. 139 et 141.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXI, fol. 237, 256 et 301 (Aubeterre à Rouillé, Bayonne, 23 et 29 mars 1757 ; Madrid, 18 avril). — Nous renvoyons d'une manière générale pour l'ambassade du marquis d'Aubeterre et les négociations qui ont abouti plus tard au pacte de famille, au livre de M. A. Soulange-Bodin : *La diplomatie de Louis XV et le Pacte de Famille*, Paris, 1894, in-12.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXI, fol. 432 (D'Aubeterre à Rouillé, Aranjuez, 22 juin 1757).

4. Il était devenu ministre des Affaires Étrangères à la place de Rouillé le 29 juin 1757.

Masones [1], de ces prises faites par les Anglais dans les eaux et jusque sous le canon des Espagnols. La dépêche où Masones rapporta cet entretien avec Bernis fournit à Wall une occasion, en apparence toute naturelle, de référer de cette affaire à Sa Majesté Catholique. Peu après il devint public que le Roi avait ordonné un armement maritime considérable [2].

Ce fut le seul résultat de cette manœuvre. Wall, de plus en plus favorable, semble-t-il, à nos intérêts, était astreint à une circonspection qui rendait sa bienveillance inefficace. Le péril de Louisbourg, la prise de cette place [3], compromettant la sécurité du Canada, ne le décidèrent pas, quelque impression qu'il en ressentît, à risquer un pas décisif [4]. Pourtant la France multipliait ses efforts pour entraîner l'Espagne. En mai 1758, moyennant l'accession du Roi Catholique au traité de Versailles et une déclaration de guerre à la Grande-Bretagne [5], elle lui offrait Minorque, enlevée aux Anglais dès le début de la guerre [6]. En juin Louis XV écrivait lui-même à Ferdinand VI pour lui exposer sa situation critique; il faisait appel à son amitié, soit pour venir à son aide, soit pour interposer du moins ses bons offices [7]. Le 18 juin, Aubeterre, dans une audience du Roi et de la Reine, remit cette lettre pressante. Il ne reçut en retour que de bonnes paroles, vagues et sans portée, et en effet, dans sa réponse à son cousin, Ferdinand se contenta d'offrir sa médiation [8]. Dans cette audience Aubeterre avait aussi demandé qu'un prêt d'argent fût du moins consenti à la France. Peu après il en précisa le chiffre : trente-six millions de livres. Sur l'ordre de son maître Wall déclara que l'état des finances ne permettait pas de sortir une pareille somme du trésor. On consentait seulement à laisser faire l'emprunt en s'adressant à des particuliers, à Madrid ou à Cadiz. Un financier,

1. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXI, *in fine*, t. DXXII, notamment fol. 324 (D'Aubeterre à Bernis, Madrid, 19 septembre 1757); fol. 508 et 514 (D'Aubeterre à Bernis, Madrid, 26 décembre 1757, dépêche officielle et lettre confidentielle, lue à Wall avant d'être envoyée); t. DXXIII, fol. 55 (D'Aubeterre à Bernis, Madrid, 7 février 1758); fol. 68 (Du même au même, Madrid, 22 février 1758).

3. Le 27 juillet 1758.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIII, fol. 152 (D'Aubeterre à Bernis, Madrid, 27 mars 1758); t. DXXIV, fol. 32 (Du même au même, Madrid, 23 septembre 1758).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIII, fol. 208 (D'Aubeterre à Bernis, Aranjuez, 10 mai 1758).

6. En juin 1756.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIII, fol. 275 (Louis XV à Ferdinand VI, Versailles, 10 juin 1758).

8. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIII, fol. 293 (D'Aubeterre à Bernis, Aranjuez, 21 juin 1758); fol. 310 (Ferdinand VI à Louis XV, Aranjuez, 29 juin 1758).

M. de Laborde[1], vint exprès de France pour suivre cette affaire. Il dressa un projet d'après lequel l'emprunt eût été fait non pas au nom du Gouvernement, mais en celui de la Compagnie des Indes. Il pensait trouver ainsi moins de difficultés à cette opération, mais le mauvais vouloir, en haut, était tel qu'il échoua et rentra en France au mois de septembre sans avoir rien fait. Aubeterre, dépité, avait demandé son rappel. On lui répondit de rester à son poste et il s'y résigna[2].

Sur ces entrefaites, la Reine mourut, le 27 août 1758. Cet événement pouvait susciter de nouvelles compétitions entre les diverses maisons royales désireuses de donner à Ferdinand VI une seconde épouse. La France eût voulu incliner son choix vers Marie-Isabelle, Madame Infante, fille de Philippe de Parme[3]. Mais le Roi ne manifesta aucun désir de se remarier. Déjà sujet à des accès de mélancolie, il s'abîma dans une profonde tristesse. De ce malheureux prince, malade de corps et d'esprit, il devint impossible d'obtenir un ordre quelconque. Les ministres n'osaient rien décider. Les affaires se trouvèrent complètement arrêtées. Seul l'armement maritime, sans qu'on sût au juste pourquoi, en vertu seulement de la décision primitive, se poursuivit. Dans cette anarchie complète, on commençait à désirer que D. Carlos, roi de Naples et héritier présomptif du trône, vînt prendre la régence, lorsque Ferdinand succomba le 10 août 1759, à quatre heures du matin, à Villaviciosa, après une longue agonie, physique et morale, de plus d'un an[4].

Le 17 août, en vertu du testament du feu roi, Elisabeth Farnèse prit la direction des affaires, en attendant la venue de Charles III. Le

1. Joseph de Laborde, né en 1724, guillotiné le 18 août 1794. Ce fut un des plus grands commerçants et financiers du XVIIIe siècle. Bernis le chargea du service financier des départements de la Guerre et des Affaires Étrangères et le fit banquier de la cour. En 1759, on lui donna, presque malgré lui, une ferme générale. Il s'était créé, pour le besoin de ses opérations commerciales, de grandes relations en Espagne.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIII, fol. 317 (D'Aubeterre à Bernis, Aranjuez, 4 juillet 1758); fol. 324 (Du même au même, 9 juillet 1758); fol. 357 (Laborde à Bernis, Madrid, 24 juillet 1758); fol. 392 (Projet d'emprunt de Laborde); fol. 378 (D'Aubeterre à Bernis, Aranjuez, 31 juillet 1758); t. DXXIV, fol. 14 (Laborde à Bernis, Bayonne, 5 septembre 1758).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIV, fol. 32 (D'Aubeterre à Bernis, Madrid, 13 septembre 1758).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIV, fol. 68 (D'Aubeterre à Bernis, Madrid, 2 octobre 1758); fol. 397 (D'Aubeterre à Choiseul, Madrid, 19 mars 1759); t. DXXV, fol. 177 (Du même au même, Madrid, 10 août 1759, midi). — Au mois de mars 1759, d'Aubeterre avait été chargé d'informer l'infant D. Luis et le ministère espagnol que, si Ferdinand venait à mourir et si D. Carlos passait en Espagne, les cours de Vienne et de Turin s'engageaient à ne pas intervenir en Italie et notamment à laisser l'infant Philippe en tranquille possession de ses États jusqu'à la paix (*Correspondance d'Espagne*, t. DXXIV, fol. 391, d'Aubeterre à Choiseul, Madrid, 14 mars 1759).

lendemain M. d'Aubeterre obtint d'elle une audience et fut reçu avec beaucoup de bienveillance[1].

Notre ambassadeur n'eut pas la satisfaction de conserver ses fonctions auprès du prince énergique et actif, dont l'avènement allait être pour l'Espagne le signal d'une sorte de renaissance. Charles III désira garder auprès de lui M. d'Ossun, qui représentait la France à Naples. Louis XV ne pouvait lui refuser la satisfaction d'un désir aussi naturel. M. d'Aubeterre fut donc rappelé, mais auparavant on lui envoya des lettres de créance comme ambassadeur extraordinaire et il fut chargé de présenter au nouveau Roi Catholique les compliments du Roi son maître[2]. Il s'acquitta de cet office au mois de décembre 1759[3]; puis, après avoir remis les affaires à M. d'Ossun, il eut ses audiences de congé, le 8 janvier 1760. Le 14 il prit la route de France, par Barcelone, et il se trouva de retour à Versailles vers la mi-février[4].

Pendant son séjour en Espagne, M. d'Aubeterre avait été, le 1er mai 1758, promu lieutenant général. Il fut envoyé comme ambassadeur en 1761 au congrès d'Augsbourg, et en 1764 à Rome. Nommé conseiller d'État d'épée en 1767, commandant en Bretagne en 1775, et enfin maréchal de France le 1er juin 1783, il mourut le 28 août 1788[5].

INSTRUCTIONS POUR M. LE MARQUIS D'AUBETERRE

N'ayant pas trouvé le texte des instructions données à M. le marquis d'Aubeterre en 1757, nous en publions un résumé, d'ailleurs très détaillé, fait par le premier commis aux Affaires Étrangères, Tercier, dans ses Mémoires sur les négociations entre la France et l'Espagne, de 1730 à 1757 (*Mémoires et Documents, Espagne*, t. CCCXLVI, fol. 329-337).

Un récit abrégé de ce qui s'étoit passé en Espagne depuis plusieurs années entre les ministres de Sa Majesté résidant à cette cour et ceux de S. M. C... faisoit le fond des ins-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXV, fol. 199 (D'Aubeterre à Choiseul, Madrid, 20 août 1759).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXV, fol. 265 (Choiseul à d'Aubeterre, Versailles, 14 septembre 1759); fol. 261 et 263 (Lettres de créance pour M. d'Aubeterre, Versailles, 13 septembre 1759).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXVI, fol. 225-226 (Lettres du roi et de la reine d'Espagne à Louis XV, en remerciement, du Buen-Retiro, 16 et 17 décembre 1759).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXVII, fol. 76 (D'Aubeterre à Choiseul, Madrid, 14 janvier 1760); fol. 527 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 19 février 1760).

5. Article de M. L. Farges, dans la *Grande Encyclopédie*, t. IV, p. 577.

tructions de M. le marquis d'Aubeterre. On ne dissimuloit pas que la cour de Madrid avoit eu à se plaindre de celle de Versailles, principalement par rapport aux négociations terminées par la paix de 1738 et par celle d'Aix-la-Chapelle, article sur lequel il ne seroit cependant pas difficile, si on le discutoit, de prouver que la France auroit plus de reproches à faire qu'à recevoir. Mais il suffisoit de partir du point où l'on se trouvoit.

Les motifs de parenté, d'amitié et d'intérêt devant contribuer à entretenir l'union la plus parfaite entre les deux monarques, c'étoit à les cultiver que les ambassadeurs de S. M. auprès de S. M. C. devoient principalement apporter tous leurs soins.

S. M. qui, par la paix d'Aix-la-Chapelle n'avoit cherché qu'à procurer le repos à ses peuples, n'avoit pas joui longtemps de cet avantage. Elle avoit reconnu bientôt que, de tous les souverains qui avoient eu part à cette paix, elle étoit peut-être la seule qui eût négocié de bonne foi. Les instructions exposoient à ce sujet tout ce qui s'étoit passé avec l'Angleterre, que l'on ne rapportera point ici.

Elles expliquoient aussi les deux engagemens pris par S. M. C. avec les Anglois, sans la participation et même à l'insu de S. M. L'un étoit la convention signée à Madrid le 5 octobre 1750, par laquelle, sous prétexte de régler ce que la paix d'Aix-la-Chapelle avoit laissé dans l'indécision par rapport aux prétentions respectives de l'Espagne et de l'Angleterre, S. M. C. accordoit aux Anglois, au préjudice des autres nations, les plus grands avantages de commerce dans ses États d'Europe et la permission d'aller chercher du sel dans l'île de Tortuga[1] en Amérique, qui leur procuroit la facilité de raser les côtes des domaines espagnols pour y faire la contrebande jusqu'à Honduras.

Le second engagement étoit le traité conclu en 1752, entre les cours de Madrid, de Vienne et de Turin[2], par lequel ces trois puissances étoient convenues de maintenir le repos et la neutralité de l'Italie, et de conserver et de garantir, con-

1. Une des Iles Sous-le-Vent, au nord du Vénézuéla.

2. Del Cantillo, *Tratados de paz*, p. 412.

formément au traité d'Aix-la-Chapelle, l'état des possessions, tant des puissances contractantes que des deux Infans d'Espagne établis dans cette partie de l'Europe. S. M. C. garantissoit de plus au roi de Sardaigne la Savoye et le comté de Nice. Elle avoit désiré que le roi de Naples son frère accédât à ce traité, mais ce prince, qui n'avoit voulu prendre aucune part aux stipulations d'Aix-la-Chapelle, avoit refusé constamment d'intervenir dans un traité qui les renouveloit et les confirmoit sans réserve et sans modification. Dans ces circonstances le duc de Duras étoit arrivé à Madrid, où il avoit eu le bonheur de se concilier les bontés de S. M. C. et l'amitié de ses ministres.

Le Roi et son Conseil avoient jugé convenable aux intérêts des deux monarchies de former entre elles une nouvelle liaison au moyen d'une convention qui, sans rappeler les anciens traités conclus précédemment entre elles et sans porter aucune atteinte à ceux que l'Espagne avoit signés avec d'autres puissances, renfermeroit une garantie pure et simple des États réciproques, tant en Europe qu'en Amérique.

Quels que puissent être les motifs qui avoient empêché la cour de Madrid d'accepter la proposition de cette alliance, il y avoit été suppléé en quelque manière par une lettre écrite à M. le duc de Duras par M. de Carvajal.

La mort de ce ministre espagnol, arrivée peu de temps après, avoit été suivie de la disgrâce de M. de la Ensenada. Les Anglois avoient commencé alors, par les mesures qu'ils prenoient en Amérique et en Europe, à développer les projets de leur vaste ambition et de leur cupidité.

Le duc de Duras avoit eu à ce sujet des instructions convenables. Celles de M. d'Aubeterre rapportoient en détail tout ce que S. M. avoit fait auprès de S. M. C. par les lettres qu'elle lui avoit écrites de sa main et les différentes propositions que le duc de Duras avoit faites aux ministres espagnols ; mais la cour de Madrid avoit tellement adopté le principe de neutralité, qu'il y avoit déjà plusieurs mois que S. M. avoit ordonné à l'abbé de Frischman de se borner à être un observateur exact et attentif de tout ce qui pouvoit intéresser son service ou sa curiosité.

On avoit d'abord cru que des raisons personnelles avoient inspiré aux deux principaux ministres de S. M. C. des sentimens peu favorables pour M. le duc de Duras, mais, depuis que cet ambassadeur étoit de retour en France, on avoit eu lieu de reconnoître que cette idée étoit mal fondée. Il en étoit de même de l'opinion que l'on avoit eu que l'ancien attachement du duc d'Huescar pour la cour de Vienne avoit influé sur les conseils qu'il avoit donnés à S. M. C. ; mais on avoit vu le contraire depuis que le traité de Versailles entre Sa Majesté et l'Impératrice-Reine n'avoit apporté aucun changement dans les principes de ce favori. On expliquoit ensuite les sentimens de prédilection naturelle de M. Wall pour l'Angleterre, sa patrie, et ses liaisons avec M. Keene. Cependant des considérations inférieures ne l'auroient pas emporté sur les motifs essentiels qui auroient dû diriger les délibérations et les démarches de la cour de Madrid. Il falloit donc qu'il y eût une raison supérieure et prédominante qui eût fixé l'Espagne dans le parti qu'elle avoit pris et dont elle paroissoit déterminée à ne pas s'écarter.

C'étoit pour expliquer cette raison que l'on confioit à M. le marquis d'Aubeterre, sous le plus grand secret, les connoissances que l'on avoit du caractère du Roi d'Espagne et de son attachement pour S. M. et pour sa maison. On y joignoit le portrait de la Reine, formé sur ce que les dépêches, rapportées dans les mémoires précédens, contenoient relativement à cette princesse, ainsi que la dépendance dans laquelle elle tenoit les ministres, qui n'osoient courir le risque de lui déplaire et de sacrifier leur place à l'honneur et à la satisfaction de représenter avec courage la vérité au Roi leur maître.

La conclusion naturelle à en tirer étoit qu'il seroit inutile, peut-être même dangereux, que M. le marquis d'Aubeterre voulût entreprendre de changer le système de la cour de Madrid. S'il étoit permis d'espérer quelque révolution à cet égard, on ne devoit l'attendre que du temps et des circonstances.

Leurs Majestés Catholiques étoient prévenues favorablement pour cet ambassadeur. Il devoit cultiver ces dispositions, si justement méritées de sa part, mais il convenoit en même

temps qu'il évitât avec attention tout ce qui pouvoit inspirer de l'ombrage et de la jalousie aux ministres espagnols, qui, dans ce cas, chercheroient infailliblement à lui rendre de mauvais offices. Cette conduite devoit avoir lieu principalement avec M. Wall, chargé du département des Affaires Étrangères.

A cette observation succédoient les portraits des autres ministres espagnols, tracés d'après les dépêches des ministres du Roi en Espagne.

On recommandoit aussi à M. le marquis d'Aubeterre de cultiver les présidens des différens Conseils, surtout de celui des Indes. Les chefs de bureau, connus en Espagne sous le nom de *Cavachuelas*[1], avoient toujours été regardés comme ayant une influence certaine sur différentes branches de l'administration espagnole. M. le marquis d'Aubeterre devoit se ménager quelque correspondance, au moins indirecte, avec eux. On avait trop bonne opinion d'eux pour les croire susceptibles de corruption. D'ailleurs cette voie pour se procurer des avis étoit si odieuse par elle-même que, malgré le préjugé trop généralement adopté à cet égard, le Roi aimeroit toujours mieux que son ambassadeur ne fît point usage de cette ressource, dont la bassesse étoit évidente et d'une utilité au moins fort douteuse ; mais il y avoit des occasions où, sans blesser la délicatesse de ceux dont on pouvait attendre quelque service, il étoit permis d'exciter leur zèle par des présens qui ne font pas rougir la vertu, et si, pour remplir cet objet, il falloit employer quelque argent, le Roi autoriseroit M. d'Aubeterre à cette dépense.

On passoit ensuite au caractère de Farinelli, à qui l'évêque de Rennes et le comte de Vaulgrenant avoient été autorisés à offrir une pension de 10.000 écus ; mais, soit désintéressement de sa part, soit principe de son attachement à la cour de Vienne, il ne s'étoit jamais prêté aux insinuations qu'on avoit pu lui faire pour le gagner à la France, tant que cette couronne avoit été dans un système d'intérêt et de vues différent de celui de la cour de Vienne. Il pouvoit être plus facile, depuis le traité

1. Correctement : *covachuelas*. Le mot *covachuela* désigne le bureau et non le chef de bureau ou l'employé, appelé *covachuelista*.

entre les deux cours, de lui faire accepter des marques de la générosité du Roi. M. d'Aubeterre devoit laisser au ministre impérial le soin de cultiver cette espèce de favori, se contentant de lui marquer dans les occasions une attention convenable.

Ce n'étoit qu'après une mûre réflexion que S. M. avoit décidé qu'en attendant les événemens la conduite de M. le duc de Duras devoit être passive, au moins à l'extérieur, et qu'il avoit été recommandé à l'abbé de Frischman de suivre cette méthode. C'étoit aussi celle à laquelle M. d'Aubeterre devoit se conformer, jusqu'à ce que les ministres de S. M. C. lui fournissent des occasions de leur parler avec confiance et conformément aux instructions que S. M. lui feroit adresser.

Il étoit vraisemblable que, malgré l'intérêt que la cour d'Espagne avoit à renoncer au système qu'elle avoit suivi jusqu'alors, les motifs qui l'avoient déterminée continueroient à l'emporter infailliblement sur toute autre considération. C'étoit ce qui avoit rendu inutile tout ce que le Roi avoit pu représenter sur ce sujet et à quoi on devoit attribuer le peu de succès des démarches du comte de Rosemberg[1] pour engager l'Espagne à sortir de son inaction absolue, quoiqu'il eût toujours passé pour constant que la Reine d'Espagne étoit véritablement attachée à la maison d'Autriche et en particulier à l'Impératrice-Reine.

On devoit inférer de ces observations que M. d'Aubeterre, pour ne pas compromettre son caractère, devoit s'abstenir également de faire des reproches sur le passé et de rien exiger pour l'avenir, se renfermant dans des propos généraux et profitant des occasions naturelles de s'exprimer sans aigreur et sans prétention sur les causes, les motifs et les effets de la guerre entre la France et l'Angleterre. Il devoit déclarer bien précisément : 1° que le Roi avoit toujours été très éloigné de vouloir

1. Franz Xaver Wolf, prince de Rosenberg-Orsini, né à Vienne le 6 avril 1723, ministre d'Autriche en Danemark en 1750, ambassadeur de l'Empereur en Espagne depuis la fin de 1756 (*Mémoires et Documents, Espagne*, t. CCCXLVI, fol. 294 v° et 297 v°) jusqu'en 1766; il fut appelé alors auprès du Grand Duc de Toscane pour exercer les fonctions de grand maître de sa maison et de chef des secrétaireries des finances et de la guerre. Il rentra à Vienne en 1772 et devint ministre et grand chambellan de Joseph II et de ses successeurs, Léopold II et François II. Mort à Vienne le 24 novembre 1796.

gêner le goût et les inclinations pacifiques du Roi son cousin; que si S. M. avoit désiré que ce prince agît avec elle dans un concert uniforme de principes et d'opérations, ce désir n'étoit pas moins fondé sur la gloire personnelle de S. M. C. et sur les avantages de la nation espagnole que sur les intérêts de la monarchie françoise ; 2° que les événemens avoient prouvé jusqu'alors que la France pouvoit non seulement défendre ses possessions, mais attaquer avec succès celles de ses ennemis, sans le concours de l'Espagne ; 3° que cette couronne auroit encore plus que la France à redouter l'effet des vues ambitieuses des Anglois sur l'Amérique ; 4° que les deux couronnes ne pouvoient se flatter de conserver la considération supérieure qui leur étoit due en Europe et dans l'administration des affaires générales, qu'autant qu'on seroit bien persuadé de leur union indissoluble, et que rien ne pouvoit entretenir plus efficacement chez les Anglois la haine et la jalousie contre elles, que l'espérance qu'ils auroient de pouvoir les attaquer successivement, sans avoir à craindre que l'une vînt au secours de l'autre ; 5° que les mêmes complaisances que les Anglois affectoient de marquer à l'Espagne pour la maintenir dans sa neutralité, ils les auroient également pour la France, s'ils étoient en guerre contre la première de ces deux couronnes. M. d'Aubeterre devoit s'expliquer ainsi dans ses conversations avec les ministres espagnols, lorsqu'ils lui en fourniroient les occasions, qu'il ne rechercheroit pas.

Un des articles sur lesquels il devoit le plus désirer de se procurer des notions, étoit la manière de penser de l'Espagne par rapport aux deux Infans établis en Italie. Il étoit démontré que leur établissemens, tels qu'ils avoient été réglés par les derniers traités, ne pouvoient se soutenir que par le secours des deux couronnes. Il étoit même fort douteux qu'avec ce seul appui ils fussent en sûreté. D'ailleurs on savoit que les sentimens de S. M. C. pour ces deux princes, et en particulier pour D. Philippe, ne la détermineroient vraisemblablement pas à faire de grands efforts en leur faveur. Enfin les principes qui avoient prévalu à Madrid sous le règne de Philippe V, ne subsistoient plus et la plupart des Espagnols ne pensoient pas qu'il fallût

de nouveau sacrifier le sang et les trésors de la monarchie pour des objets que l'on regardoit comme lui étant étrangers.

Ces considérations avoient été un des principaux motifs de l'alliance que S. M. avoit contractée avec l'Impératrice-Reine le 1er mai précédent. Les articles en avoient été communiqués à S. M. C. immédiatement après leur signature, et, par la réponse que ce prince avoit faite à la lettre du Roi, on avoit lieu de juger qu'il avoit applaudi aux engagemens portés par ce traité. Il falloit espérer que la confiance s'affermiroit de plus en plus entre les deux cours. Le Roi d'Espagne accorderoit pareillement son suffrage aux nouveaux engagemens qu'elles pourroient prendre, lorsqu'on lui en feroit part.

Cette liaison du Roi et de l'Impératrice-Reine exigeoit que leurs ministres respectifs vécussent dans la plus grande intelligence, ce que l'on recommandoit au marquis d'Aubeterre. Rien ne seroit plus dangereux que d'accréditer la fausse opinion que l'on avoit cherché à établir, que cette union n'étoit fondée que sur un système passager, qui périroit bientôt, avec les circonstances qui l'avoient fait naître.

Le degré et l'étendue de la liaison qui subsistoit entre les cours de Madrid et de Turin, étoit aussi un objet qui méritoit la plus grande attention. Les motifs qui avoient fait conclure en 1743 le traité de Worms subsistoient encore et le Roi de Sardaigne n'avoit pas cessé depuis ce temps de regarder les Anglois comme des alliés nécessaires pour lui. Il avoit aussi travaillé à se concilier l'amitié de la cour de Madrid. Il n'avoit plus à craindre les vues que la Reine, veuve de Philippe V, avoient sur l'Italie pour l'établissement de ses enfans. Les conférences fréquentes que les ministres piémontois avoient avec ceux d'Espagne et d'Angleterre, soit à Madrid, soit à Turin, indiquoient certainement quelque négociation entre ces trois cours. On étoit même fondé à croire qu'il avoit été question, l'année précédente, de former entre ces trois Puissances une ligue offensive pour attaquer les États de l'Impératrice-Reine en Italie. Il étoit extrêmement essentiel de découvrir si cette négociation étoit entièrement rompue, et, en ce cas, quelle autre idée on y avoit substituée.

On lui recommandoit aussi la même vigilance par rapport aux manœuvres de M. Keene. Ce ministre joignoit à beaucoup d'esprit et d'expérience dans le maniement des affaires, une adresse et un art d'autant plus efficaces qu'il les couvroit souvent du voile d'une simplicité qui paroissoit naturelle et d'une franchise apparente, qui alloit même quelquefois jusqu'à lui faire blâmer les opérations, tant militaires que politiques, de sa cour. Sa longue résidence en Espagne lui avoit appris à connoître la nation espagnole, à laquelle il avoit su se rendre fort agréable. On prétendoit qu'il répandoit beaucoup d'argent à Madrid, soit dans les différens bureaux de l'administration, soit parmi les personnes les plus accréditées, mais c'étoit sur quoi l'on ne pouvoit que former des conjectures.

Il étoit plus aisé d'assurer avec certitude que l'unique objet de son application étoit d'entretenir et d'augmenter, s'il étoit possible, le refroidissement qui n'étoit que trop réel entre la France et l'Espagne, dans la manière de penser et d'agir par rapport aux affaires générales de l'Europe.

La cour de Londres n'avoit rien négligé pour associer indirectement les ministres espagnols aux vues qu'elle avoit de multiplier les ennemis de la France. Le traité offensif dont on vient de parler en étoit une preuve ; mais les ministres anglois travailloient vraisemblablement à parvenir au même but par une autre voie. N'ayant pu engager l'Espagne à faire cause commune avec eux, ils l'excitoient à se rendre médiateur de la paix.

Ce prince, à qui le Roi avoit offert cette médiation aussitôt les premières hostilités commises par les Anglois, au mois de juin 1755, n'avoit pas jugé à propos de l'accepter. Toutes les apparences annonçoient alors que les Anglois feroient la guerre avec avantage. Ils inspiroient sans doute au ministère espagnol le peu d'attention qu'il avoit faite à l'offre du Roi.

Mais les mesures de vigueur que, bientôt après, le Roi avoit prises pour venger sa couronne offensée et ses sujets opprimés, avoient été suivies de l'offre que S. M. C. avoit faite, au commencement de 1756, de ses bons offices, que S. M. ne lui demandoit plus, et le Roi de Prusse avoit fait de son côté la même proposition. Il ne falloit pas une grande pénétration pour

sentir que c'étoit à l'instigation des Anglois que ces deux princes s'étoient déterminés à cette démarche.

Le Roi avoit fait remettre à Londres la réquisition par laquelle il demandoit que les Anglois, pour préliminaire indispensable, rendissent tout ce qu'ils avoient pris avant la déclaration de guerre, et S. M. avoit répondu en conséquence au Roi son cousin, que ce ne pouvoit être qu'à cette condition qu'elle seroit disposée à entrer en négociation et à concourir à des arrangemens justes et durables, pour terminer les discussions dont il s'agissoit.

Cette réponse n'avoit eu aucune suite de la part de la cour de Madrid, qui paroissoit vouloir laisser au Roi de Prusse seul le soin de continuer la négociation. Cependant l'ambassadeur d'Espagne auprès du Roi avoit fait depuis peu quelque légère insinuation, qui faisoit croire que sa cour n'avoit pas perdu l'idée d'employer son entremise pour réconcilier la France avec l'Angleterre.

Si l'Espagne, qui n'avoit encore fait à cet égard aucune proposition formelle, s'y déterminoit, le Roi déclareroit bien précisément que, fidèle à ses principes de modération et à son amour pour la paix, il ne se refuseroit jamais à des moyens équitables et honorables de rétablir le repos public; que sa tendre amitié pour le Roi d'Espagne lui faisoit désirer que ce prince pût avoir la gloire et la satisfaction d'y travailler efficacement; mais S. M. ne vouloit ni ne devoit écouter à ce sujet aucune condition d'accommodement qui n'auroit pas pour base essentiellement indispensable la juste réparation qui lui étoit due pour le passé, et les sûretés solides qu'elle avoit droit d'exiger pour l'avenir.

Le commerce, partie très intéressante, demandoit aussi que le marquis d'Aubeterre accordât ses bons offices aux négocians françois qui avoient des discussions à soutenir à la cour ou dans les tribunaux d'Espagne. C'étoit sur le mémoire qui lui seroit remis par le secrétaire d'État chargé du département de la marine, qu'il devoit diriger sa conduite, laissant au sieur Partyet le soin des détails, et appuyant de son crédit et de sa protection les démarches de ce commissaire général de la marine.

On lui recommandoit le sieur Olivieri, premier sculpteur du Roi d'Espagne, et le sieur Galves[1], avocat de la nation, qui marquoient beaucoup de zèle pour la France.

Le Bailli de Souza, Portugais, avoit eu précédemment une part très distinguée aux bontés et à la confiance de la Reine d'Espagne. Il avoit désiré de s'attacher au service de S. M., qui lui avoit donné un brevet de colonel à la suite du Régiment Royal Italien et 6.000 l. de pension. Sur le compte qui avoit été rendu au Roi des avantages que l'on pouvoit retirer du séjour du Bailli de Souza en Espagne, surtout si la Reine continuoit à lui marquer la même bienveillance, S. M. avoit agréé qu'il se rendît à Madrid, afin d'y travailler le plus efficacement qu'il seroit possible pour inspirer à cette princesse des dispositions plus favorables pour la France. Le succès de sa mission dépandoit principalement du degré de confiance que la Reine d'Espagne lui accorderoit, et du secret dans lequel il auroit l'attention de renfermer le véritable objet de son voyage. Il seroit même convenable, pour ne pas devenir suspect, qu'il ne parût pas d'abord avoir des liaisons trop intimes et des conférences trop fréquentes avec l'ambassadeur de S. M., auquel il rendroit cependant un compte exact de toute sa conduite relativement à l'objet dont il devoit s'occuper. Le marquis d'Aubeterre lui donneroit à ce sujet les conseils de sagesse et de circonspection qui pouvoient seuls, si ce n'étoit opérer le bien qu'on se proposoit, au moins prévenir les inconvéniens dont une pareille commission pouvoit être facilement susceptible.

1. D. José de Gálvez, né à Velez-Málaga en octobre 1729, choisi comme avocat de la nation française à Madrid par le duc de Duras. Il devint secrétaire de Grimaldi; puis, en février 1765, fut créé inspecteur général des finances au Mexique et visiteur général de tous les tribunaux de cette vice-royauté, avec des pouvoirs de réforme étendus, pour la justice, la police, les finances et les douanes. On lui donna en même temps une place de conseiller au conseil suprême des Indes (*Correspondance d'Espagne*, t. DXLII, fol. 138). A son retour de cette longue mission, il fut nommé, le 31 janvier 1776, ministre des Indes et, en mars de cette même année, il prit possession de la charge de gouverneur du conseil des Indes (*Ibid.*, t. DLXXIX, fol. 78 et 333). En août 1785, le roi lui conféra le titre de marquis de Sonora (*Ibid.*, t. DCXVIII, fol. 8 v°). Il mourut vers le milieu de l'année 1787 (*Ibid.*, t. DCXXIII, fol. 33 et 99).

XLIV

LE MARQUIS D'OSSUN

1759-1777

Pierre-Paul, chevalier et marquis d'Ossun, baron de Heches, de Saint-Luc, seigneur de Bartraës, d'Azereix et de Montesquieu, brigadier des armées du Roi, chevalier du Saint-Esprit, était depuis 1752 ambassadeur extraordinaire de France à Naples, lorsque le roi Charles fut appelé à la couronne d'Espagne[1]. Ce prince demanda à garder M. d'Ossun auprès de lui à Madrid et la cour de France, accédant à son désir, envoya au marquis de nouvelles lettres de créances l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire près Sa Majesté Catholique[2]. En les lui adressant le duc de Choiseul[3], dans une dépêche portant la même date, du 7 septembre 1759, lui donna quelques indications sur la conduite à tenir à l'égard de Charles III. Ce furent les seules instructions que reçut d'Ossun[4], et elles se refèrent uniquement à la médiation que le roi d'Espagne se proposait d'exercer entre la France et l'Angleterre. Notre ministre des Affaires Étrangères y fixe les conditions auxquelles Louis XV consentirait à traiter avec la Grande-Bretagne, et il demande que le Roi Catholique déclare que sa médiation sera armée, c'est-à-dire qu'il fera la guerre à celle des deux nations qui, après s'être soumise à son arbitrage, n'en acceptera pas les termes. Choiseul enfin y insiste sur le meilleur argument qui ait été jamais invoqué en faveur de l'union entre les deux branches de la maison de Bourbon : c'est qu'il importe avant tout à l'Espagne de ne pas permettre à l'Angleterre d'écraser la France, sous peine d'être attaquée à son tour dans son empire colonial et de ne plus trouver à ce moment d'auxiliaire en état de venir à son aide.

1. Cf. *Recueil des Instructions, Naples et Parme*, p. 75-83. On trouvera, à la page 76 de ce volume, une note biographique sur le marquis d'Ossun.

2. *Correspondance de Naples*, t. LXXVIII, fol. 37.

3. Le duc de Choiseul était devenu ministre des Affaires Étrangères, en remplacement de Bernis, le 3 décembre 1758.

4. Nous publions plus loin le texte de cette dépêche.

Le 17 octobre 1759 Charles III débarquait à Barcelone, après une heureuse traversée de dix jours. M. d'Ossun l'avait suivi[1]. Avant même d'arriver à Madrid[2], il entretint le Roi de son projet de médiation et lui annonça qu'il avait des instructions suffisantes pour entamer la négociation, au cas où les Anglais s'y prêteraient[3]. Charles III comprit parfaitement le danger qu'il y avait pour lui à laisser succomber la France, mais il lui fallait avant tout voir clair dans ses propres affaires, examiner l'état de son armée et de ses finances, faire fortifier ses places d'Amérique, trouver même des sujets capables pour le ministère, où, pour le moment, il dût se contenter de remplacer aux finances Valparaiso par Squillace[4]. Il était au demeurant fort bien disposé à l'égard de la France, résolu même quoique sans la désirer, à une guerre avec l'Angleterre. Déjà il avait chargé le prince Albertini, ministre de Naples à Londres, de proposer sa médiation et la déclaration avait été faite en son nom avec assez de force pour produire quelque effet sur Pitt[5]. Aussitôt arrivé en Espagne, il dépêcha en Angleterre le chevalier d'Abreu[6] pour agir dans le même sens[7]. Enfin dès les premiers jours de décembre 1759 il dit lui-même à d'Ossun : « Il faudra bien qu'ils [les Anglais] fassent « la paix, sinon ils me contraindront, quoique contre mon envie, à « faire la guerre; mais, de façon ou d'autre, je ne souffrirai pas « qu'ils restent les maîtres en Europe et en Amérique[8]. »

La mission d'Abreu resta inefficace. Au moment où, à Londres, on

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXV, fol. 321 (Charles III à Louis XV, Barcelone, 17 oct. 1759) ; fol. 333 (d'Ossun à Choiseul, Barcelone, 21 oct. 1759).

2. Charles III ne fut rendu à Madrid que le 9 décembre 1759.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXV, fol. 356 (d'Ossun à Choiseul, Saragosse, 31 oct. 1759). — On pourra consulter sur les négociations de M. d'Ossun jusqu'au commencement de 1763 l'ouvrage de M. Soulange-Bodin : *La diplomatie de Louis XV et le pacte de famille*. Nous devons dire que sur certains points nous ne nous sommes pas toujours trouvé absolument d'accord avec son auteur.

4. D. Leopoldo de Gregorio, marquis de Squillace, Vallesantoro, Trentino y Selvarrota, baron de Mammola, etc. A la fin de 1759 Charles III le nomma ministre des finances, gouverneur du Conseil des finances, superintendant général des contributions, fabriques, etc. En 1763 il le mit à la tête du ministère de la guerre, quand Wall se retira. L'émeute de Madrid de 1766 força le roi à le congédier. Squillace se retira à Naples jusqu'en 1772. Envoyé alors comme ambassadeur d'Espagne à Venise, il mourut dans cette ville, le 15 septembre 1785.

5. Williame Pitt, Ier comte de Chatham (1708-1778). — Cf. *Dictionnary of National Biography*, t. XLV, p. 354 et suiv.

6. D. Joseph-Antonio de Abreu y Bertodano, secrétaire du marquis de Sotomayor au congrès d'Aix-la-Chapelle, puis ministre d'Espagne à Londres vers 1755, mort en 1775. Il publia de 1740 à 1752 la *Coleccion de los tratados de Paz, alianza, neutralidad... de España... desde antes del establecimiento de la monarchia Gothica hasta el feliz reynado del Rey N. S. D. Phelipe V*, 12 vol. in-fol.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXVI, fol. 6, 31 et 81 (d'Ossun à Choiseul Saragosse, 6, 14 et 24 nov. 1759).

8. *Ibid.*, fol. 181 (d'Ossun à Choiseul, Torija, 7 déc. 1759).

déclinait la proposition de médiation de Charles III, la France insistait de nouveau à Madrid pour que le roi d'Espagne s'interposât en faveur de la paix. Elle la jugeait d'autant plus nécessaire qu'elle lui semblait être le seul moyen d'empêcher l'anéantissement de la Prusse par l'Autriche; quoique cette dernière fût son alliée, il ne convenait pas de lui laisser prendre sur le continent une prépondérance menaçante pour l'équilibre européen[1].

Charles III se décida à envoyer un nouvel ambassadeur à Londres, le comte de Fuentes[2], auquel il donna des instructions très fermes relatives : 1° à son désir de voir accepter ses bons offices entre Louis XV et Georges II; 2° à divers griefs de l'Espagne contre les Anglais, notamment au sujet de leurs établissements illicites à la côte des Mosquitos, à la baie de Honduras et à la baie de Campêche[3].

Au commencement de septembre 1760 on eut une preuve de la volonté arrêtée de Charles III de mettre un terme à certains procédés des Anglais à l'égard des colonies espagnoles : on apprit que l'établissement qu'ils avaient fondé en dépit des traités, sur la rivière de Campêche, venait d'être détruit par ordre du Roi[4].

Sur ces entrefaites, la reine d'Espagne, Marie-Amélie, vint à mourir à Madrid, le 27 septembre (1760)[5]. Wall avait exercé sur elle une certaine influence et elle avait été son principal auxiliaire auprès du Roi son mari en faveur de la politique de timidité à l'égard de la Grande-Bretagne. Privé de cet appui, le ministre dut entrer plus franchement dans les vues du prince; celui-ci, ne rencontrant plus dans son entourage intime cette secrète résistance, put poursuivre avec plus de vigueur la politique qu'il avait adoptée dès le début.

Bien résolu à ne plus souffrir les insolences britanniques, avant de s'engager dans une lutte qu'il savait devoir être périlleuse, il voulait remédier au désordre dans lequel il avait trouvé le royaume, en reconstituer les forces maritimes et militaires, et en rétablir les finances. Très décidé à intervenir dès qu'il serait en état de le faire, se hâtant dans son travail de régénération du pays, il ne voulait cependant pas promettre de se déclarer à date fixe, par ce très respectable motif qu'esclave de sa parole, il ne voulait pas l'engager

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXVII, fol. 23, 56, 91 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 7, 14 et 21 janv. 1760).

2. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXVII, fol. 102 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 21 janv. 1760).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIX, fol. 243 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 15 sept. 1760).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIX, fol. 294 (Charles III à Louis XV, Madrid, 28 sept. 1760).

sans être assuré de pouvoir y faire utilement honneur[1]. C'était pour ne pas compromettre les ressources de l'Espagne, nécessaires à son œuvre, qu'il avait laissé son ministre nous refuser un emprunt de vingt millions de livres[2], mais en revanche il avait abaissé les droits sur les marchandises venant de France à Cadix par la voie de terre[3].

En présence de ses témoignages manifestes de sympathie, Choiseul se décida à faire vers lui un pas décisif. Au mois de janvier 1761 il autorisa d'Ossun à proposer au roi d'Espagne la négociation d'un traité défensif, destiné à consolider l'union entre les deux cours, et en même temps d'un traité de commerce[4]. Cette ouverture fut accueillie avec faveur; Charles III demanda seulement qu'on lui remît une sorte d'esquisse de ce qui devait faire la matière de ces deux traités[5]. Les ordres qu'il donna à son nouvel ambassadeur en France, Grimaldi[6], montrèrent encore mieux avec quel empressement il entrait dans les vues du cabinet de Versailles. En effet, dès la mi-février, Grimaldi proposait à Choiseul un traité *offensif* entre la France et l'Espagne, contre l'Angleterre, pour le soutien des intérêts communs des deux couronnes. Ainsi encouragé et même sollicité, Choiseul élabora, en mars, un projet de traité, à la fois offensif et défensif[7]. A ce moment Charles III crut la France sûr le point de faire la paix avec l'Angleterre et il jugea devoir restreindre ses engagements à un simple traité défensif. Enfin au mois de mai Choiseul rédigea un projet qui fut aussitôt agréé par le Roi Catholique, à quelques détails près. Le ministre de Louis XV offrait de conclure deux actes : l'un, un pacte de famille, à perpétuité, entre tous les souverains issus de la maison de Bourbon, relatif aux seuls intérêts des princes des diverses branches de cette maison et exclusif de toute autre participation; l'autre, un traité défensif visant la sauvegarde des intérêts des

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXX, fol. 65, 210, 244, 276, 292 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 17 octobre, 17 et 28 novembre, 4 et 8 décembre 1760).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXV fol. 344 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 29 oct. 1759); — t. DXXVI, fol. 6 (d'Ossun à Choiseul, Saragosse, 6 nov. 1759); — t. DXXVIII, fol. 53 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 21 mars 1760).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXVI, fol. 259 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 24 déc. 1759).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXI, fol 96 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 27 janvier 1761).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXI, fol. 188 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 9 février 1761).

6. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXI, fol. 266 et 325 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 17 février et 3 mars 1761); fol. 386 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 16 mars 1761).

rois de France et d'Espagne dans leurs rapports avec les autres princes régnants ou républiques[1].

Quelques difficultés de détail au sujet de la préséance entre les ambassadeurs des deux couronnes à l'étranger et sur la garantie des États de l'infant D. Felipe, retardèrent la conclusion définitive de ce double traité. Mais les circonstances pressaient : l'Angleterre rejetait avec hauteur les offres pacifiques de la France et n'accueillait qu'avec dédain les réclamations de l'Espagne. Le Pacte de famille fut signé à Paris le 15 août 1761. Le 18, à 10 heures du matin, un courrier en apportait la nouvelle à Charles III, alors à Saint-Ildefonse. Le 27 ce prince envoyait sa ratification. En même temps que le Pacte de famille, avait été signée, une convention secrète par laquelle le Roi Catholique s'engageait à déclarer la guerre à la Grande-Bretagne le 1er mai 1762, si d'ici là la paix n'était pas rétablie entre cette puissance et la France; en revanche, Louis XV céderait à Charles III l'île de Minorque, avec la place de Port-Mahon[2].

Le cabinet de Versailles eût désiré voir le Roi Catholique se déclarer en notre faveur avant la date fixée, mais le prince n'entendait le faire que lorsqu'il se sentirait prêt à entrer en lice[3]. Ce ne fut qu'au mois de décembre que les ambassadeurs furent réciproquement rappelés de Madrid et de Londres[4] et, en avril 1762, après avoir vainement intimé à sa Majesté Très Fidèle, alliée des Anglais, d'avoir à donner des gages positifs de ses sentiments amicaux à l'égard de l'Espagne, Charles fit franchir à ses troupes la frontière portugaise.

A ce moment même, la France manifestait de nouveau et avec plus de force que jamais son désir de traiter avec l'Angleterre. L'alliance imminente du Czar Pierre III avec le roi de Prusse excitait à Versailles les plus vives appréhensions. Aussi, dès le mois d'août, Choiseul était-il à peu près d'accord sur les préliminaires avec la Grande-Bretagne. Il ne restait guère plus à régler que les différends entre cette puissance et l'Espagne. Précisément Charles III, sans s'y refuser absolument, se montrait peu enclin à déposer si tôt les armes, d'autant

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXII, fol. 7 et 382 (d'Ossun à Choiseul, Aranjuez, 3 avril et 11 juin 1761); fol. 235 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 12 mai 1761).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXIII, fol. 137, 179, 331, 347 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 23 juillet; St-Ildefonse, 31 juillet, 10, 24 et 27 août 1761).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXIV, fol. 35 (d'Ossun à Choiseul, l'Escurial, 12 octobre 1761).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXIV (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 11 décembre 1761). — Bien que le duc de Choiseul eût passé le ministère des Affaires Étrangères au comte de Choiseul-Praslin, en octobre 1761, lorsqu'il prit, en plus du ministère de la guerre, celui de la marine, c'est avec le duc de Choiseul que d'Ossun resta en correspondance.

plus qu'à la suite de la révolution de palais survenue à Saint-Pétersbourg[1], la jonction des forces russes avec les armées prussiennes n'était plus à craindre[2].

Pour enlever l'adhésion du Roi Catholique aux préliminaires, Louis XV lui écrivit de sa main une lettre pressante, et pour mieux souligner l'importance que l'on attachait à cette démarche, un envoyé spécial fut chargé de porter cette lettre. Le duc de Choiseul lui-même s'offrit pour cette mission, mais le Roi ne consentit pas à le laisser s'éloigner, et ce fut M. O'Dunne qui partit[3].

Le 18 août 1762 au matin M. O'Dunne arriva à Saint-Ildefonse et le jour même il remit à Charles III la lettre du Roi son cousin, après en avoir communiqué une copie à M. d'Ossun.

M. O'Dunne trouva le Roi Catholique déjà décidé à approuver l'entrée en négociations avec la Grande-Bretagne et consentant à envoyer ses pleins pouvoirs à Grimaldi pour traiter en son nom, à Paris, avec le plénipotentiaire anglais, le duc de Bedford[4]. L'envoyé de Louis XV fit un exposé des embarras intérieurs et financiers qui faisaient à son maître une nécessité de la paix, et à la sympathie que témoigna le prince il fut aisé de juger qu'il saurait renoncer à satisfaire ses sentiments d'hostilité contre les Anglais et les Portugais pour mettre fin à une lutte qui nous était si fort à charge.

M. O'Dunne n'avait pas eu besoin de beaucoup de diplomatie pour obtenir de Charles III la réponse que l'on désirait. A la fin d'août il repartit ; le 5 septembre il arrivait à Paris et remettait à Louis XV la lettre dont le Roi Catholique l'avait chargé[5].

Les négociations entre Choiseul, Grimaldi et le duc de Bedford commencèrent dans le courant de septembre. Le 20, il n'existait plus d'obstacles à la paix que dans certaines restrictions imposées à Grimaldi par ses instructions. D'Ossun se hâta de faire lever ces dernières difficultés. A ses instances Charles III déclara qu'il désirait se maintenir dans la limite de certaines concessions qu'il fit

1. Déposition et assassinat de Pierre III; avènement de Catherine II, juillet 1762.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXVI, fol. 274 (d'Ossun à Choiseul, Aranjuez, 31 mai 1762); fol. 308 (Mémoire de M. d'Ossun remis à Wall, 11 juin 1762); — t. DXXXVII, fol. 20 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 8 août 1762) ; fol. 35 (d'Ossun à Choiseul, St Ildefonse, 12 août 1762).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXVII, fol. 26 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 9 août 1762). — Sur M. O'Dunne, voir le *Recueil des Instructions*, *Portugal*, p. 333.

4. John Russell, IVe duc de Bedford, 1710-1771. On trouvera une biographie détaillée de ce personnage dans le *Dictionary of National Biography*, t. XLIX, p. 447, s. v. Russell.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXVII, fol. 84 (O'Dunne à Choiseul, St Ildefonse, 22 août 1762) ; fol. 114 (d'Ossun à Choiseul, St Ildefonse, 30 août 1762) ; fol. 136 (Choiseul à d'Ossun, Paris, 7 sept. 1762).

formuler par Wall, mais il ajouta que n'ayant entrepris la guerre que dans le but de procurer la paix au Roi son cousin, si celui-ci agréait les propositions de l'Angleterre, il le laissait maître de terminer en son nom et ratifierait ce qui serait arrêté [1].

Sur ces entrefaites la nouvelle de la prise de la Havane par les Anglais se confirma. Louis XV écrivit aussitôt à Charles III, lui déclarant qu'il entendait que l'Espagne ne souffrît point d'une guerre que « la tendresse personnelle » du Roi pour lui lui avait fait entreprendre. Il lui offrait donc la Nouvelle-Orléans et la Louisiane, soit pour les garder en compensation, soit pour recouvrer la Havane en les cédant en échange [2].

Ce dernier succès de la Grande-Bretagne la rendit encore plus exigeante sur les conditions de la paix. Pour rendre la Havane elle exigea la cession de Puerto-Rico ou de la Floride, sans vouloir accepter la Louisiane. On se résigna à lui laisser la Floride et le 3 novembre 1762 Louis XV fit signer au duc de Choiseul et à Grimaldi, selon le pouvoir que lui en avait donné Charles III, les désastreux préliminaires de Fontainebleau. Le même jour, par un acte séparé, il transféra au roi d'Espagne la souveraineté de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans [3]. Le traité définitif fut signé à Paris le 10 février 1763.

La conclusion de la paix exigeait le règlement d'une autre question dont la solution avait été ajournée jusque-là. Le traité d'Aix-la-Chapelle stipulait la cession à la cour de Turin d'une partie du Plaisantin possédée par l'infant Philippe. Dès le milieu de 1760 Charles III avait donné à entendre qu'il souhaitait voir son frère garder le territoire en question, en faisant accepter au roi de Sardaigne un équivalent. Il proposa même d'acheter à cet effet la Corse aux Génois, idée combattue par d'Ossun qui craignit que les Anglais ne missent à profit les ports de l'île lorsqu'elle appartiendrait à leur allié. La France eût préféré que la Corse fût donnée à l'Infant, pour l'indemniser de la perte de ses domaines du Plaisantin. Enfin Choiseul réussit à arranger cette affaire, que le Roi Catholique avait prise fort à cœur. Par un traité en date du 10 juin, et moyennant une indemnité de 1.200.000 livres, le roi de Sardaigne renonça à ses droits sur le territoire occupé par le duc de Parme et de Plaisance [4].

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXVII, fol. 160 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 20 sept. 1762) ; fol. 201 (d'Ossun à Choiseul, St Ildefonse, 29 sept. 1762).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXVII, fol. 281 (Louis XV à Charles III, Fontainebleau, 9 octobre 1762).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXVII, fol, 251, 294, 306 ; — fol. 292 (Louis XV à Charles III, Fontainebleau, 3 novembre 1762).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXVIII, fol. 314 et 322 (d'Ossun à Choiseul, Aranjuez, 2 et 5 juin 1760) ; — t. DXXXI, fol. 336 (d'Ossun à Choiseul, Madrid,

Cette année 1763 vit la retraite de Wall. Le 21 août il donna sa démission du ministère de la guerre, qui passa à Squillace, et du ministère des Affaires Étrangères, qui fut donné à Grimaldi et dont celui-ci prit la direction effective à la mi-octobre.

Des difficultés subsistaient encore entre la France et l'Espagne sur diverses questions de commerce et de navigation, parfois assez irritantes, comme on pourra en juger par une lettre fort vive de Choiseul à M. d'Ossun, lettre que nous publions parce qu'elle contient une sorte d'instruction, fort intéressante, sur la façon dont le ministre de Louis XV entendait la mise en pratique du Pacte de famille.

Pour mettre fin à des contestations sans cesse renaissantes, l'abbé Béliardi fut envoyé comme consul général à Madrid, avec mission de négocier, sous la haute direction de l'ambassadeur, un traité explicatif du Pacte de famille, relativement au commerce et à la marine marchande. Malheureusement, en ces sortes d'affaires, Squillace nous était hostile et il persistait à maintenir un droit de visite sur les navires français. Il fallut l'autorité de Charles III lui-même, et mieux encore la chute de Squillace, à la suite de l'émeute de Madrid, du 23 mars 1766, pour que l'accord se fît. En janvier 1767 l'abbé Béliardi repartit pour la France avec un projet qui fut soumis au cabinet de Versailles. Ce ne fut qu'un an après, le 2 janvier 1768, que fut enfin signée à Madrid la convention interprétative de l'article 24 du Pacte de famille au sujet du commerce et de la navigation. Elle dut être tenue secrète, l'exécution en étant simplement assurée de part et d'autre par des ordres donnés en Espagne au surintendant des finances et en France au contrôleur général[1]. Une convention relative aux consuls fut négociée bientôt après par le même abbé Béliardi et signée par d'Ossun le 13 mars 1769[2].

L'émeute de Madrid de 1766, à laquelle il vient d'être fait allusion, avait eu comme conséquence l'expulsion des Jésuites d'Espagne, dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1767. Une mesure analogue fut prise bientôt après par le duc de Parme dans ses États, et suivie

9 mars 1761 ; — t. DXXXII, fol. 80 et 382 (d'Ossun à Choiseul, Aranjuez 27 avril et 11 juin 1761) ; — t. DXXXVII, fol. 397 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 27 déc. 1762) ; — t. DXXXVIII, fol. 56 et 81 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 7 et 28 février 1763) ; fol. 198 et 221 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 31 mai et 12 juin 1763). — Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 497.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXLIII, fol. 16 (Choiseul à d'Ossun, Marly, 10 mai 1765) ; fol. 110 (d'Ossun à Choiseul, Aranjuez, 17 juin 1765) ; — t. DXLV, fol. 172 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 10 mars 1766) ; — t. DXLVIII, fol. 16 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 5 janv. 1767) ; — t. DLI, fol. 26 et 180 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 4 janvier et 15 février 1768). — Del Cantillo, *Tratados de Paz*, p. 509. — Martens, *Recueil des traités*, t. VI, p. 69.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DLVI, fol. 209 et 261 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 27 février et 13 mars 1769). — Martens, t. I, p. 242.

d'un bref très rude du Saint-Père contre le duc. Ce bref fut jugé contraire au principe d'autorité temporelle des souverains. Entre les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples, il se fit rapidement, pour demander le retrait de ce bref, un accord auquel adhéra la cour de Vienne[1]. Le Pape repoussa d'abord avec hauteur l'intervention des ministres de France, d'Espagne et de Naples. Sur quoi, le 11 juin 1768, le Comtat Venaissin fut occupé au nom de Louis XV[2], tandis que les troupes napolitaines entraient dans les duchés de Bénevent et de Ponte-Corvo[3]. Le Saint-Siège protesta. Les trois princes résolurent alors de demander à Rome la dissolution de la Compagnie de Jésus. Sur ces entrefaites, le 2 février 1769, le Pape mourut, et les cardinaux de France et d'Espagne coalisés élurent le cardinal Ganganelli, Clément XIV, le 30 mai 1769. Le nouveau pontife devait payer son élévation au trône de saint Pierre par l'extinction de l'Ordre, mais soit répugnance, soit crainte des effets d'une mesure trop brusque, de délais en délais il fit attendre jusqu'au 16 août 1773 la bulle qui donna satisfaction aux cours de Versailles, de Madrid et de Naples[4].

La paix signée en 1763 entre la France, l'Espagne et l'Angleterre n'était à vrai dire qu'une trêve pendant laquelle les deux alliées s'efforcèrent de préparer leurs forces pour une lutte qu'elles prévoyaient inévitable, tandis que de son côté la Grande-Bretagne suivait leurs armements d'un œil inquiet. Dès 1766 les rapports s'étaient tendus entre le Roi Catholique et les Anglais, ces derniers ayant tenté de s'installer aux îles Falkland ou Malouines[5], au mépris des droits de l'Espagne. Une rupture fut évitée, mais surtout parce que Charles III ne jugea pas sa marine encore en état de soutenir une guerre. En 1770 cette question surgit de nouveau. Le gouverneur de Buenos-Aires, M. Bucareli[6], avait ruiné l'établissement fondé

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DLI, fol. 258 (Charles III à Louis XV, le Pardo 2 mars 1768) ; fol. 276 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 2 mars 1768).

2. Il fut rendu au Pape en avril 1774.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DLII, fol. 117 (d'Ossun à Choiseul, Aranjuez, 2 mai 1768) ; — t. DLIII, fol. 112 (Du même au même, St Ildefonse, 1er août 1768).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DLIV, fol. 270 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 27 déc. 1768) ; — t. DLVII, fol. 3 (d'Ossun à Choiseul, Aranjuez, 1er juin 1769) ; fol. 24 (Charles III à Louis XV, Aranjuez, 7 juin 1769) ; fol. 145 (Choiseul à d'Ossun, Versailles, 11 juillet 1769) ; — t. DLXXI, fol. 239 (d'Ossun à d'Aiguillon, St-Ildefonse, 2 sept. 1773).

5. Ces îles sont voisines de l'extrémité méridionale de l'Amérique du Sud, à environ 500 kilomètres à l'est de l'entrée du détroit de Magellan.

6. D. Franscisco Bucareli y Ursúa, fils de D. Luis Bucareli, IIe marquis de Valle Hermoso et de Da Ana-Maria Ursúa, comtesse de Gerena. Il avait le grade de lieutenant général et était gouverneur et capitaine général du royaume de

par les Anglais dans ces îles à Port-Egmont[1]. L'Espagne et la France crurent prudent de se mettre sur la défensive, quoique désireuses toutes deux de ne pas en venir aux armes. Louis XV, gêné par l'insubordination des Parlements, s'employa activement à Madrid et Londres, et presque au moment où le chargé d'affaires britannique, Harris[2], venait de prendre congé de Charles III (14 janvier 1771) et de partir, il reçut ordre de revenir sur ses pas. Un arrangement amiable venait d'être signé à Londres, le 22 janvier, entre le prince de Masseran, ministre d'Espagne, et lord Sandwich[3].

Après cette alerte cependant les deux alliés jugèrent à propos de pousser leurs préparatifs de défense. Deux ans après, de nouveaux symptômes de défiance se manifestaient entre la France et l'Angleterre. Charles III se hâta annoncer qu'il était prêt à tenir ses engagements et allait prendre ses dispositions pour mettre ses colonies à l'abri d'une surprise[4].

L'année suivante, le 10 mai 1774, Louis XV mourait et dès la fin de juillet le comte de Vergennes prenait la direction des Affaires Étrangères[5]. Le nouveau ministre se hâta d'affirmer son attachement au Pacte de famille, mais il manifesta en même temps son désir d'éviter pour le moment avec l'Angleterre un conflit auquel auraient pu donner naissance les démêlés entre l'Espagne et le Portugal[6]. Cette

Buenos-Aires et du Rio de la Plata. Il devint par la suite vice-roi de Navarre et mourut vers 1780.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DLX, fol. 258 (d'Ossun à Choiseul, St Ildefonse, 27 août 1770).

2. James Harris, premier comte de Malmesbury (1746-1820). Il était chargé d'affaires d'Angleterre en Espagne depuis 1769. Le 22 février 1771, il reçut le titre de ministre plénipotentiaire et quitta Madrid l'été de la même année. — Cf. *Dictionary of National Biography*, t. XXV, p. 8, s. v. Harris.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DLX, fol. 286 et 351 vo (d'Ossun à Choiseul, St-Ildefonse, 3 et 17 sept. 1770) ; — t. DLXI, fol. 19 (d'Ossun à Choiseul, St-Ildefonse, 3 oct. 1770) ; fol. 123 (Choiseul à d'Ossun, Fontainebleau, 29 oct. 1770 ; fol. 403 et 447 (d'Ossun à Choiseul, Aranjuez, 10 et 20 déc. 1770) ; — t. DLXII, fol. 11 (Charles III à Louis XV, Madrid, 2 janvier 1771) ; fol. 76 (d'Ossun à Choiseul, Madrid, 14 janv. 1771) ; fol. 145 (La Vrillière à d'Ossun, Versailles, 29 janv. 1771) ; fol. 150 et 170 (d'Ossun à La Vrillière, Madrid, 4 et 7 février 1771). — Le duc de La Vrillière avait remplacé le duc de Choiseul aux Affaires Étrangères dans les derniers jours de 1770 ; il fut à son tour remplacé par le duc d'Aiguillon en juin 1771.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXX, fol. 95, vo (d'Ossun à d'Aiguillon, Aranjuez, 26 avril 1773).

5. Nous renvoyons d'une manière générale pour le détail des négociations entre la France et l'Espagne, au sujet de la guerre d'Amérique, à l'ouvrage considérable de M. H. Doniol : *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, Paris, 1886. Il nous paraît inutile, après une publication aussi étendue, d'insister sur ces négociations.

6. Doniol, *op. cit.*, t. I, p. 13 ; — 2. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXIV, fol. 287 (Vergennes à d'Ossun, Fontainebleau, 31 oct. 1774).

dernière puissance, pendant trois ans, ne cessa de harceler les Espagnols sur la frontière des provinces de Buenos-Aires et du Paraguay, tout en protestant de ses intentions conciliatrices chaque fois que l'Angleterre, gênée par les événemens d'Amérique, faisait mine de vouloir lui retirer son appui [1]. Charles III eût volontiers répondu aux agressions des Portugais dans l'Amérique du Sud en les attaquant dans la péninsule. Le cabinet de Versailles qui attendait pour intervenir par les armes de voir quel succès répondrait aux efforts des insurgés américains, retint son allié, désirant qu'il ménageât ses forces, lui procurant même par sa médiation la paix avec le Dey d'Alger, inutilement attaqué en 1775.

La mort du roi Dom Pedro III, suivie de la chute de Pombal, amena une détente dans les rapports du Portugal et de l'Espagne. La reine douairière, sœur de Charles III, fit à son frère des ouvertures amicales qui furent bien accueillies et après quelques mois de négociations un traité, réglant les différends des deux nations en Amérique, était signé à Saint-Ildefonse, le 1er octobre 1777 [2].

En se rapprochant ainsi de l'Espagne, en s'éloignant par cela même de l'Angleterre, le Portugal manifestait clairement son désir de rester neutre dans la guerre prochaine. Celle-ci devenait chaque jour plus imminente. La Grande-Bretagne avait réclamé de la France de telles sûretés, en garantie de ses dispositions pacifiques, que Louis XVI n'avait pu admettre des exigences formulées sur un pareil ton [3].

Ce fut sans doute en prévision de circonstances qui réclameraient plus d'énergie de la part de notre représentant à Madrid que l'on se décida à rappeler M. d'Ossun. Au mois de juin 1777 Vergennes lui annonça que le Roi lui donnait une place dans son Conseil où son expérience de la cour d'Espagne serait mise à profit. M. de Montmorin, son successeur désigné, allait se rendre auprès de lui pour recevoir ses instructions de sa bouche [4]. Le 22 novembre 1777 l'ambassadeur présenta ses lettres de recréance [5]. Trois jours après, il prenait la route de France. « M. le marquis d'Ossun est parti mardi 25, » écrivait M. de Montmorin. « Il laisse ici les regrets et les amis que lui

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXVI, fol. 67 v° (d'Ossun à Vergennes, Saint-Ildefonse, 14 août 1775).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXV, fol. 231 (d'Ossun à Vergennes, Saint-Ildefonse, 9 août 1777) ; — t. DLXXXVI, fol. 176 et 280 (d'Ossun à Vergennes, Saint-Ildefonse, 2 oct. et l'Escurial, 18 octobre 1777).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXV, fol. 329 (Vergennes à d'Ossun, Versailles, 26 août 1777).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXIV, fol. 317 (Vergennes à d'Ossun, Versailles, 9 juin 1777).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXVII, fol. 99 v° (d'Ossun à Vergennes, l'Escurial, 24 nov. 1777).

« ont attiré l'honnêteté de son cœur et dix-huit ans de séjour ; sa séparation d'avec le Roi d'Espagne a été touchante ; ce prince n'a pu, « sans émotion, dire un adieu vraisemblablement éternel à un ami « de vingt-cinq ans : ce sont ses termes[1]. »

M. d'Ossun avait été créé Grand d'Espagne à la fin de 1765. Il fut promu chevalier de la Toison d'Or le 23 avril 1780 et mourut en février 1788[2].

LE DUC DE CHOISEUL AU MARQUIS D'OSSUN

Correspondance de Naples, t. LXXVIII, fol. 44-54. Minute.

A Versailles, le 7 septembre 1759.

J'ai mis sous les yeux du Roi, Monsieur, les différentes lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4, le 14 et le 22 du mois passé. Sa Majesté a jugé par ces lettres qu'elle devoit vous donner le plus tôt possible des ordres et des instructions sur deux objets intéressans.

Le premier regarde la négociation entamée entre les cours de Vienne et de Naples.

Le deuxième, quelle doit être la règle de votre conduite vis-à-vis le Roi Catholique, et le désir qu'il paroît qu'a le nouveau Roi d'Espagne de rétablir la tranquillité en Europe et d'être le médiateur entre le Roi et la couronne d'Angleterre.

. . . . . .

Le second objet[3] intéressant de votre ministère, Monsieur, est l'examen scrupuleux des sentimens et des résolutions journalières de Sa Majesté Catholique, tant pendant son séjour à Naples, que pendant son voyage et à son arrivée à Madrid.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXVII, fol. 115 (Montmorin à Vergennes, l'Escurial, 27 novembre 1777).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXLIV fol. 325 (d'Ossun à Louis XV, en le remerciant de sa permission d'accepter la Grandesse, Madrid, 12 déc. 1765) ; — t. DCXXIV, fol. 104 v° et 209 (mort de d'Ossun). — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 569.

3. Nous avons cru devoir laisser de côté, comme n'ayant pas un rapport direct avec notre travail, les développements relatifs au premier point.

Nous laisserons M. d'Aubeterre en Espagne une quinzaine de jours avec vous, pour vous transmettre les connoissances espagnoles qu'il peut avoir acquises, et que vous combinerez avec le caractère de Sa Majesté Catholique. Au bout de ce temps cet ambassadeur reviendra en France, mais le point intéressant qui doit exciter tout votre zèle et votre attention, Monsieur, est la médiation que le Roi d'Espagne paroît vouloir exercer.

Vous sentez aisément que nos malheurs redoublés nous font incliner à chercher de rétablir la tranquillité; mais cependant le Roi, quelque envie qu'il ait que la paix nous mette à portée de nous relever de nos pertes, est fort éloigné de faire aucune démarche qui puisse faire croire à l'Europe et à nos ennemis qu'elle ait été dictée par la foiblesse. Sa Majesté désire de devoir un bien si précieux au Roi son cousin, et elle ne doute pas que S. M. C., en voulant servir la France et l'Europe et immortaliser son avènement à la couronne d'Espagne, ne prenne toutes les précautions pour éviter au Royaume et à sa maison des désagrémens humilians par des refus qui nous feroient sentir l'orgueil insupportable de nos ennemis. Le Roi est exempt d'aucune passion d'ambition; il n'a pour objet, dans le soutien de cette guerre, que d'empêcher que la puissance angloise n'établisse un pouvoir despotique sur mer, lequel pouvoir mettroit en danger tous les États maritimes et de (*sic*) commerce de l'Europe, et finiroit par donner des lois à tous les souverains par le crédit et les ressources que le commerce exclusif et prépondérant fourniroit à l'Angleterre.

Le Roi pense, Monsieur, que ce sont les possessions en Amérique qui désormais formeront la balance du pouvoir de l'Europe, et que, si les Anglois envahissent cette partie du monde, comme il paroît qu'ils en ont le projet, il en résultera que l'Angleterre envahira le commerce des nations et qu'elle seule restera riche en Europe. Les possessions espagnoles en Amérique sont aussi chères au Roi que les siennes propres, et, s'il arrivoit que les Anglois attaquassent ces possessions, outre l'amitié et l'union qui ne permettroit (*sic*) pas au Roi de souffrir que l'Angleterre empiétât sur les domaines du Roi son

cousin, l'intérêt seul de la France et de toutes les nations est suffisant pour que les puissances se réunissent, afin de limiter l'ambition angloise dans la partie de l'Amérique. Mais s'il arrivoit par malheur que les événemens de cette guerre forçassent le Roi à faire dans cette partie des cessions aux Anglois, la foiblesse de la France, qui résulteroit de ces cessions, ne lui permettroit plus de faire des efforts considérables pour arrêter les vues ambitieuses de la cour de Londres. Alors, si cette cour attaquoit l'Espagne, comme je ne doute pas que ce ne soit à l'avenir son projet, la France auroit plus de bonne volonté que de moyens pour s'unir aux Espagnols, et, s'il arrivoit à l'Espagne d'éprouver des revers dans cette guerre future, qu'il faut prévoir, la perte totale du commerce et de la marine des deux plus grandes Puissances de l'Europe seroit une suite de ce malheur, et il ne faut pas se dissimuler que la France et l'Espagne deviendroient seconde Puissance vis-à-vis de l'Angleterre.

Tel est le tableau, Monsieur, que vous devez vous représenter sans cesse, en passant en Espagne, de la guerre de la France avec l'Angleterre. Nous ne doutons pas que l'on ne dise à Madrid au Roi d'Espagne que cette guerre n'intéresse pas sa monarchie; on joindra à cette assertion les reproches anciens que nous avons peut-être mérités des Espagnols. Il est question d'écarter toutes les idées passées et de ramener Sa Majesté Catholique et son ministère à la situation présente. Nous ne voulons pas dominer en Espagne, comme on nous l'impute. Nous désirons que l'Espagne sente que son intérêt, comme le nôtre, est d'être intimement uni, que nous ne nous refuserons à aucun moyen qui paroîtra utile au Roi d'Espagne pour resserrer cette union. Nous pensons que l'Angleterre est autant et plus l'ennemie naturelle de l'Espagne que la nôtre. Nous ne désirons cependant pas, dans cette occasion, que Sa Majesté Catholique se déclare en notre faveur, mais nous saisissons avec empressement le moyen de médiation qu'elle paroît désirer, et pour dévoiler, avec toute la confiance que mérite celle du Roi Catholique, le système du Roi, Sa Majesté vous autorise à dire à ce prince :

Que le Roi est déterminé d'ajuster le différend qui a été le prétexte de la guerre, à l'occasion des limites de la rivière de l'Ohio et de l'Acadie, selon le sens du traité d'Utrecht. Qu'il laisse au Roi d'Espagne l'interprétation de ce traité et acquiescera dans cette partie à son jugement. Que le Roi rendra l'île de Minorque aux Anglois, à condition que Sa Majesté sera la maîtresse de rétablir le port de Dunkerque, et l'article du traité d'Utrecht eu égard à ce port sera anéanti. Enfin, Monsieur, pour parvenir à la paix à ces conditions, le Roi s'engagera à raser Louisbourg et à ne point réédifier de forteresse dans le même endroit. Il ne sera point parlé à la paix de la restitution des vaisseaux marchands qui nous ont été pris avant la déclaration de guerre, bien entendu que les prisonniers de terre et de mer seront rendus réciproquement sans rançon à la conclusion du traité.

Nous pensons que le Roi d'Espagne verra dans ces propositions qui regardent l'Angleterre, une modération et une condescendance qui mettra les Anglois dans tous les torts possibles, s'ils s'y refusoient. Mais je dois vous dire en même temps, Monsieur, que c'est l'ultimatum absolu du Roi, et que, si Sa Majesté Catholique persiste à vouloir se charger de la médiation, nous espérons qu'elle ne fera part que par degré à l'Angleterre de nos condescendances.

Quant à la guerre d'Hanovre, nous rentrerons en paix avec l'Électeur et ses alliés, comme avec l'Angleterre, à condition que l'armée d'Hanovre se séparera et que les troupes des différens princes qui la composent ne pourront pas servir contre les alliés du Roi. Pour compenser cette condition, nous évacuerons, non seulement les pays appartenans au Landgrave de Hesse-Cassel[1] que nous occupons, mais même ceux du Roi de Prusse situés en Westphalie, et le Roi fera revenir toutes les troupes en France, sans cacher cependant à l'Angleterre que S. M. soutiendra son alliée, l'Impératrice-Reine, par des subsides, afin qu'elle soit en état de continuer la guerre, qui nous est étrangère, contre le Roi de Prusse, de même que

1. Wilhelm III, landgrave de Hesse-Cassel en 1751, mort le 1er février 1760.

l'Angleterre pourra fournir des subsides pour le même objet à Sa Majesté Prussienne, jusqu'au temps que ces deux Puissances, par la médiation de la Russie, parviendront à rétablir la paix entre elles.

Voilà, Monsieur, le plan que le Roi vous autorise de confier par un mémoire puisé dans cette dépêche, au Roi Catholique; mais S. M. désire que ce soit à ce prince lui-même que vous le remettiez, en le suppliant de la part du Roi de le lire et de vouloir bien faire passer à S. M. son sentiment sur ce projet. Le Roi d'Espagne ne sera pas blessé si vous lui dites de vive voix que, plus la confiance du Roi pour lui est grande, plus il est important que le secret soit gardé, et par conséquent il nous seroit inutile que ce plan ne soit pas[1] communiqué au ministère napolitain, et Sa Majesté Catholique est assez éclairée pour connoître à Madrid ceux à qui elle doit confier une négociation pareille, aussi délicate qu'importante.

Mais, Monsieur, vous ajouterez dans le mémoire que vous présenterez au Roi d'Espagne que, pour réussir sûrement et avec la gloire qui doit environner toutes les actions de Sa Majesté Catholique au grand projet de la pacification tel que je viens de vous le détailler, il nous paroîtroit expédient que le Roi d'Espagne, dès son arrivée en Espagne, fît signifier à la France et à l'Angleterre qu'il se charge de la médiation, mais qu'il entend que cette médiation est armée, et que, vu le préjudice que le commerce d'Espagne et les possessions espagnoles en Amérique peuvent souffrir de la continuation de la guerre entre les deux couronnes, Sa Majesté Catholique est dans l'obligation de se déclarer contre la partie belligérante qui refuseroit de souscrire aux propositions raisonnables qu'elle suggérera pour le rétablissement de la paix.

Je vous mande, Monsieur, que ce parti du Roi d'Espagne doit être pris dès son arrivée, parce que vous ferez observer à Sa Majesté Catholique que nous travaillons à des préparatifs immenses pour faire une invasion de soixante mille hommes en Angleterre, et que, si le succès couronnoit les

1. *Ne* et *pas* ont été rajoutés dans l'interligne. Il semble pourtant bien que le sens est qu'il est inutile que ce plan soit communiqué au ministère napolitain

soins et la dépense que le Roi fait pour ce projet, qui va être entamé incessamment, Sa Majesté Catholique sentira aisément que les conditions de la paix ne seroient plus les mêmes.

Je ne puis trop vous dire, Monsieur, combien la négociation que le Roi vous confie, demande que vous redoubliez de zèle, de prudence et de dextérité. Sa Majesté, à qui vous avez déjà donné les preuves les moins équivoques de votre attachement à son service, ne croit pas pouvoir confier à des mains plus habiles et plus sages que les vôtres l'affaire la plus importante qu'elle ait à traiter dans le moment présent, et elle ne doute pas que vous ne justifiiez parfaitement sa confiance.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LE DUC DE CHOISEUL A D'OSSUN

Correspondance d'Espagne, t. DXLI, fol. 275-281. Minute autographe.

Versailles, le 16 décembre 1764.

Comme l'on a rendu compte au Roi, Monsieur, de la lettre du consul de Carthagène dont je vous envoie copie, ainsi que des pièces qui y sont jointes, et du mémoire [1] que vous trouverez inclus dans ce paquet, S. M. m'a demandé si vous m'aviez instruit de particularités si extraordinaires. Je lui ai répondu que vous ne m'en aviez pas écrit, et qu'en général, sur ce qui regarde le commerce, la partie la plus essentielle pour la France en Espagne, vous vous borniez à m'exhorter de temps en temps à la patience ; que je la prenois, mais que le

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXLI, fol. 330. — L'affaire à laquelle il est fait allusion est la suivante : Le navire de commerce français *le Prince de Lamballe*, réfugié à Carthagène par gros temps, avait failli couler. Sa cargaison avait été passée à bord d'un autre bâtiment français, le capitaine et les matelots débarqués. Le gouverneur de Carthagène s'était aperçu que le capitaine et l'équipage emportaient de la monnaie d'or espagnole, qui ne devait pas sortir du royaume, et sur un soupçon de contrebande, il avait fait saisir la cargaison *à bord* du second vaisseau, malgré les protestations du consul de France. L'enquête prescrite plus loin à M. d'Ossun et effectuée par un de ses secrétaires, donna tort au gouverneur et notre ambassadeur se plaignit vivement de sa conduite à Grimaldi.

ministère chargé du soin du commerce étranger et les commerçans ne me paroissoient pas aussi enclins que moi, et que vous, Monsieur, à cette vertu.

Le Roi m'a paru on ne peut plus affecté du traitement qu'éprouvent ses sujets à Carthagène. Le détail même des faits est si fort, que S. M. est certaine que le Roi son cousin n'en a pas connoissance, et que je crois possible que ce détail ne soit pas exact. En effet de pareils procédés ne s'éprouveroient pas sur les côtes de Barbarie et causeroient une rupture subite entre l'Angleterre et nous. Quoi qu'il en soit, vous m'avouerez, Monsieur, qu'il est extraordinaire qu'étant informé de ces faits, vous ne m'en écriviez pas un mot, et que vous vous borniez à m'écrire par votre lettre du 3 décembre que sur les blés de Naples [1] et les pilotes de Lima [2] vous n'avez rien de nouveau à me mander. Je crois que ce qui cause votre erreur vient de ce que vous n'êtes pas bien instruit de notre système politique et utile (*sic*) avec l'Espagne ainsi qu'avec le royaume de Naples.

Il y a deux points de vue à considérer dans un système politique : le temps de paix et celui de guerre. Ce dernier se ménage pendant la paix, quand on a l'espérance qu'à la guerre l'allié que vous ménagez, vous fournira des secours, ou pécuniaires, ou de forces, qui vous mettront en état de combattre vos ennemis avec avantage. Ce cas ne peut pas s'imaginer de l'Espagne ni du royaume de Naples, car cette puissance ne sera longtemps qu'un corps mort en temps de guerre, sur les forces duquel il seroit absurde de compter, et qui ne jouera de rôle que par ses pertes dans les guerres prochaines. Aussi, quoique l'Espagne nous ait été utile pour faire la paix dernière, cette même utilité nous a dévoilé si clairement sa foiblesse, qu'il faudroit bien se garder de nous la procurer une seconde fois, et la première attention qu'auroit la France, si la guerre survenoit entre elle et l'Angleterre, seroit que l'Espagne, malgré les stipulations du Pacte de famille, évitât de se

1. Blés fournis par des négociants de Marseille pendant une disette à Naples et non encore payés.

2. Arrestation à Lima de deux pilotes français, amenés prisonniers à Cadix et non encore relâchés, et sequestre mis au Pérou sur les marchandises qu'ils conduisaient.

mêler dans cette guerre ; au lieu que, si l'Espagne avoit la guerre la première, nous serions par sentiment et politiquement obligés d'y entrer, sans quoi je pense qu'elle perdroit l'Amérique en deux ans. D'où il résulte que si ce principe est vrai, comme je le crois incontestable, que dans le premier cas politique, qui est celui de la guerre, nous avons le désavantage d'être obligés de faire la guerre pour l'Espagne et d'éviter que l'Espagne la fasse pour nous. Quelle doit donc être, Monsieur, la récompense de la France de cette position ? C'est de profiter en temps de paix, en faveur de son commerce, des richesses que le canal de l'Espagne produit, et d'obtenir à cet égard toutes les faveurs que lui méritent vis-à-vis de cette couronne, et la reconnoissance de ses obligations en cas de guerre, et l'union du sang des deux monarques, les traités antérieurs, enfin le Pacte de famille. Je sais bien qu'il est difficile au gouvernement espagnol de donner au commerce françois des avantages marqués sur le commerce des autres nations, mais en même temps je ne puis douter qu'il ne soit possible de le traiter aussi favorablement que les Anglois, ennemis communs des deux Royaumes, et plus favorablement dans quelques circonstances, sans exciter de jalousie.

La seule occupation que doit donc avoir l'ambassadeur du Roi à Madrid, se réduit à deux objets : le premier d'informer sa Cour des événemens généraux et particuliers qui se passent en Espagne, afin que la France qui seroit dans le cas d'entrer en guerre, si l'Espagne y entroit, puisse combiner d'avance les démarches qu'elle auroit à faire d'après les discussions ou les négociations que l'Espagne pourroit avoir avec les cours étrangères. Ce premier objet n'est qu'un objet de spéculation pour l'ambassadeur du Roi, sur lequel, d'après les circonstances, il doit attendre, pour agir, les ordres de sa Cour.

Le second objet est un objet d'action, et consiste à être informé journellement par les consuls et les négocians de la nation des événemens qui arrivent au commerce de France en Espagne, de soutenir les François dans toutes les parties de ce commerce, d'en augmenter en leur faveur, autant qu'il est possible, le bénéfice, d'en diminuer les pertes, d'avoir une

consistance si prépondérante et si due vis-à-vis du ministre espagnol, que chaque administrateur d'Espagne, tant ministre que douanier, soit pénétré des ménagemens que mérite par justice et par reconnoissance la nation françoise. L'ambassadeur du Roi ne doit pas, quelque cas que ce puisse être, quelque léger qu'il soit, se laisser aller à la plus petite négligence quand il est question du commerce de la nation. Son devoir est de prendre toutes les voies pour, journellement, solliciter, et plusieurs fois par jour, les ministres de qui ces sortes d'affaires dépendent, afin que le retard dans les expéditions et les vexations si nuisibles au commerce ne soient pas sentis par celui des François en Espagne.

L'ambassadeur du Roi, enfin, Monsieur, n'est à Madrid que pour que le commerce de la nation jouisse de l'avantage de la paix, et pour qu'aucune autre nation dans le monde ne puisse le prévaloir à cet égard. Voilà vos instructions telles que le Roi m'a chargé de vous les donner, et que je vous prie en grâce de ne pas perdre de vue un instant. Mettez une grande distinction, Monsieur, entre des objets de spéculation et ceux d'action. Ces derniers sont le prix du contrat que nous avons fait avec l'Espagne, sans lequel prix nous ne nous serions pas attachés à un corps mort.

Vous agissez de façon à nous faire croire que vous pensez que nous sommes subordonnés à l'Espagne et que nous devons avoir pour elle les ménagemens qu'elle-même a pour l'Angleterre. Ayez la bonté de vous réformer dans ces principes. Tous les ménagemens de tendresse comme parens, d'amitié comme alliés, de procédés, de convenance et de confiance, le Roi les aura journellement pour le Roi son cousin ; mais les ménagemens qui tiennent au bien de la nation, à l'avantage des sujets du Roi, à la protection que S. M. doit à chacun de ses sujets, à la justice des stipulations arrêtées entre les deux couronnes, à l'honneur du pavillon françois, enfin à l'humiliation des préférences données sur les François à des nations qui n'ont d'autres voies pour les obtenir que la menace, je vous prie d'être persuadé que le Roi ne les aura pas et qu'il trouve très mauvais que son ambassadeur imagine de les avoir.

(*Suivent des ordres pour poursuivre vigoureusement l'affaire du payement des blés, en menaçant d'une rupture de commerce avec le Royaume de Naples, l'affaire des pilotes de Lima, et celle des naufragés de Carthagène sur laquelle il fera faire une enquête, et, d'après celle-ci, le capitaine et le consul français seront châtiés, ou la révocation du gouverneur de Carthagène demandée.*)

Je vous prie, Monsieur, de vous donner le temps de vous pénétrer de cette dépêche, ainsi que des ordres et des expéditions qu'elle contient, et de vouloir bien, par le renvoi de mon courrier, que vous ne devez faire repartir que quand vous aurez envoyé, ainsi qu'il vous est ordonné de le faire, à Carthagène, me mettre dans le cas par votre réponse d'assurer le Roi que vous êtes en état de remplir les instructions que je vous donne de sa part.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XLV

LE COMTE DE MONTMORIN

1777-1783

En annonçant à M. d'Ossun, en juin 1777, l'envoi à Madrid de M. de Montmorin, Vergennes dépeignait celui-ci comme un homme d'esprit, appliqué, d'un caractère doux, franc et honnête, ayant grande envie de bien faire.

Armand-Marc, comte de Montmorin Saint-Hérem, était né à Paris le 13 octobre 1745[1]. Il avait été un des menins de Louis XVI et lorsqu'il fut désigné comme le futur successeur de M. d'Ossun il était en mission près l'Électeur de Trèves[2]. On le fit partir pour la cour d'Espagne sans lui donner d'abord de caractère. Il devait, avant d'être accrédité, rester quelque temps auprès de M. d'Ossun, qui était chargé de le mettre au courant des affaires, de lui donner sur les personnages influents les notions qu'il avait acquises par son long séjour à la cour, enfin de le présenter[3]. C'est ce qui explique que M. de Montmorin n'ait pas reçu à son départ d'instructions écrites.

Le 25 septembre 1777 M. de Montmorin arrivait à Saint-Ildefonse. Un mois après, le jugeant suffisamment au fait, Vergennes lui expédiait ses lettres de créance. Il les remit à Charles III le 24 novembre, à l'Escurial, à l'audience où d'Ossun fit sa présentation officielle en qualité d'ambassadeur[4]. Dès cette première entrevue il entra effecti-

1. A. Robert, Bourloton et Cougny, *Dict. des Parlementaires français*, t. IV, p. 422. — La Chenaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, t. XIV, col. 436, donne le même quantième, mais en 1746.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXVI, fol. 330 (Vergennes à Montmorin, Fontainebleau, 31 octobre 1777). Ce fut de Madrid que M. de Montmorin adressa ses lettres de rappel à l'Électeur. Celui-ci était Clemens-Wenzel de Saxe, qui occupa le siège épiscopal de Trèves de 1768 à 1802.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXIV, fol. 317 (Vergennes à d'Ossun, Versailles, 9 juin 1777).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXVI, fol. 300 (Vergennes à Montmorin, Fontainebleau, 24 octobre 1777); — t. DLXXXVII, fol. 100 (d'Ossun à Vergennes, l'Escurial, 24 novembre 1777).

vement en fonctions, et, sans se borner aux compliments d'usage, il entretint le Roi de l'opportunité de faire durer la guerre en Amérique et, pour cela, de soutenir les « insurgents ». Encouragé par la réponse bienveillante du Roi sur ce premier point, il fit allusion aux préliminaires de paix récemment conclus entre l'Espagne et le Portugal, par lesquels l'Angleterre se voyait privée de « secours intéressants » dans l'éventualité d'une guerre. Il montra enfin combien il serait utile, politiquement, de faire participer la France aux avantages commerciaux qui, dans le traité définitif, seraient concédés par le Portugal aux sujets du Roi Catholique. Ce prince en tomba d'accord mais il ajouta qu'il faudrait du temps et de la patience pour obtenir ces concessions[1].

M. de Montmorin avait, pour ses débuts, abordé de front les deux questions les plus importantes ; la première surtout allait, au cours de son ambassade, attirer toute son attention et nécessiter toutes les ressources de son habileté[2]. Précisément la France, encouragée par le succès remporté par les Américains à Saratoga[3], se déterminait à traiter avec eux, de peur de voir l'Angleterre se résoudre à des concessions assez considérables pour faire déposer les armes aux rebelles. Avant de se lier cependant Louis XVI voulait s'entendre avec Charles III, désirant ne rien faire sans le concours et la sanction du Roi d'Espagne. A Madrid, Montmorin, chargé d'exposer les intentions de la France et d'en dire les raisons, ne trouva ni Floridablanca[4], ni le Roi, disposés à se laisser persuader. Ils ne voulaient pas s'exposer à une guerre avant l'arrivée des sommes importantes que devaient apporter les flottes de la Vera-Cruz et de Buenos-Aires. Tout ce que Montmorin put obtenir ce fut pour les Américains une promesse de

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXVII, fol. 115 (Montmorin à Vergennes, l'Escurial, 27 novembre 1777).

2. Nous renvoyons d'une manière générale pour l'ambassade de M. de Montmorin à Madrid à l'ouvrage déjà cité de M. Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, t. II, p. 580 et suiv. ; t. III, IV et V. Après les longues citations des documents de la *Correspondance d'Espagne*, que contient ce livre et qui n'auraient pu trouver place dans les limites étroites de notre travail, nous nous dispenserons d'entrer dans le détail des négociations relatives à l'Amérique entre la France et l'Espagne et nous nous contenterons d'en retracer les grandes lignes.

3. Capitulation du général anglais Burgoyne (octobre 1777).

4. D. Josef Moñino, né à Murcie, le 21 octobre 1728. Il fut fiscal du conseil de Castille en 1766, puis passa ministre d'Espagne à Rome en 1772. Il était ambassadeur à Naples lorsqu'en novembre 1776, Charles III le désigna pour remplacer aux Affaires Etrangères Grimaldi qui voulait se retirer. Il arriva à Madrid le 18 février 1777 et travailla pour la première fois avec le roi le 21 (*Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXII, fol. 248 ; — t. DLXXXIII, fol. 230 v° et 239 v°). Il resta au pouvoir jusqu'au 28 février 1792, où il fut disgracié par Charles IV ; il fut même arrêté et mis en jugement en juillet 1792 (*Correspondance d'Espagne*, t. DCXXXIII, fol. 262). Il mourut à Séville le 30 décembre 1808. Il avait été fait comte de Floridablanca par Charles III en octobre 1773 (*Gaceta de Madrid*, 26 de octubre de 1773).

subside de quinze millions de livres, payables en six mois, et dont 750.000 seulement furent livrées immédiatement [1].

Voyant que l'Espagne ne se décidait pas, Vergennes traita à Paris avec les représentants des États d'Amérique, Franklin et Deane. Le 6 février 1778 il signa avec eux deux traités, l'un d'amitié et de commerce, l'autre d'alliance défensive contre la Grande-Bretagne, si cette puissance attaquait la France [2]. A Madrid on fut fort ému de cet acte décisif ; Floridablanca fut blessé dans son amour-propre de voir que ses avis n'avaient pas prévalu et que la direction de notre politique lui échappait [3] ; il affecta de croire que l'Angleterre n'avait pas les dispositions belliqueuses qu'on lui prêtait et bientôt même il prétendit qu'elle avait demandé la médiation de l'Espagne. Vergennes crut devoir, par déférence, se prêter à cette négociation, pour vague et incertaine qu'elle fût. L'année 1778 se passa tout entière à combattre les hésitations de notre alliée, tantôt prête à la guerre, tantôt cherchant à l'éloigner [4]. Puissance coloniale au premier chef, l'Espagne ne se sentait aucune sympathie pour des colons révoltés contre leur métropole. De plus doutant de ses forces, craignant en Amérique des pertes sensibles, elle répugnait à s'engager dans la lutte et, si elle le faisait, entendait stipuler les avantages qu'elle en pourrait retirer. Ce fut Minorque et Gibraltar qu'elle demanda, puis, sur la frontière du Mississipi, une sorte de barrière destinée à isoler ses domaines du territoire des États-Unis ; tout cela lui fut promis par la convention passée entre Floridablanca et Montmorin à Aranjuez le 12 avril 1779, où figuraient de plus différentes conditions accessoires ; pour elle, elle prenait l'engagement de ne conclure sans notre participation aucun traité relatif aux Américains [5]. Après avoir mis ce prix à son concours et affecté jusqu'au dernier moment de croire à la bonne foi des demandes de médiation de la part de l'Angleterre, l'Espagne se décida à envoyer son ultimatum à Londres et celui-ci ayant été repoussé, l'ambassadeur marquis d'Almodovar fut rappelé [6].

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXVII, fol. 262 (Montmorin à Vergennes, Madrid, 23 décembre 1777). — Doniol, *op. cit.*, t. II, p. 632 et suiv.

2. Doniol, *op. cit.*, t. II, p. 761-763. — Martens, t. I, p. 685 et 701.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXVIII, fol. 135 (Montmorin à Vergennes, Madrid, 28 janvier 1778); t. DLXXXIX, fol. 43-64 (Du même au même, Madrid, 10 avril 1778).

4. Doniol, *op. cit.*, t. III, ch. I, II, IV, IX, X, XI, XIII.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DXCI, fol. 210 (Montmorin à Vergennes, l'Escurial, 20 novembre 1778); — t. DXCIII, fol 253 (Montmorin à Vergennes, Aranjuez, 13 avril 1779). — Cf. Doniol, *op. cit.*, t. III, p. 755 et suiv.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DXCIII, fol. 77 (Montmorin à Vergennes, Aranjuez, 17 mai 1779). — D. Pedro de Gongora y Luján, VIe marquis d'Almodovar, créé par décret du 23 avril 1780 duc d'Almodovar del Rio et Grand d'Espagne de seconde classe. Il fut ministre en Russie (1760), ambassadeur à Lis-

La lenteur de l'Espagne à se décider avait rendu impossible la mise à exécution d'un projet de débarquement en Angleterre même, à Plymouth ou dans l'île de Wight. L'occasion était manquée, on dut y renoncer. Ce ne furent pas les seuls mécomptes que devaient amener les discussions interminables entre les cabinets de Madrid et de Versailles sur la conduite des opérations maritimes.

Au moment même où notre alliée entrait enfin en scène, une démarche nouvelle était faite à Madrid par l'ambassadeur d'Autriche Kaunitz [1]. Au commencement de juin 1779 il offrit la médiation de sa souveraine entre les puissances belligérantes. Cette proposition fut poliment déclinée, ainsi qu'une autre du même genre, faite en novembre, par la Russie [2]. Il s'en fallait cependant que Charles III mît de la passion à continuer la guerre. S'il avait repoussé en novembre 1779 les ouvertures du commodore anglais Johnstone [3], il avait laissé Floridablanca écouter au commencement de 1780 les propositions de l'Écossais Dalrymple [4], et, au mois d'avril de Richard Cumberland [5] et de l'abbé Hussey. Montmorin surveillait ces négo-

bonne de 1763 à 1778. Rentré à Madrid le 6 mai de cette année, il se rendit presque immédiatement comme ambassadeur à Londres, où il arriva en septembre. Il fut rappelé dès le mois de mai suivant et quitta Londres le 20 juin. Il fut question de lui confier la même ambassade en 1784, mais il préféra une place au conseil d'État. En 1785, il fut chargé de conduire à la frontière de Portugal l'infante Charlotte et d'en ramener l'infante Marie-Anne. Il mourut le 20 mai 1791. Il était membre honoraire de l'Académie espagnole depuis 1758 et membre effectif depuis 1763. — (*Correspondance d'Espagne*, t. DLXXIV, fol. 475; — t. DLXXXIX, fol. 130 v°, 166; — t. DXC, fol. 21, 385; — t. DXCIV, fol. 39, 78, 313, 494 v°; — t. DXCV, fol. 335; — t. DCXII, fol. 353; — t. DCXIII, fol. 230 v°; — t. DCXVI, fol. 458.)

1. Le comte Dominik Andreas von Kaunitz-Questenberg fut ambassadeur de l'Empereur à Madrid du 21 octobre 1776, jour où il remit ses lettres de créance, au 23 mai 1780, où il prit congé et présenta son successeur, le comte de Kaunitz, son frère. L'un et l'autre étaient fils du ministre autrichien, comte, puis prince de Kaunitz (*Gaceta de Madrid*, 5 novembre 1776, p. 394; — *Correspondance d'Espagne*, t. DXCIX, fol. 197).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXCIV, fol. 203 (Montmorin à Vergennes, Aranjuez, 3 juin 1779); — fol. 225 (Charles III à l'Impératrice-Reine, 7 juin 1779); — t. DXCV, fol. 205 (Montmorin à Vergennes, l'Escurial, 15 novembre 1779); — t. DXCVI, fol. 284 (Floridablanca à Kaunitz, novembre 1779, sans quantième de jour).

3. Le commodore George Johnstone (1730-1787) avait été un des négociateurs anglais envoyés en Amérique en 1778. En mai 1779 il fut nommé au commandement d'une petite escadre chargée de croiser sur les côtes de Portugal et il passa à Lisbonne une partie de l'armée 1780 (Cf. *Dictionary of National Biography*, t. XXX, p. 75).

4. Peut-être John Dalrymple, VIe comte de Stair (1749-1821) qui fut nommé ministre plénipotentiaire en Pologne en 1782 et en 1785 en Prusse (*Dictionary of National Biography*, t. XIII, p. 425).

5. Richard Cumberland (1732-1811), auteur dramatique, secrétaire en 1775 du *Board of trade*. Il a laissé des mémoires imprimés (1807, 2 vol.), et sur son voyage en Portugal et en Espagne une relation manuscrite, aujourd'hui au British

ciations équivoques, qui ne pouvaient que nous inspirer des doutes sur la bonne foi de notre alliée. Peut-être était-ce là précisément tout ce que se proposait l'Angleterre; ces divers pourparlers restèrent en effet si vagues qu'au mois de mars 1781, Cumberland, le dernier de ces émissaires officieux, dut quitter l'Espagne [1].

Sans manifester autant d'empressement pour la paix, la France n'en repoussait pas l'idée, à cette condition *sine quâ non* de ne pas la faire sans assurer l'indépendance des États-Unis. Vers le milieu de 1780 la Russie avait de nouveau offert sa médiation et le ministère de Louis XVI l'eût volontiers acceptée [2]. Au commencement de 1781 cette négociation sembla prendre corps. Le cabinet de Saint-James fit mine de s'y prêter mais en exigeant que l'Empereur Joseph II fût adjoint comme médiateur à l'Impératrice de Russie. Cette intervention de l'Autriche n'était pas pour plaire à la France et bientôt les intentions des co-médiateurs se montrèrent assez visiblement favorables à l'Angleterre pour que la cour de Madrid elle-même les tînt pour suspectes. Pour se conserver l'appui de Charles III en faveur des Américains, Louis XVI avait insisté avec force sur la question du retour de Gibraltar à l'Espagne. On réussit à concerter certaines opérations maritimes de manière à flatter les ambitions particulières du cabinet espagnol sur Minorque, Gibraltar et la Jamaïque et au prix de ces concessions l'entente fût maintenue sans trop de peine [3].

L'Angleterre n'avait pas fait d'efforts sérieux pour faire aboutir la médiation austro-russe. Elle eût préféré désunir les alliés en traitant séparément, soit avec l'Espagne, soit avec nous. Ce jeu ne lui avait pas réussi et rien ne faisait augurer une terminaison prochaine de la guerre lorsque arriva au pouvoir un nouveau ministère britannique dont faisaient partie lord Rockingham [4], Fox [5], lord Shelburne [6] et lord Grantham [7]. C'étaient ces deux derniers qui devaient mener

museum (Addit. Mss, 28.851). — (Cf. *Dictionary of National Biography*, t. XIII, p. 290.)

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DXCIX, DC, DCI, passim; — t. DCII, fol. 337 v° (Montmorin à Vergennes, Madrid, 15 mars 1781). — Cf. Doniol, *op. cit.*, t. IV, p. 448, 455, 495.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DC, passim. — Doniol, *op. cit.*, t. IV, p. 493.

3. Doniol, *op. cit.*, t. V, ch. I.

4. Charles Watson Wentworth, marquis de Rockingham (1730-1782).

5. Charles-James Fox (1749-1806). — (*Dictionary of National Biography*, t. XX, p. 95-112.)

6. William Petty, Ier marquis de Lansdown, comte de Shelburne (1757-1805). — (*Dictionary of National Biography*, t. XLV, p. 119, S. V, Petty.)

7. Thomas Robinson, second baron Grantham (1738-1786). Il fut nommé ambassadeur à Madrid le 25 janvier 1771 et y demeura jusqu'à la rupture, en août 1779. Il devint, en juillet 1782, ministre des Affaires Étrangères dans le cabinet Shelburne

toutes les négociations préliminaires à la paix. Dès le mois d'avril 1782 un de leurs émissaires, Oswald[1], était à Paris, s'adressant d'abord à Franklin, puis à Vergennes. L'ambassadeur espagnol, Aranda, fut aussitôt appelé à prendre part aux conférences. Un autre envoyé, Grenville[2], ne tarda pas à venir se joindre au premier. Enfin en août arriva à Paris un ministre plénipotentiaire dûment accrédité par Georges III, Fitzherbert[3]. Les négociations se poursuivirent dès lors avec activité et sans les exigences de Charles III elles eussent abouti rapidement. L'Espagne venait de faire, pour reconquérir Gibraltar, un vain effort, auquel était allé assister en personne le comte d'Artois[4]; malgré cet échec elle s'opiniâtrait à revendiquer cette forteresse qu'elle n'avait jamais su reprendre et la France alla jusqu'à décider en principe le sacrifice de la Dominique et de la Guadeloupe pour lui obtenir cette place[5]. Le cabinet anglais, très divisé, avait été sur le point de céder, mais la signature séparée des préliminaires avec les Américains lui permit tout à coup de hausser ses prétentions à un degré inadmissible.

Redoutant l'opinion publique, lord Shelburne et ses collègues ne voulaient pas, au fond, rendre Gibraltar : ils auraient, plus volontiers, cédé les deux Florides[6]. Surtout après la défection diplomatique des États-Unis, cette question mettait tout en suspens, risquait d'amener une rupture des pourparlers. Vergennes était à bout de ressources, lorsqu'au mois de décembre Aranda finit par se laisser arracher l'aveu que l'Espagne ne faisait plus de la restitution de Gibraltar une condition absolue de son adhésion aux préliminaires. Dès le commencement de janvier 1783 elle les approuvait tels qu'ils venaient d'être arrêtés par Vergennes et Aranda, et le 20 ils étaient enfin signés à Versailles.

Dans son premier entretien officiel avec Charles III Montmorin avait fait allusion au traité que l'Espagne était en train de négocier

et dirigea ce département jusqu'en avril 1783 (*Dictionary of National Biography*, t. XLIX, p. 51).

1. Richard Oswald (1705-1784). C'était un négociant. En 1777, il était venu une première fois à Paris et s'était lié avec Franklin. Il négocia et signa, le 30 novembre 1782, les préliminaires avec les délégués américains (*Dictionary of National Biography*, t. XLII, p. 329).

2. Thomas Grenville (1755-1846). Il fut rappelé en 1782, à la mort de lord Shelburne. En 1799 il devint ambassadeur à Berlin et occupa par la suite de hautes charges en Angleterre (*Dictionary of National Biography*, t. XXIII, p. 132).

3. Alleyne Fitzherbert, baron St-Helens (1753-1839) (Cf. *Dictionary of National Biography*, t. XIX, p. 166).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DCVIII et DCIX, passim.

5. Doniol, *op. cit.*, t. V, p. 220.

6. Doniol, *op. cit.*, t. V, p. 233.

avec le Portugal. Cet acte avait été conclu au Pardo le 11 mars 1778[1]. Malgré le désir que nous en avions exprimé, notre alliée ne s'était point empressée de faire valoir ses bons offices pour nous faire participer aux avantages commerciaux que ce traité lui assurait en Portugal. Mais par une autre voie, en faisant agir directement M. O'Dunne, Vergennes réussit à obtenir de Sa Majesté Très Fidèle qu'il nous fût permis d'accéder à ce traité ; cependant la cour de Lisbonne ayant préféré que l'affaire se terminât à Madrid, des pouvoirs spéciaux furent envoyés à cet effet à M. de Montmorin, le 20 juin 1783. Le 16 juillet notre ambassadeur signa l'acte d'accession[2].

Cette question secondaire réglée, la guerre avec l'Amérique terminée, Montmorin pouvait légitimement aspirer à rentrer en France. Dès le mois de juillet il avait fait part de ce désir à Vergennes, espérant qu'après la conclusion du traité de paix définitif entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne, il pourrait sans inconvénient s'éloigner de Madrid. Cet acte fut signé à Versailles le 3 septembre 1783[3]. Le jour même et en annonçant cet événement à notre ambassadeur Vergennes lui envoya l'autorisation de prendre « un congé pour venir en France vaquer à ses affaires ». Il le priait en même temps de présenter au ministère espagnol son secrétaire M. de Bourgoing[4], qui exercerait en son absence les fonctions de chargé d'affaires. M. de Montmorin s'empressa de profiter de la permission qui lui était accordée. N'étant pas rappelé définitivement, mais partant seulement en congé, il n'eut pas à demander d'audience publique au Roi et, le 30 septembre à midi, il s'éloigna de Saint-Ildefonse, accompagné jusqu'à Burgos par M. de Bourgoing[6]. En fait son départ fut définitif. De son ambassade il rapportait le collier de la Toison d'or qui lui avait été donné le 17 juillet 1783[7]. A son retour en France il ne tarda pas à être reçu chevalier du Saint-Esprit et nommé commandant en Bretagne. Le 14 février 1787 il devenait ministre des

1. Martens, t. I, p. 709.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCX, fol. 605 (Pleins pouvoirs pour Montmorin, Versailles, 20 juin 1783); — t. DCXI, fol. 63 (Montmorin à Vergennes, Madrid, 16 juillet 1783). — Martens, t. VI, p. 214.

3. Martens, t. II, p. 462, 484 et 497.

4. Nous donnons plus loin une notice détaillée sur M. de Bourgoing à l'occasion de sa mission à Madrid en 1792.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXI, fol. 74 et 163 (Montmorin à Vergennes, Madrid, 19 juillet, et St-Ildefonse, 24 août 1783); fol. 171-172 (Vergennes à Montmorin, Versailles, 3 septembre 1783).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXI, fol. 235 (Aranda à Vergennes, Paris, 9 octobre 1783); — fol. 236 (Bourgoing à Vergennes, Madrid, 9 octobre 1783).

7. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXI, fol. 74 (Montmorin à Vergennes, Madrid, 19 juillet 1783).

Affaires Étrangères et le demeurait, jusqu'en novembre 1791 à part une courte interruption de cinq jours, du 12 au 16 juillet 1789. Arrêté le 24 août 1792, il périt le 2 septembre dans le massacre de l'Abbaye[1].

M. de Bourgoing resta chargé d'affaires à Madrid jusqu'à l'arrivée du duc de Lavauguyon, en mai 1785. Il eut à plusieurs reprises à intervenir, et sans grand succès, auprès de Floridablanca, au sujet de nos intérêts commerciaux constamment lésés par l'Espagne. En juillet 1784 il fit les premières ouvertures sur un projet d'alliance entre la France, l'Espagne et les Provinces-Unies, négociation dont M. de Lavauguyon devait prendre la suite sans réussir à la faire aboutir[2].

Ce fut dans le courant de cette même année 1784 qu'éclata le différend qui devait durer jusqu'à la mort de Charles III, entre les cours de Madrid et de Naples[3]. Le roi des Deux-Siciles, mené par sa femme[4], très hostile aux Bourbons, s'était laissé donner par elle comme ministre un personnage né en France, mais d'origine anglaise par son père, Acton[5]. L'autorité du Roi Catholique qui jusque-là avait été respectueusement acceptée par son fils, fut méconnue. Les serviteurs du roi de Naples les plus attachés au principe d'intime union avec la France et l'Espagne furent écartés des affaires. Charles III en ressentit un mécontentement d'autant plus vif que la fortune d'Acton semblait être due tout entière, beaucoup moins à ses mérites fort contestés, qu'à une faveur de la Reine trop marquée pour ne pas paraître scandaleuse. Il s'efforça de faire écarter cet aventurier compromettant pour la dignité du roi des Deux-Siciles, et nous verrons, au cours de l'ambassade de Lavauguyon, le cabinet de Versailles et Louis XVI lui-même intervenir vainement auprès du père et du fils pour obtenir de l'un son pardon, de l'autre plus de déférence.

Un incident colonial sollicita aussi les soins de M. de Bourgoing. Au mépris de nos droits, les Portugais avaient élevé un fort à Cabinda[6]

1. A. Robert, Bourloton et Cougny, *Dict. des Parlementaires français*, t. IV, p. 422.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXII, fol. 612 (Bourgoing à Vergennes, Madrid, 4 avril 1784); — t. DCXIII, fol. 246 (Du même au même, Madrid, 8 juillet 1784); — t. DCXV, fol. 80 (Du même au même, l'Escurial, 20 octobre 1784).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXIII et DCXIV, passim.

4. Caroline-Marie, fille de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse, née le 13 août 1752, mariée en 1768 à Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, morte le 8 septembre 1814.

5. Sir John Francis Edward Acton (1736-1811). Il dirigea le gouvernement napolitain de 1784 à 1804. On trouvera une notice sur ce personnage dans le tome I, p. 67, du *Dictionary of National Biography*.

6. A 65 kilomètres au nord de l'embouchure du Zaïre ou Congo.

sur la côte d'Angola. M. de Marigny[1] prit sur lui de le détruire. Le Portugal se plaignit et le différend fut porté à Madrid pour y être soumis à l'arbitrage du roi d'Espagne. Ce fut donc notre chargé d'affaires qui eut à s'occuper du règlement de cette question. La France y mit beaucoup de bon vouloir et dès le mois de janvier 1785 on pouvait considérer les deux puissances comme d'accord sur les satisfactions à donner à leur dignité. Les pleins pouvoirs pour signer l'acte venaient d'être expédiés à Bourgoing lorsque M. de Lavauguyon arriva à Madrid et fut saisi de la suite de cette négociation. Il ne restait plus à arrêter que des détails de forme, et l'instrument définitif, par lequel étaient fixées les limites assignées sur cette côte d'Angola au commerce français et étranger, fut signé à Madrid le 30 janvier 1786[2].

La présence de M. de Lavauguyon ne rendant plus nécessaire le le séjour de M. de Bourgoing à Madrid, celui-ci sollicita un congé qui lui fut accordé à la fin de 1785[3].

1. Charles-René-Louis de Bernard, chevalier, puis vicomte de Marigny, né le 1er février 1740. Officier de marine distingué, il mourut vice-amiral le 25 juillet 1816. Ce fut en juin 1784 qu'il se fit livrer et démolit le fort de Cabinda.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXIII, DCXIV, DCXV, passim; t. DCXVI, fol. 44 (Bourgoing à Vergennes, Madrid, 16 janvier 1785); — t. DCXVII, fol. 67 (Pleins pouvoirs, Versailles, 20 mai 1785); — t. DCXIX, fol. 49 (Lavauguyon à Vergennes, Madrid, 26 janvier 1786); — Martens, *Recueil des principaux traités*, 2e édit., t. IV, p. 101.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXVII, fol. 284; — t. DCXIX, fol. 263.

XLVI

LE DUC DE LAVAUGUYON

1785-1790

Dans le courant de 1784 le duc de Lavauguyon avait été désigné pour remplacer en Espagne le comte de Montmorin, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Paul François de Quélen de Stuer de Caussade, duc de Lavauguyon, connu dans sa jeunesse sous le nom de marquis, puis de duc de Saint-Mégrin, était né le 30 juillet 1746. En 1752, il était devenu l'un des menins de Louis XVI Dauphin; le 4 février 1772 il avait succédé à la pairie transmise par son père. Le 5 décembre 1781 le Roi l'avait nommé brigadier d'infanterie, quelques années après maréchal de camp, et il lui avait conféré l'Ordre du Saint-Esprit le 1er février 1784. Une première ambassade près les États Généraux des Provinces-Unies avait donné au duc de Lavauguyon l'occasion de faire apprécier ses aptitudes de diplomate.

Les instructions qui lui furent remises portent la date du 23 mars 1785. Elles constatent avant tout que le Pacte de famille doit être considéré comme la base des rapports entre les deux cours. L'ambassadeur veillera au maintien de la bonne intelligence, mais il observera qu'en dépit des relations affectueuses entre les deux princes, le cabinet de Madrid laisse percer une mauvaise volonté évidente à l'égard de notre commerce dans la péninsule. Le duc de Lavauguyon fera ses efforts pour que les négociants français soient traités avec plus de faveur; en même temps il tâchera d'obtenir la mise en vigueur, toujours retardée, des clauses du traité du Pardo qui sont à l'avantage de nos commerçants en Portugal.

Examinant ensuite l'éventualité d'une guerre entre l'Empereur et les Hollandais, les instructions estiment préférable qu'en cette conjoncture l'Espagne observe la neutralité. Cependant il est à désirer qu'elle accède au traité d'alliance qui est sur le point de se conclure entre la France et les Provinces-Unies.

Charles III est brouillé avec son fils, le roi de Naples. Le duc de Lavauguyon ne devra aborder cette question à la cour de Madrid qu'avec une extrême prudence, et, tout en travaillant autant qu'il lui sera possible à une réconciliation, il ménagera avec grand soin la susceptibilité de Sa Majesté Catholique.

Pour les affaires de politique générale continentale, l'Espagne n'a plus guère que de l'indifférence. Par sa position géographique elle est libre de s'en désintéresser la plupart du temps et semble préférer en effet se tenir à l'écart. Ses relations avec la cour de Vienne sont de peu d'importance, et avec les autres cours elle ne prétend guère à autre chose qu'à des avantages pour son commerce. Elle ménage l'Angleterre par crainte d'une défection de la France. Enfin elle est pour le moment en rapports d'étroite amitié avec le Portugal.

Le mémoire se termine par quelques indications sur le caractère du premier ministre, Floridablanca, et sur la façon dont il faut traiter avec lui pour s'acquérir sa confiance, indispensable au bien des affaires.

Le 23 mars 1785 le duc de Lavauguyon prit congé du Roi à Versailles[1]. Il importait qu'il fût à la cour d'Espagne pour la célébration du double mariage entre l'infant D. Gabriel et l'infante Marie-Anne de Portugal, et le prince du Brésil, D. João, et l'infante Charlotte[2]. Le 13 mai il arrivait à Madrid et le lendemain il se rendait à Aranjuez où il fut reçu par le Roi, le prince et la princesse des Asturies, les autres membres de la famille royale et Floridablanca[3].

Dès le début le ministre de Charles III protesta de sa fidélité aux principes du Pacte de famille. Il semblait à ce moment préoccupé de certaines difficultés avec la Grande-Bretagne au sujet des établissements anglais sur la côte des Mosquitos, établissements que l'Espagne ne voulait pas laisser subsister. Il lui était venu en même temps à l'esprit d'essayer de recouvrer pacifiquement Gibraltar en cédant à la France une partie de la moitié espagnole de Saint-Domingue et en recevant en échange la côte de Coromandel. Il pensait que cette côte serait à la convenance de l'Angleterre et qu'à ce prix elle restituerait Gibraltar. Cette ouverture ne fut pas goûtée par

1. *Gazette de France*, 1785, p. 99, de Versailles, le 23 mars.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXVI, fol. 140 (Bourgoing à Vergennes, Madrid, 14 février 1785). — D. Gabriel, fils de Charles III, né en 1752, mort en 1788. — Dª Maria Ana Victoria Josefa, infante de Portugal, née en 1768, morte en 1788. — Le prince du Brésil, D. João, devint régent de Portugal en 1799, roi en 1816 (Jean VI) et mourut en 1826. — Dª Carlota Joaquina Teresa, fille de Charles IV, née en 1775, morte en 1830.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXVII, fol. 54 (Lavauguyon à Vergennes, Madrid, 16 mai 1785).

Vergennes et l'Espagne dut se contenter de régler l'affaire des Mosquitos par une convention explicative et exécutoire de l'article VI du traité de 1783, qui fut signée à Londres le 14 juillet 1786[1].

Dans ses premières conférences avec Floridablanca, M. de Lavauguyon avait abordé la question des rapports commerciaux entre la France et l'Espagne. Après de longs pourparlers la discussion d'un traité sur la base d'avantages réciproques fut enfin entamée, en juin 1786. Au mois de novembre le projet en était à peu près arrêté et le 24 décembre cette convention fut signée à Madrid. Elle fut ratifiée en France le 12 juin 1787 et en Espagne seulement le 8 janvier 1788[2].

Ce fut un des points de ses instructions sur lesquels notre ambassadeur obtint le plus facilement gain de cause. Il put croire un instant qu'il lui serait aussi aisé d'obtenir l'accession de l'Espagne au traité d'alliance que la France et la Hollande conclurent le 10 novembre 1785[3]. Au mois de février suivant il se croyait sûr de cette accession. Mais alors des difficultés imprévues surgirent. La Compagnie hollandaise des Indes Orientales émettait la prétention d'empêcher la Compagnie espagnole des Philippines de faire suivre à ses vaisseaux la route du cap de Bonne-Espérance : la Compagnie hollandaise entendait s'en réserver le droit exclusif. Aussitôt l'Espagne refusa de souscrire au traité et il fallut renoncer à l'y décider[4].

L'affaire qui donna à M. de Lavauguyon les plus graves soucis, sans aboutir cependant du vivant de Charles III, fut celle de la réconciliation des cours de Madrid et de Naples. Déjà ses instructions lui prescrivaient d'interposer ses bons offices entre le père et le fils[5]. En mai 1786, sur un ordre exprès de Vergennes, il fit intervenir Floridablanca auprès de Charles III pour obtenir la rentrée en grâce du roi des Deux-Siciles. On demandait au Roi Catholique de vouloir bien

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXVII, fol. 208 et 358 (Lavauguyon à Vergennes, Madrid, 30 juin et St-Ildefonse, 1er août 1785) ; — t. DCXX, fol. 310 (texte imprimé de la convention de Londres, 14 juillet 1786). — Martens, t. II, p. 673 ; Del Cantillo, *Tratados de paz*, p. 614.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXX, fol. 34 (Lavauguyon à Vergennes, Aranjuez, 8 juin 1786) ; — t. DCXXI, fol. 230 et 421 (projet et texte de la convention commerciale) ; — t. DCXXIV, fol. 79 (Lavauguyon à Montmorin, Madrid, 8 février 1788). — Martens, t. VI, p. 227 ; Del Cantillo, *Tratados de paz*, p. 617. — Montmorin devint ministre des Affaires Étrangères le 14 février 1787.

3. Martens, t. II, p. 612.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXVII, fol. 273 (Lavauguyon à Vergennes, Madrid, 11 juillet 1785) ; — t. DCXIX, fol. 66 et 246 (Lavauguyon à Vergennes, Madrid, 4 et 20 février 1786).

5. Nous avons brièvement indiqué ci-dessus, p. 366, les causes pour lesquelles Charles III avait rompu ses rapports avec son fils.

recevoir une lettre de soumission de son fils et d'y répondre [1]. Cette réconciliation si difficile prenait aux yeux de M. de Lavauguyon une importance considérable. Charles III était assez âgé pour qu'on pût craindre de le voir disparaître d'un jour à l'autre. Le prince des Asturies risquait chaque jour sa vie dans ses courses à cheval. Déjà il avait perdu quatre fils et il n'en subsistait qu'un dont la santé paraissait incertaine [2]. Si cette branche venait à s'éteindre, à qui serait dévolue la couronne d'Espagne? D'après la Pragmatique de Philippe V les droits de Ferdinand, le roi de Naples, ne faisaient aucun doute, mais Charles III, mécontent de ce dernier, pouvait d'autant plus facilement céder à certaines influences ; l'infant D. Gabriel et sa femme [3] étaient ses favoris ; ils admettaient dans leur intimité l'ambassadeur et l'ambassadrice de Portugal, lesquels s'inspiraient volontiers des idées du ministre anglais Liston [4]. Si la descendance mâle du prince des Asturies venait à disparaître n'était-il pas à craindre que D. Gabriel et les siens ne réussissent à arracher à Charles III un testament contraire aux droits du roi de Naples? Sans doute ils ne chercheraient pas à obtenir la couronne pour D. Gabriel lui-même ou pour son fils D. Pedro [5] : aussi bien que la pragmatique de Philippe V, l'ancienne loi de Castille s'y opposait ; mais cette ancienne loi, il ne serait pas impossible de la faire revivre en faveur de Dª Carlota, fille du prince des Asturies, mariée à D. João de Portugal. Si celle-ci montait jamais sur le trône, subissant à la fois l'influence de son mari, Portugais, et de son oncle D. Gabriel, mari docile d'une Portugaise, c'en était fait du Pacte de famille : la cour de Madrid se trouverait inféodée à celle de Lisbonne et par celle-ci au cabinet de Saint-James [6].

Vergennes comprit et signala le danger, quelque éloigné qu'il fût,

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXIX, fol. 419, 484 (Lavauguyon à Vergennes, Tonneins, 29 avril ; Aranjuez, 25 mai 1786) ; fol. 443, 451 (Lemarchand à Vergennes, Aranjuez, 8 et 11 mai 1786) ; — t. DCXX, fol. 13 et 34 (Lavauguyon à Vergennes, Aranjuez, 3 et 8 juin 1786) ; — t. DCXXI, fol. 3 (Lavauguyon à Vergennes, St-Ildefonse, 4 sept. 1786).

2. Plus tard Ferdinand VII. Né en 1784, roi en 1808 et déposé par Napoléon cette même année, remis sur le trône en 1814 et mort en 1833.

3. Doña Maria Ana de Portugal. Elle mourut de la petite vérole le 2 novembre 1788, à neuf heures du soir, et son mari le 23 du même mois, entre midi et une heure (*Correspondance d'Espagne*, t. DCXXV, fol. 324 et 382).

4. Sir Robert Liston (1742-1836). Il était venu à Madrid en mars 1783 comme secrétaire d'ambassade avec lord Mountstewart, plus tard marquis de Bute ; le 4 mai 1783 il fut nommé ministre plénipotentiaire en Espagne et exerça ces fonctions jusqu'en août 1788 (Cf. *Dictionary of National Biography*, t. XXXIII, p. 356).

5. D. Pedro, né en 1786, mort en 1812.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXI, fol. 143 (Lavauguyon à Vergennes, l'Escurial, 15 octobre 1786).

à la cour de Naples[1]. En même temps il essaya de vaincre la résistance obstinée du Roi Catholique à la reconciliation. Louis XVI écrivit de sa main à son cousin[2]. La réponse, remise, contre l'usage, sans qu'il en fût joint une copie ouverte, fut très digne mais très ferme. Charles III exigeait avant tout le renvoi d'Acton « Qu'il écarte, » écrit-il en parlant de son fils, « un étranger des ministères qu'il « lui a confiés sans qu'il fût avant attaché à son service, sans « aucune préparation et sans connoissance. » Et il ajoute : « Il ne « faut pas entrer dans d'autres motifs prouvants et réservés[3]. »

Louis XVI répondit à son tour qu'il ne voulait se faire ni médiateur ni juge entre le père et le fils, ne se sentant pas assez impartial, par son attachement au Roi Catholique. Ce qu'il désirait c'était servir de canal pour transmettre au fils les volontés du père et à celui-ci les explications de son fils[4].

Ces efforts furent vains et le roi de Naples n'ayant pas donné de gages de soumission, ce fut sans s'être laissé fléchir que Charles III expira le 14 décembre 1788, à minuit trois quarts, « avec la sérénité « du juste qui termine sa carrière sans regrets et sans remords[5] ».

Charles III était demeuré fidèle à son allié de France jusqu'à la fin. Pendant les dernières années de son règne, la lutte d'influence poursuivie en Hollande entre les cabinets de Saint-James et de Versailles s'était terminée par le triomphe du parti anglais, grâce à l'intervention brutale de la Prusse ; presque au même moment on avait craint un partage de la Turquie par le Czar et l'Empereur ; un peu plus tard, en 1788, la déclaration de guerre de la Suède à la Russie, l'alliance anglo-prussienne avaient menacé la paix de l'Europe. Dans ces circonstances l'Espagne se montra très ferme dans ses déclarations en notre faveur, arma et tint prêts ses vaisseaux, et même à la fin de 1787 Floridablanca témoigna le désir de donner plus d'extension encore au Pacte de famille[6].

Le nouveau roi, Charles IV, le jour même de la mort de son père,

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXI, fol. 201 (Vergennes à Lavauguyon, Versailles, 30 octobre 1786).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXI, fol. 264 (Lavauguyon à Vergennes, l'Escurial 19 novembre 1786).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXI, fol. 299 (Charles III à Louis XVI, l'Escurial, 25 novembre 1786).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXI, fol. 364 (Louis XVI à Charles III, Versailles, 8 décembre 1786).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXV, fol. 424 (Lavauguyon à Montmorin, Madrid, 14 décembre 1788).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXIII, *passim*, et notamment fol. 146 et 473 v° (Lavauguyon à Montmorin, Saint-Ildefonse, 23 août, et Madrid, 17 déc. 1787) ; — t. DCXXV, fol. 78 v° et 79 (Lavauguyon à Montmorin, Saint-Ildefonse, 28 juillet 1788).

déclara qu'il professait les mêmes sentiments de tendresse que lui à l'égard du roi de France, et il accorda à notre ambassadeur les mêmes entrées privilégiées que par le passé. Le cabinet fut conservé, mais la reine fut admise aux travaux des ministres [1]. Son influence par la suite devait être considérable. Pour le moment la politique de l'Espagne ne changea pas. Les démarches diplomatiques de la France en Russie furent approuvées avec cette seule restriction que, si un traité était conclu, le Roi Catholique ne serait pas tenu d'y adhérer [2]. La seule modification importante immédiate fut le rétablissement de la correspondance entre les deux cours de Madrid et de Naples [3].

C'était en France que se préparaient des événements qui allaient profondément modifier nos rapports avec les souverains espagnols.

M. de Lavauguyon s'était pendant son ambassade absenté trois fois de la cour. A la fin d'avril 1786 il était allé chercher en France pour la ramener en Espagne Mme de Lavauguyon sa femme [4] et il était revenu à Aranjuez le 25 mai [5]. Cette même année il avait demandé à Vergennes l'autorisation de se rendre auprès de lui pour lui exposer la situation de la cour « avec des détails, ajoutait-il, qu'il « convient mieux de dire que d'écrire ». Parti de Madrid le 30 décembre, il ne rejoignit le Roi Catholique, alors à Saint-Ildefonse, que dans les derniers jours de juillet 1787 [6]. Il fit une absence moins longue, du 7 juin au 21 juillet 1788 pour mener sa femme dans ses terres [7]. Enfin, lorsque après avoir été créé chevalier de la Toison d'Or en janvier 1789, à l'occasion de l'avènement de Charles IV, il eut assisté, le 3 mars, au chapitre de l'Ordre, il partit en congé le 9 du même mois. Comme les autres fois il laissait à son secrétaire Lemarchand le soin gérer les affaires [8]. Il ne revint que vers la mi-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXV, fol. 426, 480, 484 (Lavauguyon à Montmorin, Madrid, 14 et 31 décembre 1788).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXVI. fol. 3 (Lavauguyon à Montmorin, Madrid, 1er janvier 1789).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXVI, fol. 335 (Lemarchand à Montmorin, Aranjuez, 4 mai 1788).

4. Née Marie-Antoinette-Rosalie de Pons de Roquefort, morte en décembre 1824.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXIX, fol. 310 (Lavauguyon à Vergennes, Madrid, 23 mars 1786); fol. 389 (Lemarchand à Vergennes, Madrid, 24 avril 1786); fol. 484 (Lavauguyon à Vergennes, Aranjuez, 25 mai 1786).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXI, fol. 314 (Lavauguyon à Vergennes, l'Escurial, 26 novembre 1786); — t. DCXXII, fol. 5 (Lemarchand à Vergennes, Madrid, 1er janvier 1787); — t. DCXXIII, fol. 73 (Lavauguyon à Montmorin, Saint-Ildefonse, 30 juillet 1787).

7. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXIV, fol. 509 (Lemarchand à Montmorin, Aranjuez, 11 juin 1788); — t. DCXXV, fol. 55 (Lavauguyon à Montmorin, Madrid, 21 juillet 1788).

8. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXVI, fol. 57; — fol. 199 (Lemarchand à

novembre. Pendant son séjour en France il avait assisté aux premiers débats de l'Assemblée Nationale et même pendant cinq jours, du 12 au 16 juillet, il avait été ministre des Affaires Étrangères dans le cabinet de résistance formé après le renvoi de Necker[1]. Les violences du 14 juillet avaient causé à Madrid une émotion « triste[2]». Le sacrifice des privilèges dans la nuit du 4 août, tout ce que l'on apprenait de la crise intérieure de la France avait fait sur le ministre Floridablanca une « sensation vive et profonde » et Charles IV s'en était montré « très sensiblement affecté » [3]. Cependant la façon dont l'Assemblée avait examiné les droits éventuels des Bourbons d'Espagne à la succession du trône de France avait corrigé un peu ces mauvaises impressions[5] et M. de Lavauguyon, de retour auprès de LL. MM. CC., sut les rassurer un peu sur la situation du Roi leur cousin[4]. Néanmoins l'Espagne prenait contre la propagande révolutionnaire des mesures significatives. Elle expulsait les étrangers sans aveu, elle arrêtait à la frontière les ouvrages français[6]. Pour cela elle ne refusait pas absolument son concours au gouvernement de Louis XVI, auquel elle prêtait 500.000 piastres, malgré le fâcheux état de ses propres finances, et Floridablanca désirait d'autant plus le maintien du Pacte de famille que la saisie de deux vaisseaux anglais par les Espagnols dans la baie de Nootka[7] menaçait d'amener une rupture avec la Grande-Bretagne[8].

Montmorin, Madrid, 9 mars 1789). — Voici les renseignements que donne M. Geoffroy de Grandmaison sur Lemarchand : « Pierre-François Lemarchand, né à Rouen le 7 janvier 1734, était secrétaire particulier de M. de Lavauguyon en Hollande, puis en Espagne. Il fut destitué en 1790, replacé en 1792, et attaché aux légations de Hollande, Cologne, Deux-Ponts. En 1795, il devint commissaire du commerce à Madrid. » (*L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, p. 4, n. 1.)

1. M. de Lavauguyon voulut à ce moment se sauver en Angleterre. Il fut arrêté au Havre et relâché lorsque sa conduite eût été justifiée devant l'Assemblée nationale. — Pour les relations entre la France et l'Espagne depuis 1789 jusqu'au moment où nous arrêtons notre travail, nous renvoyons d'une manière générale au livre de M. Geoffroy de Grandmaison, *L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, Paris, 1892, in-8°.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXVII, fol. 103 (Lemarchand à Montmorin, Madrid, 27 juillet 1789).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXVII, fol. 166 v° (Lemarchand à Montmorin, Madrid, 24 août 1789).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXVII, fol. 349 (Lemarchand à Montmorin, Madrid, 9 nov. 1789).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXVII, fol. 393 (Lavauguyon à Montmorin, Madrid, 7 déc. 1789).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXVII, fol. 383 v° (Lavauguyon à Montmorin, Madrid, 30 novembre 1789) ; — t. DCXXVIII, fol. 7 (Du même au même, Madrid, 4 janv. 1790).

7. Côte ouest de l'île de Vancouver.

8. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXVIII, fol. 6, 189, 198, 232, 257, 297

Le cabinet de Madrid en vint en effet à demander à la France d'armer de son côté, dans l'éventualité d'une guerre. Le 14 mai 1790 Montmorin fit savoir à l'Assemblée Nationale que le Roi avait résolu de faire tenir prêts quatorze vaisseaux. Cette mesure, approuvée cependant, fut le motif d'une discussion orageuse dans l'Assemblée et M. de Lavauguyon y fut si malmené que Montmorin crut devoir donner un gage aux partis extrêmes en rappelant son ambassadeur. En dépit d'un mémoire justificatif de celui-ci[1], il lui signifia la volonté du Roi par une lettre du 28 juin 1790, mais sans lui prescrire de rentrer en France. Il l'avait mis en congé un mois plus tôt et dès les premiers jours de juin 1790 Lavauguyon avait accrédité son secrétaire M. de Puyabry pour expédier les affaires[2]. Charles IV protesta contre la disgrâce de Lavauguyon et lorsque celui-ci, en septembre, demanda officiellement à présenter ses lettres de rappel, de délai en délai la cour d'Espagne en recula la remise jusqu'au 16 avril 1792. En même temps elle refusait successivement d'agréer le marquis de Pons, puis le marquis de Noailles que Louis XVI offrait de nommer ambassadeurs à Madrid. Charles finit même par lui déclarer qu'il préférait, pour le moment, n'avoir auprès de lui qu'un chargé d'affaires de France. En conséquence M. Marquet d'Urtubise fut désigné pour aller exercer ces fonctions à Madrid[3].

M. de Lavauguyon resta en Espagne où il fut mêlé aux intrigues des émigrés[4]. En 1795 il alla rejoindre Louis XVIII à Vérone et fit quelque temps partie de son ministère. En 1805 il rentra en France, fit partie de la Chambre des Pairs sous la Restauration et mourut le 14 mars 1828.

(Lavauguyon à Montmorin, Madrid, 4 janvier, 18 et 22 mars, 5 avril; Aranjuez, 12 et 19 avril, 20 mai 1790).

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXIX, fol. 10 et 20 (Lavauguyon à Montmorin, Aranjuez, 2 juin 1790).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXIX, fol. 27 (Lavauguyon à Montmorin, Madrid, 7 juin 1790).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXX, fol. 41 (Louis XVI à Charles IV, 23 janvier 1790). — Cf. Geoffroy de Grandmaison, *op. cit.*, p. 31-36.

4. Il ne remit les papiers de l'ambassade à M. d'Urtubise qu'au mois de juin 1791. Quant à M. de Puyabry, il quitta Madrid pour rentrer en France dans le courant de juin 1791 (*Correspondance d'Espagne*, t. DCXXX, fol. 328, d'Urtubise à Montmorin, Aranjuez, 27 juin 1791).

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR DUC DE LA VAUGUYON, PAIR DE FRANCE, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, MARÉCHAL DE SES CAMPS ET ARMÉES, ALLANT EN ESPAGNE EN QUALITÉ D'AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA PART DE SA MAJESTÉ.

Correspondance d'Espagne, t. DCXVI, fol. 286-305. Minute.

Versailles, 23 mars 1785.

Le traité connu sous le nom de *Pacte de famille* est la base des rapports existant entre la France et l'Espagne. Ce traité confond tellement les intérêts politiques des deux monarchies que l'une ne sauroit être attaquée ou même avoir des vues offensives, que l'autre ne soit obligée d'y prendre part. Ces engagemens réciproques ont été contractés à l'époque où la cour de Londres, favorisée par les événemens, donnoit le développement le plus étendu à son ambition et à sa haine contre la maison de Bourbon ; et ils ont été consolidés par le concert avec lequel la France et l'Espagne ont, en dernier lieu, combattu la Grande-Bretagne, et l'ont forcée, en quelque sorte, à recevoir la loi de leur part.

Il est évident qu'une pareille communauté de vues et d'intérêts doit exciter la jalousie de la cour de Londres, et qu'il est de sa politique de la détruire ou au moins de l'altérer. On ne sauroit douter, en effet, que ce ne soit là la base essentielle du système politique du cabinet de Saint-James, et le but vers lequel il dirige sa conduite à l'égard de la cour de Madrid.

Celle du Roi doit avoir précisément le but opposé. Il importe à Sa Majesté de maintenir dans leur intégrité les liens qui l'attachent à l'Espagne, et cet objet exige d'autant plus de soins et d'attention de notre part que la cour de Madrid ne connoît que trop bien l'importance que nous devons attacher à notre union avec elle, que la grandeur et la puissance de la France lui inspire une jalousie qu'aucune considération ne peut affoiblir, et qu'elle a secrètement une grande propension à relâcher

les nœuds qui l'attachent à la France, ou au moins à en abuser au détriment de celle-ci.

Ainsi, le soin le plus important que le Roi confie à la vigilance et au zèle du sieur duc de La Vauguyon, est de concourir par son langage et par sa conduite au maintien de la bonne harmonie et de la confiance qui subsistent entre Sa Majesté et le Roi Catholique. Le Roi se flatte d'autant plus que son ambassadeur y réussira, qu'il a donné, durant sa mission en Hollande, les preuves les plus satisfaisantes comme les plus utiles de ses talents et de sa prudence.

L'article sur lequel la cour de Madrid manifeste le plus sa mauvaise volonté à l'égard de la France, c'est celui du commerce. Le ministère de Madrid ne prend pas même la peine de la déguiser, et elle est portée à un tel point que, s'il l'osoit, il accorderoit aux autres nations des avantages dont il se feroit un plaisir de nous exclure. Nous aurions fréquemment éprouvé les effets de cette fâcheuse disposition, si nous n'avions pas eu, et si nous n'avions pas encore pour point d'appui les traités faits avec la Grande-Bretagne, traités dont les stipulations nous sont communes, mais auxquels la cour de Madrid travaille à se soustraire.

L'état précaire de notre commerce en Espagne exige la plus sérieuse attention de notre part, et les vexations vont tellement en augmentant, qu'il nous importe de les arrêter. Mais cette matière est infiniment plus délicate à traiter, parce que la balance est considérablement à notre avantage, et qu'en prenant de fausses mesures nous courrions le risque d'empirer le mal, au lieu d'obtenir du soulagement. En attendant que l'on puisse donner au duc de La Vauguyon des instructions précises sur cet important objet, il prendra pour base de ses représentations, s'il se trouve dans le cas d'en faire, l'article 24 du Pacte de famille et les Conventions de 1765, de 1768 et de 1774[1].

On ne doit point laisser ignorer à l'ambassadeur du Roi, qu'au commencement de la dernière guerre, le ministère espagnol avoit fait espérer que, dégagé de toutes obligations

1. Conventions du 29 septembre 1765, du 2 janvier 1768 et du 27 décembre 1774 (Del Cantillo, *Tratados de paz*, p. 502, 509 et 523 ; Martens, t. VI, p. 69 et 149).

envers l'Angleterre, il profiteroit de cette circonstance pour étendre les avantages du commerce françois en Espagne. Cette promesse a été plusieurs fois rappelée, mais elle n'a jamais eu son effet, et tout autorise à penser que les ministres espagnols feront constamment tout ce qui sera en leur pouvoir pour l'éluder. Quoi qu'il en soit, nous devons nous mettre, à tout événement, en état de traiter la matière avec pleine connoissance de cause. Il conviendra pour cet effet de connoître les avantages ou les sacrifices que l'Espagne nous demandera en échange des faveurs qu'elle se montrera disposée à accorder au commerce françois. C'est vers cet objet que le Roi désire que son ambassadeur tourne principalement son attention. Il accompagnera ses rapports de toutes les réflexions dont il jugera la matière susceptible et qu'il croira propre à éclairer Sa Majesté et son Conseil.

Après avoir présenté à l'ambassadeur du Roi sous un point de vue général la position tant politique que mercantile de la France à l'égard de l'Espagne, il convient de le mettre au fait de celle où les deux puissances se trouvent relativement à quelques objets particuliers. Ces objets sont : 1° notre accession au traité du Pardo ; 2° le différend subsistant entre l'Empereur et la Hollande ; 3° l'accession du Roi Catholique à l'alliance que le Roi doit conclure avec les Provinces-Unies ; 4° la brouillerie survenue entre les cours de Madrid et de Naples.

1° Traité du Pardo. — Il existoit entre l'Espagne et le Portugal d'anciennes discussions par rapport aux limites du Brésil et du Paraguay, et elles devinrent si sérieuses en 1775, que les deux puissances firent les plus grands préparatifs pour la guerre. Les hostilités étoient même déjà commencées en Amérique. Le Roi s'empressa d'intervenir pour en arrêter le progrès, et pour d'autant mieux disposer la cour de Lisbonne à une composition amiable, Sa Majesté lui fit sentir l'erreur de ses préventions politiques à l'égard de l'Espagne. Elle mit dans toute leur évidence les avantages gratuits qu'en tiroit depuis longtemps la Grande-Bretagne ; enfin elle démontra à la cour

de Lisbonne qu'il valoit mieux avoir des amis que des protecteurs. Les exhortations du Roi fructifièrent. L'Espagne et le Portugal se rapprochèrent. Elles choisirent pour leurs médiateurs le Roi et le Roi d'Angleterre, et les vérités que Sa Majesté avoit prêchées avoient tellement fait d'impression que, le Roi de Portugal étant venu à décéder et son ministère ayant été changé, les cours de Madrid et de Lisbonne s'entendirent d'elles-mêmes et firent leur accommodement sans aucune intervention étrangère.

La convention qu'elles firent en 1777 servit de base à des engagements plus intimes et plus intéressants. Ils furent consignés dans le traité signé au Pardo le 11 mars 1778.

La marche que le ministère espagnol suivit pour consommer cette besogne n'étoit rien moins qu'analogue à l'union subsistant entre le Roi et le Roi Catholique. On laissa d'abord ignorer à Sa Majesté la négociation même, quoique il (*sic*) en eût établi la base. Ensuite on lui en cacha les détails, et ce ne fut que pour couvrir l'irrégularité de sa conduite que la cour de Madrid prévint le Roi qu'elle se ménageroit la liberté de faire accéder Sa Majesté au traité qui seroit signé.

Le duc de La Vauguyon aura vu dans la correspondance de son prédécesseur, combien le ministère de Madrid, sous les apparences de la meilleure volonté, a cherché à retarder notre accession, et que, ne pouvant plus reculer, il l'a effectuée le 15 juillet 1783.

On joint à ce mémoire une copie de l'acte d'accession de Sa Majesté.

Il s'agit aujourd'hui de donner suite à l'article VII du traité du Pardo. Cet article assure à la France comme à l'Espagne les avantages dont jouissent, par rapport au commerce, les nations les plus favorisées, c'est-à-dire les Anglois et les Hollandois.

Il y lieu de supposer que le ministère de Madrid a du regret d'avoir procuré ces avantages à la France, et qu'il lui conviendroit fort de les rendre illusoires. Il est vraisemblable que c'est en partie pour cette raison qu'il ne s'occupe pas des arrangemens qui doivent faire le développement de la stipula-

tion renfermée dans l'article VII, cité ci-dessus, arrangemens auxquels les cours de Madrid et de Lisbonne paroissent vouloir subordonner ceux qu'il s'agit de faire avec Sa Majesté.

Cet état de suspension et d'incertitude est trop contraire à l'intérêt de notre commerce, pour que le Roi ne s'occupe point des moyens de le faire cesser. C'est dans cette vue que Sa Majesté charge son ambassadeur de sonder les dispositions de la cour de Madrid sur l'objet dont il est question, et quelles qu'elles puissent être, son intention est de fixer incessamment d'une manière précise, les principes d'après lesquels le commerce devra se faire dorénavant entre la France et le Portugal. Le sieur duc de La Vauguyon invitera en même temps le ministère espagnol à concerter avec celui du Roi les démarches propres à faire agréer leur proposition commune par la Reine Très Fidèle. Le compte que l'ambassadeur du Roi rendra de la réponse qui lui aura été faite, déterminera les instructions ultérieures qu'il conviendra de lui donner sur l'objet dont il est question. Si elle est déclinatoire, le Roi est résolu dès à présent à agir seul vis-à-vis de la cour de Lisbonne. Mais le sieur duc de La Vauguyon n'aura aucun usage à faire de cette confidence et il attendra que le Roi l'autorise à en communiniquer l'objet au ministère espagnol.

2° Différend subsistant entre l'Empereur et les Provinces-Unies. — Le duc de La Vauguyon a vu dans la correspondance la communication successive qui a été donnée à l'Espagne de la part que le Roi a prise jusqu'à présent au différend dont il est question ; ainsi on se bornera à lui faire connoître les principes de Sa Majesté relativement à la part qu'elle désire que l'Espagne y prenne, dans le cas où les négociations que les deux parties contendantes suivent par l'entremise de Sa Majesté seroient infructueuses.

Dans cette hypothèse, qui, à ce que le Roi espère, n'aura pas lieu, il peut arriver que le Roi soit forcé de prendre part à la querelle. La question est de savoir si, dans ce cas, Sa Majesté proposera au Roi d'Espagne d'y intervenir de son côté.

D'après la nature des choses, la guerre se concentrera vrai-

semblablement sur le continent, et elle n'occasionnera pas d'hostilité sur mer, parce que l'Angleterre n'a aucun motif d'appuyer les prétentions de l'Empereur, et que cette puissance a au contraire un intérêt réel à voir une guerre de terre, sans y prendre part. Dans cette supposition, les forces de la France, combinées avec celles de la Hollande et du Roi de Prusse suffiront pour arrêter les entreprises de l'Empereur. La seule nécessité de faire une diversion vigoureuse en Italie mettroit dans le cas de solliciter l'intervention de Sa Majesté Catholique.

Ainsi dans l'état actuel des choses et vu l'apparence qu'elles présentent pour l'avenir, le Roi n'a aucune raison de désirer que le Roi son oncle sorte de l'indifférence qu'il manifeste par rapport à la querelle de la Hollande. Sa Majesté désire au contraire d'autant plus que ce monarque demeure neutre, que sa conduite devra naturellement influer sur celle de la cour de Londres et que, s'il se montroit disposé à faire dès à présent cause commune avec nous, le cabinet de Saint-James pourroit en prendre ombrage et changer ses dispositions actuelles, qui nous conviennent parfaitement. C'est dans ce sens que l'ambassadeur du Roi s'expliquera avec les ministres espagnols sur la matière dont il est question. Il fera valoir la délicatesse du Roi, en présentant sous ce point de vue les principes et les dispositions de Sa Majesté.

3° Accession du Roi d'Espagne a l'alliance que le Roi va conclure avec les Provinces-Unies. — Cette accession a été proposée à la cour de Madrid dès le principe des négociations liées avec les États Généraux, et les articles du traité lui ont été communiqués aussitôt qu'ils ont été convenus entre Sa Majesté et Leurs Hautes Puissances. La cour de Madrid n'y a rien trouvé qui fût contraire à ses vues et à ses intérêts. Cependant elle a différé jusqu'à présent de s'expliquer sur son accession, et il est plus que probable que cette réserve est causée par la crainte où elle est d'être entraînée dans la querelle où les Provinces-Unies se trouvent actuellement impliquées, quoiqu'on ait tâché de la rassurer à cet égard. Le sieur duc de La Vau-

guyon saisira l'occasion de renouveler l'assurance des dispositions du Roi relativement à l'accession dont il s'agit, mais il ne pressera point le ministère espagnol de s'expliquer. Il lui déclarera au contraire que le Roi attendra que Sa Majesté Catholique ait jugé à propos de lui faire connoître ses intentions, et qu'il dirigera ses démarches en conséquence auprès des États Généraux.

4° Brouillerie subsistante entre les cours de Madrid et de Naples. — Il seroit difficile d'assigner la véritable cause de la division qui existe entre le Roi Catholique et le Roi de Naples son fils. On sait seulement que Sa Majesté Sicilienne a prétendu avoir à se plaindre de quelques stipulations qu'il supposoit avoir été insérées dans les contrats de mariage arrêtés en dernier lieu entre les cours de Madrid et de Lisbonne. Mais il y a beaucoup d'apparence que ce n'étoit là qu'un prétexte et que le Roi de Naples ne fait que se livrer aux suggestions de la Reine son épouse. On sait que cette princesse est on ne peut moins attachée à la maison de Bourbon, qu'elle a un penchant invincible pour la domination, et qu'elle est dirigée par des personnages dont tout le soin est de nourrir et de fortifier les sentimens prédominants de cette princesse. On est même autorisé à penser que l'Empereur les a encouragés et les encourage encore en secret. Quoi qu'il en soit, le Roi de Naples a résisté jusqu'à présent à tous les moyens que le Roi d'Espagne a employés pour ranimer dans le cœur de Sa Majesté Sicilienne les sentimens qui doivent l'attacher à son père, et le ressentiment de Sa Majesté Catholique a été, pendant quelque temps, porté à un tel point, qu'il alloit occasionner un éclat infiniment fâcheux. Il paroît, à la vérité, que le Roi d'Espagne s'est calmé, mais il y a toute apparence que ce monarque n'a fait que concentrer son ressentiment et sa peine, et qu'il s'y abandonneroit, s'il croyoit pouvoir le faire avec fruit.

Cette matière demandera à être traitée avec ménagement parce que le Roi d'Espagne et son ministère sont très ombrageux, qu'ils doutent de la sincérité de la disposition que le Roi a manifestée de concourir aux moyens que Sa Majesté Catho-

lique voudroit adopter pour ramener la cour de Naples à son devoir, et que l'on soupçonne la Reine de Naples d'employer l'influence de la Reine sa sœur[1] pour mettre Sa Majesté dans ses intérêts et la rendre l'avocat de sa cause auprès de Sa Majesté Catholique.

Ainsi, si l'on met le sieur duc de La Vauguyon dans le cas de s'expliquer sur la cour de Naples, il ne cherchera aucunement à la justifier. Il abondera au contraire dans le sens du Roi d'Espagne, et, tout en cherchant à affoiblir, sans affectation, le ressentiment de ce monarque, il déclarera que le Roi est prêt à faire, soit conjointement avec lui, soit séparément, toutes les démarches qu'il voudra bien lui indiquer.

On ne doit pas laisser ignorer à l'ambassadeur du Roi que Sa Majesté avoit offert d'engager l'Empereur à intervenir auprès de la Reine de Naples, et que le Roi d'Espagne avoit agréé cet expédient. Il n'a pas eu lieu, parce que les discussions avec la Hollande sont survenues et que la couleur que le Roi y a prise, a mis Sa Majesté hors de mesure de demander à Sa Majesté Impériale un acte de complaisance de la nature de celui dont il s'agissoit. Ce motif a été trouvé juste en Espagne, et le Roi Catholique a approuvé un autre expédient que le Roi lui avoit proposé, celui de faire partir le sieur baron de Talleyrand pour sa mission[2]. Le départ de cet ambassadeur auroit effectivement eu lieu, si sa mauvaise santé ne l'eût pas empêché jusqu'à présent. Mais le duc de La Vauguyon pourra assurer le ministère espagnol que le sieur baron de Talleyrand partira aussitôt qu'il sera en état de se mettre en route.

Après avoir fait connoître au sieur duc de La Vauguyon les rapports de toute espèce qui existent entre la France et la cour de Madrid, il convient de lui donner une esquisse de ceux que cette cour a avec quelques autres puissances de l'Europe.

Elle n'en a aucun avec la cour de Vienne, parce que sa

1. Marie-Antoinette.
2. Cf. *Recueil des Instructions, Naples et Parme*, p. 117 et suiv.

situation géographique la dispense de prendre part aux affaires du continent, et cet état passif convient tellement aux principes politiques du cabinet de Madrid qu'il a servi de base à l'article 8 du Pacte de famille, lequel porte ce qui suit : « Sa Majesté Très Chrétienne excepte aussi de son côté les « guerres dans lesquelles elle pourroit entrer ou prendre « part en conséquence des engagemens qu'elle a contractés « par les traités de Westphalie et autres alliances avec les « puissances de l'Allemagne et du Nord, et considérant « que lesdites guerres ne peuvent intéresser en rien la cou- « ronne d'Espagne ni Sa Majesté Catholique, etc. »

Les circonstances seules pourront déterminer la cour de Madrid à sortir de cette indifférence. Celle qui la frapperoit le plus, seroit la crainte d'une entreprise de l'Empereur sur les possessions que les princes espagnols ont en Italie.

L'espèce de correspondance qui subsiste entre l'Espagne, la Russie, la Prusse, la Suède et le Danemark, n'a que le commerce pour objet. Le ministère de Madrid caresse la Russie pour y obtenir des avantages mercantiles, et il est parvenu à s'en procurer quelques-uns. Quant au Roi de Prusse, son objet est d'obtenir des faveurs, surtout pour le commerce des toiles de Silésie. On lui en a accordé une réelle en haussant, il y a quelque temps, les droits imposés sur les toiles de France, quoiqu'ils soient encore inférieurs à ceux qu'acquittent les toiles des autres pays. On porte jusqu'à quatre millions de piastres la valeur des toiles de Silésie introduites en Espagne.

La cour de Madrid ménage celle de Londres, non par un sentiment d'affection, mais pour en imposer à la France et pour la tenir dans la crainte continuelle d'une défection de sa part. Au reste le système de l'Espagne à l'égard de la Grande-Bretagne sera mis dans tout son jour par le traité de commerce qui se négocie entre ces deux puissances.

Le Portugal est dans ce moment l'objet chéri des soins de l'Espagne. Ces deux puissances sont unies par les liens les plus étroits. Le traité du Pardo a consolidé ceux de la politique, et les deux mariages qui vont être consommés mettront le sceau à ceux de la parenté. Cette double union convient fort

au Roi, et Sa Majesté ne ménagera rien pour l'affermir autant que cela pourra dépendre de lui.

Des motifs d'amour-propre plutôt que d'un véritable intérêt ont engagé la cour de Madrid à faire une espèce de traité d'amitié avec la Porte Ottomane[1].

Le sieur duc de La Vauguyon a vu dans la correspondance le mystère que l'on s'est efforcé de faire au Roi de la négociation confiée au sieur Bouligny, et que les découvertes qui ont été faites à cet égard par le comte de Saint-Priest[2], ont donné beaucoup d'humeur au ministère espagnol, parce que sa duplicité a été mise dans tout son jour. Comme il seroit à craindre que cette humeur ne se renouvelât, l'ambassadeur du Roi s'abstiendra soigneusement de parler de la Porte. Il en usera de même par rapport aux Régences Barbaresques, parce que le ministère de Madrid, on ne sauroit deviner par quel motif, fait mystère des négociations sourdes qu'il cherche à lier avec elles, qu'il soupçonne la France secrètement contraire au désir qu'il a de les rapprocher de l'Espagne, et que, dans le fond, nous n'avons aucun intérêt de promouvoir ce rapprochement. Les reproches que la cour de Madrid nous a faits à l'occasion des deux bombardemens infructueux d'Alger, reproches qui n'avoient pas l'ombre de fondement, ont mis dans la plus grande évidence les préventions injustes de cette cour à notre égard, et l'indifférence, pour ne rien dire de plus, avec laquelle elle a accueilli nos avis et nos offres de services pour sa réconciliation avec les Algériens, doit nous faire sentir la nécessité de garder le silence le plus absolu sur tout ce qui peut concerner les quatre Régences Africaines.

On s'abstient de tracer dans ce mémoire le portrait des principaux personnages de la cour de Madrid, parce que ces sortes de portraits sont rarement exacts, et que, d'ailleurs, l'ambassadeur du Roi connoîtra mieux, après quelques mois

1. Traité du 14 septembre 1782 (Martens, t. II, p. 218).

2. François-Emmanuel Guignard, chevalier, puis comte de Saint-Priest (1735 1821), ambassadeur en Turquie de 1769 à 1785. Il avait été ministre plénipotentiaire en Portugal de 1763 à 1766 (*Recueil des Instructions, Portugal*, p. 341). — On trouvera une notice étendue sur Saint-Priest dans les *Etudes historiques et biographiques* de M. de Barante (Paris, 1858, in-12), t. II, p. 163-301.

de séjour, toutes les personnes avec qui il sera dans le cas d'avoir des relations ou qui influent sur les affaires, que si l'on lui fournissoit les détails les plus circonstanciés à cet égard. On se bornera à observer que le comte de Floride-Blanche, principal ministre, en sa qualité de secrétaire d'État des Affaires Étrangères, a trouvé le moyen de fixer en sa faveur la confiance du Roi son maître, et que ce ministre consolide de plus en plus son influence et son autorité prépondérantes en ne plaçant dans le ministère que des personnes entièrement à sa dévotion. Le comte de Floride-Blanche paroît sincèrement attaché au système établi par le Pacte de famille, mais ce ministre est persuadé que ce système est infiniment plus utile à la France qu'à l'Espagne. Cette opinion le conduit souvent à des manques de procédés, à des réticences et même à des contradictions, que le seul désir de maintenir l'union entre les deux Cours peut faire supporter. Le comte de Floride-Blanche est d'autant plus facilement entraîné dans ces écarts, qu'outre l'irascibilité de son caractère, il a une grande opinion de sa sagacité politique, tandis qu'avant son ministère il n'étoit point sorti du petit cercle des affaires de la cour de Rome, qu'il voit sous un point de vue très exalté la grandeur et les ressources de l'Espagne et qu'il a une envie excessive de faire prospérer, dans tous les genres, la monarchie espagnole, sans en calculer ni les moyens, ni les résultats.

Ces notions paroissent plus que suffisantes pour indiquer au sieur duc de La Vauguyon la marche qu'il doit suivre pour captiver la confiance du comte de Floride-Blanche, confiance sans laquelle l'ambassadeur du Roi ne rencontreroit que des embarras dans les affaires et des dégoûts dans ses relations avec les ministres espagnols, et dont au contraire les suites, lorsqu'elle sera solidement établie, lui faciliteront les moyens de remplir avec succès et avec agrément le but de sa mission.

Fait à Versailles, le 23 mars 1785.

XLVII

M. MARQUET D'URTUBISE

1791-1792

Depuis le jour où avait été annoncé le rappel de M. de Lavauguyon les relations entre la France et l'Espagne avaient complètement changé. Floridablanca, après avoir fait réclamer par Fernan-Nuñez[1] contre l'Angleterre l'assistance éventuelle stipulée par le Pacte de famille, avait jugé plus prudent de ne pas compter sur la France ; avant même que le Pacte eût été soumis, comme il le fut au mois d'août, à l'examen d'une commission de l'Assemblée Nationale, le ministre avait fait à la Grande-Bretagne des offres conciliantes pour régler l'affaire de la baie de Nootka[2]. De nouvelles mesures avaient été prises contre les Français résidant en Espagne et suspects de sympathie pour les idées révolutionnaires[3]; le nouveau pavillon tricolore avait même été insulté dans le port de Barcelone[4].

Ce fut dans ces conjonctures que M. Marquet d'Urtubise fut envoyé à Madrid avec le simple titre de « secrétaire de l'ambassade du Roi en Espagne » et pour y remplir les fonctions de chargé d'affaires[5]. Nommé le 19 mars 1791, il reçut de brèves instructions en date du 22 du même mois.

Ces instructions peuvent se résumer en quelques mots : observer, se tenir à l'écart, et, tout en soutenant autant que possible les com-

1. Voir sur ce personnage les *Notices sur les ambassadeurs d'Espagne en France*, à la fin de ce volume.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXIX, fol. 112 (Puyabry à Montmorin, Madrid, 7 juillet 1790).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXX, fol. 12 (Montmorin à Puyabry, Paris, 11 janvier 1791).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXX, fol. 88 (Montmorin à Puyabry, Paris, 13 mars 1791).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXX, fol. 113 (Puyabry à Montmorin, Madrid, 31 mars 1791).

merçants français en particulier et nos nationaux en général, éviter de se compromettre. Elles rappelaient au début que le Pacte de famille était la base des relations entre les deux puissances. Sans doute il n'avait pas été dénoncé par l'Espagne, mais il ne fallait plus compter avoir avec la cour de Madrid les mêmes rapports d'amitié que par le passé.

M. d'Urtubise en eut bientôt la preuve. On commença par lui refuser un passeport exemptant ses bagages de la visite de la douane, passeport qu'il était d'usage d'accorder à nos agents diplomatiques[1]. Puis, quand il fut arrivé à Madrid, le 19 avril, et que le 30 il se rendit à Aranjuez et remit ses lettres de créance à Floridablanca, celui-ci lui déclara qu'il lui fallait se faire présenter au Roi par un des ambassadeurs étrangers, puisqu'il n'y avait plus de ministre de France accrédité pour remplir cet office[2]. M. d'Urtubise s'adressa à un ambassadeur de famille, le ministre du roi de Naples, le prince de Luzzi, mais celui-ci se déroba et il devint bien vite évident que dans le corps diplomatique il ne se trouverait personne pour oser faire cette présentation compromettante[3].

La nouvelle de la fuite de Varennes et de l'arrestation de Louis XVI rendit encore plus difficile la situation de M. d'Urtubise. Floridablanca lui déclara qu'il ne pouvait plus lui reconnaître de titre officiel[4]. De nouvelles mesures de rigueur furent édictées contre les Français dont beaucoup furent contraints de quitter l'Espagne. Notre chargé d'affaires assista, impuissant, à cet exode forcé de ses compatriotes. Au mois de septembre il ne put faire recevoir une lettre autographe de Louis XVI annonçant son acceptation de la Constitution. Il ne se fit écouter un moment qu'en indiquant à Floridablanca un plan de contre-révolution, comportant un voyage de Louis XVI en Espagne, et qui, absolument impraticable, fut désavoué par Montmorin[5]. Le 21 novembre ce dernier se retira du ministère des Affaires Étrangères et fut remplacé par Claude de Lessart[6], qui, jugeant sans doute

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXX, fol. 124 v° (Puyabry à Montmorin, Madrid, 4 avril 1791). — Cf. Geoffroy de Grandmaison, *L'ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, p. 39 et suiv.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXX, fol. 182 (d'Urtubise à Montmorin, Aranjuez, 2 mai 1791).

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXX, fol. 189, 212, 282, 298 (d'Urtubise à Montmorin, Aranjuez, 9 et 16 mai, 16 et 17 juin 1791).

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXX, fol. 354, 377 et 397 (d'Urtubise à Montmorin, Madrid, 4, 18 et 21 juillet 1791).

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXXI, fol. 262 (Montmorin à d'Urtubise, Paris, 29 octobre 1791). Cf. Geoffroy de Grandmaison, *op. cit.*, p. 46-69.

6. Claude-Antoine Valdec de Lessart (1742-1792), ministre des Affaires Étrangères du 21 novembre au 6 décembre 1791.

que M. d'Urtubise ne se trouvait pas en position d'agir efficacement à Madrid, décida d'y envoyer M. de Bourgoing, sous les ordres duquel M. d'Urtubise fut placé.

NOTE POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUET D'URTUBIZE

Correspondance d'Espagne, t. DCXXX, fol. 96-97, minute.

A Paris, le 22 mars 1791.

Les liaisons politiques de la France et de l'Espagne sont fondées sur le pacte de famille et nos rapports de commerce sont réglés par plusieurs conventions. Le sieur d'Urtubize trouvera tous ces actes parmi les papiers de l'ambassade.

Nous n'avons dans ce moment aucun objet politique à traiter avec la cour de Madrid. Aussi le sieur d'Urtubize n'aura à rendre compte que des notions qu'il pourra recueillir sur le plus ou le moins de rapports qui peuvent exister entre le cabinet de Madrid et les autres puissances de l'Europe, nommément l'Angleterre, la Prusse et la Russie. Nous ignorons si l'ambassadeur d'Angleterre a entamé ou non une négociation pour un traité de commerce et cette matière nous intéresse trop pour qu'il ne nous importe pas infiniment d'être éclairés à cet égard. Nous ignorons aussi les relations actuelles des cours de Madrid et de Berlin; nous supposons qu'il y a de la défiance entre elles. Quant à la Russie, le Roi d'Espagne l'a recherchée durant sa querelle avec la Grande-Bretagne, mais elle s'est ralentie; elle a même fait une marche rétrograde depuis que la paix est assurée. On croit ces notions nécessaires pour diriger les recherches du sieur d'Urtubize. Il sentira de lui-même qu'il n'aura absolument aucun usage à en faire.

Il donnera une attention particulière aux intérêts des commerçans françois : il appuyera leurs réclamations lorsqu'elles seront fondées, ou sur les traités, ou sur une justice évidente. Dans les cas douteux il demandera des instructions. Quant aux demandes évidemment mal fondées, il ne leur donnera aucun appui. On prévient le sieur d'Urtubize que lui seul est dans le

cas de faire des démarches ministérielles pour quelque genre d'affaires que ce puisse être. Ce sera donc à lui que l'agent général du commerce devra remettre toutes les réclamations qui viendront des ports espagnols.

Le sieur d'Urtubize accordera appui à tous les François qui y auront recours et leur rendra tous les bons offices qui dépendront de lui, en évitant toutefois de se compromettre ; mais il comprendra de lui-même qu'il n'est question que des François qui auront une bonne conduite, tant à l'égard de l'Espagne qu'à l'égard de leur patrie.

Le sieur d'Urtubize ne négligera rien pour se concilier l'estime, la confiance de M. le comte de Floride-Blanche. Ce qu'il observera particulièrement vis-à-vis de ce ministre, c'est la réserve.

La lettre ci-jointe pour le sieur de Puyabri prescrit à celui-ci de remettre au sieur d'Urtubize tous les papiers appartenant à l'ambassade. Il en dressera un inventaire dont il enverra le double au ministre ayant le département des Affaires Étrangères.

Au surplus le sieur d'Urtubize fera tout ce qui dépendra de lui pour vivre dans la plus parfaite intelligence avec le sieur de Puyabri.

Si le service du Roi exige que le sieur d'Urtubize corresponde avec quelques-uns des secrétaires d'État, il aura l'attention d'adresser ses lettres à cachet volant au ministre ayant le département des Affaires Étrangères, et il n'exécutera aucun ordre, ne fera aucune démarche qu'elle ne lui ait été prescrite par l'organe du même ministre.

XLVIII

M. DE BOURGOING

1792-1793

Jean-François Bourgoing, chevalier de Bourgoing, était né en 1748 à Magny, près Nevers, d'une famille de noblesse nivernaise. Il était entré à l'école militaire, puis avait été envoyé par Choiseul à l'université de Strasbourg pour y étudier l'histoire et le droit public. En 1766, il était allé comme élève secrétaire à la diète de Ratisbonne et l'année suivante il s'était trouvé chargé de la correspondance intérimaire. Choiseul ayant pris en mauvaise part la façon, pourtant correcte, dont il agit dans une circonstance assez délicate, le renvoya remplir ses fonctions de lieutenant au régiment d'Auvergne. Mais en 1777 Montmorin l'emmena à Madrid comme secrétaire d'ambassade, avec le brevet de capitaine. Bourgoing resta jusqu'en 1787 à la cour d'Espagne et géra même quelque temps, comme il a été dit plus haut, les affaires de l'ambassade. Depuis il résida à Hambourg comme ministre plénipotentiaire. On pensa que, dans les circonstances où l'on se trouvait, sa personne pourrait être agréable en Espagne et son expérience de la cour mise à profit. On songea à l'y envoyer après le rappel de M. de Lavauguyon, mais ce ne fut qu'en janvier 1792 qu'on le fit revenir de Hambourg et partir précipitamment pour Madrid.

Ses instructions lui furent données le 2 février. Elles constatent au début les intentions peu sympathiques de l'Espagne à l'égard de la Révolution; on affecte au delà des Pyrénées de croire que Louis XVI n'agit pas librement, on refuse de recevoir un ambassadeur de France et, en même temps que l'on persécute les Français établis dans la péninsule qui paraissent partisans des idées nouvelles, on accueille avec faveur les émigrés.

La tâche assignée à Bourgoing était fort malaisée à mener à bien : il lui fallait persuader à Charles IV et à ses ministres que

c'était de son plein gré que le Roi avait accepté la Constitution; il devait demander le rétablissement des relations diplomatiques normales et l'abrogation des ordonnances vexatoires édictées contre nos nationaux, s'efforcer d'obtenir du cabinet de Madrid qu'il cessât d'exciter contre la France les cours étrangères et le faire consentir à introduire dans le Pacte de famille les quelques modifications légères que réclamaient les circonstances. Les arguments qu'on lui laisse le soin de faire valoir ne sont pas bien nombreux : le premier, c'est que les inquiétudes venant du dehors rendent encore plus difficile la tâche du Roi à l'intérieur et que ce serait agir contre l'intérêt même de la Royauté que de soutenir les émigrés et d'encourager les puissances hostiles. Ensuite M. Bourgoing, reprenant un thème ancien, fera sentir à l'Espagne l'intérêt qu'elle a au maintien de la paix en Europe, à la consolidation du Pacte de famille, sa seule sauvegarde contre l'Angleterre, et même, tout en proclamant que la mission de Talleyrand à Londres[1] ne saurait modifier nos rapports avec le gouvernement de Charles IV, il pourra habilement mettre celui-ci en éveil par l'appréhension d'une alliance possible entre la Grande-Bretagne et la France. Enfin des indications sur nos relations avec les diverses puissances européennes complètent la partie politique de ces instructions.

Bourgoing devait aussi demander que Charles IV consentît à recevoir les lettres de rappel de Lavauguyon et à laisser nommer un nouvel ambassadeur. Quant à l'envoyé de Louis XVI, on ne lui donnait d'autre titre que celui qu'il avait déjà de ministre plénipotentiaire près les Princes et États du Cercle de la Basse-Saxe. Ce n'était que si les circonstances s'y prêtaient qu'il prendrait la qualité de ministre plénipotentiaire près Sa Majesté Catholique.

Bourgoing arriva à Madrid le 25 février 1792. Le 28, s'étant rendu à Aranjuez, il fut reçu par Floridablanca; mais, ce jour-même, ce ministre se retirait et un changement s'opérait dans le gouvernement espagnol. Désormais les décisions devaient être prises par le Conseil d'État avec le Roi comme président et le comte d'Aranda comme doyen. En fait Aranda prenait la direction des affaires et sous ce rapport cette modification ministérielle pouvait nous être favorable. Aranda avait connu et fréquenté les philosophes et il était à la tête du parti « avancé » en Espagne[2]. Il s'en fallait certes que le nouveau ministre fût disposé à accepter tous les principes révolutionnaires, mais il n'avait pas du moins à leur égard d'hos-

1. Voir G. Pallain, *La mission de Talleyrand à Londres en* 1792 (Paris, 1889, in-8°).

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXXII, fol. 170, 189, 199, 204 (Bourgoing au Ministre des Affaires Etrangères, Madrid, 27, 28, 29 février et 1er mars 1792).

tilité systématique. Aussi Bourgoing obtint-il assez vite quelque adoucissement aux mesures de rigueur prises contre les Français[1]. Dumouriez songeait à exiger de l'Espagne les secours stipulés par le Pacte de famille et à tenter d'acheter Godoy. Bourgoing l'en détourna. Il sentait que par d'autres voies il gagnait du terrain, et en effet il réussit à faire recevoir les lettres de rappel de Lavauguyon, le 16 avril. Lui-même fut reconnu comme ministre plénipotentiaire, et comme il avait été déjà présenté à la cour lors de son premier séjour à Madrid et n'avait pas besoin d'un introducteur, il put, quoique accueilli froidement, remettre lui-même au Roi et à la Reine ses lettres de créance, le 6 mai[2]. Mais en France les événements se précipitaient. Dumouriez, de Chambonas[3], Lebrun[4] se succédaient aux Affaires Étrangères. La nouvelle de la suspension du Roi, le 10 août, fit un grand effet à Madrid, et Aranda déclara à Bourgoing qu'il le considérait lui-même comme suspendu de son caractère ministériel et le priait de ne plus lui parler d'affaires[5]. Notre agent ne se rebuta pas. Ni Charles IV, ni son cabinet, n'étaient disposés à une rupture avec la France : l'état des finances, dilapidées par la cour, les détournait de la guerre. Aussi Aranda ne tarda-t-il pas à se radoucir ; il se montra même disposé à entrer en relations avec le nouveau gouvernement de la France lorsque le temps l'aurait consolidé ; toutefois Bourgoing, n'ayant plus de caractère officiel, préféra ne pas notifier l'abolition de la royauté[6].

Malheureusement pour notre diplomatie la chute du comte d'Aranda vint remettre tout en question. Cependant son successeur, le trop fameux Godoy[7], ne se montra pas d'abord éloigné de s'entendre avec

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXXII, fol. 347 (Bourgoing à Dumouriez, Aranjuez, 29 mars 1792). — Dumouriez était devenu ministre des Affaires Étrangères le 15 mars 1792. Il donna sa démission le 16 juin.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXXII, fol. 347, 438, 467, 488 (Bourgoing à Dumouriez, Aranjuez, 29 mars, 11, 16 et 19 avril 1792) ; — t. DCXXXIII, fol. 36 du même au même, Aranjuez, 7 mai 1792).

3. Victor-Scipion-Louis-Joseph de la Garde, marquis de Chambonas, ministre des Affaires Étrangères du 17 juin au 31 juillet 1792.

4. Pierre-Hélène-Marie Lebrun-Tondu, nommé ministre des Affaires Étrangères après les événements du 10 août 1792, renversé le 2 juin 1793 et guillotiné peu après.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXXIII, fol. 306 (Bourgoing à Lebrun, Madrid, 27 août 1792).

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXXIII, fol. 389 et 433 (Bourgoing à Lebrun, Madrid, 27 septembre et 4 octobre 1792).

7. D. Manuel Godoy y Alvarez de Faria, né à Badajoz le 12 mai 1767, garde du corps en 1787. La faveur de la Reine et du Roi lui valut un avancement si rapide qu'en 1792 il devint lieutenant général et major des gardes du corps, conseiller au conseil d'État et ministre. Il fut cette même année, le 12 avril, créé duc d'Alcudia et Grand de 1re classe. A la paix de Bâle (1795), Charles IV lui donna la Toison d'or et le titre de *principe de la Paz*. En 1798 le Directoire

Bourgoing. La neutralité convenait admirablement au trésor royal et pour nous aurait pu être précieuse. Notre agent était sur le point d'en obtenir l'assurance positive lorsque l'exécution de Louis XVI vint rendre toute conciliation impossible. Godoy refusa de recevoir désormais Bourgoing. Celui-ci n'avait plus qu'à se retirer. Il demanda ses passeports et partit pour la France le 23 février 1793[1]. M. d'Urtubise, resté à l'ambassade, fut chargé d'en sauvegarder les papiers. Il brûla les minutes. Le 27 mars la guerre fut déclarée et le 17 avril il s'éloigna de Madrid. La rupture était complète[2].

MÉMOIRE POUR SERVIR D'INSTRUCTIONS AU SIEUR DE BOURGOING, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI PRÈS LES PRINCES ET ÉTATS DU CERCLE DE LA BASSE-SAXE, ALLANT A MADRID POUR Y REMPLIR UNE COMMISSION PARTICULIÈRE DE LA PART DE SA MAJESTÉ.

Correspondance d'Espagne, t. DCXXXII, fol. 81-94, minute.

A Paris, le 2 février 1792.

La cour de Madrid tient depuis quelque temps à notre égard une conduite qui nous est justement suspecte : en effet elle manifeste l'improbation la moins équivoque de notre révolution ; le Roi Catholique n'a pas encore répondu à la lettre par lequel (*sic*) le Roi lui a notifié son acceptation de la nouvelle constitution ; il affecte de considérer Sa Majesté comme privée de sa liberté physique et morale ; il a provoqué contre la France les principales cours de l'Europe, particulièrement celle de Vienne ;

exigea qu'il fût écarté du ministère. Il y revint en 1800, puis, en 1808, fut obligé de se retirer en même temps que le roi abdiquait. Il le suivit à Rome et vint plus tard à Paris, où il mourut le 4 octobre 1851.

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXXV, pièce 160 (d'Urtubise à Lebrun, Madrid, 25 février 1793). — Depuis, Bourgoing fut appelé à entrer en pourparlers avec l'Espagne et ses négociations préparèrent utilement la paix de Bâle. Nommé successivement ministre en Danemark le 3 août 1800, en Suède le 1er août 1801, en Saxe le 13 avril 1807, il mourut à Dresde, au mois de juillet 1811, après plus de vingt-quatre ans de service actif dans la diplomatie. Il était devenu baron et officier de la Légion d'honneur. Nous citerons son ouvrage intitulé : *Tableau de l'Espagne moderne*, qui a eu trois éditions en 1784, 1797 et 1803, et qui, malgré son style un peu affecté, est d'une lecture intéressante et instructive.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXXXV, pièce 303 (d'Urtubise à Lebrun, Madrid, 28 mars 1793). — Geoffroy de Grandmaison, *op. cit.*, p. 94.

il a fourni et continue de fournir des secours pécuniaires aux François émigrés et armés contre leur patrie : enfin S. M. C. a refusé de recevoir un ambassadeur de France ; le chargé des affaires qui doit le suppléer n'est point reconnu, et les François qui se trouvent en Espagne et qui doivent jouir de la protection des traités, éprouvent des persécutions qui ne pourroient point être justifiées même en cas de guerre.

Cet état des choses afflige le Roi d'autant plus vivement qu'indépendamment de l'amitié qu'il porte au Roi Catholique, il a toujours regardé l'union de la France et de l'Espagne comme infiniment précieuse, et comme devant être la base fondamentale de notre système politique.

La conviction où est S. M. que l'altération de ce système seroit très fâcheuse pour la France ; la crainte que l'on ne réussisse à fortifier les mauvaises dispositions que montrent le Roi d'Espagne et son ministère, et la supposition qu'il est encore possible de les éclairer et de les ramener, ont déterminé le Roi à envoyer sans perte de temps le sieur de Bourgoing en Espagne. S. M. s'est portée d'autant plus volontiers à lui confier une mission aussi importante et aussi délicate, qu'elle compte autant sur son zèle que sur sa prudence ; d'ailleurs elle le croit d'autant plus en état de remplir ses intentions qu'il connoît la cour de Madrid et les principaux personnages qui ont part à la direction des affaires.

Le vœu du Roi est : 1° que S. M. C. cesse de le supposer privé de sa liberté, soit physique, soit morale ; que ce prince soit persuadé, non seulement que S. M. a accepté la Constitution volontairement et d'après les plus mûres réflexions ; mais aussi que son intention ferme et invariable est de la maintenir et de n'attendre que du temps et de l'expérience les changemens dont elle est susceptible.

2° Que la correspondance ministérielle entre les deux cours soit rétablie ; que l'ambassadeur destiné à remplacer M. de La Vauguyon soit enfin reçu, et que les rapports entre les deux cours, comme les affaires, reprennent leur cours naturel et accoutumé.

3° Que le ministère espagnol cesse d'exciter les autres puis-

sances contre la France, et qu'il intervienne au contraire pour anéantir la coalition qui semble s'être formée contre elle, et qui est en grande partie l'ouvrage du cabinet de Madrid.

4° Que l'union et l'identité d'intérêts qui a existé jusqu'à présent entre les monarchies françoise et espagnole, soient maintenues et consolidées, et que S. M. C. se prête, d'après la proposition qui lui en a déjà été faite, aux changemens plus nominaux que réels à faire au Pacte de famille.

5° Que les persécutions qu'éprouvent les François qui séjournent en Espagne cessent et que ceux-ci continuent de jouir paisiblement des privilèges et des avantages que les traités leur assurent.

Le Roi, non content d'avoir notifié en forme à la cour de Madrid l'acceptation qu'il a faite de la nouvelle Constitution, s'est déterminé, pour lever les scrupules et les doutes du Roi d'Espagne, de lui écrire une lettre particulière, conçue dans les termes les plus pressans et les plus onctueux. Tout cela est demeuré sans réponse ; on a persisté à Madrid dans la fausse opinion (opinion que l'on a exprimée par écrit) que le Roi ne jouissoit d'aucune espèce de liberté. Cette erreur subsiste encore dans toute sa force, et elle est la cause de toutes les démarches qu'a faites l'Espagne et qu'elle fait encore pour coaliser toute l'Europe contre la France.

Si donc le Roi d'Espagne et son ministère peuvent être éclairés sur la véritable situation du Roi comme sur ses dispositions, il est à présumer qu'ils changeront à notre égard ; que loin de nous susciter des ennemis, ils chercheront au contraire à ramener le calme et à rétablir les choses dans leur ancien état.

Le sieur de Bourgoing jugera par là combien l'article dont il est question excite l'intérêt du Roi et combien S. M. désire la conversion de la cour de Madrid. Il ne sauroit trop assurer le ministère espagnol que le Roi ne fait point consister sa gloire et son bonheur à avoir plus ou moins d'autorité ; que la seule chose désirable pour S. M. est le bonheur de la nation françoise et le rétablissement de la tranquillité et de l'ordre dans le Royaume ; que le moyen le plus efficace pour atteindre ce but

est de ne point contrarier le vœu général qui est pour la nouvelle constitution, et d'attendre paisiblement que la réflexion et l'expérience aient éclairé la nation sur les vices qui peuvent s'y trouver, et qu'elle en désire elle-même la réformation. Le sieur de Bourgoing fera surtout sentir que, sans les inquiétudes qui sont venues du dehors, le calme seroit probablement rétabli depuis longtemps dans le Royaume, et que S. M. jouiroit tranquillement des fruits des sacrifices de tout genre qu'elle a faits. Il ne sauroit trop insister sur cette observation. Elle lui fournira une occasion naturelle de parler du mal qu'ont causé les émigrés et les puissances qui les ont encouragés et soutenus. Il fera remarquer que c'est la conduite des uns comme des autres qui a causé le plus de désagrémens et d'inquiétudes au Roi, parce que d'un côté elle a alimenté la fermentation et les haines dans le Royaume, et que de l'autre elle a inspiré de la défiance à l'égard des sentimens de S. M. En effet les malveillans ont affecté de la représenter au peuple comme secrètement d'intelligence avec les princes ses frères et les cours qui les protègent, et cette absurde inculpation étoit fortifiée par les faux avis que les émigrés eux-mêmes s'empressoient de répandre dans l'intérieur du Royaume. Sans doute tout ce qui a été fait en France a renversé de fond en comble l'ancien ordre de choses, mais c'est la volonté générale qui a opéré une pareille révolution : cette volonté s'est manifestée d'une manière irrésistible; elle a été semblable à un torrent, elle a tout entraîné : et qui auroit pu s'opposer efficacement à son cours ?

Si l'on veut bien en Espagne peser ces considérations, on se convaincra que nous n'avons pas les torts que l'on prend tant à tâche de nous attribuer et qu'il est de la justice, de la magnanimité et surtout de l'intérêt de l'Espagne de conjurer l'orage qui semble se former contre la France ; de seconder les efforts que fait le Roi pour le maintien de la tranquillité générale, et de rétablir les rapports de confiance qui ont subsisté jusqu'à présent entre les deux Cours.

L'intérêt de l'Espagne au maintien de la paix et à la conservation de la France et du Pacte de famille est d'une telle évidence, que l'on s'abstient d'en faire le développement. On se

bornera à observer que l'union de la France et de l'Espagne est leur sauvegarde mutuelle contre leur ennemi commun, qui est la Grande-Bretagne ; que leur séparation, en les affoiblissant, rendroit leur existence précaire et qu'elles seroient l'une après l'autre le jouet et la victime de l'avidité, de l'ambition, de la malveillance et de la perfidie systématique de la cour de Londres.

Cette matière fournira naturellement au ministère espagnol l'occasion de parler de la mission du sieur de Talleyrand, ancien évêque d'Autun. Cette mission a fait ici une sensation aussi vive que générale, et il est plus que probable qu'elle n'en excitera pas une moindre en Angleterre et surtout en Espagne. Le sieur de Bourgoing observera que l'évêque d'Autun se proposant d'aller en Angleterre, le Roi, dans un moment où il n'a aucun représentant à la cour de Londres, a jugé devoir profiter de cette occasion pour faire connoître à cette cour ses dispositions pacifiques, et pour lui exprimer son désir extrême d'engager Sa Majesté Britannique à les partager ; que la nécessité de cette démarche a paru d'autant plus instante que plusieurs cours manifestent des intentions plus que suspectes à l'égard de la France, et que S. M. a pensé qu'il étoit encore possible de déterminer la cour de Londres à les arrêter ou au moins à ne point participer à leurs entreprises : telle est à la lettre l'instruction verbale qui a été donnée à M. l'évêque d'Autun, et le Roi est dans l'attente du succès qu'aura le langage de ce prélat. Il est impossible de rien prévoir à cet égard, parce qu'il est impossible de juger jusqu'à quel point les mauvaises intentions que l'on a contre la France et que l'on ne prend même plus la peine de dissimuler, ont fait de progrès. Mais, quel que puisse être l'événement, le Roi aura du moins la consolation d'avoir tout tenté pour empêcher l'Europe d'être accablée par le fléau de la guerre.

On fera peut-être entendre au sieur de Bourgoing que l'on nous soupçonne de vouloir nous lier avec la Grande-Bretagne, en sacrifiant notre alliance avec l'Espagne. Il repoussera ce soupçon avec force comme injurieux à la loyauté connue du Roi et comme essentiellement contraire aux principes de S. M.

et aux sentimens qui l'attachent au Roi son cousin. Le sieur de Bourgoing affirmera que nous tenons invariablement aux liens qui unissent la France et l'Espagne, que nous ferons constamment tous nos efforts pour les conserver, et que nous n'y renoncerons qu'autant que la cour de Madrid (ce que nous ne croyons pas vraisemblable) nous en donnera le fâcheux exemple. Il ajoutera que si, ce qui n'est pas à prévoir, le ministère anglois fait à l'évêque d'Autun des insinuations tendantes à des liaisons plus particulières que celles qui existent dans ce moment-ci, le Roi se fera un devoir de les communiquer au Roi Catholique, dans l'intimité de la confiance et de l'amitié ; qu'il ne se prêtera à aucune mesure qui ne comprendroit pas les intérêts de l'Espagne, et que S. M. invite d'avance S. M. C. de lui faire connoître sa façon de penser et ses intentions, afin de pouvoir diriger sa conduite en conséquence. Au reste le sieur de Bourgoing présentera comme purement éventuel ce qui vient d'être dit d'un rapprochement avec la cour de Londres. Il dirigera son langage de manière à engager le comte de Floride-Blanche à exprimer son opinion sur la cour de Londres et particulièrement sur la possibilité comme sur l'effet d'une alliance avec elle et avec ses alliés actuels. Il est inutile d'observer que cette matière devra être traitée avec autant de dextérité que de circonspection. Le sieur de Bourgoing s'en convaincra de lui-même, en réfléchissant qu'en même temps que nous voulons détourner les soupçons et la défiance du cabinet de Madrid, nous désirons qu'il suppose et craigne la possibilité et même l'intention conditionnelle d'une alliance avec la cour de Londres.

Il y a tout lieu de penser que le sieur de Bourgoing sera mis à même d'entretenir le comte de Floride-Blanche de notre situation présente vis-à-vis des autres cours d'Europe, et particulièrement vis-à-vis de celle de Vienne. Dans ce cas il observera :

1° Que le langage que l'Empereur nous a tenu en dernier lieu au sujet de l'Électeur de Trèves[1] a causé ici la plus grande

1. V. ci-dessus p. 359.

fermentation ; qu'il nous a inspiré de la défiance par rapport aux intentions de S. M. I., et que le Roi, d'accord avec l'Assemblée nationale, a jugé devoir s'expliquer franchement et catégoriquement avec ce prince ; que nous attendons sa réponse et que nous désirons d'autant plus vivement qu'elle soit satisfaisante, que, dans le cas contraire, nous serions forcés de regarder la guerre comme inévitable.

2° Que le Roi a envoyé le sieur de Ségur[1] à Berlin dans la vue, et dans la vue unique, d'inspirer des sentimens pacifiques au Roi de Prusse ; que cette démarche a été jugée d'autant plus nécessaire que nous savons que Sa Majesté Prussienne est résolue de régler sa conduite sur celle de l'Empereur, de crainte, en demeurant passif (*sic*), de perdre la confiance des États de l'Empire ; qu'il est possible par conséquent que Frédéric-Guillaume, qui ne peut avoir aucun intérêt à la guerre, intervienne auprès de S. M. I. pour l'en détourner.

3° Que nos rapports avec la Russie et avec la Suède sont interrompus et que la conduite de ces deux puissances à notre égard nous met dans l'impossibilité, du moins dans le moment actuel, de les rétablir.

4° Que nous allons nous occuper de nos discussions concernant les princes possessionnés en Alsace ; que nous ferons ce qui dépendra de nous pour les contenter sans altérer notre constitution, et que nous espérons que les choses pourront être arrangées par la voie de la négociation.

5° Que l'Électeur de Trêves nous a donné satisfaction au sujet des émigrés françois qui s'étoient rassemblés dans son électorat ; que nous espérons que les autres princes riverains de la France suivront l'exemple de ce prince ; que le Roi le désire d'autant plus que si les émigrés continuoient d'inquiéter nos frontières, ils occasionneroient des voies de fait dont les conséquences seroient incalculables.

Après avoir mis le sieur de Bourgoing au fait des objets

1. Le comte Louis-Philippe de Ségur (1753-1830), ministre plénipotentiaire en Russie de 1785 à 1789, envoyé en mission spéciale à Berlin au commencement de 1792 pour tâcher d'empêcher la formation de la coalition des puissances contre la France. Voir sur M. de Ségur le *Recueil des Instructions*, *Russie*, t. II, p. 385-478.

politiques qu'il aura à traiter avec le Ministère espagnol, on va lui expliquer les intentions du Roi relativement au sieur de La Vauguyon et de son successeur.

Il seroit inutile de faire mention ici des motifs qui ont déterminé le Roi, d'abord à éloigner le sieur de La Vauguyon de Madrid, et ensuite à le rappeler. Ils sont suffisamment connus du Roi d'Espagne, comme de son ministère. D'ailleurs il ne peut plus être question du retour de M. de La Vauguyon à l'ambassade. Il s'agit uniquement de faire cesser les obstacles qui se sont opposés jusqu'à présent au départ de son successeur quelconque.

Le sieur de Pons a été nommé dès l'année dernière, mais le Roi d'Espagne ayant manifesté des préventions à son égard, le Roi a proposé à ce prince le sieur de Noailles actuellement ambassadeur à Vienne. Ce second choix n'a point plu au Roi Catholique davantage que le premier, parce que ce prince étoit résolu de n'avoir, durant notre révolution, aucun ambassadeur de France à sa cour. Il a même marqué de la répugnance à y recevoir le sieur de Bourgoing avec le caractère de ministre plénipotentiaire. Il a donc fallu se contenter d'y envoyer un simple chargé d'affaires, et celui-ci est sans fonctions officielles depuis le mois de juin de l'année dernière.

Il s'agit aujourd'hui de déterminer enfin le Roi d'Espagne à recevoir les lettres de rappel de M. de La Vauguyon et à admettre M. de Pons, ou, si sa personne n'est pas agréable, tel autre ambassadeur que S. M. jugera convenable de nommer à sa place. Cet objet tient infiniment à cœur au Roi et Sa Majesté désire vivement qu'il soit promptement arrangé à la satisfaction commune.

Il reste à instruire le sieur de Bourgoing des intentions du Roi au sujet des persécutions que les François éprouvent en Espagne. Les détails qui y sont relatifs lui seront fournis par le sieur d'Urtubize, et ils le mettront en état de traiter cette matière avec pleine connoissance de cause. Il s'agira de convaincre le ministère espagnol de l'injustice des procédés que les François éprouvent et d'obtenir qu'ils jouissent de la liberté, de la sûreté et de tous les avantages que le droit des gens et

les traités leur assurent, et que le Roi est autorisé à réclamer en leur faveur. Tout ce qui est arrivé depuis quelque temps est d'autant plus fâcheux qu'il en résulte de l'aigreur et de l'inimitié entre deux nations, qui ont des rapports journaliers et nécessaires, et qui sont et doivent être unies par les liens les plus intimes.

Le sieur de Bourgoing se présentera à la cour de Madrid sans autre caractère diplomatique que celui qu'il a à Hambourg, parce qu'il est à craindre que, dans le cas contraire, il n'éprouvât un refus, et qu'on ne prît prétexte de là pour ne point conférer avec lui. Comme toutefois il est possible que l'on se montre disposé à l'admettre comme spécialement accrédité auprès de S. M. C. en qualité de ministre plénipotentiaire, on joint ici éventuellement des lettres de créance : il en fera usage ou les gardera secrètes selon que les circonstances, dont lui seul pourra juger, le comporteront.

APPENDICE

NOTICES

SUR LES AMBASSADEURS ET MINISTRES D'ESPAGNE EN FRANCE

DE 1700 A 1791

LE CONNÉTABLE DE CASTILLE

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, 1700-1701

D. Joseph Fernández de Velasco, V^e^ marquis de Jodar, général des galères de Naples, devint VIIIe duc de Frias et de Medina del Pomar, X^e^ comte de Haro, Grand d'Espagne de 1re classe et connétable de Castille en 1696, par la mort de son oncle, D. Iñigo Melchor Fernández de Velasco[1]. Lorsque le duc d'Anjou eut accepté la couronne d'Espagne, la Reine douairière et la Junte de gouvernement désignèrent le connétable de Castille pour aller en France présenter leurs hommages au nouveau Roi et pour se rendre ensuite auprès de Louis XIV, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, afin de le complimenter au sujet de l'avènement de Philippe V. Les lettres de créance remises à cet effet au duc de Frias sont en date du 2 décembre 1700[2]. On lui alloua 12.000 pistoles de frais de voyage, et il reçut ordre de préparer ses équipages en toute diligence et de hâter son départ. Il partit de Madrid le 4 décembre. Le 1er janvier 1701 il arriva à Bordeaux avec une suite nombreuse et plusieurs personnes de

1. Garma, *Theatro universal de España*, t. III, p. 423 ; — L'abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 118.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXVI, fol. 125. — Ses instructions se trouvent au tome LXXXVII, fol. 80-89, avec un complément ajouté par Philippe V, fol. 61-62.

qualité. Philippe V se trouvait dans cette ville et le Connétable fut admis à lui baiser la main. Le lendemain le Roi Catholique lui donna une lettre de sa main pour l'accréditer auprès du Roi son aïeul[1].

Par une dérogation exceptionnelle au cérémonial habituel, le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, se porta au-devant du Connétable jusqu'au Bourg-la-Reine et le complimenta de la part du Roi. Trois jours après, le 29 janvier, Louis XIV le reçut à Versailles en audience particulière. Le 13 mars, le duc de Frias fit son entrée solennelle à Paris, dans les carrosses du Roi, et le lendemain il se rendit à Versailles pour l'audience publique dans laquelle il s'acquitta de la commission dont il avait été chargé par la Reine douairière, la Junte et Philippe V. Le 29 il prit officiellement congé de Louis XIV, mais fut encore admis une fois auprès de lui, le 3 avril, en audience particulière. Le 6, il quitta Paris et rentra à Madrid le 15 mai[2].

Le choix du connétable de Castille pour cette mission de cérémonie avait excité des jalousies, notamment celle du comte de Santisteban de Gormaz, duc d'Escalona[3]. Cependant le Connétable ne se tint point pour satisfait de cet honneur et du présent que lui avait fait remettre Louis XIV[4]. Il espérait être gratifié de quelque haute charge à son retour en Espagne et son attente ayant été déçue, il prit rang parmi les seigneurs d'intentions douteuses, soupçonnés d'attachement à la maison d'Autriche. En 1702 lorsque Philippe V passa en Italie pour y faire la guerre, le duc de Frias s'abstint de l'accompagner, sous prétexte qu'on lui avait refusé le commandement de l'armée, auquel il prétendait en vertu de son titre de connétable[5]. La princesse des Ursins entreprit de calmer son mécontentement et de le ramener. En 1703 il avait été nommé capitaine d'une des quatre compagnies des gardes du corps[6]. Philippe V le dota encore d'une pension de 7.000 écus sur le royaume de Naples et en 1705 le créa grand maître de sa maison[7].

Le connétable de Castille mourut à Madrid le 19 janvier 1713 au matin, après une longue maladie. Il fut solennellement inhumé à

1. *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXVII, fol. 32.

2. *Gazette de France*, 1700, de Madrid, 2 décembre; — 1701, de Madrid, 16 décembre 1700; de Paris, 15 et 29 janvier 1701; de Versailles, le 4 février; de Paris, le 19 mars; de Versailles, le 1er avril; de Paris, le 9 avril; de Madrid, le 30 mai.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. LXXXV, fol. 468.

4. Son portrait, entouré de diamants, d'une valeur d'environ 50.000 livres. — Cf. Saint-Simon, édit. de Boislisle, t. VIII, p. 58-59.

5. Saint-Simon, édit. Chéruel, t. IV, p. 30.

6. Saint-Simon, édit. Chéruel, t. IV, p. 93-94.

7. Saint-Simon, édit. Chéruel, t. IV, p. 306.

l'église des Trinitaires. Il laissait un fils fort jeune, qui ne porta pas le titre de connétable, Philippe V ayant jugé à propos de supprimer cette charge en même temps que celle d'*almirante*[1].

D. FRANCISCO DE EGUARAS

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, 1701

D. Francisco-Antonio de Eguaras y Pasquier, seigneur de Varillas et de Peñaflor, ancien majordome de D. Juan d'Autriche, fut désigné en juillet 1701 pour aller à la cour de France de la part de Philippe V présenter ses compliments de condoléance au Roi au sujet de la mort de Monsieur, duc d'Orléans, son frère. D. Francisco de Eguaras eut sa première audience de Louis XIV à Fontainebleau, le 8 octobre. Le 15, il prit congé pour retourner en Espagne[2].

L'ALMIRANTE DE CASTILLE

AMBASSADEUR

D. Juan-Tomas Enriquez de Cabrera, septième duc de Medina de Rioseco et dernier almirante de Castille[3], nommé ambassadeur en France au mois d'avril 1702, ne partit de Madrid que le 13 septembre[4]. Depuis longtemps mécontent de n'avoir pas regagné auprès du nouveau souverain la faveur qu'il avait perdue dans les dernières années de l'ancien régime, en butte à l'hostilité de plusieurs ministres, entre autres du cardinal Portocarrero, il n'osa pas refuser ouverte-

1. Garma, *op. et loc. cit.* — *Gazette de France*, 1713, p. 66, de Madrid, le 23 janvier. — Dangeau, *Journal*, t. XIV, p. 347. — Saint-Simon (édit. Chéruel, t. IX, p. 427) rapporte que le connétable mourut en prison à Bayonne. C'est une erreur. Il a sans doute confondu le connétable, duc de Frias, avec le duc de Medinaceli, arrêté par ordre de Philippe V en 1710, mort en captivité en 1711.

2. Biblioth. Nat., ms. nouv. acq. franç., n° 5217, p. 34. — *Gazette de France*, 1701, de Madrid, 14 juillet; de Fontainebleau, 14 et 21 octobre. — Dangeau, *Journal*, t. VIII, p. 210.

3. Voy. sa notice biographique, t. I, p. 373.

4. *Gazette de France*, nouvelles de Madrid, du 18 avril et du 16 septembre 1702.

ment la charge qui venait de lui être conférée et qui n'était à ses yeux qu'un exil déguisé ; il partit donc, mais avant d'atteindre la frontière, il changea brusquement de direction et entra en Portugal par Zamora. Favorablement accueilli par Pierre II, l'Almirante publia un manifeste pour expliquer sa conduite, protestant qu'il n'avait pas voulu trahir son roi, mais se mettre à l'abri des persécutions de ses ennemis[1]. Toutefois, peu de temps après son arrivée en Portugal, il passa au parti de l'Archiduc et provoqua par son attitude les mesures de rigueur que les ministres de Philippe V décidèrent de prendre contre lui. Sommé, au mois de décembre 1702, de « comparaître « dans trois jours personnellement dans le château d'Alameda pour « se justifier sur sa désobéissance formelle aux ordres du Roi en se « retirant du royaume, au lieu d'aller en France avec le caractère « d'ambassadeur dont Sa Majesté l'avait honoré, d'avoir, pour favo- « riser sa fuite supposé de faux ordres de la reine, d'avoir eu intel- « ligence et des conférences avec les ennemis de l'État, enfin d'avoir « violé le serment de fidélité et conspiré contre l'État et le repos « public[2] », il fut, quelque temps après, par sentence publiée le 17 avril 1703, « déclaré criminel de lèse majesté, tous ses biens con- « fisqués et réunis à la couronne, et condamné à mort par contu- « mace[3] ». L'almirante survécut deux ans seulement à cette condamnation qui lui fermait les portes de sa patrie ; il mourut en Portugal le 29 juin 1705, sans avoir d'ailleurs réussi à jouer un rôle important dans la coalition contre le gouvernement de Philippe V.

LE DUC D'ALBE

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, 1703-1711

D. Antonio Martin Alvarez de Toledo, Beaumont, Enriquez de Ribera y Manrique, IXe duc d'Albe et de Huescar, comte de Lerin et de Salvatierra, marquis de Coria, etc., Grand d'Espagne de 1re classe, connétable de Navarre, gentilhomme de la chambre du Roi, naquit à Séville, en 1669, de D. Antonio Alvarez de Toledo, deuxième du nom

1. Marquis de San Felipe, *Comentarios de la guerra de España*, t. I, p. 81. et Macanaz, *Semanario erudito*, t. VII, p. 28.

2. *Gazette de France*, nouvelles de Madrid, du 21 décembre 1702.

3. *Gazette de France*, nouvelles de Madrid, du 22 avril 1703.

et VIIIe duc d'Albe, et de Dª Constanza de Guzman, de la maison de Villamanrique[1].

Ce fut à la place de l'Almirante de Castille que D. Antonio Martin, désigné par Philippe V, en mars 1703, se rendit auprès de Louis XIV, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Le Roi Catholique lui fit présent, quelque temps après sa nomination, d'un de ses carrosses avec son attelage et de 8.000 doublons pour ses frais de voyage. Son départ de Madrid, retardé par une indisposition ou par des difficultés pécuniaires, ne s'effectua que le 2 septembre suivant. Le duc d'Albe arriva à Paris le 12 novembre et le 14 eut sa première audience du Roi à Versailles[2]. Pour lui témoigner sa satisfaction du zèle avec lequel il remplissait ses fonctions, Philippe V lui donna en 1706 la commanderie de Piedra Buena, puis, tout en le maintenant dans sa charge d'ambassadeur, le nomma, à la fin de 1708, *sumiller de corps* ou grand chambellan, en remplacement du comte de Benavente qui venait de mourir[3]. En 1709 le duc d'Albe fut investi des pouvoirs de plénipotentiaire, conjointement avec le comte de Bergheyck, au moment où s'ouvrirent les conférences de La Haye[4].

D. Antonio Martin mourut à Paris, le 28 mai 1711, âgé de quarante-deux ans[5]. Cette mort imprévue ayant laissé l'ambassade d'Espagne sans titulaire, ce fut un secrétaire D. Feliz Cornejo[6] qui fut chargé de gérer les affaires pendant le temps fort long qui s'écoula jusqu'à la venue en France d'un nouvel ambassadeur, le cardinal del Giudice, nommé seulement en 1714[7].

Dans son *Portrait de la cour d'Espagne en 1701* Saint-Simon, en parlant du duc d'Albe, se plaît à vanter sa probité, son honneur, son caractère sérieux, sa libéralité et une magnificence à la hauteur de laquelle n'était point sa fortune, son attachement à Philippe V et au

1. D. A. de Burgos, *Blason de España*, t. I, p. 133. — L'abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 17.

2. Macanaz, *Semanario erudito*, t. VIII, p. 37 et 48. — Bibl. Nat. ms. nouv. acquisitions franç., n° 5217, p. 34. — *Gazette de France*, 1703, de Paris, le 17 novembre.

3. *Gazette de France*, 1706, de Madrid, le 9 novembre ; — 1709, de Madrid, le 29 janvier.

4. Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. I, p. 569-570. — Coxe donne un résumé des instructions envoyées aux deux plénipotentiaires espagnols.

5. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. de Boislisle), t. VIII, p. 190, n. 3. — *Gazette de France*, 1711, p. 276, de Paris, le 30 mai.

6. D. Feliz Cornejo fut nommé plus tard, en 1717, envoyé du Roi Catholique vers les cantons suisses (*Gazette de France*, 1717, de Madrid. le 9 mars).

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXX et CCXXXII, passim. — Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. I, p. 471. — De Courcy, *L'Espagne après la paix d'Utrech*, p. 136.

cardinal Portocarrero. « En un mot, écrit-il en terminant, il n'y a « rien de meilleur en Espagne[1]. »

Le duc d'Albe avait épousé en 1688 Dª Isabela Zacharia Ponce de Leon, fille du VIe duc d'Arcos. Il en avait eu deux fils, dont aucun ne lui survécut. Le dernier des deux, D. Nicolas Alvarez de Toledo y Ponce de Leon, connétable de Navarre, mourut à Paris, le 28 août 1709, âgé de 19 ans[2].

Seize mois après la mort du duc d'Albe, sa veuve fut reçue par Louis XIV en audience de congé à la fin de septembre 1712 et honorée d'un présent considérable de la part du Roi[3]. Elle retourna en Espagne et s'y remaria le 26 septembre 1716 avec l'abbé de Gonzague qui quitta le petit collet pour pouvoir l'épouser et qui, le 4 octobre, se couvrit pour la première fois devant le Roi comme duc de Solferino[4]. Sous l'ambassade du duc d'Albe se placent la mission du comte d'Aguilar en 1705, ainsi que les missions de courtoisie qui furent confiées au comte de Santisteban de Gormaz, au marquis de la Jamaïque et à D. Pedro de Zúñiga[5].

LE COMTE DE SANTISTEBAN DE GORMAZ

MISSION, 1704

Né le 9 mai 1679, D. Mercurio Antonio López Pacheco, Giron, Portocarrero y Portugal, porta d'abord le titre de Xe comte de Santisteban de Gormaz ; à la mort de son père (29 juin 1725), il devint IXe marquis de Villena et de Moya, IXe duc d'Escalona et Grand d'Espagne de première classe. Il était gentilhomme de la chambre

1. Saint-Simon, *Mémoires* (Edit. de Boislisle), t. VIII, p. 544-545. Voy. aussi Louville, *Mémoires secrets*, t. II, p. 94, qui raconte de ce duc l' « homme le plus triste et le plus sérieux que j'ai jamais vu », une plaisante histoire de galanterie.

2. *Gazette de France*, 1709, de Paris, le 7 septembre. — L'abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 18. — *Mémoires secrets* de Louville, t. II, p. 107.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLI, fol. 212 vo, 217 ; — t. CCLIII, fol. 3 vo.

4. *Gazette de France*, 1712, de Paris, le 1er octobre.

5. Pendant l'intérim de D. Feliz Cornejo, il serait venu à Paris deux envoyés extraordinaires d'Espagne, l'un, D. Manuel Montes, en 1712, pour apporter les compliments de condoléance de Philippe V à propos de la mort du Dauphin ; l'autre, D. José Rodrigo y Villalpando, Lopez de Baylo, Cortes y Eril, marquis de La Compuesta, en 1713 (Latassa, *Bibl. de aut. aragoneses*, t. III, p. 57). — Nous n'avons sur ces missions de courtoisie d'autres renseignements que ces simples mentions.

du Roi, lorsqu'il fut choisi par Philippe V en août 1704 pour aller complimenter Louis XIV au sujet de la naissance du duc de Bretagne[1]. Son séjour à la cour fut de très courte durée. Présenté au Roi en audience publique, à Fontainebleau, le 3 octobre, le comte de Santisteban[2] prit congé le 6 du même mois.

Successivement colonel du régiment de Savoie-Infanterie et lieutenant général, le comte de Santisteban de Gormaz se vit confier par Philippe V les postes importants de vice-roi d'Aragon, puis de capitaine général d'Andalousie. Il était capitaine de la compagnie espagnole des gardes du corps, lorsque à la mort de son père, par une faveur sans précédent, il se vit nommer à sa place *Mayordomo mayor* du Roi. Après le duc d'Escalona, son père, créateur et premier directeur de l'Académie Espagnole, D. Mercurio devint le second directeur perpétuel de cette compagnie. Il mourut le 7 juin 1738. Il était chevalier de la Toison d'or du 10 janvier 1724.

Dans une note de 1716, le duc de Saint-Aignan représente le comte de Santisteban de Gormaz comme un homme d'honneur, fidèle et franc, ennemi de toute bassesse, courageux et attaché au service du Roi. Il s'était distingué à la prise de Brihuega, en capturant des généraux ennemis, dans le désir d'obtenir par échange la liberté du duc d'Escalona, fait prisonnier par les troupes de l'Archiduc Charles en défendant Gaëte[3].

LE MARQUIS DE LA JAMAÏQUE

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, 1705

Le marquis de la Jamaïque, D. Pedro Nuño Colon de Portugal, fut envoyé en France en 1705 pour porter à Louis XIV les compliments de condoléance de Philippe V au sujet de la mort du duc de Bretagne. Désigné pour cette fonction au mois de juillet, le marquis n'arriva à Paris qu'au commencement de septembre. Il eut, le 6, à

1. Fils de Louis de France, duc de Bourgogne, né le 25 juin 1704, mort le 13 avril 1705 (Dussieux, *Généalogie de la maison de Bourbon*, p. 59).

2. *Gazette de France*, 1704, de Madrid, le 5 août; — de Fontainebleau, le 10 et le 17 octobre.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLIII, fol. 58 v°; — t. CCXCVI, fol 193. — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 493. — Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel), t. XVIII, p. 82. — Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 104, 107-108. — Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. II, p. 58 (note du traducteur Muriel).

Versailles, sa première audience publique du Roi et s'y acquitta de de la mission dont il était chargé. Trois jours après, il prit congé pour retourner en Espagne [1].

LE COMTE D'AGUILAR

MISSION, 1705

Le comte d'Aguilar, D. Iñigo de la Cruz Manrique de Lara [2], avait été du nombre des jeunes seigneurs espagnols qui, à l'avènement de Philippe V, s'étaient empressés d'accourir à Versailles pour y faire leur cour à Louis XIV et il était venu saluer le Roi au mois de janvier 1702 [3]. Le 7 novembre 1705, Philippe dépêcha le comte d'Aguilar, alors capitaine d'une des quatre compagnies des gardes, pour exposer à son aïeul la situation de son armée, pour lui annoncer qu'il allait prendre lui-même le commandement de ses troupes, enfin pour solliciter son assistance et le persuader qu'il fallait s'efforcer de reprendre Barcelone, occupée par les Impériaux le 9 octobre. Aguilar fut mené à l'audience du Roi par le duc d'Albe, le 22 novembre. Le lendemain il eut avec Louis XIV et Torcy, encore en présence du duc d'Albe, une longue conférence. Il trouva de la résistance auprès du Roi et de ses ministres. Il s'adressa alors à Madame de Maintenon et au Dauphin, père de Philippe V. Le duc d'Orléans le seconda. A force d'insistance il obtint enfin ce qu'il était venu demander, la promesse d'envoi d'un nouveau contingent de troupes et, sur ce succès, il quitta Versailles dans les premiers jours de décembre pour retourner auprès du Roi [4].

---

1. *Gazette de France*, 1705, de Madrid, le 23 juillet; — de Versailles, le 11 septembre, — de Paris, le 19 septembre. — Le marquis de la Jamaïque devint duc de Veragua à la mort de son père. On trouvera une note biographique sur lui au tome II, p. 158, de cet ouvrage.

2. Voir la notice biographique, t. II, p. 121, note 1.

3. Dangeau, *Journal*, t. VIII, p. 284.

4. Dangeau, *Journal*, t. X, p. 476-478, 481 et 483. — Pour plus de détails, voir Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. I, p. 238 et 241-245.

D. PEDRO DE ZÚÑIGA

MISSION, 1707

D. Pedro de Zúñiga fut envoyé en France en 1707 pour présenter au Roi les compliments de son maître au sujet de la naissance du second duc de Bretagne [1]. L'envoyé extraordinaire de Philippe V fut reçu à Versailles par Louis XIV le 26 avril, lui présenta les félicitations du Roi Catholique et trois jours après, le 29, eut son audience de congé [2].

D. Pedro de Zúñiga était le second fils de D. Manuel Diego López de Zúñiga, XIe duc de Béjar, et le frère cadet de D. Juan Manuel López de Zúñiga, XIIe duc de Béjar. D. Pedro fut nommé par la suite conseiller des Conseils d'État et de la guerre et lieutenant général. En 1715 il épousa Dª Ana Maria Sinforosa Manrique de Lara, héritière du titre de Nájera et par ce mariage devint duc de Nájera et Grand d'Espagne de première classe [3].

LE CARDINAL DEL GIUDICE

MISSION, 1714

Quatrième fils de Nicolas del Giudice, prince de Cellamare et duc de Giovenazzo, né à Naples le 7 décembre 1647, Francesco del Giudice était entré dans les ordres, au service du Saint-Siège, et avait été créé cardinal-diacre par Alexandre VIII, le 13 février 1690. Sujet du Roi Catholique en sa qualité de Napolitain, il fut chargé par Charles II de remplir les fonctions d'ambassadeur auprès du Pape après le départ du duc de Medinaceli et fut nommé en octobre 1699 protecteur des affaires du royaume de Sicile à Rome. Un mois plus tard, le 29 novembre, le Roi d'Espagne le désignait pour faire partie du nouveau conseil d'État de neuf membres qu'il venait d'instituer [4].

1. Louis de France, duc de Bretagne, fils du duc de Bourgogne, né le 8 janvier 1707, mort le 8 mars 1713 (Dussieux, *op.* et *loc. cit.*).

2. *Gazette de France*, 1707, de Versailles, le 29 avril ; — de Paris, le 7 mai.

3. Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 394. — L'abbé de Vayrac, *Etat présent de l'Espagne*, t. III, p. 196.

4. Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 128.

Le cardinal ne semble pas être venu en Espagne siéger à ce conseil [1]. En décembre 1701, Philippe V lui confia par intérim la viceroyauté de Sicile et un peu plus tard lui donna l'archevêché de Monreale.

Le cardinal del Giudice était à Rome lorsque le Pape reconnut à l'archiduc Charles d'Autriche, le compétiteur de Philippe V, le titre de Roi Catholique. Le cabinet de Madrid lui envoya aussitôt l'ordre de se retirer. Le cardinal quitta Rome le 13 avril 1709 et se rendit à Gênes. A la fin de l'année suivante il était nommé Grand Inquisiteur d'Espagne et les bulles lui en étaient expédiées le 2 juin 1711. Il tarda quelque temps à se rendre auprès de Philippe V et n'entra en charge que le 7 mars 1712 [2].

Après les traités d'Utrecht, qui donnaient la Sicile au duc de Savoie, le cardinal se vit confirmer par le nouveau maître de l'île dans son titre de protecteur du royaume de Sicile à Rome (février 1714).

C'est au commencement de 1714 que le cardinal del Giudice fut envoyé en mission spéciale en France. Il partit précipitamment de Madrid, le 30 mars, accompagné de son neveu, le prince de Cellamare, sans qu'on sût le motif exact de leur voyage [3]. En fait del Giudice était principalement chargé de se plaindre à Louis XIV de son ambassadeur, le marquis de Brancas, dont Philippe V avait demandé le rappel, pour complaire à Mme des Ursins et à Orry. Le cardinal devait aussi présenter au Roi certaines observations relatives aux traités récemment conclus à Utrecht ainsi qu'à ceux que Philippe n'avait point encore ratifiés.

Une circonstance imprévue, la mort du duc de Berry, le 4 mai 1714, fit naître entre les Cabinets de Versailles et de Madrid une négociation que n'avaient pas prévue les instructions données au cardinal et d'une importance beaucoup plus grande. Cette mort en effet laissait Louis XIV sans autre héritier direct que le jeune Dauphin Louis. Si celui-ci venait à disparaître, Philippe ayant renoncé solennellement à ses droits au trône de France, c'était au duc d'Orléans que devait échoir la couronne. Ce que tentèrent à ce moment del Giudice et Philippe V, encouragés, semble-t-il, par Torcy, ce fut de faire décider en secret, par les deux cours, que, dans l'éventualité de la mort du Dauphin, sans héritier, la renonciation de Philippe resterait sans effet, sinon pour lui-même, au moins pour ses descendants ; le Roi Catholique eût désiré aussi se faire attribuer la régence, de préférence au duc d'Orléans, l'âge avancé de Louis XIV

1. Il était à Rome en décembre 1700 (*Gazette de France*, 1701, p. 8, de Rome, le 14 décembre 1700).

2. Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 310.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXIX, fol. 79 (Pachau à Torcy, 2 avril 1714).

ne permettant pas d'espérer que le Dauphin pût atteindre sa majorité avant d'être appelé à régner. Quoique assez habilement conduite par del Giudice, cette négociation n'aboutit pas : Louis XIV ne voulut ni risquer de rallumer la guerre à peine éteinte, ni violer la parole qu'il venait de donner aux alliés.

Rappelé au mois d'août, le cardinal del Giudice partit de Paris le 9 septembre [1], mais il se vit tout à coup arrêté dans son voyage, à Bayonne, par un ordre du Roi d'Espagne. Une censure émise par l'Inquisition dont il était le chef et approuvée par lui, avait servi de prétexte à Mme des Ursins pour le rendre suspect à Philippe V. Le mémoire censuré, œuvre de Macanaz, tendait à fortifier l'autorité royale aux dépens du Saint-Siège. En condamnant cet écrit, conforme aux idées du Roi Catholique, le Grand Inquisiteur semblait s'attaquer au prince lui-même. Il fut invité immédiatement à donner sa démission. Madame des Ursins avait redouté en lui un futur premier ministre dont l'influence aurait pu contre-balancer la sienne. Elle avait voulu le faire mettre à l'écart et y avait réussi. Bientôt elle était disgraciée à son tour et le cardinal, rentré en faveur, était nommé premier ministre d'État, le 18 février 1715, et, un mois après, gouverneur du prince des Asturies ; enfin le 28 mars un décret royal le rétablissait dans ses fonctions de Grand Inquisiteur [2].

L'auteur secret du renvoi de Madame des Ursins, Alberoni, n'avait pas travaillé à la faire chasser uniquement pour ménager à son rival l'accès du pouvoir. Hors d'état de prendre la direction des affaires au moment de la disgrâce de la princesse, Alberoni, dès qu'il se sentit assez fort, n'hésita pas à supplanter le Cardinal. Le 11 juillet 1716, il lui fit enlever son titre de gouverneur du prince des Asturies. Del Giudice comprit qu'il n'avait plus qu'à se retirer. Il résigna sa charge de Grand Inquisiteur quelques jours plus tard [3], fit agréer sa démission par le Saint-Père et le 24 janvier 1717 quitta Madrid pour retourner à Rome. Poursuivi dans son exil par l'ordre d'enlever les armoiries d'Espagne de la porte de son palais, il fit arborer à leur place les armes impériales et accepta, en août 1719, de prendre soin des affaires de l'Empereur auprès du Saint-Siège. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1720, et mourut cinq ans après, le 10 octobre 1725 [4].

---

1. *Gazette de France*, 1714, p. 444, de Paris, le 15 septembre.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXIX, fol. 38, 140 et 213.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLI, fol. 226 ; — fol. CCLII, fol. 2.

4. Pour plus de détails, voir Moréri, *Dictionnaire historique*, s. v. Giudice. — Sur la mission du cardinal del Giudice en France, on consultera particulièrement Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. I, p. 579 et suivantes, et le marquis de Courcy, *L'Espagne après la paix d'Utrecht*, p. 115 et suivantes.

LE PRINCE DE CHALAIS

MISSION, 1714

Neveu du premier mari de Mme des Ursins, Louis-Jean-Charles de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, fut emmené en Espagne par la princesse qui voulait faire sa fortune. En 1702 il fut chargé par la Reine Marie-Louise de venir annoncer à Louis XIV l'heureux départ de Philippe V, qui s'était embarqué à Barcelone le 8 avril pour passer en Italie[1]. En 1711 M. de Chalais se rendit à Madrid pour y occuper un emploi dans les gardes wallonnes[2]. L'année suivante, il revint subitement en France, incognito, dépêché par le roi d'Espagne à la poursuite d'un cordelier qu'il fit arrêter à Bressuire et conduire à la Bastille, sous la prévention d'avoir comploté d'empoisonner Philippe V pour le compte du duc d'Orléans. M. de Chalais resta à Paris pendant tout le temps que dura l'instruction de cette ténébreuse affaire, et il vit plusieurs fois Louis XIV à ce sujet. Enfin au mois d'avril 1713 il retourna en Espagne, ramenant le cordelier qui fut enfermé au château de Ségovie[3].

En 1714, le prince de Chalais, qui servait à l'armée, fut brusquement rappelé à Madrid et chargé d'une commission secrète pour Louis XIV. Il arriva à Paris le 6 mai; mais il resta près d'un mois sans demander d'audience, sans révéler rien de l'objet de sa mission et sans en rien confier au cardinal del Giudice, en ce moment accrédité près de la cour de France. Enfin, le 6 juin, il se présenta chez le Roi et lui annonça que Philippe V songeait à se remarier; qu'il hésitait dans son choix entre la nièce du duc de Parme, la fille de la Reine de Pologne, et celle du Roi de Portugal, et qu'il sollicitait l'avis et le consentement de son aïeul. A la façon dont l'affaire fut présentée, Louis XIV n'eut pas de peine à voir que la décision de son petit-fils était déjà prise en faveur d'Elisabeth Farnèse, et que ses conseils n'étaient requis que pour la forme. Il approuva froidement le projet du roi d'Espagne et Chalais, ayant pris congé à Marly, le 27 juin, repartit pour Madrid avec sa réponse[4].

Cette mission valut au prince de Chalais la Grandesse de première

1. Dangeau, *Journal*, t. VIII, p. 390.
2. *Ibid.*, t. XIII, p. 472.
3. Dangeau, *Journal*, t. XIV, p. 135, 139, 233, 248, 357, 381. — On trouvera l'histoire de ce cordelier et de son procès dans le tome II de l'ouvrage de M. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, p. 104-145.
4. Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 132, 142, 162, 174.

classe qui lui fut conférée le 1er octobre 1714, mais Louis XIV lui refusa l'autorisation de jouir des honneurs de cette dignité en France et ce fut seulement sous la Régence que Chalais en obtint la permission du duc d'Orléans.

La disgrâce de Mme des Ursins entraîna celle du prince de Chalais qui l'accompagna à son retour en France, en janvier 1715. Cependant, deux ans après, Alberoni invita M. de Chalais à revenir à Madrid et lui donna le grade de chef d'escadre. Embarqué sur la flotte envoyée en Sicile, il fut fait prisonnier par l'amiral Byng à la bataille livrée dans les eaux de Syracuse, le 11 août 1718[1]. Il revint définitivement en France, après avoir atteint le grade de brigadier des armées du Roi Catholique, et il fut fait gouverneur et grand bailli du Berry. Il mourut à Chalais, en Périgord, le 24 février 1757, âgé de près de quatre-vingts ans[2].

D. ANTONIO DEL CASTILLO

MISSION, 1714

D. Antonio del Castillo, fils aîné du marquis de Villadarias, fut envoyé par Philippe V en France à la fin d'octobre 1714 pour remercier Louis XIV des secours qu'il avait bien voulu faire passer en Espagne dans le but de faciliter la réduction de Barcelone et de la Catalogne. D. Antonio se rendit à Paris au mois de novembre et fut reçu par le Roi dans les derniers jours de ce mois[3].

D. Antonio del Castillo, au moment de sa mission, était maréchal de camp. Il avait auparavant été colonel du régiment de Burgos. En 1715 il fut nommé commandant de Camprodon, en Catalogne. Devenu plus tard marquis de Villadarias, à la mort de son père, il fut pendant un an environ, en 1733, gouverneur d'Oran. Il avait alors le grade de lieutenant général[4].

---

1. Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 344, 380 ; t. XVII, p. 150, 163, 221, 380.

2. *Gazette de France*, 1757, p. 156, de Paris, le 26 mars. — La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, s. v. Talleyrand.

3. *Gazette de France*, 1714, p. 532, de Madrid, le 22 octobre ; — p. 575, de Paris, le 1er décembre.

4. *Gazette de France*, 1711, p. 234, de Saragosse, le 21 avril ; — 1715, p. 125, de Madrid, le 26 février. — Coxe, *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 317. — *Correspondance d'Espagne*, t. CDVII, fol. 45.

D. CARLOS GRILLO

MISSION, 1714-1715

D. Carlos Grillo, gentilhomme de la chambre de Philippe V, fut envoyé de Pampelune par Elisabeth Farnèse qui venait de traverser le midi de la France. Il était chargé par elle de remercier Louis XIV des honneurs qui lui avaient été rendus à son passage et des présents que le Roi lui avait fait remettre. D. Carlos Grillo arriva le 30 décembre 1714 à Versailles et fut reçu, le 1er janvier 1715, par Louis XIV. Dès son arrivée le bruit se répandit que la nouvelle Reine avait de nombreux sujets de plainte contre la princesse des Ursins, qu'elle était assez haute de caractère et qu'il se pourrait bien qu'à son arrivée auprès du Roi d'Espagne il se produisît des changements à la cour. Les prévisions de D. Carlos Grillo étaient exactes et, au moment même où il arrivait à Versailles, Mme des Ursins était déjà disgraciée (23 décembre) et conduite à la frontière[1].

D. Carlos Grillo était fils de D. Francisco Grillo Mari, marquis de Francavila, duc de Monterotundo, d'une famille patricienne de Gênes. Il avait été *alferez mayor* de Madrid. Il fut créé chevalier de la Toison d'Or le 16 mars 1719, eut le commandement de la flotte des galions qui partit de Cadiz, le 31 décembre 1723, à destination de Carthagène des Indes et mourut dans cette ville, en 1724[2].

LE PRINCE DE CELLAMARE

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, 1715-1718

Au départ du cardinal del Giudice, les affaires de l'ambassade avaient été confiées au secrétaire D. Feliz Cornejo, qui les avait déjà gérées depuis le retour du duc d'Albe en Espagne[3]. En février 1715, le cardinal fit nommer ambassadeur extraordinaire son neveu, le

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXIV, fol. 92. — *Gazette de France*, 1715, p. 23, de Versailles, le 11 janvier. — Dangeau, *Journal*, t. XV, p. 318 et 325. — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. X, p. 343 ; t. XI, p. 54.

2. Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 489.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXX, fol. 71 ; — t. CCXXXIII, fol. 103 ; etc.

prince de Cellamare, qui l'avait accompagné lors de son voyage en France, en 1714.

Antoine-Joseph-Michel-Nicolas-Louis-François-Gaspard-Balthazar-Melchior-Emmanuel-Jean-Baptiste del Giudice et Papacoda, prince de Cellamare, était né en 1657, de Domenico del Giudice, duc de Giovenazzo, qui fut ambassadeur en France [1]. Il avait été menin de Charles II. En 1680, ce prince l'avait chargé d'une mission de condoléance auprès de l'Électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, et en 1685 il lui avait donné le titre de gentilhomme de la Chambre sans exercice ; ce fut Philippe V qui lui donna la clef et les entrées en 1702 [2]. Lorsque le duc d'Anjou fut devenu Roi d'Espagne, le prince de Cellamare fit preuve de beaucoup de zèle en sa faveur. Il le suivit en Italie en 1702, à ses frais, prit part à la bataille de Luzzara et fut promu maréchal de camp. En 1707, il se trouva cerné dans Gaëte et tomba aux mains des Impériaux, qui l'enfermèrent au château de Milan. Il fut échangé en 1712 et se rendit en Espagne, où on le nomma, au mois de novembre, ministre du cabinet. Il venait d'être fait grand écuyer de la Reine, le 6 janvier 1715 [3], lorsque, par le crédit de son oncle, il fut désigné pour l'ambassade de France. Pour lui permettre de faire figure, on le dota d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jacques qui, avec ses appointements et gratifications, porta ses émoluments annuels à cinquante mille écus [4]. Le 28 mai, il quitta Madrid, porteur de lettres autographes de Philippe V et d'Elisabeth pour Louis XIV [5]. Ses instructions, accompagnées d'une instruction secrète assez curieuse sur la cour de France, sont datées du 19 et du 20 mai. Elles lui prescrivaient, comme objet principal de ses efforts, de faire écarter le duc d'Orléans de la régence, si Louis XIV venait à mourir, et de faire décerner cette régence à Philippe V [6]. Cellamare arriva le 19 juin à Paris et fut reçu le 22 par Louis XIV en audience particulière. Le 1er septembre, l'événement prévu par les instructions se produisait, mais l'ambassadeur, convaincu de l'inutilité de toute tentative contre le duc d'Orléans, s'abstenait d'agir, et celui-ci prenait possession de la régence sans difficulté. Cependant, pour se conformer aux intentions du Roi Catholique, Cellamare avait été

1. Cf. t. I, p. 512-514.
2. *Correspondance d'Espagne*, t. CI, fol. 17 v°.
3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXXXVIII, fol. 25.
4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXL, fol. 33.
5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXLI, fol. 7 ; — t. CCXLV, fol. 21, 31 et 33.
6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXL, fol. 184-190 ; — t. CCXLV, fol. 47-61. — Cf. de Courcy, *L'Espagne après la paix d'Utrecht*, p. 391, 392 et 396, et Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. I, p. 670 et suiv. ; t. II, p. 211 et suivantes.

conduit à faire auprès de divers personnages des démarches qui lui avaient donné des allures quelque peu suspectes. Le dissentiment entre le duc d'Orléans et le gouvernement espagnol, inspiré par Alberoni, allait s'accentuant à mesure que la France se rapprochait de l'Angleterre. L'ambassadeur se laissa entraîner à écouter les propositions de la duchesse du Maine et les intrigues sans portée nouées par celles-ci prirent les apparences d'un complot dirigé contre la personne du duc d'Orléans. Dubois en découvrit les indices et, sans respecter l'inviolabilité de l'ambassade, y fit saisir les papiers de Cellamare. Le 9 décembre 1718, ce dernier recevait l'ordre de sortir incessamment du royaume, et on le faisait escorter par un agent, nommé Liboy, avec lequel il quitta Paris le 13 décembre. Retenu à Blois jusque dans les derniers jours de février 1719, pendant qu'on examinait sa volumineuse correspondance, il fut reconduit enfin à la frontière, mais resta encore à Pampelune jusque vers la fin de mai. En effet, tout en le gardant à vue, Liboy était entré avec lui en négociation : Dubois demandait encore au Roi d'Espagne d'accéder aux principales conditions du traité proposé entre lui et l'Empereur, offrant d'ouvrir un congrès et déclarant qu'en ce cas on pouvait compter sur la restitution de Gibraltar [1].

Au moment même de son retour, le prince de Cellamare était nommé gouverneur et capitaine-général des frontières de la Vieille-Castille et invité à séjourner dans son gouvernement. Tenu quelque temps éloigné de la cour, par une disgrâce plus feinte que réelle, il revint à Madrid en juillet 1720 et le 25 août s'y couvrit pour la première fois en présence du Roi, comme duc de Giovenazzo, titre qu'il avait hérité de son père en 1718.

Depuis son ambassade, le prince de Cellamare ne joua plus de rôle important en Espagne. Après la mort du duc d'Orléans, il estima sans doute que son attitude à l'égard du Régent devait lui mériter la faveur du duc de Bourbon, son successeur et son adversaire, et, en 1724, il sollicita le cordon du Saint-Esprit [2]. Il dut attendre quelques années, mais l'obtint le 1er janvier 1728, et le reçut le 25 avril 1729, à Séville, des mains du Roi Catholique [3].

Le prince de Cellamare, duc de Giovenazzo, mourut à Séville, le 16 mai 1733 au matin, d'une attaque d'apoplexie, alors que, « tout habillé et guêtré », il s'apprêtait à suivre le Roi qui allait quitter l'Andalousie Saint-Simon attribue sa mort subite à une scène violente

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLXXXVIII, fol. 79 ; — voir à ce sujet les t. CCLXXXVII, CCLXXXVIII, CCLXXXIX et CCXCI. — Sur la *conspiration* de Cellamare, cf. Baudrillart, *Philippe V et la cour de France*, t. II, p. 326-348.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 270-274 (Cellamare à Louis XV, au duc de Bourbon, à Morville, Madrid, 28 juillet 1724).

3. *Statuts et catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit* (1733), p. 290.

qu'il aurait eue, quelques instants avant, avec Patiño, qui tardait indéfiniment à lui faire délivrer les sommes nécessaires à l'entretien des écuries de la Reine, dont il était grand écuyer[1]. Sa fortune était considérable et il laissa, au dire de notre ambassadeur, M. de Rottembourg, plus de deux millions comptant, valeur en argent de France, outre une quantité prodigieuse de bijoux, de vaisselle et de meubles[2].

D. PATRICIO LAULES

CHARGÉ DE MISSION, AMBASSADEUR ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
1720-1725

D. Patricio Laules était originaire d'Irlande. Son nom semble avoir été Patrick Lawless, mais lui-même avait adopté la forme orthographique sous laquelle il est généralement connu et signait ses dépêches officielles : « De Laules ». L'abbé d'Estrées avait présenté Laules au Roi Catholique lorsqu'il s'était agi de lui constituer des gardes du corps sur le modèle de ceux qui existaient en France. D. Patricio s'était acquitté de sa tâche avec intelligence, avait pénétré peu à peu, de par ses fonctions, dans l'intimité des souverains et avait su se faire très bien voir de la reine Marie-Louise et de Madame des Ursins. Leur faveur lui avait fait confier plusieurs missions « secrètes et délicates » dont il avait su s'acquitter adroitement ; il avait servi avec distinction en Aragon en 1712, comme maréchal de camp[3], et il avait conquis les grades de major des Gardes du corps et de lieutenant général[4]. Par lettre en date du 28 avril 1720, Laules fut accrédité auprès de la cour de France, sans titre, « á tratar diferentes negocios[5] ». Il devait notamment débattre avec Dubois les conditions que Philippe V désirait mettre à l'évacuation de la Sicile et de la Sardaigne. Arrivé à Paris vers le 15 mai, il entra immédiatement en négociations avec le ministre[6]. Un an après environ, quand fut signé le traité de Madrid du 27 mars 1721, Laules reçut le titre d'ambassadeur ordinaire. Il signa, le 15 novembre de la même

1. Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XVIII, p. 18.
2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDIV, fol. 384. — Pour la biographie du prince de Cellamare, voir Moréri, *Dictionnaire historique*, s. v. Giudice.
3. *Gazette de France*, 1712, p. 305, de Madrid, le 30 mai.
4. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel), t. XVII, p. 319.
5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCV, fol. 120; — t. CCXCVIII, fol. 148.
6. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXCV, fol. 162.

année, avec le duc de Osuna, ambassadeur extraordinaire, les articles de mariage du prince des Asturies avec Mademoiselle de Montpensier[1]. Le 23 décembre, Philippe V le nommait commandant général des îles de Majorque et d'Iviça et gouverneur de la place de Palma[2]. Laules resta cependant à Paris, et lorsque le duc de Osuna retourna en Espagne, D. Patricio, à la demande du régent, fut accrédité de nouveau en qualité d'ambassadeur ordinaire, par lettre du 26 mars 1722. Il fut reçu à ce titre par le Roi en audience particulière, le 11 avril[3]. Quelques mois plus tard Philippe V lui conférait le titre d'ambassadeur extraordinaire pour faire la demande de la main de Mademoiselle de Beaujolais pour l'infant D. Carlos. Louis XV lui accorda une audience publique à Versailles, et le 25 novembre 1722 Laules fit auprès de lui cette démarche solennelle[4].

D. Patricio Laules continua à remplir les fonctions d'ambassadeur ordinaire sous le court règne de Louis Ier et fut maintenu à Paris par Philippe V lorsque ce prince remonta sur le trône[5]. Il ne retourna en Espagne qu'en 1725. Lorsque le duc de Bourbon eut décidé le renvoi de l'infante Marie-Anne, Laules fut immédiatement rappelé. Il prit congé du Roi à Versailles le 6 mars. Le 19, il demanda ses passeports et, prétextant la hâte de son départ, il s'abstint d'aller voir le duc de Bourbon et Morville. Il accompagna l'Infante dans son voyage de retour et rentra en Espagne avec elle[6].

D. Patricio Laules mourut assez longtemps après son ambassade. dans son gouvernement de Majorque[7]. Il était commandeur dans l'ordre de Calatrava.

LE DUC DE OSUNA

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE, 1721-1722

D. José-Maria Téllez Giron, VIIe duc de Osuna, comte de Urena et de Pinto, marquis de Peñafiel, de Caracena et de Fromesta, Grand

1. *Gazette de France*, 1721, de Paris, le 22 novembre.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCIX, fol. 97.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXVI, fol. 149 et 152. — *Gazette de France*, 1722, p. 204, de Paris, le 18 avril.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXVI, fol. 242. — *Gazette de France*, 1722, de Versailles, le 4 décembre.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXIII, fol. 271.

6. *Gazette de France*, 1725, p. 115, de Versailles, le 9 mars. — *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 109 et 130; — t. CCCXL, fol. 187.

7. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel), t. XVII, p. 320.

d'Espagne de première classe, *notario mayor* de Castille, né le 25 mai 1685, fut choisi par Philippe V, en septembre 1721, pour aller complimenter Louis XV sur la conclusion de son mariage avec l'infante Marie-Anne-Victoire et pour demander en même temps la main de Mlle de Montpensier pour le prince des Asturies [1].

D. José était le frère cadet de D. Francisco, VIe duc de Osuna, plénipotentiaire à Utrecht, mort à Paris en mars 1716 [2], et il avait porté jusqu'à cette époque le titre de comte de Pinto. Il était grand chambellan du Roi et lieutenant général lorsqu'il fut nommé ambassadeur extraordinaire en France. Parti de Madrid vers la mi-octobre 1721, il arriva à Paris le 29 et eut une première audience particulière du Roi le 31. Le 13 novembre il fut reçu solennellement en audience publique, fit la demande officielle de Mademoiselle de Montpensier pour le prince des Asturies et complimenta le Roi sur son mariage projeté avec l'Infante. Le surlendemain, assisté de D. Patricio Laules, ambassadeur ordinaire, le duc de Osuna signa les articles de mariage du prince des Asturies, et le 30 décembre il prit congé du Roi [3] avec un apparat inusité. Il resta cependant à Paris trois mois encore, en attendant l'arrivée de l'infante Marie-Anne. Le 24 mars 1722, il eut de Louis XV une dernière audience particulière et donna le soir même une fête dont la *Gazette de France* nous a conservé le souvenir [4].

Le 6 avril le duc était de retour à Madrid. Philippe V ne lui avait accordé qu'un congé et l'avait prévenu de se tenir prêt à repartir à bref délai. Cependant, il ne revint pas en France. L'agent Robin dit que sa conduite licencieuse à Paris fit hésiter Philippe V à l'y renvoyer, et les instances du cardinal Dubois pour faire maintenir à Paris D. Patricio Laules déterminèrent sans doute le Roi Catholique à garder le duc auprès de lui [5]. Depuis son ambassade, toute d'apparat du reste, le duc de Osuna ne semble pas avoir joué un rôle politique important. Il mourut jeune, le 18 mars 1733 [6], après avoir été promu successivement aux grades de capitaine de la première compagnie espagnole des Gardes du Corps et de Colonel du régiment des Gardes de l'Infanterie Espagnole [7]. Lors de son ambassade en France, il avait reçu du Régent la promesse de l'Ordre du Saint-

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCV, fol. 90 v°.

2. L'abbé de Vayrac, *Etat présent de l'Espagne*, t. III, p. 205-206.

3. *Gazette de France*, 1721, de Paris, 8, 15 et 22 novembre ; — 1722, de Paris, le 3 janvier.

4. Année 1722, p. 171, de Paris, le 28 mars.

5. *Correspondance d'Espagne* t. CCCXV, fol. 162; — t. CCCXVI, fol. 149, 189; — t. CCCXVII, fol. 60.

6. *Gazette de France*, 1733, p. 197, de Madrid, le 4 avril.

7. *Correspondance d'Espagne*, t. CDIV, fol. 123. — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 562-563.

Esprit, avec autorisation de porter dès ce moment le cordon bleu, et il fut en effet compris dans la promotion de chevaliers du 25 avril 1729[1].

Le duc de Osuna avait épousé à Madrid, le 21 septembre 1722, Dª Francisca-Bibiana-Maria Pérez de Guzman el Bueno, fille du duc de Medina Sidonia. De ce mariage est issu D. Pedro Zoylo Téllez Giron, VIIIe duc de Osuna[2].

LE COMTE DE SANTISTÉBAN

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1720-1725

D. Manuel Domingo de Benavides y Aragon, Corella, Davila, Portocarrero y la Cueva, Xe comte, puis Ier duc de Santistéban del Puerto, XIIIe comte de Concentayna, del Risco, de Medellin et de Villalonso, marquis de las Navas, de Solera et de Malagon, et commandeur de Monreal dans l'ordre de Saint-Jacques, était fils de D. Francisco de Benavides Davila, IXe comte de Santistéban, et de Dª Francisca de Aragon, des ducs de Segorbe et de Cardona. Né à Palerme le 31 décembre 1682, il porta d'abord le titre de marquis de Solera, et fut comme tel gentilhomme de la chambre du roi. En juin 1715, il devint gentilhomme de la chambre du prince des Asturies, puis un peu plus tard son grand écuyer. Son père étant mort au mois d'août 1716, il prit le titre de comte de Santistéban et se couvrit comme Grand d'Espagne le 22 décembre de la même année. Une note de notre ambassadeur, M. de Saint-Aignan, le dépeint à cette date comme un seigneur froid, poli, gagnant à être connu, d'un esprit solide et honnête. Nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne au congrès de Cambrai, conjointement avec Beretti Landi, il arriva à Paris à la mi-octobre 1720. Par lettres du 28 février 1723 il fut chargé spécialement de présenter à Louis XV, à l'occasion de sa majorité et de son sacre, les congratulations du roi d'Espagne. Il s'acquitta de cette mission le 13 avril, ayant été conduit à l'audience particulière du Roi par l'ambassadeur ordinaire d'Espagne, Laules[3]. Le 9 mars 1724, le roi Louis Ier renouvela au comte de Santistéban ses pouvoirs pour le congrès de Cambrai.

1. *Statuts et catalogues des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 289. — Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel), t. XVIII, p. 280.

2. Pinedo, y Salazar *op. cit.*, p. 562-563.

3. *Gazette de France*, 1723, de Versailles, le 16 avril.

Promu chevalier du Saint-Esprit au commencement de 1724, il en reçut le collier dans la séance solennelle de l'Ordre du 25 avril 1729.

A la mort du duc de Bedmar (2 juin 1723), il fut désigné pour le remplacer comme président du conseil des Ordres. Il était alors en France pour le congrès de Cambrai[1] et ne prit possession de sa charge que le 21 juillet 1725.

Lorsque l'infant D. Carlos passa dans les duchés de Plaisance et de Parme, puis à Naples, le comte de Santistéban l'y suivit comme gouverneur.

Il fut créé *duc* de Santistéban en 1739, reçut du roi des Deux-Siciles le cordon de l'Ordre de Saint-Janvier, créé par ce prince. Il mourut le 11 octobre 1748. L'ortographe de son nom, dans sa signature, est : Santesteban[2].

LE MARQUIS DE MONTELEON

PLÉNIPOTENTIAIRE, 1724-1725

D. Isidore Casado, créé marquis de Monteleon par Philippe V, fut d'abord envoyé d'Espagne près le duc de Mantoue ; rappelé en 1704, il fut nommé envoyé près la République de Gênes au commencement de 1705[3].

Il quitta ce poste après avoir été nommé à la fin de 1711 troisième plénipotentiaire d'Espagne à Utrecht. Il passa à Madrid pour y recevoir ses instructions, y prit possession de la charge de conseiller d'épée au conseil des Indes et partit pour Paris le 25 avril 1712. Il y arriva au mois de mai et fut reçu le 21 par Louis XIV[4]. Avant de l'envoyer au congrès, on jugea à propos de le faire passer en Angleterre. Il s'y rendit en décembre, y trouva un très bon accueil, revint sur le continent au mois de mars 1713, pour assister aux con-

1. Les plénipotentiaires espagnols au congrès de Cambrai furent le comte de Santistéban et Beretti-Landi. (Sur ce dernier, voir la note, t. II, p. 332.) Ce congrès, ouvert en 1721, fut clos en 1725, sans avoir rien décidé.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCXLI, fol. 88 ; — t. CCLIII, fol. 57, 270 v° ; — t. CCXCVI, fol. 122 ; — t. CCCXXVII, fol. 390 ; — t. CCCXXXIV, fol. 16, 296. — *Statuts et catalogues des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1733, p. 290. — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, I, 546. — Garma, *Theatro universal de España*, IV, 400.

3. *Gazette de France*, 1704, p. 237, de Versailles, le 16 mai. — Dangeau, *Journal*, t. X, p. 32. — *Correspondance d'Espagne*, t. CLII, fol. 74.

4. Dangeau, *Journal*, t. XIV, p. 24, 68, 149. — *Gazette de France*, 1711, p. 389, de Madrid, le 20 juillet ; 1712, p. 161, 173 et 245, de Madrid, le 7 et le 14 mars et le 25 avril.

férences d'Utrecht et, à l'automne de 1714, la paix étant ajustée, fut désigné pour retourner en Angleterre, cette fois avec le titre d'ambassadeur. Il se rendit à Londres en novembre, y demeura trois ans et se retira à La Haye au moment de la rupture entre l'Espagne et l'Angleterre, à la fin de 1718[1]. Il revint à Londres à la paix et y resta jusqu'à l'abdication de Philippe V. Il se dévoua alors complètement à la cour de San-Ildefonso et au mois de juin 1724 fut chargé par Louis Ier, sur les instigations de Philippe et d'Élisabeth, d'une mission en France et en Angleterre pour y défendre les intérêts de l'infant D. Carlos. Il devait ensuite passer en Italie, avec le titre d'ambassadeur et de plénipotentiaire près les princes d'Italie[2]. Il quitta Madrid dans la nuit du 28 au 29 juillet et fut reçu en audience par Louis XV le 3 septembre. Il était chargé plus spécialement de s'entendre avec les cabinets de Versailles et de Saint-James sur les points du congrès relatifs à l'Italie, en discussion au congrès de Cambrai. En décembre il proposa à la France, à l'Angleterre et à l'Espagne de lui donner des pouvoirs spéciaux pour aller négocier en leur nom commun près du Grand-Duc de Toscane et du duc de Parme et il rédigea un projet d'instruction pour lui-même. Ces avances ne furent pas agréées et il se retira sans avoir rien obtenu de précis, au moment où l'Infante d'Espagne, qu'il accompagna, fut reconduite à la frontière, en 1725[3].

Le marquis de Monteleon fut nommé par la suite ambassadeur d'Espagne à Venise et il y mourut en fonction[4].

D. IGNACIO DE BARRENECHEA

PLÉNIPOTENTIAIRE, 1728-1730

D. Joachin-Ignacio de Barrenechea y Erquinigo fut un des trois plénipotentiaires d'Espagne au congrès de Soissons[5], qui s'ouvrit le

1. Dangeau, *Journal*, t. XIV, p. 232, 275, 287, 360; t. XV, p. 16, 30, 59, 261, 280; t. XVII, p. 409. — Saint-Simon, édit. Chéruel, t. IX, p. 395; t. X, p. 2; t. XIII, passim; t. XVI, p. 132.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 73. (Lettre de créance auprès de la cour de France, Aranjuez, 13 juin 1724.) — Coxe, *l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, t. III, p. 90-92 et 96.

3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXXXV, fol. 295 et 422 v°; — t. CCCXXXVI, fol. 97-129, 391-400, 403 et 406 v°; — t. CCCXL, fol. 187.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLV, fol. 76 (année 1728); — t. CDLXII, fol. 6.

5. Les deux autres furent le marquis de Bournonville (cf. t. II, p. 217) et le marquis de Santa-Cruz (cf. t. III, p. 45).

14 juin 1728. Il avait été désigné pour cet emploi dès la fin de 1727[1]. D. Ignacio fut maintenu en France après le congrès, jusqu'à la nomination d'un ambassadeur. Le marquis de Castelar ayant été désigné et étant venu prendre possession de son poste à la fin d'octobre 1730, M. de Barrenechea fut rappelé en février 1731, pour reprendre ses fonctions de majordome. Au mois d'août 1730 il avait épousé en France la fille de Madame de Nancré et ce mariage avait été mal vu de la cour de Madrid. Lorsque M. de Barrenechea rentra en Espagne l'année suivante il laissa sa jeune femme à Paris, où elle mourut peu après le 25 juillet[2].

D. Ignacio de Barrenechea devint par la suite marquis del Puerto et on le retrouve sous ce nom ambassadeur d'Espagne en Hollande en 1747-1748[3].

LE MARQUIS DE CASTELAR

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1730-1733

D. Baltasar Patiño, créé en 1693 marquis de Castelar, était le frère aîné du célèbre ministre D. José Patiño. Comme lui il était originaire de Milan, où il dut naître vers la fin de l'année 1669 ou dans le courant de 1670. D'abord membre du conseil de guerre, il devint en 1721 secrétaire d'État de la guerre en remplacement de D. Miguel Fernández Duran, marquis de Tolosa. Lorsque Ripperda, au retour de son ambassade à Vienne, s'empara de la charge de premier ministre, il s'attribua également la direction des affaires militaires et la retira au marquis de Castelar, qu'il fit nommer à l'ambassade de Venise[4]. Mais à la chute de Ripperda, il fut aussitôt rappelé par Philippe V à la secrétairerie d'État de la guerre, en mai 1726[5], et il en exerça les fonctions jusqu'en 1730. Au mois d'août de cette année, Leurs Majestés Catholiques annoncèrent à M. de Brancas qu'elles avaient fait choix du marquis de Castelar pour aller les représenter auprès de Louis XV. Notre ministre en Espagne, se faisant l'écho de certains bruits qui circulaient à la cour,

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCXLVII, fol. 196.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXI, fol. 30 v°, 259 et 274; — t. CCCLXXXIV, fol. 50.

3. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 57; t. CCCXLIV, fol. 64 v°. — *Gazette de Hollande*, n° du 30 janvier 1748, de La Haye, le 28 janvier.

4. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 60-61.

5. *Gaceta de Madrid*, 21 de mayo 1726.

supposa que D. José Patiño avait fait désigner son frère pour cette ambassade dans le dessein de le remplacer à la secrétairerie de la guerre et de réunir ainsi dans sa main tous les pouvoirs[1].

Les instructions qui furent données au marquis de Castelar lui prescrivaient de travailler en secret à ruiner l'influence du cardinal de Fleury qui contrariait par sa modération les projets d'Élisabeth Farnèse, désireuse d'entraîner la France à une intervention armée en Italie[2]. Il ne devait aucunement réussir dans cette mission. Ce fut en vain qu'il se lia avec le garde des sceaux, Chauvelin, pour exciter son ambition et l'aider à supplanter Fleury : le cardinal resta tout aussi puissant que par le passé et ne se convertit pas aux idées de la Reine d'Espagne.

Les lettres de créance du marquis de Castelar sont en date de Puerto-Santa-Maria, 25 septembre 1730[3]. C'était l'époque où Philippe, cherchant des diversions à sa mélancolie, se promenait de ville en ville à travers l'Andalousie. Après s'être arrêté quelques jours à Madrid, le marquis de Castelar se mit en route pour la France le 2 octobre. Le 23 il arrivait à Paris et le 29 il était reçu en première audience par le Roi et la Reine[4].

L'insuccès de la politique qui lui était prescrite à l'égard du cardinal de Fleury nuisit à son crédit à la cour d'Espagne. Il y revint momentanément en 1731 et les dégoûts qu'il y reçut lui furent des preuves visibles de défaveur. Il retourna à son poste en France, tandis que Patiño devenait définitivement titulaire de la secrétairerie de la guerre[5].

Mal secondé par son frère, qui craignait de se perdre avec lui, insuffisamment tenu au courant des affaires générales, très gêné dans une cour fastueuse par son peu de fortune et l'inexactitude avec laquelle lui parvenaient ses appointements, le marquis de Castelar semble avoir assez tristement terminé sa carrière[6]. Il mourut à Paris le 19 octobre 1733, âgé de soixante-trois ans, et il fut enterré dans l'église de Saint-Sulpice[7]. Il était depuis de longues années commandeur de Alanje, dans l'ordre de Saint-Jacques, et gentilhomme de la chambre du Roi.

---

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXI, fol. 30 v° et 160.
2. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 79.
3. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXI, fol. 375.
4. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXI, fol. 70 et 185.
5. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 88-89.
6. Rodriguez Villa, *Patiño y Campillo*, p. 119-123.
7. *Gazette de France*, 1733, p. 516, de Paris, le 24 octobre.

LE MARQUIS DE LA MINA

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1736-1740

Depuis la mort du marquis de Castelar à Paris, en 1733, il n'y avait pas eu d'ambassadeur d'Espagne auprès de la cour de France, et les affaires avaient été gérées pendant cette vacance de l'ambassade par le secrétaire D. Fernando Triviño[1]. En 1736, Philippe V se décida à se faire représenter auprès de Louis XV par un ministre de plus haut rang et, au mois d'août, désigna pour cet emploi le marquis de La Mina[2].

D. Jaime Miguel de Guzmán, Dávalos, Spínola, Palavicino, Ramirez de Haro, Santillan, Ponce de Leon y Mesía, IIe marquis de La Mina, duc de la Palata, comte de Pezuela de las Torres, prince de Masa, etc., né en 1689, avait fait la guerre de la Succession en Espagne et en Italie, et il était arrivé au grade de lieutenant général lorsqu'il fut envoyé en France avec le titre d'ambassadeur extraordinaire.

Le marquis de La Mina ne se rendit à son poste qu'en 1737. En 1739 il reçut des pouvoirs spéciaux pour demander officiellement la main de Madame pour l'infant D. Felipe, et cette formalité s'accomplit solennellement à Versailles, le 23 août[3]. Son rappel fut décidé à la fin de cette même année, à la suite d'une démarche qu'il aurait faite auprès de Louis XV, au sujet du traité de commerce alors en négociation et sur lequel il aurait manifesté des sentiments opposés à ceux de son gouvernement[4]. Son successeur, le prince de Campoflorido, ayant été nommé au commencement de 1740, le marquis de La Mina prit congé et rentra en Espagne. Le 8 août il arriva à Saint-Ildefonse et fut admis à l'honneur de baiser publiquement la main de Leurs Majestés Catholiques[5].

Pendant son ambassade le marquis de La Mina avait été créé chevalier de la Toison d'Or, le 23 janvier 1738 et le collier lui en avait été remis à Paris le 3 juin, par le duc de Bourbon[6]. A l'occasion du

1. Ce personnage devint par la suite secrétaire du Conseil des Indes, puis secrétaire de la Chambre de Castille, avec le département d'Aragon, Catalogne, Valence et Majorque (*Gazette de Hollande*, n° du 20 février 1748, de Madrid, le 29 janvier). — Il signe *Trivigno* dans ses lettres adressées aux ministres français.

2. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 143.

3. *Gazette de France*, 1739, p. 419, de Versailles, le 27 août.

4. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 101.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXI, fol. 305.

6. *Gazette de France*, 1738, p. 280, de Paris, le 7 juin.

mariage de sa fille avec l'infant D. Felipe, Louis XV l'avait promu chevalier du Saint-Esprit et l'ambassadeur avait été reçu en cérémonie à Versailles, au chapitre de l'Ordre, le 1er janvier 1740[1].

A la suite de l'évacuation de la Savoie par l'infant D. Philippe en 1741, le marquis de La Mina fut envoyé auprès du jeune prince pour remplacer le comte de Glimes. Il prit une vigoureuse offensive et entra dans Chambéry le 28 décembre[2]. En novembre 1744, on lui enleva son commandement et on le rappela. A son arrivée à Saragosse, il reçut défense de venir à la cour et ordre de se rendre en Galice, comme capitaine général de cette province. Il refusa, et demanda l'autorisation, qui lui fut accordée, de se rendre dans sa commanderie de l'Ordre de Montesa[3]. En 1747, on le remit à la tête de l'armée d'Italie, à la place de Gages. Rappelé de nouveau à la fin de cette même année, il arriva à Madrid vers le 1er janvier 1748 et fut trois mois après renvoyé auprès de l'infant D. Philippe pour commander ses troupes[4]. Ce fut lui qui représenta l'Espagne à la négociation de l'acte exécutif du traité d'Aix-la-Chapelle, signé à Nice le 4 décembre 1749. Quelques années plus tard, en 1754, il fut nommé Gouverneur et Capitaine Général de l'armée et de la principauté de Catalogne, et président de sa royale Audience.

Il mourut, dans l'exercice de cette charge, à Barcelone, le 25 janvier 1767[5]. En 1748, Ferdinand VI lui avait conféré la Grandesse de première classe. Devenu capitaine général depuis son ambassade en France, le marquis de La Mina était de plus directeur du corps des Dragons. Le roi des Deux-Siciles, D. Carlos, lui avait conféré son Ordre de Saint-Janvier. Enfin, et par dispense spéciale, La Mina était chevalier de l'Ordre de Calatrava et administrateur de l'Ordre de Montesa, dont il possédait les commanderies de Silla et de Benasal[6].

---

1. *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1760, p. 370. — Ces réceptions ainsi que la demande solennelle de la main de Madame avaient dû entraîner de lourdes dépenses, car lorsque le marquis de La Mina quitta Paris, il y laissa des « dettes immenses », dont une somme de 150.000 livres due au sellier du Roi. En 1761 le gouvernement espagnol n'en avait pas encore achevé le payement (*Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 144 et 149 v°).

2. A. Rodriguez Villa, *Don Cenon de Somodevilla, marqués de La Ensenada*, p. 424.

3. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLI, fol. 96 et 106 v°.

4. *Gazette de Hollande*, 1748, de Madrid, 25 décembre 1747, 1er et 9 janvier, 19 et 26 février 1748.

5. *Gazette de France*, 1767, p. 60, de Madrid, 2 février.

6. Sur le marquis de La Mina, voir : D. José Almirante, *Bibliografia Militar*, p. 526, et Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 514-515.

LE PRINCE DE CAMPOFLORIDO

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1740-1746

D. Luis Reggio, Branciforte, Saladino y Colonna, seigneur prince de Campoflorido, de Jacci, de S. Antonio, de S. Filippo et de la Cadena en Sicile, duc de Valverde, marquis de la Ginestra, etc., Grand d'Espagne de première classe et commandeur de l'Ordre de Calatrava, était ambassadeur d'Espagne à Venise lorsqu'il fut désigné, au commencement de 1740, pour aller remplacer en France le marquis de La Mina[1]. Il avait occupé déjà les hautes fonctions de capitaine général de la province de Guipuzcoa, puis du Royaume de Valence. A cette époque, notre ambassadeur, M. de Rottembourg, dans une note « sur les Espagnols les plus capables de remplir des places dans le ministère », désignait ce grand seigneur italien comme un courtisan « de beaucoup d'esprit et de connoissance », montrant beaucoup de goût pour les étrangers et particulièrement pour les Français[2]. Son administration, pendant sa vice-royauté à Valence, ne fut pas exempte de tout reproche et un procès pour concussion fut même entamé contre lui[3]. « Le prince de Campoflorido, » écrivait à cette époque Vaulgrenant, « malgré la triste figure qu'il fait à la cour « depuis les affaires que ses malversations dans le royaume de « Valence lui ont attirées, est homme à ne pas abandonner la partie « et à se raccrocher auprès de la Reine, qui dans le fond fait cas de « lui. Il a pour ennemi déclaré M. Patiño qui l'a soupçonné d'avoir eu « le dessein de le supplanter. C'est à la haine du ministre qu'on « attribue la rigueur avec laquelle la Reine le traite. Cette princesse « a cependant reçu de lui, en dernier lieu, un présent de deux tables « de marbre. On donne à M. de Campoflorido du talent, mais on le « connoît pour l'homme du monde le plus intéressé et de la plus « mauvaise foi[4]. » Coupable ou non des faits qu'on lui reprochait, le prince de Campoflorido sortit indemne de cette épreuve et fut envoyé ambassadeur à Venise, d'où il passa directement en France vers le milieu de l'année 1740. Il eut sa première audience de Louis XV à Versailles, le 7 juillet[5]. En 1743 il signa à Fontainebleau, le 25 octobre,

1. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXIX, fol. 107 v° et 118.
2. *Correspondance d'Espagne*, t. CDII, fol. 152. — Cette note est de 1733.
3. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLII, fol. 254.
4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDXXVI, fol. 408 v° (Vaulgrenant à Chauvelin, Balsain, 30 septembre 1735).
5. *Gazette de France*, 1740, p. 342, de Versailles, le 7 juillet.

le traité secret d'alliance offensive et défensive qui lia la France à l'Espagne. L'année suivante, il accompagna Louis XV à l'armée, en Flandre et en Alsace[1]. Ce fut durant son ambassade que fut célébré le mariage du dauphin Louis avec l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe V. L'ambassadeur du Roi Catholique reçut à cette occasion le collier de l'Ordre du Saint-Esprit, qui lui fut solennellement conféré au chapitre de l'Ordre, le 1er janvier 1746[2]. Très peu de temps après, le prince de Campoflorido prit congé et rentra en Espagne. Il n'y demeura pas et se retira en Sicile la même année[3]. Mal vu de Ferdinand VI[4], Campoflorido ne semble plus avoir occupé de fonctions publiques jusqu'à sa mort, en 1758[5].

LE COMTE DEL MONTIJO

MISSION, 1743-1744

D. Cristóbal-Gregorio Portocarrero, Guzman, Luna, Henriquez de Almansa, Cárdenas, Pacheco, Acuña, Fúnes de Villalpando, Monroy y Aragon, Ve comte del Montijo, VIIe marquis de la Algaba et de Villanueva del Fresno, etc., Grand d'Espagne, naquit le 12 mars 1692. Très jeune il avait été fait gentilhomme de la Chambre, et, le 3 décembre 1713, à vingt et un ans, chevalier de la Toison d'Or[6]. Il avait servi avec distinction dans l'armée. Il subit une courte disgrâce pendant le ministère d'Alberoni, qui, le 26 avril 1717, le fit exiler à dix lieues de Madrid. Mais le comte ne tarda pas à être rappelé à la cour[7], où il parut peu du reste pendant quelques années, s'étant, au dire de Saint-Simon, retiré sur ses terres pour refaire sa fortune compromise[8].

1. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLI, fol. 68.
2. *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1760, p. 387.
3. *Mémorial de chronologie généalogique*, année 1754, p. 208-209.
4. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLII, fol. 254.
5. Le *Catalogue des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit* (1760) donne au prince de Campoflorido le titre de Capitaine Général des Gardes de S. M. C. Nous ignorons à quel date il obtint ce grade et même si réellement il le posséda jamais. — Campoflorido était chevalier de l'Ordre de Saint-Janvier.
6. Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toysen de Oro*, t. I, p. 481-483.
7. *Correspondance d'Espagne*, t. CCLVII, fol. 260; — t. CCLVIII, fol. 4, v°.
8. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. Chéruel), t. XVIII, p. 97.

En décembre 1728 Philippe V le chargea de porter le cadeau, la « joya », qu'il envoyait à l'Infante de Portugal, Dª Maria-Barbara, fiancée au prince des Asturies, Ferdinand. A cette époque, il fut question de lui pour l'ambassade de France[1]. Ce projet n'eut pas de suites, mais trois ans après, en novembre 1731, le comte fut nommé ambassadeur en Angleterre et il quitta l'Espagne pour se rendre à son poste au mois d'août de l'année suivante. Rappelé en 1735, il rentra à Madrid à la fin de décembre[2]. En juin 1737 il devint président du Conseil des Indes et entra en charge le 28 de ce même mois[3]. En 1741 Philippe V l'envoya à Francfort avec le titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire pour le représenter auprès de la Diète qui donna la couronne impériale à Charles VII. Après l'élection le comte del Montijo fut maintenu auprès de l'Empereur comme ambassadeur extraordinaire avec les fonctions de ministre plénipotentiaire près les princes d'Allemagne. En 1742 il donna sur le Mein, en l'honneur de sa souveraine, Élisabeth Farnèse, une fête splendide à laquelle assistèrent Charles VII et le roi de Prusse. Ce dernier l'emmena ensuite de Francfort à Breslau pour lui faire suivre les manœuvres de son armée[4]. Le séjour du comte del Montijo en Allemagne fut d'assez courte durée. En 1743, il fut rappelé, mais au retour il s'arrêta à Paris, où il arriva au mois d'octobre, porteur de doubles lettres de créance de Philippe V et de l'Empereur. Louis XV le reçut en première audience à Fontainebleau le 30 octobre, au lendemain de la signature du traité secret qui venait de lier étroitement la France et l'Espagne. Deux mois et demi après, le 14 janvier 1744, le comte del Montijo prenait congé pour retourner auprès du Roi Catholique. Ce n'était pas la première fois qu'il avait paru à la cour de France et il s'y était arrêté déjà en 1741, sans doute pour se concerter avec les ministres français au sujet de l'élection de l'Empereur[5]. Revenu à Madrid, il y reprit ses fonctions de président du Conseil des Indes, mais après la mort de Philippe V il demanda à Ferdinand VI de vouloir bien l'en décharger. Le roi céda à ses instances en janvier 1748, mais en lui conservant les honneurs et les appointements attachés à cette présidence. Le mois précédent le comte s'était démis de sa charge de grand maître de la maison de la

1. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLVII, fol. 117.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. CCCLXXXV, fol. 38 ; — t. CCCXCIV, fol. 265 ; — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 45.

3. Garma, *Theatro universal de España*, t. IV, p. 358. — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXXXVIII, fol. 214, vº.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLIX, fol. 223 ; — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXL, fol. 4. — Pinedo y Salazar, *op. cit.*, t. I, p. 480.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. CDLXXVI, fol. 376 ; — *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXL, fol. 239 vº, 294 vº, 331 vº, 332.

Reine douairière, Élisabeth Farnèse, auprès de laquelle il avait été d'abord placé en qualité de grand écuyer [1].

Cette même année, le 17 février 1748, le comte del Montijo perdit sa femme, Dª Dominga Fernández de Córdoba, Guzman y Portocarrero, qui était aussi sa nièce et qu'il avait épousée au mois d'avril 1714 [2]. Lui-même ne mourut qu'assez longtemps après l'époque où il s'était éloigné des affaires, le 15 juin 1763. Il était chevalier du Saint-Esprit depuis 1746 [3]. L'abbé de Vayrac dans son *Etat présent de l'Espagne* [4] nous dit qu'il se distinguait par les agréments de sa personne et son mérite, et Saint-Simon qui le vit au mariage du prince des Asturies, rapporte qu'il lui « parut de l'esprit, instruit, « sage et beaucoup de politesse et d'envie de faire ». Le comte del Montijo a en effet laissé la réputation d'un diplomate de talent.

LE DUC DE HUESCAR

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1746-1749

Le comte de Galve, D. Manuel-Maria-José de Silva, XIe duc d'Albe par son mariage avec Dª Maria-Teresa, héritière de ce titre, avait pris parti pour les Impériaux dans la guerre de la succession d'Espagne et, malgré l'amnistie accordée par Philippe V, était resté en Autriche. Aussi est-ce à Vienne que naquit, en octobre 1714, son fils, D. Fernando de Silva Alvarez de Toledo, duc de Huescar, et plus tard, en 1755, XIIe duc d'Albe [5]. Le duc de Huescar débuta dans le militaire. Il fut colonel du régiment de Navarre, passa en 1742 en Italie à la suite de l'infant D. Philippe, conquit dans cette campagne le grade de maréchal de camp et sur la recommandation de l'Infant obtint le commandement de la compagnie des gardes du corps, vacant par la mort du marquis de Bedmar. Au commencement de février 1746, on l'envoya subitement en France avec le titre d'ambassadeur extra-

1. *Gazette de Hollande*, 16 janvier et 20 février 1748. — Cf. Saint-Simon, *Mémoires* (édit. de Boislisle), t. VIII, p. 213, n. 5.

2. Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 482. — *Correspondance d'Espagne*, t. CCLVII, fol. 231, vº. — *Gazette de Hollande*, 12 mars 1748.

3. *Catalogue des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit*, 1760, p. 430.

4. T. III, p. 190-191.

5. A. Morel-Fatio, *Les Archives de la maison d'Albe*, Revue Historique, septembre-octobre 1891.

ordinaire et plénipotentiaire, pour présenter les objections du Roi Catholique au traité que la France négociait avec le roi de Sardaigne et pour défendre auprès de Louis XV les intérêts de l'infant duc de Parme [1].

Le duc de Huescar arriva à Paris le 17 février et fut conduit, le 19, à Versailles où il eut sa première audience du roi [2]. Son séjour à la cour ne se prolongea que peu de temps. Le 30 mai, il se rendit au château de Bouchout, où Louis XV avait alors ses quartiers, et prit congé du souverain. Le 9 juin, le duc se rendit à Versailles pour présenter ses hommages à la Reine, au Dauphin et à la Dauphine, et à Mesdames [3], et repartit pour l'Espagne. Le Roi Catholique venait, en récompense de ses services, de le créer, le 26 mai, chevalier de la Toison d'Or [4].

Sur ces entrefaites, le 9 juillet 1746, Philippe V mourut et son successeur, Ferdinand VI, fit aussitôt choix du duc de Huescar pour remplacer en France l'ambassadeur Campoflorido. Par une lettre du 9 août Ferdinand annonça cette nomination à Louis XV, en le priant cependant de la tenir secrète jusqu'à l'arrivée du duc en France, Campoflorido n'étant pas encore averti et ne devant l'être que par son successeur, dont on hâtait le départ [5]. Le duc de Huescar fit en effet diligence, et le 27 août il était reçu en première audience à Versailles, en qualité d'ambassadeur extraordinaire [6].

Le duc de Huescar resta en France jusqu'au commencement de 1749. Il eut son audience de congé à Versailles, le 13 avril [7], et laissa les affaires à gérer au secrétaire de l'ambassade, D. Ignacio de Luzan [8]. Rentré à Madrid le 5 mai, le duc fut reçu le même jour et fort bien accueilli par le Roi, auquel il offrit trois pendules de Paris, et par la Reine, à laquelle il fit agréer en présent un œillet de diamants et de pierres précieuses [9].

Le duc de Huescar devint bientôt après grand-maître de la mai-

1. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLII, fol. 78-79. — Son instruction secrète sur la cour de France a été publiée par M. A. Rodriguez Villa (*D. Cenon de Somodevilla, marqués de la Ensenada*, p. 66-74).

2. *Gazette de France*, 1746, p. 106, de Versailles, le 27 février.

3. *Gaz. de France*, 1746, p. 276, de Paris, le 4 juin; — p. 288, de Paris, le 11 juin.

4. Pinedo y Salazar, *Hist. de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 521-523.

5. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLII, fol. 269.

6. *Gazette de France*, 1746, p. 431, de Versailles, le 1er septembre.

7. *Gazette de France*, 1749, p. 190, de Versailles, le 17 avril.

8. D. Ignacio de Luzan, envoyé en France comme secrétaire de l'ambassade d'Espagne en 1747, revint à Madrid en juin 1750 et fut nommé surintendant de la Monnaie et membre de la chambre de commerce (*Gazette de France*, 1750, de Madrid le 30 juin). Il était né en 1702 et mourut en 1754. C'était un littérateur de talent. — Cf. Ticknor, *Hist. de la littérature espagnole*, t. III, p. 287-288.

9. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLIV, fol. 285 v° et 286.

son de Ferdinand VI. Poli et fastueux, haut et bas selon l'occasion, homme de peu de sincérité, au dire de notre ambassadeur, l'évêque de Rennes, le duc de Huescar essaya de jouer un rôle politique à Madrid. Il s'y montra l'adversaire du marquis de La Ensenada et du parti français, le partisan de Carvajal. A la mort de ce dernier (8 avril 1754), il fit l'intérim des Affaires Étrangères, mais ne réussit pas à obtenir ce portefeuille, qui fut donné à Wall. Le duc de Huescar lia partie avec le nouveau ministre pour faire disgracier La Ensenada, se mêla à toutes les intrigues de cour et réussit à faire rétablir en sa faveur, en mars 1756, la place de grand chancelier des Indes[1]. L'avènement de Charles III mit fin à la fortune politique du duc de Huescar. Le nouveau roi, après l'avoir d'abord maintenu dans sa charge de *mayordomo mayor*, lui fit bientôt comprendre qu'il ne désirait pas le garder auprès de lui. Le duc donna sa démission en décembre 1760 et se retira dans ses terres[2]. Dès lors il ne joua plus aucun rôle politique. En 1771-72, il revint à Paris pour se faire soigner d'une maladie de vessie et se lia, au cours de ce voyage, avec J.-J. Rousseau. L'année suivante on le voit souscrire pour vingt louis à la statue de Voltaire[3]. Comme Aranda il appartenait en effet au petit groupe des « éclairés », des philosophes, qui se forma en Espagne à cette époque. Le 8 janvier 1754 il avait été reçu à l'Académie espagnole et par la suite il en était devenu le sixième directeur perpétuel.

Issu des familles de Silva, Alvárez de Toledo, Beaumont, Hurtado de Mendoza, Haro, Sotomayor, Guzman, Manrique, Fonseca, Zúñiga, Henriquez de Cabrera, Sandoval et Rojas, Don Fernando, après avoir porté le titre de duc de Huescar jusqu'à la mort de son père en 1755, avait pris le titre de duc d'Albe auquel il joignait ceux de duc de Galisteo, marquis del Carpio, comte-duc d'Olivares, duc de Montoro, comte de Lerin, de Monterey, de Morente et de Fuentes, marquis de Eliche. Grand d'Espagne de première classe, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de l'ordre de Calatrava, de la Toison d'Or et du Saint-Esprit, connétable et grand chancelier de Navarre, charge héréditaire dans sa famille, le duc d'Albe à tous ses titres de noblesse et à toutes ses dignités de cour pouvait encore ajouter les grades qu'il avait conquis au service du roi : capitaine général, doyen du conseil d'État, grand chancelier des Indes. Il mourut à Madrid, âgé de soixante-deux ans et dix-huit jours, le 15 novembre 1776[4].

1. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLV, fol. 304 et 321 v°; — t. CCCXLVI, fol. 228 v°.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXX, fol. 462.

3. M. Menéndez Pelayo, *Lettres de Beaumarchais, Galiani et d'Alembert au duc de Villahermosa* (Revue d'histoire littéraire de la France, 1894, p. 342).

4. *Gaceta de Madrid*, 1776, p. 427, 26 de novembre. — *Correspondance d'Espagne*, t. CDXCVII, fol. 251. — Pinedo y Salazar, *op. et loc. cit.*

DON FRANCISCO PIGNATELLI

AMBASSADEUR ORDINAIRE, 1749-1751

Le duc de Huescar fut remplacé à Paris par Don Francisco Pignatelli d'Aymerich, baron de Llinas, commandeur de Belvís et de Navarre dans l'Ordre d'Alcántara, gentilhomme de la chambre du roi. Celui-ci était le fils cadet d'un cadet de l'illustre maison Pignatelli, qui était venu s'établir en Espagne sous Charles II, et s'y était marié. Le frère aîné de D. Francisco avait quitté le service de Philippe V pour aller épouser à Naples une riche héritière et il se trouva par ce mariage devenu sujet de l'Empereur, qui lui donna le même grade militaire qu'il avait en Espagne. Ce fut ce même Pignatelli qui commanda les Autrichiens à la bataille de Bitonto. Don Francisco s'était au contraire distingué dans les rangs espagnols, notamment en Italie, où il avait servi avec le grade de lieutenant général sous les ordres de l'infant D. Felipe. Le 9 juillet 1745, il avait pris Acqui et depuis avait valeureusement combattu à Codogno et au passage du Tanaro. On l'estimait un des meilleurs généraux de cavalerie de l'Europe.

Don Francisco était fort lié avec la maison d'Albe, à laquelle appartenait son prédécesseur à l'ambassade d'Espagne à Paris. Doux et honnête, d'un caractère liant, il aimait les Français avec lesquels il avait servi à l'armée, et il était grand partisan du maréchal de Belle-Isle.

Il était gouverneur et capitaine du royaume de Grenade lorsqu'il fut choisi, en mars 1749, pour aller représenter Ferdinand VI en France. Ce fut avec le rang d'ambassadeur ordinaire qu'il fut envoyé à Paris. Sans doute on ne l'estima ni assez titré ni assez fortuné pour recevoir le même caractère d'ambassadeur extraordinaire qu'avait eu le duc de Huescar[1].

D. Francisco Pignatelli arriva à Paris le 30 juillet 1749 et eut sa première audience de Louis XV à Compiègne, le 5 août[2]. Il n'exerça que deux ans ses fonctions à la cour de France ; il mourut en charge, à Compiègne, le 14 juillet 1751, dans sa soixante-septième année[3]. Ce

1. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLIV, fol. 276 ; — *Gazette de France*, 1751, p. 347, de Paris, le 17 juillet.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DIII, fol. 199. — *Gazette de France*, 1749, p. 407, de Compiègne, le 7 août.

3. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLV, fol. 143. — *Gazette de France*, 1751, *loc. cit.*

fut le chevalier d'Aldecoa qui fut chargé de gérer l'ambassade en attendant la venue de son successeur[1].

D. JAIME MASONES DE LIMA Y SOTOMAYOR

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1751-1761

D. Jaime Masones de Lima y Sotomayor, IVe comte de Montalvo, gentilhomme de la chambre du Roi, était fils de D. José Masones, IIIe comte de Montalvo, et frère cadet de D. Félix Fernando, IIIe duc de Sotomayor. Gentilhomme de bonne maison, mais sans grande fortune, il avait accompagné le marquis de La Mina en France, lors de son ambassade. Depuis il était arrivé au grade de maréchal de camp. En mai 1747 Ferdinand VI, forcé de rappeler l'incapable Macanaz, désigna D. Jaime pour le remplacer, avec le titre de plénipotentiaire, d'abord aux conférences de Bréda, ensuite au congrès d'Aix-la-Chapelle[2]. En arrivant au congrès, après un séjour de quelques mois à Paris[3], Masones aurait dit au plénipotentiaire de France, le comte de Saint-Séverin, en présence du commis Tercier, qui rapporte ce propos, qu'il le priait de le conduire et de le diriger en tout, attendu qu'il était si peu au courant des affaires que ni lui, ni son secrétaire, ne savaient en quel endroit signer un acte[4]. Nous voulons voir dans cette déclaration un excès de modestie et une preuve de confiance donnée au ministre français, plutôt qu'un réel aveu d'incapacité. En tout cas la conduite de Masones de Lima lui valut l'approbation de son souverain, qui le nomma, à son retour en Espagne, à la fin d'avril 1749, lieutenant général en récompense de ses services[5].

Deux ans après, en 1751, à la mort de D. Francisco Pignatelli, D. Jaime fut nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Paris. Il ne gagna son poste qu'au milieu de 1752 et il eut sa pre-

1. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLV, fol. 158 vo, 178 vo, 179.

2. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 72.

3. *Gazette de Hollande*, 1748, de Paris, le 5 février; — de Madrid, le 22 janvier.

4. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLIII, fol. 240 (Note de Tercier). — Tercier ajoute que le secrétaire de Masones de Lima « était un jeune homme nommé Dabreu, qui depuis a été pendant plusieurs années ministre d'Espagne à Londres. » — Sur d'Abreu, voir ci-dessus, p. 338, n. 6.

5. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLIV, fol. 285. — *Correspondance d'Espagne*, t. DII, fol. 281.

mière audience de Louis XV à Versailles, le 6 août[1]. Son séjour à la cour de France fut de longue durée. Confirmé dans sa charge par Charles III à son avènement[2], Masones de Lima demeura à Paris jusqu'au commencement de 1761. Il fut reçu en audience de congé par le Roi, le 12 février, à Versailles, et le même jour, son successeur, Grimaldi, prit officiellement la direction de l'ambassade[3].

En février 1758, D. Jaime avait été nommé « directeur des corps d'artillerie et du génie[4] ». Il n'en exerça pas longtemps les fonctions, car il les résigna l'année même de son retour en Espagne, au mois de septembre, et reçut, en compensation, le titre honorifique de Conseiller d'État.

D. Jaime Masones de Lima y Sotomayor mourut le 11 mars 1778, âgé de quatre-vingt-un ans. Il est souvent désigné dans les documents français sous la qualification erronée de *marquis* de Sotomayor. Il ne semble pas avoir porté habituellement son titre de comte de Montalvo et il signait simplement ses dépêches : *Dn Jaime Masones de Lima.*

LE MARQUIS DE GRIMALDI

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1761-1763

Masones de Lima fut remplacé auprès de la cour de France par D. Pablo-Jerónimo Grimaldi, Palavicini y Spínola, marquis de Grimaldi. Celui-ci appartenait à l'illustre famille gênoise des Grimaldi, et son père, D. Francisco-Maria Grimaldi, avait représenté la République de Gênes à Madrid, de 1712 à 1726. Le marquis de Grimaldi entra jeune au service de l'Espagne, dans la diplomatie. En 1746, Philippe V l'envoya en mission auprès de l'infant D. Philippe, que Grimaldi accompagna dans sa campagne d'Italie et il se rendit à Vienne, au cours de cette mission, pour y défendre les intérêts de l'Infant[5]. En 1749, Ferdinand VI le fit passer auprès de l'Électeur de Bavière et le nomma, la même année, son ministre plénipotentiaire près la cour de Suède. Le marquis de Grimaldi revint en Espagne au commencement de 1753 et fut nommé, vers le milieu de cette même

1. *Gazette de France*, 1752, p. 394, de Versailles, le 10 août.
2. Par lettre en date de Naples, 22 septembre 1759 (*Correspondance d'Espagne*, t. DXXV, fol. 282).
3. *Gazette de France*, 1761, p. 93-94, de Versailles, le 12 février.
4. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXIII, fol. 55 vo.
5. A. Rodriguez Villa, *El marqués de la Ensenada*, p. 34.

année, ambassadeur près les États Généraux de Hollande. Il ne se rendit pas immédiatement à ce nouveau poste, ayant été chargé auparavant d'une mission nouvelle auprès de l'infant D. Philippe, alors duc de Parme [1]. A son retour de Hollande, en 1757, Grimaldi reçut, en récompense de ses services, le 18 décembre, le titre de gentilhomme de la chambre de Sa Majesté Catholique [2].

C'est à la fin de 1760 ou au commencement de 1761, que le marquis de Grimaldi fut désigné par Charles III pour succéder en France à Masones de Lima. Ses lettres de créance sont en date du 14 janvier 1761 [3]. Il se rendit sans tarder à son nouveau poste et fut présenté à Louis XV, à Versailles, le 12 février [4]. A peine arrivé il se trouva appelé à jouer un rôle actif dans les négociations qui aboutirent à la conclusion du Pacte de famille, le 15 août de cette même année. Il eut à traiter au cours de son ambassade d'importantes affaires, et nous le voyons signer successivement l'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne, conclue à Versailles le 4 février 1762, les préliminaires de Fontainebleau, du 4 novembre de cette même année, ainsi que le traité en date de ce jour par lequel Louis XV cédait la Louisiane à Charles III, enfin la paix de Paris du 10 février 1763.

Quelques mois plus tard le ministre Wall renonçait à son portefeuille et le Roi Catholique rappelait le marquis de Grimaldi auprès de lui, pour lui confier la direction des Affaires Étrangères. L'ambassadeur s'empressa de prendre congé. Le 21 septembre 1763 il présenta à Louis XV ses lettres de rappel [5] et le 9 octobre, à midi, il arrivait à l'Escurial. Le 14 il entra en fonctions et travailla avec le Roi. Le lendemain, Wall, qui avait donné sa démission le 21 août, mais avait continué à expédier les affaires jusqu'à l'arrivée de son successeur, partit pour aller se retirer aux environs de Grenade, dans une maison de campagne du Roi [6].

Grimaldi se maintint pendant treize ans à la secrétairerie des Affaires Étrangères, et, pendant son long ministère, il se montra constamment favorable à l'alliance française. Sa qualité d'étranger lui nuisait cependant aux yeux des Espagnols. Plus tard, il se trouva en opposition d'idées et de sentiments avec le prince et la princesse des Asturies, et il finit par demander à Charles III la permission de

1. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLV, fol. 226 v°, et 250.
2. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXII, fol. 494.
3. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXI, fol. 43 et 54.
4. *Gazette de France*, 1761, p. 94, de Versailles, le 19 février.
5. *Gazette de France*, 1763, p. 627, de Madrid, le 5 septembre ; — p. 645, de Versailles, le 21 septembre.
6. *Correspondance d'Espagne*, t. DXXXIX, fol. 145, 156, 162, 175, 270.

résigner ses fonctions. Le Roi voulut donner à sa retraite un prétexte honorable. Grimaldi demanda l'ambassade de Rome[1]. Elle lui fut accordée et il reçut en même temps le titre de duc avec la Grandesse. Il était chevalier de l'ordre du Saint-Esprit du 2 février 1762[2] et chevalier de la Toison d'Or, du 15 décembre 1765[3].

Grimaldi quitta Madrid le 22 février 1777, se rendant à Rome par la France[4]. Il vint plus tard, après cette dernière ambassade, s'établir à Gênes, où il mourut le 30 octobre 1789, âgé de quatre-vingt-trois ans.

LE COMTE DE FUENTES

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1764-1773

Le successeur du marquis de Grimaldi à l'ambassade d'Espagne à Paris fut D. Joaquin Atanasio Pignatelli de Aragon y Moncayo, etc., XVIe comte de Fuentes, marquis de Coscojuela et de Mora, duc de Solferino, Grand d'Espagne de première classe et prince du Saint-Empire Romain. D'illustre maison, le comte de Fuentes avait été nommé en 1751 gentilhomme de la Chambre du Roi. En 1753, il avait débuté dans la carrière diplomatique en allant à Turin représenter Ferdinand VI auprès du roi de Sardaigne. Il passa de là à Londres en 1758 avec le titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et il y resta jusqu'à la fin de 1761. Sur le point de rompre avec le cabinet de Saint-James, Charles III le rappela et lui donna, en témoignage de satisfaction de ses services, le collier de la Toison d'Or (13 déc. 1761). A son retour à Madrid, le roi le fit entrer au Conseil d'État et, en octobre 1763, il le désigna pour aller remplacer en France le marquis de Grimaldi. Arrivé à Paris dans le courant de février 1764, le comte de Fuentes présenta le 26 à Louis XV les lettres qui l'accréditaient auprès de lui comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Il fut atteint vers la fin de cette même année d'une maladie très grave, à la suite de laquelle il obtint un congé pour se rendre en Espagne ; il revint à Paris le 16 juin 1766[5].

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXII, fol. 229 et 248.

2. *Almanach Royal*, 1763, p. 120.

3. Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne Orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 550-551.

4. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXIII, fol. 263.

5. *Correspondance d'Espagne*, t. DXLI, fol. 140 vo ; — t. DXLV, fol. 381 ; — t. DXLVI, fol. 79 vo. — L'ambassade fut gérée en son absence par son secrétaire,

La fortune du comte de Fuentes s'étant trouvée fort éprouvée par son long séjour à l'étranger et par les nécessités de représentation inhérentes à sa situation, Charles III, en 1768, donna à D. Joaquin la Présidence du Conseil des Ordres, tout en le maintenant à son poste à Paris, où il resta jusqu'en 1773. A cette époque, étant en congé en Espagne, D. Joaquin obtint de ne plus retourner en France, et il écrivit à Louis XV, le 21 juin, pour s'excuser de ne pas aller en personne lui présenter ses lettres de recréance[1].

Le 12 octobre de la même année, le comte de Fuentes perdit sa femme, Dª Maria Luisa Gonzaga y Caracciolo, et, le 27 mai suivant, son fils aîné, D. José Maria Pignatelli, marquis de Mora. D. Joaquim épousa en secondes noces Doña Maria Ana de Silva, Meneses y Sarmiento, veuve du duc de Huescar, mais il ne survécut guère à ce mariage et mourut vers le milieu de l'année 1776[2]. Sans facultés brillantes, d'intelligence moyenne, mais grand seigneur et fort honnête homme, il avait su se conduire avec beaucoup de dignité dans les postes importants qui lui avaient été confiés[3].

LE COMTE D'ARANDA

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1773-1786

D. Pedro Pablo Abarca de Bolea, Ximenez de Urréa, etc., Xe Comte d'Aranda et de Castelflorido, marquis de Torres, de Villanant et de Rupit, Riche-Homme d'Aragon et Grand d'Espagne de première classe, a été un des personnages politiques les plus importants du règne de Charles III. Né en Aragon, le 1er août 1719, il fit en Italie son éducation militaire. Capitaine, en 1740, du régiment de Castille, qui appartenait à son père, il en devint colonel à la mort de celui-ci, en 1742, et continua à servir en Italie, sous les ordres de Montemar, de Gages et de l'infant D. Felipe.

La paix faite, Aranda revint en Espagne et s'y maria, en 1749, avec sa cousine Dª Ana Maria del Pilar Fernández de Hijar. Un peu

D. Fernando de Magallon (*Correspondance d'Espagne*, t. DXLII, fol. 176, 207 vº; t. DXLV, fol. 101).

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXX, fol. 398.

2. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXII, fol. 273.

3. Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne orden del Toyson de Oro*, t. I, p. 539. — A. Morel-Fatio, *Etudes sur l'Espagne*, 2e série, p. 132-134.

plus tard il entreprit une série de voyages en Europe, où il visita notamment la France et la Prusse. Le changement de ministère qui suivit la chute du marquis de la Ensenada le détermina à retourner à Madrid (1753).

Nommé lieutenant général le 28 mai 1755, il fut désigné, au mois de novembre, pour aller remplacer auprès du roi de Portugal l'ambassadeur comte de Peralada, qui venait d'être tué lors du tremblement de terre de Lisbonne. Cette mission extraordinaire fut de très courte durée[1]. A son retour il fut fait chevalier de la Toison d'Or (13 avril 1756), et le 30 mai de l'année suivante, Charles III créa pour lui l'emploi de directeur général de l'artillerie. Mais au bout de peu de temps, à la suite d'un différend avec le secrétaire d'État de la guerre, Aranda donna sa démission et pendant deux ans il resta en disgrâce. Cependant, en mars 1760, Charles III le rétablit dans son grade de lieutenant général et le 12 mai le nomma son ambassadeur en Pologne. Deux ans après, le 18 mai 1762, le comte d'Aranda quittait Varsovie pour venir servir dans l'armée qui opérait contre le Portugal et dont il devint bientôt le général en chef. Il y conquit le plus haut grade de l'armée espagnole, celui de capitaine-général, qui lui fut conféré le 3 avril 1763. L'année suivante on l'envoya comme gouverneur à Valence.

L'émeute de Madrid du 23 mars 1766, qui effraya beaucoup Charles III, lui fit appeler précipitamment Aranda auprès de lui. D'une énergie voisine de la brutalité, le comte paraissait l'homme nécessaire pour réprimer ce mouvement. Depuis le règne de Philippe V la charge de Président du Conseil de Castille avait été volontairement laissée vacante et remplie par des gouverneurs révocables[2]. Elle fut donnée à Aranda (11 avril), et le roi le créa en même temps capitaine général de la Nouvelle-Castille. Sous sa direction, l'ordre fut promptement rétabli et le comte en acquit une très grande influence auprès de son maître. Ami des « philosophes » dont il partageait les idées en matière de religion, il prit une part considérable à l'expulsion des Jésuites, décidée à la suite du soulèvement de Madrid, et dans toute son administration il se montra résolument réformateur. Mais son caractère entier et raide rendit peu à peu les rapports très difficiles entre le Roi, Grimaldi et lui. On trouva un prétexte honorable pour l'éloigner en le nommant, en juin 1773, ambassadeur extraordinaire en France, en remplacement du comte

1. *Mémoires et documents, Espagne*, t. CCCXLVI, fol. 203 v° et 209 v°.

2. *Correspondance du marquis de Croix*, p. 189. — Le gouverneur de Castille au moment où le comte d'Aranda fut nommé président, était D. Diego de Roxas y Contreras, évêque de Carthagène. (*Correspondance d'Espagne*), t. DXLV, fol. 281 v°).

de Fuentes. Parti de Madrid dans le courant d'août, Aranda arriva à Paris le 8 septembre [1] et eut sa première audience de Louis XV le 12.

En 1784, le comte d'Arande prit un congé qu'il alla passer en Espagne, où il se remaria, peu de temps après la mort de sa première femme, avec une toute jeune fille, sa petite nièce, Dª Maria del Pilar Silva y Palafox, petite-fille du duc de Hijar [2]. Il rentra à Paris à la fin de mai. Pendant son absence l'ambassade avait été gérée par le secrétaire D. Ignacio de Heredia [3].

Le caractère difficile et obstiné du comte avait rendu souvent pénibles les négociations entre lui et Vergennes, notamment au moment de la conclusion du traité de Versailles. Charles III lui-même et ses ministres évitaient parfois de le mettre entièrement dans le secret des affaires, pour éviter des complications. Aussi lui accorda-t-on facilement son rappel lorsqu'il le demanda, à la fin de 1786. Son successeur, le comte de Fernan Nuñez, ayant mis quelque lenteur à ses préparatifs, ce ne fut que le 23 septembre 1787 qu'Aranda prit congé de Louis XVI [4]. Aranda ne recouvra de crédit qu'au commencement du règne de Charles IV; mais dès que Godoy se trouva prêt à prendre le pouvoir, Marie-Louise renversa le comte pour lui substituer son favori, à la fin de 1792. Aranda disgracié fut un moment inquiété par l'Inquisition, à laquelle ses opinions philosophiques devaient en effet le rendre plus que suspect. Retenu un moment à l'Alhambra de Grenade, il fut cependant autorisé à se retirer en Aragon et mourut à Épila, le 9 janvier 1798 [5]. Pendant son ambassade en France il avait été fait chevalier du Saint-Esprit par Louis XVI, le 2 février 1777 [6].

---

1. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXII, fol. 76 (Aranda au duc d'Aiguillon, Paris, 8 septembre 1773).

2. « Je crois que ce séjour de M. d'Aranda en Espagne, écrivait Bourgoing, y a « plutôt nui qu'ajouté à sa considération... D'ailleurs le choix d'une compagne « dont l'âge est si peu proportionné au sien et la manière presque puérile dont il « lui témoigne ses sentiments ont rendu pour ainsi dire ridicule aux yeux du public « cet ambassadeur d'ailleurs si respectable à tous égards. » (Bourgoing à Vergennes, Madrid, 21 avril 1784, *Correspondance d'Espagne*, t. DCXII, fol. 353.)

3. *Correspondance d'Espagne*, t. DCXIII, fol. 59 (Aranda à Vergennes, Bordeaux, 18 mai 1784).

4. *Gazette de France*, 1787, p. 386, de Versailles, le 27 septembre.

5. Cf. Morel-Fatio, *Etudes sur l'Espagne*, t. II, p. 141 à 182.

6. *Correspondance d'Espagne*, t. DLXXXIII, fol. 229.

LE COMTE DE FERNAN NUÑEZ

AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE ET PLÉNIPOTENTIAIRE, 1787-1791

D. Carlos Gutierrez de Los Rios, sixième comte de Fernan Nuñez, Grand d'Espagne, né le 11 juillet 1742, était fils de D. José, cinquième comte de Fernan Nuñez, et de Marie-Armande de Rohan-Chabot. Resté orphelin de père et de mère dès 1750, il fut élevé au séminaire royal des nobles, aux frais de Ferdinand VI, qui l'avait pris sous sa protection et qui, le 18 avril 1758, le fit entrer comme enseigne dans la garde royale espagnole. Il fit comme lieutenant la campagne de Portugal de 1762, et, ayant eu l'honneur de porter à Charles III la nouvelle de la prise d'Almeida, il fut nommé colonel et mis peu après à la tête du régiment de *Castille*, appelé plus tard *Imemorial del Rey*. En 1763 il fut gratifié d'une commanderie de l'ordre d'Alcántara et l'année d'après le Roi le fit gentilhomme de la chambre.

En 1766, à la « journée des Capes », il paya de sa personne aux côtés du monarque menacé par l'émeute et fut en récompense créé brigadier, au mois de juillet 1767.

Il était en garnison à Carthagène lorsqu'il obtint un congé pour aller voyager en Europe, afin de compléter son éducation et son instruction militaire. Parti en 1772 il visita d'abord l'Italie, puis fit un séjour assez prolongé à Vienne. Il passa de là en Silésie et en Prusse et assista aux manœuvres exécutées sous les yeux de Frédéric. Après avoir poussé jusqu'à Varsovie, il revint sur ses pas et se rendit à Paris en 1773. Il y trouva ses parents du côté maternel, les Rohan, la maréchale de Lautrec, dont il reçut le meilleur accueil. Cette même année il passa en Angleterre et ne revint à Paris qu'au commencement de 1775. Il avait encore d'autres projets de voyage, mais à l'annonce de l'expédition préparée en Espagne contre les Barbaresques il crut de son devoir de rejoindre son poste et de se mettre à la disposition du Roi. On sait combien misérablement échoua, par l'impéritie d'O'Reilly, l'attaque dirigée contre Alger (juillet 1775). Fernan Nuñez y vit tuer à ses côtés plusieurs de ses compagnons d'armes. Pour lui, en récompense de son zèle, il fut élevé au grade de maréchal de camp (mars 1776) et reçut la grand'croix de l'ordre créé par Charles III.

Ce fut le terme de sa carrière militaire. Le 26 février 1778, il fut désigné pour remplacer en Portugal l'ambassadeur marquis d'Almodóvar. Il n'arriva à Lisbonne que le 17 octobre et il eut sa première audience le 22. En 1783 il reçut le collier de la Toison d'Or, en témoi-

gnage de satisfaction de ses services, et il termina très dignement son ambassade comme plénipotentiaire chargé de représenter le Roi à Lisbonne lors de la célébration du double mariage entre l'infant D. Gabriel, troisième fils de Charles III, et Dª Maria-Ana-Victoria, fille aînée du roi de Portugal et entre l'infant de Portugal, Dom João, et D. Carlota-Joaquina, fille aînée du prince des Asturies.

Les talents déployés par Fernan Nuñez à Lisbonne le désignaient pour un poste plus important. Aussi Charles III, rappelant de Londres le marquis d'Almodóvar, fit-il choix de Fernan Nuñez pour cette ambassade. Mais la retraite d'Aranda vint modifier les idées du Roi, et, au commencement de 1787 Fernan Nuñez fut nommé ambassadeur en France. Il partit seulement plusieurs mois plus tard et n'eut sa première audience que le 14 octobre. Les circonstances politiques rendirent cette mission particulièrement délicate. Le ministre Floridablanca trouva que Fernan Nuñez, assez libéral de tendance, ne montrait pas toute la réserve qu'il jugeait nécessaire vis-à-vis de la Révolution commençante. Il lui fit donner ordre, en septembre 1791, d'user de la permission que le Roi lui avait accordée, quelques mois plus tôt, de prendre un congé. Fernan Nuñez quitta donc Paris, laissant la gérance de l'ambassade au secrétaire D. Domingo de Iriarte, remplacé peu après par le chevalier d'Ocariz.

Après avoir séjourné en divers pays, en Belgique, en Suisse, à Rome, Fernan Nuñez rentra en Espagne et mourut à Madrid le 23 février 1795.

De son mariage (1777) avec Dª Maria de la Esclavitud Sarmiento y Quiñones, fille du comte de Villanueva de las Achas, simple « titulo » galicien, Fernan Nuñez laissa plusieurs enfants, dont l'aîné, D. Carlos José Francisco de Paula, fut septième comte et premier duc de Fernan Nuñez.

Homme instruit et éclairé, le comte de Fernan Nuñez a laissé, imprimés ou manuscrits, une « Vie de Charles III », un « Journal » de l'expédition d'Alger, et une « Lettre à ses enfants » où il développe ses idées en matière d'éducation, d'économie domestique et politique [1].

1. Pour de plus amples détails sur le comte de Fernan Nuñez, on consultera les *Etudes sur l'Espagne*, t. II, de M. A. Morel-Fatio.

TABLE DES CHAPITRES

INSTRUCTIONS DONNÉES AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE EN ESPAGNE, DEPUIS LA MISSION DE M. DE CHAVIGNY (1722), JUSQU'A CELLE DE M. DE BOURGOING (1792) ET LA RUPTURE DES RELATIONS ENTRE L'ESPAGNE ET LA FRANCE.

XXXIII

M. DE CHAVIGNY, ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE, 1722

NOTICE. — Chavigny envoyé en Espagne pour prévenir une démarche imprudente dans l'affaire de l'investiture des duchés pour l'infant D. Carlos. — Question de Castro et de Ronciglione. — Échange de vues sur les sujets à traiter au Congrès de Cambrai. — Projet de mariage de D. Carlos avec Mlle de Beaujolais. — Le rappel de Chavigny demandé par LL. MM. CC. 1-8

INSTRUCTION. — Inconvénients du maintien de M. de Maulévrier à l'ambassade de Madrid. — Politique prudente nécessaire vis-à-vis de l'Empereur. — Principe de l'action combinée de la France et de l'Espagne à Cambrai. — Objections contre une guerre en Italie. — Successions de Parme et de Toscane. — Comment assurer les droits de D. Carlos. — Projet de lui faire épouser Mlle de Beaujolais. — L'investiture des duchés. — Danger de faire passer D. Carlos en Italie. — Coup d'œil sur les négociations des précédents ministres de France à Madrid. — État présent de la Cour d'Espagne, d'après M. de la Fare. — Titres de la couronne d'Espagne usurpés par l'Empereur. — Matière du congrès de Cambrai. — Entourage de la Reine d'Espagne. — Expédient pour régler la question de Castro et de Ronciglione 8-69

XXXIV

LE MARÉCHAL DE TESSÉ, CHARGÉ DE MISSION, 1724-1725

NOTICE. — Le duc de Bourbon remplace le duc d'Orléans au ministère. — Changement de direction politique. — Abdication de Philippe V. — Louis Ier. — Confusion dans le gouvernement. — Difficulté d'accorder la diplomatie de la France et de l'Espagne. — Mort de Louis Ier. — Intervention énergique de Tessé pour décider Philippe V à remonter sur le trône 71-80

INTÉRIM DE L'ABBÉ DE LIVRY. — Renvoi de l'infante d'Espagne fiancée à Louis XV. — Rupture des relations diplomatiques . . . . . 80-81.

INSTRUCTION. — Notice sur les ambassades précédentes. — Etat de la Cour d'Espagne. — Influence de la Reine. — Investiture éventuelle de la Toscane, de Parme et de Plaisance en faveur de D. Carlos. — Question de Castro et de Ronciglione. — Affaires commerciales. — Relations avec l'ambassadeur d'Angleterre. . 81-104.

INSTRUCTION SECRÈTE. — Historique de la négociation des mariages de l'Infante avec le Roi, de Mlle de Montpensier avec le prince des Asturies, de Mlle de Beaujolais avec D. Carlos. — Maulévrier et Chavigny. — Procédés pour gagner Grimaldo. — Le P. Bermudez confesseur. — Mémoire de Patiño hostile au commerce anglais. — Scotti. 104-111

XXXV

LE COMTE DE ROTTEMBOURG, CHARGÉ DE MISSION, 1727-1728

NOTICE. — Rupture diplomatique entre la France et l'Espagne à propos du renvoi de l'Infante. — Négociations de Ripperda à Vienne. — Arrivée de Fleury au ministère. — Mission secrète de l'abbé de Montgon. — Fleury prépare un rapprochement avec l'Espagne. — M. de Rottembourg envoyé pour renouer les relations. — Question de la restitution du *Prince-Frederick*. — Ratification des préliminaires de Vienne. — Convention du Pardo 113-122

INSTRUCTION. — Derniers obstacles à la paix définitive. — Influence de l'Empereur à la Cour d'Espagne. — Urgence d'une solution pacifique 123-131

INSTRUCTION SECRÈTE. — Avances à l'Espagne pour renouer des relations amicales. — Nécessité de la restitution du *Prince-Frederick*. — La France désireuse de se délier de ses obligations envers l'Angleterre. — Note sur les principaux personnages de la Cour d'Espagne 131-138

SUPPLÉMENT A L'INSTRUCTION SECRÈTE. — Nécessité pressante d'exécuter les conditions des préliminaires de Vienne. 138-139

XXXVI

LE MARQUIS DE BRANCAS, AMBASSADEUR, 1728-1730

NOTICE. — Lenteur des négociations. — Philippe V malade. — Louis XV est atteint de la petite vérole. — Philippe se prépare à entrer en France et à prendre la régence. — Voyage à la frontière de Portugal et en Andalousie. — Déceptions d'Élisabeth dans sa politique autrichienne. — Négociation du traité de Séville.. 141-147

INSTRUCTION. — Rétablissement des relations amicales. — La famille royale. — Maladie de Philippe V. — Préparation du Congrès de Soissons. — Rapports de M. de Brancas avec les autres ambassadeurs. — Protection du commerce et des intérêts français. 148-164

INSTRUCTION SUR LE CÉRÉMONIAL. 164-169

XXXVII

LE COMTE DE ROTTEMBOURG, AMBASSADEUR, 1730-1731

NOTICE. — La France se déclare prête à accepter toutes les conséquences du traité de Séville. — Revirement subit en Espagne vers l'Angleterre et l'Empereur. — D. Carlos en Italie. — L'Espagne revient à l'alliance française. — Guerre de

la succession de Pologne. — Traité de l'Escurial. — M. Du Theil à Madrid. — Intérim de M. de la Baune 171-177

POINTS GÉNÉRAUX D'INSTRUCTION 177-178

XXXVIII

LE COMTE DE VAULGRENANT, AMBASSADEUR, 1734-1738

NOTICE. — Négociations secrètes de Patiño avec l'Angleterre et l'Empereur. — — Médiation proposée de l'Angleterre et de la Hollande. — Fleury négocie seul avec l'Autriche les préliminaires de Vienne. — L'Espagne refuse d'accéder au traité franco-sarde de 1733. — Incident diplomatique entre l'Espagne et le Portugal. — Première ouverture du projet de mariage de l'infante Marie-Thérèse avec le Dauphin et de Madame avec D. Felipe. — Intérim de MM. Champeaux et Des Varennes. 179-188

XXXIX

LE COMTE DE LA MARCK, AMBASSADEUR, 1738-1741

NOTICE. — Mariage de Madame avec l'infant D. Felipe. — Accession de l'Espagne au traité de Vienne. — Ébauche d'un traité de commerce et d'un traité d'alliance. — Mort de l'Empereur Charles VI. — Philippe et Élisabeth sollicitent l'intervention armée de la France en Italie 189-195

INSTRUCTION. — Justification de la politique de la France avec l'Empereur. — Question des allodiaux de Toscane. — Différends de l'Espagne avec l'Angleterre. — Préséance des ambassadeurs de France sur ceux d'Espagne. — Le ministre La Quadra. — Accession de l'Espagne au traité de paix avec l'Empereur. — L'ordre de Saint-Janvier et l'ordre du Saint-Esprit. 195-211

INSTRUCTION PARTICULIÈRE. — Démarche inconsidérée de M. Champeaux auprès du prince des Asturies. — Projets de mariages entre les deux maisons de France et d'Espagne. 211-213

RELATION. — Rapprochement entre la France et l'Espagne. — Négociation d'un traité de commerce et d'un traité d'alliance ; suspension de cette négociation. — Accession de l'Espagne au traité de Vienne. — Allodiaux de Parme et de Toscane. — Hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre. — Traité projeté entre la France et le Portugal. — Négociations pour améliorer les rapports de l'Espagne avec la Hollande. — Mort de l'Empereur et questions qu'elle soulève. — Nécessité d'un accord avec le roi de Sardaigne 214-238

XL

L'ÉVÊQUE DE RENNES, AMBASSADEUR, 1741-1749

LE MARÉCHAL DE NOAILLES, AMBASSADEUR, CHARGÉ D'UNE MISSION EXTRAORDINAIRE, 1746

NOTICE. — Campillo ministre. — Négociations pour l'établissement de D. Felipe en Italie. — Les Espagnols attaquent le roi de Sardaigne. — La Ensenada remplace Campillo. — Mort de Fleury. — Traité de Fontainebleau entre la France et l'Espagne. — Mariage de l'infante Marie-Thérèse avec le Dauphin. — Dissentiment au point de vue des opérations militaires. — Politique italienne de d'Argenson. — Il négocie secrètement avec le roi de Sardaigne, échoue et froisse le Roi Catholique. — Mission d'apaisement confiée au maréchal de Noailles. — Mort de

Philippe V. — Ferdinand VI. — Orientation nouvelle de la politique espagnole. — Négociations incohérentes des deux puissances alliées. — Préliminaires d'Aix-la-Chapelle 239-253

MÉMOIRE pour la cérémonie du mariage par procuration du Dauphin avec l'infante Marie-Thérèse 254-258

INSTRUCTION DE D'ARGENSON A L'ÉVÊQUE DE RENNES. — Impossibilité d'exécuter le traité de Fontainebleau. — Dangers de la situation si la guerre continue. — Négociation secrète avec le roi de Sardaigne. — L'affranchissement de l'Italie. — Motifs qui doivent faire accepter le traité avec le roi de Sardaigne. 258-265

INSTRUCTION POUR LE MARÉCHAL DE NOAILLES. — Négociations avec le roi de Sardaigne. — L'Espagne s'y refuse. — Charles-Emmanuel rompt les pourparlers. — Urgence de rétablir l'accord avec l'Espagne, tant pour les opérations militaires qu'en vue de la paix 265-269

MÉMOIRE DU MARÉCHAL DE NOAILLES sur l'objet de sa mission. 269-275

XLI

LE COMTE DE VAULGRENANT, AMBASSADEUR, 1749-1752

NOTICE. — Influences britannique et portugaise à Madrid. — Carvajal et La Ensenada. — Traités secrètement négociés par l'Espagne avec les cours de Vienne et de Turin. — Notre ambassadeur tenu à l'écart. 277-279

INSTRUCTION. — Carvajal, La Ensenada, le duc de Huescar, Farinelli, le prince de Masseran. — Maintien de l'union. — Vues de l'Espagne sur la politique générale. — Etablissement de D. Felipe. — Changement de principes à cet égard. — Succession éventuelle du royaume des Deux-Siciles. — Agissements de Keene à Madrid. — Négociations secrètes de la cour d'Espagne. — Rétablissement de la marine. — Commerce français. — Subsides dus à l'Électeur de Saxe.. 280-303

XLII

LE DUC DE DURAS AMBASSADEUR, 1752-1755

NOTICE. — Ouvertures à Carvajal en faveur d'un rapprochement. — Mort de Carvajal. — Wall ministre ; ses tendances anglaises. — Louis XV s'adresse secrètetement à Ferdinand VI et n'obtient que des réponses vagues 305-310

INSTRUCTION. — Conduite circonspecte nécessaire à Madrid. — Les efforts de l'ambassadeur doivent tendre à un rapprochement. — Négociations de l'Espagne avec les cabinets de Londres, de Vienne et de Turin. — Insinuations pour combattre l'influence anglaise. 310-320

XLIII

LE MARQUIS D'AUBETERRE, AMBASSADEUR, 1757-1760

NOTICE. — Hostilités entre la France et l'Angleterre. — Neutralité de l'Espagne. — Echec d'une tentative d'emprunt français en Espagne. — Maladie de Ferdinand VI. — Anarchie dans le gouvernement. — Mort du Roi. — Arrivée de Charles III en Espagne. 321-325

INSTRUCTION. — Liaisons de l'Espagne avec l'Angleterre. — Ferdinand VI et son entourage. — Attitude d'observation prescrite à l'ambassadeur. — Alliance de la France avec l'Autriche. — Les cours de Madrid et de Turin. — Influence de Keene. — L'Espagne et la Prusse. — Mission secrète du bailli de Souza près la reine d'Espagne 325-335

XLIV

LE MARQUIS D'OSSUN, AMBASSADEUR, 1759-1777

NOTICE. — Charles III sollicité de s'allier à la France contre l'Angleterre. — Observations du roi catholique au cabinet de Londres. — Le Pacte de Famille. — L'Espagne se déclare en notre faveur. — Négociations pour la paix. — Mission de M. O'Dunne en Espagne. — Traité de Paris. — Cession de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans à Charles III. — Règlement du différend de l'infant duc de Parme avec la cour de Turin. — Conventions commerciale et consulaire. — Emeute de Madrid. — Expulsion des Jésuites d'Espagne. — Rapports tendus avec l'Angleterre. — Différends entre l'Espagne et le Portugal; ils sont réglés à la mort de D. Pedro III. 337-348

INSTRUCTION. — Demande de médiation du roi d'Espagne entre la France et l'Angleterre. — Exposé des concessions consenties par la France. 348-353

INSTRUCTION sur la mise en pratique du Pacte de Famille. 353-357

XLV

LE COMTE DE MONTMORIN, AMBASSADEUR, 1777-1783

NOTICE. — Guerre de l'indépendance de l'Amérique. — Charles III hésite à se déclarer en faveur des « insurgents ». — La France se prononce sans l'attendre. — Prix demandé par l'Espagne pour son concours. — Médiation offerte par l'Autriche. — Tentatives de l'Angleterre pour traiter séparément avec l'Espagne. — Négociations préliminaires de la paix. — Exigences de Charles III. — Défection diplomatique des Américains. — Traité de Versailles. — Intérim de M. de Bourgoing. — Différend entre Charles III et le roi de Naples 359-367

XLVI

LE DUC DE LAVAUGUYON, AMBASSADEUR, 1785-1789

NOTICE. — Double mariage entre les maisons d'Espagne et de Portugal. — Difficultés entre l'Espagne et l'Angleterre; convention de Londres. — Convention commerciale de Madrid entre la France et l'Angleterre. — Echec d'une tentative d'alliance de l'Espagne avec la Hollande. — Différend entre Charles III et son fils, le roi de Naples; Charles III refuse toute conciliation. — Mort de Charles III. — Avènement de Charles IV. — Premiers événements de la Révolution française. — Mesures prises en Espagne contre la propagande révolutionnaire. — Subsistance du Pacte de famille. — Suspension des relations diplomatiques 369-376

INSTRUCTION. — Politique du Pacte de famille. — Mauvaise volonté du ministère espagnol à l'égard du commerce français. — Désir de la France d'accéder au traité du Pardo entre le Portugal et l'Espagne. — Différend entre l'Espagne et l'Empereur. — Accession de Charles III à l'alliance projetée entre la France et la Hollande. — Brouille de Charles III et du roi de Naples. — Politique générale de l'Espagne. — Le comte de Floridablanca 377-387

XLVII

M. MARQUET D'URTUBISE, CHARGÉ D'AFFAIRES, 1791-1792

NOTICE. — Froideur de la cour d'Espagne. — M. d'Urtubise ne peut se faire reconnaître officiellement. — Expulsion des Français d'Espagne . . 389-391

INSTRUCTION. — Indications sur la Politique de l'Espagne. — Protection de nos nationaux . . . . . 391-392.

XLVIII

M. DE BOURGOING, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, 1792-1793

NOTICE. — Ministère du comte d'Aranda, moins hostile à la Révolution. — Détente dans les relations. — Ministère de Godoy. — L'exécution de Louis XVI amène une rupture. — Déclaration de guerre . . . . . 393-396.

INSTRUCTION. — Dispositions défavorables de la cour d'Espagne. — Acceptation de la constitution par Louis XVI. — Intérêt du Roi et du Roi d'Espagne à conjurer la coalition qui se forme contre la France. — Mission de Talleyrand à Londres. — La France et l'Electeur de Trèves. — Mission de M. de Ségur à Berlin. — Etat des relations diplomatiques entre l'Espagne et la France . . 396-401.

APPENDICE

NOTICES SUR LES AMBASSADEURS ET MINISTRES D'ESPAGNE EN FRANCE DE 1700 A 1791

Le CONNÉTABLE DE CASTILLE, ambassadeur extraordinaire, 1700-1701 407
D. Francisco de EGUARAS, envoyé extraordinaire, 1701 409
L'ALMIRANTE DE CASTILLE, ambassadeur désigné, 1702 409
Le duc d'ALBE, ambassadeur extraordinaire, 1703-1711 410
Le comte de SANTISTÉBAN DE GORMAZ, mission, 1704. 412
Le marquis de la JAMAÏQUE, envoyé extraordinaire, 1705. 413
Le comte d'AGUILAR, mission, 1705. 414
D. Pedro de ZÚÑIGA mission, 1707. 415
Le cardinal del GIUDICE, mission, 1714. 415
Le prince de CHALAIS, mission, 1714. 418
D. Antonio del CASTILLO, mission, 1714. 419
D. Carlos GRILLO, mission, 1714-1715 420
Le prince de CELLAMARE, ambassadeur extraordinaire, 1715-1718 420
D. Patricio LAULES, ambassadeur ordinaire et extraordinaire, 1720-1725 . . 423
Le duc de OSUNA, ambassadeur extraordinaire, 1721-1722 424
Le comte de SANTISTÉBAN DEL PUERTO, ambassadeur extraordinaire, 1720-1725. 426
Le marquis de MONTELEON, plénipotentiaire, 1724-1725. 427
D. Ignacio de BARRENECHEA, plénipotentiaire, 1728-1730 428
Le marquis de CASTELAR, ambassadeur extraordinaire, 1730-1733. 429
Le marquis de LA MINA, ambassadeur extraordinaire, 1736-1740. 431
Le prince de CAMPOFLORIDO, ambassadeur extraordinaire, 1740-1746. . . . 433
Le comte del MONTIJO, mission, 1743-1744. 434
Le duc de HUESCAR, ambassadeur extraordinaire, 1746-1749. 436
D. Francisco PIGNATELLI, ambassadeur ordinaire, 1749-1751. 439
D. Jaime MASONES DE LIMA Y SOTOMAYOR, ambassadeur extraordinaire, 1751-1761 440
Le marquis de GRIMALDI, ambassadeur extraordinaire, 1761-1763. 441
Le comte de FUENTES, ambassadeur extraordinaire, 1764-1773 443
Le comte d'ARANDA, ambassadeur extraordinaire, 1773-1786 444
Le comte de FERNAN NUÑEZ, ambassadeur extraordinaire, 1787-1791. . . . 447

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CONTENUS DANS CET OUVRAGE[1]

Errata. — Quelques erreurs de noms propres, remarquées depuis l'impression achevée, ont été signalées en note, dans cette table alphabétique, au nom correspondant.

A

Abarca de Bolea, Ximenez de Urréa, etc. (D. Pedro-Pablo), Xe comte d'Aranda et de Castelflorido, etc., ambassadeur d'Espagne en France, ministre de Charles III et de Charles IV, t. II, XXXVIII ; — t. III, 364, 394, 395, 444-446*, 448.

Abrántes (Ier marquis d') ; voy. Sá Menezes e Almeida (D. Rodrigo Annes de).

Abreu y Bertodano (D. Joseph Antonio de), ministre d'Espagne à Londres, t. III, 338*, 440.

Acquaviva (Francesco), cardinal, t. III, 68*, 111.

Acton (Sir John Francis Edward), ministre du royaume des Deux-Siciles, t. III, 366*, 373.

Acuña (Da Manuela de), marquise de Santar, première femme du IVe marquis de Bedmar, t. II, 40.

Acuña, Pacheco y Tellez Giron (D. Francisco-Maria-de-Paula), VIe duc de Osuna, mis de Peñafiel, de Frómista et de Caracena, Xe comte d'Ureña, t. II, 61 *, 82, 237, 241 ; — t. III, 425.

Adanero (comte d') ; voy. Nuñez de Prado (D. Pedro).

Adélaïde de France, fille de Louis XV, t. III, 278.

Adélaïde-Henriette de Savoie, t. II, 166.

Adrien VI, pape, t. I, 399, 407,

Agramonte, famille de Navarre, t. II, 90.

Agropoli (IVe marquis d') ; voy. Ibañez de Segovia (D. Gaspar).

Agropoli (IVe marquise d') ; voy. Mendoza y Córdoba (Da Maria-Gregoria de).

1. Les grands chiffres romains renvoient aux tomes. Quoique les deux derniers volumes de cet ouvrage n'aient pas été primitivement destinés à être séparés et qu'ils forment par leur plan, par la continuité des négociations qui y sont exposées, un seul tome, il a été nécessaire, matériellement, de partager ce tome en deux parties. Cependant pour éviter les confusions qu'auraient pu amener des renvois au tome II, première partie, et au tome II, deuxième partie, il a paru plus simple et préférable de désigner ces deux derniers volumes par t. II et t. III.

Les chiffres arabes et les petits chiffres romains renvoient aux pages. — Les chiffres accompagnés d'un astérisque indiquent qu'à la page correspondante se trouve soit une note, soit un détail biographique sur le personnage.

Aguilar (D. Alonso de), cardinal de Cordoue, t. I, 449-450*, 472; — t. II, 28.
Aguilar (Xe comte d'); voy. Manrique de Lara (D. Rodrigo Manuel).
Aguilar (Xe comtesse d'); voy. Valvanera Ramirez de Arellano (Da Maria Antonia de).
Aguilar (XIe comte d'); voy. Manrique de Lara, Arellano, Mendoza y Alvaredo (D. Iñigo de la Cruz).
Aguilar (marquis d'); voy. Margarit y de Biure (D. José de).
Aguilar (le seigneur d'), t. I, 499.
Agurto y Salcedo (D. Francisco-Antonio de), Ier marquis de Gastañaga, t. I, 389*.
Aiguillon (duc d'), ministre des Affaires Étrangères, t. III, 346.
Aimar (l'abbé), t. II, 356.
Airault (le R.-P.), t. I, 391.
Aitona (IVe marquis d'); voy. Moncada (D. Guillen de).
Aitona (VIe marquis d'); voy. Moncada, Castro, Portocarrero y Noroña (D. Guillen Ramon de).
Alba de Liste (D. Enrique, VIIe comte de), t. I, 495.
Albe (VIIe duc d'); voy. Alvarez de Toledo (D. Antonio).
Albe (VIIIe duc d'); voy. Alvarez de Toledo (D. Antonio), IIe du nom.
Albe (VIIIe duchesse d'); voy. Guzman (Da Constanza de).
Albe (IXe duc d'Albe); voy. Alvarez de Toledo, Beaumont, Enriquez de Ribera y Manrique (D. Antonio Martin).
Albe (IXe duchesse d'); voyez Ponce de Leon (Da Isabela Zacharia).
Albe (Xe duc d'); voy. Alvarez de Toledo, Beaumont-Lérin (D. Francisco).
Albe (XIe duc d'); voy. Silva (D. Manuel-Maria-José de).
Albe (XIe duchesse d'); voy. Alvarez de Toledo (Da Maria Teresa).
Albe (XIIe duc d'); voy. Silva Alvarez de Toledo (D. Fernando de).
Albergotti (François-Zénoble-Philippe, comte), t. II, 258*.
Alberoni (le cardinal Giulio), t. II, XVII, XVIII, XL, 49, 159, 227, 246*, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 260, 261, 264, 265, 267, 268, 269, 271, 272, 274, 275, 276, 279, 280, 281, 282, 283, 289, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 327, 328, 332, 334, 336, 343, 348, 350, 354, 355, 356, 358, 360, 363, 369, 377, 383, 385, 386, 387, 388, 391, 392, 403, 404; — t. III, 41, 65, 111, 114, 160, 417, 419, 422, 434.
Albert d'Autriche (l'archiduc), t. I, 36, 119*, 355.
Albertini (prince), ministre de Naples à Londres, t. III, 338.
Albret (d'), t. I, 213.
Albuquerque; voy. Alburquerque.
Alburquerque (VIIIe duc d'); voy. Fernández de la Cueva (D. Francisco).
Alburquerque (VIIIe duchesse d'); voy. Armendariz (Da Juana de).
Alburquerque (IXe duc d'); voy. Fernández de La Cueva (D. Melchior).
Alburquerque (Xe duc d'); voy. Fernández de la Cueva (D. Francisco).
Alburquerque (Xe duchesse d'); voy. La Cerda (Da Juana de).
Alcalá (Ve duc d'); voy. La Cerda, Enriquez de Ribera y Portocarrero (D. Juan-Tomas-Lorenzo, de).
Alcudia (duc de); voyez Godoy.
Aldana (Da Tomasa), t. I, 369.
Aldecoa (chevalier d'), secrétaire de l'ambassade d'Espagne en France, t. III, 440.
Aldobrandini (Alexandre), nonce du pape, t. II, 404*; — t. III, 78, 113, 115, 120, 124, 125, 136, 156, 531.
Alencastre, Cardenas y Manrique (Da Maria de Guadalupe), Ve duchesse d'Aveiro, mariée au VIe duc d'Arcos, t. I, 330; — t. II, 263.
Alexandre VII (Fabio-Chigi), pape, t. I, 25*, 26, 30, 36, 60, 101, 181, 498.
Alexandre VIII, pape, t. III, 415.
Allemond (l'amiral), hollandais, t. II, 59.
Allonville (Charles-Auguste d'), marquis de Louville, chargé de mission en Espagne, t. II, IX, 17, 56, 63, 74, 86, 252, 266-270*; ses instructions, 270-277; cité, t. III, 412.
Allonville (Jacques d'), t. II, 266.
Almazan (Ve marquis d'); voy. Moscoso y Mendoza (D. Gaspar de).
Almirante (D. José), cité, t. I, 508.
Almirante de Castille; voy. Enriquez de Cabrera (D. Juan-Tomas).
Almodovar (marquis d'); voy. Gongora y Luján (D. Pedro de).
Almonacid (marquis de); voy. Homodei (D. Carlos).
Alphonse IV d'Este, duc de Modène, t. I, 69, 197.
Alphonse V, roi de Léon, t. I, 397.
Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, t. I, 397, 398.

Alphonse VI, roi de Portugal, t. I, 133, 135, 171*.
Altamira (VIIIe comte de); voy. Moscoso Osorio (D. Luis de).
Altamira (VIIIe comtesse de); voy. Folch de Aragon (D^a Angela).
Altamira (IXe comte de); voy. Osorio y Moscoso (D. Antonio).
Alvarez de Toledo (D. Antonio), VIIe duc d'Albe, marquis de Coria, comte de Salvatierra, président du conseil d'Italie, t. I, 230*, 239, 317, 330, 338, 364, 365, 374, 376, 422.
Alvarez de Toledo (D. Antonio), IIe du nom, VIIIe duc d'Albe, t. III, 410, 411.
Alvarez de Toledo (D^a Beatriz), VIe comtesse d'Oropesa, mariée à D. Duarte de Portugal-Bragance, marquis de Flechilla, t. I, 367*.
Alvarez de Toledo (D. Juan-Garcia), V^e comte d'Oropesa, t. I, 367.
Alvarez de Toledo (D. Manuel-Joaquin), VIIIe comte d'Oropesa, président du conseil de Castille, t. I, xxv, 329, 330, 338*, 339, 343, 364, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 382, 383, 419, 420, 422, 473, 477, 478, 512; — t. II, 8, 28, 94.
Alvarez de Toledo (D^a Maria), mariée au VIIe prince de Stigliano, IIIe duc de Medina de las Torres, t. I, 365.
Alvarez de Toledo (D^a Maria-Teresa), XIe duchesse d'Albe, t. III, 436.
Alvarez de Toledo, Beaumont-Lérin (D. Francisco), marquis del Carpio, X^e duc d'Albe, t. II, 364*.
Alvarez de Toledo, Beaumont, Enriquez de Ribera y Manrique (D. Antonio-Martin), IXe duc d'Albe et de Huescar, etc., ambassadeur d'Espagne en France, t. II, 105, 127, 132, 210, 364; — t. III, 410-412*, 414, 420.
Alvarez de Toledo y Ponce de Léon (D. Nicolas), t. III, 412.
Amat (l'abbé D. Gispert), t. I, 204*, 205.
Amélie d'Autriche, fille de l'empereur Charles VI, t. II, 339.
Amelot (Jean-Jacques), seigneur du Chaillou, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, t. III, 185*, 216, 219, 231, 243, 244.
Amelot (Michel-Jean), marquis de Gournay ambassadeur de France en Espagne, t. II, x, xi, 133-137*; ses instructions, 138-151; 154, 157, 158, 159, 161, 163, 193.
Andrault de Langeron (Jacques-Charles), dit le chevalier, puis le bailli de Langeron, t. III, 9*, 71.
Andrault de Langeron (Jean-Baptiste-Louis), marquis de Maulévrier, ambassadeur de France en Espagne, t. II, xviii, xix, 217, 324; notice, 331-343*; ses instructions, 344-388; 389, 405, 407, 408, 409, 413, 414, 415, 417; — t. III, 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 39, 40, 48, 71, 72, 73, 81, 82, 83, 84, 85, 98, 104, 105, 107.
Angelato y Cracempach (D. Cristóbal), t. I. 501.
Anghien; voy. Enghien.
Anglade (de l'), t. II, 219, 264.
Angulo (D. Juan de), secrétaire du *Despacho*, t. I, 370, 375, 435*, 446.
Angulo, Fonseca, Toledo, Faxardo y Mendoza (Dª Teresa-Marina de), V^e comtesse de Ayala et de Villalonso, femme du VIIIe duc de Veragua, t. II, 158.
Anjou (Louis, duc d'), plus tard Louis XV, t. II, 189.
Anjou (Louis-François, duc d'), fils de Louis XIV, le deuxième de ce titre, t. I, 509.
Anjou (Philippe, duc d'), deuxième fils de Louis XIV, t. I, 215, 216*, 218, 507, 509.
Anjou (Philippe, duc d'); voy. Philippe V.
Anjou (duc d'); voy. Orléans (Philippe, duc d'Anjou, puis duc d').
Anna, fille du Czar Pierre le Grand, t. III, 6.
Anne, reine d'Angleterre, t. II, xiii, 162, 233, 236, 284, 395.
Anne d'Angleterre (la princesse), t. III, 232.
Anne d'Autriche, reine de France, femme de Louis XIII, t. I, 1, 10, 13, 15, 17, 18, 24, 31, 35, 38, 45, 49, 97, 101, 108, 121, 143, 145, 153, 157, 158, 161, 189, 210, 490, 494, 501, 505.
Annese (Gennaro), t. I, 17.
Aragon (D^a Catalina-Antonia de), VIIIe duchesse de Segorbe et de Cardona, mariée au VIIIe duc de Medinaceli, t. I, 304, 343.
Aragon (D. Diego de), IVe duc de Terranova, prince de Castelvetrano, t. I, 294.
Aragon (D^a Francisca de), IXe comtesse de Santistéban del Puerto, t. III, 426.
Aragon (D^a Maria de), mariée au VIe marquis de Los Velez, t. I, 324.
Aragon (D. Pascual de), cardinal, archevêque de Tolède, inquisiteur général, t. I, 228*, 229*, 230, 239, 317.
Aragon (D. Pedro-Antonio de), marquis de Povar, VIe duc de Segorbe, VIIe duc de Cardona, du conseil d'État,

t. I, 294, 317*, 330, 337, 340, 364, 365, 374, 375, 378, 422.
Aragon (Dª Teresa de), mariée au IXe comte de Medellin, Ve duc de Caminha, IXe marquis de Villa-Real.
Aragon Moncada Luna y Peralta, VIIIe duc de Montalto, président du conseil des Indes, puis du conseil d'Italie, t. I, xxv, 340, 382, 435, 454, 470, 471, 472; — t. II, 31, 32*, 34, 36, 58, 67, 73, 75, 201, 225.
Aragon y Córdoba (D. Enrique de), IVe duc de Segorbe, Ve duc de Cardona, t. I, 62, 228.
Aragon y Cortés (Dª Juana de), Ve duchesse de Terranova, VIe marquise del Valle, mariée au VIe duc de Monteleone, t. I, 294*, 298, 299, 379, 381.
Aragon y Moncada (Dª Catalina de), duchesse de Valdueza, t. I, 381*.
Aranda (Xe comte d'); voy. Abarca de Bolea, Ximenez de Urréa (D. Pedro Pablo).
Aranda (comtesses d'); voy. Fernández de Hijar (Dª Ana-Maria del Pilar), première femme du Xe comte d'Aranda; et Silva y Palafox (Dª Maria del Pilar), deuxième femme du même.
Arco y Reinoso (D. Diego de), inquisiteur général, t. I, 228*.
Arco (Ier duc del); voy. Fernández Manrique de Lara, Silva y Toledo (D. Alonso).
Arco (les marquis del), t. I, 487.
Arcos (VIe duc d'); voy. Ponce de Leon (D. Manuel).
Arcos (VIe duchesse d'); voy. Alencastre, Cardenas y Manrique (Dª Maria de Guadalupe).
Arcos (VIIe duc d'); voy. Ponce de Léon, Lencastre y Cardenas (D. Joachim).
Arcos (duchesse d'); voy. Spínola (Dª Ana Maria).
Arellano (le P. Gabriel Ramirez de), t. I, 323.
Arenberg, d'Arschot et de Croy (Philippe-Charles-François, duc d'), t. I, 378*.
Argenson (le comte d'), ministre de la guerre, t. III, 272.
Argenson (le marquis d'), ministre des Affaires Étrangères, t. II, xxiv-xxvi; — t. III, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 272, 275.
Argenton (comtesse d'); voy. Séry (Mlle de).
Argete (Ier duc d'); voy. Moscoso (D. Cristobal de).
Arguelles (D. Antonio), t. I, 473*.
Arias (D. Manuel), archevêque de Séville, puis cardinal, gouverneur du Conseil de Castille, t. II, 10, 26, 27, 28-29*, 31, 40, 47, 48, 50, 58, 69, 71, 86, 94, 100, 109, 110, 122, 123, 141.
Ariza (IVe marquis d'); voy. Palafox y Rebolledo (D. Francisco de).
Arlington, t. I, 252.
Armendariz (Dª Juana de), mariée au VIIIe duc d'Alburquerque, t. I, xxv, 294, 379*.
Armstrong (Edouard), cité, t. II, xl.
Arnaud, valet de chambre de Philippe V, t. III, 187.
Arnolfini (Joseph), t. I, 5*.
Arriaza (D. Francisco de), ministre des finances, t. III, 117.
Arrizaga, secrétaire de la marine et des Indes, t. III, 211, 308.
Arschot (duc d'), t. I, 117.
Arschot (duc d'); voy. Arenberg, d'Arschot et de Croy (duc d').
Artois (le comte d'), frère de Louis XVI, t. III, 364.
Asentar (marquis d'), t. I, 508.
Asfeld (Claude-François Bidal, chevalier d'), maréchal de France, t. III, 180*.
Astillano; voy. Stigliano.
Astorga (Xe marquis d'); voy. Gomez Davila Alvarez Osorio y Toledo (D. Antonio-Pedro).
Aubenton (d'), consul de France à Séville, t. III, 178.
Aubespine (Charles de l'), marquis de Châteauneuf-sur-Cher, t. I, 33*, 34.
Aubespine (Charles de l'), seigneur de Verderonne et de Stors, t. I, 31*, 32.
Aubeterre (marquis d'); voy. Esparbès de Lussan-Bouchard (Joseph-Henri d').
Aubeville (d'), t. I, 182.
Aubigné (Louis-François d'), comte d'Aubigné, t. III, 71*.
Aubigny (d'); voy. Bouteroue (Jean).
Aubrussel; voy. Laubrussel.
Aubusson (François d'), comte de la Feuillade, t. I, 161.
Aubusson de la Feuillade (Georges d'), archevêque d'Embrun, ambassadeur de France en Espagne, t. I, x, xiii, xiv; notice, 161-172*; ses instructions, 173-208; 209, 210, 211, 212, 213, 231, 235, 276, 281, 333, 411, 477, 488, 497, 498, 499, 502, 503, 506, 507.
Auersperg (prince d'), t. I, 261.
Auguste II, Roi de Pologne, Électeur de Saxe, t. III, 174.
Auguste III, Roi de Pologne, Électeur de Saxe, t. III, 173, 174, 235, 241, 250, 301.

Aumont (Louis d'), marquis de Villequier, puis duc d'Aumont, t. II, 240*.
Autresal (baron d'), t. II, 265.
Avaugour (Charles de Bretagne-Dubois, baron d'), t. I, 3*.
Avaux (comte d'); voy. Mesmes (Claude de).
Aveiro (Ve duc d'); voy. Ponce de Leon (D. Manuel).
Aveiro (Ve duchesse d'); voy. Alencastre, Cardenas y Manrique (Da Maria de Guadalupe).
Aveiro (VIe duc d'); voy. Ponce de Leon, Lencastre y Cardenas (D. Joaquin).
Avellaneda y Haro (D. Garcia de), IIe comte de Castrillo, président du conseil des Indes, t. I, 228*.
Ayala (comte de); voy. Colon de Portugal.
Ayala (Ve comtesse de); voy. Angulo. Fonseca, Toledo, Faxardo y Mendoza (Da Teresa-Marina de).
Ayala (Da Francisca de), t. I, 260, 509.
Ayala y Osorio (Da Luisa de), mariée au IIe marquis de la Fuente, t. I, 516.
Aytona; voy. Aitona.

B

Baden-Baden (Guillaume, margrave de), t. I, 123.
Baden-Durlach (Frédéric V, margrave de) t. I, 123*.
Baden-Durlach (Georges-Frédéric, margrave de), t. I, 123.
Badia, chanoine d'Urgel, t. I, 191.
Baeza (D. Juan de), IIe marquis de Castromonte, t. I, 377*.
Bagnara (Francesco, IVe duc de), t. II, 220.
Bagni (Nicolo-Guido), nonce du Pape, t. I, 2*, 6, 9, 21, 23, 25, 32, 33, 36, 37, 46, 58, 59.
Balthasar, prince des Asturies, fils de Philippe IV, t. I, XII, 139, 317.
Baluze, t. I, 259.
Baños (IIe comte de); voy. La Cerva (D. Juan de).
Baños (IIIe comte de); voy. La Cerva y Leiva (D. Pedro de).
Baños (IVe comte de); voy. Moncada (D. Manuel de).
Baños (IVe comtesse de); voy. Leiva (Da Teresa de).
Baños (duc de); voy. Ponce de Leon, Alencastre y Cardenas (D. Gabriel).
Baos (D. Pedro de), t. I, 70*, 72, 73, 82, 85, 492.
Barberie (François-Dominique de), marquis de Saint-Contest, ministre des Affaires Étrangères, t. III, 279*, 309, 320.
Barberini (Maffeo); voy. Urbain VIII.
Barbezieux (Marquis de); voy. Le Tellier (Michel).
Bariteau, t. I, 312.
Barrenechea y Erquinigo (D. Joaquin-Ignacio de), marquis del Puerto, plénipotentiaire d'Espagne en France, t. III, 428-429*; sa femme, voy. Nancré (Mlle de).
Bartet, t. I, 156, 159*.
Basadonna (Pietro), t. I, 30*, 46.
Batteville; voy. Watteville.
Baudrillart, cité, t. II, XL.
Bauffremont (Henri de), marquis de Senecey, t. I, 180*.
Bay (Alexandre Maître de), marquis de Bay, seigneur de Laër, lieutenant général, t. II, 175*, 195, 209.
Bayona (IIe marquis de); voy. Benavides (D. Enrique de).
Bayona (IIe marquise de); voy. Bazan y Pimentel (Da Mencia).
Bayona (Le Père), t. I, 323*.
Bazan (Da Maria de), marquise de Santillan, t. I, 504, 505.
Bazan Benavides y Velasco (D. Alvaro-Antonio), VIIe marquis de Santa Cruz, del Viso et de Bayona, t. III, 45*, 186, 428.
Bazan y Melo (D. Joaquin-Antonio de), marquis de San Gil, t. III, 233*, 234.
Bazan y Pimentel (Da Mencia), IIe marquise de Bayona, t. I, 317.
Bazin (de), t. I, 151.
Beaujolais (Mlle de); voy. Orléans (Philipppe-Elisabeth d').
Beauvais (Mme de), t. I, 303.
Beauvais-Flammainville (de), t. I, 151.
Beauvillier (François de), t. II, 257.
Beauvillier (Paul de), duc de Saint-Aignan, appelé duc de Beauvillier, t. II, 257, 266.
Beauvillier (Paul-Hippolyte de), duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France en Espagne, t. II, XVIII, 142, 158, 232; notice 245-255*; ses instructions, 256-266; 267, 269, 270, 271, 275, 276, 279, 282, 283, 289, 290, 291, 312, 331, 359, 360, 363, 416; — t. III, 169, 413, 426.
Bedfort (duc de); voy. Russel (John).
Bedmar (IIIe marquis de), t. II, 129.

Bedmar (IVe marquis de) ; voy. La Cueva y Benavides (D. Isidro).
Bedmar (Ve marquis de) ; voy. Moya (marquis de).
Bedmar (marquises de); voy. Acuña (Da Manuela de) ; — voy. Enriquez de Velasco (Da Francisca).
Béjar (XIe duc de); voy. Lopez de Zúñiga Guzman Sotomayor y Mendoza (D. Manuel-Diego de).
Béjar (XIe duchesse de) ; voy. Castro, Portugal y Borja (Da Maria-Alberta de).
Béjar (XIIe duc de); voy. Lopez de Zúñiga y Guzman, Sotomayor y Mendoza (D. Juan Manuel Diego).
Béliardi (L'abbé), consul général de France à Madrid, t. III, 344.
Bellefonds (marquis de) ; voy. Gigault (Bernardin).
Belle-Isle (Le maréchal de), t. II, XXIV ; — t. III, 439.
Belletia (Jean-François), t. I, 88.
Belmonte (Marquis de) ; voy. Pacheco de Mendoza y Toledo.
Benavente (XIIe comte de) ; voy. Pimentel de Quiñones (D. Francisco-Antonio-Casimiro).
Benavente y Quiñones (D. Jerónimo de), t. I, 503, 507-508*.
Benavides (Da Ana-Antonia de), marquise de Frómista et de Caracena, 2e femme du Ve duc d'Osuna, t. I, 325.
Benavides (D. Diego de), IIIe marquis de Solera, t. I, 327.
Benavides (D. Enrique de), IIe marquis de Bayona, VIIIe comte de Chinchon, du conseil d'Etat, t. I, 317*, 330, 364, 366, 374, 422.
Benavides (D. Juan de), marquis de Frómista, t. I, 100.
Benavides, Carrillo y Toledo (D. Luis de), marquis de Frómista et de Caracena, gouverneur des Pays-Bas, t. I, 63, 100*, 166, 168, 183, 198, 264, 494, 496.
Benavides Davila (D. Francisco de), IXe comte de Santistéban del Puerto, mayordomo mayor de la Reine, t. I, 327 ; — t. II, 31, 32*, 33, 47, 67, 68, 78, 225; — t. III, 426.
Benavides y Aragon, Corella, Davila, Portocarrero y La Cueva (D. Manuel-Domingo de), Xe comte, puis Ier duc de Santistéban del Puerto, marquis de Solera, etc., ambassadeur d'Espagne en France, t. II, 263, 357 ; — t. III, 426-427*.
Benavides y Bazan (Fray D. Antonio), patriarche des Indes, t. I, 376.
Benavides y La Cueva (D. Francisco de), VIIe comte de Santistéban del Puerto, t. I, 317, 504.
Benazuza (Ier comte de) ; voy. Teves Tello de Guzman (D. Gaspar de).
Benazuza (IIe comte de) ; voy. Teves, Córdoba, Tello y Guzman (D. Gaspar de).
Bene (comte de), t. III, 277, 285.
Benoit, t. II, 351.
Benterriedlen ; voy. Pendterriedter.
Beretti-Landi (Lorenzo Verzuso), marquis de Castelletto-Scazzoso, comte de Cereto, ambassadeur d'Espagne à Cambrai et en Hollande, t. II, 332-333* ; — t. III, 95, 426, 427.
Bergaigne (Joseph de), évêque de Bois-le-Duc, archevêque de Cambrai, t. I, 88, 486.
Bergeyck (comte de) ; voy. Bronchoven (Jean de).
Berghes (prince de), t. II, 120.
Berlepsch (Baron Guillaume-Louis de), t. I, 472.
Berlepsch (Gertrude - Marie - Josèphe Wolff de Guttenberg, baronne de), t. I, 472*, 473, 474, 475.
Bermudez (Le R. P.), confesseur de Philippe V, t. III, 73*, 74, 78, 86, 90, 91, 109, 115, 116, 137.
Bernis (Le comte de), cardinal, ministre de Louis XV, t. III, 309, 310, 322, 323, 324, 337.
Berry (duc de), frère de Philippe V, t. III, 53, 416.
Bertaut (l'abbé), t. I, cité XII ; 151 ; cité 319.
Berwick (duc de) ; voy. Fitzjames (James).
Berwick (IIe duc de) et de Jérica ; voy. Fitz- James Stuart (D. Jaymes Francisco).
Béthune (Le chevalier de), t. I, 232*.
Bétoulat de La Petitière (André de), comte de La Vauguyon, ambassadeur de France en Espagne, t. I, XX, XXII, 279 ; notice, 303-306* ; ses instructions, 306-314 ; sa relation, 314-335 ; 339, 342, 343, 350, 411, 515.
Bette (Jean-François-Nicolas de), marquis de Lède, vice-roi de Sicile, président du Conseil suprême de guerre, t. II, 120*, 133.
Beuninghen (Conrad Van), t. I, 220*, 222, 223.
Beveringk (Jérome Van), t. I, 251, 252*, 253.
Bichi (Le cardinal Alexandre), t. I, 121*.
Bigliours (Le président), t. 184.
Billy (comte de), t. II, 214.

Bitonto (Ier duc de) ; voy. Carrillo de Albornoz Esquivel y Guzman (D. José de).
Bivona ; voy. Montalto.
Blandinières (Le P. Gabriel), chargé de mission en Espagne, t. I, XXVI ; notice 433-434* ; ses instructions, 434-444 ; 468.
Blécourt (Jean-Denis, marquis de), envoyé extraordinaire de France en Espagne, t. I, XXVII, 450 ; — t. II, VII, XI, XIII, 17, 41, 53 ; notice, 153-156* ; ses instructions, 156-164 ; 170, 172, 184, 187, 193, 196.
Bolingbroke, t. II, 284.
Bolza (Jean-Baptiste), t. III, 173*.
Bonelli (Carlo), nonce du pape, t. I, 181.
Bonifaz (D. Gaspar), t. I, 60*, 61, 70, 72, 73, 82, 85, 492.
Bonnac (Jean-Louis Dusson, marquis de), ambassadeur de France en Espagne, t. II, XIII, 156 ; notice, 187-190* ; ses instructions, 191-228 ; 229, 232, 234, 238, 240, 241, 243, 357.
Bonrepaus, t. II, 187.
Bonsy (Pierre de), archevêque de Toulouse, ambassadeur de France en Espagne, t. I, XV, XVI, 215 ; notice, 227-233* ; ses instructions, 233-249 ; 253, 251, 258, 260, 261, 411, 457, 499.
Borgia ; voy. Borja.
Borgomeneiro, t. I, 513.
Borja (D. Francisco de), cardinal, t. II, 123*, 124.
Bornos (comte de) ; voy. Ramirez de Haro (D. Antonio).
Boscawen (Edward), amiral, t. III, 309*.
Bossuet, cité, t. I, XII.
Botello (D. Crispin Gonzalez), t. I, 326*, 370, 375, 388, 518.
Bouillon (duc de) ; voy. La Tour (Frédéric-Maurice de).
Bouligny, chargé de mission d'Espagne en Turquie, t. III, 386.
Bourbon (Anne-Geneviève de), seconde femme de Henri II, duc de Longueville, t. I, 22, 31, 45*, 48, 49, 50.
Bourbon (Charles, duc de), connétable de France, t. I, 117*.
Bourbon (Charles de), comte de Charolais, t. II, 387*.
Bourbon (Henri II de), prince de Condé, t. I, 45.
Bourbon (Louis III de), prince de Condé, duc de Bourbon, premier ministre sous Louis XV, t. II, XIX, XX, 342, 383, 387 ; — t. III, 72, 74, 113, 115, 117, 214, 422, 424.
Bourbon (Louis-Auguste de), duc du Maine et d'Aumale, t. II, 329*.
Bourbon (Marie de), t. I, 150.
Bourbon-Soissons (Louise de,) première femme de Henri II, duc de Longueville, t. I, 22.
Bourdaloue (Le P.), t. III, 73.
Bourgeois (Emile), cité, t. II, XL.
Bourgogne (Louis de France, duc de), t. I, 321, 362, 410, 516 ; — t. II, 136, 189, 194 ; — t. III, 413, 415. — Sa femme, Marie-Adélaïde de Savoie, t. III, 72.
Bourgoing (Jacques-François), chargé d'affaires et envoyé de France en Espagne, t. III, 365-367*, 391 ; notice, 393-396* ; instructions, 396-404 ; 446.
Bourke (Toby), dit le chevalier du Bourk ou du Bourg, t. II, 215, 218* ; — t. III, 2, 10, 47, 48.
Bournonville (Alexandre, duc de), t. I, 117*.
Bournonville (Alexandre, duc de), t. I, 411*, 412.
Bournonville (Angélique-Victoire de), duchesse de Duras, t. III, 305.
Bournonville (Anne-Marie-Françoise, de), comtesse de Solre, t. II, 339*.
Bournonville (Jean-François-Benjamin de), marquis de Bournonville, baron de Capres, t. II, 217, 428.
Bournonville (Michel-Joseph de), baron de Capres, duc de Bournonville, ambassadeur d'Espagne à Vienne et au congrès de Soissons, t. II, 217*, 261, 366, 386, 427 ; — t. III, 39, 45, 83, 118, 143.
Bouteroue (Jean), dit d'Aubigny, t. II, 241*.
Boutin (Hyacinthe), marquis de Valouse, t. II, 219*, 356, 358, 424 ; — t. III, 137.
Boyd (Lord) ; voy. Kilmarnoch (comtes de).
Bracamonte (D. Baltasar-Manuel de), IIe comte de Peñaranda, t. I, 487.
Bracamonte (D. Diego de), t. I, 320*.
Bracamonte (Da Maria de), IIIe comtesse de Peñaranda, t. I, 487.
Bracamonte y Guzman (D. Alonso de) Ier comte de Peñaranda, t. I, 485.
Bracamonte y Guzman (D. Gaspar de), IIIe comte de Peñaranda, plénipotentiaire d'Espagne à Münster, t. I, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 35, 60, 88, 97, 132, 137, 139, 183, 195, 196, 197, 229*, 230, 235, 239, 270, 286, 485-488*, 495, 497, 499.
Bracciano (duc de) ; voy. Orsini (Flavio).
Bragance (duc de) ; voy. João IV (Dom), roi de Portugal.

Bragance (Théodore II, duc de), t. I, 367.
Brahé (Nicolas), comte de Wisinsborg, t. I, 166*.
Brancas (Charles, comte de), t. I, 1*, 7, 9.
Brancas (La duchesse de), t. III, 244.
Brancas (Georges de), marquis, puis duc de Villars-Brancas, t. I, 1.
Brancas (Louis de), marquis de Céreste, dit le marquis de Brancas, ambassadeur de France en Espagne, t. II, XIII, 190, 217; notice, 229-232*; ses instructions, 232-243; 246; — t. III, 122; notice, 141-147*; ses instructions, 148-169; 171, 416, 429.
Brancas de Forcalquier (Henri de), marquis de Céreste, t. II, 240; — t. III, 147.
Bretagne (duc de), titre porté successivement par deux fils du duc de Bourgogne, t. II, 189; — t. III, 413*, 415*.
Breteuil (baron de), introducteur des ambassadeurs, t. III, 408.
Brienne (comte de); voy. Loménie.
Bristol (comte de); voy. Digby (sir John).
Bronchoven (Jean de), comte de Bergeyck, ministre plénipotentiaire d'Espagne, t. II, 171*, 220, 223; — t. III, 411.
Broutay (Barthélémy de Quelen, comte du), t. I, 303.
Brühl (comte Heinrich von), t. III, 250*.
Brulart (Louis-Philogène), marquis de Villery et de Puyzieulx, ministre des Affaires Etrangères, t. II, XXVI, 280; — t. III, 204, 205, 208, 250*, 252, 279, 303.
Brulart (Nicolas), marquis de La Borde, t. I, 3.
Brulart de Léon (Charles), t. I, 59.
Brun (Antoine), plénipotentiaire d'Espagne à Münster, t. I, 19, 26*, 88, 200, 486.
Brun (Claude), t. I, 26.
Bruol, chanoine d'Urgel, t. 191.
Bubb Dodington (George), baron Melcombe of Melcombe Regis, envoyé de Grande Bretagne en Espagne, t. II, XV, 248, 251*, 261, 289.
Bucareli (D. Luis), IIe marquis de Valle Hermoso, t. II, 345.
Bucareli y Ursúa (D. Francisco), gouverneur de Buenos-Aires, t. III, 345, 346*.
Burgoyne, général, t. III, 360.
Burlet, t. II, 219.
Butler (James), duc d'Ormonde, t. II, 59, 326-327*, 332, 422; — t. III, 123.
Byng (L'amiral), t. III, 103, 419.

C

Cabral de Belmonte (marquis), t. III, 178, 185.
Çalba y de Vallgornera (D. Miguel de), t. I, 189*.
Calderon (Maria), t. I, 97.
Calixte II (Gui de Bourgogne), pape, t. I, 397-398.
Caminha (IVe duc de); voy. Portocarrero (D. Pedro).
Caminha (IVe duchesse de); voy. Meneses (Da Maria-Beatriz de).
Caminha (Ve duc de); voy. Meneses Portocarrero y Noronha (D. Pedro-Damian-Lugardo).
Caminha (Ve duchesse de); voy. Aragon (Da Teresa de).
Campillo (D. José del) secrétaire d'État, t. III, 180, 241*, 243.
Campoflorido (Ier marquis de); voy. Rio Gonzalez (D. Juan del).
Campoflorido (prince de); voy. Reggio, Branciforte, Saladino y Colonna (D. Luis).
Canales (Ier marquis de); voy. Coloma y Escolano (D. Pedro).
Canales (IIe marquis de); voy. Coloma y Escolano (D. Manuel).
Candale (duc de); voy. Nogaret de La Valette.
Cañizares (marquis de), t. I, 379.
Cantecroix (Mme de), t. II, 48.
Cantelmi Stuart (D. Rostain), VIIIe duc de Popoli, prince de Pettorano, gouverneur et *mayordomo mayor* du prince des Asturies, t. II, 119*, 159, 202, 216, 264, 360, 366, 385, 386, 387, 388; — t. III, 44, 65.
Capres (baron de); voy. Bournonville.
Caraccioli (Carmen-Nicolas), Ve prince de Santo-Buono, t. II, 202*, 220, 364; — t. III, 44.
Caraccioli (Jeanne-Irène), marquise de Crèvecœur, t. II, 220*.
Caracciolo (Saint François), t. I, 316.
Caracciolo y Ruffo (Da Julia), mariée au duc de Solferino, t. II, 364.
Caracena (Mlle de); voy. Acuña, Pacheco y Telles Giron.
Caracena (IIe Mlle de); voy. Benavides, Carrillo y Toledo (D. Luis de).
Caracena (marquise de); voy. Carrillo y Toledo (Da Ana de).
Carafa (Da Ana), princesse de Stigliano,

mariée au IIe duc de Medina de Las Torres, t. I, 328, 365.
Carafa (Antoine), comte de Forli, t. I, 444 *.
Carbonel (Le P. Tomas), t. I, 323 *, 373.
Cardillac (de) t. II, 387.
Cardona (D. Alvaro de), Ier marquis de Castelnovo, t. I, 376 *.
Cardona (D. Antonio de), IIe marquis de Castelnovo, t. I, 276 *,
Cardona (Ve duc de) ; voy. Aragon y Córdoba (D. Enrique de).
Cardona (VIe duc de) ; voy. Aragon (D. Luis-Ramon de).
Cardona (VIIe duc de) ; voy. Aragon (D. Pedro-Antonio de).
Cardona (VIIIe duc de) ; voy. La Cerda, Enriquez de Ribera y Portocarrero (D. Juan-Tomas-Lorenzo de).
Cardona (D. Ramon de), t. I, 399.
Carlos (Don), infant d'Espagne, fils de Philippe V ; voy. Charles III.
Carlota Joaquina Teresa (Da), infante d'Espagne, fille de Charles IV, mariée à D. João de Portugal (Jean VI), t. III, 362, 370 *, 372, 448.
Carnero (D. Alonso-Gaspar), secrétaire du *Despacho universal*, t. I, 370 *, 371, 375.
Carnero (D. Antonio), t. I, 370.
Caroline-Marie, reine des Deux-Siciles, t. III, 366, 383, 384.
Carpio (Ve marquis del) ; voy. Haro y Sotomayor (D. Diego de).
Carpio (VIe Marquis del); voy. Mendez de Haro y Sotomayor (D. Luis).
Carpio (VIIe marquis del) ; voy. Mendez de Haro (D. Gaspar).
Carrillo de Albornoz, Esquivel y Guzman, IIIe comte de Montemar, Ier duc de Bitonto, Ier duc de Montemar, capitaine général, t. III, 180 *, 184, 241, 444.
Carrillo y Toledo (De Ana de), marquise de Caracena, t. I, 100.
Carvajal y Lancaster (D. José), premier ministre de Ferdinand VI, t. II, xxvii, xxviii ; — t. III, 178, 243, 249-250 *, 252, 253, 277, 278, 279, 281, 282, 301, 305, 306, 307, 313, 317, 327, 438.
Casado (D. Isidoro), Ier marquis de Monteleon, plénipotentiaire d'Espagne en France, t. II, 236-237 *, 241 ; — t. III 427-428*. — Son fils, t. II, 236.
Casimir, roi de Pologne, t. I, 26.
Castagnère de Chasteauneuf (marquis), chargé de mission en Espagne, t. II, notice, 87-88 * ; 114, 130.
Castelar (Marquis de) ; voyez Patiño (D. Baltasar).
Castelldosrius (Ier marquis de) ; voy. Oms y de Sta Pau, olim de Sentmanat y de Lanuza (D. Manuel de).
Castel Moncayo (Marquis de), t. I, 517.
Castelnovo (Ier marquis de) ; voy. Cardona (D. Alvaro de).
Castelnovo (IIe marquis de) ; voy. Cardona (D. Antonio de).
Castel-Rodrigo (Ier marquis de) ; voy. Moura (D. Cristóbal de Moura).
Castel Rodrigo (IIe marquis de) ; voy. Moura y Cortereal (D. Manuel de).
Castel-Rodrigo (IIIe marquis de) ; voy. Moura Cortereal (D. Francisco de).
Castel-Rodrigo (marquis de) ; voy. Homodei (D. Carlos).
Castelví (D. Francisco de), marquis de Laconi, vice-roi de Sardaigne, t. II, 81 *, 112, 145, 364.
Castille (le président ou le gouverneur de) ; voy. Arias (D. Manuel).
Castillo (D. Antonio del), marquis de Villadarias, envoyé d'Espagne en France, t. III, 419 *.
Castillo (D. Carlos del), t. I, 412, 516.
Castillo Faxardo (D. Francisco del), Ier marquis de Villadarias, capitaine-général, t. II, 59, 253 *.
Castrillo (IIe comte de) ; voy. Avellaneda y Haro (D. Garcia de).
Castro (Le P.) t. II, 328.
Castro, Cabrera y Bobadilla (Da Francisca de), VIIIe comtesse de Chinchon, t. I, 317.
Castro, Portugal y Borja (Da Maria-Alberta de) femme du XIe duc de Béjar, camarera mayor, t. II, 140 *.
Castromonte (IIe marquis de) ; voy. Baeza (D. Juan de).
Castronuevo (comte de) ; voy. Nuñez de Guzman (D. Pedro).
Cathcart (Charles), VIIIe baron Cathcart, t. III, 227 *.
Catherine II, impératrice de Russie, t. II, xxxviii ; — t. III, 342, 363.
Catherine d'Autriche, infante d'Espagne, duchesse de Savoie, t. I, 197 * ; — t. III, 53.
Catherine de Bragance, fille de Jean IV de Portugal, t. I, 99 *.
Caylus (marquis de) ; voy. Thubières de Grimoard de Pestels de Levis.
Cebrián y Augustin (D. Pedro), comte de Fuenclara, ambassadeur d'Espagne en Autriche, t. III, 173, 197, *, 198, 199, 204, 205.
Cellamare (princes de) ; voy. Giudice (Domenico del) ; — Giudice (Nicolas del) ; — Giudice et Papacoda (Antoine-Joseph del).

Céreste (marquis de) ; voy. Brancas de Forcalquier (Henri de).
Céreste (marquise de) ; voy. Cheilus de Saint-Jean (Dorothée de).
Cesarini (Livia), t. I, 311.
Chabot (Claude), marquis de Saint-Maurice, t. I, 88.
Chalais (prince de) ; voy. Talleyrand (Louis-Jean-Charles de).
Chambonas (V. Sc. L. J. de la Garde, marquis de), ministre des Affaires Etrangères, t. III, 395 *.
Champeaux (Claude), chargé d'affaires de France en Espagne, t. III, 187 *, 188, 191, 205, 211, 212, 269 *.
Charles, archiduc d'Autriche, prétendant au trône d'Espagne; voy. Charles VI, Empereur.
Charles de Lorraine, fils de François-Nicolas de Lorraine, t. I, 112.
Charles Ier, VIIIe duc de Mantoue, t. I, 40.
Charles II, roi d'Angleterre, t. I, 21, 30, 99, 165, 166, 167, 170.
Charles II, roi d'Espagne, t. I, VII, X, XV, XVIII, XX, XXII, XXIII, 97, 141, 168, 171, 172, 177, 209, 210, 211 ; son règne, 212 à 481, passim ; 487, 491, 501, 510, 514, 515, 517, 519 ; — t. II, V, VII, X, XII, XIV, XVII, 33, 94, 141, 153, 166, 191, 201, 239, 287, 414, 416, 417 ; — t. III, 52, 62, 236, 415, 421, 439.
Charles III (infant d'Espagne sous le nom de D. Carlos, puis roi des Deux-Siciles, et enfin roi d'Espagne sous le nom de), t. II, XVIII-XXIII, XXX-XXXIII, XXXV-XXXIX, 237, 332, 339 *, 341, 342, 390, 400, 427 ; — t. III, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 58, 65, 66, 67, 69, 73, 75, 80, 87, 89, 94, 95, 98, 103, 106, 114, 143, 145, 146, 151, 172, 173, 175, 180, 181, 182, 183, 184, 190, 196, 197, 198, 199, 200, 208, 220, 221, 222, 224, 235, 242, 243, 245, 246, 262, 263, 265, 266, 268, 277, 278, 279, 288, 289, 291, 292, 297, 305, 312, 322, 324, 325, 327, 331; son règne, 337 à 373, passim ; 424, 427, 428, 432, 438, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448.
Charles III de Gonzague, duc de Nevers, IXe duc de Mantoue et de Montferrat, t. I, 25, 40 *, 64, 87, 88, 89, 113, 114, 115, 205, 206, 207, 208.
Charles IV, roi d'Espagne, t. II, XXX, XXXIX ; — t. III, 360, 370, 372 ; son règne, 373 à 404, passim ; 442, 446, 448.
Charles IV, duc de Lorraine, t. I, 1, 4 *, 7, 8, 13, 14, 24, 41, 46, 52, 53, 58, 74, 75, 82, 85, 93, 96, 99, 109, 111, 112, 113, 122 ; — t. II, 48.
Charles-Quint, t. I, 119, 323, 377, 378, 398, 399, 400, 401, 407, 410 ; — t. II, XIV, 6, 11, 15, 18.
Charles VI, archiduc d'Autriche, empereur d'Allemagne, t. I, 338, 361, 369 *, 373, 387, 388, 391, 410, 453, 457, 460, 461, 462, 463, 468, 469, 470, 471, 474 ; — t. II, V, XII, XIII, XVII, XVIII, XXXXIII, 30, 56, 87, 100, 127, 128, 135, 147, 154, 155, 161, 162, 173, 174, 180, 182, 184, 192, 195, 230, 234, 239, 242, 243, 247, 248, 249, 250, 268, 273, 274, 284, 286, 288, 292, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 327, 336, 339, 364, 367, 390, 391, 394, 395, 396, 398, 399, 400, 401, 403, 420, 421 ; — t. III, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 26, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 44, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 76, 94, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 123, 126, 130, 131, 134, 141, 143, 145, 146, 150, 161, 162, 172, 173, 174, 176, 180, 181, 182, 183, 184, 190, 191, 193, 194, 197, 198, 200, 201, 202, 203, 208, 214, 215, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 229, 234, 238, 259, 410, 413, 416, 417, 422, 439.
Charles VII, Électeur de Bavière, Empereur d'Allemagne, t. II, XXIV ; — t. III, 235, 236, 241, 242, 245, 247, 435.
Charles VIII, roi de France, t. I, 129.
Charles XI, roi de Suède, t. I, 173.
Charles XII, roi de Suède, t. II, 285.
Charles-Albert, Électeur de Bavière ; voy. Charles VII, Empereur d'Allemagne.
Charles-Alexandre de Lorraine, t. II, 339 ; — t. III, 116, 181.
Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, t. I, 288.
Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, t. I, 197 *, 208 ; — t. III, 53.
Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, t. I, 25, 40 *, 64, 86, 88 *, 89, 90, 106, 114, 115, 121, 122, 184, 197, 207, 288.
Charles-Emmanuel III de Savoie, prince de Piémont, roi de Sardaigne, t. II, XXV, XXVI, XXVII, 399* ; — t. III, 174, 183, 185, 197, 208, 236, 237, 238, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 261, 262, 264, 266, 267, 270, 271, 272, 273, 279, 289, 295, 296, 327, 332, 343, 437.
Charles-Louis, comte-palatin du Rhin, t. I, 95.
Charlotte (L'infante) ; voy. Carlota Joaquina Teresa (De).
Charny (chevalier de), t. I, 151.

Charolais (comte de); voy. Bourbon (Charles de).
Chartres (Louis, duc de), t. I, 157.
Chasteauneuf (mis de); voy. Castagnère de Chasteauneuf.
Chastillon ou Châtillon; voy. Souillac.
Châteauneuf (marquis de); voy. Aubespine (Charles de l').
Chauvelin, ministre des Affaires Etrangères, t. III, 117, 121 *, 122, 131, 138, 139, 175, 179, 182, 184, 185, 430.
Chavigny (de), envoyé de France en Espagne, t. II, XIX, 340, 341; — t. III, notice, 1-8 *; ses instructions, 8-69; 82, 83, 106, 107.
Cheilus de Saint-Jean (Dorothée de), marquise de Céreste, t. II, 240.
Chevreuse (Duchesse de); voy. Rohan (Marie de).
Chigi (Fabio); voy. Alexandre VII, pape.
Chimay (prince de), t. I, 411.
Chinchon (VIIIe comte de); voy. Benavides (D. Enrique de).
Chinchon (VIIIe comtesse de); voy. Castro, Cabrera y Bobadilla (Da Francisca de).
Chinchon (Da Maria Teresa, comtesse de), épouse morganatique de l'infant D. Luis, t. III, 224 *.
Chiusa (Le Père Gabriel), t. I, 472, 474, 475.
Choiseul (duc de), ministre des Affaires Etrangères, de la Guerre et de la Marine, t. II, XXXI-XXXIII; — t. III, 337, 340, 341, 342, 343, 344, 346, 348, 353, 393.
Choiseul (Gilbert de), évêque de Comminges, t. I, 193, 194, 204.
Choiseul-Praslin (Le comte de), ministre des Affaires Etrangères, t. III, 341.
Christine, reine de Suède, t. I, 489.
Churchill (Arabella), t. II, 128.
Cibo (Alderano), cardinal, t. I, 322 *.
Clarendon (Comte de); voy. Hyde (Edward).
Clark (Le P.), confesseur de Philippe V, t. III, 137, 178.
Clemens-Wenzel de Saxe, Electeur de Trèves, t. III, 359 *, 401, 402.
Clément IX, pape, t. I, 30 *, 46; — t. II, 123, 203.
Clément X, pape, t. I, 21.
Clément XI, pape, t. II, 124.
Clément XIII, pape, t. III, 345.
Clément XIV (cardinal Ganganelli), pape, t. III, 345.
Clérembault (La maréchale de), t. I, XVIII.
Clermont d'Amboise (Louis de), marquis de Resnel, t. III, 137.
Cobham (Lord), t. II, 303.
Cœuvres (François-Annibal, IIe marquis de), puis duc d'Estrées, envoyé de France en Espagne, t. I, 232-233 *, 290 *, 516.
Cogolludo (marquis de); voy. La Cerda, Aragon y Enriquez de Ribera (D. Luis-Francisco de).
Cogolludo (marquis de); voy. La Cerda, Enriquez de Ribera y Portocarrero (D. Juan-Tomas-Lorenzo de).
Coigny (duc de); voy. Franquetot (François de).
Colbert, t. I, 259; — t. II, 172, 184.
Colbert (Charles), marquis de Croissy, t. III, 137.
Colbert (Thérèse), duchesse de Saint-Pierre, t. III, 137 *.
Collepietra (duc de), t. I, 196.
Colmenar (IVe comte de); voy. Velasco, Ayala y Cardenas (D. Francisco-Nicolas de).
Cologne (Archevêque-électeur de); voy. Maximilien-Henri.
Coloma (D. Pedro), secrétaire du *Despacho Universal*, t. I, XII, 65 *, 66, 140, 143, 145, 146, 326; — t. II, 102.
Coloma y Escolano (D. Manuel), IIe marquis de Canales, secrétaire du *Despacho Universal*, t. I, 65, 326; — t. II, 86, 90, 102 *, 122, 141, 227.
Coloma y Escolano (D. Pedro), Ier marquis de Canales, t. I, 65, 326, 327.
Colon de Portugal (Da Catalina Ventura), duchesse de Veragua, femme de D. Jayme Francisco Fitzjames Stuart, duc de Liria, etc. t. III, 3.
Colon de Portugal (D. Pedro-Nuño), VIIIe duc de Veragua, comte de Gelves, marquis de la Jamaïque, envoyé d'Espagne en France, t. II, 158-159 *, 200, 215, 247, 253, 264, 359, 360, 362, 386; — t. III, 46, 412, 413-414 *.
Colon de Portugal y Sandoval (D. Pedro-Manuel), VIIe duc de Veragua et de La Vega, marquis de la Jamaïque et de Villamizar, VIIe comte de Gelves, Ve comte de Ayala, vice-roi de Sicile, président du Conseil des Ordres, t. II, 49 *, 109, 110, 113, 143, 144, 158, 171.
Colonna (Anna), mariée au IIIe marquis de Los Balbáses, t. I, 510.
Colonna (Marc-Antoine), t. I, 510.
Colyear (Sir David), comte de Portmore, t. III, 123 *.
Comminges (comte de), t. I, 99.
Condé (Louis II de Bourbon, prince de),

t. I, XI, 5, 10, 22, 24, 45, 49 *, 50, 58, 63, 65, 69, 70, 73, 75, 78, 83, 93, 96, 99, 100, 101, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 116, 117, 118, 133, 134, 135, 142, 143, 151, 157, 165, 205, 232, 245, 249, 258, 272, 291, 305, 310, 311, 353, 492 ; — t. II, 132.
Condé (princesse de), t. I, 108.
Conflans (le chevalier de), t. III, 79.
Connétable de Castille ; voy. Fernández de Velasco.
Contarini (Tommaso), t. I, 26.
Contarini (Vincenzo), t. I, 32.
Contarini di Tommaso (Alvise), t. I, 25, 26 *, 30.
Conti (Armand de Bourbon, prince de), t. I, 5, 45, 49 *.
Córdoba (Dª Ursola de), mariée au Ier marquis de La Fuente, t. I, 500.
Córdoba, Carrillo y Mendoza (D. José de), XVe comte de Priego, t. II, 365 *.
Cordoue (le Cardinal de), grand inquisiteur d'Espagne ; voy. Aguilar (D. Alonso de).
Coria (marquis de) ; voy. Alvarez de Toledo (D. Antonio).
Cornaro (Federico), t. I, 317 *.
Corneille (Pierre), t. I, 488.
Cornejo (D. Feliz), secrétaire de l'ambassade d'Espagne en France, t. III, 411 *, 412, 420.
Correggio (prince de) ; voy. Giovanni-Siro.
Correr (Angelo), t. I, 21.
Cortés de Mendoza (Dª Estefania), Ve marquise del Valle, mariée au IVe duc de Terranova, t. I, 294.
Cosnac (Marie-Angélique de), comtesse d'Egmont, t. II, 265.
Costa (D. João da), t. I, 494.
Cotes y Carcel (D. Sebastian), t. I, 473 * ; — t. II, 44.
Cottington (Francis), t. I, 30.
Coulange (de), chargé d'affaires de France en Espagne, t. II, 342-343 * ; — t. III, 72, 84, 85, 100.
Coulanges (Mme de), t. I, 278.
Courcelles (de), t. I, 151, 213.
Courcy (marquis de), cité, t. II, XL.
Court (Claude-Elysée de La Bruyère de), amiral, t. III, 244 *.
Courtarvel (Hubert de), marquis de Pezé, t. III, 71 *, 72.
Coxe, cité, t. II, XV, XL.
Crécy (comte de) ; voyez Verjus (Louis de).
Cremona (Le Père), t. I, 322 *.
Créqui (duc de), t. I, 4, 159.
Crespi de Valdaura (D. Cristóbal), t. I, 228 *.
Crèvecœur (marquis de) ; voy. Ferrero de Fiesque.
Crèvecœur (marquise de) ; voy. Caraccioli (Jeanne-Irène).
Croisic-Marsilly (de), t. I, 45, 53, 54.
Croissy (Colbert de), t. I, 303, 352.
Croissy (de) ; voy. Fouquet de Croissy.
Croix (Eugène-François de Croix, dit le chevalier de), t. II, 217 *.
Cromwel, t. I, 72.
Croy (Charles-Antoine-Joseph de), duc d'Havré, t. II, 14 *, 66, 121, 217.
Croy (Jean-Baptise-François de), duc d'Havré, t. II, 217 *, 220.
Croy (Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de), comte de Solre et de Buren, t. I, 385 * ; — t. III, 339.
Croy (duc de) ; voy. Arenberg, d'Arschot et de Croy (duc d').
Croy-Solre (Isabelle-Alexandrine de), princesse de Robecque, t. II, 220, 350, 384.
Croy y Peralta (D. Diego-Antonio de), VIe marquis de Falces, VIIe marquis de Mondéjar, t. I, 258-259 *, 273, 317.
Cuellar (Mis de) ; voy. Fernández de La Cueva.
Cullera (Ier marquis de) ; voy. Moscoso (D. Cristóbal de).
Cumberland (Richard), t. III, 362, 363.
Cunha (D. Luis da), t. III, 230.

D

Dalrymple (John), t. III, 362 *.
Dangeau (le marquis de), t. I, 210 ; cité, t. II, 154.
Daubenton (le P.), confesseur de Philippe V, t. II, IX, 91, 130 *, 131, 254, 260, 265, 267, 273, 283, 312, 328, 334, 336, 337, 338, 339, 341, 354, 356, 357, 358, 359, 376, 387, 403, 404, 424 ; — t. III, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 38, 39, 43, 45, 68, 73, 91, 105, 106, 107, 110.
Davila y Zúñiga (D. Francisco Melchor), VIIe marquis de Loriana, marquis de La Puebla de Ovando, t. I, 377 *.
Deane, t. II, XXXVII ; — t. III, 361.
Delval (comte), envoyé d'Espagne en France, t. I, 517-518 *.
Delvaux ; voy. Baos (D. Pedro de).
Deschamps, t. I, 291.
Desgranges, maître des cérémonies, t. II, 256 *, 257 ; — t. III, 244.

Des Noyers (le P.), jésuite, t. III, 307.
Des Varennes, chargé d'affaires de France en Espagne, t. III, 187 *, 188, 195, 240.
Diaz (Fray Froylan), t. I, 472; — t. II, 98.
Digby (Sir John), comte de Bristol, t. I, 180 *.
Dodington (George), t. II, 251.
Dolé (Marguerite), femme de Charles Sanguin, t. I, 211.
Dominique du Rosaire (le P.), voy. O'Dally.
Doniol, cité, t. II, XL; — t. III, 346, 360.
Dorothée (la duchesse), femme de l'Électeur palatin, t. III, 193, 194.
Dreux (Louis-Jacques-Aimé-Théodore de), marquis de Nancré, chargé de mission en Espagne, t. II, XVIII, 251, 252, 253; notice, 279-283 *; ses instructions, 283-321.
Dubois (le cardinal), t. II, XIX, 131, 217, 250, 255, 279, 280, 281, 286, 289, 290, 311, 323, 324, 332, 335, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 425; — t. III, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 20, 29, 36, 38, 54, 65, 67, 72, 74, 105, 106, 107, 108, 110, 117, 422, 423, 425.
Dumouriez, ministre des Affaires Étrangères, t. III, 395.
Duodo, ambassadeur de Venise en Espagne, t. II, 202.
Du Plessis (l'abbé), t. II, 356, 358.
Du Pré (Etienne-Jachiet, sieur), envoyé de France en Espagne, t. I, 216 *, 232, 235, 236; notice, 251-252 *; ses instructions, 252-255; 267, 411.
Duran (D. Miguel); voy. Fernández Duran.
Duras (duc de); voy. Durfort (Emmanuel-Félicité de).
Durazzo (Marcello), nonce du Pape, cardinal, t. I, 366 *.
Durfort (Emmanuel-Félicité de), duc de Duras, prince de Bournonville, ambassadeur de France en Espagne, t. II, XXVII; — t. III, 279; notice 305-310 *; ses instructions, 310-320; 327, 328, 330, 335.
Du Theil (Jean-Gabriel de la Porte), chargé d'affaires de France en Espagne, t. II, 280 *, 291; — t. III, 175, 176, 184, 198, 244.
Duval (le Père), chargé de mission en Espagne, t. I, XXVI; notice, 445 *; ses instructions, 445-448; 451, 468.

E

Eboli (prince d'); voy. Silva, Mendoza y Sandoval.
Effiat (Antoine-Coiffier, dit Ruzé, marquis d'), t. I, 295 *.
Egmont (Louis, comte d'), prince de Gavre, t. I, 117 *.
Egmont (Procope-François, comte d'), t. II, 265 *.
Egmont (comtesse d'); voy. Cosnac (Marie-Angélique de).
Eguaras y Pasquier (D. Francisco-Antonio de), envoyé d'Espagne en France, t. III, 409 *.
Eguia (D. Gerónimo de), t. I, 322 *.
Électeur de Bavière; voy. Maximilien-Emmanuel.
Eléonore-Madeleine-Thérèse de Bavière-Neubourg, IIde femme de l'Empereur Léopold, t. I, XXIII, 369, 454, 461.
Elisabeth, impératrice de Russie, t. III, 6.
Elisabeth, femme de l'archiduc Charles (Charles VI d'Autriche), t. II, 195.
Elisabeth (ou Isabelle) de France, fille de Henri IV, Ire femme de Philippe IV d'Espagne, t. I, 66, 97, 139, 508.
Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne, seconde femme de Philippe V, t. II, XV, XXII, XXIV-XXVI, XXX, XL, 19, 159, 245, 246, 249, 251, 256, 257, 258, 259, 262, 264, 267, 268, 271, 272, 273, 274, 275, 281, 282, 283, 288, 291, 296, 298, 300, 301, 302, 306, 310, 313, 314, 315, 317, 318, 326, 328, 332, 333, 334, 336, 337, 339, 342, 349, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 360, 361, 365, 366, 376, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 397, 398, 400, 402, 403, 404, 405, 410, 411, 414, 418, 419, 424, 426; — t. III, 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 17, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 38, 41, 42, 45, 47, 58, 64, 65, 66, 68, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 95, 96, 97, 98, 106, 107, 108, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 125, 126, 127, 128, 130, 133, 136, 137, 138, 141, 143, 144, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 156, 157, 159, 162, 172, 180, 181, 183, 187, 190, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 211, 214, 215, 221, 222, 223, 224, 229, 235, 237, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 253, 254, 255, 256,

257, 265, 290, 291, 296, 305, 313, 324, 332, 418, 420, 421, 423, 428, 430, 433, 435, 436.
Elisabeth de Valois, femme de Philippe V d'Espagne, t. I, 197.
Embrun (l'archevêque d'); voy. Aubusson de la Feuillade (Georges d').
Emé de Guiffrey de Monteynard (Laurent-Joseph), marquis de Marcieu, t. II, 323.
Enghien (duc d'), t. I, 143, 353.
Enriquez (Dª Blanca), mariée au IIIᵉ comte de Fuensaldaña, t. I, 495.
Enriquez de Cabrera (D. Juan-Gaspar), VIᵉ duc de Medina de Rioseco, almirante de Castille, t. I, 152, 229, 230*, 239, 277, 316, 327, 328, 329, 364, 365, 373, 374, 420.
Enriquez de Cabrera (D. Juan-Tomas), comte de Melgar, VIIᵉ duc de Medina de Rioseco, almirante de Castille, ambassadeur en France, t. I, 373*, 390, 421, 435, 455, 463, 470, 471, 472; — t. II, 16, 31, 34, 35, 36, 38, 40, 48, 73, 127, 130; — t. III, 409-410*, 411.
Enriquez de Velasco (Dª Francisca), seconde femme du IVᵉ marquis de Bedmar, t. II, 40.
Ensenada; voy. La Ensenada.
Epinoy (prince d'); voy. Melun (Guillaume de).
Escalona (VIIIᵉ duc d'); voy. Fernández de Acuña (D. Juan-Manuel).
Escalona (IXᵉ duc de); voy. López, Pacheco, Giron, Portocarrero y Portugal (D. Mercurio-Antonio).
Escolano (Dª Maria), femme de D. Pedro Coloma, t. I, 65.
Eslava (D. Sebastian de), secrétaire d'Etat, t. III, 252, 308*.
Esparbès de Lussan-Bouchard (Joseph-Henri d'), marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France en Espagne, t. II, XXIX; — t. III, 310; notice, 321-328*, ses instructions, 328-335; 349.
Espinardo (marquise d'); voy. Portocarrero (Dª Ana).
Espinosa (D. Juan-Manuel de), évêque d'Urgel et de Tarragone, t. I, 203*.
Esquille (Jeanne d'), comtesse de Rebenac, t. I, 361.
Este (Henriette-Marie d'), femme d'Antoine Farnèse, duc de Parme, t. II, 324.
Este (Rinaldo d'), t. III, 44.
Estrades (l'abbé), t. I, 291.
Estrades (Godefroy, comte d'), t. I, 165*, 166, 291.
Estrées (l'abbé d'), ambassadeur de France en Espagne, t. II, VIII, IX; notice, 85-87*; 89, 95, 102, 104, 105, 114, 115, 116, 121, 122, 130, 131; — t. III, 423.
Estrées (César, cardinal d'), ambassadeur de France en Espagne, t. I, 272*; — t. II, VII, VIII, 4; notice, 55-57*; ses instructions, 57-83; 85, 86, 95, 96, 99, 100, 103, 104, 131, 192.
Estrées (duc d'); voy. Cœuvres.
Eugène de Savoie (le prince), t. II, XI, 196; — t. III, 49, 119.
Everardo (El padre); voy. Neidhart.

F

Fabri (Alexandre), t. I, 30*.
Fajardo (D. Fernando-Joaquin), VIᵉ marquis de Los Velez, Vᵉ marquis de Molina, du Conseil d'Etat, t. I, 305, 324*, 326, 329, 330, 340, 364, 366, 374, 376, 420.
Falces (VIᵉ marquis de); voy. Croy y Peralta (D. Diego-Antonio de).
Fanshawe (sir Richard), t. I, 30, 170*.
Farinelli (Carlo Broschi, dit *il*), t. II, XXVII, XXVIII; — t. III, 277*, 278, 284, 306, 307, 321, 322, 329.
Farnèse (Alexandre), prince de Parme, t. I, 313*.
Farnèse (Antonio), duc de Parme, t. II, XXI, 296, 324*; — t. III, 33, 58, 172.
Farnèse (Francesco II), duc de Parme, t. II, XVII, 246, 274, 296, 300, 332, 337, 349, 393, 394, 396, 397, 398, 399, 402, 403, 404, 405; — t. III, 1, 2, 4, 5, 14, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 36, 37, 58, 63, 66, 67, 68, 69, 73, 76, 87, 88, 96, 97, 428.
Farnèse (Odoardo), Vᵉ duc de Parme et de Plaisance, t. I, 60*; — t. II, 296.
Farnèse (Odoardo), fils du précédent, t. II, 296.
Farnèse (Ranuce II), duc de Parme et de Plaisance, t. I, 66, 182, 313; — t. II, 296.
Favoriti (Agostino), t. I, 322*.
Faxardo (D. Francisco), t. I, 381.
Felipe-Prospero, prince des Asturies, t. I, 141, 158*, 167, 177, 178, 181, 208, 501.
Felipez de Guzman (D. Diego), IIIᵉ marquis de Leganés, gouverneur du Milanais, t. I, 421*, 444; — t. II, 37, 38, 39, 74, 111, 112, 144, 145.
Fénelon (marquis de); voy. Salignac (Gabriel-Jacques de).

Ferdinand Ier, roi de Castille, t. I, 397.
Ferdinand II, empereur, t. I, 2, 3, 168.
Ferdinand III, empereur, t. I, 2; — t. III, 52.
Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, t. II, XXXIX; — t. III, 366, 370, 371 372, 373, 383.
Ferdinand V le Catholique, roi d'Aragon, t. I, 129, 398, 399, 400, 401, 407.
Ferdinand VI, prince des Asturies, roi d'Espagne, t. II, XXV-XXXI, 339*, 364, 400, 401; — t. III, 43, 44, 77, 89, 116, 126, 141, 144, 148, 151, 152, 178, 187, 191, 203, 204, 209, 211, 212, 233, 243, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 258; son règne, 277 à 335 (*passim*); 432, 434, 435, 437, 438, 439, 440, 441, 443, 447.
Ferdinand VII, roi d'Espagne, t. III, 372.
Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint, t. I, 398.
Ferdinand d'Autriche, cardinal-infant, t. I, 508.
Ferdinand de Lorraine, fils de François-Nicolas de Lorraine, t. I, 112.
Ferdinand-Karl, archiduc d'Autriche, t. I, 87.
Ferdinand-Marie, électeur-duc de Bavière, t. I, 95, 137; — t. II, 166.
Feria (duc de); voy. Suarez de Figueroa (D. Gomez).
Feria (duc de); voy. Fernández de Córdoba, La Cerda y Aragon (D. Nicolas).
Feria (VIe duc de); voy. Fernández de Córdoba (D. Luis-Ignacio).
Fernández de Acuña, Giron, Pacheco, Cabrera y Bobadilla (D. Juan-Manuel), VIIIe duc d'Escalona, marquis de Villena et de Moya, comte de Santistéban de Gormaz, vice-roi de Naples, t. II, 49*, 79, 125, 148, 226, 253, 362, 364; — t. III, 46, 413.
Fernández de Angulo (D. Pedro-Cayetano), marquis de Mejorada et de la Breña, secrétaire du *Despacho Universal*, t. II, 142*, 159, 221, 223, 356, 360.
Fernández de Córdoba (D. Antonio), VIIe duc de Sesa, t. I, 504.
Fernández de Córdoba (D. Diego), marquis de Santillan, comte de Villaumbrosa, ambassadeur en France, t. I, 498, 503, 504-506*; — t. II, 50,
Fernández de Córdoba (D. Luis-Ignacio), VIe marquis de Priego, VIe duc de Feria, t. I, 449.
Fernández de Córdoba, Aragon y Cardona (De Catalina), femme de D. Luis de Haro, VIe marquis del Carpio, etc., t. I, 62.
Fernández de Córdoba, Cardona y Requesens (D. Francisco), VIIIe duc de Sesa, vice-roi de Catalogne, t. I, 267-268*, 305, 371, 376, 377.
Fernández de Córdoba, Guzman y Portocarrero (De Dominga), Ve comtesse del Montijo, t. III, 436.
Fernández de Córdoba, La Cerda y Aragon (D. Nicolas), IXe marquis de Priego, duc de Feria, Xe duc de Medinaceli, IXe duc de Segorbe et de Cardona, etc. mayordomo mayor de la Reine, t. II, 365*; — t. III, 44.
Fernández de Hijar (Da Ana-Maria del Pilar), première femme du Xe comte d'Aranda, t. III, 444.
Fernández de La Cueva (D. Francisco), VIIIe duc d'Alburquerque, t. I, 330, 379.
Fernández de La Cueva (D. Francisco), Xe duc d'Alburquerque, comte de Ledesma et de Huelma, marquis de Cuellar, vice-roi du Mexique, t. I, 328; — t. II, 42*, 75, 76.
Fernández de La Cueva (D. Melchor), IXe duc d'Alburquerque, t. I, 330*.
Fernández del Campo Angulo y Velasco (D. Pedro), Ier marquis de Mejorada, secrétaire du *Despacho Universal*, t. I, 219, 234-235*, 261, 322
Fernández de Velasco (D. Iñigo-Melchor), VIIe duc de Frias, marquis de Verlanga, comte de Haro, connétable de Castille, t. I, 229*, 230*, 231, 237, 239, 266, 270, 317, 320, 328, 329, 381, 364, 370, 374*, 376, 419, 420, 422, 435; — t. III, 407.
Fernández de Velasco (D. Joseph), Ve marquis de Jodar, VIIIe duc de Frias, Xe comte de Haro, connétable de Castille, ambassadeur d'Espagne en France, t. II, 51, 61, 80, 112, 145, 167; — t. III, 407-409*.
Fernández de Velasco (D. Pedro), IIe marquis del Fresno, Ve comte de Peñaranda, ambassadeur, conseiller d'Etat, t. II, 31, 34, 47.
Fernández Duran (D. Miguel), marquis de Tolosa, t. II, 354*, 355, 386; — t. III, 429.
Fernández Manrique de Lara, Silva y Toledo (D. Alonso), Ier duc del Arco, grand écuyer de Philippe V, t. II, 215*, 357, 358.
Fernandina (duc de); voy. Toledo Osorio (D. José-Fadrique de).
Fernando-Tomas, infant d'Espagne, t. I, 141, 152*.

Fernan Nuñez (IIIe comte de); voy. Gutierrez de Los Rios (D. Francisco).
Fernan Nuñez (Ve comte de); voy. Gutierrez de Los Rios (D. José). — Sa femme; voy. Rohan-Chabot (Marie-Armande de).
Fernan Nuñez (VIe comte de); voy. Gutierrez de Los Rios (D. Carlos). — Sa femme; voy. Sarmiento y Quiñones (Da Maria de la Esclavitud).
Fernan Nuñez (VIIe comte et Ier duc de); voy. Gutierrez de Los Rios (D. Carlos-José-Francisco de Paula).
Ferrero de Fiesque (D. Felipe-Victorio-Amadeo), prince de Masserano, marquis de Crèvecœur, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, t. II, xxxiv; — t. III, 277, 285*, 346.
Ferrero de Fiesque (Victor-Amé-Louis), marquis de Crèvecœur, prince de Masserano, capitaine général, t. II, 216*, 220, 366; — t. III, 237*.
Feuquière (l'abbé de), t. I, 151.
Feuquière (mis de); voy. Pas (Isaac de).
Fiesque (Charles-Léon, cte de), t. I, 96, 161.
Figueroa (D. Fernando de), Ier marquis del Surco, t. II, 263*, 366.
Fitzherbert (Alleyne), baron Saint-Helens, t. III, 364*.
Fitzjames (James), duc de Berwick, de Liria et de Jérica, maréchal de France, t. II, x, 128*, 135, 136, 150, 233, 250, 331; — t. III, 3, 45, 46, 180.
Fitzjames Stuart (D. Jayme Francisco), comte de Tynemouth, IIe duc de Liria, IIe duc de Berwick et de Jérica, t. III, 3*, 5, 46, 173.
Flechilla (marquis de); voy. Portugal-Bragance (D. Duarte de).
Fleury (le cardinal de), premier ministre de Louis XV, t. II, xx-xxiv; — t. III, 115, 116, 117, 118, 121, 122, 124, 137, 143, 145, 175, 177, 182, 183, 184, 185, 186, 189, 194, 213, 214, 215, 222, 223, 225, 234, 235, 239, 241, 242, 243, 430.
Flighens, t. II, 261.
Floridablanca (comte de); voy. Moñino (D. Joseph).
Folch de Aragon (Da Angela), VIIIe comtesse d'Altamira, t. II, 384*.
Folch de Aragon, Córdoba y Cardona (D. Luis-Ramon), Ve duc de Segorbe, VIe duc de Cardona, t. I, 317, 343; — t. II, 384[1].
Fonseca (Da Maria Felipa de), Ire marquise de La Lapilla, t. I, 152.
Forbin de Janson (Toussaint de), cardinal, t. I, 440*; — t. II, 70*.
Foucault (Nicolas-Joseph), IIe marquis de Magny, t. II, 423*.
Fouquet, t. I, 14.
Fouquet de Croissy (Antoine), chargé de mission, t. I, notice, 45-48*; ses instructions, 49-55; 57.
Foscarini (Sebastiano), t. I, 320*.
Fox (Charles-James), t. III, 363*.
Francisque, t. II, 264.
François Ier (François de Lorraine), empereur d'Allemagne, t. II, 339; — t. III, 116, 184, 194, 200, 201, 245, 262, 263, 265, 279, 366.
François Ier, roi de France, t. I, 73, 117.
François Ier d'Este, duc de Modène, t. I, 64, 69, 86, 90, 105, 106, 115.
François II, empereur d'Allemagne, t. III, 330.
François II, duc de Lorraine, t. I, 111.
François II, comte de Vaudémont; voy. Vaudémont.
François III d'Este, duc de Modène, t. III, 244, 266.
François IV de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, t. I, 208.
François-Hyacinthe, duc de Savoie, t. I, 40, 88.
François-Nicolas de Lorraine, cardinal et duc de Lorraine, t. I, 4, 82, 111*, 122.
Franklin, t. II, xxxvii; — t. III, 361, 364.
Franquetot (François de), duc de Coigny, t. III, 71*, 72.
Franquetti, t. I, 334.
Frédéric II le Grand, roi de Prusse, t. II, xxxii; — t. III, 242, 246, 260, 278, 287, 288, 333, 334, 341, 351, 382, 385, 435, 447.
Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, t. III, 119.
Frédéric-Guillaume Ier, Grand Electeur, marquis de Brandebourg, t. I, 95, 173, 244.
Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, t. III, 402.
Fremanteaux (de), t. I, 151.
Fresno (IIe marquis del); voy. Fernández de Velasco (D. Pedro).
Frias (VIIe duc de); voy. Fernández de Velasco (D. Iñigo-Melchor).
Frias (VIIIe duc de); voy. Fernández de Velasco (D. Joseph).
Frias (duchesse de), t. I, 379.

1. Il a été indiqué fautivement à cette page comme VIe duc de Segorbe. Il faut lire Ve.

Frigiliana (IIe comte de); voy. Manrique de Lara (D. Rodrigo Manuel).
Friquet, t. I, 1*, 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 17, 21, 45*, 46.
Frischman (l'abbé), chargé d'affaires de France en Espagne, t. III, 279, 309, 310, 327, 330.
Frómista (mis de); voy. Acuña, Pacheco y Tellez Giron.
Frómista (marquis de); voy. Benavides (D. Juan de).
Frómista et Caracena (marquis de); voy. Benavides Carrillo y Toledo (D. Luis de).
Frómista et de Caracena (marquise de); voy. Benavides (Da Ana-Antonia de).
Froylan Diaz (Fray); voy. Diaz.
Fuenclara (comte de); voy. Cebrián y Augustin (D. Pedro).
Fuenmayor (D. Baltasar de), t. I, 509.
Fuensaldaña (IIIe comte de); voy. Perez de Vivero (D. Alonso).
Fuensaldaña (IIIe comtesse de); voy. Enriquez (Da Blanca).
Fuensalida (IXe comte de); voy. Velasco Ayala y Cardenas (D. Antonio de).
Fuensalida (IXe comtesse de); voy. La Cueva (Da Maria de Los Remedios de).
Fuensalida (Xe comte de); voy. Velasco, Ayala y Cardenas (D. Francisco-Nicolas de).
Fuensalida (XIe comte), t. II, 129.
Fuentes (cte de), t. I, x.
Fuentes (XVIe comte de); voy. Pignatelli de Aragon y Moncayo (D. Joaquin-Atanasio).
Fuentes (comtesses de); voy. Gonzaga y Caracciolo (Da Maria-Luisa), première femme du XVIe comte de Fuentes; et Silva Meneses y Sarmiento (Da Maria-Ana de), seconde femme du même.
Fürstenberg (Ferdinand II de), coadjuteur de l'évêque de Münster, t. I, 244.
Fürstenberg (Guillaume-Egon de), archevêque de Strasbourg, t. I, 163*; — t. II, 167.

G

Gabriel (l'infant Don), fils de Charles III, t. II, XXXIX; — t. III, 370*, 372, 448.
Gadagne (comte de), t. I, 222.
Gaedeke (Arnold), cité, t. I, IX.
Gaetano (Francesco), nonce du pape, t. I, 58.
Galarreta (Francisco de), t. I, 7*.
Gages (comte de); voy. Mont (Jean-Bonaventure-Thiéry du).
Galen (Christophe-Bernard von), évêque de Münster, t. I, 243, 244.
Gallas, t. I, 2.
Galve (VIe comte de); voy. Silva (D. Alonso de).
Galve (VIIe comte de); voy. Silva, Mendoza y Guzman (D. Diego de).
Galve (comtes de); voy. Silva (Don Gaspar de); — Silva (D. José de); — Silva (D. Manuel-Maria-José de).
Gálvez (D. José de), marquis de Sonora, ministre des Indes, t. III, 335*.
Gamarra y Contreras (D. Estéban de), envoyé d'Espagne en Hollande, t. I, 1, 235, 241, 245*, 502, 503.
Garcia, comte de Castille, t. I, 397.
Gastañaga (Ier marquis de); voy. Agurto y Salcedo (D. Francisco-Antonio de).
Gaston, duc d'Orléans; voy. Orléans.
Gaviria (D. Cristóbal de), envoyé d'Espagne en France, t. I, 152, 164, 168, 201, 501-502*.
Gaviria (D. Juan de), t. I, 501.
Gavre (prince de); voy. Egmont (Louis' cte d').
Gelves (comte de); voy. Colon de Portugal.
Genlis (de), t. I, 163.
Geoffroy de Grandmaison, cité, t. II, XL; — t. III, 375.
George Ier, roi d'Angleterre, t. II, 250, 281, 286, 287, 288, 290, 295, 297, 299, 301, 302, 303, 304, 307, 308, 309, 310, 312, 320, 327, 377, 379, 395, 402, 421, 422, 423; — t. III, 13, 15, 31, 95, 96, 102, 103, 104, 105, 123, 138.
George II, roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, t. III, 145, 153, 154, 226, 244, 260, 292, 318, 339, 351.
George III, roi d'Angleterre, t. II, XXXV; — t. III, 364, 380, 400.
Gerena (comtesse de); voy. Ursúa (Da Ana-Maria).
Gigault (Bernardin), marquis de Bellefonds, envoyé de France en Espagne, t. I, 211; notice, 212-214*.
Giovanni-Siro, prince de Correggio, t. I, 90*.
Giovenazzo (duc de); voy. Giudice (Domenico del).
Giovenazzo (duc de); voy. Giudice (Nicolas del).
Giovenazzo (duc de); voy. Giudice et Papacoda (Antoine-Joseph del).
Giudice (Domenico del ou di), duc de

Giovenazzo, prince de Cellamare, t. I, 334, 512-514*, 515 ; — t. II, 216, 227 ; — t. III, 421, 422.
Giudice (Francesco del), cardinal, envoyé d'Espagne en France, premier ministre de Philippe V, t. II, 79, 125, 203, 225, 227, 246, 265, 267, 268, 272, 365, 391 ; — t. III, 411, 415-417 *, 418, 420, 421.
Giudice (Nicolas del), prince de Cellamare, duc de Giovenazzo, t. III, 415.
Giudice et Papacoda (Antoine-Joseph del), prince de Cellamare, duc de Giovenazzo, ambassadeur d'Espagne en France, t. II, XVIII, 216, 237, 255, 268, 269, 272, 281, 309, 324, 327, 381, 384, 386, 387, 423 ; — t. III, 44, 45, 169, 416, 420-423 *.
Giustinian (Francesco), t. I, 59*, 162.
Giustinian (Giovanni), t. I, 32.
Giustinian (Marco Antonio), t. I, 67.
Giustiniani (Bernardo), cité, t. I, 514.
Glimes (comte de), t. III, 432.
Godolphin (William), t. I, 252, 271 *.
Godoy y Alvarez de Faria (D. Manuel), duc d'Alcudia, prince de la Paz, premier ministre de Charles IV, t. III, 395-396 *, 446.
Gomez Davila Alvarez Osorio y Toledo (D. Antonio-Pedro), marquis de San Roman et de Velada, Xe marquis d'Astorga, ambassadeur d'Espagne à Rome, t. I, 229, 230 *, 239, 294-295 *, 298, 299, 317, 364, 365, 374, 379.
Gongora y Luján (D. Pedro de), VIe marquis d'Almodovar, Ier duc d'Almodovar del Rio, ambassadeur d'Espagne en Portugal et en Angleterre, t. III, 361-362 *, 447, 448.
Gonzaga (Antonio-Fernando), duc de Guastalla, t. III, 57 *.
Gonzaga (Cesare), duc de Guastalla, t. I, 275.
Gonzaga (Ferdinando III), IIe prince de Castiglione, t. III, 57 *.
Gonzaga (Vespasiano), duc de Guastalla, t. II, 108.
Gonzaga (le prince Vicente), t. I, 275 *, 305, 317, 329, 330, 364, 366, 374, 422, 513.
Gonzaga Pico de la Mirándola y Este (D. Francisco), Ier duc de Solferino, mayordomo mayor de la Reine, t. II, 364 *; — t. III, 412.
Gonzaga y Caracciolo (De Maria-Luisa), première femme du XVIe comte de Fuentes, t. III, 444.
Gonzague (Ferdinand-Charles de), duc de Mantoue, t. II, 332 ; — t. III, 57.
Gonzague (Marie de), t. I, 40.
Goodricke (sir Henry), t. I, 321.
Goodricke (sir John), t. I, 321.
Gourville (Jean Héroult, sieur de), t. I, 232, 245 *.
Gramedo (comte de); voy. Ronquillo y Briceño (D. Francisco).
Gramont (Antoine III, IIe duc de), maréchal de France, ambassadeur de France en Espagne, t. I, XIII, 61, 65, 66, 131, 139 ; notice, 149-153 * : 155, 163, 164, 184, 494, 501 ; — t. II, 89.
Gramont (Antoine-Charles, IVe duc de), comte de Louvigny, ambassadeur de France en Espagne, t. I, 151 *; — t. II, IX, X, 16 ; notice, 89-92 * ; ses instructions, 92-132 ; 133, 138, 139, 141, 142, 144, 145, 147, 150.
Gramont (comte de), t. I, 150.
Grana (Othon-Henri Carreto, marquis de), t. I, 317 *, 318, 320, 347, 389.
Grantham (lord) ; voy. Robinson (Thomas).
Gravina (duc de); voy. Orsini (Ferrante III).
Gregorio (D. Leopoldo de), marquis de Squillace, etc., ministre des finances et de la guerre, t. III, 338 *, 344.
Grémonville (Jacques de), t. I, 252, 257, 261 *.
Grenville (Thomas), t. III, 364 *.
Grillo (D. Carlos), envoyé d'Espagne en France, t. III, 420 *.
Grillo Mari (D. Francisco), marquis de Francavila, duc de Monterotundo, t. III, 420.
Grimaldi (D. Francisco-Maria), ambassadeur de Gênes en Espagne, t. III, 441.
Grimaldi (Louis), prince de Monaco et duc de Valentinois, t. I, 266*, 267, 479.
Grimaldi, Palavicini y Spinola (D. Pablo-Jerónimo), marquis de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne en France, ministre des Affaires Etrangères, t. II, XXXIII, XXXVI, — t. III, 117, 245, 335, 340, 342, 343, 344, 353, 360, 441-443 *, 445.
Grimaldo (D. Francisco de), t. II, 159 ; sa femme, voy. Gutierrez de Solórzano y Castañeda (De Maria).
Grimaldo (D. Joseph de), Ier marquis de Grimaldo, ministre de Philippe V, t. II, 159-160*, 221, 223, 224, 247, 254, 255, 264, 268, 269, 334, 336, 337, 338, 340, 341, 342, 343, 350, 354, 356, 360, 376, 384, 386, 403, 407, 408 ; — t. III, 1, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 39, 40, 45, 46, 48, 60, 62, 68, 72, 73, 74, 75, 77, 79, 81, 85, 86, 89, 90, 91, 94, 98, 100, 108, 109 ; — sa femme, t. II, 343, 403.

Grimaldo (D. Joseph de), secrétaire de Philippe IV, t. II, 159.
Grimani (Alvise), t. I, 67.
Groulart (Claude), seigneur de la Cour, de Torcy, baron de Montivilliers, t. I, 3.
Groulart de la Cour (Henri), t. I, 3*.
Guastalla (ducs de); voy. Gonzaga.
Guérapin de Vauréal (Louis-Guy), évêque de Rennes, ambassadeur de France en Espagne, t. III, 187; notice, 239-253*; ses instructions, 254-265; 280, 281, 282, 290, 301, 329, 438.
Guerra (le P. D. Domingo), confesseur d'Elisabeth Farnèse, t. II, 262, 351; — t. III, 6, 7, 8, 42, 66, 88, 106, 117, 136, 162.
Guerra (D. Miguel), t. II, 262 *; — t. III, 42.
Guerrero (Gabriel), t. I, 304, 333.
Guevara y Manrique de Lara (Da Ana-Maria Sinforosa de), XIIIe duchesse de Nájera, t. II, 362; — t. III, 415.
Gui de Bourgogne; voy. Calixte II.
Guiche (comte de); voy. Gramont (Antoine-Charles de).
Guiche (Armand, comte de), t. I, 151 *.
Guillaume, comte de Bourgogne, t. I, 397.
Guillaume III de Nassau, prince d'Orange, stathouder des Provinces-Unies, roi d'Angleterre, t. I, 244, 354, 389, 413, 414, 433, 435, 439, 440, 442, 443, 450, 462, 463, 464, 469; — t. II, 395.
Guillaume V, duc de Bavière, t. I, 3.
Guilleragues (comte de), t. I, 159 *.
Guise (Henri II de Lorraine, Ve duc de) t. I, 17, 31, 175.
Gurera Aragon y Borja (D. Carlos de), IXe duc de Villahermosa, comte de Ribagorza et de Luna, gouverneur des Pays-Bas, t. I, 290 *, 348, 364, 365, 374.
Gutierrez de Los Rios (D. Carlos), VIe comte de Fernan Nuñez, ambassadeur d'Espagne en France, t. III, 389, 446, 447-448 *.
Gutierrez de Los Rios (D. Carlos-José-Francisco de Paula), VIIe comte et Ier duc de Fernan Nuñez, t. III, 448.
Gutierrez de Los Rios (D. Francisco), IIIe comte de Fernan Nuñez, t. I, 421, 512; — t. II, 42*, 59.
Gutierrez de Los Rios (D. José), Ve comte de Fernan Nuñez, t. III, 447.
Gutierrez de Solórzano y Castañeda (Da Maria), femme de D. Francisco de Grimaldo, t. II, 159.
Guzman (Da Aloisia-Maria-Francisca de), reine de Portugal, femme de D. João IV, t. I, 99; — t. II, 16, 67.
Guzman (D. Anielo de), t. II, 33.
Guzman (Da Constanza de), VIIIe duchesse d'Albe, t. III, 411.
Guzman (D. Gaspar de), IXe duc de Medina Sidonia, t. II, 16.
Guzman (Da Mariana de), IVe duchesse de Medina de las Torres, XIe duchesse de Medina Sidonia, t. II, 101, 108 *.
Guzman, Acevedo y Zúñiga (Da Francisca de), femme du Ve marquis del Carpio, t. I, 62.
Guzman, Dávalos, Spínola, Palavicino, Ramirez de Haro, Santillan, Ponce de Leon y Mesia (D. Jaime-Miguel de), IIe marquis de La Mina, duc de la Palata, prince de Masa, ambassadeur d'Espagne en France, t. III, 193, 211, 212, 213, 216, 217, 218, 219, 220, 256, 431-432 *, 433, 440.
Guzman, Fuentes y Lugo (D. Juan-Claros), Ve comte de Talara et de Saltés, t. I, 276, 376 *, 505.
Guzman y Carafa (D. Nicolas-Maria de), VIIe prince de Stigliano, IIIe duc de Medina de Las Torres, t. I, 328 *, 364, 365 *; — t. II, 108.
Guzman y Zúñiga (Da Maria de), Ire marquise de Heliche, IIe duchesse de Medina de Las Torres, t. I, 168, 319.

H

Haddock (Nicholas), amiral, t. III, 226*.
Harcourt (Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'), t. I, xx, 278; notice, 293-295*; ses instructions, 295-302*; 411.
Harcourt (Henri d'), marquis de Beuvron, ambassadeur de France en Espagne, t. I, VII, XXVI, XXVII, 434; notice, 449-451*; ses instructions, 451-481; — t. II, VI, VII, 1, 5, 6, 10, 14, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 38, 39, 46, 48, 53, 61, 81, 95, 153, 155.
Harcourt (le maréchal d'), t. I, 74, 89.
Harcourt (Marie-Françoise de Brancas d'Oise, princesse d'), t. I, 293, 295, 296, 297, 299, 300, 301, 302.
Harley, comte d'Oxford, t. II, 284.
Haro (comte de); voy. Fernández de Velasco (D. Iñigo-Melchor).
Haro (D. Luis de); voy. Mendez de Haro y Sotomayor (D. Luis).

Haro y Sotomayor (D. Diego de), Ve marquis del Carpio, t. I, 62.
Harrach-Bruck (Ferdinand-Bonaventure, comte d'), ambassadeur de l'Empereur en Espagne, t. I, 453*, 457, 458, 461, 462.
Harrach-Bruck (Louis-Thomas-Raymond, comte d'), t. I, 453.
Harrington (baron et comte); voy. Stanhope (William).
Harris (James), Ier comte de Malmesbury, chargé d'affaires d'Angleterre en Espagne, t. III, 346*.
Havré (ducs d'); voy. Croy.
Havré (duchesse d'); voy. Lanti della Rovere (Anna Cesarea de).
Hatzfeld, t. I, 2.
Heim (van der), t. III, 232.
Heinsius, Grand Pensionnaire de Hollande, t. II, x, xi, 196, 237.
Heliche (Ier marquis de); voy. Nuñez Felipez de Guzman (D. Ramiro).
Heliche (Ire marquise de); voy. Guzman y Zúñiga (Da Maria de).
Heliche (IIe marquis de); voy. Mendez de Haro y Sotomayor (D. Luis).
Heliche (IIIe marquis de); voy. Mendez de Haro (D. Gaspar).
Henri IV, roi de Castille, t. I, 398.
Henriette d'Angleterre, t. I, xxv, 288, 516.
Henriette de France, fille de Louis XV, t. III, 278.
Heredia (D. Ignacio de), secrétaire de l'ambassade d'Espagne en France, t. III, 446.
Herrera Enriquez (D. Francisco de), marquis d'Ugena, t. I, 348*.
Hersent (Gabriel), t. II, 219*, 358.
Hervart (Barthélemy d'), t. I, 108.
Hesse-Darmstadt (Georges de), t. I, 474*; — t. II, 7, 59.
Hesse-Darmstadt (Louis II, landgrave de), t. I, 474.
Higgins, médecin de Philippe V, t. III, 137.
Hijar (duc de), t. III, 446.
Hoboken (duc d'); voy. Schetz.
Hocquincourt (maréchal d'), t. I, 5.
Holstein-Gottorp (Karl-Friedrich de), t. III, 6.
Homodei (D. Carlos), marquis de Almonacid, puis marquis de Castel-Rodrigo, grand écuyer de la reine d'Espagne Marie-Louise, t. II, 33*, 226.
Honoré II Grimaldi, prince de Monaco, t. I, 64, 86, 90*, 91, 105, 115, 196*, 197.
Hosier (Francis), amiral, t. III, 123*.
Huelma (comte de); voy. Fernández de La Cueva.
Huescar (duc de); voy. Silva Alvarez de Toledo (D. Fernando de); voy. aussi Silva (D. Francisco de).
Hulin, secrétaire de l'ambassade de France en Espagne, t. III, 147.
Hureaux (De Lespés de), t. I, 312.
Hussey (l'abbé), t. III, 362.
Huxelles (maréchal d'), t. II, 248, 252, 268, 281.
Hyde (Edward), comte de Clarendon, t. I, 30.

I

Ibañez de Segovia (D. Gaspar), IIIe seigneur de Corpa, IXe marquis de Mondéjar, IVe marquis d'Agropoli, t. I, 259*.
Ibañez y La Riva (D. Antonio), archevêque de Saragosse, t. I, 435*.
Iberville (Charles-François de la Bonde d'), chargé de mission en Espagne, t. II, notice, 164-165*; ses instructions, 165-172.
Idiaquez Isasi (D. Juan de), t. I, 280*.
Illescas (D. José de), pseudonyme de Arnolfini; voy. ce nom.
Infantado (VIIe duchesse del); voy. Sandoval y Mendoza (Da Catarina).
Infantado (IXe duc del): voy. Silva Sandoval y Mendoza (D. Gregorio-Maria de).
Infantado (Xe duc del); voy. Silva Mendoza y Sandoval (D. Juan de Dios de).
Innocent X, pape, t. I, 26.
Innocent XI, pape, t. I, 322.
Innocent XII, pape, t. II, 28.
Iriarte (D. Domingo de), secrétaire de l'ambassade d'Espagne en France, t. III, 448.
Isabelle la Catholique, reine de Castille, t. I, 129, 398.
Isabelle, infante d'Espagne, mariée à Albert, archiduc d'Autriche, t. I, 355.
Isabelle de France; voy. Elisabeth de France.
Isabelle, infante de Portugal, t. I, xxv, 288*, 367.
Isabelle de Savoie-Nemours, reine de Portugal, t. I, 359.
Isabelle-Claire d'Autriche, femme de Charles III, IXe duc de Mantoue, t. I, 40.
Ittre (baron d'); voy. Rifflard (Léopold-Ignace de).
Itturieta (D. Miguel de), chargé d'affaires d'Espagne en France, t. I, 254, 258, 265, 266, 267, 370, 498, 502-504*, 507, 509.

J

Jacci (prince de) ; voy. Reggio, Branciforte, Saladino y Colonna (D. Luis).
Jacques-François-Edouard, fils de Jacques II d'Angleterre, appelé le chevalier de Saint-George, t. II, 128, 332, 356, 396, 422 ; — t. III, 111, 137, 163, 189, 274.
Jamaïque (marquis de la) ; voy. Colon de Portugal.
Jannel, chargé d'affaires de France à Madrid, t. III, 122*.
Janson (cardinal de) ; voy. Forbin de Janson.
Jant (Jacques, chevalier de), t. I, 60*, 94.
Jean II, roi d'Aragon, t. I, 129.
Jean II, roi de Castille, t. I, 398.
Jean IV, roi de Portugal, t. I, 58*, 83, 84, 85, 93, 94, 99, 100, 103, 104 ; — t. II, 16, 67.
Jean V, roi de Portugal, t. II, 128, 161, 210, 232, 336 ; — t. III, 60, 143, 228.
Jean VI, prince du Brésil, puis roi de Portugal, t. III, 370*, 372.
Jean, infant de Castille et d'Aragon, t. I, 398.
Jean-Casimir V, roi de Pologne, t. I, xv, 156*, 173, 227, 234*.
Jeanne la Folle, reine de Castille, t. I, 398, 400.
Jodar (Ve marquis de) ; voy. Fernández de Velasco (D. Joseph).
Johann-Wilhelm de Neubourg, Electeur Comte Palatin du Rhin, t. II, 238* ; — t. III, 37.
Johnstone (le commodore George), t. III, 362*.
Joseph Ier, empereur d'Allemagne, t. II, xii, 195, 210 ; — t. III, 52.
Joseph II, empereur d'Allemagne, t. II, xxxviii ; — t. III, 330, 363, 369, 373, 379, 381, 382, 383, 384, 385.
Joseph, prince du Brésil, puis roi de Portugal[1], t. III, 144, 212, 257, 445.
Joseph (le Père), t. I, 59.
Joseph-Clément de Bavière, archevêque de Cologne, t. II, 167*.
Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière, t. I, 456*, 461 ; — t. II, 166 ; — t. III, 236.
Juan d'Autriche (Don), fils bâtard de Philippe IV, t. I, xv, xvii, 63, 97*, 100, 116, 127, 220, 227, 228, 229, 230, 231, 235, 236, 238, 239, 240, 258, 275, 276, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 294, 302, 304, 369, 376, 419, 454, 458, 508 ; — t. II, 8 ; — t. III, 409.
Juana (Da), infante d'Espagne, fille de Charles-Quint, t. I, 496.
Judice ; voy. Giudice.
Juvenasse ; voy. Giovenazzo.

K

Kaunitz (comtes de), tous deux fils du prince de Kaunitz et successivement ambassadeurs de l'Empereur en Espagne, t. III, 362*.
Kaunitz (prince de), père des précédents, t. III, 362.
Keene (sir Benjamin), ambassadeur d'Angleterre en Espagne, t. II, xxvii, xxviii ; — t. III, 122, 142*, 145, 146, 154, 181, 188, 206, 225, 226, 278, 292, 293, 294, 295, 308, 309, 317, 319, 322, 328, 333.
Khevenhüller (Ludwig-Andreas), comte de Aichelberg, t. III, 184*.
Kilmalok, Kilmarnock ou Kitmatoke (Mme de), t. II, 264.
Kilmarnock (comtes de), t. II, 264.
Kollowrath (comte de), ministre de Saxe en Espagne, t. III, 300, 301,
Königsegg et de Rothenfels (Léopold-Ignatius-Wilhelm, comte de), t. III, 119.
Königsegg et de Rothenfels (Lothar-Joseph-Dominik, comte de), fils du précédent, ambassadeur de l'Empereur en Espagne, t. III, 119*, 121, 125, 126, 130, 131, 135, 136, 137, 141, 142, 143, 146, 149, 150, 155, 156, 161, 162,

L

La Baune (de), chargé d'affaires de France en Espagne, t. III, 176-177, 183, 198.
Laborde (Joseph de), financier, t. III, 324*.
La Borde (marquis de) ; voy. Brulart (Nicolas).

1. Il faut lire *Joseph* au lieu de *D. Pedro III*, à la p. xxxvi, t. II, et à la p. 347, t. III.

La Bussière (de), t. I, 515.
Lacaya (marquis de), t. I, 196.
La Cerda (D. Fernando de), t. I, 379.
La Cerda (D. Gonzalo de), IVe marquis de Ladrada, t. I, 371.
La Cerda (Da Isabel de), mariée au IVe marquis de Los Balbáses, t. I, 327.
La Cerda (D. Juan de), IIe comte de Baños, t. I, 324*.
La Cerda (D. Juan de), Ve duc de Medinaceli, t. I, 371.
La Cerda (Da Juana de), mariée au Xe duc d'Alburquerque, t. I, 328.
La Cerda (Da Teresa de), mariée au IIIe marquis de Solera, t. I, 327.
La Cerda (D. Tomas de), IIIe mis de La Laguna, t. II, 108.
La Cerda, Aragon y Enriquez de Ribera (D. Luis-Francisco de), marquis de Cogolludo, IXe duc de Medinaceli, vice-roi de Naples, t. I, 390*; — t. II, 146, 165, 177, 200; — t. III, 409, 415.
La Cerda, Enriquez de Ribera y Portocarrero (D. Juan-Tomas-Lorenzo de), VIIIe duc de Medinaceli, Ve duc d'Alcala, VIIIe duc de Segorbe et de Cardona, marquis de Cogolludo, comte de Puerto-Santa-Maria, premier ministre de Charles II, t. I, xx, 276, 278, 304-305*, 307, 308, 315, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 337, 342, 343, 344, 345, 349, 351, 365, 366, 371, 372, 374, 387, 390; — t. II, 50, 58, 76, 77, 78, 113, 125.
La Cerda y Leiva (D. Pedro de), IIIe comte de Baños, marquis de Ladrada et de Leiva, t. I, 324*, 371, 377; — t. II, 81*, 112, 145, 363.
La Cerda y Trejo (D. Fernando de), IVe marquis de La Rosa, t. I, 379*.
La Compuesta (marquis de); voy. Rodrigo y Villalpando (D. José).
Laconi (mis de); voy. Castelvi (D. Francisco de).
La Cour; voy. Groulart de la Cour (Henri).
La Cueva (Da Maria de Los Remedios de), IXe comtesse de Fuensalida, t. II, 129.
La Cueva y Benavides (D. Isidro-Juan-José-Domingo de), IVe marquis de Bedmar, vice-roi de Sicile, t. II, 40*, 41, 50, 120, 126, 129, 148, 221, 222, 223, 226, 247, 360, 362, 386, 388; — t. III, 427, 436.
Ladislas IV, roi de Pologne, t. I, 234.
Ladrada (IVe marquis de); voy. La Cerda (D. Gonzalo de).
Ladrada (marquis de); voy. La Cerda y Leiva (D. Pedro de).
Ladron y Silva (Da Lucrecia-Teresa), duchesse de Linares, t. II, 108*.
La Ensenada (marquis de); voy. Somodevilla y Bengoecha (D. Cénon de).
La Fare (Philippe-Charles de), marquis de La Fare, comte de Laugère, chargé de mission en Espagne, t. II, notice, 426-427*; — t. III, 3, 4, 39, 40, 41.
La Ferté, t. I, 63.
La Feuillade; voy. Aubusson.
La Feuillade (comte de), t. I, 162.
La Feuillade (maréchal de), t. I, 161; — t. II, 135.
La Fuente (Ier marquis de); voy. Teves Tello de Guzman (D. Gaspar de).
La Fuente (Ire marquise de); voy. Cordoba (Da Ursola de), et Portocarrero (Da Ana).
La Fuente (IIe marquis de); voy. Teves, Córdoba, Tello y Guzman (D. Gaspar de).
La Fuente (IIe marquise de); voy. Ayala y Osorio (Da Luisa de).
Lagau (le chevalier), secrétaire de l'ambassade de France en Espagne, t. III, 195.
La Hinojosa (Ve marquis de); voy. Manrique de Lara, Arellano, Mendoza y Alvaredo (D. Iñigo de la Cruz).
La Hinojosa (marquise de); voy. Valvanera Ramirez de Arellano (Da Maria-Antonia de).
La Laguna (IIIe marquis de); voy. La Cerda (D. Tomas de).
La Laguna (marquise de); voy. Manrique de Lara y Gonzaga (Da Maria-Luisa).
La Lapilla (Ire marquise de); voy. Fonseca (Da Maria Felipa de).
La Lapilla (marquis de); voy. Ruiz de Contreras (D. Fernando).
La Marck (Louis-Pierre-Engilbert de), comte de Schleiden, ambassadeur de France en Espagne, t. II, xxiv; — t. III, 179, 187, 188; notice, 189-195*; ses instructions, 195-213; sa relation, 214-238; 239, 240, 243, 280.
La Mina (IIe marquis de); voy. Guzmán, Dávalos, Spinola, Palavicino, Ramirez de Haro, Santillan, Ponce de Leon y Mesia (D. Jaime-Miguel de).
La Mirandola; voy. Pico de La Mirandola.
La Mirandola (duchesse de); voy. Spinola (Da Maria-Teresa).
La Monclova (IIIe marquis de); voy. Portocarrero de la Vega (D. Melchor).
Lamoral (Claude), prince de Ligne, t. I, 267*.
Langeron; voy. Andrault de Langeron.
Lanti, duc de Santo-Gemini, t. II, 365.

Lanti della Rovere (Anna-Cesarea de), duchesse d'Havré, t. II, 220*.
La Palata (duc de) ; voy. Guzmán, Dávalos, Spinola, Palavicino, Ramirez de Haro, Santillan, Ponce de Leon y Mesia (D. Jaime-Miguel de).
La Palata (duc de) ; voy. Navarra y Rocafull (D. Melchor de).
La Palata (duchesse de) ; voy. Toralto y Aragon (Dª Francisca).
La Paz (D. Luis de) ; voy. Mendez de Haro y Sotomayor (D. Luis).
La Paz (marquis de); voy. Orendáin (D. Juan Bautista de).
La Puebla de Montalban (IIIe cte de) ; voy. Pacheco de Mendoza y Toledo (D. Juan-Francisco).
La Puebla de Ovando (marquis de) ; voy. Davila y Zúñiga (D. Francisco-Melchor).
La Puente (D. Juan de), t. I, 316.
La Quadra (D. Sebastian de), marquis de Villarias, secrétaire d'État, t. III, 184*, 191, 193, 207, 212, 218, 219, 220, 221, 231, 241, 243, 249, 257.
Largentier (Anne), femme du baron François de Vouldy, t. I, 166.
La Rivière (de), t. I, 151.
La Roche (Claude-Étienne de), secrétaire de la Chambre et du sceau privé de Philippe V, t. II, 121*, 122, 219, 358, 424; — t. III, 137.
La Rosa (IVe marquis de) ; voy. La Cerda y Trejo (D. Fernando de).
La Rosa (IIIe marquise de) ; voy. Trejo y Monroy (Dª Angela).
Larrea (D. Juan de), t. I, 370, 446.
Lasso de La Vega y Figueroa (D. Pedro), IIe comte de Los Arcos, t. I, 378*.
Las Torres (Ier comte de) ; voy. Moscoso (D. Cristóbal de).
La Torre (D. Diego de), t. I, 235, 261, 326.
La Torre (D. Gerónimo de), t. I, 48*.
La Tour (Frédéric-Maurice de), duc de Bouillon, t. I, 156*.
La Trémoille (Anne-Marie de), princesse des Ursins, camarera mayor de la reine Marie-Louise, t. II, VII-IX, XIII, XVI, 2, 19, 20, 23, 56, 68, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 96, 97, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 113, 115, 117, 130, 134, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 154, 158, 163, 171, 172, 173, 179, 181, 182, 183, 188, 192, 193, 200, 201, 202, 215, 217, 219, 220, 222, 223, 225, 226, 230, 231, 235, 236, 239, 241, 242, 243, 245, 246, 265, 267, 273, 354, 355, 365, 384, 392, 423 ; — t. III, 408, 416, 417, 418, 419, 420, 423.
La Trémoille (Antoine-François de), duc de Noirmoutiers, t. II, 265*.
Laubrussel (le P. Ignace de), confesseur du prince des Asturies, D. Luis, t. II, 357* ; — t. III, 5, 43, 178.
Laules (D. Patricio), ambassadeur d'Espagne en France, t. II, 382 ; — t. III, 8, 10, 423-424*, 425, 426.
Lauraguais (duc de), t. III, 244.
Lautrec (la maréchale de), t. III, 447.
Lavauguyon (comte de) ; voy. Bétoulat de La Petitière (André de).
Lavauguyon (duc de) ; voy. Quélen de Stuer de Caussade (Paul-François de).
Lavauguyon (Marie de Saint-Maigrin, comtesse de), t. I, 303, 335.
Lavauguyon (duchesse de) ; voy. Pons de Roquefort (Marie-Antoinette-Rosalie de).
La Vega (duc de) ; voy. Colon de Portugal.
La Vega (Ier marquis de La) ; voy. Neli de Ribadeneira (D. Baltasar).
La Vieuville (Charles II, duc de), t. I, 157*.
La Villebague, t. II, 356.
La Vrillière (duc de), ministre des Affaires Étrangères, t. III, 346.
Law (John), t. II, 396*.
Lawless (Patrick) ; voy. Laules (D. Patricio).
Le Blanc (Louis-Claude), t. II, 325*.
Lebrun-Tondu (Pierre), ministre des Affaires Étrangères, t. III, 395*.
Le Camus (Elisabeth), marquise de Maulévrier, t. III, 9.
Le Camus (Nicolas), seigneur de Bligny, t. III, 9.
Lède (marquis de) ; voy. Bette (Jean-François-Nicolas de).
Ledesma (cte de) ; voy. Fernández de La Cueva.
Lefèvre (le P.), confesseur de Philippe V, t. III, 178.
Leganés (IIIe marquis de) ; voy. Felipez de Guzman (D. Diego).
Legasa (D. Bartolomé de), t. I, 235.
Legrelle (A.), cité, t. I, VIII, IX, X, 164 ; — t. II, XL.
Leiva (marquis de) ; voy. La Cerda y Leiva (D. Pedro de).
Leiva (Dª Teresa de), IVe comtesse de Baños, t. II, 363.
Lemarchand (Pierre-François), secrétaire de l'ambassade de France en Espagne, t. III, 374-375*.
Lemos (Xe comte de), t. II, 140.
Lemos (XIVe comte de) ; voy. Ruiz de Castro, Portugal, Osorio, Henriquez,

Andrade, Lignan de Gatinara (D. Gines-Miguel-Fernando).
Lenet (l'abbé Pierre), t. I, 157*, 205.
Le Neuf (Pierre-Gabriel-Louis), seigneur de Sourdeval, t. II, 343*.
Léopold Ier, empereur d'Allemagne, t. I, XXII, XXIII, 2, 65*, 131, 173, 177, 184, 185, 232, 240, 243, 248, 261, 337, 338, 339, 367, 369, 391, 410, 413, 419, 420, 423, 424, 427, 428, 439, 441, 444, 447, 450, 454, 456, 457, 458, 460, 461, 462, 464, 466, 468, 469, 470, 471, 473, 474, 487, 497; — t. II, 166, 210; — t. III, 52, 236.
Léopold II, empereur d'Allemagne, t. III, 330, 401, 402.
Léopold V, archiduc d'Innsprück, t. I, 40, 87.
Léopold, duc de Lorraine, t. III, 116.
Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche fils de l'empereur Ferdinand II, t. I, 2*, 5, 7, 31, 32, 35, 36, 37, 38, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 57, 60.
Lerma (VIIIe duc de); voy. Silva, Mendoza y Sandoval.
Lerma (IIIe duchesse de); voy. Sandoval (Da Mariana de).
Lesin, t. I, 159.
Lessart (Claude-Antoine Valdec de), ministre des Affaires Étrangères, t. III, 390*.
L'Estang (de), t. III, 198.
Leszczinska (Marie), femme de Louis XV, t. III, 113, 254.
Leszczinski (Stanislas), roi de Pologne, t. II, XXII, 187; — t. III, 174, 183.
Le Tellier (Michel), marquis de Barbezieux, t. I, 34*, 36, 60.
Le Vasseur (René), secrétaire de l'ambassade de France en Espagne, t. I, XXIV, XXV, 361, 363; son mémoire sur la cour d'Espagne, 363-381; 382, 385, 388, 389, 391, 411.
Lexington (comte de), ambassadeur d'Angleterre en Espagne, t. II, 189, 223, 246.
Leyen (Gaspard de), archevêque-électeur de Trèves, t. I, 95.
Liboy, t. III, 422.
Liche; voy. Heliche.
Liders, t. I, 320.
Liechtenstein (le prince Joseph Wenzel Laurenz), t. III, 223*.
Ligne (prince de); voy. Lamoral (Claude).
Linares (duchesse de); voy. Ladron y Silva (D Lucrecia-Teresa).
Linton (sir Robert), ministre d'Angleterre en Espagne, t. III, 372*.
Lionne (Artus de), évêque de Gap, t. I, 161.
Lionne (comte de), t. I, 260.
Lionne (Hugues de), ministre des Affaires Étrangères, t. I, XI, XII, XIII, 5, 14, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 34, 46; notice sur sa mission, 57-67*; ses instructions, 67-139; relation, 139-147; 150, 169, 172, 173, 186, 187, 205, 232, 233, 260, 486, 487, 488, 490, 495, 499, 508.
Lira (D. Manuel-Francisco de), secrétaire du *Despacho Universal*, t. I, 235*, 245, 261, 322, 370*, 375, 404, 435.
Liria (Ier duc de); voy. Fitzjames (James).
Liria (IIe duc de); voy. Fitzjames Stuart (D. Jayme Francisco).
Liria (duchesse de); voy. Colon de Portugal (Da Catalina Ventura).
Livry (l'abbé de), chargé de mission en Espagne, t. III, 71, 80-81*, 113, 142, 158.
Lobkowitz (Wenzel-François-Eusèbe, prince de), t. I, 261*.
Lobo, ambassadeur de Portugal en Espagne, t. III, 278, 306*.
Loménie (Henri-Auguste de), comte de Brienne, secrétaire d'Etat des Affaires Étrangères, t. I, 31, 46*, 47, 48, 49, 58, 162; — son fils, t. I, 66, 166.
Longepierre (de), t. II, 252, 268, 275.
Longueville (Henri Ier d'Orléans, duc de), t. I, 22.
Longueville (Henri II d'Orléans, duc de), t. I, 22*, 27, 45, 48, 49, 73, 116.
Longueville (duchesse de); voy. Bourbon (Anne-Geneviève de).
Loos (comte de), t. III, 300.
López de Zúñiga y Guzman, Sotomayor y Mendoza (D. Juan Manuel Diego), XIIe duc de Béjar, duc de Mandas et de Villanueva, mayordomo mayor du prince Ferdinand, t. II, 82*, 362; — t. III, 415.
López de Zúñiga, Guzman, Sotomayor y Mendoza (D. Manuel-Diego), XIe duc de Béjar, duc de Mandas, de Plasencia et de Villanueva, t. II, 140; — t. III, 415.
López, Pacheco, Giron, Portocarrero y Portugal (D. Mercurio Antonio), Xe comte de Santistéban de Gormaz, IXe marquis de Villena, IXe duc d'Escalona, envoyé d'Espagne en France, t. II, 263, 362, 363; — t. III, 46, 95, 209, 412-413*.
Loriana (VIIe marquis de); voy. Davila y Zúñiga (D. Francisco-Melchor).
Lorraine (Renée de), femme de Mario II Sforza, t. I, 311.

Los Arcos (IIe comte de); voy. Lasso de La Vega y Figueroa (D. Pedro).
Los Balbáses (Ier marquis de); voy. Spinola (D. Ambrosio).
Los Balbáses (IIe marquis de); voy. Spinola (D. Felipe).
Los Balbáses (IIIe marquis de); voy. Spinola Doria (D. Pablo).
Los Balbáses (IIIe marquise de); voy. Colonna (Anna).
Los Balbáses (IVe marquis de); voy. Spinola (D. Felipe-Antonio).
Los Balbáses (IVe marquise de); voy. La Cerda (Da Isabel de).
Los Balbáses (Ve marquise de); voy. Spinola de la Cerda y Colona (D. Ambrosio).
Los Rios (D. Martin de), t. I, 512.
Los Velez (VIe marquis de); voy. Fajardo (D. Fernando-Joaquin).
Los Velez (VIe marquise de); voy. Aragon (Da Maria de).
Louis Ier (D. Luis, prince des Asturies), roi d'Espagne, t. I, 390; — t. II, XVIII, XIX, 136, 160, 203, 253, 264, 276, 324, 327, 332, 339*, 340, 342, 357, 363, 364, 366, 388, 390, 400, 407, 408, 409, 412, 415, 416, 417, 424, 426; — t. III, 15, 43, 45, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 82, 84, 88, 89, 105, 417, 424, 425, 426, 428, 436.
Louis XI, roi de France, t. I, 129.
Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, passim.
Louis XVIII, roi de France, t. III, 376.
Louis, dauphin de France, fils de Louis XIV, t. I, 208, 209, 210, 218, 238, 338, 339, 340, 341, 356*, 358, 359, 360, 362, 363, 388, 392, 393, 394, 395, 396, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 424, 428, 455, 456, 459, 460, 462, 465, 467, 469, 475, 501, 505; — t. II, 189, 194; — t. III, 412.
Louis, dauphin de France, fils de Louis XV, t. II, XXIII, XXIV, XXVI; — t. III, 182, 186, 187, 191, 212, 213, 244, 249, 254, 255, 257, 414, 434, 437.
Louise-Elisabeth, Madame aînée, fille de Louis XV, femme de Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme, t. II, XXII, XXIV; — t. III, 182, 187, 191, 192, 194, 195, 213, 278, 431, 432.
Louise-Marie-Chrétienne, princesse de Savoie, t. I, 140.
Louvigny (cte de); voy. Gramont (Antoine-Charles, IVe duc de).
Louville (marquis de); voy. Allonville (Charles-Auguste d').
Louvois (marquis de), t. I, XXII, 220, 223.
Loyola (D. Blasco de), t. I, 219*, 235.
Luc (comte du); voy. Vintimille (Charles-François de).
Luis-Antonio-Jayme (l'infant don), fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, archevêque de Tolède et de Séville, t. III, 119*, 120, 126, 196, 224*, 291, 324.
Lumiares (comte de); voy. Moura Cortereal.
Luna (comte de); voy. Gurrea Aragon y Borja (D. Carlos de).
Luzan (D. Ignacio de), secrétaire de l'ambassade d'Espagne en France, t. III, 437*.
Luzzi (prince de), ambassadeur du roi des Deux-Siciles en Espagne, t. III, 390.

M

Macanaz (D. Rafael Melchor), t. II, 140; — t. III, 251*, 417, 440.
Maceda (duc de); voy. Ponce de Leon, Lencastre y Cardenas (D. Joaquin).
Madame, fille aînée de Louis XV; voy. Louise-Elisabeth.
Magallon (D. Fernando de), secrétaire de l'ambassade d'Espagne en France, t. III, 444.
Magalotti (de), t. I, 151.
Magny (marquis de); voy. Foucault.
Maillebois (le maréchal de), t. III, 271.
Maine (duc du); voy. Bourbon (Louis-Auguste de).
Maine (duchesse du), t. III, 422.
Maintenon (Mme de), t. II, 165, 414.
Mairet (Jean de), t. I, 57*.
Malban (ou Marban) y Mallea (D. Eugenio), t. I, 371, 417.
Malmesbury (comte de); voy. Harris (James).
Mancera (Ier marquis de); voy. Toledo y Leiva (D. Pedro de).
Mancera (IIe marquis de); voy. Toledo, Molina y Salazar (D. Antonio-Sebastian de).
Mancini (Olympe), t. I, XXV.
Mandas (duc de); voy. Lopez de Zúñiga y Guzman, Sotomayor y Mendoza (D. Juan Manuel Diego).
Mandat (de), t. I, 151.
Manicamp (de), t. I, 151.
Mannsfeldt (Henri-François, comte de), ambassadeur de l'Empereur en Espa-

gne, t. I, xxv, 318 *, 320, 331, 332, 339, 350, 364, 369, 371, 382, 383, 396.
Manrique (D. Alonso); voy. Fernández Manrique de Lara (D. Alonso).
Manrique de Lara (D. Joseph), t. I, 378.
Manrique de Lara (D. Rodrigo Manuel), IIe comte de Frigiliana, Xe comte d'Aguilar, du conseil d'État, membre de la junte de gouvernement en 1700, t. I, 277, 471, 472; — t. II, 31, 32, 34, 36, 37, 40, 48, 74, 78, 109, 110, 113, 121, 201 *, 221, 222, 225, 227, 247.
Manrique de Lara, Arellano, Mendoza y Alvaredo (D. Iñigo de la Cruz), XIe comte d'Aguilar, Ve marquis de la Hinojosa, IVe comte de Villamor, capitaine-général, envoyé d'Espagne en France, t. II, 121, 144, 222, 253, 262, 359, 360, 386; — t. III, 412, 413 *.
Manrique de Lara y Gonzaga (Da Maria-Luisa), XIe comtesse de Paredes, marquise de La Laguna, t. II, 108 *, 130.
Manrique de Mendoza Velasco y Acuña (D. Antonio), Xe duc de Nájera, t. I, 233 *.
Mantoue (duc de), t. II, 236.
Marca (Pierre de), archevêque de Toulouse, t. I, 188 *, 189.
Marcieu (le chevalier de), t. II, notice, 323-325 *; ses instructions, 325-329; sa relation, 383-388.
Marcieu (mis de); voy. Emé de Guiffrey de Monteynard.
Marcillac (de); voy. Marsillac (de).
Marcin (Ferdinand, comte de), ambassadeur de France en Espagne, t. II, vi, vii; notice 1-4 *; ses instructions, 4-54; 55, 56, 57, 60, 62, 65, 66, 68, 71, 72, 74, 75, 77, 80, 82, 83, 95, 135, 169.
Marescotti (Galeazo), nonce du Pape, t. I, 271 *.
Margarit y de Biure (D. José de), marquis d'Aguilar, t. I, 188 *, 189, 190, 193, 194; son fils, t. I, 191.
Margarita-Maria, infante d'Espagne, femme de l'empereur Léopold, t. I, 141, 152, 158, 177, 212, 260, 424, 456.
Margarita-Teresa, fille de Philippe IV d'Espagne, femme de l'Empereur Léopold Ier, t. III, 236.
Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue, t. I, 208 *.
Marguerite-Yolande de Savoie (La princesse), t. I, xii, 66 *, 140, 489, 492.
Mari Centurione (D. Estéban), marquis Mari, t. III, 44 *.
Maria (Doña), fille de Charles-Quint, t. I, 119.
Maria de Portugal, Ire femme de Philippe II d'Espagne, t, I, 496.
Maria-Amalia-Josepha, fille de Joseph Ier, t. II, 210.
Maria-Ana-Victoria, infante d'Espagne, fille de Philippe V, fiancée à Louis XV, mariée à José Ier de Portugal, t. II, xviii, xx, xxvi, 40, 237, 340, 341, 386, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 416, 417, 418, 425; — t. III, 7, 13, 27, 38, 43, 45, 75, 80, 82, 88, 105, 106, 113, 114, 144, 212, 213, 229, 256, 347, 381, 424, 425, 428.
Maria-Ana-Victoria-Josefa (Da), infante de Portugal, mariée à l'infant D. Gabriel, t. III, 362, 370 *, 448.
Maria-Antonia, fille de l'Empereur Léopold Ier, femme de Maximilien-Emmanuel, Électeur de Bavière, t. III, 236.
Maria-Antonia-Fernanda, infante d'Espagne, fille de Philippe V, mariée à Victor-Amédée III de Savoie, t. II, xxvi; — t. III, 43, 249 *, 296.
Maria-Bárbara, infante de Portugal, reine d'Espagne, femme de Ferdinand VI, t. II, xxv, xxviii-xxx, 364; — t. III, 43, 144, 177, 178, 249, 253, 258, 277, 278, 281, 284, 297, 300, 305, 306, 307, 312, 314, 321, 322, 323, 324, 328, 330, 335, 435, 437.
Maria-Josepha, fille de Joseph Ier, t. II, 210.
Marie de Bourgogne, femme de l'empereur Maximilien, t. I, 398.
Marie-Amélie de Saxe, reine des Deux-Siciles, puis reine d'Espagne, femme de Charles III, t. II, xxxii; — t. III, 173, 197, 208, 235, 237, 291, 339.
Marie-Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, femme de l'empereur Ferdinand III, t. III, 52, 53.
Marie-Anne d'Autriche, reine d'Espagne, seconde femme de Philippe IV, régente sous la minorité de Charles II, t. I, xiv, 141 *, 152, 156, 158, 171, 172, 177, 211, 212, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 224, 225, 227, 229, 231, 232, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 243, 248, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 260, 262, 263, 266, 267, 271, 272, 276, 277, 286, 287, 289, 294, 295, 308, 315, 323, 328, 339, 342, 343, 347, 349, 362, 364, 365, 366, 368, 369, 370, 373, 379, 381, 382, 384, 390, 391, 392, 393, 394, 413, 414, 415, 417, 418, 419, 420, 421, 423, 424, 454, 456, 457, 458, 461, 472, 491, 498, 501, 506, 509.
Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Charles VI, t. II, 339; — t. III, 116, 181.
Marie-Anne de Bavière-Neubourg, reine d'Espagne, seconde femme de

Charles II, t. I, 326, 367, 373, 376, 379, 450, 451, 454*, 455, 461, 462, 463, 464, 465, 467, 468, 471, 472, 473, 474, 476, 477, 510, 519; — t. II, 37, 52, 61, 81, 108, 127, 163, 184, 185, 246, 259, 418; — t. III, 209, 407, 408.
Marie-Anne de France, fille de Louis XIV, t. I, 211*, 212, 509.
Marie-Anne, fille de Léopold Ier, reine de Portugal, t. II, 210*.
Marie-Antoinette, reine de France, t. III, 384.
Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, femme de Maximilien-Emmanuel, Électeur de Bavière, t. I, XXII, 337, 339, 355, 386, 424, 456, 457, 458, 459; — t. II, 166.
Marie-Christine de France, fille de Henri IV, duchesse de Savoie (Madame Royale), t. I, 66, 88, 140, 141, 489.
Marie-Elisabeth-Françoise de Savoie-Nemours (Mademoiselle d'Aumale), femme de Pierre II, roi de Portugal, t. I, 288.
Marie-Françoise-Xavier, infante de Portugal, t. II, 336*.
Marie-Isabelle, fille de l'infant Philippe, duc de Parme, t. III, 324.
Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, t. I, 288*.
Marie-Louise de Parme, reine d'Espagne, femme de Charles IV, t. III, 370, 374, 395, 442, 446.
Marie-Louise de Savoie, reine d'Espagne, première femme de Philippe V, t. II, VII, VIII, IX, XV, XXV, 2, 3, 18*, 19, 33, 47, 59, 68, 79, 86-88, 90-92, 96-98, 106-109, 114, 127, 130, 131, 134, 140-142, 144, 150, 154, 158, 159, 163, 171-173, 179, 181, 182, 188, 190, 193, 200, 209, 215, 219, 222, 223, 226, 231, 234, 239, 240, 245, 246, 267, 269, 333, 339; — t. III, 249, 410, 418, 423.
Marie-Louise d'Orléans (*Mademoiselle*), reine d'Espagne, première femme de Charles II, t. I, XVIII, XIX, XX, XXV, XXVI, 276, 277, 278, 288*, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 308, 315, 323, 324, 325, 328, 340, 342, 343, 346, 349, 350, 351, 352, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 370, 372, 373, 376, 379, 382, 384, 390, 391, 392, 393, 413, 415, 417, 455, 459, 460, 461, 505, 510, 511, 518; — t. II, 414, 416, 417.
Marie-Marguerite d'Autriche, infante d'Espagne, mariée à l'empereur Léopold Ier, t. I, 337, 339.
Marie-Sophie-Elisabeth de Neubourg, mariée à D. Pedro II, roi de Portugal, t. I, 367*, 368, 454.
Marie-Thérèse, impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie, t. II, XXII, XXIV, XXVII, XXIX, XXXIII, 339; — t. III, 114, 116, 172, 194, 241, 243, 244, 245, 246, 250, 260, 261, 262, 263, 270, 273, 278, 297, 300, 328, 330, 332, 351, 366.
Marie-Thérèse d'Autriche (l'infante), femme de Louis XIV, t. I, XII, XIII, 65, 66*, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 150, 152, 156, 157, 158, 159, 161, 163, 164, 171, 172, 175, 177, 178, 185, 210, 211, 216, 217, 218, 238, 285, 289, 396, 456, 465, 489, 490, 493, 494, 505, 507, 516; — t. II, 89.
Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaël, infante d'Espagne, fille de Philippe V, mariée au Dauphin Louis, t. II, XXIII, XXIV, XXVI; — t. III, 182, 186, 191, 212, 213, 244, 249, 254, 255, 256, 257, 258, 434, 437.
Marigny (Charles-René-Louis de Bernard, vicomte de), t. III, 367*.
Marin (Marie-Charlotte), marquise d'Oppède, t. I, 333.
Marin (D. Vidal), inquisiteur général d'Espagne, t. II, 124*, 147.
Marini (marquis Paolo di), t. I, 352.
Marlborough (duc de), t. II, XI, 128, 168, 196, 327.
Maro (abbé del), t. II, 305.
Marquet d'Urtubise, chargé d'affaires de France en Espagne, t. III, 370; notice, 389-391*; instructions, 391-392, 396, 403.
Marsillac (de), t. II, 45, 423*; — t. III, 113, 115.
Martinez de Marcilla (D. Lorenzo), IIe comte de Montoro, t. I, 378*.
Martinez de Marcilla y Ram (D. Isidro), IIIe comte de Montoro, t. I, 378*, 509.
Martinozzi (Laura), t. I, 69.
Masa (prince de); voy. Guzmán, Dávalos, Spínola, Palavicino, Ramirez de Haro, Santillan, Ponce de Leon y Mesía (D. Jaime-Miguel de).
Masaniello, t. I, 17.
Mascarenhas e Silva (D. João de), Ve comte de Santa-Cruz, VIIIe comte de Portalegre, t. II, 100.
Masones de Lima (D. Feliz Fernando), IIIe duc de Sotomayor, t. III, 440.
Masones de Lima (D. José), IIIe comte de Montalvo, t. III, 440.
Masones de Lima y Sotomayor (D. Jaime), IVe comte de Montalvo, ambassadeur d'Espagne en France, t. III, 251, 252, 323, 338, 440-441*, 442.
Massa (prince de); voy. Toraldo de Aragon.

Massei (Bartolomeo), nonce en France, t. III, 115*.
Masserano (princes de); voy. Ferrero de Fiesque.
Masserano (princesse de); voy. Rohan (Charlotte-Louise de).
Masson de Plissay, envoyé de France en Espagne, t. II, 177.
Matilla (le Père Pedro), confesseur de Charles II, t. I, 373*, 472.
Maulévrier (marquis de); voy. Andrault de Langeron.
Maulévrier (marquise de); voy. Le Camus (Elisabeth).
Maurepas (comte de), ministre de la Marine, t. III, 191.
Maurice de Savoie (cardinal), t. I, 88.
Maurice de Savoie, t. I, 140.
Maurice de Saxe, t. III, 251.
Maximilien, empereur, t. I, 398, 400.
Maximilien Ier, duc de Bavière, t. I, 3.
Maximilien II, empereur, t. I, 119.
Maximilien II Emmanuel, Électeur de Bavière, t. I, XXII, 337, 338, 339, 340, 355, 356, 357, 361, 386, 387, 389, 435, 447, 450, 455, 456, 457, 459, 461, 463, 464, 469, 475; — t. II, 3, 7, 56, 80, 126, 127, 134, 149, 150, 154, 164, 165, 166*, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 188, 207, 208, 235, 236, 242, 243; — t. III, 116, 236, 421.
Maximilien III Joseph, Électeur de Bavière, t. III, 441.
Maximilien-Henri de Bavière, archevêque électeur de Cologne, t. I, 66, 95, 243, 244.
Mayence (Archevêque-électeur de); voy. Schönborn.
Mayenne (Charles de Lorraine, duc de), t. I, 311.
Mazarin (le cardinal Jules), t. I, XI, 1, 2, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 14, 19, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 37, 38, 40, 45, 46, 48, 57, 59, 60, 61, 62, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 82, 91, 97, 101, 103, 106, 108, 110, 111, 115, 117, 118, 125, 139, 141, 142, 143, 144, 146, 147, 149, 150, 151, 153, 155, 156, 158, 162, 175, 185, 186, 189, 200, 201, 202, 486, 488, 489, 492, 493, 494, 495.
Mazarin (Michel), cardinal de Sainte-Cécile, t. I, 189.
Medellin (VIIIe cte de); voy. Portocarrero (D. Pedro).
Medellin (VIIIe comtesse de); voy. Meneses (Da Maria-Beatriz de).
Medellin (IXe comte de); voy. Meneses Portocarrero y Noronha (D. Pedro-Damian-Lugardo).
Medellin (IXe comtesse de); voy. Aragon (Da Teresa de).
Medici (Anna-Maria-Lodovica de'), Électrice Palatine du Rhin, t. III, 37*.
Medici (Cosme III de'), grand-duc de Toscane, t. II, 288, 296, 300, 310; — t. III, 37.
Medici (Ferdinando II de'), grand-duc de Toscane, t. I, 195.
Medici (Giangastone de'), grand-duc de Toscane, t. II, 296; — t. III, 37, 58, 63, 193, 428.
Medici (Margherita de'), femme d'Odoardo Farnese, duc de Parme, t. II, 296.
Medinaceli (Ve duc de); voy. La Cerda (D. Juan de).
Medinaceli (VIIIe duc de); voy. La Cerda, Enriquez de Ribera y Portocarrero (D. Juan-Tomas-Lorenzo de).
Medinaceli (VIIIe duchesse de); voy. Aragon (Da Catalina-Antonia de).
Medinaceli (IXe duc de); voy. La Cerda, Aragon y Enriquez de Ribera (D. Luis-Francisco de).
Medinaceli (Xe duc de); voy. Fernández de Córdoba, La Cerda y Aragon (D. Nicolas).
Medinaceli (Xe duchesse de); voy. Spínola (Da Gerónima).
Medina de Las Torres (IIe duc de); voy. Nuñez Felipez de Guzman (D. Ramiro).
Medina de Las Torres (IIe duchesse de); voy. Carafa (Da Ana).
Medina de Las Torres (IIe duchesse de); voy. Guzman y Zúñiga (Da Maria de).
Medina de Las Torres (IIIe duc de); voy. Guzman y Carafa (D. Nicolas-Maria de).
Medina de Las Torres (IIIe duchesse de); voy. Alvarez de Toledo (Da Maria).
Medina de Las Torres (IVe duchesse de); voy. Guzman (Da Mariana de).
Medina de Rioseco (VIe duc de); voy. Enriquez de Cabrera (D. Juan-Gaspar).
Medina de Rioseco (VIIe duc de); voy. Enriquez de Cabrera (D. Juan-Tomas).
Medina Sidonia (duc de), t. I, 62.
Medina Sidonia (IXe duc de), voy. Guzman (D. Gaspar de).
Medina Sidonia (XIe duc de); voy. Perez de Guzman-el-Bueno (D. Juan-Claros).
Medina Sidonia (XIe duchesse de); voy. Guzman (Da Mariana de).
Meer (van der), ambassadeur des États Généraux en Espagne, t. III, 113, 120, 123, 131, 135, 156, 206.
Mejorada (Ier marquis de); voy. Fernández del Campo Angulo y Velasco (D. Pedro).

Mejorada et de la Breña (marquis de); voy. Fernández de Angulo (D. Pedro-Cayetano).
Melcombe (Lord); voy. Bubb Dodington (George).
Melgar (comte de); voy. Enriquez de Cabrera (D. Juan Tomas).
Melito (prince de); voy. Silva, Mendoza y Sandoval.
Mellini (Savo) ou Millini, nonce du Pape, cardinal, t. I, 316 *, 318, 319, 331, 332, 339, 350.
Melo (Francisco de), t. I, 7, 61.
Melun (Alexandre-Guillaume de), prince d'Epinoy, t. I, 117 *, 198, 267 *.
Melun-Ligne-Aremberg-Croy (Charles-Henri de), marquis de Richebourg, capitaine-général, t. II, 265 *, 365.
Mendez de Haro (D. Gaspar), VIIe marquis del Carpio, IIIe marquis de Heliche, IIIe comte-duc d'Olivares, IIe duc de Montoro, du conseil d'Etat, vice-roi de Naples, t. I, 62, 318 *, 324, 326, 330, 340, 351, 517.
Mendez de Haro (D. Juan-Domingo), VIe comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, président du conseil de Flandre, t. I, 62, 251, 253 *, 254, 259, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 277, 290, 317, 328, 340, 351, 372, 376, 421, 435, 470, 471; — t. II, 41, 47, 58, 75, 78, 225.
Mendez de Haro y Sotomayor (D. Luis), VIe marquis del Carpio, IIe marquis de Heliche, IIe comte-duc d'Olivares, duc de Montoro, surnommé D. Luis de La Paz, t. I, XIII, 29, 62 *, 63, 100, 101, 103, 104, 105, 107, 109, 112, 114, 115, 118, 120, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 136, 140, 141, 142, 143, 146, 147, 149, 153, 155, 156, 157, 158, 164, 167, 168, 174, 178, 186, 187, 189, 199, 201, 206, 208, 253, 308, 318, 352, 489, 492, 493, 495, 496.
Mendoza (Dª Maria de), VIIe marquise de Mondéjar, t. I, 258 *.
Mendoza (D. Mauro de), Ier marquis de Villagarcia, t. I, 516, 517.
Mendoza, Caamaño y Sotomayor (D. Antonio de), IIe marquis de Villagarcia, t. I, 516-517 *, 518.
Mendoza, Córdoba y Aragon (Dª Francisca Juana de), VIIIe marquise de Mondéjar, t. I, 268 *, 259 *.
Mendoza y Córdoba (Dª Maria Gregoria de), IXe marquise de Mondéjar, IVe marquise d'Agropoli, t. I, 259.
Mendoza y Sandoval (D. Baltazar), évêque de Ségovie, grand inquisiteur d'Espagne de 1699 à 1705, t. II, 28 *, 123.
Meneses (Dª Maria-Beatriz de), IVe duchesse de Caminha, VIIIe marquise de Villa-Real, mariée au VIIIe comte de Medellin, t. I, 372.
Meneses Portocarrero y Noronha (D. Pedro-Damian-Lugardo), IXe comte de Medellin, V^e duc de Caminha, IXe marquis de Villa-Real, t. I, XXIV, 276, 372 *, 421, 422.
Meroger (de), t. II, 383.
Mervielle (Le capitaine), t. III, 76.
Mesia de Tobar (D. Pedro), Ier comte de Molina de Herrera, t. I, 508.
Mesia de Tobar (D. Pedro), IIe comte de Molina de Herrera, t. I, 509.
Mesia de Tobar y Paz (D. Antonio-Francisco), IIIe comte de Molina de Herrera, t. I, 260, 335, 504, 508-509 *.
Mesmes (Claude de), comte d'Avaux, t. I, 14, 22 *, 27, 32, 33, 34, 36, 37, 45.
Mesnager (Nicolas), agent diplomatique, t. II, 136 [1], 213 *, 214, 372.
Methuen (sir Paul), t. II, 251.
Migazzi (Cristoph-Bartholomäus Anton, comte von), ambassadeur de l'Empereur en Espagne, t. III, 308 *.
Mignet, cité, t. I, VIII, IX, X, 153, 164.
Mirabal; voy. Miraval.
Mirabel (marquis de), t. I, 7.
Miralcazar (vicomte de), t. II, 253, 362.
Miraval y Spinola (D. Luis de), marquis de Miraval, gouverneur du Conseil de Castille, t. II, 254, 262 *, 362, 363 *; — t. III, 73, 75, 77, 86, 91, 92.
Molé (Mathieu), t. I, 33 *, 36.
Molina de Herrera (Ier comte de); voy. Mesia de Tobar (D. Pedro).
Molina de Herrera (IIe comte de); voy. Mesia de Tobar (D. Pedro).
Molina de Herrera (IIIe comte de); voy. Mesia de Tobar y Paz (D. Antonio-Francisco).
Molina (V^e marquis de); voy. Fajardo (D. Fernando-Joaquin).
Molines (D. José), évêque de Tortosa, t. II, 420 *.
Moncada (D. Guillen-Ramon de), IVe marquis d'Aitona, comte d'Osona, t. I, 229-230 *, 246.
Moncada (D. Luis-Guillen de), VIIe duc de Montalto et de Bivona, cardinal, t. I, 230 *, 239.
Moncada (D. Manuel de), IVe comte de Baños, VIIe marquis de Ladrada et de Leiva, t. II, 363 *, 364.
Moncada, Castro, Portocarrero y No-

1. A cette place, lisez *Mesnager*, au lieu de *Messager*.

roña (D. Guillen Ramon de), VIe marquis de Aitona, t. II, 263 *, 363.
Mondéjar (VIIe marquis de); voy. Croy y Peralta (D. Diego-Antonio de).
Mondéjar (VIIe marquise de); voy. Mendoza (Dª Maria de).
Mondéjar (VIIIe marquis de); voy. Silva, Mendoza y Guzman (D. Diego de),
Mondéjar (VIIIe marquise de); voy. Mendoza, Córdoba y Aragon (Dª Francisca-Juana de).
Mondéjar (IXe marquis de); voy. Ibañez de Segovia (D. Gaspar).
Mondéjar (IXe marquise de); voy. Mendoza y Córdoba (Dª Maria-Gregoria).
Mondevergue (de), t. I, 492.
Moñino (D. Josef), comte de Floridablanca, ministre des Affaires Étrangères, t. II, XXXVI, XXXVII; — t. III, 360*, 361, 362, 366, 370, 371, 373, 375, 387, 389, 390, 392, 394, 401, 448.
Monroy (marquis de), t. I, 508.
Mont (Jean-Bonaventure-Thiéry du), comte de Gages, capitaine-général, t. III, 271-272 *, 432, 444.
Montagu (John), IVe comte de Sandwich, t. II, XXXIV; — t. III, 251 *, 346.
Montalto et de Bivona (VIIe duc de); voy. Moncada (D. Luis-Guillen de).
Montalto (VIIIe duc de); voy. Aragon Moncada Luna y Peralta (D. Fernando de).
Montalvo (IIIe comte de); voy. Masones (D. José).
Montalvo (IVe comte de); voy. Masones de Lima y Sotomayor (D. Jaime).
Montbrison (de), t. I, 213.
Monteagudo (IXe comte de); voy. Moscoso y Mendoza (D. Gaspar de).
Montealegre (IIIe marquis de); voy. Nuñez de Guzman (D. Pedro).
Monteleon (Ier marquis de); voy. Casado (D. Isidoro).
Monteleone (VIe duc de); voy. Pignatelli (Hector).
Monteleone (VIe duchesse de); voy. Aragon y Cortés (Dª Juana de).
Montellano (Ier comte, puis Ier duc de); voy. Solis y Valderabano (D. Joseph de).
Montellano (IIe comte de), fils du précédent, t. II, 263.
Montemar (IIIe comte, puis Ier duc de); voy. Carrillo de Albornoz, Esquivel y Guzman (D. José).
Monterey (VIe comte de); voy. Mendez de Haro (D. Juan-Domingo).
Monterey (VIe comtesse de); voy. Zúñiga (Dª Inés-Francisca de).
Montes (D. Manuel), t. III, 412.
Montespan (Mme de), t. II, 329.
Montglat, cité, t. I, 494.
Montgon (l'abbé de), t. II, XX; — t. III, 115 *, 116, 117, 121.
Monti (Francesco dei), t. I, 196.
Monti (marquis), chargé d'une mission secrète en Espagne, t. II, 254*, 312; — t. III, 189, 240.
Montijo (IVe comte del); voy. Portocarrero (D. Cristóbal).
Montijo (V^e comte del); voy. Portocarrero, Guzman, Luna, Henriquez de Almansa, Cárdenas, Pacheco, Acuña, Funes de Villalpando, Monroy y Aragon (D. Cristóbal-Gregorio).
Montijo (V^e comtesse del); voy. Fernández de Córdoba, Guzman y Portocarrero (Dª Dominga).
Montmirail (Mlle de), mariée au marquis de Marcieu, t. II, 323.
Montmorency (Charles de), prince de Robecque, marquis de Morbecque, t. II, 220*, 339.
Montmorin (Armand-Marc, comte de), ambassadeur de France en Espagne, ministre des Affaires Etrangères, t. II, XXXVI; — t. III, 347; notice, 359-367*; 369, 371, 376, 390, 393.
Montoro (IIe comte de); voy. Martinez de Marcilla (D. Lorenzo).
Montoro (IIIe comte de); voy. Martinez de Marcilla y Ram (D. Isidro).
Montoro (Ier duc de); voy. Mendez de Haro y Sotomayor (D. Luis).
Montoro (IIe duc de); voy. Mendez de Haro (D. Gaspar).
Montpensier (Mlle de); voy. Orléans (Louise-Elisabeth d').
Montviel (Jacques de Vassal, marquis de), aide-de-camp de Philippe V, t. II, 17*, 62.
Mora (marquis de); voy. Piguatelli (D. José-Maria).
Morbecque (marquis de); voy. Montmorency.
Mordaunt (Charles), comte de Monmouth et de Peterborough, t. II, 395*, 396; — t. III, 26.
Mormand (de), envoyé de France en Espagne, t. I, notice, 211-212*.
Mornay (l'abbé de), archevêque de Besançon, chargé de mission en Espagne, t. II, XVIII; notice, 335-339*; ses instructions, 388-406; — t. III, 4, 28, 39, 81, 82.
Morosini (Maria), t. I, 21.
Morosini (Michele), t. I, 21*, 23, 25, 32, 37, 46.
Morosini di Gabriele (Pietro), t. I, 21.
Mortara (IIe marquis de); voy. Orozco D. Francisco de).

Morville (le comte de), ministre des Affaires Etrangères, t. II, 342; — t. III, 117*, 424.
Moscoso (D. Cristóbal de), Ier comte de Las Torres, Ier marquis de Cullera, Ier duc d'Argete, capitaine-général, t. II, 262*, 362, 364.
Moscoso (Da Maria-Leonor de), comtesse de Palma, t. II, 19*, 100.
Moscoso (Da Teresa de), comtesse de Santa-Cruz, t. II, 100*.
Moscoso Osorio (D. Luis de), VIIIe comte d'Altamira, t. II, 100, 384.
Moscoso y Mendoza (D. Gaspar de), Ve marquis d'Almazan, IXe comte de Monteagudo, t. II, 19, 100.
Motta (Cardinal de), t. III, 230.
Mountstewart (Lord), marquis de Bute, t. III, 372.
Moura (D. Cristóbal de), Ier marquis de Castel Rodrigo, t. I, 227.
Moura Cortereal (D. Francisco de), IIIe marquis de Castel Rodrigo, comte de Lumiares, gouverneur des Pays-Bas, t. I, 2, 216, 217*, 221, 222, 224, 225, 229, 231, 238, 242, 264, 497.
Moura Cortereal (Da Leonor de), t. II, 33.
Moura y Cortereal (D. Manuel de), IIe marquis de Castel Rodrigo, t. I, 217.
Moya (marquis de), devient Ve marquis de Bedmar; t. II, 40.
Moya (marquis de); voy. Fernández de Acuña (D. Juan-Manuel).
Moyencourt (Catherine de), t. II, 266.

N

Nájera (Xe duc de); voy. Manrique de Mendoza Velasco y Acuña (D. Antonio).
Nájera (XIIIe duc de); voy. Zúñiga (D. Pedro de).
Nájera (XIIIe duchesse de); voy. Guevara y Manrique de Lara (Da Ana-Maria-Sinforosa de).
Nancré (Mlle de), mariée à D. Joaquin-Ignacio de Barrenechea y Erquinigo, t. III, 429.
Nancré (marquis de); voy. Dreux (Louis-Jacques-Aimé-Théodore de).
Nantia (Jean-Joubert de), chargé de mission en Espagne, t. I, 151, 167, 168, 208-209*.
Napoléon Ier, t. III, 372.
Navarra y Rocafull (D. Melchor de), duc de La Palata, t. I, 228*, 364, 366, 374.
Navarro, amiral, t. III, 226.
Necker, t. III, 375.
Neidhart (le P. Eberhard von), cardinal, inquisiteur général, t. I, 97, 229*, 230, 239; — t. II, 123.
Neli de Ribadeneira (D. Baltasar), Ier marquis de La Vega, t. I, 380*.
Nemours (duc de), t. I, 45.
Neubourg (duc de), t. I, 339.
Neufville (François de), duc de Villeroi, maréchal de France, t. I, 159*; — t. II, 135; — t. III, 105.
Nicole de Lorraine, femme du duc Charles IV de Lorraine, t. I, 111*.
Niebla (comte de), gendre de D. Luis de Haro, t. I, 62.
Niño de Porres Enriquez de Guzman (Da Maria-Petronilla), IIIe comtesse de Villaumbrosa, t. I, 504.
Nithard (le P.); voy. Neithart.
Noailles (duc de), ambassadeur de France en Espagne, t. II. XII, XXV, 121, 155, 164; première mission en Espagne, 172-173*; ses instructions, 173-184; 264, 324, 360, 366; — t. III, 239; seconde mission, 246-248*; 250; ses instructions, 265-275; 308.
Noailles (Philippe, comte de), appelé le maréchal de Mouchy, t. III, 248*.
Noailles (marquis de), t. III, 376, 403.
Nogaret de la Valette et de Foix (Louis-Charles-Gaston de), duc de Candale, t. I, 157*.
Noirmoutier (de), t. I, 151.
Noirmoutiers (duc de); voy. La Trémoille (Antoine-François de).
Noronha (D. Miguel de), t. II, 108.
Nuña (Da), comtesse de Castille, reine de Navarre, t. I, 397.
Nuñez de Guzman (D. Pedro), marquis de Montealegre et de Quintana, comte de Villaumbrosa et de Castronuevo, t. I, 228*, 504.
Nuñez de Prado (D. Pedro), comte d'Adanero, t. I, 473*.
Nuñez Felipez de Guzman (D. Ramiro), IIe marquis de Toral, IIe duc de Medina de Las Torres, duc de San Lucar la Mayor, prince de Stigliano, Ier marquis de Heliche, du conseil d'Etat, t. I, 168*, 277, 319, 328, 365, 374, 505.

O

Ocariz (chevalier de) ; chargé d'affaires d'Espagne en France, t. III, 448.
O'Dally, en religion le P. Dominique du Rosaire, t. I, 99 *.
O'Dunne, envoyé de France en Espagne, t. III, 342 *, 365.
Olias (Ier marquis de); voy. Orozco (D. Francisco de).
Olivares (Ier comte-duc d'), t. I, 62, 168, 319, 500.
Olivares (IIe comte-duc d') ; voy. Mendez de Haro y Sotomayor (D. Luis).
Olivares (IIIe comte-duc d') ; voy. Mendez de Haro (D. Gaspar).
Olivieri, sculpteur, t. III, 335.
Oms y de Sta Pau, olim de Sentmanat y de Lanuza (D. Manuel de), Ier marquis de Castelldosrius, ambassadeur d'Espagne en France, t. I, 519-520 * ; — t. II, 2, 51, 57, 130, 167.
Ondedei (Giuseppe Zongo), évêque de Fréjus, t. I, 147 *.
Oppède (Jean-Baptiste de Forbin-Magnier, marquis d'), t. I, 333.
Oppède (marquise d'); voy. Marin (Marie-Charlotte).
Orange (Guillaume-Charles-Henri d'), t. III, 232.
Orbe y Larreategui (D. Andrés del), gouverneur du conseil de Castille, t. III, 144 *.
O'Reilly, t. III, 447.
Orendáin (D. Juan Bautista de), marquis de La Paz, secrétaire d'État des finances, du conseil d'Etat, t. II, 160, 385; — t. III, 75*, 76, 79, 117, 118, 119, 124, 125, 126, 127, 128, 131, 135, 136, 143, 145, 146, 161, 162, 172.
Orléans (Elisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'), t. I, 339.
Orléans (Françoise-Marie de Bourbon, duchesse d'), femme du Régent, t. III, 3, 79.
Orléans (Gaston d'), frère de Louis XIII, t. I, 1, 24, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 46, 155, 161.
Orléans (Henriette d'Angleterre, duchesse d'), t. I, 505.
Orléans (Jean-Philippe d'), appelé le chevalier d'Orléans, chargé de mission en Espagne, t. II, 427 * ; — t. III, 173,
Orléans (Louise-Elisabeth d'), Mlle de Montpensier, femme de Louis Ier, roi d'Espagne, t. II, XVIII, XX, 218, 339 *, 340, 357, 366, 384, 407, 408, 409, 412, 413, 415, 416, 417, 418, 426 ; — t. III, 3, 25, 41, 45, 66, 79, 80, 82, 84, 105, 147, 424, 425.
Orléans (Philippe, duc d'Anjou, puis duc d'), frère de Louis XIV, t. I, 295, 455, 501, 505 ; — t. III, 409.
Orléans (Philippe, duc d'), régent de France sous la minorité de Louis XV, t. II, XVI-XIX, 195, 230, 248, 249, 251, 252, 253, 254, 267, 268, 269, 270, 279, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 315, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 326, 328, 329, 331, 332, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 342, 344, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 374, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 388, 389, 390, 391, 392, 396, 397, 398, 400, 401, 402, 404, 405, 406, 407, 409, 419, 422, 423, 425, 427 ; — t. III, 1, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 21, 24, 25, 26, 28, 31, 34, 38, 39, 42, 43, 44, 46, 47, 51, 53, 66, 71, 72, 74, 79, 105, 106, 107, 108, 214, 414, 416, 419, 421, 422, 424, 425.
Orléans (Philippe-Elisabeth d'), Mlle de Beaujolais, t. II, XIX, XX, 341 *, 427 ; — t. III, 6, 27, 38, 80, 106, 109, 424.
Orléans ; voy. Longueville.
Ormonde (duc d') ; voy. Butler (James).
Oropesa (Ve comte d') ; voy. Alvarez de Toledo (D. Juan-Garcia).
Oropesa (VIe comte d') ; voy. Portugal-Bragance (D. Duarte de).
Oropesa (VIe comtesse d') ; voy. Alvarez de Toledo (De Beatrice).
Oropesa (VIIIe comte d') ; voy. Alvarez de Toledo (D. Manuel-Joaquin).
Orozco (D. Francisco de), IIe marquis de Mortara, Ier marquis d'Olias, gouverneur de Milan, t. I, 127 *, 183, 186, 188, 189.
Orry (Jean), seigneur de Vignory, financier au service de Philippe V, t. II, XI, 23 *, 24, 43, 56, 59, 60, 69, 70, 71, 78, 90, 91, 102, 103, 104, 134, 143, 159, 215, 223, 227, 230, 231, 240, 246 ; — t. III, 416.
Orsini (Ferdinando), duc de Bracciano, t. I, 123.
Orsini (Ferrante III), duc de Gravina, t. I, 123.
Orsini (Flavio), duc de Bracciano, t. II, 49.
Orsini (Pietro), prince de Solofra, t. I, 123.
Ortis (D. Antonio), t. I, 323.
Osona (comte d') ; voy. Moncada (D. Guillen de).

Osorio (le chevalier), ambassadeur du roi de Sardaigne en Espagne, t. III, 295, 296.
Osorio y Moscoso (D. Antonio), marquis d'Astorga, IXe comte d'Altamira, t. III, 43 *.
Ossonne ; voy. Osuna.
Ossun (Pierre-Paul, marquis d'), ambassadeur de France, en Espagne, t. II, XXXI, XXXII; — t. III, 319, 325; notice, 337-348 *; ses instructions, 348-357 ; 359.
Osuna (Ve duc d') ; voy. Tellez Giron (D. Gaspar).
Osuna (VIe duc de) ; voy. Acuña, Pacheco y Téllez Giron (D. Francisco-Maria-de-Paula).
Osuna (VIIe duc de) ; voy. Téllez Giron (D. José-Maria).
Osuna (VIIe duchesse de) ; voy. Pérez de Guzman el Bueno (Da Francisca-Bibiana-Maria).
Osuna (VIIIe duc de) ; voy. Téllez Giron (D. Pedro Zoylo).
Osuna (duchesses d'); voy. Sandoval (Da Felice de), et Benavides (Da Ana-Antonia de).
Oswald (Richard), t. III, 364 *.

P

Pachau, secrétaire de l'ambassade de France en Espagne, t. II, 231, 232, 240, 246, 247.
Pacheco de Mendoza (Da Juana), mariée au Ier comte de Peñaranda, t. I, 485.
Pacheco de Mendoza y Toledo (D. Juan Francisco), IIIe comte de la Puebla de Montalban, IVe duc d'Uceda, marquis de Belmonte, ambassadeur à Rome, t. I, 485; — t. II, 50*, 79, 80, 125, 148, 201, 247, 365.
Palafox y Rebolledo (D. Francisco de). marquis d'Ariza, t. I, 377.
Palma (IVe comte de), t. I, 318.
Palma (Ve comte de) ; voy. Portocarrero, Mendoza y Luna (D. Luis-Antonio-Tomas).
Palma (comtesse de) ; voy. Moscoso (Da Maria-Leonor de).
Paredes (XIe comtesse de) ; voy. Manrique de Lara y Gonzaga (Da Maria-Luisa).
Partyet, chargé d'affaires de France en Espagne, t. II, 335; — t. III, 252, 253, 279, 299, 318, 334.
Pas (Isaac de), marquis de Feuquière, ambassadeur de France en Espagne, t. I, XXII, XXIII ; notice, 337-341* ; ses instructions, 341-358 ; 361, 381, 382, 383, 385, 386, 387, 388, 411, 413, 427, 459, 460, 477, 480.
Pas-Feuquière (François de), comte de Rebenac, ambassadeur de France en Espagne, t. I, XXIII, XXIV, XXVI, 339 ; notice, 361-363 * ; ses instructions, 381-411 ; sa relation, 411-432 ; 449, 478, 480, 510, 511.
Pastrana (IVe duc de) ; voy. Silva (D. Rodrigo de).
Pastrana (IVe duchesse de) ; voy. Sandoval y Mendoza (Da Catalina).
Pastrana (Ve duc de) ; voy. Silva Sandoval y Mendoza (D. Gregorio-Maria de).
Pastrana (VIe duc de) ; voy. Silva, y Sandoval (D. Juan de Dios de).
Patiño (D. Baltasar), marquis de Castelar, secrétaire d'État de la Guerre, ambassadeur d'Espagne en France, t. II, 385, 386 ; — t. III, 45, 46, 47, 92, 110, 117, 136, 162, 173, 197, 221, 429-430*, 431.
Patiño (D. José), secrétaire d'État, t. II, XXI-XXIII, 385*, 386 ; — t. III, 47, 74, 110, 117, 120, 126, 136, 143, 145, 146, 162, 173, 175, 177, 178, 180, 181, 182, 183, 184, 197, 242, 423, 429, 430, 433.
Patiño (Da Maria-Teresa), femme du comte de Fuenclara, t. III, 197.
Paul Ier (Le Czar), t. III, 373.
Pauluzzi (Lorenzo), t. I, 32*, 33, 37.
Paz (prince de la) ; voy. Godoy.
Paz y Guzman (D. Alonso-Antonio de), t. I, 213, 235.
Pedro II, roi de Portugal, t. I, 288, 367, 368, 481 ; — t. II, 10, 87 ; — t. III, 410.
Pedro III, roi de Portugal, t. II, XXXVI [1] ; — t. III, 347 [1], 380, 448.
Pedro (D.), infant d'Espagne, fils de l'infant D. Gabriel, t. III, 372*.
Pendterriedter (Baron Christoph von), t. II, 289*.
Peñafiel (comte de) ; voy. Tellez Giron (D. Gaspar).
Peñafiel (marquis de) ; voy. Acuña Pacheco y Tellez Giron (D. Francisco-Maria-de-Paula).
Peñaranda (Ier comte de) ; voy. Bracamonte y Guzman (D. Alonso de).
Peñaranda (Ire comtesse de) ; voy. Pacheco de Mendoza (Da Juana).

1. Il faut à ces deux places, au lieu de D. Pedro III, lire : Joseph.

Peñaranda (IIe comte de) ; voy. Bracamonte (D. Baltasar-Manuel de).
Peñaranda (IIIe comte de) ; voy. Bracamonte y Guzman. (D. Gaspar de).
Peñaranda (IIIe comtesse de) ; voy. Bracamonte (Da Maria de).
Peñaranda (Ve comte de) ; voy. Fernández de Velasco (D. Pedro).
Peñaranda (comte de) ; voy. Velasco y Bracamonte (D. Agostino de).
Peralada (comte de), ambassadeur d'Espagne en Portugal, t. III, 445.
Pérez de Guzman el Bueno (Da Francisca-Bibiana-Maria), VIIe duchesse de Osma, t. III, 426.
Pérez de Guzman el Bueno (D. Juan-Claros), XIe duc de Medina Sidonia, IIe marquis de Valverde, grand écuyer de Philippe V, t. II, 16*, 67, 68, 78, 101, 108, 122, 221, 222, 225 ; — t. III, 426.
Pérez de Meca (D. Ginés), t. I, 376*.
Pérez de Vivero (D. Alonso), IIIe comte de Fuensaldaña, VIIe vicomte d'Altamira, ambassadeur d'Espagne en France, t. I, 5, 45, 57, 100, 161, 166, 168, 175, 182, 184, 193, 194, 196, 197, 199, 201, 202, 203, 205, 488, 489, 490, 491-496*, 497, 502.
Pers (comte de), t. I, 379.
Peterborough (comte de) ; voy. Mordaunt (Charles).
Petersham (vicomte) ; voy. Stanhope (William).
Pettorano (prince de) ; voy. Cantelmi Stuart (D. Rostain).
Petty (William), Ier marquis de Lansdown, comte de Shelburne, t. III, 363*, 364.
Pez (D. Andrés-Mathias de), secrétaire d'État de la Marine et des Indes, t. II, 366* ; — t. III, 47, 92.
Pezé (marquis de) ; voy. Courtarvel (Hubert de).
Philibert-Emmanuel de Savoie, t. I, 197*.
Philippe II, roi d'Espagne, XVI, 197, 217, 367, 496 ; — t. II, 10 ; — t. III, 53, 227.
Philippe III, roi d'Espagne, t. I, 217, 337, 501 ; — t. III, 52, 53.
Philippe IV, roi d'Espagne, t. I, X, XIII, XIV, XV, XVII ; son règne 1-214, *passim* ; 227, 228, 229, 369, 456, 486, 487, 489, 492, 494, 496, 497, 498, 501, 502, 508, 509 ; — t. II, 90 ; — t. III, 52, 236.
Philippe V (duc d'Anjou), roi d'Espagne, t. I, 253, 330, 340, 362, 373, 389, 390, 410, 421, 435, 451, 453, 474, 491, 519, 520 ; — t. II, V-XXVI, XXX, XL ; son règne, t. II et t. III, 1-248 (*passim*) ; 249, 250, 253 ; son règne, seconde partie, 254-275 (*passim*) ; 277, 290, 295, 296, 301, 312, 331, 372, 407, 408, 409, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 421, 423, 424, 425, 427, 428, 429, 430, 431, 434, 435, 436, 437, 439, 441, 445.
Philippe, duc d'Orléans, régent ; voy. Orléans (Philippe, duc d').
Philippe, prince des Asturies, fils de Philippe IV, t. II, 333.
Philippe (D. Felipe), infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, t. II, XX, XXII-XXVI, 333, 387 ; — t. III, 114, 186, 187, 191, 192, 194, 195, 196, 209, 213, 224, 241, 242, 245, 246, 248, 250, 251, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 268, 270, 272, 273, 274, 286, 288, 289, 290, 291, 296, 310, 312, 322, 324, 327, 331, 341, 343, 344, 431, 432, 436, 437, 439, 441, 444.
Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, t. I, 398, 399.
Philipp-Wilhelm de Neubourg, Électeur Palatin, t. I, 95, 244 ; — t. II, 238.
Piccolomini, t. I, 2.
Piccolomini (Cœlio), nonce du pape, t. I, 181.
Pico de La Mirándola (Francesco-Maria), duc de la Mirándola, prince de Concordia, marquis de Castiglione, t. III, 44*, 57.
Pierre le Grand (le Czar), t. II, 285 ; — t. III, 6, 12, 13.
Pierre III (le Czar), t. II, XXXII ; — t. III, 341, 342.
Pignatelli (Hector), VIe duc de Monteleone, prince de Noja, Ve duc de Terranova, t. I, 294.
Pignatelli (D. José-Maria), marquis de Mora, t. III, 444.
Pignatelli d'Aymerich (D. Francisco), baron de Llinas, ambassadeur d'Espagne en France, t. III, 439-440*.
Pignatelli de Aragon y Moncayo (D. Joaquin-Atanasio), XVIe comte de Fuentes, marquis de Coscojuela et de Mora, duc de Solferino, ambassadeur d'Espagne en France, t. III, 339, 443-444*, 446.
Pimentel de Prado (D. Antonio), plénipotentiaire d'Espagne en France, t. I, XIII, 57, 59, 66, 140, 141, 142, 143, 488-490*, 492.
Pimentel de Quiñones y Benavides (D. Francisco-Antonio-Casimiro), XIIe comte de Benavente, grand cham-

bellan, t. I, 317*, 372*; — t. II, 17*; — t. III, 411.
Pinto (comte de); voy. Téllez Giron (D. José-Maria).
Pio (prince); voy. Pio de Saboya y Cortereal (D. Francisco).
Pio (princesse); voy. Spinola (Dª Juana).
Pio de Saboya y Cortereal (D. Francisco), prince Pio, comte de Lumiares, Vᵉ marquis de Castel-Rodrigo, etc., capitaine général, t. II, 366*, 386; — t. III, 44.
Pisani (Marina), t. I, 26*.
Piscatori (Laura), nourrice d'Élisabeth Farnèse, t. II, 264, 334, 350; — t. III, 25, 65, 88.
Pitt (William), Iᵉʳ comte de Chatham, t. III, 142, 338.
Pœtting (comte François-Eusèbe von), t. I, 271*.
Pombal, t. II, xxxvi; — t. III, 347.
Pommereuil (de), t. I, 210, 211.
Pompadour (marquis de), t. II, 247.
Pomponne (Simon-Arnauld, marquis de), t. I, 278, 309*.
Ponce de Leon (Dª Isabel Zacaria), mariée au IXᵉ duc d'Albe, ambassadeur en France, puis au duc de Solférino, t. II, 226, 364; — t. III, 412.
Ponce de Leon (D. Manuel), VIᵉ duc d'Arcos, Vᵉ duc d'Aveiro, du conseil d'Etat, t. I, 330*, — t. II, 364; — t. III, 412.
Ponce de Leon, Lencastre y Cardenas (D. Gabriel), duc de Baños et d'Aveiro, t. II, 81, 263*[1].
Ponce de Leon, Lencastre y Cardenas (D. Joaquin), VIIᵉ duc d'Arcos, VIᵉ duc d'Aveiro et de Maceda, marquis de Zahara, du Conseil d'Etat, t. II, 226*, 263, 360, 362; — t. III, 44.
Pons (marquis de), t. III, 376, 403.
Pons de Roquefort (Marie-Antoinette-Rosalie de), duchesse de Lavauguyon, t. III, 374*.
Pont, chanoine d'Urgel, t. I, 191.
Pontelima (vicomte de), ambassadeur de Portugal en Espagne, t. III, 278, 297.
Popoli (VIIIᵉ duc de); voy. Cantelmi Stuart (D. Rostain).
Porcia (prince de), t. I, 184.
Porpora (Nicolló), t. III, 277.
Porras (D. Pedro de), t. I, 380.
Portalegre (VIIIᵉ comte de); voy. Mascarenhas e Silva (D. João de).
Portland (Lord), t. II, 213.
Portmore (comte de); voy. Colyear.
Portocarrero (Dª Ana), marquise d'Espinardo, mariée au Iᵉʳ marquis de la Fuente, t. I, 500.
Portocarrero (D. Cristóbal), IVᵉ comte del Montijo, t. I, 277, 377*.
Portocarrero (D. Luis-Manuel Fernández de), cardinal, secrétaire d'Etat, t. I, 318*, 364, 366, 374, 461, 463, 470, 471, 472, 478; — t. II, viii, 19, 23, 26-27, 29, 30-35, 38, 39, 41, 42, 45, 47, 48, 52, 56, 58, 69-74, 78, 90, 94, 95, 97-100, 112, 113, 119, 123, 141, 365; — t. III, 409, 412.
Portocarrero (D. Pedro), VIIIᵉ comte de Medellin, IVᵉ duc de Caminha, VIIIᵉ marquis de Villa-Real, t. I, 372*.
Portocarrero de la Vega (D. Melchor), marquis de La Monclova, t. II, 42*.
Portocarrero, Guzman, Luna, Henriquez de Almansa, Cárdenas, Pacheco, Acuña, Funes de Villalpando, Monroy y Aragon (D. Cristóbal-Gregorio), Vᵉ comte del Montijo, envoyé d'Espagne en France, t. II, 364; — t. III, 249, 434-436*.
Portocarrero, Mendoza y Luna (D. Luis-Antonio-Tomas), Vᵉ comte de Palma, marquis d'Almenara, etc., t. II, 19, 364*.
Portugal-Bragance (D. Duarte de), marquis de Flechilla, VIᵉ comte d'Oropesa, t. I, 367.
Povar (marquis de); voy. Aragon (D. Pedro-Antonio de).
Poyntz (Stephen), t. III, 145.
Priego (XVᵉ comte de); voy. Córdoba, Carrillo y Mendoza (D. José de).
Priego (IXᵉ marquis de); voy. Fernández de Córdoba, La Cerda y Aragon (D. Nicolas).
Priego (VIᵉ marquis de); voy. Fernández de Córdoba (D. Luis-Ignacio).
Prior (Mathieu), t. II, 213*.
Provana (comte de), t. II, 309*.
Puerto (marquis del); voy. Barrenechea y Erquinigo (D. Joaquin-Ignacio de).
Puerto Santa-Maria (comte de); voy. La Cerva, Enriquez de Ribera y Portocarrero (D. Juan-Tomas-Lorenzo de).
Puyabry (de), chargé d'affaires de France en Espagne, t. III, 376, 392.
Puyzieulx (marquis de); voy. Brulart (Louis Philogène).

1. A la note 6, p. 263, t. II, consacrée au duc de Banos, il faut lire à la troisième ligne : *frère cadet* de D. Joaquin, et non *second fils*.

Q

Quélen de Stuer de Caussade (Paul-François de), duc de Saint-Mégrin, puis duc de Lavauguyon, ambassadeur de France en Espagne, t. III, 366, 367; notice, 369-376*; ses instructions, 377-387; 389, 393, 394, 395, 397, 403.
Quentin (Jean), t. I, 368.
Quentin (Nicolle Duperroy, Madame), t. I, 323, 368*.
Quincé (Joachim de), t. I, 155.
Quincé (Cte Louis de), chargé de mission en Espagne, t. I, 151; notice, 155-156*.
Quintana (marquis de); voy. Nuñez de Guzman (D. Pedro).
Quirini (Giacomo), t. I, 58.

R

Racine (Jean), t. I, 488.
Raimond, comte de Bourgogne, t. I, 397-398*.
Rambuteau (le comte de), t. III, 72.
Ramirez de Haro (D. Antonio), comte de Bornos, t. I, 370*.
Ranuzzi (Angelo-Maria), nonce du Pape, t. I, 352.
Rávago (le P. Francisco), confesseur de Ferdinand VI et de la Reine Maria-Bárbara, t. III, 306-307*.
Razoumovski (Alexis Grigoriévitch), t. III, 6.
Rebenac (comte de); voy. Pas-Feuquière (François de), t. I, 339.
Reggio, Branciforte, Saladino y Colonna (D. Luis), prince de Campoflorido et de Jacci, ambassadeur d'Espagne en France, t. III, 225, 230, 231, 243, 300, 431, 433-434*, 437.
Reluz (Fr. Francisco), t. I, 304, 323.
Rennes (l'évêque de); voy. Guérapin de Vauréal (Louis-Guy).
Resnel (marquis de); voy. Clermont d'Amboise.
Resso ou Rosso (Paul del), t. I, 188.
Retz (le cardinal de), t. I, 101, 110, 121, 159, 488.
Ribagorza (comte de); voy. Gurrea Aragon y Borja (D. Carlos de).
Ribas (marquis de); voy. Ubilla y Medina (D. Antonio de).
Ribera (D. Pedro de), t. I, 280.
Richebourg (marquis de); voy. Melun-Ligne-Aremberg-Croy (Charles-Henri de).
Richelieu (le cardinal de), t. I, 14, 33, 59, 60.
Richelieu (duc de), ambassadeur de France à Vienne, maréchal de France, t. III, 118, 244, 250.
Rieux (Louis-Auguste, comte, puis marquis de), t. II, 326*.
Rifflard (Léopold-Ignace de), baron, puis marquis d'Ittre, t. I, 520*.
Rio Gonzalez (D. Juan del), Ier marquis de Campoflorido, secrétaire d'État, t. II, 247*; — t. III, 75.
Ripperda (Jean-Guillaume, baron de), secrétaire d'Etat, t. II, xx, 160, 248, 385; — t. III, 75, 114*, 117, 178, 429.
Riquelme (D. Diego), évêque de Ciudad Rodrigo, Oviedo et Plasencia, t. I, 228*.
Ris (Charles de Faucon de), t. I, 312*.
Risbourg; voy. Richebourg.
Rivas; voy. Ribas.
Robecque (prince de); voy. Montmorency.
Robecque (princesse de); voy. Croy-Solre (Isabelle-Alexandrine de).
Robin, agent commercial de France en Espagne, t. II, 333, 334, 335, 336, 337, 339, 340, 343, 367, 370, 372, 373, 374, 376, 377, 383, 388, 405; — t. III, 2, 9, 73, 80, 99, 425.
Robinet (le P.), confesseur de Philippe V, t. II, 218*.
Robinson (Thomas), IIe baron Grantham, t. III, 363-364*.
Robres (comte de), cité, t. II, 145.
Rocaberti (de), t. I, 192.
Rocca (comte Ignazio), t. III, 66*.
Rockingham (marquis de); voy. Watson Wentworth (Charles).
Rodrigo y Villalpando, Lopez de Baylo, Cortes y Eril (D. José), marquis de La Compuesta, t. II, 386*; — t. III, 412*.
Rohan (Charlotte-Louise de), princesse de Masserano, t. III, 285.
Rohan (Hercule-Mériadec de), duc de Montbazon, prince de Guéméné, t. III, 285.
Rohan (Marie de), duchesse de Chevreuse, t. I, 185.
Rohan-Chabot (Marie-Armande de),

femme du Ve comte de Fernan-Nuñez, t. III, 447.
Romeu de Ferrer (le Dr. D. Joseph), t. I, 189 *.
Ronquillo y Briceño (D. Francisco), comte de Gramedo, corregidor de Madrid, gouverneur du Conseil de Castille, t. II, 8 *, 32, 110, 142, 202, 221, 222, 362.
Rooke (Sir Georges), t. II, 59.
Rosano (marquis de) ; voy. Spinola.
Rosenberg-Orsini (Franz Xaver Wolf, prince de), t. III, 330 *.
Rospigliosi (Giulio) ; voy. Clément IX, pape.
Rottembourg (Conrad-Alexandre, comte de), envoyé de France en Espagne, t. II, xxi, xxii, 280 ; — t. III, notice, 113-122 * ; ses instructions, 123-139 ; 141, 148, 153, 159, 160, 164 ; notice, 171-176 * ; ses instructions, 177-178 ; 179, 185, 217, 423, 433.
Rottembourg (Nicolas-Frédéric, comte de), père du précédent, t. III, 119.
Rouillé, secrétaire d'Etat de la Marine et des Affaires Etrangères, t. III, 306 *, 309, 322.
Roxas y Contreras (D. Diego de), évêque de Carthagène, gouverneur du Conseil de Castille, t. III, 445.
Ruffa (Costanza), princesse de Santo-Buono, t. II, 220.
Ruiz de Castro, Portugal, Osorio, Henriquez, Andrade, Lignan de Gatinera (D. Gines-Miguel-Fernando), XIVe comte de Lemos, VIIIe marquis de Sarria, etc., t. II, 364 *.
Ruiz de Contreras (D. Fernando), marquis de La Lapilla, t. I, 152 *.
Ruiz de Contreras (D. Juan), t. I, 152.
Russell (John), IVe duc de Bedford, t. II, xxxiii ; — t. III, 342 *.

S

Sá Menezes e Almeida (D. Rodrigo Annes de), VIIe comte de Penaguião, IIIe marquis de Fontes, Ier marquis d'Abrántes, t. III, 157 *.
Saavedra Fajardo (D. Diego de), t. I, 88.
Sagredo (Alvise), t. I, 66, 67.
Sagredo (Giovanni), t. I, 58.
Sainctot (Nicolas), t. I, 296 *, 297, 298, 299.
Saint-Agnan (comte de), t. I, 159.
Saint-Aignan (ducs de) ; voy. Beauvillier.
Saint-Aignan (Mme de), t. II, 255.
Saint-Contest (marquis de) ; voy. Barberie (François-Dominique).
Sainte-Croix (comtesse de) ; voy. Santa-Cruz.
Saint-Gilles ; voy. San Gil.
Saint-Maurice (marquis de) ; voy. Chabot.
Saint-Nectaire ; voy. Senneterre.
Saint-Olon (François Pidou de), chargé de mission en Espagne, t. II, notice, 184-185 *.
Saint-Pierre (duc de), voy. Spinola (D. Francisco-Maria).
Saint-Pierre (duchesse de) ; voy. Colbert (Thérèse).
Saint-Priest (Fr.-E. Guignard, comte de), t. III, 386 *.
Saint-Romain (Melchior de Harod de Sevenas, marquis de), t. I, 232, 246 *. 247, 270.
Saint-Séverin (comte de), t. III, 251, 440.
Saint-Simon (duc de), cité, t. I, 159 ; — t. II, 171, 263, 279, 309, 324, 340, 364, 365 ; notice 407-408 * ; ses instructions, 408-425 ; 426 ; — t. III, 1, 39, 40, 41, 42, 46, 65, 82, 168, 255, 256 ; cité, 409, 411, 434, 436. — Ses fils, t. II, 408.
Sala y Berart (Frère Gaspar), t. I, 204 *, 205.
Salazar (Fr. Pedro de), cardinal, t. I, 440 *.
Salazar, gouverneur du prince des Asturies, D. Fernando, t. III, 152.
Salba ; voy Çalba.
Salignac (Gabriel-Jacques de), marquis de Fénelon, t. III, 7 *, 71, 234.
Salinas (marquis de), t. I, 378.
Saltés (Ve comte de) ; voy. Guzman, Fuentes y Lugo (D. Juan-Claros de).
Salvatierra (comte de) ; voy. Alvarez de Toledo (D. Antonio).
Salvatierra (comte de), t. II, 364 *.
Samaniego (le P. José Ximenez), t. I, 321 *.
Sancey (Joseph-Théodore de). t. I, 517, 518 *.
Sancha (Da), reine de Castille, t. I, 397.
Sanche le Grand, roi de Navarre, t. I, 397.
Sandoval (Da Felice de), IIIe duchesse d'Uceda, Ire femme du Ve duc d'Osuna, t. I, 325.
Sandoval (Da Mariana de), IIIe duchesse de Lerma, t. I, 343.
Sandoval y Mendoza (Da Catalina de),

VIIIe duchesse del Infantado, mariée au IVe duc de Pastrana, t. I, 511.
Sandoval y Moscoso (D. Baltasar), cardinal, archevêque de Tolède, t. I, 228 *.
Sandwich (Lord), t. I, 170.
Sandwich (Lord) ; voy Montagu (John).
San Gil (marquis de) ; voy. Bazan y Melo (D. Joaquin-Antonio de).
Sanguin (Charles), t. I, 211.
Sanguin (Jacques), seigneur de Livry et du Genitoy, envoyé de France en Espagne, t. I, 209-211 *. — Son fils, t. I, 210, 211.
San Lucar la Mayor (duc de) ; voy. Nuñez Felipez de Guzman (D. Ramiro).
San Martin (D. Alonso-Antonio de), évêque d'Oviedo et de Cuenca, t. I, 369 *.
San Martin (D. Juan de), t. I, 369.
San Roman (marquis de) ; voy. Gomez Davila Alvarez Osorio y Toledo (D. Antonio-Pedro).
San Severino (comte de), t. II, 397.
San Severino (duc de) ; voy. Spinola Doria (D. Pablo).
Santa-Cruz (Ve comte de) ; voy. Mascarenhas e Silva (D. João de).
Santa-Cruz (comtesse de) ; voy. Moscoso (Da Teresa de).
Santa Cruz (VIIe marquis de) ; voy. Bazan Benavides y Velasco (D. Alvaro Antonio).
Santar (marquise de) ; voy. Acuña (Da Manuela de).
Santestéban ; voy. Santistéban.
Santillan (marquis de) ; voy. Fernández de Córdoba (D. Diego).
Santillan (marquise de) ; voy. Bazan (Da Maria de).
Santistéban de Gormaz (comte de) ; voy. Fernández de Acuña (D. Juan-Manuel).
Santistéban de Gormaz (Xe comte de) ; voy. López, Pacheco, Giron, Portocarrero y Portugal (D. Mercurio Antonio).
Santistéban del Puerto (VIIe comte de) ; voy. Benavides y de La Cueva (D. Franscisco de).
Santistéban del Puerto (IXe comte de) ; voy. Benavides Davila (D. Francisco de).
Santistéban del Puerto (IXe comtesse de) ; voy. Aragon (Da Francisca de).
Santistéban del Puerto (Xe comte, Ier duc de) ; voy. Benavides y Aragon, Davila, Portocarrero y la Cueva (D. Manuel Domingo).
Santo-Buono (Ve prince de) ; voy. Caraccioli (Carmen-Nicolas).
Santo-Buono (princesse de) ; voy. Ruffa (Costanza).
Santo-Gemini (duc de) ; voy Lanti.
Sarmiento y Quiñones (Da Maria de la Esclavitud), fille du comte de Villanueva de las Achas, femme du VIe comte de Fernan Nuñez, t. III, 448.
Sarmiento y Valladares (D. Diego), évêque d'Oviedo et de Plasencia, inquisiteur général, t. I, 228 *, 229 *, 359, 364, 366, 374, 375.
Sartine (Antoine de), intendant de Catalogne, t. II, 343 *, 350, 354, 359 ; — t. III, 9, 42, 47, 90.
Sartine (Antoine de), lieutenant de police, fils du précédent, t. II, 343.
Sassenage (Charles-François, marquis de), t. III, 71 *.
Savoie (le prince Eugène de), t. II, 284.
Savoie (Eugène-Maurice de), t. I, 150 *.
Schaub (Luc), t. II, 303 *, 345 ; — t. III, 3.
Schetz (Conrad-Albert-Charles), duc d'Ursel, duc d'Hoboken, baron de Wesamael, t. II, 120 *.
Schetz (François), comte d'Ursel, t. II, 120.
Schönborn (Jean-Philippe de), Archevêque-Électeur de Mayence, t. I, 66. 95, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139.
Schonenberg, ministre de Hollande en Espagne, t. II, 102.
Scotti di Castelboco (Annibale), marquis de Scotti, ambassadeur du duc de Parme en Espagne, t. II, 332 *, 334, 336, 337, 350, 351, 352, 376, 392, 393, 403 ; — t. III, 6, 25, 65, 111.
Segorbe (IVe duc de) ; voy. Aragon (D. Enrique de).
Segorbe (Ve duc de) ; voy. Folch de Aragon, Córdoba (D. Luis-Ramon).
Segorbe (VIe duc de) ; voy. Aragon (D. Pedro-Antonio de).
Segorbe (VIIIe duc de) ; voy. La Cerda, Enriquez de Ribera y Portocarrero (D. Juan-Tomas-Lorenzo de).
Segorbe et de Cardona (VIIIe duchesse de) ; voy. Aragon (Da Catalina-Antonia de).
Segorbe (IXe duc de) ; voy. Fernández de Córdoba, La Cerda y Aragon (D. Nicolas).
Ségovie (l'évêque de) ; voy. Mendoza y Sandoval (D. Baltazar).
Ségur (Louis-Philippe de), t. III, 402 *.

Seissan (de), t. II, 324 *, 327, 332.
Senecey (marquis de) ; voy. Bauffremont (Henri de).
Senneterre (Jean-Charles de), marquis de Brinon-sur-Sandres et de Pisani, t. III, 237 *.
Serrano (général), t. II, 377.
Serroni (Hyacinthe), évêque d'Orange, t. I, 189 *.
Servien (Abel), marquis de Sablé, surintendant des finances, garde des sceaux, t. I, 14 *, 15, 19, 21, 22, 27, 33, 34, 36, 38, 48, 58, 59, 60, 61, 66, 68, 83, 101, 103, 118.
Séry (Mlle de), comtesse d'Argenton, t. II, 427.
Sesa (VIIe duc de) ; voy. Fernández de Córdoba (D. Antonio).
Sesa (VIIIe duc de) ; voy. Fernández de Córdoba, Cardona y Requesens (D. Francisco).
Sexto (duc del) ; voy. Spinola (D. Felipe-Antonio).
Sexto (duc del) ; voy. Spinola Doria (D. Pablo).
Sforza (Frédéric), t. I, 311 *.
Sforza (Louis-François-Marie), duc d'Onano et de Segni, IXe comte de Santa-Fiora, t. I, 305, 311 *.
Sforza (Mario II), duc d'Onano et de Segni, VIIIe comte de Santa-Fiora, t. I, 311 *.
Shelburne (Lord) ; voy. Petty (William).
Shovell (Clowdisley), t. I, 395.
Sigismond III, roi de Pologne, t. I, 156, 234.
Sigismund-Frantz, archiduc d'Autriche, t. I, 87.
Silva (D. Alonso de), VIe comte de Galve, t. I, 259.
Silva (D. Francisco de), duc de Huescar, fils du XIIe duc d'Albe, t. III, 444.
Silva (D. Gaspar de), comte de Galve, t. I, 512.
Silva (D. José de), comte de Galve, t. I, 512.
Silva (D. Manuel-Maria-José de), comte de Galve, XIe duc d'Albe, t. III, 436.
Silva (D. Rodrigo de), IVe duc de Pastrana, t. I, 511.
Silva Alvarez de Toledo (D. Fernando de), duc de Huescar, XIIe duc d'Albe, duc de Galisteo et de Montoro, marquis del Carpio, comte-duc d'Olivares, ambassadeur d'Espagne en France, t. II, XXVIII, XXIX ; — t. III, 247, 253, 277, 282, 283, 290, 307, 308, 309, 328, 436-438*, 439.
Silva Mendoza y Guzman (D. Diego de), VIIIe marquis de Mondéjar, VIIe comte de Galve, t. I, 258-259*, 273, 317 ; — t. II, 81.
Silva Mendoza y Sandoval (D. Juan de Dios), VIIe prince de Melito et d'Eboli, Xe duc del Infantado, VIIIe duc de Luna, VIe duc de Pastrana, t. II, 81*, 112, 145, 263, 362.
Silva, Meneses y Sarmiento (Da Maria-Ana de), mariée en premières noces à D. Francisco de Silva, duc de Huescar, en secondes noces au XVIe comte de Fuentes, t. III, 444.
Silva, Sandoval y Mendoza (D. Gregorio-Maria de), IXe duc del Infantado et Ve duc de Pastrana, ambassadeur d'Espagne en France, t. I, 258, 305, 317, 324, 371, 372, 377, 511-512* ; — t. II, 17.
Silva y Mendoza (D. José-Maria de), t. I, 324*.
Silva y Palafox (Da Maria del Pilar), fille du duc de Hijar, seconde femme du Xe comte d'Aranda, t. III, 446.
Sobieska (Theresa), IIe femme de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, t. III, 236.
Soissons (comte de) ; voy. Savoie (Eugène-Maurice de).
Solera (marquis de) ; voy. Benavides y Aragon, Corella, Davila, Portocarrero y La Cueva (D. Manuel-Domingo).
Solera (IIIe marquis de) ; voy. Benavides (D. Diego de).
Solera (IIIe marquise de) ; voy. La Cerda (Da Teresa de).
Solferino (duc de) ; voy. Gonzaga Pico de la Mirándola y Este (D. Francisco).
Solferino (duchesse de) ; voy. Ponce de Leon (Da Isabel Zacaria), et Caracciolo y Ruffo (Da Julia).
Solis y Valderabano (D. Joseph de), Ier comte, puis Ier duc de Montellano, gouverneur du Conseil de Castille, t. II, 110*, 226, 263.
Solofra (prince de) ; voy. Orsini (Pietro).
Solórzano y Castillo (D. Gregorio de), évêque d'Avila, t. II, 124*.
Solre (comtesse de) ; voy. Bournonville (Anne-Marie-Françoise de).
Solre et de Buren (comte de) ; voy. Croy (Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de).
Somerdyck (Aarsens de), cité, t. I, 501.
Somodevilla y Bengoecha (D. Cénon de), marquis de La Ensenada, secrétaire d'État, t. II, XXVII, XXVIII ; — t. III, 242-243*, 249, 250, 253, 277, 278, 281, 282, 301, 305, 306, 307, 308, 313, 317, 327, 438, 445.

Sonora (marquis de); voy. Gálvez (D. José de).
Sophie de France, fille de Louis XV, t. III, 278.
Sormanni (le P. Pietro-Marino), t. I, 322*.
Sotomayor (IIIe duc de); voy. Masones de Lima (D. Feliz Fernando).
Sotomayor (marquis de), titre donné quelquefois à D. Jaime Masones de Lima y Sotomayor (voy. ce nom).
Souillac (Jacques de), marquis d'Aserac et de Châtillon, t. I, 268*.
Soulange-Bodin, cité, t. II, XL.
Sourdeval (de); voy. Le Neuf.
Souza (bailli de), t. III, 322, 335.
Spencer (Rodolph), comte de Sunderland, t. I, 271.
Spínola (D. Agostino), t. I, 210.
Spínola (D. Ambrosio), Ier comte de Los Balbáses, t. I, 510.
Spínola (Da Ana-Maria), duchesse d'Arcos, t. III, 44.
Spínola (D. Felipe), IIe marquis de Los Balbáses, t. I, 510.
Spínola (D. Felipe-Antonio), duc del Sexto, IVe marquis de Los Balbáses, t. I, 327-328, 511.
Spínola (D. Felipe-Antonio), IVe marquis de Los Balbáses et de Rosano, duc del Sexto, vice-roi de Sicile, t. II, 80*, 125, 264, 360, 365.
Spínola (D. Francisco-Maria), duc de Saint-Pierre, t. II, 185; — t. III, 137.
Spínola (Da Gerónima), Xe duchesse de Medinaceli, t. III, 44.
Spínola (D. Juana), princesse Pio, t. III, 44.
Spínola (Da Maria-Teresa), duchesse de la Mirándola, t. III, 44.
Spínola-Colonna (Da Isabela), première femme du duc de Saint-Pierre, t. III, 137.
Spínola de la Cerda y Colona (D. Ambrosio), Ve marquis de Los Balbáses et de Ponteviron, duc del Sexto, de Benafro et de San Severino, prince de Serravalle, t. III, 43*, 44.
Spínola Doria (D. Pablo), IIIe marquis de Los Balbáses, duc de San Severino et del Sexto, ambassadeur d'Espagne en France, t. I, 257, 275, 278, 279, 288, 297, 298, 299, 300, 302, 309, 317, 319, 330, 331, 333, 340, 344, 347, 349, 361, 364, 366, 374, 379, 413, 415, 416, 421, 470, 472, 509-511*; — t. II, 414.
Squillace (marquis de); voy. Gregorio (D. Leopoldo de).
Stanhope (James), baron, vicomte puis comte Stanhope, (Lord Stanhope), t. II, XV, XVIII, 195, 252*, 281, 282, 310, 324, 332, 376, 422.
Stanhope (William), baron, puis comte Harrington, vicomte Petersham, ministre d'Angleterre en Espagne, t. I, 435; — t. II, 250*, 251, 252, 280, 289, 345, 376, 378, 379, 380, 422, 423; — t. III, 3, 73, 101, 102, 103, 113, 115, 142, 145, 146.
Starhemberg (Guido, comte de), t. II, 195*.
Stigliano (prince de); voy. Nuñez Felipez de Guzman (D. Ramiro).
Stigliano (VIIe princesse de); voy. Guzman y Carafa (D. Nicolas-Maria de).
Stigliano (VIIe princesse de); voy. Alvarez de Toledo (Da Maria).
Stigliano (princesse de); voy. Carafa (Da Ana).
Suarez de Figueroa (D. Gomez), duc de Feria, IIe marquis de Villalba, Ier comte de Zafra, t. I, 114*.
Sunderland (comte de); voy. Spencer (Rodolph).
Surco (Ier marquis del); voy. Figueroa (D. Fernando de).
Syveton (M. G.), cité, t. III, 114.

T

Talara (Ve comte de); voy. Guzman, Fuentes y Lugo (D. Juan-Claros de).
Tallard (le maréchal de), t. II, 92, 168.
Tallard (Marie-Joseph, IIe duc de), t. III, 192*.
Talleyrand (Louis-Jean-Charles de), prince de Chalais, marquis d'Excideuil, envoyé d'Espagne en France, t. III, 418-419*.
Talleyrand (baron de), t. III, 384.
Talleyrand (Charles-Maurice de), sa mission à Londres, t. III, 394, 400, 401.
Téllez Giron (D. Gaspar), Ve duc de Osuna, marquis de Peñafiel, comte de Ureña, président du Conseil des Ordres, t. I, 230*, 239, 277, 317, 324, 325, 326, 327, 328, 364, 365, 374; — t. II, 37, 38, 61.
Téllez Giron (D. José-Maria), VIIe duc de Osuna, comte de Ureña et de Pinto, marquis de Peñafiel, de Caracena et de Frómista, ambassadeur

d'Espagne en France, t. II, 415 ; — t. III, 8, 168, 424-426*.
Téllez Giron (D. Pedro Zoylo), VIIIe duc de Osuna, t. III, 426.
Tello de Guzman (Dª Mariana), dame de Lerena, t. I, 496.
Tenarde (D. Francisco de), t. I, 378.
Tencin (Pierre Guérin de), cardinal, t. III, 189*.
Tercier, commis aux Affaires Étrangères, t. III, 179, 239, 240*, 241, 253, 325, 440.
Teresa (D^a), reine de Leon, t. I, 397.
Terranova (IVe duc de) ; voy. Aragon (D. Diego de).
Terranova (IVe duchesse de) ; voy. Cortés de Mendoza (D^a Estefania).
Terranova (V^e duc de) ; voy. Pignatelli (Hector).
Terranova (V^e duchesse de) ; voy. Aragon y Cortés (Dª Juana de).
Tessé (maréchal de), envoyé de France en Espagne, t. II, x, xix, 135, 139, 144, 150, 160, 265, 280, 343 ; — t. III, notice, 71-80 ; ses instructions, 81-111.
Teves (D. Gaspar de), t. I, 496.
Teves (D. Melchor de), t. I, 496.
Teves, Córdoba, Tello y Guzman (D. Gaspar de), IIe marquis de La Fuente, IIe comte de Benazuza, ambassadeur d'Espagne en France, t. I, 278, 303, 304, 332, 334, 513, 514-516*, 517.
Teves Tello de Guzman (D. Gaspar de), Ier marquis de La Fuente, Ier comte de Benazuza, ambassadeur d'Espagne en France, t. I, x, xx, xxi, 67, 166, 167, 168, 169, 170, 172, 184, 209, 219, 229, 233, 238, 487, 495, 496-500*, 502, 503, 505, 506, 514.
Théophile (le Père), t. I, 322.
Thomas de Savoie (prince), t. I, 88.
Thubières de Grimoard de Pestels de Levis (Claude-Abraham de), chevalier, puis marquis de Caylus, t. II, 218*, 219, 265, 366, 387.
Tinajero (D. Bernardo), secrétaire d'Etat de la marine et des Indes, t. II, 228*, 262, 263.
Titien (le), t. I, 495.
Toledo (Gabriel de), t. I, 31*, 32, 57.
Toledo Enriquez (D. Luis de), IIe marquis de Villamayna, t. I, 379*.
Toledo, Molina y Salazar (D. Antonio-Sebastian de), IIe marquis de Mancera, ambassadeur désigné, t. I, 168, 169, 277, 328, 329, 364, 366, 372, 374, 380, 421, 470, 471, 472, 490-491* ; — t. II, 31, 47, 58, 73, 77, 86, 100, 101, 113, 224.
Toledo Osorio (D. José-Fadrique de), duc de Fernandina, VIIIe marquis de Villafranca et de Valdueza, mayordomo mayor du Roi, t. I, 330*, 338, 381, 450, 470, 471 ; — t. II, 12, 16, 17, 31, 47, 58, 66, 67, 75.
Toledo y Leiva (D. Pedro de), Ier marquis de Mancera, t. I, 490*.
Tolosa (marquis de) ; voy. Fernández Duran (D. Miguel).
Toral (IIe marquis de) ; voy. Nuñez Felipez de Guzman (D. Ramiro).
Toraldo de Aragon (Francisco), prince de Massa, t. I, 17.
Toralto y Aragon (Dª Francisca), duchesse de La Palata.
Torcy (marquis de), ministre des Affaires Étrangères, t. II, viii, 3, 153, 185, 190, 232, 239, 248, 269, 280, 319 ; — t. III, 137, 413, 416.
Torres, chanoine d'Urgel, t. I, 191.
Torres (marquis de), t. III, 227.
Toulouse (l'archevêque de) ; voy. Bonsy (Pierre de).
Toulouse (comte de), t. II, 135.
Trancas, Tranquaz ou Tranquart, t. I, 110*.
Trautson (comte de), t. I, 317.
Trejo y Monroy (Dª Angela de), IIIe marquise de La Rosa, t. I, 379.
Trêves (archevêque-électeur de) ; voy. Leyen.
Trevor, t. III, 233.
Triviño (D. Fernando), secrétaire de l'ambassade d'Espagne en France, t. III, 431*.
T'Serclaes de Tilly (Albert-Octave, comte, puis prince de), vice-roi de Navarre et de Catalogne, t. II, 120*.
Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), t. I, xiv, 2, 31, 32, 45, 48*, 49, 50, 53, 54, 55, 59, 63, 68, 153.
Tynemouth (comte de), voy. Fitzjames Stuart (D. Jayme Francisco).

U

Ubilla (D. Juan de), t. I, 323.
Ubilla y Medina (D. Antonio de), marquis de Ribas, secrétaire du *Despacho Universal*, t. I, 446 ; — t. II, 30*, 42, 47, 72, 86, 90, 94, 95, 101, 102, 122, 141, 142, 227, 263.

Uceda (IVe duc d'); voy. Pacheco de Mendoza y Toledo (D. Juan Francisco).
Ugena (marquis d'); voy. Herrera Enriquez (D. Francisco de).
Urbain VIII, pape, t. I, 60*.
Ureña (comte de); voy. Tellez Giron (D. Gaspar).
Ureña (Xe comte de); voy. Acuña, Pacheco y Tellez Giron (D. Francisco-Maria-de-Paula).
Urraca (Da), reine de Castille, t. I, 397-398*.
Urraca (D. Juan-Antonio), t. II, 27, 30, 98.
Ursel (comte d'); voy. Schetz.
Ursel (duc d'); voy. Schetz (Conrad-Albert-Charles).
Ursins (princesse des); voy. La Trémoille (Anne-Marie de).
Ursúa (Da Ana-Maria), comtesse de Gerena, t. III, 345.
Urtubise (d'); voy. Marquet d'Urtubise.

V

Vadillo y Velasco (D. Manuel de), secrétaire du Conseil d'Etat, t. II, 142, 227 *, 387. — Sa sœur, gouvernante des fils de la reine Elisabeth Farnèse, t. II, 387.
Valdueza (duc de); voy. Toledo Osorio (D. José Fadrique de).
Valdueza (Duchesse de); voy. Aragon y Moncada (Da Catalina de).
Valenzuela (D. Fernando de), t. I, 235, 261, 276, 323, 369, 380.
Valenzuela (Ier marquis de), t. I, 500.
Valero y Losa (D. Francisco II), archevêque de Tolède, t. II, 388*.
Valladares Sarmiento (D. Luis de), Ier marquis de Valladares, t. I, 380*.
Valle (Ve marquis del); voy. Cortés de Mendoza (Da Estefania).
Valle (VIe marquise del); voy. Aragon y Cortés (Da Juana de).
Valle-Hermoso (IIe marquis de); voy. Bucareli (D. Luis).
Valois, t. III, 137.
Valois (duc de), t. I, 505.
Valouse (marquis de); voy. Boutin (Hyacinthe).
Valparaiso (comte de), secrétaire d'Etat, t. III, 308*, 322, 338.
Valvanera Ramirez de Arellano (Da Maria Antonia de), Xe comtesse d'Aguilar, marquise de La Hinojosa, t. II, 36, 121, 201.
Vanbenning; voy. Beuninghen (Van).
Van der Meer; voy. Meer (Van der).
Vaudémont (Charles-Henri, prince de), gouverneur du Milanais, t. II, 48*, 128, 129, 150, 265.
Vaudémont (François II, comte de), t. I, 4.
Vaulgrenant (comte de); voy. Villers-la-Faye (François-Marie de).
Vautorte (François Caset, seigneur de), chargé de mission, t. I, notice, 1-5*; 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 23, 25, 45, 486.
Vaux (de); voy. Baos.
Vayrac (L'abbé de); cité, t. III, 436.
Veitia Linaje (D. José de), t. I, 322*.
Velada (marquis de); voy. Gomez Davila Alvarez Osorio y Toledo (D. Antonio-Pedro).
Velandia (D. Iñigo de), t. I, 312.
Velasco; voy. Fernández de Velasco.
Velasco Ayala y Cardenas (D. Antonio de), IXe comte de Fuensalida, gouverneur du Milanais, t. I, 312*; — t. II, 129, 149.
Velasco, Ayala y Cardenas (D. Francisco-Nicolas de), IVe comte de Colmenar, Xe comte de Fuensalida, t. II, 129*.
Velasco y Benavides (Da Maria), mariée au VIe duc de Osuna, t. II, 61.
Velasco y Bracamonte (D. Agostino de), comte de Peñaranda, t. II, 263*, 364.
Vendôme (César, duc de), t. I, 202*, 203.
Vendôme (le maréchal duc de), t. I, 465, 474; — t. II, XII, 136, 155, 165, 172, 173, 174, 183, 184, 204, 209, 212, 246, 323.
Veragua (VIIe duc de); voy. Colon de Portugal y Sandoval (D. Pedro Manuel).
Veragua (VIIIe duc de); voy. Colon de Portugal (D. Pedro-Nuño).
Veragua (VIIIe duchesse de); voy. Angulo, Fonseca, Toledo, Faxardo y Mendoza (Da Marina-Teresa de).
Veragua (duchesse de); voy. Colon de Portugal (Da Catalina Ventura).
Verderonne (baron de); voy. Aubespine (Charles de l').
Vergennes (comte de), ministre des Affaires Etrangères, t. II, XXXIV-XXXVIII; — t. III, 346, 347, 359, 361, 364, 365, 371, 372, 374, 446.
Verjus (le Père Antoine), chargé de mission en Espagne, t. I, XXIII; notice, 341*; ses instructions, 358-360.

Verjus (Louis de), comte de Crécy, t. I, 341-359.
Verjus, t. I, 159.
Verlanga (marquis de); voy. Fernández de Velasco (D. Iñigo-Melchor).
Verneuil (de), introducteur des ambassadeurs, t. III, 244.
Vibanco (D. Sebastian de), t. I, 322*.
Victor-Amé ou Amédée Ier, duc de Savoie, t. I, 63, 89, 288.
Victor-Amédée II, duc de Savoie, roi de Sicile, puis roi de Sardaigne, t. I, 291, 433, 438, 443; — t. II, XIII, 86, 89, 161, 189, 190, 230, 233, 235, 261, 299, 304, 305, 306, 307, 313, 316, 317, 395, 396, 399; — t. III, 35, 50, 53, 58, 72, 249, 416. — Sa femme, t. I, 291.
Victor-Amédée III de Savoie, roi de Sardaigne, t. III, 249.
Victor-Amédée, prince de Piémont, t. II, 210*.
Villabriga y Drummond (D. José Ignacio de), t. III, 224.
Villadarias (Ier marquis de); voy. Castillo Faxardo (D. Francisco del).
Villadarias (marquis de); voy. Castillo (D. Antonio del).
Villafranca (VIIIe marquis de); voy. Toledo Osorio (D. José Fadrique de).
Villagarcia (Ier marquis de); voy. Mendoza (D. Mauro de).
Villagarcia (IIe marquis de); voy. Mendoza, Caamaño y Sotomayor (D. Antonio de).
Villahermosa (IXe duc de); voy. Gurrea Aragon y Borja (D. Carlos de).
Villalba (IIe marquis de); voy. Suarez de Figueroa (D. Gomez).
Villalba (comtesse de), t. I, 57.
Villaleal (comtesse de), t. I, 57.
Villalonso (comte de), t. I, 516.
Villalonso (comtesse de); voy. Angulo, Fonseca, Toledo, Faxardo y Mendoza (Da Teresa-Marina de).
Villamayna (IIe marquis de); voy. Toledo Enriquez (D. Luis de).
Villamizar (marquis de); voy. Colon de Portugal.
Villamor (IVe comte de); voy. Manrique de Lara, Arellano, Mendoza y Alvaredo (D. Iñigo de la Cruz).
Villanova (Hyacinthe), t. I, 192, 193.
Villanueva (duc de); voy. López de Zúñiga y Guzman, Sotomayor y Mendoza (D. Juan Manuel Diego).
Villanueva (marquis de), t. I, 446.
Villanueva de las Achas (comte de), t. III, 448.
Villa-Real (VIIIe marquis de); voy. Portocarrero (D. Pedro).
Villa-Real (VIIIe marquise de); voy. Meneses (Da Maria-Beatriz de).
Villa-Real (IXe marquis de); voy. Meneses Portocarrero y Noronha (D. Pedro-Damian-Lugardo).
Villa-Real (IXe marquise de); voy. Aragon (Da Teresa de).
Villarias (marquis de); voy. La Quadra (D. Sebastian de).
Villars (Louis-Hector de), maréchal de France, t. I, 260; — t. II, 284; — t. III, 49.
Villars (marquise de), t. I, 278, 279, 294, 304, 306, 339, 349.
Villars (Pierre, marquis de), ambassadeur de France en Espagne, t. I, XV, XVI, XVII, XVIII, XX, XXI, XXII; notice, 215-216*; 1re instruction, 216-225; 227, 232, 239; notice, 257-260*; 2e instruction, 260-273; notice, 275-279*; 3e instruction, 279-291; 293, 301, 304, 306, 307, 308, 309 310, 312, 315, 318, 320, 321, 333, 335, 339, 348, 349, 411, 487, 508, 509, 512, 513; — t. II, 16, 168.
Villaumbrosa (comte de); voy. Fernández de Córdoba (D. Diego)
Villaumbrosa (comte de); voy. Nuñez de Guzman (D. Pedro).
Villaumbrosa (IIIe comtesse de); voy. Niño de Porres, Enriquez de Guzman (Da Maria-Petronilla).
Villavicenzio (D. Juan de), t. I, 320, 321*, 379.
Villena (marquis de); voy. Fernández de Acuña (D. Juan-Manuel).
Villena (IXe marquis de); voy. López, Pacheco, Giron, Portocarrero y Portugal (D. Mercurio Antonio).
Villequier (marquis de); voy. Aumont (Louis d').
Villeroi (duc de); voy. Neufville (François de).
Villers-la-Faye (François-Marie de), comte de Vaulgrenant, ambassadeur de France en Espagne, t. II, XXIII, XXVII; — t. III, 122, 176, 177; notice, 179-188*; 189, 190, 191, 192, 252; notice, 277-279*; ses instructions, 280-303; 305, 329, 433.
Vintimille (Charles-François de), marquis des Arcs, comte du Luc, t. II, 284*.
Viole ou Violle, t. I, 110*.
Vladislas, roi de Pologne, t. I, 156.
Voltaire, cité, t. I, x.
Vouldy (Baron François du), t. I, 166*, 167, 168. — Sa femme; voy. Largentier. — Son fils François, t. I, 166.
Vuoerden (Michel-Ange de), t. I, 495*, 496.

W

Wager (l'amiral), t. III, 123.
Walef (baron de), t. II, 356, 387.
Wall (Richard), ministre des Affaires Étrangères, t. II, xxvi, xxviii, xxix, xxxii; — t. III, 243, 252*, 294, 298, 307, 308, 309, 322, 323, 328, 329, 338, 339, 343, 344, 438, 442.
Walpole (sir Horace), t. II, xxii; — t. III, 145.
Wassenaer, t. III, 251, 273.
Watson Wentworth (Charles), marquis de Rockingham, t. III, 363*.
Watteville (Charles, baron de), ambassadeur d'Espagne en Angleterre, t. I, x, xiv, xvi, 110, 164, 165*, 166, 167, 168, 184, 208, 209, 232, 246-247, 258, 270, 494, 495, 497, 501.
Wesamael (baron de); voy. Schetz.
Wilhelm III, Landgrave de Hesse-Cassel, t. III, 351.
Wisinsborg (comte de); voy. Brahé.
Witt (Jean de), t. I, 241, 242.

X

Xérica (duc de) ou de Jérica; voy. Fitzjames.
Ximenez de Cisneros (le cardinal Francisco), t. I, 322, 399, 400, 407.

Y

Yguens, t. II, 387.
York (duc d'); voy. Jacques III.

Z

Zacharie (le président), t. I, 206.
Zafra (Ier comte de); voy. Suarez de Figueroa (D. Gomez).
Zorzi (Marino), t. I, 170.
Zubarrieta (Da Maria de), t. I, 501.
Zúñiga (Da Inés-Francisca de), VIe comtesse de Monterey, t. I, 253.
Zúñiga (D. Pedro de), XIIIe duc de Nájera, envoyé d'Espagne en France, t. II, 362*, 364, 386; — t. III, 412, 415*.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY

3-
15

9 - 1945